



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 16 septembre 2020**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1208528012

Accorder un contrat à la firme « TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE » pour la fourniture de 6 camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte - Dépense totale de 501 637,33 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 20-18201 (5 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau - 1208872004

Accorder un contrat à « Les Solutions Enovert Inc. », pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18222 (1 soum)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1208694002

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1208260003

Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1205382001

Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1207711006

Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) - Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1207711010

Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation - Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45 \$, variations des quantités 492 245,92\$, contingences : 164 081,97 \$) - Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1208542002

Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses (Contrat: 287 431.75 \$ + contingences de 14 371,59 \$) / AO public No 20- 18189 (4 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208911003

Accorder un contrat à Plomberie G&G Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment La Solitude situé au 21253, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, QC H9K 1C1 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 485 702,00 \$, taxes incluses (contrat : 359 871,75 \$ + contingences : 71 974,35 \$ + incidences 53 855,90 \$ - Appel d'offres public (IMM-15631) - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.010 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208911004

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A, chemin Senneville, au Village de Senneville - Dépense totale de 234 762,16 \$, taxes incluses (contrat : 168 001,47 \$ + contingences : 33 600,29 \$ + incidences 33 160,40 \$ - Appel d'offres public (IMM-15634) - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231066

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont. Dépense totale de 657 127,74 \$ (contrat: 537 388,85 \$ + contingences: 53 738,89 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460512 - 5 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231068

Autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences; pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill, supplémentaires aux travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, dans le cadre du contrat # 416311 accordé à Loiselle inc., (CM20 0516), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ taxes incluses à 7 583 541,92 \$, taxes incluses.

20.013 Contrat de construction

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1208693002

Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231067

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre. Dépense totale de 668 269,32 \$ (contrat: 547 517,56 \$ + contingences: 54 751,76 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460513 - 7 soumissionnaires conformes

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.015 Contrat de services professionnels

CM Service de la culture , Direction du développement culturel - 1208838001

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Mario Brien Inc, à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion. Autoriser une dépense de 235 738,99 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17989 (un seul soumissionnaire conforme).

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1208804001

Accorder à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise sur pied de « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » pour une somme maximale de 190 500 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.017 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1208042003

Approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pi² pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021, en plus d'une option de prolongation additionnelle d'une année pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022. La dépense totale est de 242 830,35 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.018 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1204565006

Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, un espace à bureaux situé au 2260, avenue Bennett à Montréal, d'une superficie de 3 700 pi² pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 274 144,33 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'habitation - 1198441002

Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1180640005

Autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de Supplément au Loyer (PSL) de 25% à 35% pour l'immeuble locatif situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au 10 595-10597 boulevard Olympia, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Olympia

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Direction générale . Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1207534003

Approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$ taxes incluses et une contribution en nature de 300 000 \$

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 Entente

CG Service de l'eau . Direction de l'eau potable - 1207100004

(AJOUT) Approuver la modification de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012) permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.028 Entente

CE Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets -
1207211015

(AJOUT) Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l'Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1207641002

Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Autoriser une dépense de 45 185,18 \$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1207721002

Approuver la nomination d'Anuradha Dugal et de Mélissa Côté-Douyon à titre de membre pour un deuxième mandat au Conseil des montréalaises de trois ans se terminant en septembre 2023. Approuver la nomination de Mélissa Garrido et d'Alexe Lépine-Dubois à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2023. Désigner Anuradha Dugal à titre de présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022. Désigner Sylvie Cajelait à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022.

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil - 1207968004

Approuver les nominations de M. Youssef Benzouine, Mme Layla Belmahi et Mme Barbara Eyer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de septembre 2020 à septembre 2023.

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CE Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1200575008

Autoriser un remboursement à la Société des transports de Montréal (STM) de 182 376 \$ taxes incluses, représentant la part payable par la Ville, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et accompagnement technique en chantier pour le lot Jean-Talon, dans le cadre du projet SRB PIE-IX, suite à la majoration du contrat accordé le 13 juin 2018 à la firme SNC Lavalin Inc. par la STM, conjointement assumés avec la Ville et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1200575009

Autoriser une dépense totale de 154 526,40 \$ incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, sur un montant totale de 441 504,00 \$, taxes incluses suite à un contrat octroyé par la STM pour un service d'accompagnateur piéton à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour le lot Sud. Autoriser une dépense totale de 247 709,04 \$ Contrat: 225 190,04 \$ + Contingences: 22 519,00\$) incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, suite à un contrat également octroyé par la STM à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour les lots Centre et Nord

30.008 Budget - Autorisation de dépense

CE Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe - 1208462002

Autoriser une dépense et un virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme TLA Architectes inc., pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel/ Autoriser un virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$

30.009 Nomination / Désignation d'élus

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1205330007

Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Sophie Mauzerolle, Conseillère de la Ville de Montréal, au sein du comité d'audit élargi de la Ville de Montréal en remplacement de monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 Nomination / Désignation d'élus

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1207934004

(AJOUT) Nommer MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2020-2021.

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1208168003

Adopter le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1208168001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures du réseau routier, Direction gestion du portefeuille de projets - 1205843004

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.005 Toponymie

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de l'urbanisme - 1204521009

Nommer le parc Lucia-Kowaluk dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1207721003

Prendre connaissance de l'avis «Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal».

60.002 Dépôt

CM Service du greffe - 1201615002

Dépot du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2019

60.003 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1206713001

(AJOUT) Dépôt du rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	15

CE : 10.002

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1208528012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme « TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE » pour la fourniture de 6 camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte – Dépense totale de 501 637,33 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 20-18201 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 501 637,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18201) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-26 12:45
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208528012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme « TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE » pour la fourniture de 6 camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte – Dépense totale de 501 637,33 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 20-18201 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin de remplacer six (6) véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 20-18201 qui s'est tenu du 20 mai 2020 au 23 juin 2020. L'appel d'offres a été publié le 20 mai 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que dans le Système Électronique des Appels d'Offres du gouvernement du Québec, SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. La date d'échéance de la soumission est le 21 octobre 2020. Aucun addenda n'a été émis durant la période de sollicitation.

Le SMRA a rejeté une seule soumission car celle-ci présentait une non-conformité technique: le soumissionnaire Jacques Olivier Ford Inc fit l'objet d'une non-conformité technique majeure relevée à l'article 6.1 et relative à un modèle d'épandeur à sel. L'épandeur proposé par le soumissionnaire ne peut en aucune façon être considéré comme un équivalent acceptable au modèle de référence.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 20-18201 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1350425 – 05 juin 2019 : Acquisition de deux (2) camionnettes 4X4 à cabine d'équipe, 6 places, moteur diesel, caisse de 8 pi. et roues arrière jumelées. Marque et modèle: Dodge - Olivier Kamouraska Chrysler Dodge Jeep Ram 3500 (2019). - Dépense totale de 76 853.11 \$, taxes incluses - gré-à-gré

CE18 1523 - 12 septembre 2018 : Accorder un contrat à Trois Diamants Auto, pour la fourniture de cinq (5) camionnettes 4x4 pour une somme maximale de 216 258,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17098 - (5 soumissionnaires)

CG18 0352 - 21 juin 2018 : Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) Itée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

CG15 0029 - 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) Itée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses).

CG12 0013 - 26 janvier 2012 : Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de six (6) camionnettes 4X4, à cabine d'équipe six (6) places, caisse courte, roues arrières simples et poids nominal brut (PNVB) de 11000 lb (min.), incluant le droit environnemental sur les pneus neufs et selon les caractéristiques décrites au devis technique (no. 12820A11). Les véhicules seront équipés d'un épandeur à sel d'une capacité nominale de 1.5 vg³.

Les camionnettes servent au transport des équipes de travail et sont affectées à de multiples activités de voirie et/ou d'entretien des parcs (ex : asphaltage, ramassage de débris, transport en vrac, etc). Il s'agit de véhicules de travail appelés à transporter et/ou à remorquer des charges plus ou moins lourdes, de là le besoin de puissance au niveau de la motorisation.

Le fournisseur s'engage à livrer les véhicules au maximum 150 jours après la date de réception du bon de commande.

La liste des véhicules à remplacer est présentée dans le tableau ci-dessous. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 9 et 21 ans. Celui de neuf (9) ans aura dix (10) ans lors de la réception des nouveaux véhicules.

<u>NO CLASSE VILLE</u>	<u>MATRICULE VILLE</u>	<u>SERVICE OU ARRONDISSEMENT</u>
127	11115	52-Arr.Ville-Marie
127	10157	53-Arr.Sud-Ouest
127	09399	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
200	10232	55-Arr.Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
212	99558	89-Arr.Lasalle
127	10118	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension

La durée de vie d'un véhicule de classe 127, 200, et 212 est de dix (10) ans.

La garantie débutera à partir de la date de mise en service officielle de chaque véhicule. Les

véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

Le tableau ci-dessous présente le prix unitaire de chaque véhicule ainsi que le montant total incluant les taxes.

Quantité	Description	Prix unitaire sans les taxes	Montant total sans taxes	Montant total avec les taxes
6	Acquisition de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte, roues arrière simples et PNVB de 11000 lb (min.)	72 716,87 \$	436 301,22 \$	501 637,33 \$

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de six (6) véhicules lourds qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18201 pour lequel il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	501 637,33 \$		501 637,33 \$
GARAGE P. VENNE INC.	502 721,29 \$		502 721,29 \$
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	503 100,71 \$		503 100,71 \$
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.	527 210,96 \$		527 210,96 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	456 601,37 \$		456 601,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			45 035,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			9,86 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1 083,96
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,22 %

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Tel que le démontrent les tableaux ci-dessus, les prix reçus sont en concordance avec l'estimation de la dépense (moins de 10% d'écart). Le faible écart entre le montant (1 083,96 \$ ou 0,22%) des deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Un (1) des six (6) preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres pour des motifs inconnus. La demande a été faite le 7 juillet 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 501 637,33 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 458 061,74 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs

équipements (projet 68102).

Montant total sans taxes	Montant total incluant les taxes	Montant total net et ristourne
436 301,22 \$	501 637,33 \$	458 061,74 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La catégorie des véhicules pouvant répondre aux type de besoins identifiés nécessite une motorisation adaptée (8 cylindres), laquelle est supportée par un standard Ville établi par le Service du matériel roulant et des ateliers. Cependant, bien que la motorisation soit plus importante, le seul fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents et dotées des nouvelles technologies en matière de gestion des carburant contribue significativement à la réduction de GES.

Par ailleurs, il est à noter que le marché des véhicules 100 % électriques ne se limite principalement qu' à la catégorie des véhicules sous-compacts. Le créneau des véhicules utilitaires et des camionnettes à propulsion entièrement électrique n'est pour l'instant pas desservi par les grands manufacturiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impacts liés à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des bons de commande en septembre 2020

- Livraison des véhicules début 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques
Tél : 514 872-1084
Approuvé le : 2020-08-26

Dossier # : 1208528012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à la firme « TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE » pour la fourniture de 6 camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte – Dépense totale de 501 637,33 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 20-18201 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18201 Intervention «SMRA».pdf20-18201 pv.pdf20-18201 DetCah.pdf



20-18201 Tableau de vérification.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
 Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18201 No du GDD : 1208528012

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte, roues arrière simples et pnbv de 11000 lb (min.)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 5 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Ouverture originalement prévue le : 23 - 6 - 2020 Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : 23 - 6 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 Nbre de soumissions reçues : 5 % de réponses : 83,33

Nbre de soumissions rejetées : 1 % de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

JACQUES OLIVIER FORD INC.

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Non-conformité technique majeure relevée à l'article 6.1: épandeur à sel. L'épandeur proposé ne peut pas être considéré comme un équivalent acceptable au modèle de référence.

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 21 - 10 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 21 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	501 637,33 \$	✓	
GARAGE P. VENNE INC.	502 721,29 \$		
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	503 100,71 \$		
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.	527 210,96 \$		

Information additionnelle

Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission a donné les motifs de désistement suivants :

- Un (1) n'a donné aucune réponse

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 24 - 8 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18201
Titre : Acquisition de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte, roues arrière simples et pnbv de 11000 lb (min.)
Date de publication sur le SÉAO : 20 mai 2020
Date d'ouverture des soumissions : 23 juin 2020
Addenda : Aucun

			JACQUES OLIVIER FORD INC.	TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	GARAGE P. VENNE INC.	FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.					
Numéro de fournisseur VDM			117134									
Numéro NEQ			1143058627	1144086940	1143979681	1140587461	1142129940					
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte, roues arrière simples et pnbv de 11000 lb (min.), incluant le droit environnemental sur les pneus neufs et selon les caractéristiques décrites au devis technique.	6	72 217,00 \$	433 302,00 \$	72 716,87 \$	436 301,22 \$	72 874,00 \$	437 244,00 \$	72 929,00 \$	437 574,00 \$	76 424,00 \$	458 544,00 \$
Total avant taxes				433 302,00 \$		436 301,22 \$		437 244,00 \$		437 574,00 \$		458 544,00 \$
TPS 5 %				21 665,10 \$		21 815,06 \$		21 862,20 \$		21 878,70 \$		22 927,20 \$
TVQ 9,9975 %				43 221,87 \$		43 521,05 \$		43 615,09 \$		43 648,01 \$		45 739,76 \$
Montant total				498 188,97 \$		501 637,33 \$		502 721,29 \$		503 100,71 \$		527 210,96 \$
			Requis ou non									
Signature			oui		oui		oui		oui		oui	
Signiataire			Serge Labelle		Patrick Mekhael		Maryse Lessard		Yannick Bastien		Louis Jaxzzar	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			conforme		conforme		conforme		conforme		conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			conforme		conforme		conforme		conforme		conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			conforme		conforme		conforme		conforme		conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			conforme		conforme		conforme		conforme		conforme	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			conforme		conforme		conforme		conforme		conforme	
Liste des sous-traitants			conforme		conforme		conforme		conforme		conforme	

- Non-conforme - Non-conformité technique majeure relevée à l'article 6.1: épandeur à sel. L'épandeur proposé ne peut pas être considéré comme un équivalent acceptable au modèle de référence.
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée VeilletteDate : 7 juillet 2020



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#) **COMMANDES** **PANIER**

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 20-18201

Numéro de référence : 1372893

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte, roues arrière simples et pnbv de 11000 lb (min.)

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Beauce Auto (2000) Inc 405 Boulevard Renault Beauceville, QC, G5X1N7 http://www.beauceauto.ca NEQ : 1165908915	Monsieur David Fortin Téléphone : 418 774-9801 Télécopieur : 418 774-9811	Commande : (1744846) 2020-05-21 18 h 36 Transmission : 2020-05-21 18 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1749243) 2020-06-01 15 h 58 Transmission : 2020-06-01 15 h 58	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7 NEQ : 1142129940	Monsieur Louis Jazzar Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	Commande : (1746487) 2020-05-26 10 h 16 Transmission : 2020-05-26 10 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-	Commande : (1757279) 2020-06-18 12 h 12	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

	NEQ : 1143058627	3673 Télécopieur : 450 445- 4451	Transmission : 2020-06-18 12 h 12
☐	Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, J7L3X7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477- 6348 Télécopieur : 450 477- 6962	Commande : (1745831) 2020-05-25 11 h 33 Transmission : 2020-05-25 11 h 33
☐	venne ford 94 notre dame Repentigny, QC, J6A 2P3 http://venne.ford.ca NEQ : 1143979681	Monsieur Luc venne Téléphone : 450 581- 0120 Télécopieur : 450 581- 7698	Commande : (1744283) 2020-05-21 8 h 54 Transmission : 2020-05-21 8 h 54

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d’offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l’éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC: Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

Dossier # : 1208528012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à la firme « TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE » pour la fourniture de 6 camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse courte – Dépense totale de 501 637,33 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 20-18201 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208528012 - Acquisition 6 camionnettes.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Françoise TURGEON
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1208872004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Les Solutions Enovert Inc. », pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18222 (1 soum).

Il est recommandé de :

1. accorder au seul soumissionnaire « Les Solutions Enovert Inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 25 véhicules électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 235 540,03\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18222 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-09-02 11:41
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208872004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Les Solutions Enovert Inc.», pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 20-18222 (1 soum).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.

Cet achat vise à répondre aux besoins opérationnels du Service de l'eau, au cours des travaux dédiés à éliminer toutes les entrées de service en plomb situées sur le territoire de la Ville d’ici 2030. Dans le cadre de leur fonction, les équipes de travail concernés sont appelés à effectuer de nombreux déplacements sur le territoire de Montréal.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 20-18222 qui s’est tenu du 1 juin au 7 juillet 2020. L’appel d’offres a été publié le 1er juin 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Un addenda a été émis le 15 juin 2020 pour répondre aux questions des soumissionnaires sur le devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres public 20-18222, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CM19 1119 - 22 octobre 2019: Accorder un contrat à Grenier Chevrolet Buick GMC Ltée, pour la fourniture de trois véhicules électriques (item 2), pour une somme maximale de 168 691,75 \$, taxes incluses - Appel d’offres public 19-17675 (1 seul soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l’octroi d’un contrat à « Les Solutions Enovert Inc.», pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020 (version Preferred EV) tel que décrit au devis technique de l’appel d’offres public 20-18222, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses. Les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier pour une durée de 5 ans ou de 100 000 km; la garantie de la batterie et

le système électrique est de 8 ans ou 160 000 km.

La demande pour l'installation de bornes de recharge de niveau 2 a été faite en priorité au Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) pour s'assurer de la disponibilité de celles-ci.

La livraison des véhicules se fera dans un délai de 120 jours à compter de la date de réception du bon de commande.

JUSTIFICATION

L'achat de ces véhicules est un ajout au parc de véhicules de la Ville. Cet ajout est nécessaire dans le but d'atteindre les objectifs du plan d'action relatif au programme de remplacement des entrées de service en plomb situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18222 pour lequel il y a eu 1 preneur du cahier des charges.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES	TOTAL (taxes incluses)
Les Solutions Enovert Inc.	1 235 540,03 \$		1 235 540,03 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 262 483,00 \$		1 262 483,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 26 942,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 2,13%

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique a utilisé les outils de configuration de prix de chacun des sites internet des manufacturiers des véhicules éligibles et en a établi une moyenne. Il y a un écart négatif de 26 942,97 \$ (- 2,13%) entre la soumission de « Les Solutions Enovert Inc. » et l'estimation de la dépense. L'écart négatif s'explique par les rabais accordés par le manufacturier et le concessionnaire aux clients corporatifs.

Dans le but de favoriser un bon niveau de concurrence, la Ville n'avait exigé aucune garantie de soumission dans le cadre de l'appel d'offres 20-18222.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 1 128 213 \$ (net de ristourne) sera financé par le budget de fonctionnement du Service de l'eau.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale en 2021.

Rabais – Programmes gouvernementaux:

L'achat de véhicules électriques est admissible aux rabais offerts par le gouvernement provincial et fédéral (8 000\$ et 5 000\$). Considérant que ces rabais sont disponibles jusqu'à l'épuisement des fonds ils n'ont pas été comptabilisés dans le montant de la dépense. Si les rabais sont disponibles au moment de la livraison des véhicules, le fournisseur verra à l'inclure à sa facturation. Cette mesure représente une économie potentielle de 325 000 \$ pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de véhicules électriques répond pleinement aux objectifs de réduction de GES et de dépendance aux énergies fossiles mis de l'avant par le Plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Acquérir ces véhicules permettra à la Ville de Montréal d'accélérer la mise en oeuvre du programme de remplacement des entrées de service en plomb afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des bons de commande : octobre 2020

- Livraison des véhicules: février 2021 à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia SANCHEZ
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-28

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514 872-1084

Approuvé le : 2020-09-01

Dossier # : 1208872004

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction

Objet : Accorder un contrat à « Les Solutions Enovert Inc.», pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 20-18222 (1 soum).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18222 Intervention.pdf 20-18222 TPC.pdf 20-18222 pv.pdf 20-18222 DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
 Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-28

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ☒ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	☒	# Lot
Les Solutions Enovert Inc.	1 235 540,03 \$	☒	1

Information additionnelle

Malgré qu'il y a qu'un seul soumissionnaire, la négociation n'était pas permise puisque le prix offert est sous l'estimation.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 20-18222

Titre : Acquisition d'automobiles 100% électriques

Date d'ouverture des soumissions : 7 juillet 2020

Article		Quantité	Les Solutions Enovert Inc.	
			Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition d'un automobile 100% électrique, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs et selon les caractéristiques décrites au devis technique.	25	42 984,65 \$	1 074 616,25 \$
Total avant taxes				1 074 616,25 \$
TPS 5 %				53 730,81 \$
TVQ 9,975 %				107 192,97 \$
Montant total				1 235 540,03 \$
Signature			OUI	
Achat SEAO			OK	
Numéro TPS/TVQ			OUI	
Numéro de fournisseur VDM			577981	
Numéro NEQ			1174155342	
Vérification REQ			OK	
RENA			OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC			OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			OK	
Renseignements complémentaires			À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
Devis techniques dûment complété				

Remarque :

	Non-conforme
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Date : 9 juillet 2020

Devis 14020A11

Conformément à l'annexe 2.01.02 « Consignes d'élaboration du prix » de la section Régie, vous devez

Prix de détail suggéré (PDSF) du véhicule et de l'ensemble des options manufacturières choisies			41 499,00 \$
Clés sans frais - inclus dans le PSDF du véhicule	2		inclus
Rabais du manufacturier « parc auto » :			(500,00 \$)
Rabais du concessionnaire :			(1 000,00 \$)
Taxes d'accise pour la climatisation :			100,00 \$
Transport et préparation			1 710,00 \$
Sous-total no 1			41 809,00 \$
TPS (5%)			2 090,45 \$
TVQ (9,975 %) payable à la SAAQ			4 170,45 \$
Options du concessionnaires			
Clés supplémentaires avec frais	1	317,80 \$	317,80 \$
Droit environnemental sur les pneus neufs	4	3,00 \$	12,00 \$
Équipements additionnels, autres options.			845,85 \$
Veuillez inscrire le montant global des ces acquisitions en lien avec les caractéristiques décrites aux devis.			
Sous-total no 2			1 175,65 \$
TPS (5%)			58,78 \$
TVQ (9,975 %) payable au concessionnaire			84,37 \$
Prix unitaire d'un véhicule (Sous-total no 1 + Sous total no 2)			42 984,65 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#) **COMMANDES** **PANIER**

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

➤ **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 20-18222

Numéro de référence : 1376740

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Acquisition d'automobiles 100% électriques

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Les Solutions Enovert 797 de Salaberry Kirkland, QC, H9H4Z2 http://www.enovert.com NEQ : 1174155342	Monsieur Brahim Zenasni Téléphone : 514 862- 8378 Télécopieur :	Commande : (1761495) 2020-06-30 11 h 18 Transmission : 2020-06-30 11 h 18	3332830 - Addenda 1 2020-06-30 11 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Service clientèle](#)

[À propos](#)

[Partenaires](#)

[Aide en ligne](#)

[Grille des tarifs](#)

[À propos de SEAO](#)



[Formation en ligne](#)

[Contactez-nous](#)

[Info et publicité sur](#)

[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#)

[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors
Québec](#)
[Registre des entreprises
non admissibles](#)
[Autorité des marchés
publics](#)
[Autorité des marchés
financiers](#)

[Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)




© 2003-2020 Tous droits réservés

Dossier # : 1208872004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Objet :	Accorder un contrat à « Les Solutions Enovert Inc.», pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 20-18222 (1 soum).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Info comptable DRE 1208872004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-01

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208694002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

Il est recommandé :

- d'accorder au seul soumissionnaire conforme ci-après désigné pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois pour le lot #1 et de 12 mois pour le lot #2, la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18027;
-

FIRME	LOT	MONTANT (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC.	#1	5 688 828,71 \$
Groupe de sécurité Garda SENC.	#2	633 023,56 \$

- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-19 09:26

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208694002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Le chef-lieu de la cour municipale de Montréal, ses installations connexes (4 points de service) ainsi que les usines de filtration d'eau potable de la Direction de l'eau potable : Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs sont considérés comme des bâtiments prioritaires, sensibles et stratégiques dans le portefeuille immobilier de la Ville. Ces bâtiments fournissant des services essentiels à la population, un service accru de sécurité incluant surveillance, contrôle d'accès et protection des employés et des usagers est primordial afin de prévenir tout acte de criminalité pouvant interrompre ou perturber leurs activités principales. De plus, la présence d'agents de sécurité en tout temps au chef-lieu de la cour municipale et dans les deux guérites des usines de filtration d'eau potable permet une réponse rapide en cas d'incidents pouvant avoir un impact grave sur les bâtiments et les personnes s'y trouvant.

Dans le cadre de l'appel d'offres public 20-18027, l'octroi d'un contrat par un système à deux enveloppes avec grille d'évaluation qualitative a été retenu. L'appel d'offres a été lancé en période de la COVID-19, (publication dans le SEA0 le 20 avril 2020 par le Service de l'approvisionnement). La durée initiale de l'appel d'offres était du 20 avril au 14 mai 2020. Cependant, la durée de l'appel d'offres réelle fut du 20 avril au 21 mai 2020, ce qui laissa 30 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions.

Des ajustements ont été effectués afin de prolonger la date d'inscription des visites des lieux et permettre ainsi une participation plus nombreuse des soumissionnaires (13 au 15 mai 2020).

Trois (3) addendas ont été émis :

No addenda	Date	Portée
1	28 avril 2020	Questions des fournisseurs, report de date de tombée, modifications mineures aux documents d'appel d'offres
2	8 mai 2020	Questions des fournisseurs
3	14 mai 2020	Questions des fournisseurs

Les soumissions reçues sont valides pour 240 jours, soit jusqu'au 15 janvier 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 190281 - Le 20 juin 2019 - Autoriser une dépense de 2 376 715,28 \$, taxes incluses, à Groupe de sécurité Garda SENC. pour une prolongation de contrat d'une durée de 12 mois pour les services de gardiennage pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses 4 points de service ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de 2 usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets . Appel d'offres 17-15668

CG 170359 - Le 24 août 2017 - Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnelles de 158 184, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15668 (3 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat comportant deux lots distincts à Groupe de sécurité Garda SENC, seul soumissionnaire conforme.

LOT 1

1. Le premier lot consiste à fournir un service de sécurité clé en main pour le chef-lieu de la cour municipale, sis au 775, rue Gosford, Ville-Marie, à son comptoir de service sis au 303, rue Notre-Dame Est, Ville-Marie, ainsi qu'à ses 4 points de service pour une période de 36 mois, avec une possibilité de deux prolongations d'une année chacune.

1. Point de Service de l'Est : 7275, rue Sherbrooke Est bureau 200, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
2. Point de Service de l'Ouest : 401, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire
3. Point de Service du Nord : 1405, avenue de l'Église, Saint-Laurent
4. Point de Service Sud : 7777, boulevard Newman, LaSalle

LOT 2

2. Le deuxième lot consiste à fournir un service de sécurité clé en main (guérites seulement), aux deux usines de filtration d'eau potable de la Direction de l'eau potable, Atwater, sis au 999, rue Dupuis, Verdun et Charles-J.-Des Baillets, sis au 8585, boulevard de La Vérendrye, LaSalle, pour une période de douze mois, avec une possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune.

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les deux lots ne présentent pas la même durée, car la Division de la sécurité prévoit un regroupement des unités semblables lors des prochains appels d'offres. Deux différents

contrats adjugés par appels d'offres fournissant un service de gardiennage au Service de l'eau viennent à échéance en 2021. Notre vision est alors de regrouper tous les différents contrats de gardiennage de ce service (trois actuels) en un seul afin de maximiser la performance de gestion contractuelle. Nous avons cependant, quand même inclus des périodes de prolongation au lot 2 permettant une certaine flexibilité au cas où des changements non prévisibles se produiraient d'ici 2021.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat de gardiennage est nécessaire afin d'assurer une sécurité en continu des bâtiments sensibles et stratégiques ainsi que le maintien des activités et opérations quotidiennes.

Lors de la parution de l'appel d'offres public, 4 agences de sécurité se sont procuré les documents nécessaires et les 4 ont déposé des soumissions, soit un total de 100 % des agences.

À la suite de l'évaluation effectuée avec la grille qualitative, G4S Solutions de Sécurité Ltée (64,8 %) ainsi que Production Sécurité inc. (40,2 %) n'ont pas atteint la note de passage de 70 %. Lors de l'analyse de leurs dossiers, ces deux soumissionnaires n'ont pas démontré qu'ils connaissaient et maîtrisaient la nature, les spécificités, les besoins et les enjeux du présent mandat. De plus, la démonstration de leurs qualifications et de leurs expériences de travail pour ce type de prestation de service, n'a pas été jugée satisfaisante, par conséquent la deuxième enveloppe n'a pas été ouverte. L'agence Neptune Security Services inc. n'a pu être évaluée, car elle n'a pas procédé à la visite obligatoire du chef-lieu de la cour municipale et des deux guérites des usines de filtration d'eau potable; sa soumission a donc été rejetée.

À la suite de l'évaluation par les membres du comité, le Groupe de sécurité de Garda SENC est le seul soumissionnaire conforme avec une note de passage de 88,7 %.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC	88,7 %	0,55	6 321 852,27 \$	0,00 \$	6 321 852,27 \$
Estimation			5 610 780,00 \$	0,00 \$	5 610 780,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)					711 072,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100					12,67 %

L'écart de 12,67% s'explique, en partie, par l'omission lors des calculs de l'estimation, de la contrainte exercée par la pandémie de la COVID-19 sur ce type de fournisseur.

En effet, les entreprises de gardiennage ont été très sollicitées lors de la pandémie, afin d'offrir un service de soutien aux entreprises pour permettre le respect des mesures sanitaires gouvernementales.

Cette croissance de la demande de service s'est donc traduit par une augmentation des coûts.

La note récoltée par le Groupe de sécurité Garda SENC démontre leur capacité de compréhension face aux enjeux et responsabilités de contrat de cette envergure.

Ce contrat inclut deux options de prolongation, soit deux périodes additionnelles de douze mois chacune. Les taux sont assujettis à l'augmentation annuelle régie par le Décret des agents de sécurité du gouvernement du Québec.

Le Groupe de sécurité Garda SENC ne fait pas partie :

1. de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec;
2. du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du SCT (Secrétariat du Conseil du trésor);
3. de la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal;
4. de la liste des entreprises ayant un rendement jugé insatisfaisant.

Le Groupe de sécurité Garda SENC a remis avec sa soumission :

1. la preuve d'un certificat d'assurance de 3 000 000 \$;
 2. une attestation valide de l'Autorité des marchés financiers permettant de contracter avec un organisme public L'attestation AMP était valide jusqu'au 7 août 2020. Selon l'accusé de réception, la demande de renouvellement a été faite le 1er mai, plus que 90 jours avant la date d'échéance, ce qui leur permet de poursuivre les activités en lien avec des contrats publics.
- L'accusé réception est en pièce jointe.

Ce dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats selon les critères suivants :

1. Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M\$, où il n'y a qu'une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat débutant le 7 octobre 2020 se divise en deux (2) lots d'une dépense totale de 6 321 852,27 \$.

Le lot #1, d'une durée de 36 mois, et le lot #2 d'une durée de 12 mois, comprennent deux options de prolongation de 12 mois chacune.

LOT 1- Montant total: 5 688 828,71 \$ taxes incluses

Le premier lot est pour le chef-lieu de la cour municipale, son comptoir de service ainsi que ses 4 points de service et se divise comme suit en heures de gardiennage annuelles :

Officier cadre : 2080 heures

Agents de sécurité, chef-lieu : 37 920 heures

Agents de sécurité du comptoir du 303 Notre-Dame Est : 2340 heures

Agents de sécurité couvrant les 4 points de service : 15 600 heures

Banque d'heures prévisionnelles : 1 900 heures

Prolongation (estimation) pour le lot#1:

1ere prolongation: 1 934 201,76 \$

2e prolongation: 1 972 885,80 \$

Pour un total annuel approximatif de 59 840 heures et un montant de 1 896 276,24 \$ avec

taxes.

LOT 2- Montant total: 633 023,56 \$ taxes incluses

Le deuxième lot est pour les deux guérites d'accès des usines de filtration d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, et se divise comme suit en heures de gardiennage annuelles :

1. Guérite de l'usine Atwater : 8 736 heures
2. Guérite de l'usine Charles-J.-Des Baillets : 8 736 heures
3. Banque d'heures prévisionnelles : 2 600 heures

Pour un total approximatif de 20 072 heures et un montant de 633 023,56 \$ avec taxes.

Prolongation (estimation) pour le lot#2:

1ere prolongation: 645 684,03 \$

2e prolongation: 658 597,71 \$

Le taux horaire soumis est sujet aux augmentations annuelles se rapportant au Décret sur les agents de sécurité émis par le gouvernement du Québec.

Le coût total de cette dépense sera entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. La dépense est 100 % assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi ou un refus d'octroyer ce contrat placerait le chef-lieu de la cour municipale ainsi que les 2 usines de filtration d'eau potable du Service de l'eau en non conformité avec les dispositions juridiques particulières, qui régissent divers volets de la sécurité, visant à protéger les occupants d'un bâtiment tel que: le *code national de prévention des incendies*, la *loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *loi sur le bâtiment*. Pour mitiger cette situation, la Division de la sécurité devrait donner un contrat à une autre agence à un coût supérieur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le Groupe de sécurité Garda SENC possède un vaste bassin de main-d'oeuvre lui permettant d'assurer une continuité de ses activités malgré la pandémie. Lors du confinement au printemps 2020, les bâtiments de la Ville, où l'agence est sous contrat, n'ont subi aucune rupture de service dû à un problème de comblement de personnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Premier passage au Comité exécutif : 2 septembre 2020.

Commission d'examen des contrats : 9 septembre 2020

Deuxième passage au Comité exécutif : 16 septembre 2020
Conseil municipal : 21 septembre 2020
Conseil d'agglomération : 24 septembre 2020

Début du contrat : 7 octobre 2020
Fin du contrat : 6 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds; Service des Finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre Lacoste); Validation du processus d'approvisionnement; Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Diana Goropceanu)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina BOIES
Officier- Gestion de contrat

Tél : 514 872-7386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jordy REICHSON
Chef de division

Tél : 514 872-0047
Télécop. :

Le : 2020-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2020-08-18

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-19

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF

Le 12 mars 2018

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC
A/S MONSIEUR PIERRE-HUBERT SÉGUIN
3030, BOUL LE CARREFOUR BUREAU 1002
LAVAL (QC) H7T 2P5

N° de décision : 2018-CPSM-1017476

N° de client : 3000250095

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AGENCE DE PLACEMENT HÉLÈNE ROY
- DEUX-RIVES SÉCURITÉ
- GARDA SECURITY GROUP G.P.
- INS-SIGN SIGNALISATION
- SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES
- SÉCURITÉ DEUX-RIVES
- SERVICE DE SÉCURITÉ TSM
- SERVICES DE GESTION TOTAL SECURITY
- SIGNALISATION INS-SIGN
- SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC
- SUR APPEL
- TOTAL SECURITY MANAGEMENT SERVICES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 août 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800, square Victoria, 32^e étage
C.F. 345, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 399-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 1 mai 2020

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC
3030, BOUL LE CARREFOUR
1002
LAVAL QC H7T 2P5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000250095

N° de demande : 2000024732

N° de confirmation de paiement : 013858

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Dossier # : 1208694002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18027 Intervention.pdf20-18027 pv.pdf



20-18027 Detcah SEO Liste des commandes.pdf



20-18027 Résultat global comité 10 juin 2020.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana GOROPCEANU
 Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 280-0867

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-30

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18027 No du GDD : 1208694002

Titre de l'appel d'offres : Service d'agence de sécurité - Cour municipale et autres sites de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 4 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 14 - 5 - 2020 Date du dernier addenda émis : 14 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Date du comité de sélection : 10 - 6 - 2020

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 Nbre de soumissions reçues : 4 % de réponses : 66,67

Nbre de soumissions rejetées : 3 % de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Neptune Security Services Inc	n'a pas participé à la visite obligatoire
G4S Solutions de Sécurité Ltée	pointage interimaire < 70%
Production Sécurité Inc.	pointage interimaire < 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 17 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 17 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
Groupe de Sécurité Garda SENC	2 529 299,80 \$	✓	

Information additionnelle

La raison invoquée pour le non-dépôt d'une soumission: la ville favorisera les entreprises de plus grande envergure pour la réalisation de ce mandat; pas de réponse de la part de l'autre preneur qui n'a pas soumissionné.

Préparé par : Diana Goropceanu

Le 30 - 7 - 2020

20-18027 - Service d'agence de sécurité - Cour municipale et autres sites de la Ville de Montréal	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final	Comité		
FIRME	5%	15%	15%	15%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 10-06-2020
G4S Solutions de Sécurité Ltée	3,50	10,33	9,67	9,00	19,33	13,00	64,8			Non conforme	Heure	10 h 30
Groupe de Sécurité Garda SENC	4,33	13,67	13,33	13,00	27,67	16,67	88,7	2 529 299,80 \$	0,55	1	Lieu	via Google Meet
Production Sécurité Inc.	1,33	0,01	6,67	7,33	10,83	14,00	40,2			Non conforme	Multiplicateur d'ajustement 10000	
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Diana Goropceanu										Facteur «K»	50



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18027

Numéro de référence : 1364340

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service d'agence de sécurité - Cour municipale et autres sites de la Ville de Montréal

☐ <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
☐ G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée 7889 St-Laurent #202 Montréal, QC, H2R1X1 NEQ : 1165400400	Monsieur Andrew Dufour Téléphone : 514 602-4459 Télécopieur :	Commande : (1738361) 2020-05-06 18 h 55 Transmission : 2020-05-06 18 h 55	3301426 - ADDENDA 1 2020-05-06 18 h 55 - Téléchargement 3309959 - ADDENDA 2 2020-05-08 17 h 25 - Courriel 3313576 - ADDENDA 3 2020-05-14 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.com NEQ : 3368599133	Monsieur Gilbert Couture Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	Commande : (1731369) 2020-04-21 8 h 56 Transmission : 2020-04-21 8 h 56	3301426 - ADDENDA 1 2020-04-28 10 h 11 - Courriel 3309959 - ADDENDA 2 2020-05-08 17 h 25 - Courriel 3313576 - ADDENDA 3 2020-05-14 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ HOVIE CONSULTING INC. 2452 rue de montreal Montréal, QC, H3M1J3 NEQ : 1173637506	Madame Hortence Kamga Téléphone : 514 993-8321 Télécopieur :	Commande : (1732529) 2020-04-22 21 h 48 Transmission : 2020-04-22 21 h 48	3301426 - ADDENDA 1 2020-04-28 10 h 11 - Courriel 3309959 - ADDENDA 2 2020-05-08 17 h 25 - Courriel 3313576 - ADDENDA 3 2020-05-14 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com NEQ : 1168627108	Madame Helen Graham Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	Commande : (1732633) 2020-04-23 8 h 47 Transmission : 2020-04-23 8 h 47	3301426 - ADDENDA 1 2020-04-28 10 h 11 - Courriel 3309959 - ADDENDA 2 2020-05-08 17 h 25 - Courriel 3313576 - ADDENDA 3 2020-05-14 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Production Sécurité 28 chemin de la Côte Saint-Louis Ouest, bureau 211	Monsieur Manel Mauvais Téléphone : 514 542-	Commande : (1732478) 2020-04-22 16 h 50	3301426 - ADDENDA 1 2020-04-28 10 h 11 - Courriel

Blainville, QC, J7C 1B8
<http://productionsecurite.ca> NEQ :
1171083786

4241
Télécopieur : 438 800-
2725

Transmission :
2020-04-22 16 h 50

3309959 - ADDENDA 2
2020-05-08 17 h 25 - Courriel
3313576 - ADDENDA 3
2020-05-14 13 h 26 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ TRIMAX SÉCURITÉ INC.
1965 boul. Industriel,
200
Laval, QC, H7S 1P6
<http://www.trimaxsecurite.com> NEQ :
1165926511

[Monsieur Éric Toussaint](#)
Téléphone : 450 934-
5200
Télécopieur :

Commande : (1736793)
2020-05-04 12 h 22
Transmission :
2020-05-04 12 h 22

3301426 - ADDENDA 1
2020-05-04 12 h 22 - Téléchargement
3309959 - ADDENDA 2
2020-05-08 17 h 25 - Courriel
3313576 - ADDENDA 3
2020-05-14 13 h 26 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1208694002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction
 - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité

Objet :

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208694002 - Garda.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
 Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

Co-auteur
 Pierre Lacoste
 Préposé au budget
 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Jean-François DOYLE
 Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-7840

Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1208694002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.



Rapport CEC SMCE208694002.pdf

Dossier # :1208694002

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208694002

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208694002

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes à la cour municipale municipale et ses 4 points de service ainsi qu'aux usines de filtration d'eau potable d'Atwater et Charles-J.-Des Baillets.

Le Service a d'abord expliqué que les quatre entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres ont déposé une soumission. Cependant, le système d'ouverture des soumissions à deux enveloppes a résulté en la conformité d'une seule soumission conforme puisque deux entreprises n'ont pas obtenu la note de passage et qu'une entreprise a été disqualifiée parce qu'elle avait omis de faire la visite obligatoire des lieux prévue au devis. En conclusion, le Service recommande néanmoins l'octroi malgré un écart défavorable de 12,67 % par rapport à l'estimé de contrôle.

Au terme de son examen, la Commission a statué sur la conformité de ce dossier, et ce, bien qu'elle déplore qu'une négociation n'ait pas été menée auprès de l'adjudicataire avant l'octroi comme le permet la Loi sur les cités et villes lorsqu'un appel d'offres résulte en une seule soumission conforme. En outre, la Commission a demandé à ce que le sommaire décisionnel fasse état des raisons pour lesquelles deux firmes n'ont pas obtenu la note de passage lors de l'analyse des soumissions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208694002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1208260003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, la firme Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des six (6) lots, pour une période maximale de 24 mois, le contrat pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour la somme maximale 12 881 893 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18244 ;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6	12 881 893 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-18 15:31

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208260003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal assume cette responsabilité pour l'agglomération. En vertu de ces articles, l'agglomération de Montréal octroie des contrats à des entreprises exploitant des sites de compostage ou de biométhanisation privés pour le traitement des résidus organiques qui sont collectés sur le territoire de l'agglomération d'ici à ce que la Ville puisse mettre en opération ses propres Centres de traitement des matières organiques (CTMO) par compostage (2021) et biométhanisation (2022). Ainsi, des contrats de traitements sont octroyés depuis 2008 pour des résidus verts (territoires de l'est de l'agglomération), depuis 2009 pour les résidus alimentaires (territoires de l'est de l'agglomération) et depuis 2011 pour les résidus organiques mélangés (territoires de l'ouest de l'agglomération).

Le contrat en vigueur pour le traitement des résidus alimentaires en provenance de l'est de l'agglomération de Montréal, octroyé pour une durée de 36 mois (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018), prévoyait deux options de prolongation de douze (12) mois chacune. Celles-ci ont été exercées, menant la fin du contrat au 31 décembre 2020 (CM18 0487 - 20

septembre 2018).

Un processus de renouvellement de contrat a été entamé avec la mise en marché d'un appel d'offres, lancé le 8 juillet 2020 (A/O 20-18244). Les besoins planifiés pour ce contrat sont pour une période de 18 mois (1er janvier 2021 au 30 juin 2022) en raison de la mise en opération du Centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation qui sera situé dans la ville de Montréal-Est prévue le 1 juillet 2022. Le CTMO, propriété de la Ville de Montréal, traitera les résidus alimentaires des secteurs visés par le présent contrat. Toutefois, il est prévu au devis technique des documents d'appel d'offres que l'adjudicataire puisse, si besoin il y a, être appelé à maintenir les obligations du contrat pour une durée additionnelle pouvant aller jusqu'à six (6) mois (24 mois au total), afin de gérer les risques liés à toute situation de retard, d'imprévus ou de coordination des travaux pour la mise en service du CTMO. Les quantités prévisionnelles présentées au bordereau correspondent donc au maximum anticipé advenant que la durée additionnelle de six (6) mois soit requise, soit un total de 106 950 tonnes pour 24 mois. Au-delà de la période de 18 mois, le donneur d'ordre pourra mettre un terme au contrat à n'importe quel moment, après un préavis de trente (30) jours.

Les quantités prévues à ce contrat permettront de traiter les matières des secteurs actuellement desservis par le service de collecte des résidus alimentaires (voir tableau ci-dessous et carte en pièce jointe), et d'ajouter les quantités additionnelles pour les nouvelles implantations durant ces deux années, notamment les immeubles résidentiels comptant 9 logements et plus et certains ICI assimilables (industries, commerces et institutions).

Le marché de valorisation des résidus alimentaires a évolué de façon défavorable au cours des dernières années faisant en sorte d'augmenter les coûts de traitement unitaire (de 70 \$ en 2015 à plus de 104 \$ la tonne pour le présent appel d'offres). Ce contexte s'explique notamment par :

- Une augmentation importante de la demande pour ce genre de service en raison des vagues importantes d'implantation de la collecte des résidus organiques (alimentaires et/ou verts) dans la plupart des municipalités du Québec;
- Une stagnation de l'offre dans le secteur privé qui s'explique par l'annonce de plusieurs projets de développement d'infrastructures municipales spécialisées dans le traitement des matières organiques. Les infrastructures prévues à Montréal sont actuellement en développement.

Ce débalancement entre l'offre et la demande a été constaté lors d'un appel d'offres récent qui comprenait un lot pour le traitement par compostage des résidus organiques mélangés en provenance des territoires de l'ouest de l'agglomération (19-17972). Aucune soumission n'a été déposée lors de cet appel d'offres pour ce lot et ce, malgré sept (7) preneurs du cahier des charges. Le suivi effectué par le Service de l'approvisionnement auprès des preneurs du cahier des charges a démontré que les entrepreneurs n'ont pas souhaité soumissionner principalement par manque de capacité de traitement dans leurs infrastructures.

Dans ce contexte, la stratégie de sollicitation du marché préconisée par le Service de l'environnement pour le renouvellement des services de traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires en provenance des territoires de l'est de l'agglomération de Montréal fut de subdiviser le gisement en six (6) lots distincts selon les territoires ci-dessous. Cette subdivision visait à la fois de permettre une répartition des quantités à traiter dans plusieurs sites de valorisation et d'ouvrir le marché à des soumissionnaires potentiels disposant de plus petites infrastructures.

Le tableau suivant présente le détail des lots, tel que présenté au bordereau de soumission

ainsi que les territoires concernés :

Lots	Territoires visés	Quantité en tonnes (24 mois)
1	Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Est, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	20 750
2	Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard	21 200
3	Rosemont-La-Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	27 000
4	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Outremont, Ville-Marie, Westmount	23 300
5	LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun	13 700
6	Ville de Montréal (conteneurs semi-enfouis)	1 000

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres public N° 20-18244 a été lancé le 8 juillet 2020.
- L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal et publié dans le SEAO.
- L'ensemble des entrepreneurs œuvrant dans ce secteur ont été contactés par le Service de l'approvisionnement pour les informer de l'appel d'offres en cours.
- Les soumissionnaires ont eu 26 jours calendrier pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont été ouvertes le 4 août 2020.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier (cautionnement de soumission).
- Un (1) addenda a été produit dans ce dossier.
- Il y a eu sept (7) preneurs de cahier de charges dont un (1) a déposé une soumission jugée conforme pour chacun des six (6) lots.
- Aucune soumission n'a été jugée non admissible ou non conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0487 - 20 septembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, et pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour les années 2018, 2019 et 2020 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ en 2019 et de 81 604,36 \$ en 2020.

CG17 0421 - 28 septembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017 pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, dans le cadre du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$, taxes incluses.

CG15 0355 - 28 mai 2015 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14211 (1 soum.).

CG14 0514 - 27 novembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000

tonnes par année de résidus alimentaires et exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, pour la même période, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses.

CG13 0074 - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

CG11 0430 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, pour une durée de 36 mois, pour un montant total approximatif de 1 110 768,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11764 (1 soum.).

CG09 0292 - 27 août 2009 - Accorder à Recyclage Notre-Dame inc. un contrat de services pour valoriser par compostage 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires provenant des collectes initiées sur le territoire de l'agglomération de Montréal (3 ans), au montant de 1 100 531,25 \$, taxes incluses - 1 soum.

DESCRIPTION

Dans le secteur « Est » de l'agglomération, tous les territoires (villes et arrondissements) effectuent une collecte spécifique de résidus alimentaires. Le nouveau contrat pour le traitement de ces matières permettra de maintenir les services actuels de collecte, de poursuivre le déploiement des collectes tel que planifié dans le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025* (PDGMR) pour les immeubles de 9 logements et plus et les ICI assimilables et de répondre aux besoins de traitement des quantités collectées. Les quantités prévisionnelles totales pour la durée maximale du contrat (24 mois) sont de 106 950 tonnes. Ces prévisions ont été estimées à partir de l'évolution des quantités de résidus alimentaires traités au cours des dernières années et des prévisions de génération attribuable aux immeubles résidentiels comptant 9 logements ou plus et aux ICI assimilables qui seront implantés durant la période du contrat. Le contrat de traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires prévoit :

- La réception et le chargement des résidus alimentaires livrés par les territoires au site de transbordement fourni par l'entrepreneur (Recyclage Notre-Dame inc. situé à Montréal-Est);
- Le transport vers les sites de traitement identifiés, dont certains en sous-traitance (Dépôt Rive-Nord, situé à Saint-Thomas-de-Joliette et la SÉMECS, situé à Varenne);
- Le compostage ou la biométhanisation des résidus alimentaire allant jusqu'à 106 950 tonnes pour 24 mois.

Les matières acceptées à la collecte des résidus alimentaires sont celles établies en vertu du Règlement sur les collectes (16-049) de la Ville de Montréal et du Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles (RCG 17-009). Les sacs certifiés «compostables» sont autorisés pour cette collecte dans les territoires de l'Est de l'Agglomération.

Le contrat s'étalera sur une période de 18 à 24 mois. Il n'y a pas lieu d'y intégrer des options de prolongation puisque la Ville disposera alors d'une infrastructure pour traiter les résidus alimentaires (CTMO-Montréal-Est). L'adjudicataire sera responsable d'assurer la

valorisation des matières organiques reçues de l'agglomération de Montréal et de gérer le compost produit.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges et un (1) soumissionnaires au total (14%). Six (6) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné (86%). L'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. est le seul soumissionnaire pour les six (6) lots. Sa soumission est admissible et conforme.

Le retour du Service de l'approvisionnement auprès des preneurs du cahier des charges qui n'ont pas proposé de soumissions démontre qu'ils ne l'ont pas fait pour les raisons suivantes : leur capacité de traitement puisque leur carnet de commande est déjà complet; un a précisé un manque de temps pour regarder l'appel d'offres malgré que cet appel d'offres a été sur le marché 26 jours.

Voici les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne.

PRIX DES CONTRATS							
Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme							
Soumissions conformes (taxes incluses)	Lot #1	Lot #2	Lot #3	Lot #4	Lot #5	Lot #6	Total
Recyclage Notre-Dame inc.	2 499 292 \$	2 553 494 \$	3 252 091 \$	2 806 434 \$	1 650 135 \$	120 448 \$	12 881 893 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 958 307 \$	2 949 339 \$	3 818 320 \$	3 134 333 \$	1 905 941 \$	141 419 \$	14 907 659 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	2 499 292 \$	2 553 494 \$	3 252 091 \$	2 806 434 \$	1 650 135 \$	120 448 \$	12 881 893 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(459 015) \$	(395 845) \$	(566 229) \$	(327 900) \$	(255 806) \$	(20 971) \$	(2 025 765) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-15,52%	-13,42%	-14,83%	-10,46%	-13,42%	-14,83%	-13,59%

Estimation du professionnel

L'estimation a été faite par les professionnels du Service de l'environnement et établie en tenant compte de la moyenne des soumissions reçues lors du dernier appel d'offres public pour un mandat similaire (AO 20-18067, soumissions reçues le 5 mars 2020) et le

positionnement géographique des sites de livraison des principaux soumissionnaires potentiels. Compte tenu qu'un facteur d'ajustement est appliqué sur les prix soumis afin de prendre en compte les frais encourus par la Ville pour la livraison des matières, l'hypothèse de calcul utilisé impliquait une variation des prix soumis en fonction de l'éloignement de chacun des sites par rapport aux centroïdes identifiés dans les documents d'appel d'offres pour chacun de lots.

Regroupement des lots

Tel que décrit à l'article 3.2 du devis technique, "Dans le cas où un adjudicataire remporte plusieurs lots, la Ville se réserve le droit de regrouper ces lots pour les gérer, sur le plan administratif, en un seul et même contrat." C'est pourquoi, les lots sont regroupés en un seul contrat qui s'étalera sur une période maximale de 24 mois.

Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC):

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001 et la résolution CG11 0082, ce dossier décisionnel sera soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC), prévu le mercredi 9 septembre 2020, puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 10 M\$ et d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Vérifications

Après vérifications, l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. a démontré qu'elle dispose de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) (en pièce jointe). L'entreprise ne se retrouve pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et elle ne se retrouve pas sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est pour une durée de 18 à 24 mois qui s'étale sur deux (2) années financières (2021, 2022). La somme requise s'élève à 12 881 893 \$ toutes taxes incluses. Il n'y aura pas d'ajustement annuel de prix durant le contrat. Cette dépense sera répartie comme suit:

Montant des contrats - taxes incluses	2021	2022	Total
Résidus alimentaires	6 440 947 \$	6 440 947 \$	12 881 893 \$

Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Ce nouveau contrat inclut un traitement annuel de 16 476 tonnes de plus que l'ancien contrat (15-14211). De plus, le nouveau coût unitaire est supérieur à l'ancien contrat de 50%, soit une hausse de 40,15\$/tonne (taxes incluses).

Les coûts supplémentaires associés à ce contrat seront financés par un réaménagement budgétaire découlant notamment par la réduction du volume de déchets envoyés à l'enfouissement ainsi que par l'augmentation du montant de redevance à l'élimination redistribué par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) à la Ville de Montréal considérant sa performance en terme de gestion environnementale des matières résiduelles.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Elle sera assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne le traitement des matières organiques, une compétence relevant du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires contribue à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle fixée par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et répond aux objectifs du plan d'action *Montréal Durable 2016-2020* de l'administration montréalaise.

Le traitement par compostage ou par biométhanisation des résidus alimentaires s'inscrit également dans les priorités énoncées afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 dans le projet de PDGMR 2020-2025, soit de détourner les matières organiques de l'enfouissement.

La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

Composter ou biométhaniser les résidus alimentaires contribue également à réduire les gaz à effet de serre émis par la matière en décomposition dans les sites d'enfouissement produits et en limitant les risques de contamination des nappes phréatiques causés par les lixiviats. De plus, le compost est un amendement de sol de grande qualité qui a le potentiel de remplacer plusieurs amendements d'origine chimique, possiblement néfaste pour l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires) représentent environ 47 % des matières résiduelles à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte, le compostage et la biométhanisation des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

L'octroi du contrat de traitement des résidus alimentaires permettra la poursuite des services de collecte de résidus alimentaires pour le territoire de l'est de l'agglomération de Montréal ainsi que leur déploiement. Ne pas octroyer ce contrat mènerait à une cessation de service à partir du 1er janvier 2021 et par conséquent à un recul dans l'atteinte des objectifs environnementaux énoncés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des matières résiduelles sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID -19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets;
- Services de collecte et de tri des matières recyclables;
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses;
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques;
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux;
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment).

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les

autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes.

Les entreprises spécialisées dans l'enfouissement des ordures ménagères ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'actions de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 2 septembre 2020
Commission d'examen des contrats : 9 septembre 2020
Comité exécutif : 16 septembre 2020
Conseil municipal : 21 septembre 2020
Conseil d'agglomération : 24 septembre 2020
Début du contrat : 1er janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DEVIN-DUCLOS
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations gmr

Le : 2020-08-07

Tél : 514-872-2236
Télécop. :

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-08-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières
résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-08-18

Le 15 août 2019

RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.
A/S MONSIEUR MAXIM SYLVESTRE
8155, RUE LARREY
ANJOU (QC) H1J 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0698
N° de client : 2700018824

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). RECYCLAGE NOTRE-DAME INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics


Chantal Hamel

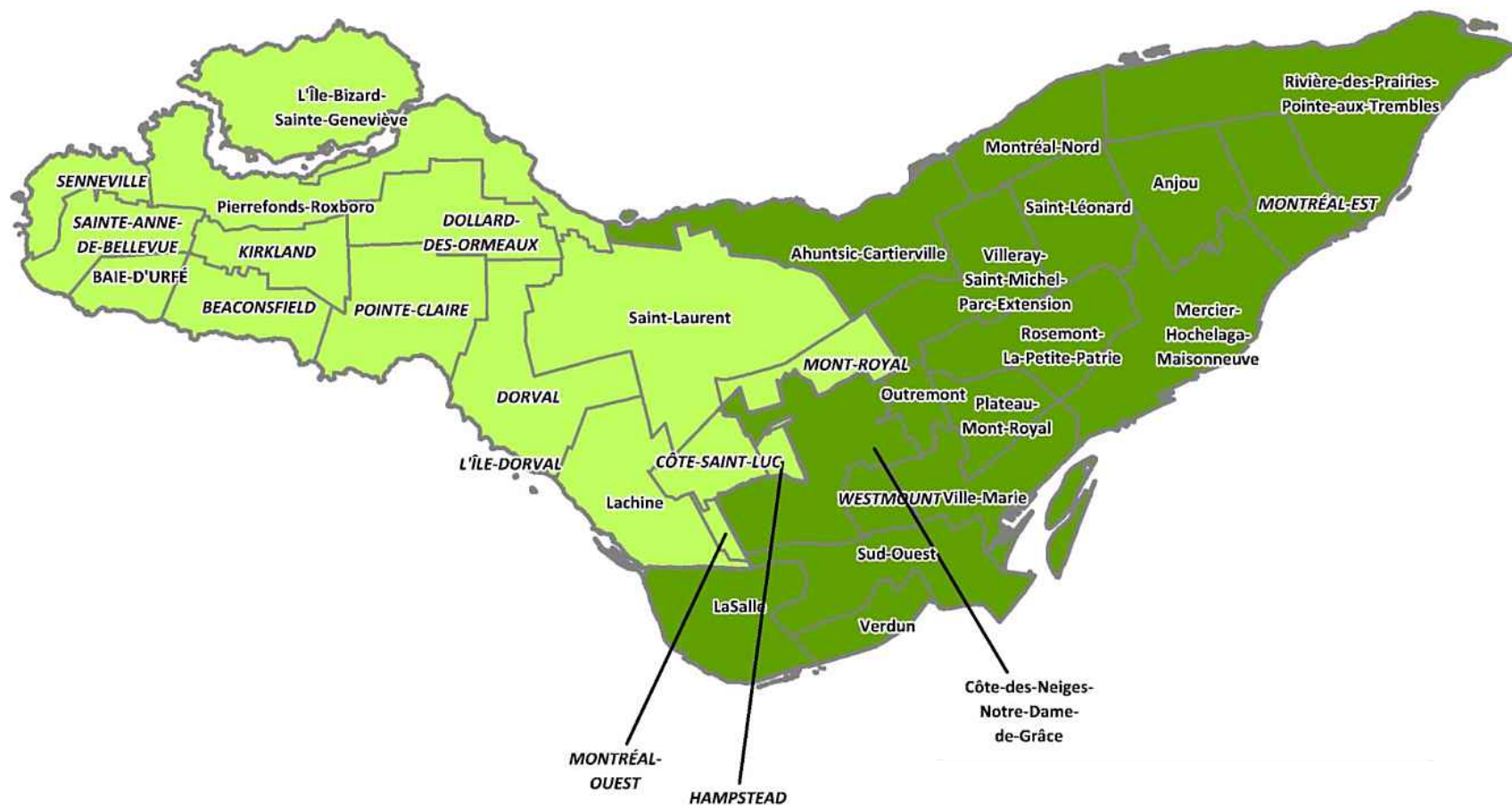
Service de l'environnement
 Direction de la gestion des matières résiduelles et infrastructures
 Évaluation du coût de traitement pour les résidus alimentaires 2021 - 2022
 GDD 1208260003

Territoires de l'agglomération	Période / année			2021	2022	Total
Recyclage Notre-Dame Inc.	Résidus alimentaires / Tonnage prévisonnel	Tonnes	Prix	53 475	53 475	106 950
	Lot 1	20 750	104.76 \$	1 086 885 \$	1 086 885 \$	2 173 770 \$
	Lot 2	21 200	104.76 \$	1 110 456 \$	1 110 456 \$	2 220 912 \$
	Lot 3	27 000	104.76 \$	1 414 260 \$	1 414 260 \$	2 828 520 \$
	Lot 4	23 300	104.76 \$	1 220 454 \$	1 220 454 \$	2 440 908 \$
	Lot 5	13 700	104.76 \$	717 606 \$	717 606 \$	1 435 212 \$
	Lot 6	1 000	104.76 \$	52 380 \$	52 380 \$	104 760 \$
	Total avant taxes			5 602 041 \$	5 602 041 \$	11 204 082 \$
	TPS		5%	280 102 \$	280 102 \$	560 204 \$
	TVQ		9.975%	558 804 \$	558 804 \$	1 117 607 \$
	Total taxes incluses			6 440 947 \$	6 440 947 \$	12 881 893 \$
	Total taxe nette			5 881 443 \$	5 881 443 \$	11 762 886 \$

IMPUTATION et PROVENANCE : 1001.0010000.103161.04333.54503.014478

Montant des contrats - taxes incluses	2021	2022	Total
Résidus Alimentaires	6 440 947 \$	6 440 947 \$	12 881 893 \$

DÉLIMITATION DES ZONES POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES



- Zone Ouest : collecte des résidus mélangés
- Zone Est : collectes des résidus alimentaires et résidus verts séparés

Dossier # : 1208260003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



+ 20-18244 pv.pdf+ 20-18244 TCP (23).pdf+ 20-18244 Liste des commandes.pdf



+ 20-18244 Nouvelle Appel D'offres 20200814.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
 Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-14

Lina PICHE
 Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

La recommandation de contrat pour les lots 1 à 6 vise la firme cochée ☒ et les lots indiqués.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	☒	Lots
Recyclage Notre-Dame inc		☒	1 à 6
Lot 1	2 499 292.06\$		
Lot 2	2 553 493.57\$		
Lot 3	3 252 090.87\$		
Lot 4	2 806 433.97\$		
Lot 5	1 650 135.00\$		
Lot 6	120 447.81\$		

Information additionnelle

Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Des preneurs des documents n'ont pas soumissionnés compte tenu de leur capacité leur carnet de commande est déjà complet, un autre a précisé un manque de temps pour regarder l'appel d'offres malgré que cet appel d'offres a été sur le marché 26 jours.

Préparé par : Daniel Léger

Le

14 - 8 - 2020



No de l'appel d'offres
20-18244

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité

Oui

									Données	
Num. du Lot	Desreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Territoires	Recyclage Notre-Dame inc	1,1	Récep, trans et valor	20750	t	1	104,76 \$	2 173 770,00 \$	2 499 292,06 \$
		Total (Recyclage Notre-Dame inc)							2 173 770,00 \$	2 499 292,06 \$
LOT2	Territoires	Recyclage Notre-Dame inc	2,1	Récep, trans et valor	21200	t	1	104,76 \$	2 220 912,00 \$	2 553 493,57 \$
		Total (Recyclage Notre-Dame inc)							2 220 912,00 \$	2 553 493,57 \$
LOT3	Territoires	Recyclage Notre-Dame inc	3,1	Récep, trans et valor	27000	t	1	104,76 \$	2 828 520,00 \$	3 252 090,87 \$
		Total (Recyclage Notre-Dame inc)							2 828 520,00 \$	3 252 090,87 \$
LOT4	Territoires	Recyclage Notre-Dame inc	4,1	Récep, trans et valor	23300	t	1	104,76 \$	2 440 908,00 \$	2 806 433,97 \$
		Total (Recyclage Notre-Dame inc)							2 440 908,00 \$	2 806 433,97 \$
LOT5	Territoires	Recyclage Notre-Dame inc	5,1	Récep, trans et valor	13700	t	1	104,76 \$	1 435 212,00 \$	1 650 135,00 \$
		Total (Recyclage Notre-Dame inc)							1 435 212,00 \$	1 650 135,00 \$
LOT6	Territoires	Recyclage Notre-Dame inc	6,1	Récep, trans et valor	1000	t	1	104,76 \$	104 760,00 \$	120 447,81 \$
		Total (Recyclage Notre-Dame inc)							104 760,00 \$	120 447,81 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18244

Numéro de référence : 1389107

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus alimentaires – 18 à 24 mois

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9147-9279 Québec inc. - Épursol 47 Albert-Ferland Chénéville, QC, J0V 1E0 http://www.epursol.ca	<u>Monsieur Stéphane Maillé</u> Téléphone : 819 428-1777 Télécopieur : 819 248-2345	Commande : (1766772) 2020-07-14 13 h 28 Transmission : 2020-07-14 13 h 28	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com	<u>Madame Sylvie Lesieur</u> Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	Commande : (1765589) 2020-07-10 14 h 24 Transmission : 2020-07-10 14 h 24	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 855, Rue Pépin Sherbrooke, QC, J1L 2P8 http://www.englobecorp.com	<u>Madame Annie Vachon</u> Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	Commande : (1765112) 2020-07-09 15 h 49 Transmission : 2020-07-09 15 h 49	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	<u>Madame Ginette Brouillard</u> Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	Commande : (1766141) 2020-07-13 13 h 34 Transmission : 2020-07-13 13 h 34	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mironor C.P. 303 Lachute, QC, J8H 3X5	<u>Monsieur Daniel Miron</u> Téléphone : 450 562-5516 Télécopieur : 450 562-5358	Commande : (1767327) 2020-07-15 14 h 22 Transmission : 2020-07-15 14 h 22	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2l5	<u>Monsieur Maxim Sylvestre</u> Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	Commande : (1765188) 2020-07-10 5 h 51 Transmission : 2020-07-10 5 h 51	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Viridis environnement inc. 1611, rue de l'Industrie Beloil, QC, J3G 4S5	<u>Madame Anouk Lorion</u> Téléphone : 450 813-4970	Commande : (1770869) 2020-07-28 12 h 04 Transmission :	3353719 - 20-18244 addenda 1 2020-07-28 13 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

<http://www.viridis-env.com>Télécopieur : 450 813- 2020-07-28 12 h 04
4979électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

-
- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Dossier # : 1208260003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD1208260003_intervention_financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
 Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Marie-Claude JOLY
 Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208260003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).



Rapport CEC SMCE208260003.pdf

Dossier # :1208260003

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208260003

***Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage
Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage
et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes
de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24
mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$,
taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1
soumissionnaire).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208260003

Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*
 - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi pour un contrat récurrent.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires pour une période de 18 à 24 mois pour 15 arrondissements et deux villes liées de l'Est de l'agglomération.

Le Service a d'abord expliqué que le contrat a été scindé en six lots pour pouvoir intéresser de plus petites firmes. Cependant, une seule entreprise parmi les sept s'étant procuré les documents de l'appel d'offres a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres d'une durée de 26 jours au cours desquels un seul addenda a été publié. En outre, le Service est d'avis que le contexte du marché de la gestion des matières résiduelles et du compostage en restructuration explique fort probablement la réception d'une seule soumission conforme, notamment en raison de l'augmentation de la demande et des mouvements d'acquisition entre les différentes firmes.

Aussi, la nouvelle stratégie de valorisation des matières du Ministère de l'environnement a pour effet d'accentuer la sollicitation du secteur. Au global, le Service se dit satisfait du prix obtenu, de 10% inférieur à l'estimé de contrôle au global.

Les commissaires comprennent qu'il s'agit d'un marché en restructuration qui se trouve fortement sollicité par les nouvelles mesures gouvernementales en ce qui a trait aux exigences relatives à la revalorisation des matières. Au terme de son examen, la Commission retient qu'une relance de l'appel d'offre pourrait résulter en l'absence de soumission ou en une augmentation des prix. En outre, la Commission a apprécié la carte détaillée du territoire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*
 - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208260003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1205382001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Robert Hydraulique, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 069 481.02\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18052) - 4 soumissionnaires ;
2. d'autoriser une dépense de 103 474,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-19 09:28

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1205382001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.

Pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires, la Ville souhaite faire l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement.

Afin de répondre à ce besoin, l'appel d'offres public, # 20-18052 a été publié dans Le Journal de Montréal et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 98 jours, soit du 5 février au 12 mai 2020 inclusivement. Il y a eu quatre (4) reports de date pour l'ouverture des soumissions. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité et le délai accordé aux soumissionnaires suffisant. Durant l'appel d'offres public, des addenda furent émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet et répondre aux questions des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	12 février	Report de date et modification de l'article 37.2.1.1 - Unités subséquentes
2	14 février	Précisions - Marques et modèles de référence - Caractéristiques technique
3	3 mars	Questions - Réponses
4	6 mars	Questions - Réponses

5	10 mars	Questions - Réponses
6	18 mars	Report de date au 6 avril 2020
7	20 mars	Précisions date et heure de dépôt de la soumission en période de Covid-19
8	23 mars	Report de date dans SEAO suite à l'addenda 6
9	24 mars	Report de date de dépôt des soumissions
10	23 avril	Report de date et modification de la clause "variation des prix"
11	28 avril	Modification de la section Annexe Règlements sur la gestion contractuelle
12	6 mai	Modifications et ajouts au devis technique no 21519A11

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Les soumissionnaires retenus ont accepté de prolonger leur prix jusqu'au 16 octobre 2020 (lettres en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Appel d'offres : 19-17569 (devis : LCT21519A11) - (2 soum.)

Bon de commande	descriptif	date	fournisseur	mensualité sans les taxes
1345617	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1345595	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1345624	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1345615	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1343479	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 894
1343478	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 894
1343474	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-juil-19	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 894

Appel d'offres : 18-16804 (devis : LCT21518A11) - (2 soum.)

Bon de commande	descriptif	date	fournisseur	mensualité sans les taxes
1268968	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-mai-18	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 794
1268963	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-mai-18	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 794
1268956	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-mai-18	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1268953	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-mai-18	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1268961	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-mai-18	DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	2 650
1268970	location d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires	01-mai-18	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 794

CE16 1552 - 28 septembre 2016 : accorder à Robert Hydraulique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 466,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15410 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel (2 soum.);

DESCRIPTION

Le SMRA désire faire l'acquisition de ces fourgonnettes munies d'une nacelle avec échelle de 29 pieds principalement pour l'arrondissement de Rosemont La-Petite Patrie, division Marquage et Signalisation (13 véhicules). Les autres fourgonnettes seront réparties en fonction du carnet de commandes tel que démontré dans le tableau ci-dessous.

Conformément à la clause 1.11.04 b) intitulée "Visite du soumissionnaire pour démonstration" du document de Régie de l'appel d'offres No. 20-18052, une présentation du produit proposé a été tenue le 25 juin 2020 à 10h00 à l'atelier du soumissionnaire en présence de différents représentants de la Ville de Montréal. Suite à la démonstration et à l'essai du produit, l'ensemble de ces caractéristiques fut jugé équivalent en qualité et en performance aux produits de références du devis.

L'adjudicataire dispose d'un délai de neuf (9) mois, suivant l'émission du bon de commande, pour la livraison du premier véhicule. Ce dernier devra faire l'objet d'une inspection par les responsables. Par la suite, le fournisseur devra fournir un minimum de quatre (4) véhicules par mois.

Une garantie d'un (1) an est prévue sur les pièces et la main d'oeuvre suivant la date de la mise en service du véhicule.

Cette acquisition vise le remplacement de dix-sept (17) véhicules pour lesquels les critères de désuétude sont atteints: 162-06408, 212-10098, 215-98122, 178-06219, 215-02099, 215-97006, 215-97007, 215-97008, 215-98123, 215-04353, 215-06223, 215-06224, 265-92001, 215-99084, 215-99085, 215-99089 et 237-93047. La dernière fourgonnette fera partie intégrante du fonds de réserve.

La durée de vie des véhicules de classe 215 est de 11 ans.

<u>ANCIEN MATRICULE VILLE</u>	<u>Arrondissement</u>	<u>Durée de vie réelle du véhicule</u>	<u>Durée de vie utile selon la classe</u>	<u>Remarque/Commentaire</u>
162-06408	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	14	10	L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a sacrifié deux (2) actifs (647-85556 et 162-06408) en échange d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle.
215-97007	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	23	11	dépasse la durée de vie utile
212-10098	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	10	10	changement de classe approuvé par le gestionnaire
178-06219	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	14	10	changement de classe de fourgonnette approuvé par le gestionnaire
215-98122	18- SGPI Section Entretien Est	22	11	dépasse la durée de vie utile
215-02099	23-Service de l'Environnement	18	11	dépasse la durée de vie utile
215-97008	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	23	11	dépasse la durée de vie utile
215-04353	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	16	11	dépasse la durée de vie utile
215-06223	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	14	11	dépasse la durée de vie utile
215-06224	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	14	11	dépasse la durée de vie utile
265-92001	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	28	15	dépasse la durée de vie utile
237-93047	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	27	12	dépasse la durée de vie utile
215-97006	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	23	11	dépasse la durée de vie utile
215-98123	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	22	11	dépasse la durée de vie utile
215-99089	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	21	11	dépasse la durée de vie utile
215-99084	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	21	11	dépasse la durée de vie utile
215-99085	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie Marquage Signalisation	21	11	dépasse la durée de vie utile
215-AJOUT8	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	NA	NA	Ajout approuvé par le gestionnaire à titre de réserve en cas

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges. Sur ce nombre, quatre (4) ont remis des soumissions (57 %).

Trois (3) des sept (7) preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offre à la Ville parce qu'ils ne sont pas distributeurs de produits mentionnés aux devis techniques ou qu'ils exercent des activités en sous-traitance avec un soumissionnaire.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ROBERT HYDRAULIQUE INC.	2 069 481,02 \$	2 069 481,02 \$
GARAGE P. VENNE INC.	3 010 212,89 \$	3 010 212,89 \$
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	3 039 807,46 \$	3 039 807,46 \$
ÉQUIPEMENT WAJAX	3 096 945,90 \$	3 096 945,90 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 475 531,32 \$	2 475 531,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		- 406 050,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-16,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		940 731,87 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		45,46 %

L'écart de plus de 45 % entre les soumissionnaires peut se justifier en partie par le fait que le plus bas soumissionnaire est une entreprise qui fabrique elle-même au Québec les engins élévateurs proposés dans leur soumission alors que les autres soumissionnaires proposent, à titre de concessionnaire, des produits fabriqués aux États-Unis. À cela s'ajoutent les incertitudes des tarifs douaniers, des taux de change, des frais de transport, des décisions politiques et autres facteurs économiques reliés au commerce Canada- États-Unis qui ont certainement eu un impact à la hausse dans la présentation des soumissions des autres soumissionnaires en cette période de pandémie.

Un autre aspect non négligeable expliquant aussi en partie cet écart est le fait que la configuration de base de l'engin élévateur du plus bas soumissionnaire, soit une échelle hydraulique, est une technologie plus simple, donc moins dispendieuse, tout en étant autant de qualité et performante, sinon plus, que la configuration des engins élévateurs à bras hydraulique proposée par les autres soumissionnaires.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux critères d'examen suivants fixés par les conseils municipaux et d'agglomération :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, présentant un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Contingences

Un frais de contingence correspondant à 5 % de la valeur de la soumission (pour un montant total de 103 474,05 \$ incluant les taxes) est cependant demandé pour pallier à un

éventuel ajustement de coût en fonction du taux de change lors de l'émission du bon de commande. Les détails du calcul du montant final ajusté en fonction du taux de change se retrouve dans l'addenda #10.

PRIX de l'adjudicataire (incluant les taxes)	contingences 5 % (incluant les taxes)	net de ristourne (incluant les contingences et les taxes)	Total
2 069 481,02 \$	103 474,05 \$	1 984 197,61 \$	2 172 955,07 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Robert Hydraulique s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant 2 069 481,02 \$, incluant les taxes.

La provision pour contingences de 5 %, soit 103 474,05 \$, incluant taxes, servira à couvrir un éventuel ajustement de coût en fonction du taux de change lors de l'émission du bon de commande.

Un montant de 1 984 197,61 \$ (net et ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les 18 fourgonnettes avec engin élévateur seront livrées en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien direct avec le Plan de relance économique de la Ville de Montréal, l'octroi à l'adjudicataire Robert Hydraulique favorise l'achat local et responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-remplacement augmente les dépenses de locations actuellement en cours pour au moins 6 des 18 nacelles.

Pour les autres, ne pas remplacer un appareil accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE 2 septembre 2020 - Comité Exécutif;

CEC 9 septembre 2020 - Commission sur l'examen des contrats;

CE 16 septembre 2020 - Comité Exécutif;

CM 21 septembre 2020 - Adjudication du contrat;

Octobre 2020 - Émission du bon de commande;

Octobre 2020 - Réunion de pré-commande;

Juin 2021 - Livraison du premier véhicule ayant fait l'objet d'une approbation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
Analyste de dossiers

Tél : 514-872-0589
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques
Tél : 514 872-1084

Approuvé le : 2020-08-18

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 juillet 2020

Monsieur Pierre Desrosiers
ÉQUIPEMENTS WAJAX
2000, John Molson
Laval (Québec) H7T 0H4

Courriel: pdesrosiers@wajax.com

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18052
Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et
aménagement**

Monsieur Pierre,

En période de vacances, le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 16 octobre 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 5 août 2020**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation : Oui mais lire la restriction ici-bas dont tous les gens (compétiteurs) impliqués auront à faire face. Pour les autres fournisseurs et nous-mêmes nous sommes en mesure de supporter notre prix.

Signature

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

N.B. Le châssis cabine deviendrait un 2021 et le concessionnaire ne peut garantir à ce jour les prix sur les modèles 2021 qui seront en vigueur lors du passage d'une commande en octobre prochain.

Rénée Veillette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: renee.veillette@montreal.ca

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 juillet 2020

Monsieur Carl Desrosiers
ROBERT HYDRAULIQUE INC.
89, rue du parc industriel
Lanoraie (Québec) J0K 1E0

Courriel: cdesrosiers@rh-ladder.com

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18052
Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et
aménagement**

Monsieur Carl,

En période de vacances, le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 16 octobre 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 5 août 2020**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

 2020-08-03
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: renee.veillette@montreal.ca

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 juillet 2020

Monsieur Luc Venne
GARAGE P. VENNE INC.
94, Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2P3

Courriel: lvenne@venneford.ca

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18052
Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et
aménagement**

Monsieur Luc,

En période de vacances, le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

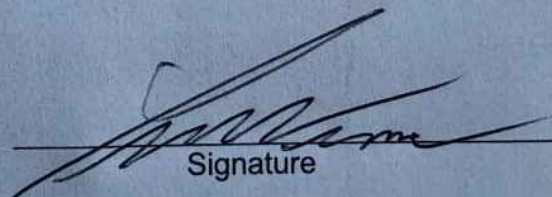
À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 16 octobre 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 5 août 2020**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

 11-08-2020
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: renee.veillette@montreal.ca

Dossier # : 1205382001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18052 Intervention «SMRA» rev1.pdf20-18052 Tableau de vérification.pdf



20-18052 DetCah.pdf20-18052 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
 Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-14

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
 Chef de section
Tél : (514) 243-1825
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18052 No du GDD : 1205382001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 2 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 12

Ouverture originalement prévue le : 10 - 3 - 2020 Date du dernier addenda émis : 6 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 12 - 5 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 98 jrs

Date du comité de sélection : - - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7 Nbre de soumissions reçues : 4 % de réponses : 57,14

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 9 - 9 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 37 jrs Date d'échéance révisée : 16 - 10 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
ROBERT HYDRAULIQUE INC.	2 069 481,02 \$	✓	
GARAGE P. VENNE INC.	3 010 212,89 \$		
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	3 039 807,46 \$		
ÉQUIPEMENT WAJAX	3 096 945,90 \$		

Information additionnelle

Il s'agit d'un appel d'offres pour l'acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur. Deux secteurs d'activités particuliers. Trois des sept preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offres à la Ville parce qu'ils sont distributeurs des produits mentionnés aux devis techniques ou qu'ils exercent des activités en sous-traitance avec un soumissionnaire.

Préparé par : Renée Veillette Le 12 - 8 - 2020

Número de l'appel d'offres : 20-18052
Titre : Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement
Date de publication sur le SÉAO : 5 février 2020
Date d'ouverture des soumissions : 12 mai 2020
Addenda : 12 dernier émit le: 6 mai 2020

				ROBERT HYDRAULIQUE INC.		GARAGE P. VENNE INC.		ÉQUIPEMENTS TWIN INC.		ÉQUIPEMENT WAJAX	
Numéro de fournisseur VDM				115518		106557		360278		113848	
Numéro NEQ				1143219351		1143979681		1170813936		3363000947	
LOT 1 Numéro d'item	Description	Quantité		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Item 1	Camion nacelle avec un châssis porteur de type fourgonnette, un engin élévateur de 29 pi de type télescopique et un aménagement de type armoires et étagères	18		97 730,00 \$	1 759 140,00 \$	140 511,95 \$	2 529 215,10 \$	141 941,95 \$	2 554 955,10 \$	145 395,00 \$	2 617 110,00 \$
Item 2	Système autonome de chauffage à combustion	18		2 175,00 \$	39 150,00 \$	3 643,84 \$	65 589,12 \$	3 643,84 \$	65 589,12 \$	2 985,00 \$	53 730,00 \$
Item 3	Ensemble pour activité de Marquage	6		275,00 \$	1 650,00 \$	2 043,20 \$	12 259,20 \$	2 043,20 \$	12 259,20 \$	1 725,00 \$	10 350,00 \$
Item 4	Manuels numériques incluant :	1		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12,00 \$	12,00 \$
Item 5	Manuel imprimé d'opération du châssis porteur	18		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Item 6	Manuel imprimé d'entretien, de réparation et des pièces du châssis porteur	6		- \$	- \$	395,00 \$	2 370,00 \$	395,00 \$	2 370,00 \$	395,00 \$	2 370,00 \$
Item 7	Paire de manuels imprimés d'opération de l'engin élévateur	18		- \$	- \$	55,55 \$	999,90 \$	55,55 \$	999,90 \$	- \$	- \$
Item 8	Paire de manuels imprimés d'entretien, de rép. et des pièces de l'engin élévateur	18		- \$	- \$	55,55 \$	999,90 \$	55,55 \$	999,90 \$	- \$	- \$
Item 9	Manuel imprimé d'opération de l'aménagement	18		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Item 10	Manuel imprimé d'entretien, de réparation et des pièces de l'aménagement	6		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Item 11	Présentation aux utilisateurs et formateurs	7		- \$	- \$	410,96 \$	2 876,72 \$	410,96 \$	2 876,72 \$	550,00 \$	3 850,00 \$
Item 12	Formation des mécaniciens	7		- \$	- \$	547,95 \$	3 835,65 \$	547,95 \$	3 835,65 \$	880,00 \$	6 160,00 \$
Total avant taxes					1 799 940,00 \$		2 618 145,59 \$		2 643 885,59 \$		2 693 582,00 \$
TPS 5 %					89 997,00 \$		130 907,28 \$		132 194,28 \$		134 679,10 \$
TVQ 9,9975 %					179 544,02 \$		261 160,02 \$		263 727,59 \$		268 684,80 \$
Montant total					2 069 481,02 \$		3 010 212,89 \$		3 039 807,46 \$		3 096 945,90 \$
				Requis ou non							
Signature					Oui, page 215		Oui, page 209		Oui, page 213		Oui, page 14
Signataire					Carl Desrosiers		Luc Venne		Sylvain Nadeau		Pierre Desrosiers
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)				Oui			Oui		Oui		Oui
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)				Oui			Oui		Oui		Oui
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»				OUI			Oui		Oui		Oui
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles «RGC»				OUI			Oui		Oui		Oui
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LRFRI)				Oui			Oui		Oui		Oui
Validation de conformité - CNESST				oui			Oui		Oui		Oui
Autres documents requis											
Avenant de responsabilité civile				À l'octroi	Oui		Non		Oui		Oui
Liste des sous-contractants					Oui		Oui		Oui		Oui

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette	Date : 19-mai-20
-------------------------------	------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18052

Numéro de référence : 1342544

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement

☐ <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
☐ Des Laurentides Ford inc. 155, boul. Lachapelle Saint-Jérôme, QC, J7Z 7L2 http://www.deslaurentidesford.com NEQ : 1147708797	<u>Monsieur Jean-Philippe Arcand</u> Téléphone : 450 436-2264 Télécopieur : 450 436-6262	Commande : (1704419) 2020-02-24 8 h 41 Transmission : 2020-02-24 8 h 41	3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-02-24 8 h 41 - Téléchargement 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-02-24 8 h 41 - Téléchargement 3268202 - Addenda no 3 2020-03-03 15 h 58 - Courriel 3271137 - Addenda no 4 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-06 14 h 53 - Courriel 3273054 - Addenda no 5 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-10 15 h 33 - Courriel 3278752 - Addenda no 6 (report de date et précision) 2020-03-18 9 h 11 - Courriel 3281528 - Addenda 7 (modification de procédure) 2020-03-20 14 h 40 - Courriel 3282293 - Addenda no 8 (Correction report de date sur SEAO) 2020-03-23 12 h 06 - Courriel 3283191 - Addenda no 9 (Deuxième Report de date) 2020-03-24 10 h 43 - Courriel 3299024 - Addenda 10 (Report de date + modification) 2020-04-23 10 h 30 - Courriel 3301775 - Addenda no 11 (Modification) 2020-04-28 11 h 51 - Courriel 3307628 - Addenda no 12 (Modifications et ajouts) 2020-05-06 12 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.twin.ca NEQ : 1170813936	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	Commande : (1694721) 2020-02-06 10 h 17 Transmission : 2020-02-06 10 h 17	3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-02-12 7 h 30 - Courriel 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-02-14 7 h 56 - Courriel 3268202 - Addenda no 3 2020-03-03 15 h 58 - Courriel 3271137 - Addenda no 4 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-06 14 h 53 - Courriel 3273054 - Addenda no 5 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-10 15 h 33 - Courriel 3278752 - Addenda no 6 (report de date et précision) 2020-03-18 9 h 11 - Courriel 3281528 - Addenda 7 (modification de procédure) 2020-03-20 14 h 40 - Courriel 3282293 - Addenda no 8 (Correction report de date sur SEAO) 2020-03-23 12 h 06 - Courriel 3283191 - Addenda no 9 (Deuxième Report de date) 2020-03-24 10 h 43 - Courriel 3299024 - Addenda 10 (Report de date + modification) 2020-04-23 10 h 30 - Courriel 3301775 - Addenda no 11 (Modification) 2020-04-28 11 h 51 - Courriel 3307628 - Addenda no 12 (Modifications et ajouts) 2020-05-06 12 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1702027) 2020-02-19 10 h 11 Transmission : 2020-02-19 10 h 11	3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-02-19 10 h 11 - Téléchargement 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-02-19 10 h 11 - Téléchargement 3268202 - Addenda no 3 2020-03-03 15 h 58 - Courriel 3271137 - Addenda no 4 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-06 14 h 53 - Courriel

3273054 - Addenda no 5
 (Modifications +
 Questions/Réponses)
 2020-03-10 15 h 33 - Courriel

3278752 - Addenda no 6 (report de
 date et précision)
 2020-03-18 9 h 11 - Courriel

3281528 - Addenda 7 (modification
 de procédure)
 2020-03-20 14 h 40 - Courriel

3282293 - Addenda no 8
 (Correction report de date sur
 SEAO)
 2020-03-23 12 h 06 - Courriel

3283191 - Addenda no 9
 (Deuxième Report de date)
 2020-03-24 10 h 43 - Courriel

3299024 - Addenda 10 (Report de
 date + modification)
 2020-04-23 10 h 30 - Courriel

3301775 - Addenda no 11
 (Modification)
 2020-04-28 11 h 51 - Courriel

3307628 - Addenda no 12
 (Modifications et ajouts)
 2020-05-06 12 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

☐	Robert Hydraulique Inc. 89 Du Parc Industriel Lanoraie, QC, J0K 1E0 NEQ : 1143219351	Monsieur Robert Desrosiers Téléphone : 450 582-8701 Télécopieur : 450 582-8702	Commande : (1728930) 2020-04-15 7 h 59 Transmission : 2020-04-15 7 h 59	3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement 3268202 - Addenda no 3 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement 3271137 - Addenda no 4 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement 3273054 - Addenda no 5 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement 3278752 - Addenda no 6 (report de date et précision) 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement 3281528 - Addenda 7 (modification de procédure) 2020-04-15 7 h 59 - Téléchargement
--------------------------	---	--	--	---

3282293 - Addenda no 8
(Correction report de date sur
SEAO)
2020-04-15 7 h 59 -
Téléchargement

3283191 - Addenda no 9
(Deuxième Report de date)
2020-04-15 7 h 59 -
Téléchargement

3299024 - Addenda 10 (Report de
date + modification)
2020-04-23 10 h 30 - Courriel

3301775 - Addenda no 11
(Modification)
2020-04-28 11 h 51 - Courriel

3307628 - Addenda no 12
(Modifications et ajouts)
2020-05-06 12 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

☐ Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com NEQ : 1161381943	Monsieur Mario CARON Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	Commande : (1695209) 2020-02-06 16 h 02 Transmission : 2020-02-06 16 h 02	3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-02-12 7 h 31 - Télécopie 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-02-14 7 h 57 - Télécopie 3268202 - Addenda no 3 2020-03-03 15 h 59 - Télécopie 3271137 - Addenda no 4 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-06 14 h 54 - Télécopie 3273054 - Addenda no 5 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-10 15 h 34 - Télécopie 3278752 - Addenda no 6 (report de date et précision) 2020-03-18 9 h 12 - Télécopie 3281528 - Addenda 7 (modification de procédure) 2020-03-20 14 h 41 - Télécopie 3282293 - Addenda no 8 (Correction report de date sur SEAO) 2020-03-23 12 h 06 - Télécopie 3283191 - Addenda no 9 (Deuxième Report de date) 2020-03-24 10 h 44 - Télécopie 3299024 - Addenda 10 (Report de date + modification) 2020-04-23 10 h 31 - Télécopie 3301775 - Addenda no 11 (Modification) 2020-04-28 11 h 56 - Télécopie
--	--	--	---

			3307628 - Addenda no 12 (Modifications et ajouts) 2020-05-06 12 h 16 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	venne ford 94 notre dame Repentigny, QC, j6a 2p3 http://venne ford.ca NEQ : 1143979681	Monsieur luc venne Téléphone : 450 581-0120 Télécopieur : 450 581-7698	Commande : (1696637) 2020-02-10 14 h 33 Transmission : 2020-02-10 14 h 33 3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-02-12 7 h 30 - Courriel 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-02-14 7 h 56 - Courriel 3268202 - Addenda no 3 2020-03-03 15 h 58 - Courriel 3271137 - Addenda no 4 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-06 14 h 53 - Courriel 3273054 - Addenda no 5 (Modifications + Questions/Réponses) 2020-03-10 15 h 33 - Courriel 3278752 - Addenda no 6 (report de date et précision) 2020-03-18 9 h 11 - Courriel 3281528 - Addenda 7 (modification de procédure) 2020-03-20 14 h 40 - Courriel 3282293 - Addenda no 8 (Correction report de date sur SEAO) 2020-03-23 12 h 06 - Courriel 3283191 - Addenda no 9 (Deuxième Report de date) 2020-03-24 10 h 43 - Courriel 3299024 - Addenda 10 (Report de date + modification) 2020-04-23 10 h 30 - Courriel 3301775 - Addenda no 11 (Modification) 2020-04-28 11 h 51 - Courriel 3307628 - Addenda no 12 (Modifications et ajouts) 2020-05-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Wajax Équipement.. 2000 rue JOHN MOLSON Laval, QC, H7T 0H4 NEQ : 3363000947	Monsieur Patrick Quesnel Téléphone : 514 639-7608 Télécopieur : 450 682-7159	Commande : (1694499) 2020-02-06 8 h 21 Transmission : 2020-02-06 8 h 21 3252663 - Addenda no 1 (Report de date et modification) 2020-02-12 7 h 30 - Courriel 3254677 - Addenda no 2 - Précision 2020-02-14 7 h 56 - Courriel 3268202 - Addenda no 3 2020-03-03 15 h 58 - Courriel

3271137 - Addenda no 4
(Modifications +
Questions/Réponses)
2020-03-06 14 h 53 - Courriel

3273054 - Addenda no 5
(Modifications +
Questions/Réponses)
2020-03-10 15 h 33 - Courriel

3278752 - Addenda no 6 (report de
date et précision)
2020-03-18 9 h 11 - Courriel

3281528 - Addenda 7 (modification
de procédure)
2020-03-20 14 h 40 - Courriel

3282293 - Addenda no 8
(Correction report de date sur
SEAO)
2020-03-23 12 h 06 - Courriel

3283191 - Addenda no 9
(Deuxième Report de date)
2020-03-24 10 h 43 - Courriel

3299024 - Addenda 10 (Report de
date + modification)
2020-04-23 10 h 30 - Courriel

3301775 - Addenda no 11
(Modification)
2020-04-28 11 h 51 - Courriel

3307628 - Addenda no 12
(Modifications et ajouts)
2020-05-06 12 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

-
- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1205382001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1205382001 - 18 fourgonnettes avec engin élévateur.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Françoise TURGEON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205382001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires)



Rapport CEC SMCE205382001.pdf

Dossier # :1205382001

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 septembre 2020

**Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel
d'offres - Mandat SMCE205382001**

***Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour
l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin
élevateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de
2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ +
contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public
20-18052 (4 soumissionnaires).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205382001

Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel on observe que :*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat visant l'acquisition de 18 fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pieds et leur aménagement, qui serviront principalement à la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres d'une durée de 98 jours, au cours duquel 12 addendas ont été émis. La date d'ouverture a dû être reportée à quatre reprises; des précisions administratives ont été fournies à quatre reprises; des modifications au devis technique ont dû être apportées à trois reprises et, finalement, deux addendas ont visé à répondre aux questions des preneurs du cahier des charges. Parmi les sept entreprises s'étant procuré les documents de l'appel d'offres, quatre ont soumissionné et, parmi les soumissionnaires, trois ont accepté de prolonger la date de validité de leur soumission. Quant au résultat de cet appel d'offre, les responsables du dossier ont mentionné que le prix obtenu est

de 16,40% inférieur à l'estimé de contrôle, ce qui est favorable à la Ville, d'autant plus que l'écart de 46,89% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est particulièrement important. Le Service est d'avis que cet écart est dû à la fabrication locale des engins élévateurs par l'adjudicataire et à leur fabrication selon une mécanique de conception simple. Les ressources au dossier sont d'avis qu'il s'agit d'un produit durable dont la qualité inspire confiance et dont la conception permet de répondre à un enjeu de santé et sécurité au travail puisque le produit proposé au concept de Robert Hydraulique Inc. respecte la spécification du positionnement de la nacelle à côté de la porte plutôt que sur le toit du véhicule.

La Commission apprécie l'acquisition de produits locaux jumelée à l'économie pour la Ville de Montréal et salue la démarche de consultation menée auprès des arrondissements afin de répondre aux besoins opérationnels de la meilleure façon qui soit. En outre, la Commission comprend que le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal a rejeté la plainte d'une entreprise, qui prétendait que l'appel d'offres était dirigé, puisque la Ville a pleinement le droit de rechercher des appareils dont les spécifications permettent de répondre pleinement à ses besoins.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel on observe que :*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE205382001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1207711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d’offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour les services de déneigement clés en main, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçu ;

Adjudicataires	Lots	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Proquip inc.	SLE-109-2023	2 773 302,89 \$
	SLE-110-2023	2 866 527,84 \$
Les Excavations Payette Ltée	SLE-111-2023	3 257 912,41 \$
TOTAL		8 897 743,14 \$

2. d'autoriser une dépense de 444 887,16\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 334 661,47\$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-23 21:48

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d’offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et de l'octroi des contrats s'y rattachant.

Le 15 juillet dernier, le SCA a lancé un appel d'offres no 20-18187 de trois (3) lots pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

Un avis a été publié dans SEAO et le Journal de Montréal. L'ouverture a eu lieu le 11 août 2020. Le délai de réception des soumissions était de 26 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

Deux (2) addendas ont été publiés le 4 août 2020:

- Addenda no 1: L'addenda no 1 a corrigé l'erreur de la date d'ouverture des soumissions indiquée le 13 août au lieu du 11 août dans le document «Régie».
- Addenda no 2 : L'addenda no 2 a permis d'indiquer que l'ouverture des soumissions se fait, de nouveau, devant public et que le port du masque est requis.

Les contrats sont octroyés selon le meilleur scénario économique qui est déterminé en tenant compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garanties de soumission déposées par chacun des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1130 - 17 septembre 2018 - Accorder deux contrats à 9055-0344 Québec inc. et à Services Uniques J.M. inc. pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 711 200,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17196 (3 soum. par contrat)

CM18 1000 - 21 août 2018 - Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette Ltée, Matériaux paysagers Savaria Ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs, le chargement de la neige et le soufflage de la neige en bordure de rue, le cas échéant. Toutes les normes opérationnelles sont harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

Les contrats sont d'une durée de trois (3) ans avec une option d'une année de prolongation.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 19 fois sur le site de SEAO.

Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 32% (6 soumissionnaires sur 19 preneurs de cahier des charges). Par contrat, le taux de soumission est de 2 à 3 soumissions par contrat.

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièces jointes dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.

Précisons que les adjudicataires ne sont pas inscrits au RENA et qu'ils sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

La conformité administrative des soumissions est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Précisons que dans le cadre de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne pouvait leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission. Dans l'ensemble, les prix soumissionnés sont de 15% sous l'estimation de la Ville.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats:

Adjudicataires	Contrats
Proquip inc.	SLE-109-2023
	SLE-110-2023
Les Excavations Payette Ltée	SLE-111-2023

LOT 1 - SLE-109-2023			
SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)		TOTAL (taxes incluses)
Proquip inc.	2 745 844,45 \$		2 745 844,45 \$
Services uniques J.M. inc.	2 983 160,78 \$		2 983 160,78 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	3 450 921,12 \$		3 450 921,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(705 076,67) \$
		(%)	-20,43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	237 316,33 \$
		(%)	8,64%

Ce dossier sera référé à la Commission des examens des contrats (CEC) car il s'agit d'un contrat de services de plus de 2 M\$ et que l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire. L'écart est de -20,4 %. L'estimation est basée sur les prix payés et actualisés pour des secteurs similaires de l'arrondissement, additionnée d'un facteur correctif pour prendre en considération l'appel d'offres tardif considérant que les carnets de commande des entrepreneurs pourraient être complets.

Il est possible que la compagnie Proquip qui ne détient pas de contrats de déneigement pour la Ville, avait un fort intérêt envers les deux lots ce qui a pu expliquer les prix sous l'estimation et l'écart avec le 2e plus bas soumissionnaire.

LOT 2 - SLE-110-2023			
SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)		TOTAL (taxes incluses)
Proquip inc.	2 838 146,38 \$		2 838 146,38 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	3 339 908,78 \$		3 339 908,78 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	3 313 316,20 \$		3 313 316,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(475 169,82) \$
		(%)	-14,34%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	501 762,40 \$
		(%)	17,68%

L'écart entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire est de -14,3 %. L'estimation est basée sur les prix payés et actualisés pour des secteurs similaires de l'arrondissement, additionnée d'un facteur correctif pour prendre en considération l'appel d'offres tardif considérant que les carnets de commande des entrepreneurs pourraient être complets.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 17,7% et est difficile à expliquer. Cela peut dépendre des stratégies de soumission propres à chaque entreprise.

LOT 3 - SLE-111-2023			
SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)		TOTAL (taxes incluses)
Les Excavations Payette Ltée	3 225 655,88 \$		3 225 655,88 \$
Construction Larotek inc.	3 485 484,37 \$		3 485 484,37 \$
Ramcor Construction inc.	4 906 095,93 \$		4 906 095,93 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	3 570 654,80 \$		3 570 654,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(344 998,92) \$
		(%)	-9,66%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$)	259 828,49 \$
	(%)	8,06%

Ce dossier sera référé à la Commission des examens des contrats (CEC) car il s'agit d'un contrat de services de plus de 2 M\$ et l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif.

Valeur de la prolongation

Chacun des contrats prévoit une option de renouvellement pour une saison hivernale. La décision relative à ces renouvellements se prend dans les mois précédant la fin de la troisième année des contrats. La valeur de ces renouvellements, excluant les ajustements de prix, les variations de quantités et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataires	Contrats	Valeur de la prolongation (TTC)
Proquip inc.	SLE-109-2023	915 281,48 \$
	SLE-110-2023	946 048,79 \$
Les Excavations Payette Ltée	SLE-111-2023	1 075 218,62 \$
TOTAL		2 936 548,89 \$

TTC : toutes taxes comprises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (15 % de variation de quantités et 5 % de contingences). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)	Montant par adjudicataire (TTC)
Proquip inc.	SLE-109-2023	2 773 302,89 \$	415 995,43 \$	138 665,14 \$	3 327 963,47 \$	6 767 796,88 \$
	SLE-110-2023	2 866 527,84 \$	429 979,18 \$	143 326,39 \$	3 439 833,41 \$	
Les Excavations Payette Ltée						3 909 494,89 \$
	SLE-111-2023	3 257 912,41 \$	488 686,86 \$	162 895,62 \$	3 909 494,89 \$	
TOTAL		8 897 743,14 \$	1 334 661,47 \$	444 887,16 \$	10 677 291,77 \$	10 677 291,77 \$

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Avant l'ouverture des soumissions, la valeur estimative de la prolongation de ces trois contrats était de 2 894 949,05 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats plusieurs mois avant le début de la saison hivernale permet à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de la machinerie des entrepreneurs et de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges. Cette période de temps entre l'octroi et le début des opérations permet aussi aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et les pratiques à Montréal du BIG.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En matière de Covid, les adjudicataires ont l'obligation de respecter toutes les normes de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats : 1er novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Michael SAOUMAA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic POITRAS, Saint-Léonard

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2020-08-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2020-08-21

Dossier # : 1207711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18187 DET CAH.pdf20-18187 PV.pdf20-18187 Intervention.pdf20-18187 TCP.pdf



20-18187 AMP Payette.pdf20-18187 AMP Proquip (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michael SAOUMAA
 Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-280-1994

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Lina PICHE
 Chef de section
Tél : 514-868-5740
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ☒ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	☒	# Lot
LOT SLE-109-2023			
Proquip Inc.	2 745 844,45	☒	
Les Excavations Payette Ltée.	3 967 664,10	☐	
Services Uniques J.M. Inc.	2 983 160,78	☐	
Ramcor Construction Inc.	4 390 706,23	☐	
Construction Larotek Inc.	3 188 503,95	☐	
LOT SLE-110-2023			
Proquip Inc.	2 838 146,38	☒	
Les Excavations Payette Ltée.	3 864 223,10	☐	
Services niques J.M. Inc.	3 093 149,43	☐	
Déneigement Fontaine et Gadbois Inc.	3 339 908,78	☐	
Construction Larotek Inc.	2 915 043,96	☐	
LOT SLE-111-2023			
Proquip Inc.	4 063 216,50	☐	
Les Excavations Payette Ltée.	3 225 655,88	☒	
Ramcor Construction Inc.	4 906 095,93	☐	
Construction Larotek Inc.	3 485 484,37	☐	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville. Dix neuf (19) firmes se sont procurés les cahiers des charges sur le site SEAO. Six (6) soumissions ont été reçues. Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans le délai requis. 3-Notre carnet de commandes est complet présentement. 4-Manque d'équipements. 5- Notre équipement n'est pas disponible. Deux (2) addenda ont été publié.

Préparé par :

Michael Saoumaa

Le

18 - 8 - 2020

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	20-18187	
2	Agent d'approvisionnement	Michael saoumaa	
3	Nombre de soumissionnaires	6	(un maximum de 20 soumissionnaires)
4	Nombre d'items	16	(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	Construction Larotek	
2	Déneigement Fontaine Gadbois	
3	Excavations Payette	
4	Proquip inc.	
5	Services uniques JM	
6	Ramcor Inc	

Informtions sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussé	km	25,9	3
2	LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3
3	LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3
4	LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3
5	LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transpo	M3	116000	3
6	LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige s	km	1	3
7	LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussé	km	26,1	3
8	LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3
9	LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3
10	LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transpo	M3	116000	3
11	LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige s	km	1	3
12	LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussé	km	44,2	3
13	LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3
14	LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3
15	LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transpo	M3	115000	3
16	LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige s	km	1	3

Numéro de l'appel d'offres			20-18187									
Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires		Conformité
LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussées	km	25,9	3	4 500,00 \$	349 650,00 \$	402 010,09 \$	Construction Larotek		Oui
LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3	2 350,00 \$	327 825,00 \$	376 916,79 \$	Construction Larotek		Oui
LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3	800,00 \$	720,00 \$	827,82 \$	Construction Larotek		Oui
LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	4 750,00 \$	356 250,00 \$	409 598,44 \$	Construction Larotek		Oui
LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	4,99 \$	1 736 520,00 \$	1 996 563,87 \$	Construction Larotek		Oui
LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Construction Larotek		Oui
LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussées	km	26,1	3	3 840,00 \$	300 672,00 \$	345 697,63 \$	Construction Larotek		Oui
LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3	2 350,00 \$	310 200,00 \$	356 652,45 \$	Construction Larotek		Oui
LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	4 750,00 \$	356 250,00 \$	409 598,44 \$	Construction Larotek		Oui
LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	4,50 \$	1 566 000,00 \$	1 800 508,50 \$	Construction Larotek		Oui
LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Construction Larotek		Oui
LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussées	km	44,2	3	5 400,00 \$	716 040,00 \$	823 266,99 \$	Construction Larotek		Oui
LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3	2 050,00 \$	335 175,00 \$	385 367,46 \$	Construction Larotek		Oui
LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	4 800,00 \$	360 000,00 \$	413 910,00 \$	Construction Larotek		Oui
LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	115000	3	4,69 \$	1 618 050,00 \$	1 860 352,99 \$	Construction Larotek		Oui
LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Construction Larotek		Oui
LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussées	km	25,9	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussées	km	26,1	3	3 000,00 \$	234 900,00 \$	270 076,28 \$	Déneigement Fontaine Gadbois		Oui
LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3	1 000,00 \$	132 000,00 \$	151 767,00 \$	Déneigement Fontaine Gadbois		Oui
LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	6 000,00 \$	450 000,00 \$	517 387,50 \$	Déneigement Fontaine Gadbois		Oui
LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	6,00 \$	2 088 000,00 \$	2 400 678,00 \$	Déneigement Fontaine Gadbois		Oui
LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	- \$	- \$	- \$	Déneigement Fontaine Gadbois		Oui
LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussées	km	44,2	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	115000	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3				Déneigement Fontaine Gadbois		Non
LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussées	km	25,9	3	4 950,35 \$	384 642,20 \$	442 242,36 \$	Excavations Payette		Oui
LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3	1 674,12 \$	233 539,74 \$	268 512,32 \$	Excavations Payette		Oui
LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3	1 674,12 \$	1 506,71 \$	1 732,34 \$	Excavations Payette		Oui
LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	7 141,79 \$	535 634,25 \$	615 845,48 \$	Excavations Payette		Oui
LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	6,59 \$	2 293 320,00 \$	2 636 744,67 \$	Excavations Payette		Oui
LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Excavations Payette		Oui

LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussées	km	26,1	3	4 912,41 \$	384 641,70 \$	442 241,80 \$	Excavations Payette	Oui
LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3	1 769,24 \$	233 539,68 \$	268 512,25 \$	Excavations Payette	Oui
LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	6 983,11 \$	523 733,25 \$	602 162,30 \$	Excavations Payette	Oui
LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	6,37 \$	2 216 760,00 \$	2 548 719,81 \$	Excavations Payette	Oui
LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Excavations Payette	Oui
LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussées	km	44,2	3	3 529,21 \$	467 973,25 \$	538 052,24 \$	Excavations Payette	Oui
LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3	1 285,54 \$	210 185,79 \$	241 661,11 \$	Excavations Payette	Oui
LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	5 886,92 \$	441 519,00 \$	507 636,47 \$	Excavations Payette	Oui
LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	115000	3	4,88 \$	1 683 600,00 \$	1 935 719,10 \$	Excavations Payette	Oui
LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Excavations Payette	Oui
LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussées	km	25,9	3	2 800,00 \$	217 560,00 \$	250 139,61 \$	Proquip inc.	Oui
LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3	1 000,00 \$	139 500,00 \$	160 390,13 \$	Proquip inc.	Oui
LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3	1 000,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$	Proquip inc.	Oui
LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	5 000,00 \$	375 000,00 \$	431 156,25 \$	Proquip inc.	Oui
LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	4,75 \$	1 653 000,00 \$	1 900 536,75 \$	Proquip inc.	Oui
LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Proquip inc.	Oui
LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussées	km	26,1	3	2 800,00 \$	219 240,00 \$	252 071,19 \$	Proquip inc.	Oui
LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3	1 000,00 \$	132 000,00 \$	151 767,00 \$	Proquip inc.	Oui
LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	5 000,00 \$	375 000,00 \$	431 156,25 \$	Proquip inc.	Oui
LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	5,00 \$	1 740 000,00 \$	2 000 565,00 \$	Proquip inc.	Oui
LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Proquip inc.	Oui
LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussées	km	44,2	3	5 000,00 \$	663 000,00 \$	762 284,25 \$	Proquip inc.	Oui
LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3	2 500,00 \$	408 750,00 \$	469 960,31 \$	Proquip inc.	Oui
LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	7 500,00 \$	562 500,00 \$	646 734,38 \$	Proquip inc.	Oui
LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	115000	3	5,50 \$	1 897 500,00 \$	2 181 650,63 \$	Proquip inc.	Oui
LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Proquip inc.	Oui
LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussées	km	25,9	3	3 899,00 \$	302 952,30 \$	348 319,41 \$	Services uniques JM	Oui
LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3	1 999,00 \$	278 860,50 \$	320 619,86 \$	Services uniques JM	Oui
LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3	3 899,00 \$	3 509,10 \$	4 034,59 \$	Services uniques JM	Oui
LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	4 999,00 \$	374 925,00 \$	431 070,02 \$	Services uniques JM	Oui
LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	4,69 \$	1 632 120,00 \$	1 876 529,97 \$	Services uniques JM	Oui
LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Services uniques JM	Oui
LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussées	km	26,1	3	4 100,00 \$	321 030,00 \$	369 104,24 \$	Services uniques JM	Oui
LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3	2 000,00 \$	264 000,00 \$	303 534,00 \$	Services uniques JM	Oui
LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	6 000,00 \$	450 000,00 \$	517 387,50 \$	Services uniques JM	Oui
LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	4,75 \$	1 653 000,00 \$	1 900 536,75 \$	Services uniques JM	Oui
LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$	Services uniques JM	Oui
LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussées	km	44,2	3				Services uniques JM	Non
LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3				Services uniques JM	Non
LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3				Services uniques JM	Non
LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	115000	3				Services uniques JM	Non

LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3					Services uniques JM	Non
LOT1	SLE-109-2023	1	Déblaiements chaussées	km	25,9	3	15 328,00 \$	1 190 985,60 \$	1 369 335,69 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT1	SLE-109-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	46,5	3	1 000,00 \$	139 500,00 \$	160 390,13 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT1	SLE-109-2023	3	Déblaiement ruelles	km	0,3	3	5 000,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT1	SLE-109-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	2 000,00 \$	150 000,00 \$	172 462,50 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT1	SLE-109-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	6,70 \$	2 331 600,00 \$	2 680 757,10 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT1	SLE-109-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT2	SLE-110-2023	1	Déblaiements chaussées	km	26,1	3	14 400,00 \$	1 127 520,00 \$	1 296 366,12 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT2	SLE-110-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	44	3	1 000,00 \$	132 000,00 \$	151 767,00 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT2	SLE-110-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	2 000,00 \$	150 000,00 \$	172 462,50 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT2	SLE-110-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	116000	3	6,40 \$	2 227 200,00 \$	2 560 723,20 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT2	SLE-110-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT3	SLE-111-2023	1	Déblaiements chaussées	km	44,2	3	9 980,00 \$	1 323 348,00 \$	1 521 519,36 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT3	SLE-111-2023	2	Déblaiements trottoirs	km	54,5	3	1 000,00 \$	163 500,00 \$	187 984,13 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT3	SLE-111-2023	4	Épandage trottoirs	sortie	25	3	3 000,00 \$	225 000,00 \$	258 693,75 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT3	SLE-111-2023	5	Chargement et transport de la neige	M3	115000	3	7,40 \$	2 553 000,00 \$	2 935 311,75 \$		Ramcor Inc	Oui
LOT3	SLE-111-2023	6	Soufflage de la neige sur les terrains	km	1	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$		Ramcor Inc	Oui



No de l'appel d'offres
20-18187

Agent d'approvisionnement
Michael saoumaa

Conformité

Oui

									Données			
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
LOT1	SLE-109-2023	Proquip inc.	1	Déblaiements chaussées	25,9	km	3	2 800,00 \$	217 560,00 \$	250 139,61 \$		
			2	Déblaiements trottoirs	46,5	km	3	1 000,00 \$	139 500,00 \$	160 390,13 \$		
			3	Déblaiement ruelles	0,3	km	3	1 000,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$		
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	5 000,00 \$	375 000,00 \$	431 156,25 \$		
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	4,75 \$	1 653 000,00 \$	1 900 536,75 \$		
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$		
		Total (Proquip inc.)									2 388 210,00 \$	2 745 844,45 \$
		Services uniques JM	1	Déblaiements chaussées	25,9	km	3	3 899,00 \$	302 952,30 \$	348 319,41 \$		
			2	Déblaiements trottoirs	46,5	km	3	1 999,00 \$	278 860,50 \$	320 619,86 \$		
			3	Déblaiement ruelles	0,3	km	3	3 899,00 \$	3 509,10 \$	4 034,59 \$		
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	4 999,00 \$	374 925,00 \$	431 070,02 \$		
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	4,69 \$	1 632 120,00 \$	1 876 529,97 \$		
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$		
		Total (Services uniques JM)									2 594 616,90 \$	2 983 160,78 \$
		Construction Larotek	1	Déblaiements chaussées	25,9	km	3	4 500,00 \$	349 650,00 \$	402 010,09 \$		
			2	Déblaiements trottoirs	46,5	km	3	2 350,00 \$	327 825,00 \$	376 916,79 \$		
			3	Déblaiement ruelles	0,3	km	3	800,00 \$	720,00 \$	827,82 \$		
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	4 750,00 \$	356 250,00 \$	409 598,44 \$		
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	4,99 \$	1 736 520,00 \$	1 996 563,87 \$		
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$		
		Total (Construction Larotek)									2 773 215,00 \$	3 188 503,95 \$
		Excavations Payette	1	Déblaiements chaussées	25,9	km	3	4 950,35 \$	384 642,20 \$	442 242,36 \$		
			2	Déblaiements trottoirs	46,5	km	3	1 674,12 \$	233 539,74 \$	268 512,32 \$		
			3	Déblaiement ruelles	0,3	km	3	1 674,12 \$	1 506,71 \$	1 732,34 \$		
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	7 141,79 \$	535 634,25 \$	615 845,48 \$		
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	6,59 \$	2 293 320,00 \$	2 636 744,67 \$		

No de l'appel d'offres
20-18187

Agent d'approvisionnement
Michael saoumaa

Conformité

Oui

										Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	SLE-109-2023	Excavations Payette	6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Excavations Payette)								3 450 892,89 \$	3 967 664,10 \$
		Ramcor Inc	1	Déblaiements chaussées	25,9	km	3	15 328,00 \$		1 190 985,60 \$	1 369 335,69 \$
			2	Déblaiements trottoirs	46,5	km	3	1 000,00 \$		139 500,00 \$	160 390,13 \$
			3	Déblaiement ruelles	0,3	km	3	5 000,00 \$		4 500,00 \$	5 173,88 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	2 000,00 \$		150 000,00 \$	172 462,50 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	6,70 \$		2 331 600,00 \$	2 680 757,10 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Ramcor Inc)								3 818 835,60 \$	4 390 706,23 \$
LOT2	SLE-110-2023	Proquip inc.	1	Déblaiements chaussées	26,1	km	3	2 800,00 \$		219 240,00 \$	252 071,19 \$
			2	Déblaiements trottoirs	44	km	3	1 000,00 \$		132 000,00 \$	151 767,00 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	5 000,00 \$		375 000,00 \$	431 156,25 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	5,00 \$		1 740 000,00 \$	2 000 565,00 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Proquip inc.)								2 468 490,00 \$	2 838 146,38 \$
		Construction Larotek	1	Déblaiements chaussées	26,1	km	3	3 840,00 \$		300 672,00 \$	345 697,63 \$
			2	Déblaiements trottoirs	44	km	3	2 350,00 \$		310 200,00 \$	356 652,45 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	4 750,00 \$		356 250,00 \$	409 598,44 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	4,50 \$		1 566 000,00 \$	1 800 508,50 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Construction Larotek)								2 535 372,00 \$	2 915 043,96 \$
		Services uniques JM	1	Déblaiements chaussées	26,1	km	3	4 100,00 \$		321 030,00 \$	369 104,24 \$
			2	Déblaiements trottoirs	44	km	3	2 000,00 \$		264 000,00 \$	303 534,00 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	6 000,00 \$		450 000,00 \$	517 387,50 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	4,75 \$		1 653 000,00 \$	1 900 536,75 \$



No de l'appel d'offres
20-18187

Agent d'approvisionnement
Michael saoumaa

Conformité

Oui

										Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	SLE-110-2023	Services uniques JM	6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Services uniques JM)								2 690 280,00 \$	3 093 149,43 \$
		Déneigement Fontaine Gadbois	1	Déblaiements chaussées	26,1	km	3	3 000,00 \$		234 900,00 \$	270 076,28 \$
			2	Déblaiements trottoirs	44	km	3	1 000,00 \$		132 000,00 \$	151 767,00 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	6 000,00 \$		450 000,00 \$	517 387,50 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	6,00 \$		2 088 000,00 \$	2 400 678,00 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	0,00 \$		- \$	- \$
		Total (Déneigement Fontaine Gadbois)								2 904 900,00 \$	3 339 908,78 \$
		Excavations Payette	1	Déblaiements chaussées	26,1	km	3	4 912,41 \$		384 641,70 \$	442 241,80 \$
			2	Déblaiements trottoirs	44	km	3	1 769,24 \$		233 539,68 \$	268 512,25 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	6 983,11 \$		523 733,25 \$	602 162,30 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	6,37 \$		2 216 760,00 \$	2 548 719,81 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Excavations Payette)								3 360 924,63 \$	3 864 223,10 \$
		Ramcor Inc	1	Déblaiements chaussées	26,1	km	3	14 400,00 \$		1 127 520,00 \$	1 296 366,12 \$
			2	Déblaiements trottoirs	44	km	3	1 000,00 \$		132 000,00 \$	151 767,00 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	2 000,00 \$		150 000,00 \$	172 462,50 \$
			5	Chargement et transport de la neige	116000	M3	3	6,40 \$		2 227 200,00 \$	2 560 723,20 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Ramcor Inc)								3 638 970,00 \$	4 183 905,76 \$
LOT3	SLE-111-2023	Excavations Payette	1	Déblaiements chaussées	44,2	km	3	3 529,21 \$		467 973,25 \$	538 052,24 \$
			2	Déblaiements trottoirs	54,5	km	3	1 285,54 \$		210 185,79 \$	241 661,11 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	5 886,92 \$		441 519,00 \$	507 636,47 \$
			5	Chargement et transport de la neige	115000	M3	3	4,88 \$		1 683 600,00 \$	1 935 719,10 \$

No de l'appel d'offres
20-18187

Agent d'approvisionnement
Michael saoumaa

Conformité

Oui

										Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	SLE-111-2023	Excavations Payette	6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Excavations Payette)								2 805 528,04 \$	3 225 655,86 \$
		Construction Larotek	1	Déblaiements chaussées	44,2	km	3	5 400,00 \$		716 040,00 \$	823 266,99 \$
			2	Déblaiements trottoirs	54,5	km	3	2 050,00 \$		335 175,00 \$	385 367,46 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	4 800,00 \$		360 000,00 \$	413 910,00 \$
			5	Chargement et transport de la neige	115000	M3	3	4,69 \$		1 618 050,00 \$	1 860 352,99 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Construction Larotek)								3 031 515,00 \$	3 485 484,37 \$
		Proquip inc.	1	Déblaiements chaussées	44,2	km	3	5 000,00 \$		663 000,00 \$	762 284,25 \$
			2	Déblaiements trottoirs	54,5	km	3	2 500,00 \$		408 750,00 \$	469 960,31 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	7 500,00 \$		562 500,00 \$	646 734,38 \$
			5	Chargement et transport de la neige	115000	M3	3	5,50 \$		1 897 500,00 \$	2 181 650,63 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Proquip inc.)								3 534 000,00 \$	4 063 216,50 \$
		Ramcor Inc	1	Déblaiements chaussées	44,2	km	3	9 980,00 \$		1 323 348,00 \$	1 521 519,36 \$
			2	Déblaiements trottoirs	54,5	km	3	1 000,00 \$		163 500,00 \$	187 984,13 \$
			4	Épandage trottoirs	25	sortie	3	3 000,00 \$		225 000,00 \$	258 693,75 \$
			5	Chargement et transport de la neige	115000	M3	3	7,40 \$		2 553 000,00 \$	2 935 311,75 \$
			6	Soufflage de la neige sur les terrains	1	km	3	750,00 \$		2 250,00 \$	2 586,94 \$
		Total (Ramcor Inc)								4 267 098,00 \$	4 906 095,93 \$

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Construction Larotek	2 773 215 \$		3 188 503,95 \$
Excavations Payette	3 450 893 \$		3 967 664,10 \$
Proquip inc.	2 388 210 \$		2 745 844,45 \$
Services uniques JM	2 594 617 \$		2 983 160,78 \$
Ramcor Inc	3 818 836 \$		4 390 706,23 \$
Dernière estimation réalisée	3 001 453 \$		3 450 921,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 455 175,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			25,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 644 861,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			59,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-705 076,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-20,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			237 316,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			8,6%

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Construction Larotek	2 535 372 \$		2 915 043,96 \$
Déneigement Fontaine Gadbois	2 904 900 \$		3 339 908,78 \$
Excavations Payette	3 360 925 \$		3 864 223,10 \$
Proquip inc.	2 468 490 \$		2 838 146,38 \$
Services uniques JM	2 690 280 \$		3 093 149,43 \$
Ramcor Inc	3 638 970 \$		4 183 905,76 \$
Dernière estimation réalisée	2 881 771 \$		3 313 316,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 372 396,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			18,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 345 759,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			47,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-475 169,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-14,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			76 897,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,7%

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Construction Larotek	3 031 515 \$		3 485 484,37 \$
Excavations Payette	2 805 528 \$		3 225 655,88 \$
Proquip inc.	3 534 000 \$		4 063 216,50 \$
Ramcor Inc	4 267 098 \$		4 906 095,93 \$
Dernière estimation réalisée	3 105 592 \$		3 570 654,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 920 113,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			21,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 680 440,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			52,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-344 998,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-9,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			259 828,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			8,1%

Le 21 février 2020

LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE
A/S MONSIEUR ÉRIC RIOUX
7900, RUE BOMBARDIER
ANJOU (QC) H1J 1A4

N° de décision : 2020-DAMP-1186

N° de client : 2700026398

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

CIMAX LA BELLECHASSOISE
LES EXCAVATIONS PAYETTE, DIVISION SABLIÈRE
LES EXCAVATIONS PAYETTE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **20 février 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Le 15 octobre 2019

PROQUIP INC.
A/S MONSIEUR JOHN TOOKE
84, JASPER RD
BEACONSFIELD (QC) H9W 5R9

No de décision : 2019-DAMP-0942
N° de client : 3000904601

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

ENTREPRISES L.H.S. INC.
LHS CONSULTING GROUP
PAVAGES PROQUIP
PROJET TEMPS D'ARRÊT
THE TIMEOUT PROJECT

GROUPE CONSEIL LHS
LHS ENTERPRISES INC.
PREMIER DIESEL
PROQUIP

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PROQUIP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.
Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18187

Numéro de référence : 1390794

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour l'arrondissement de Saint-Léonard

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9055 0344 QC Inc. 774 route 133 Henryville, QC, J0J 1E0	Monsieur Daniel Choquette Téléphone : 450 299-2135 Télécopieur : 450 299-2384	Commande : (1768075) 2020-07-17 8 h 46 Transmission : 2020-07-17 8 h 46	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, QC, H1E 7J7 http://jonathan@larotek.ca	Monsieur Jonathan Vella Téléphone : 514 829-8454 Télécopieur : 514 587-2495	Commande : (1767771) 2020-07-16 11 h 47 Transmission : 2020-07-16 11 h 47	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Déneigement Cyrbault inc. 928, Grand-Rang La Présentation, QC, J0h1b0	Monsieur Patrick Archambault Téléphone : 450 796-5044 Télécopieur : 450 796-5045	Commande : (1768181) 2020-07-17 10 h 27 Transmission : 2020-07-17 10 h 27	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Fontaine et Gadbois inc. 13170 rue Cherrier Montréal, QC, H1A 3T9 https://www.fontaine-gadboisequipments.com	Monsieur Mario Gadbois Téléphone : 514 645-1435 Télécopieur : 514 645-5322	Commande : (1768016) 2020-07-17 5 h 31 Transmission : 2020-07-17 5 h 31	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 32 - Télécopie 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1767795) 2020-07-16 13 h 07 Transmission : 2020-07-16 13 h 07	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe IMOG inc. 7400 Chemin St Francois	Monsieur Jean Etienne Limoges	Commande : (1769267) 2020-07-21 16 h 17	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 11 h 22 - Télécopie

Montréal, QC, H4S1B8	Téléphone : 514 715-2627 Télécopieur : 514 745-8900	Transmission : 2020-07-21 16 h 17	3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
----------------------	--	---	---

GROUPE TMD (9150-2732 Québec Inc.) 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco D'Intino Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	Commande : (1767522) 2020-07-16 8 h 06 Transmission : 2020-07-16 8 h 06	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

Les Entreprise Tony Di Feo Inc. 8075 rue Joubert Montréal, QC, H1P 2S2	Monsieur Tony Di Feo Téléphone : 514 321-0332 Télécopieur : 514 321-1535	Commande : (1767829) 2020-07-16 13 h 50 Transmission : 2020-07-16 14 h 20	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	--	---

Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur Nicolas Iapalucci Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-9925	Commande : (1768649) 2020-07-20 11 h 54 Transmission : 2020-07-20 11 h 54	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	--

Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	Commande : (1772687) 2020-08-04 8 h 13 Transmission : 2020-08-04 8 h 40	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 8 h 13 - Messagerie 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	--

Les Équipements Benco (Canada) Ltée 3055, rue Peugeot Laval, QC, H7L 5C4	Monsieur Martin Benoit Téléphone : 514 977-5134 Télécopieur :	Commande : (1767764) 2020-07-16 11 h 41 Transmission : 2020-07-16 11 h 41	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

Les Excavations Payette Ltée 7900, rue Bombardier Montréal, QC, H1J1A4	Madame Kim Hiolle Téléphone : 514 322-4800 Télécopieur : 514 322-1770	Commande : (1767822) 2020-07-16 13 h 41 Transmission : 2020-07-16 13 h 41	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

Les Grands Travaux Montreal 8265 rue du champ d'eau Montréal, QC, H1P1Y1	Monsieur Domenico Spanti Téléphone : 514 582-5452 Télécopieur : 514 881-8899	Commande : (1768710) 2020-07-20 13 h 49 Transmission : 2020-07-20 13 h 49	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel
--	--	--	---

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Montréal Excavation 8130, Pascal Gagnon Montréal Montréal, QC, H1P 1Y4	Monsieur Tony DiFilippo Téléphone : 514 323-1441 Télécopieur : 514 326-5215	Commande : (1769938) 2020-07-23 15 h 33 Transmission : 2020-07-23 16 h 36	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 32 - Télécopie 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Chartrand inc. 2475 Montée Masson Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur Sylvain Chartrand Téléphone : 450 666-1166 Télécopieur : 450 666-2661	Commande : (1768019) 2020-07-17 6 h 50 Transmission : 2020-07-17 7 h 08	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pépinère Michel Tanguay inc. 6200 BOULEVARD LAFRAMBOISE Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1E9	Monsieur CLAUDE PÉLOQUIN Téléphone : 450 796-3442 Télécopieur : 450 253-1356	Commande : (1768757) 2020-07-20 14 h 40 Transmission : 2020-07-20 14 h 40	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PROQUIP 8155 rue du Champ-d'Eau Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur John Tooke Téléphone : 514 891-3988 Télécopieur : 866 450-6909	Commande : (1772415) 2020-08-03 14 h 27 Transmission : 2020-08-03 14 h 27	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 7 h 31 - Courriel 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1768005) 2020-07-16 21 h 43 Transmission : 2020-07-16 21 h 43	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 11 h 24 - Télécopie 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Uniques J.M. inc. 10525 av Hénault Montréal, QC, H1G 5R6	Monsieur Alain Marchand Téléphone : 514 444-0849 Télécopieur : 514 321-2489	Commande : (1768060) 2020-07-17 8 h 10 Transmission : 2020-07-17 8 h 10	3355813 - 20-18187_Addenda no 1 2020-08-04 11 h 23 - Télécopie 3356102 - 20-18187_Addenda no 2 2020-08-04 12 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1207711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d’offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1207711006 Aspect financier - octroi contrats.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Jean-François DOYLE
 Chef de section
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.



Rapport CEC SMCE207711006.pdf

Dossier # :1207711006

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207711006

Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$ + contingences 444 887,16\$) – Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207711006

Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels on observe que:*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1).*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la concertation des arrondissements ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant trois contrats pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres, d'une durée de 28 jours et lancé en contexte de pandémie, à l'issue duquel six soumissions ont été reçues parmi les 19 entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres.

Le prix obtenu pour lot 1 est de 20,43% inférieur à l'estimation réalisée à l'interne et de 14,76% globalement pour les trois lots en présence. L'estimation était basée sur les prix

payés par le passé pour des secteurs similaires de l'arrondissement Saint-Léonard et était pondérée pour correspondre à un hiver moyen, en plus d'avoir été actualisée selon l'IPC. En outre, un facteur correctif a été appliqué pour tenir compte du caractère tardif de cet appel d'offres en raison de l'exercice de révision des territoires préalablement requis. En ce qui concerne l'adjudicataire du lot 3, celui-ci a beaucoup d'expérience puisqu'il détient des contrats de déneigement à la Ville depuis l'hiver 1995-1996, et ce, dans plusieurs arrondissements. Il a donc une excellente connaissance du travail et a soumis le meilleur prix.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que le contexte a été favorable à la réception d'un bon nombre de soumissions pour chacun des lots, et ce, malgré la relance tardive des appels d'offres, et ne peut donc que saluer l'obtention d'un juste prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels on observe que:*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1).*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207711006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1207711010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45\$, variations des quantités 492 245,92\$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots pour l'exploitation des LEN Angrignon et Armand-Chaput, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus ;

Adjudicataires	no Lot	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)
Environnement routier NRJ inc.	1	1 241 730,00 \$
9304-9179 Québec inc.	2	2 039 909,45 \$
		3 281 639,45 \$

TTC : Toutes taxes comprises

2. d'autoriser une dépense de 164 081,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 492 245,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-23 21:32

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207711010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45\$, variations des quantités 492 245,92\$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

Le SCA a lancé l'appel d'offres 20-18275 dans le but de renouveler les contrats d'exploitation des lieux d'élimination de la neige (LEN) Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le lancement a eu lieu le 13 juillet 2020 et l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 11 août dernier pour un total de 28 jours. Un avis a été publié dans SEAO et Le Journal de Montréal. Un seul addenda a été publié le 4 août afin d'indiquer que l'ouverture des soumissions se fait, de nouveau, devant public et que le port du masque est requis. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour LEN Angrignon

CE 19 1197 - 7 août 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 557 849,57 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Environnement Routhier NRJ inc. et Gaston Contant inc. pour la gestion des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput (Appels d'offres 14-13513 et 15-14544) majorant ainsi le montant total des contrats de 10 363 215,29 \$ à 12 291 064,86 \$, taxes incluses.

CA 14 20 0323 - 2 juin 2014 - Accorder à Environnement Routier NRJ Inc. le contrat A89 pour l'exploitation d'un dépôt à neige usée pour l'arrondissement de LaSalle, appel d'offres

publiques no 14-13513 pour une somme maximale de 8 040 201,75 \$ (taxes incluses), pour une durée de 5 ans (option B) soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2019 - 2 soumissionnaires

Pour le LEN Armand-Chaput

CE 19 1197 - 7 août 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 557 849,57 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Environnement Routhier NRJ inc. et Gaston Contant inc. pour la gestion des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput (Appels d'offres 14-13513 et 15-14544) majorant ainsi le montant total des contrats de 10 363 215,29 \$ à 12 291 064,86 \$, taxes incluses.

CM 15 1096 - 21 septembre 2015 - Accorder un contrat à Gaston Contant inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput, pour un montant maximal de 1 856 691 \$, taxes incluses, et à Groupe IMOG inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, pour un montant maximal de 1 515 601 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14544 (3 soum. pour Armand-Chaput et 6 soum. pour Thimens).

DESCRIPTION

Ce présent dossier vise l'attribution des contrats de services d'exploitation des LEN Angrignon et Armand-Chaput.

Les contrats sont d'une durée d'un (1) an pour le LEN Angrignon et de (4) ans pour le LEN Armand-Chaput avec une option d'une année de prolongation. Le premier contrat est de courte durée puisque des travaux importants au courant de l'été 2021 changera la configuration du LEN Angrignon.

Deux soumissionnaires ont soumis le même prix pour le lot 1. Suite à cela, le 20 août 2020, un des deux soumissionnaires s'est désisté.

Le SCA recommande l'octroi des contrats aux entreprises Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 6 fois sur le site de SEAO.

Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 67% (4 soumissionnaires sur 6 preneurs de cahier des charges). Par contre, le nombre de soumissions est de 3 et 4 soumissions par lot.

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièces jointes dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.

Précisons que les adjudicataires ne sont pas inscrits au RENA et sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

La conformité administrative des soumissions est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Dans l'ensemble, les prix soumissionnés sont de 22 à 41% sous l'estimation de la Ville.

Les entreprises suivantes ont remporté les lots :

Adjudicataires	no Lot
Environnement routier NRJ inc.	1
9304-9179 Québec inc.	2

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous.

LOT 1 - LEN ANGRIGNON			
SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)		TOTAL (taxes incluses)
Environnement routier NRJ inc.	\$ 1 241 730,00		1 241 730,00 \$
Groupe Contant inc.	\$ 1 800 508,50		1 800 508,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	\$ 1 586 149,17		1 586 149,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(344 419,17) \$
		(%)	-21,71%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	558 778,50 \$
		(%)	45,00%

L'écart entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire est de -22 %. L'estimation est basée sur les prix payés et actualisés pour ce LEN, additionnée d'un facteur correctif pour prendre en considération la courte durée du contrat d'un an.

L'écart peut s'expliquer par l'expérience de l'adjudicataire, puisqu'il effectue l'exploitation depuis de nombreuses années dans ce LEN.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 45% et est difficile à expliquer. Cela peut dépendre des stratégies de soumission propres à chaque entreprise.

LOT 2 - LEN ARMAND-CHAPUT			
SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)		TOTAL (taxes incluses)
9304-9179 Québec inc.	\$ 2 009 763,00		2 009 763,00 \$
Groupe Contant inc.	\$ 2 097 144,00		2 097 144,00 \$
Y. & R. Paquette inc.	\$ 2 665 120,50		2 665 120,50 \$
Cap Excavation inc.	\$ 3 189 406,50		3 189 406,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	\$ 3 432 094,12		3 432 094,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(1 422 331,12) \$
		(%)	-41,44%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	87 381,00 \$
		(%)	4,35%

Ce dossier sera référé à la Commission des examens des contrats (CEC) car il s'agit d'un contrat de services de plus de 2 M\$ et que l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire. L'écart est de -41 %. L'estimation est basée sur les prix payés et actualisés pour un LEN qui utilise des équipements similaires. Les raisons qui pourraient expliquer cet écart sont un fort intérêt de la part des soumissionnaires. En effet, quatre soumissions ont été déposées et **l'adjudicataire avait une volonté forte de remporter un contrat.**

Valeur de la prolongation

Chacun des lots prévoit une option de renouvellement pour une saison hivernale. La décision relative à ces renouvellements se prend dans les mois précédant l'échéance des contrats. La valeur de ces renouvellements, excluant les ajustements de prix, les variations de quantités et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataires	no Lot	Valeur de la prolongation (TTC)
Environnement routier NRJ inc.	1	1 241 730,00 \$
9304-9179 Québec inc.	2	502 440,75 \$
		1 744 170,75 \$

TTC : Toutes taxes comprises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (15 % de variation de quantités et 5 % de contingences). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataires	no Lot	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Environnement routier NRJ inc.	1	1 241 730,00 \$	186 259,50 \$	62 086,50 \$	1 490 076,00 \$
9304-9179 Québec inc.	2	2 039 909,45 \$	305 986,42 \$	101 995,47 \$	2 447 891,33 \$
		3 281 639,45 \$	492 245,92 \$	164 081,97 \$	3 937 967,33 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Avant l'ouverture des soumissions, la valeur estimative de la prolongation de ces deux lots était de 2 237 583,58 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'entasser de la neige en provenance des rues et des trottoirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En matière de Covid, les adjudicataires ont l'obligation de respecter toutes les normes de la CNESST

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CEC : 9 septembre 2020

Conseil municipal : 21 septembre 2020

Début du contrat : 15 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Michael SAOUMAA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle
Christian LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Christianne CYRENNE, 21 août 2020
Christian LAUZON, 21 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

Tél : 514-872-3302
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2020-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement
Tél : 514 634-3471
Approuvé le : 2020-08-22

Dossier # : 1207711010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45\$, variations des quantités 492 245,92\$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

 [20-18275 DET CAH.pdf](#)
 [20-18275 TCP.pdf](#)
 [20-18275 Intervention.pdf](#)
 [20-18275 pv.pdf](#)

 [Autorisation AMF 9304-9179 Qc.pdf](#)
 [AMP 9304-9179 Québec.pdf](#)

 [AMP registre 9304-9179.pdf](#)
 [AMP NRJ.pdf](#)

 [AMP 9304-9179 accusé réception demande de renouvellement.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michael SAOUMAA
 Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-280-1994

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Lina PICHE
 Chef de section
Tél : 514-868-5740
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18275 No du GDD : 1207711010

Titre de l'appel d'offres : Service d'exploitation des lieux d'élimination de la neige (LEN) Armand-Chaput et Angrignon - Arrondissements de Lasalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 7 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 11 - 8 - 2020 Date du dernier addenda émis : 4 - 8 - 2020

Ouverture faite le : 11 - 8 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 Nbre de soumissions reçues : 5 % de réponses : 83,33

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 7 - 2 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 7 - 2 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ☒ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	☒	# Lot
Lot no 1 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Angrignon			
Groupe Content Inc.	1 800 508,50	☐	1
Environnement Routier NRJ Inc.	1 241 730,00	☒	1
Lot no 1 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Angrignon			
Groupe Content Inc.	2 084 036,85	☐	2
Y&R Paquette Inc.	2 665 120,50	☐	2
9304-9179 Québec Inc.	2 009 763,00	☒	2
Cap Excavation inc.	3 189 406,50	☐	2

Information additionnelle

Six (6) firmes se sont procurés les cahiers des charges sur le site SEAO. Cinq (5) soumissions ont été reçues. La raison invoquée pour le non-dépôt de soumission est: Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans le délai requis. Un (1) addenda ont été publié pour informer de l'ouverture des soumissions devant public est maintenant autorisée.

Préparé par : Michael Saoumaa

Le 21 - 8 - 2020

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	20-18275	
2	Agent d'approvisionnement	Michael Saoumaa	
3	Nombre de soumissionnaires	5	(un maximum de 20 soumissionnaires)
4	Nombre d'items	2	(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	9304-9179 Québec Inc.	
2	Groupe Content Inc.	
3	Y&R Paquette inc.	
4	Environnement routier NRJ	
5	Cap Excavation	

Informations sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT1	Exploitation du LEN A	1	Exploitation du LEN Ar	M3	1500000	1
2	LOT2	Exploitation du LEN A	2	Exploitation du LEN Ar	M3	950000	4

Numéro de l'appel d'offres			20-18275									
Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires		Conformité
LOT1	Exploitation du LEN A	1	Exploitation du LEN Angrignon	M3	1500000	1	0,72 \$	1 080 000,00 \$	1 241 730,00 \$	9304-9179 Québec Inc.		Non
LOT2	Exploitation du LEN A	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	M3	950000	4	0,46 \$	1 748 000,00 \$	2 009 763,00 \$	9304-9179 Québec Inc.		Oui
LOT1	Exploitation du LEN A	1	Exploitation du LEN Angrignon	M3	1500000	1	1,04 \$	1 560 000,00 \$	1 793 610,00 \$	Groupe Content Inc.		Oui
LOT2	Exploitation du LEN A	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	M3	950000	4	0,48 \$	1 824 000,00 \$	2 097 144,00 \$	Groupe Content Inc.		Oui
LOT1	Exploitation du LEN A	1	Exploitation du LEN Angrignon	M3	1500000	1				Y&R Paquette inc.		Non
LOT2	Exploitation du LEN A	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	M3	950000	4	0,61 \$	2 318 000,00 \$	2 665 120,50 \$	Y&R Paquette inc.		Oui
LOT1	Exploitation du LEN A	1	Exploitation du LEN Angrignon	M3	1500000	1	0,72 \$	1 080 000,00 \$	1 241 730,00 \$	Environnement routier NRJ		Oui
LOT2	Exploitation du LEN A	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	M3	950000	4				Environnement routier NRJ		Non
LOT1	Exploitation du LEN A	1	Exploitation du LEN Angrignon	M3	1500000	1				Cap Excavation		Non
LOT2	Exploitation du LEN A	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	M3	950000	4	0,73 \$	2 774 000,00 \$	3 189 406,50 \$	Cap Excavation		Oui



No de l'appel d'offres
20-18275

Agent d'approvisionnement
Michael Saoumaa

Conformité

Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Exploitation du LEN Angrignon	Environnement routier NRJ	1	Exploitation du LEN Angrignon	1500000	M3	1	0,72 \$	1 080 000,00 \$	1 241 730,00 \$
		Total (Environnement routier NRJ)							1 080 000,00 \$	1 241 730,00 \$
		Groupe Content Inc.	1	Exploitation du LEN Angrignon	1500000	M3	1	1,04 \$	1 560 000,00 \$	1 793 610,00 \$
		Total (Groupe Content Inc.)							1 560 000,00 \$	1 793 610,00 \$
LOT2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	9304-9179 Québec Inc.	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	950000	M3	4	0,46 \$	1 748 000,00 \$	2 009 763,00 \$
		Total (9304-9179 Québec Inc.)							1 748 000,00 \$	2 009 763,00 \$
		Groupe Content Inc.	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	950000	M3	4	0,48 \$	1 824 000,00 \$	2 097 144,00 \$
		Total (Groupe Content Inc.)							1 824 000,00 \$	2 097 144,00 \$
		Y&R Paquette inc.	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	950000	M3	4	0,61 \$	2 318 000,00 \$	2 665 120,50 \$
		Total (Y&R Paquette inc.)							2 318 000,00 \$	2 665 120,50 \$
		Cap Excavation	2	Exploitation du LEN Armand-Chaput	950000	M3	4	0,73 \$	2 774 000,00 \$	3 189 406,50 \$
		Total (Cap Excavation)							2 774 000,00 \$	3 189 406,50 \$

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Groupe Content Inc.	1 560 000 \$		1 793 610,00 \$
Environnement routier NRJ	1 080 000 \$		1 241 730,00 \$
Dernière estimation réalisée	1 380 000 \$		1 586 655,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 517 670,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			22,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			551 880,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			44,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-344 925,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-21,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			551 880,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			44,4%

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
9304-9179 Québec Inc.	1 748 000 \$		2 009 763,00 \$
Groupe Content Inc.	1 824 000 \$		2 097 144,00 \$
Y&R Paquette inc.	2 318 000 \$		2 665 120,50 \$
Cap Excavation	2 774 000 \$		3 189 406,50 \$
Dernière estimation réalisée	2 986 800 \$		3 434 073,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 490 358,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			23,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 179 643,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			58,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-1 424 310,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-41,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			87 381,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			4,3%

Le 3 décembre 2019

ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
A/S MONSIEUR STEVE BASTIEN
23, AV MILTON
LACHINE (QC) H8R 1K6

No de décision : 2019-DAMP-1184
N° de client : 2700035743

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE RENAISSANCE, NRJ, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **2 décembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Le 2 décembre 2016

9304-9179 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR MARIO RINALDI
300, SAINT-ELZÉAR
LAVAL (QC) H7L 3P2

N° de décision : 2016-CPSM-1062121

N° de client : 3000515336

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 9304-9179 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 août 2019

9304-9179 QUÉBEC INC.
5020, RUE AMBROISE-LAFORTUNE
BOISBRIAND QC J7H 1S6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000515336
N° de demande : 1900009208
N° de confirmation de paiement : 000265003184

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18275

Numéro de référence : 1390670

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service d'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput - Arrondissements de Lasalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9304-9179 Québec inc. 389 boul.Roland-Durand Rosemère, QC, J7A4K1	Monsieur Dany Lapointe Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur :	Commande : (1767309) 2020-07-15 13 h 56 Transmission : 2020-07-15 13 h 56	3356108 - 20-18275_Addenda no 1 2020-08-04 12 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cap Excavation inc 1920 Voie De Desserte Saint-Maurice, QC, G0X 2X0 http://www.capexcavation.com	Monsieur Jérôme Lavoie Téléphone : 819 376-4681 Télécopieur : 819 376-5772	Commande : (1769355) 2020-07-22 9 h 01 Transmission : 2020-07-22 9 h 01	3356108 - 20-18275_Addenda no 1 2020-08-04 12 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Contant Inc 6310 Mille-Iles Laval, QC, H7B 1E5 http://www.contant.ca/	Monsieur MICHEL NADON Téléphone : 450 666-6368 Télécopieur : 450 666-0626	Commande : (1765954) 2020-07-13 10 h 44 Transmission : 2020-07-13 10 h 44	3356108 - 20-18275_Addenda no 1 2020-08-04 12 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1766649) 2020-07-14 10 h 54 Transmission : 2020-07-14 10 h 54	3356108 - 20-18275_Addenda no 1 2020-08-04 12 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE TMD (9150-2732 Québec Inc.) 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco D' Intino Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	Commande : (1767522) 2020-07-16 8 h 06 Transmission : 2020-07-16 8 h 06	3356108 - 20-18275_Addenda no 1 2020-08-04 12 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Y & R Paquette 15400 Boul Curé Labelle Mirabel, QC, J7J 2G6	Monsieur Stéphane Paquette Téléphone : 450 438-1866 Télécopieur : 450 438-3003	Commande : (1773166) 2020-08-04 14 h 50 Transmission : 2020-08-04 14 h 50	3356108 - 20-18275_Addenda no 1 2020-08-04 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1207711010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45\$, variations des quantités 492 245,92\$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1207711010 -Accorder 2 contrats pour LEN Lasalle et RDP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Jean-François DOYLE
 Chef de section
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207711010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45\$, variations des quantités 492 245,92\$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires)



Rapport CEC SMCE207711010.pdf

Dossier # :1207711010

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207711010

Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45 \$, variations des quantités 492 245,92 \$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207711010

Accorder deux (2) contrats aux firmes Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc. pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de 1 an et 4 ans avec une année de prolongation – Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes incluses (contrats 3 281 639,45\$, variations des quantités 492 245,92 \$, contingences : 164 081,97 \$) – Appel d'offres public 20-18275 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel on observe que :*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2).*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la concertation des arrondissements ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant deux contrats pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres, d'une durée de 28 jours et lancé en contexte de pandémie, à l'issue duquel quatre soumissions ont été reçues parmi les six entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres.

Le prix obtenu pour ce contrat est inférieur de 21,71% par rapport à l'estimation réalisée à l'interne, ce qui est favorable dans un marché de pénuries opérationnelles et le contexte de risques inhérents à la crise sanitaire. L'estimation était basée sur le prix

payé l'an dernier, majoré de 11 % pour tenir compte de l'impact de la courte durée de ces contrats et des nouvelles exigences, telles que l'augmentation de la puissance des souffleuses et le critère d'expérience de cinq ans. Le service est d'avis que la firme Environnement routier NRJ inc. a soumis des prix plus que compétitifs afin de conserver ce contrat qu'elle exécute déjà depuis 2014 sur ce territoire qu'elle connaît très bien.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que le contexte a été favorable et ne peut que saluer l'obtention d'un prix avantageux pour la Ville pour ces deux territoires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel on observe que :*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207711010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses (Contrat: 287 431.75 \$ + contingences de 14 371,59 \$) / AO public No 20- 18189 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Excavation J.P.M 2020 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'Arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **287 431,75\$, taxes incluses**, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# de l'appel d'offres) ;
2. d'autoriser une dépense de **14 371,59 \$, taxes incluses**, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre, pour un montant de **301 803,34\$**.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-31 11:39

Signataire : _____ Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses (Contrat: 287 431.75 \$ + contingences de 14 371,59 \$) / AO public No 20- 18189 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2022 l'application de la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements, le 24 août dernier (CM20 0761). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

Le secteur nord-est de l'arrondissement Montréal-Nord présente des problématiques de propreté et de salubrité notamment la présence de dépôts illégaux de matières résiduelles et le non-respect des horaires des collectes. Afin de répondre à cette situation l'arrondissement en concertation avec le groupe RaCiNe (Rassemblement des citoyens du Nord-Est) a élaboré un plan d'action de propreté qui comprend un plan de réaménagement de trois avenues du secteur : Jubinville, Lapierre et Matte.

Par ailleurs, les enjeux de salubrité précités impactent également le déploiement des collectes de matières organiques dans les multilogements de ce secteur. Rappelons que le déploiement de ces collectes est l'une des actions prioritaires du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR), adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2020. Considérant le contexte bien particulier et les objectifs de valorisation des matières organiques de la Ville, le Service de l'environnement appuie ce plan de réaménagement, lequel vise alors deux objectifs en lien avec la gestion des matières résiduelles:

- l'amélioration de la propreté des rues;
- l'implantation de la collecte des matières organiques dans ce secteur.

Plus spécifiquement, la Direction de la gestion de matières résiduelles du Service de l'environnement et l'arrondissement de Montréal-Nord ont convenu d'élaborer et de mettre en œuvre un projet pilote d'installation de conteneurs semi-enfouis comme outil de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus alimentaires pour un secteur en entier. C'est ainsi qu'en juin 2019, une consultation citoyenne a été réalisée auprès de cinq cent quatre-vingts (580) unités d'habitation du secteur nord-est de l'Arrondissement Montréal-Nord. 90% des deux cent sept (207) personnes sondées étaient favorables à un projet d'implantation de conteneurs semi-enfouis.

Une fois installés, les citoyens du secteur pourront disposer de leurs matières résiduelles en tout temps dans six (6) points d'apports volontaires (îlots de conteneurs) réparties sur les trois avenues du secteur visé. Le projet pilote inclut l'installation de deux îlots de trois conteneurs semi-enfouis (ordures ménagères, matières recyclables et matières organiques) dans chacune des avenues visées pour un total de dix-huit (18) conteneurs semi-enfouis au global. Une signalétique appropriée incluant le nom de matières acceptées dans chacun des conteneurs sera installée afin d'assurer la bonne utilisation de ces nouveaux outils de collecte. Les collectes en bordure de rue des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants, de résidus verts et d'arbres de Noël seront maintenues et réalisées tel qu'actuellement.

Ce projet pilote permettra au Service de l'Environnement d'évaluer l'impact de ce nouveau mode de collecte sur les coûts de collecte, la propreté, et la performance de tri du secteur. Il permettra également d'accroître les connaissances sur les besoins logistiques et opérationnels de ces équipements lorsqu'ils sont utilisés pour le dépôt de matières organiques. Si les résultats du projet pilote sont concluants, ce nouveau mode de collecte pourra être implanté dans d'autres secteurs ayant des enjeux comparables.

Processus d'appel d'offres N° 20-18189

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres public N° 20-18189 a été lancé le 22 juillet 2020.
- L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal (22 juillet 2020) et publié dans le SÉAO.
- L'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 août 2020 à 13h30.
- Les soumissionnaires ont eu vingt-deux (22) jours pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent quatre-vingts (180) jours calendrier.
- Trois (3) addendas ont été produits dans ce dossier pour répondre aux questions des preneurs de cahier des charges (précisions d'ordre technique et contractuel)
- Il y a eu neuf (9) preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissionnaires.
- Une seule soumission a été jugée non conforme en raison d'un document manquant (lettre d'engagement pour la garantie d'exécution demandée dans la régie à la clause: 4.02.02)

Cinq (5) preneurs de cahier des charges sur neuf (9) sont des fournisseurs de conteneurs semi-enfouis et les quatre (4) autres sont des entrepreneurs généraux. Seuls des détenteurs des licences RBQ (Régie du Bâtiment du Québec) exigées dans le devis

technique pouvaient soumissionner en incluant les conteneurs de leur choix dans leur soumission.

Seuls deux (2) fournisseurs de conteneurs semi-enfouis ont été inclus comme fournisseur d'équipement dans les soumissions présentées (Molok et Durabac). Les trois (3) autres fournisseurs de conteneurs semi-enfouis (Ecoloxia, Laurin Conteneur et Les Conteneurs Totem Inc.) qui ont commandé le cahier des charges ne font pas partie des soumissions reçues. Aucun de ces trois fournisseurs n'a fourni d'explications au Service de l'approvisionnement sur le fait qu'ils n'aient pas déposé d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0407 27 août 2020

Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.

CM20 0761 24 août 2020

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2022, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CG19 0479 24 octobre 2019

Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois.

CG15 0563 24 septembre 2015

Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois.

CM14 1126 25 nov. 2014

Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal, le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2020 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneur semi-enfouis dans le secteur nord-est de l'arrondissement Montréal-Nord. L'installation des dix-huit (18) conteneurs se fera en deux phases. Six (6) conteneurs seront installés à l'Automne 2020 sur l'avenue Jubinville et les douze (12) autres seront installés sur les avenues Matte et Lapierre à partir du printemps 2021 jusqu'à la date limite d'installation des conteneurs le 30 juillet 2021. Une vérification de la qualité des travaux sera effectuée une année après (au plus tard le 30 juillet 2022) pour s'assurer de la qualité de ces derniers et demander des correctifs au besoin.

Détails du projet pilote de l'arrondissement Montréal-Nord:

Les conteneurs semi-enfouis sont des outils de collecte "fixes" et leur installation nécessite des travaux d'excavation et de réfection.

Ce projet propose l'installation de six (6) îlots de trois (3) conteneurs semi-enfouis pour un total de dix-huit (18) conteneurs sur trois (3) rues du secteur Nord-Est de l'arrondissement

Montréal-Nord (2 îlots de 3 conteneurs semi-enfouis par rue). Les conteneurs auront un habillage semblable à ceux déjà installés dans l'arrondissement de Montréal-Nord (lattes en plastique effet "bois"). Les couvercles reprendront les couleurs des outils de sensibilisation utilisés à la Ville de Montréal (Noir pour les ordures ménagères, Vert pour les matières recyclables et Brun pour les matières organiques). Les volumes des conteneurs semi-enfouis et leur nombre ont été sélectionnés selon une estimation effectuée par le Service de l'Environnement en lien avec les quantités de matières résiduelles générées pour les trois flux. Au total, sur les trois rues les dix-huit (18) conteneurs suivants seront installés:

- Six conteneurs - Ordures ménagères - 5000L
- Six conteneurs - Matières recyclables - 5000L
- Six conteneurs - Matières organiques - 1300L

Choix des conteneurs semi-enfouis à chargement par grue

Les conteneurs semi-enfouis sont des outils de collecte fixes dont une partie du conteneur est sous la terre et seul environ un tiers du conteneur est visible à la surface, ce qui diminue considérablement l'empreinte au sol et l'encombrement dans la rue en comparaison avec des conteneurs à chargement avant. Aussi, ce type de conteneurs est généralement bien intégré dans les aménagements urbains puisqu'il est possible d'en choisir le revêtement et la couleur.

Il existe deux types de conteneurs semi-enfouis; les conteneurs à chargement par grue et les conteneurs à chargement avant. Le Service de l'Environnement a choisi les conteneurs à chargement par grue sur l'analyse de données provenant de diverses sources dont une étude octroyée à la firme de conseil Chamard intitulée "Portrait des équipements de collecte, de type conteneurs semi-enfouis, adaptés pour la collecte des matières organiques", la consultation des fiches techniques disponible sur internet des soumissionnaires potentiels, et des échanges avec un responsable de l'OMHM (Office Municipale d'habitation de Montréal) qui a déjà fait installer des dizaines de conteneurs semi-enfouis sur le territoire de Montréal.

Le conteneur semi-enfoui à chargement par grue a été sélectionné, car il permet une collecte plus sécuritaire puisque le camion reste immobilisé pendant la levée en comparaison aux conteneurs semi-enfouis à chargement avant pour lesquels il est nécessaire d'effectuer plusieurs manoeuvres de va-et-vient. Aussi, la collecte de matières organiques en conteneur semi-enfoui n'est possible que sur de petits volumes (Inférieur à 1500L) dû à la densité de ces matières. Aucun manufacturier connu ne propose de conteneurs semi-enfouis à chargement avant pour un volume inférieur à 3000L. Enfin, la collecte par grue permet de collecter des matières dans des espaces restreints, ce que ne permet pas la collecte en chargement avant.

La préhension par "crochet" a été choisie, car c'est le mode de préhension utilisé pour collecter les cent vingt-cinq (125) conteneurs semi-enfoui à chargement par grue déjà collectés sur le territoire. Homogénéiser le type de préhension permet d'inclure tous les conteneurs semi-enfouis dans les mêmes routes de collecte afin d'optimiser les routes de collecte et, par ce fait, de réduire les coûts et les émissions de GES associés.

Services de collecte/transport des matières résiduelles en conteneurs

Certains conteneurs visés par ce sommaire décisionnel sont déjà inclus dans les contrats de collecte et transport en vigueur et d'autres feront partie de nouveaux services. Le Service de l'Environnement a planifié les futurs contrats de collecte et transport de matières résiduelles en conséquence.

JUSTIFICATION

Conformité des adjudicataires

L'analyse des soumissions par le Service de l'approvisionnement a révélé que trois (3) soumissionnaires sur (4) étaient conformes. La firme Stradco Construction Inc., plus bas soumissionnaire a omis de fournir la lettre d'engagement pour la garantie d'exécution demandé dans la régie à la clause: 4.02.02

Résultats des analyses

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des soumissions reçues:

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Excavation JPM 2012 inc.	287 431,75 \$	14 371,59 \$	301 803 \$
Excavation dupras Inc:	298 332,53 \$	14 916,63 \$	313 249 \$
Urbex Construction Inc.	376 117,72 \$	18 805,89 \$	394 924 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			252 784 \$
Écart entre la soumission conforme la plus basse et la dernière estimation (\$)			(49 019 \$)
% de différence entre la plus basse des soumissions conformes par rapport à la dernière estimation (%)			19,39 %
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme (\$)			11 446 \$
% de différence entre la deuxième plus basse des soumissions conformes par rapport à la plus basse des soumissions conformes (%)			3,79 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est **Excavation J.P.M 2012 Inc..**

Le bordereau de prix comprend un (1) seul lot scindé en deux items :

- Item 1. L'achat et l'installation de conteneurs semi-enfouis (environ 75% du prix)
- Item 2. Travaux de réfection (environ 25% du prix)

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 14 371,59 \$ taxes incluses, correspondant 5% du montant du contrat taxes incluses.

Estimation

Le calcul d'estimation de l'item 1 (achat et installation de conteneurs semi-enfouis) a été basé sur la moyenne des coûts disponibles dans les documents sources consultées pour le choix des équipements (Voir section "Description").

Les quantités liées aux travaux de réfection (item 2) ont été validées par une ingénieure de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de Montréal-Nord. Les

coûts liés à la réfection ont été fournis par le Service des infrastructures du réseau routier de la Direction des infrastructures de la Division de la conception des travaux.

Un facteur d'ajustement de 10% a été ajouté pour le contexte lié à la COVID-19 (manque de main d'oeuvre, mesures d'hygiène plus importantes, nombre élevé de chantiers) sur l'achat et l'installation des conteneurs semi-enfouis (item 1) et les travaux de réfection (item 2). Enfin, et un facteur d'ajustement de 20% a été ajouté aux coûts de réfection considérant que les coûts des travaux construction sont généralement plus élevés à Montréal (circulation, espaces restreints, travail clérical plus important).

Conformité des adjudicataires

Après vérification, ces entreprises ne figurent pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Commission d'examen des contrats

Ce dossier n'a pas besoin d'être soumis par la commission d'examen des contrats puisqu'il s'agit d'un contrat de biens et services de moins de 2 millions de dollars.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce dossier est de 301 803,34\$.

La durée du contrat est de 20 mois environ. L'installation des dix-huit (18) conteneurs se fera en deux phases. Six (6) conteneurs seront installés à l'Automne 2020 et les douze (12) autres seront installés à partir du printemps 2021 jusqu'à la date limite d'installation des conteneurs le 30 juillet 2021. Le contrat se terminera une (1) année après la date d'installation des derniers conteneurs (durée de la garantie d'exécution) pour assurer la vérification de la qualité.

Les coûts seront répartis sur deux (2) années financières tel que le présente le tableau ci-dessous:

Répartition des coûts dans le temps (Coûts en dollars incluant les taxes et la contingence):

Année	2020	2021	Total
Contrat de base	95 811 \$	191 621 \$	287 432 \$
Contingences	4 791 \$	9 581 \$	14 372 \$
Total - taxes incluses	100 601 \$	201 202 \$	301 803 \$

Contingences

Une partie du travail visé par ce projet est la réfection du site après l'installation des conteneurs semi-enfouis. L'ingénieure en charge du projet à Montréal-Nord (de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de Montréal-Nord) a estimé les quantités pour la première rue implantés (Jubinville) mais les plans pour les deux autres rues ne sont pas encore finalisés. Il a donc été estimé que les quantités de matériaux requises pour la réfection des quatre îlots des rues Lapierre et Matte sont comparables à celle de la rue Jubinville. Comme les quantités peuvent être différentes selon les emplacements, une contingence de 5% (14 371,59\$) est prévue sur le montant total (item 1 + item 2).

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt mentionné au dossier CM20 0418 à

même le budget de PTI du Service de l'environnement. Le solde disponible est de 2 M\$. Elle sera entièrement assumée par la ville centrale.

Pour tous les détails, voir la pièce jointe « Aspects financiers ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet pilote est en cohérence avec l'orientation du plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 visant à détourner l'ensemble des matières organiques de l'enfouissement et à développer des méthodes, et la logistique, pour assurer la mise en place des collectes dans les immeubles de neuf logements et plus d'ici 2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, l'implantation de la collecte des matières organiques à Montréal-Nord sera repoussée et la Ville ne pourra pas évaluer l'option des semi-enfouis pour la collecte des matières organiques en milieu dense. De plus, cela viendra impacter le calendrier de réalisation de la mesure 2.1.1 du PDGMR 2020-2025 - Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025).

Enfin, les enjeux de propreté et de salubrité relevés par l'arrondissement Montréal-Nord ne seront pas adressés et les citoyens continueront à subir ces nuisances.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier initial du projet pilote prévoyait l'installation des conteneurs semi-enfouis en août 2020. L'arrivée de la pandémie de COVID -19 en mars 2020 a demandé au service de l'Environnement de réévaluer la priorité de chacun de ses projets avant de continuer leur implantation. Cette phase de validation a imputé un délai d'environ 2 mois à l'échéancier initial du projet-pilote.

De plus, considérant les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les entrepreneurs généraux (manque de main d'oeuvre, mesures d'hygiènes plus importantes, nombre élevé de chantiers), l'estimation professionnelle pour ce contrat a été rehaussée de 10%.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalétique appropriée incluant le nom de matières acceptées dans chacun des conteneurs sera installée afin d'assurer la bonne utilisation de ces nouveaux outils de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 16 septembre 2020

Début du contrat: 16 septembre 2020

Fin du contrat: 30 juillet 2022 - (la garantie d'exécution s'étend un an après la réalisation des derniers travaux d'installation)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marlene DUFOUR)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Yves EKILA, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion CORDIER
Conseillère en planification

Tél : 514-280-0918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - planification et
developpement gmr

Tél : 514-280-4039
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM
Tél : 514 872-3935
Approuvé le : 2020-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-08-28

Dossier # : 1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses (Contrat: 287 431.75 \$ + contingences de 14 371,59 \$) / AO public No 20- 18189 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18189_pv.pdf20-18189_SEAO Liste des commandes.pdf20-18189 Intervention.pdf



20-18189_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marlene DUFOUR
 Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18189 No du GDD : 1208542002

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 7 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : 7 - 8 - 2020

Ouverture faite le : 13 - 8 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 Nbre de soumissions reçues : 4 % de réponses : 44,44

Nbre de soumissions rejetées : 1 % de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : STRADCO CONSTRUCTION INC. Motif de rejet: administratif et / ou technique

N'a pas fourni la lettre d'engagement de garantie d'exécution demandée dans les documents d'AO

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 9 - 2 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 9 - 2 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
EXCAVATION J.P.M. 2012 INC.	287 431,75 \$	✓	1
EXCAVATION P. DUPRAS INC.	298 332,53 \$		1
CONSTRUCTION URBEX INC.	376 117,72 \$		1

Information additionnelle

9 preneurs du cahier des charges, 4 soumissionnaires. Le plus bas soumissionnaire est jugé non-conforme car il n'a pas remis la lettre d'engagement de la garantie d'exécution tel que demandée dans les documents d'AO. 3 autres soumissionnaires conformes. 2 des preneurs du cahier des charges ont répondu au formulaire de non-participation: Raison: Ce sont des manufacturiers, donc ne détiennent pas la licence RBQ qui demandée dans les documents d'AO. Il y a eu 3 addenda durant la publication de l'appel d'offres.

Préparé par : Marlène Dufour

Le 25 - 8 - 2020

No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation J.P.M 2012 inc	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord	1,1	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné aux ordures ménagères avec un couvercle noirs et un sac de levage adapté aux CSE 5000L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	10 960,00 \$	65 760,00 \$	75 607,56 \$
			1,2	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné au matières recyclables avec des couvercles verts et un sac de levage adapté aux CSE 5000L	6	Nombre	1	10 960,00 \$	65 760,00 \$	75 607,56 \$
			1,3	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 1300L -destiné aux résidus alimentaires avec un couvercle marron et un sac de levage adapté aux CSE 1300L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	8 900,00 \$	53 400,00 \$	61 396,65 \$
			2,1	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1101 Trottoir monolithique en béton	125	m²	1	285,00 \$	35 625,00 \$	40 959,84 \$



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation J.P.M 2012 inc	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières	2,2	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1302 trottoir temporaire en enrobé	60	m²	1	285,00 \$	17 100,00 \$	19 660,73 \$
			2,3	Réfection du cours d'eau - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-7203 Réparation de cours d'eau – Chaussée souple locale	40	m²	1	200,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			2,4	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16403 Section de cheminée de regard à remplacer	2	ML	1	675,00 \$	1 350,00 \$	1 552,16 \$
			2,5	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16502 cadre fixe et tampon de regard à remplacer	2	Nombre	1	1 500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
Total (Excavation J.P.M 2012 inc)									249 995,00 \$	287 431,75 \$

Excavation P. Dupras inc.



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation P. Dupras inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord	1,1	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné aux ordures ménagères avec un couvercle noirs et un sac de levage adapté aux CSE 5000L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	12 492,00 \$	74 952,00 \$	86 176,06 \$
			1,2	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné au matières recyclables avec des couvercles verts et un sac de levage adapté aux CSE 5000L	6	Nombre	1	11 690,00 \$	70 140,00 \$	80 643,47 \$
			1,3	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 1300L -destiné aux résidus alimentaires avec un couvercle marron et un sac de levage adapté aux CSE 1300L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	11 849,00 \$	71 094,00 \$	81 740,33 \$
			2,1	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1101 Trottoir monolithique en béton	125	m²	1	206,00 \$	25 750,00 \$	29 606,06 \$



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation P. Dupras inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières	2,2	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1302 trottoir temporaire en enrobé	60	m²	1	116,00 \$	6 960,00 \$	8 002,26 \$
			2,3	Réfection du cours d'eau - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-7203 Réparation de cours d'eau – Chaussée souple locale	40	m²	1	116,00 \$	4 640,00 \$	5 334,84 \$
			2,4	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16403 Section de cheminée de regard à remplacer	2	ML	1	550,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			2,5	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16502 cadre fixe et tampon de regard à remplacer	2	Nombre	1	2 420,00 \$	4 840,00 \$	5 564,79 \$
Total (Excavation P. Dupras inc.)									259 476,00 \$	298 332,53 \$

Contruction Urbex inc.



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Contruction Urbex inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord	1,1	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné aux ordures ménagères avec un couvercle noirs et un sac de levage adapté aux CSE 5000L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	15 506,00 \$	93 036,00 \$	106 968,14 \$
			1,2	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné au matières recyclables avec des couvercles verts et un sac de levage adapté aux CSE 5000L	6	Nombre	1	14 441,00 \$	86 646,00 \$	99 621,24 \$
			1,3	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 1300L -destiné aux résidus alimentaires avec un couvercle marron et un sac de levage adapté aux CSE 1300L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	12 805,00 \$	76 830,00 \$	88 335,29 \$
			2,1	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1101 Trottoir monolithique en béton	125	m²	1	356,00 \$	44 500,00 \$	51 163,88 \$



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Contruction Urbex inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières	2,2	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1302 trottoir temporaire en enrobé	60	m²	1	178,00 \$	10 680,00 \$	12 279,33 \$
			2,3	Réfection du cours d'eau - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-7203 Réparation de cours d'eau – Chaussée souple locale	40	m²	1	149,00 \$	5 960,00 \$	6 852,51 \$
			2,4	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16403 Section de cheminée de regard à remplacer	2	ML	1	2 962,00 \$	5 924,00 \$	6 811,12 \$
			2,5	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16502 cadre fixe et tampon de regard à remplacer	2	Nombre	1	1 777,00 \$	3 554,00 \$	4 086,21 \$
Total (Contruction Urbex inc.)									327 130,00 \$	376 117,72 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructa](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18189
Numéro de référence : 1393572
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ecoloxia inc. 1000 Rue Cormier suite 300 Drummondville, QC, J2C 2N6 http://www.ecoloxia.ca	Monsieur Pascal Perron Téléphone : 819 850-0089 Télécopieur :	Commande : (1773635) 2020-08-05 11 h 30 Transmission : 2020-08-05 12 h 50	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-08-05 11 h 30 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-05 11 h 30 - Téléchargement 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation JPM 2012 inc. 218 rue roy Saint-Eustache, QC, J7r5r6	Monsieur Tristan Leewarden Téléphone : 450 983-5266 Télécopieur :	Commande : (1774650) 2020-08-07 9 h 58 Transmission : 2020-08-07 9 h 58	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-08-07 9 h 58 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-07 9 h 58 - Téléchargement 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EXCAVATION P.DUPRAS INC 356 James-Porteous Sainte-Thérèse, QC, J7E 3Z7 http://www.excavationpdupras.ca	Monsieur PATRICK DUPRAS Téléphone : 450 420-2353 Télécopieur : 450 420-2354	Commande : (1771525) 2020-07-30 12 h 46 Transmission : 2020-07-30 12 h 46	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-30 12 h 46 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAURIN CONTENEURS INC 487 rue PRINCIPALE Laval, QC, H7X 1c4 http://www.laurinconteneurs.com	Monsieur Eric Galego Téléphone : 514 347-5136 Télécopieur :	Commande : (1770614) 2020-07-27 16 h 02 Transmission : 2020-07-27 16 h 02	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Contenants Durabac inc. 22, Chemin Milton Granby, QC, J2J 0P2 http://www.durabac.ca	Monsieur Jimmy Desjardins Téléphone : 450 378-1723 Télécopieur : 450 378-1720	Commande : (1769774) 2020-07-23 10 h 20 Transmission : 2020-07-23 10 h 20	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Conteneurs Totem Inc. 6300 Avenue Auteuil 505 Brossard, QC, J4Z3P2	Monsieur Paul Ouahmane Téléphone : 1800 332-1076 Télécopieur :	Commande : (1770674) 2020-07-28 Transmission : 2020-07-28	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Molok North America Ltée 1, rue Alphonse-Lessard Potton, QC, JOE 1X0	Monsieur Jacques Hebert Téléphone : 514 927-3655 Télécopieur :	Commande : (1770346) 2020-07-27 8 h 51 Transmission : 2020-07-27 8 h 51	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 25 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stradco Construction inc. 3145 Delaunay, suite 101 Laval, QC, H7L5A4	Monsieur Elio Barrasso Téléphone : 450 934-0630 Télécopieur :	Commande : (1770926) 2020-07-28 14 h 43 Transmission : 2020-07-28 14 h 46	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 43 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 25 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	Commande : (1775554) 2020-08-10 16 h 47 Transmission : 2020-08-10 16 h 47	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-08-10 16 h 47 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-10 16 h 47 - Téléchargement 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-10 16 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses (Contrat: 287 431.75 \$ + contingences de 14 371,59 \$) / AO public No 20- 18189 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208542002 _aspects financiers.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
 Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-27

Marie-Claude JOLY
 Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0165
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208911003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie G&G Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment La Solitude situé au 21253, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, QC H9K 1C1 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 485 702,00 \$, taxes incluses (contrat : 359 871,75 \$ + contingences : 71 974,35 \$ + incidences 53 855,90 \$ - Appel d'offres public (IMM-15631) - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie Plomberie G&G Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques du bâtiment La Solitude (bâtiment # 1058) située au 21253, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, QC H9K 1C1, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - au prix de sa soumission, soit pour une somme de 359 871,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# IMM-15631);
2. d'autoriser une dépense de 71 974,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 53 855,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération étant donné que le bâtiment fait partie du Parc-nature du Cap-Saint-Jacques qui est dans la catégorie "grands parcs" de compétence d'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-09-02 18:54
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208911003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie G&G Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment La Solitude situé au 21253, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, QC H9K 1C1 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 485 702,00 \$, taxes incluses (contrat : 359 871,75 \$ + contingences : 71 974,35 \$ + incidences 53 855,90 \$ - Appel d'offres public (IMM-15631) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le SGPI a pris l'engagement via le Plan Montréal durable 2016-2020, d'éliminer le mazout comme source d'énergie dans les bâtiments municipaux d'ici la fin de l'année 2020.

Au cours de l'année 2019, Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. (entente-cadre) sont mandatés pour étudier les différents scénarios énergétiques (géothermie, aérothermie, électrique, etc.) et effectuer des relevés techniques et environnementaux des bâtiments. Les rapports montrent qu'une source d'énergie 100 % électrique est la plus adaptée selon des critères financiers et de rapidité d'exécution.

L'octroi d'un contrat pour la conversion électrique des systèmes énergétiques au mazout du bâtiment La Solitude situé au 21253, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds est l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et dans SÉAO le 6 juillet 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 août 2020 à l'hôtel de ville, laissant plus de trente et un jours (31) aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est d'une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 6 août 2020.

Un (1) addenda été émis et publié pendant cette période de soumission.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact financier
No.1	2020-07-16	Remplacement de visites avec un reportage photo de 12 images	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à remplacer les chaudières au mazout par des chaudières électriques au bâtiment La Solitude situé au 21253 Boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds.

En conformité avec les règlements en vigueur et la directive de gestion des déchets de construction inscrite dans le plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, les travaux comprennent notamment :

- Démantèlement des équipements existants au mazout;
- Obturation des conduits du réservoir et de la cheminée;
- Installation des nouveaux équipements électriques;
- Installation d'un système de télégestion (immotique).

JUSTIFICATION

Parmi les 10 (dix) preneurs du cahier des charges (réf. pièce jointe no 1), 5 (cinq) ont déposé une soumission (50 %).

Les 10 (dix) preneurs de cahier des charges sont:

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES :	
1.	ACQ - provinciale
2.	Plomberie G&G Ltée
3.	Plomberie Europe inc.
4.	L'heureux, Mongeau, JC Lauzon
5.	Le Groupe Centco
6.	Procova
7.	AJ Théoret entrepreneur électricien
8.	MBL mécanique de bâtiment Lanaudière
9.	Réko Ltée
10.	Tuyauterie Expert inc.

Les 5 (cinq) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES AYANT REMIS UNE SOUMISSION :	
1.	Plomberie G&G Ltée
2.	Plomberie Europe inc.
3.	L'heureux, Mongeau, JC Lauzon
4.	Le Groupe Centco
5.	Procova

Toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Nous avons contacté les preneurs pour connaître leurs motifs de désistement . Ils n'ont pas donné de raison.

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Plomberie G&G Ltée	359 871,75 \$	71 974,35 \$	431 846,10 \$
Plomberie Europe inc.	361 806,75\$	72 361,35 \$	434 168,1 \$
L'heureux, Mongeau, JC Lauzon	385 166,25\$	77 033,25 \$	462 199,5 \$
Le Groupe Centco	435 697,76 \$	87 139,55 \$	522 837,31 \$
Procova	504 740,25 \$	100 948,05 \$	605 688,30 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels (\$)	596 188,17 \$	119 237,63 \$	715 425,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-236 316,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-40,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			2 300,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,07 %

L'adjudicataire a précisé en écrit qu'ils ont bien compris le mandat et que tous les éléments nécessaires pour la réussite sont prévus.

Toutes les activités liées à la démolition des chaudières sont incluses dans la ligne "démolition en mécanique", incluant les mesures de travail en présence des contaminants. La confirmation écrite de l'entrepreneur est reçue.

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Plomberie G&G inc. est de 359 871,75 \$. Ce prix est 40,00 % (236 316,42 \$, taxes incluses) plus bas que la dernière estimation réalisée par les professionnels qui était de 596 188,17 \$, taxes incluses. Le fait que cinq entreprises aient déposé des soumissions et que les trois plus bas soumissionnaires se situent dans un écart de 6,5 % nous porte à croire que nous avons bénéficié d'une bonne compétition, que le prix est représentatif du marché actuel et que l'estimation des professionnels a été surévaluée.

Lors de la conception et de l'estimation des travaux, nous étions dans une période de surchauffe du marché de la construction et les coûts soumis lors des appels d'offres étaient toujours plus élevé que nos estimations d'environ 30% à 40%. Nous avons donc ajustés les estimations en fonction de ces pourcentages. De plus, lors du lancement de ces deux appels d'offres, nous revenions de confinement et n'avions aucune idée de comment le marché réagirait en cette période de grande incertitude et avons conservés ces ajustements pensant que les coûts repartiront à la hausse. Il semble que la pause COVID ait rétabli l'équilibre du marché avec des coûts semblables aux soumissions pré-surchauffe. En ces temps d'incertitudes, les entrepreneurs préfèrent soumettre des coûts plus bas est s'assurer des contrats plutôt que de tenter d'aller chercher des profits supplémentaires et risquer de ne pas avoir de travail.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Plomberie G&G Ltée qui a présenté la plus basse soumission conforme (réf. pièce jointe no 4).

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

La compagnie Plomberie G&G Ltée n'est pas sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur le registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 359 871,75 \$, taxes incluses.

Le montant des contingences à autoriser est de 71 974,35 \$ (20,0 %), taxes incluses pour pallier aux imprévus de chantier.

Le montant des incidences à autoriser est de 53 855,90 \$ (14,9 %), taxes incluses pour couvrir notamment les frais de laboratoire, service de contrôleur de chantier, frais du service de technologie de l'information.

Le coût total brut de la dépense à autoriser est de 485 702,00 \$, incluant les contingences et les taxes, avant ristournes.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PTI d'immobilisations 2019-2021 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de développement durable dans les édifices municipaux (numéro 66169). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SGPI a pris l'engagement dans le Plan Montréal durable 2016-2020, d'éliminer le mazout comme source d'énergie dans les bâtiments municipaux d'ici la fin de l'année 2020. Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en œuvre. D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de contrat pour la réalisation du projet dans les délais prévus permettra de débiter les travaux dès le mois d'octobre et de les terminer à la fin de l'automne 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 16 Septembre 2020
Réalisation des travaux : Octobre / Décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Horea Ionel GHERGHEL
gestionnaire immobilier

Tél : (514) 245-7443
Télécop. : (514) 872-7825

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-31

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-893-1820
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-09-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-09-02



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 25 août 2020

Horea Ionel Gherghel, M.Arch.

Gestionnaire immobilier

Division programme de projet

Ville de Montréal

Direction de la gestion de projets immobiliers

Service de la gestion et de la planification immobilière

303, rue Notre-Dame Est, 3e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Remplacement des systèmes énergétiques au mazout – La Solitude
AO : IMM-15631 ; N/D : 18-538N

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur les cinq soumissions reçues par courriel.

Soumissions reçues (avant taxes) :

1- Plomberie G & G Ltée	313 000,00 \$
2- Plomberie Europe Inc.	315 300,00 \$
3- L'Heureux Mongeau JC Lauzon	335 000,00 \$
4- Centco Inc.	378 950,00 \$
5- Procova	439 000,00 \$

Analyse :

Le coût soumis par le plus bas soumissionnaire est de -40%% inférieur à l'estimation budgétaire.

Estimation budgétaire : 518 650,00 \$

Plus bas soumissionnaire : 313 000,00 \$

L'écart provient principalement des montants en électromécanique qui sont 33% plus bas à la soumission et des travaux de structure qui sont, eux, 85% moins élevés. Il semble que les travaux de structure (excavation et remblai, béton) aient été grandement sous-évalués par le soumissionnaire. La démolition en présence d'amiante n'apparaît pas à la soumission, peut-être est-elle incluse en mécanique. Nous vous recommandons de vous en assurer auprès du soumissionnaire.

Par contre, le fait que cinq entreprises aient déposé des soumissions et que les trois plus bas soumissionnaires se situent dans un écart de 6,5% nous porte à croire que nous avons bénéficié d'une bonne compétition et que le prix est représentatif du marché actuel.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'analyse des soumissions de MLC Associés Inc., datée du 19 août 2020, ci-jointe pour plus de détails concernant l'électromécanique.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Recommandation :

Après analyse des coûts, nous avons trouvé la plus basse soumission reçue conforme. Nous vous recommandons de vous assurer auprès du soumissionnaire de la bonne compréhension des exigences des plans et devis et qu'aucune équivalence ne sera exigée. Advenant les réponses du plus bas soumissionnaire à votre satisfaction et nous vous recommandons de retenir les services de **Plomberie G & G Ltée au montant de 313 000,00 \$**, avant taxes.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

Yannick Des Landes, architecte associé

P.j. Solitude-Analyse de soumissions, MLC, 2020-08-19

\\ppa-server\partage2\DOCUMENTS\2018\18-538 - MTL Entente cadre (18-17094)\18-538N - La Solitude - Remplacement de chaudière\600 AO-Permis\603 Entr gén-Analyse soumm\IMM-15631-Recommandation soumission-2020-08-25.doc

2/2

	Montant	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total
Contrat				
Soumissionnaire	313 000,00 \$	15 650,00 \$	31 221,75 \$	359 871,75 \$
Contingence	62 600,00 \$	3 130,00 \$	6 244,35 \$	71 974,35 \$
Total	375 600,00 \$	18 780,00 \$	37 466,10 \$	431 846,10 \$
Travaux incidences				
Gardiennage	14 500,00 \$	725,00 \$	1 446,38 \$	16 671,38 \$
Sécurisation entreposage inventaire locataires / usagers	3 500,00 \$	175,00 \$	349,13 \$	4 024,13 \$
Contrôle de chantier	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$
Services TI connexion centrale	4 000,00 \$	200,00 \$	399,00 \$	4 599,00 \$
Laboratoires	6 000,00 \$	300,00 \$	598,50 \$	6 898,50 \$
Autres incidences	5 000,00 \$	250,00 \$	316,40 \$	5 566,40 \$
Total incidences	47 000,00 \$	2 350,00 \$	4 505,90 \$	53 855,90 \$
Coût de travaux (montant à emprunter)				485 702,00 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15631

Numéro de référence : 1386673

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout : démantèlement d'équipements existants et installation de systèmes de chauffage électrique. Bâtiment La Solitude situé au 21253 Boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, QC H9K 1C1.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
A.J. Théoret Entrepreneur Électricien inc. 555 rue Cherrier L'Île-Bizard Montréal, QC, H9E 1J7 http://www.ajtheoret.com	Madame Claudine Ferland Téléphone : 514 626-3881 Télécopieur : 514 626-9926	Commande : (1763694) 2020-07-07 10 h 17 Transmission : 2020-07-07 10 h 17	3349734 - Addenda 1 2020-07-17 7 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	Commande : (1763514) 2020-07-07 7 h 18 Transmission : 2020-07-07 7 h 18	3349734 - Addenda 1 2020-07-17 8 h 03 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Centco inc 6500 St-Jacques O Montréal, QC, H4B 1T6 http://www.centco.com	Monsieur Sébastien Hamel Téléphone : 514 483-4550 Télécopieur : 514 483-4394	Commande : (1763407) 2020-07-06 15 h 39 Transmission : 2020-07-06 17 h 48	3349734 - Addenda 1 2020-07-17 7 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L'heureux Mongeau J.C. Lauzon 1955 rue Cabot Montréal, QC, H4E1E2 http://www.plomberie.com	Monsieur Jonathan Dallaire Téléphone : 514 271-5555 Télécopieur : 514 766-0947	Commande : (1763161) 2020-07-06 11 h 11 Transmission : 2020-07-06 11 h 11	3349734 - Addenda 1 2020-07-17 7 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MBL MÉCANIQUE DU BÂTIMENT LANAUDIÈRE INC. 437-F, rue Bourque Repentigny, QC, J5Z 5A2	Monsieur Rémi O'Leary Téléphone : 450 581-2086 Télécopieur : 450 581-0846	Commande : (1763901) 2020-07-07 14 h 24 Transmission : 2020-07-07 14 h 24	3349734 - Addenda 1 2020-07-17 7 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Plomberie Europe inc 7417 18e av Montréal, QC, H2A 2N4	Monsieur Rémi O'Leary Téléphone : 514 725-9446 Télécopieur : 514 725-1584	Commande : (1770803) 2020-07-28 10 h 10 Transmission : 2020-07-28 10 h 10	3349734 - Addenda 1 2020-07-28 10 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Plomberie G & G Ltée 213, rue Saint-Zotique Est Montréal, QC, H2S 1L2	Monsieur Benoît Laborde Téléphone : 514 273-8359	Commande : (1763046) 2020-07-06 9 h 43 Transmission : 2020-07-06 10 h 12	3349734 - Addenda 1 2020-07-17 7 h 59 - Télécopie

Télécopieur : 514 273-1343

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Procova Inc.
1924, rue Vallières
Laval, QC, H7M 3B3
<http://www.procova.ca>

Monsieur Étienne Archambault
Téléphone : 450 668-3393
Télécopieur :

Commande : (1765307)
2020-07-10 9 h 15
Transmission :
2020-07-10 9 h 18

3349734 - Addenda 1
2020-07-17 8 h 03 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Réko Ltée
12500 de l'Avenir
Mirabel, QC, J7J 2K3
<http://www.reko.ws>

Monsieur Éric Pichette
Téléphone : 514 878-9997
Télécopieur : 514 371-9328

Commande : (1763075)
2020-07-06 10 h 06
Transmission :
2020-07-06 10 h 06

3349734 - Addenda 1
2020-07-17 7 h 59 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Tuyauterie Expert inc.
101 rue Smith
Montréal, QC, H8R 1W4

Monsieur Benoit Charette
Téléphone : 514 365-3663
Télécopieur : 514 365-8693

Commande : (1763099)
2020-07-06 10 h 24
Transmission :
2020-07-06 10 h 24

3349734 - Addenda 1
2020-07-17 10 h 51 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1208911003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Plomberie G&G Ltée pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment La Solitude situé au 21253, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, QC H9K 1C1 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 485 702,00 \$, taxes incluses (contrat : 359 871,75 \$ + contingences : 71 974,35 \$ + incidences 53 855,90 \$ - Appel d'offres public (IMM-15631) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208911003 - Chaudières au mazout 21253 Gouin Ouest.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
 Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-02

Françoise TURGEON
 Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1208911004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A, chemin Senneville, au Village de Senneville - Dépense totale de 234 762,16 \$, taxes incluses (contrat : 168 001,47 \$ + contingences : 33 600,29 \$ + incidences 33 160,40 \$ - Appel d'offres public (IMM-15634) - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie Tuyauterie Expert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques du bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A Chemin Senneville, au Village de Senneville - au prix de sa soumission, soit pour une somme de 168 001,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# IMM-15634);
2. d'autoriser une dépense de 33 600,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 33 160,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-09-03 10:14
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208911004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A, chemin Senneville, au Village de Senneville - Dépense totale de 234 762,16 \$, taxes incluses (contrat : 168 001,47 \$ + contingences : 33 600,29 \$ + incidences 33 160,40 \$ - Appel d'offres public (IMM-15634) - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le SGPI a pris l'engagement via le Plan Montréal durable 2016-2020, d'éliminer le mazout comme source d'énergie dans les bâtiments municipaux d'ici la fin de l'année 2020.

Au cours de l'année 2019, Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. (entente-cadre) sont mandatés pour étudier les différents scénarios énergétiques (géothermie, aérothermie, électrique, etc.) et effectuer des relevés techniques et environnementaux des bâtiments. Les rapports montrent qu'une source d'énergie 100 % électrique est la plus adaptée, selon des critères financiers et de rapidité d'exécution.

L'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques, dans le bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A, chemin Senneville, au Village de Senneville est l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et dans SÉAO le 6 juillet 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 août 2020 à l'hôtel de ville, laissant plus de trente et un jours (31) aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est d'une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 6 août 2020.

Aucun addendum n'a été émis et publié pendant cette période de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à remplacer les chaudières au mazout par des chaudières électriques au bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A, chemin Senneville, au Village de Senneville. En conformité avec les règlements en vigueur et la directive de gestion des déchets de construction inscrite dans le plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, les travaux comprennent notamment :

- Démantèlement des équipements existants au mazout;
- Obturation des conduits du réservoir et de la cheminée;
- Installation des nouveaux équipements électriques;
- Installation d'un système de télégestion (immotique).

JUSTIFICATION

Parmi les huit (8) preneurs du cahier des charges (réf. pièce jointe no 1), quatre (4) ont déposé une soumission (50 %).

Les huit (8) preneurs de cahier des charges sont :

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES :	
1.	ACQ - provinciale
2.	Le groupe Centco
3.	AJ Théoret Entrepreneur Électricien
4.	MBL Mécanique du bâtiment Lanaudière inc.
5.	Procova
6.	Plomberie Europe
7.	Réko Ltée
8.	Tuyauterie Expert Inc.

Les quatre (4) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES AYANT REMIS UNE SOUMISSION :	
1.	Tuyauterie Expert Inc.
2.	Le groupe Centco
3.	Plomberie Europe
4.	Procova

Toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Nous avons contacté les preneurs pour connaître leurs motifs de désistement et ils n'ont pas donné de raison.

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tuyauterie Expert	168 001,47 \$	33 600,29 \$	201 601,76 \$
Le groupe Centco	183 327,64 \$	36 665,53 \$	219 993,17 \$
Plomberie Europe	200 631,38 \$	40 126,28 \$	240 757,65 \$
Procova	259 843,50 \$	51 968,70 \$	311 812,20 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels (\$)	285 069,02 \$	57 013,80 \$	342 082,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 140 481,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 41,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			18 391,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,12 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Tuyauterie Expert inc. est 168 001,47 \$. Ce prix est 41,06 % (140 481,05 \$, taxes incluses) plus bas que la dernière estimation réalisée par les professionnels qui était de 285 069,02 \$, taxes incluses. Le fait que quatre entreprises aient déposé des soumissions et que les deux plus bas soumissionnaires se situent dans un écart de 9,1 % nous porte à croire que nous avons bénéficié d'une bonne compétition, que le prix est représentatif du marché actuel et que l'estimation des professionnels a été surévaluée.

Lors de la conception et de l'estimation des travaux, nous étions dans une période de surchauffe du marché de la construction et les coûts soumis lors des appels d'offres étaient toujours plus élevé que nos estimations d'environ 30% à 40%. Nous avons donc ajustés les estimations en fonction de ces pourcentages. De plus, lors du lancement de cet appel d'offres, nous revenions de confinement et n'avions aucune idée de comment le marché réagirait en cette période de grande incertitude et avons conservés ces ajustements pensant que les coûts repartiront à la hausse. Il semble que la pause COVID ait rétabli l'équilibre du marché avec des coûts semblables aux soumissions pré-surchauffe. En ces temps d'incertitudes, les entrepreneurs préfèrent soumettre des coûts plus bas est s'assurer des contrats plutôt que de tenter d'aller chercher des profits supplémentaires et risquer de ne pas avoir de travail.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Tuyauterie Expert inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (réf. pièce jointe no 4).

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

La compagnie Tuyauterie Expert inc. n'est pas sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur le registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 168 001,47 \$, taxes incluses.

Le montant des contingences à autoriser est de 33 600,29 \$ (20,0 %), taxes incluses pour palier aux imprévus de chantier.

Le montant des incidences à autoriser est de 33 160,40 \$ (19,7 %), taxes incluses pour couvrir notamment les frais de laboratoire, service de contrôleur de chantier, frais du service de technologie de l'information.

Le coût total brut de la dépense à autoriser est de 234 762,16 \$, incluant les contingences et les taxes, avant ristournes.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PTI d'immobilisations 2019-2021 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de développement durable dans les édifices municipaux (numéro 66169)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SGPI a pris l'engagement dans le Plan Montréal durable 2016-2020, d'éliminer le mazout comme source d'énergie dans les bâtiments municipaux d'ici la fin de l'année 2020. Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en œuvre. D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de contrat pour la réalisation du projet dans les délais prévus permettra de débiter les travaux dès le mois d'octobre et de les terminer à la fin de l'automne 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 16 septembre 2020

Réalisation des travaux : Octobre / Décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Horea Ionel GHERGHEL
gestionnaire immobilier

Tél : (514) 245-7443
Télécop. : (514) 872-7825

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-31

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-893-1820
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-09-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-09-02



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 25 août 2020

Horea Ionel Gherghel, M.Arch.
Gestionnaire immobilier
Division programme de projet
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Remplacement des systèmes énergétiques au mazout – Maison fermier
AO : IMM-15634 ; N/D : 18-538O

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur les deux soumissions reçues par courriel.

Soumissions reçues (avant taxes) :

1- Tuyauterie Expert Inc.	146 120,00 \$
2- Centco Inc.	159 450,00 \$
3- Plomberie Europe Inc.	174 500,00 \$
4- Procova	226 000,00 \$

Analyse :

Le coût soumis par le plus bas soumissionnaire est de -41%% inférieur à l'estimation budgétaire.

Estimation budgétaire :	247 940,00 \$
Plus bas soumissionnaire :	146 120,00 \$

L'écart provient des montants en électromécanique qui sont 35% plus bas à la soumission et des travaux de structure qui sont, eux, 86% moins élevés. Il semble que les travaux de structure aient été grandement surévalués à l'estimation.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'analyse des soumissions de MLC Associés Inc., datée du 19 août 2020, ci-jointe pour plus de détails concernant l'électromécanique.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.

Recommandation :

Après analyse des coûts, nous avons trouvé la plus basse soumission reçue conforme. Nous vous recommandons de vous assurer auprès du soumissionnaire de la bonne compréhension des exigences des plans et devis et qu'aucune équivalence ne sera exigée. Advenant les réponses du plus bas soumissionnaire à votre satisfaction et nous vous recommandons de retenir les services de **Tuyauterie Expert Inc. au montant de 146 120,00 \$, avant taxes.**



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

Yannick Des Landes, architecte associé

P.j. Fermier-Analyse de soumissions, MLC, 2020-08-19

	Montant	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total
Contrat				
Soumissionnaire	146 120,00 \$	7 306,00 \$	14 575,47 \$	168 001,47 \$
Contingence	29 224,00 \$	1 461,20 \$	2 915,09 \$	33 600,29 \$
Total	175 344,00 \$	8 767,20 \$	17 490,56 \$	201 601,76 \$
Travaux incidences				
Gardiennage	7 500,00 \$	375,00 \$	748,13 \$	8 623,13 \$
Sécurisation entreposage inventaire locataires / usagers	2 500,00 \$	125,00 \$	249,38 \$	2 874,38 \$
Contrôle de chantier	7 000,00 \$	350,00 \$	698,25 \$	8 048,25 \$
Services TI connexion centrale	3 000,00 \$	150,00 \$	299,25 \$	3 449,25 \$
Laboratoires	4 000,00 \$	200,00 \$	399,00 \$	4 599,00 \$
Autres incidences	5 000,00 \$	250,00 \$	316,40 \$	5 566,40 \$
Total incidences	29 000,00 \$	1 450,00 \$	2 710,40 \$	33 160,40 \$
Coût de travaux (montant à emprunter)				234 762,16 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15634

Numéro de référence : 1386629

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout : démantèlement d'équipements existants et installation de systèmes de chauffage électrique. Bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A Chemin Senneville, Senneville, QC H9X 3X6.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
A.J. Théoret Entrepreneur Électricien inc. 555 rue Cherrier L'Île-Bizard Montréal, QC, H9E 1J7 http://www.ajtheoret.com	Madame Claudine Ferland Téléphone : 514 626-3881 Télécopieur : 514 626-9926	Commande : (1763698) 2020-07-07 10 h 22 Transmission : 2020-07-07 10 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	Commande : (1763512) 2020-07-07 7 h 16 Transmission : 2020-07-07 7 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Centco inc 6500 St-Jacques O Montréal, QC, H4B 1T6 http://www.centco.com	Monsieur Sébastien Hamel Téléphone : 514 483-4550 Télécopieur : 514 483-4394	Commande : (1763407) 2020-07-06 15 h 39 Transmission : 2020-07-06 17 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
MBL MÉCANIQUE DU BÂTIMENT LANAUDIÈRE INC. 437-F, rue Bourque Repentigny, QC, J5Z 5A2	Monsieur Rémi O'Leary Téléphone : 450 581-2086 Télécopieur : 450 581-0846	Commande : (1763906) 2020-07-07 14 h 30 Transmission : 2020-07-07 14 h 30	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Plomberie Europe inc 7417 18e av Montréal, QC, H2A 2N4	Monsieur Rémi O'Leary Téléphone : 514 725-9446 Télécopieur : 514 725-1584	Commande : (1770805) 2020-07-28 10 h 13 Transmission : 2020-07-28 10 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Plomberie Europe inc 7417 18e av Montréal, QC, H2A 2N4	Monsieur Rémi O'Leary Téléphone : 514 725-9446 Télécopieur : 514 725-1584	Commande : (1774122) 2020-08-06 10 h 15 Transmission : 2020-08-06 10 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Procova Inc. 1924, rue Vallières Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	Commande : (1765290) 2020-07-10 9 h 03 Transmission : 2020-07-10 9 h 09	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Réko Ltée 12500 de l'Avenir Mirabel, QC, J7J 2K3 http://www.reko.ws	Monsieur Éric Pichette Téléphone : 514 878-9997 Télécopieur : 514 371-9328	Commande : (1763075) 2020-07-06 10 h 06 Transmission : 2020-07-06 10 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tuyauteur Expert inc.	Monsieur Benoit Charette	Commande : (1763099)	Mode privilégié (devis) : Courrier

12/08/2020

SEAO : Liste des commandes

101 rue Smith
Montréal, QC, H8R 1W4

Téléphone : 514 365-
3663
Télécopieur : 514 365-
8693

2020-07-06 10 h 24
Transmission :
2020-07-06 10 h 24

électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

-
- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Dossier # : 1208911004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des chaudières au mazout par des chaudières électriques dans le bâtiment Maison du Fermier situé au 292 A, chemin Senneville, au Village de Senneville - Dépense totale de 234 762,16 \$, taxes incluses (contrat : 168 001,47 \$ + contingences : 33 600,29 \$ + incidences 33 160,40 \$ - Appel d'offres public (IMM-15634) - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208911004 - Chaudières au mazout 292 A, chemin Senneville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
 Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-02

Françoise TURGEON
 Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1207231066

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont. Dépense totale de 657 127,74 \$ (contrat: 537 388,85 \$ + contingences: 53 738,89 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460512 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 388,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460512 ;
2. d'autoriser une dépense de 53 738,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 66 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-03 22:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207231066

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont. Dépense totale de 657 127,74 \$ (contrat: 537 388,85 \$ + contingences: 53 738,89 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460512 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau (SE) souhaite réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans la rue Millen de l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville.

Le nombre de ce type de branchement est actuellement estimé à 39 sur l'ensemble du tronçon. L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur le tronçon du contrat et de les remplacer par des branchements en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Cet appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 460510 qui a été annulé en raison d'un écart défavorable entre les estimations internes effectuées pendant le processus d'appel d'offres et les quatre (4) soumissions conformes qui avaient été déposées par le seul soumissionnaire conforme Sanexen Services Environnementaux, dont le prix total était de 51 236 884,13 \$ pour 2 500 remplacements de branchement de service durant l'année 2020. Cet appel d'offres avait été publié du 16 mars 2020 au 23 avril 2020.

Les résultats d'ouverture de soumission de l'appel d'offres annulé se retrouvent en pièce jointe.

L'appel d'offres 460510 prévoyait l'adjudication de quatre (4) ententes-cadre pour quatre

(4) lots différents alors que le présent appel d'offre a été relancé différemment pour accorder deux (2) contrats distincts, soit le 460512 - 3e Avenue (GDD 1207231066) et le 460513 - rue Millen (GDD 1207231067).

Ces deux (2) tronçons ont été identifiés par la DI parmi une liste de tronçons fournie par la DRE, le choix étant d'accorder deux contrats équivalents et de même quantité.

Il est prévu que les contrats découlant de ces deux (2) appels d'offres seront octroyés dans la même séance du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont auront lieu sur une distance d'environ 220 mètres. Les activités payables selon les items du bordereau de soumission comprennent notamment les services et les travaux suivants:

- la réalisation et remise d'un rapport photographique des lieux où il y a eu des remplacements extérieurs et/ou intérieurs des branchements d'eau en plomb;
- la localisation des conduites et accessoires;
- la localisation et vérification des robinets d'arrêt des branchements d'eau;
- la production d'un plan de travail incluant les dessins d'atelier;
- la distribution des avis aux résidents;
- la coordination des travaux exécutés à l'intérieur des bâtiments avec les propriétaires (si requis);
- l'installation du réseau d'alimentation temporaire en eau potable (si requis);
- l'excavation des éléments de surface, des puits d'accès et des tranchées requises;
- le raccordement conventionnel ou sous pression du nouveau branchement d'eau à la conduite d'eau existante;
- le remplacement du branchement d'eau en plomb, ou tout autre matériau non conformes, par un nouveau branchement d'eau en cuivre réalisé par tirage, par torpillage ou par excavation;
- les travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb à l'intérieur du bâtiment conformément au règlement 17-078;
- l'installation des accessoires;
- le rinçage et la désinfection des conduites et branchements d'eau;
- le remblayage des excavations réalisées;
- le démantèlement du réseau d'alimentation temporaire en eau potable (si requis);
- la réfection des surfaces et la remise en état des lieux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 53 738,89 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance

environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel, ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) a procédé à l'analyse des soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 7,6 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Ainsi, vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 657 127,74 \$, taxes incluses, et comprend :

- un contrat à Les Pavages Céka pour un montant de 537 388,85 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 53 738,89 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 66 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense de 657 127,74 \$ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 600 045,21 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #20-002.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la DRE du Service de l'eau.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire les entrées de service à la pièce au lieu de les remplacer en lot ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et de matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 25 décembre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est déployée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2020

Fin des travaux : Octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julien FORTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Kathy DAVID, Service de l'eau
Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Kathy DAVID, 1er septembre 2020
Julien FORTIN, 1er septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-09-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-09-03

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	460512
No du GDD :	1207231066
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	3 8 2020
Ouverture originalement prévue le :	25 8 2020
Ouverture faite le :	27 8 2020
Délai total accordé aux soumissionnaires :	23 jrs

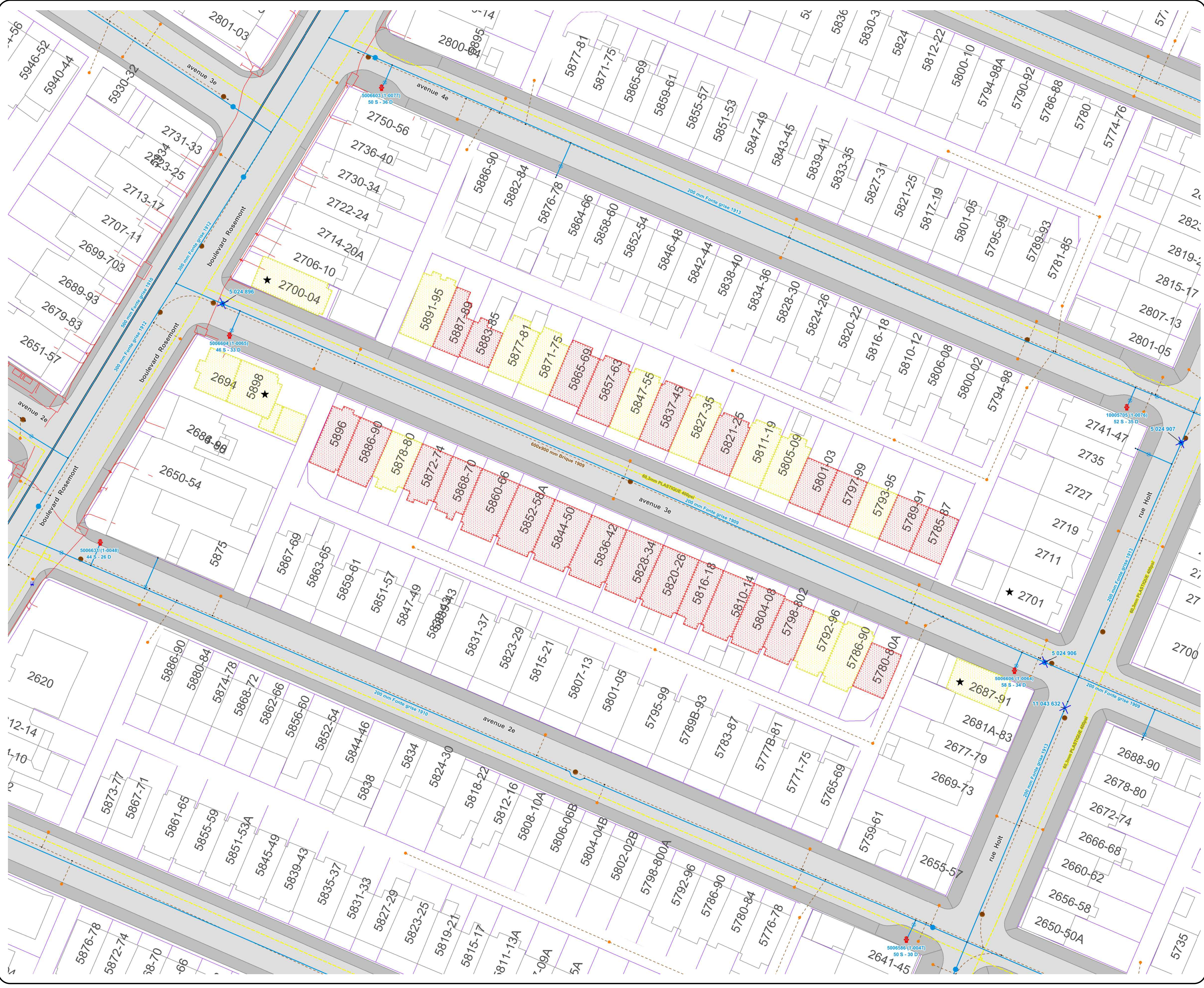
Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
6 8 2020	Modification de quantités au bordereau
19 8 2020	Ajout des items électriques au bordereau et report de la date d'ouverture
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	105 000,00
	19 000,00

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	10		
Nbre de soumissions reçues	5		
% de réponses	50		
Nbre de soumissions rejetées	0		
% de rejets	0,0		
Soumissions rejetées (nom)			
Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
<table border="1"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>			
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs		
Date d'échéance initiale :	25 12 2020		
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs		
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

Résultats de l'appel d'offres	
Soumissions conformes	
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	
	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
LES PAVAGES CÉKA INC.	537 388,85
FORACTION INC.	675 000,00
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	751 875,56
CONSTRUCTION CAMARA / 6742114 CANADA INC.	756 785,00
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1 194 159,09
Estimation	581 323,08
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	-7,6%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	25,6%
Dossier à être étudié par la CEC : ☐ Oui ☐ NON ☒ X	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	☐	☒ x	AMP
RENA	☐	☒ x	Revenu Qc
			<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES PAVAGES CÉKA INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	537 388,85
Montant des contingences (\$):	53 738,89
Montant des incidences (\$):	66 000,00
Date prévue de début des travaux :	28 9 2020
Date prévue de fin des travaux :	30 10 2020



ORIENTATION

NOTES(S):

1 - La localisation des conduites d'égout, d'eau et des services d'utilités publiques est approximative;

2 - L'échelle indiquée au plan est valide pour le format A1. Les puits et les accessoires (bouches à clé de vanne, chambres de vanne, poteaux d'incendie, etc.) sont schématisés et ne sont pas à l'échelle;

3 - Les pressions statiques et dynamiques indiquées pour les poteaux d'incendie ne sont fournies qu'à titre indicatif;

4 - Les branchements d'eau ne sont pas représentés au plan.
L'Entrepreneur devra en faire la localisation au chantier.

LÉGENDE

Poteau d'incendie

Poteau d'incendie STM

Poteau d'incendie privé

Bouche à clé de vanne

Chambre de vanne

Id. des vannes de fermeture

Conduite d'eau secondaire

Conduite d'eau principale

Raccord (tê, croix, réduit)

Conduite ou branchement d'égout

Regard d'égout

Puisard

Bâtiment avec branchement d'eau en plomb (confirmé)

Bâtiment avec branchement d'eau possiblement en plomb

Bâtiment avec branchement d'eau sans plomb (confirmé)

Bâtiment avec branchement d'eau de matériau inconnu

Bâtiment situé à 1,5m, ou moins, du fond de trottoir

Limite cadastrale

Chaussée mixte

Chaussée souple

Massif de conduits électriques

Conduite de gaz

Ligne du métro

École

Hôpital

Station de métro

Station de REM

Arrêt d'autobus

Voie fermée

Limite d'arrondissement

Sondage à réaliser (localisation approximative)

ÉMISSION(S)

000	2020-07-16	Pour appel d'offres	C.L.
A	2020-06-30	Pour commentaires 50%	C.L.
NO.	DATE	DESCRIPTION	PRÉP PAR

INTERVENANTS

Agent technique:
Marc-Olivier Lecours
Ingénieur(e):
Claude Lavoie, ing.

ARRONDISSEMENT:

Rosemont - La Petite-Patrie

NOM DU PROJET:

Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP)

TITRE DU PLAN:

3e Avenue
Entre la rue Holt
et le boulevard Rosemont

(S) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

ÉCHELLE: 1 : 400

APPEL D'OFFRES:	N° DE PLAN:	FEUILLET:	ÉMISSION:
460512	RPP-ESP-2020-21	A	000

Cartouche révisé le : 2020-06-30

8/16

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION:	460512	DATE:
#GDD:	1207231066	DRM:	46051	2020/09/01
RESPONSABLE:	Claude Lavoie			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont			

PROJET INVESTI: 18100 Desc et client-payeur: Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout - TECQ

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2018100128	183097	539 778,42 \$	537 388,85 \$	53 738,89 \$	0,00 \$	
2018100129	183098	60 266,79 \$	0,00 \$	0,00 \$	66 000,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		600 045,21 \$	537 388,85 \$	53 738,89 \$	66 000,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

TOTAL	600 045,21 \$	537 388,85 \$	53 738,89 \$	66 000,00 \$
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			657 127,74 \$	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	460512	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				01/09/2020	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 537 388,85 \$

TRAVAUX CONTINGENTS 53 738,89 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 14 000,00 \$

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc. 0,00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 11 000,00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 6 000,00 \$

Gestion des impacts 10 000,00 \$

XXX 20 000,00 \$

XXX 5 000,00 \$

XXX 0,00 \$

TOTAL À REPORTER 66 000,00 66 000,00 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL 657 127,74 \$

Imputation (crédits) 600 045,21 \$

Montant de dépôt

TAXES: TPS 5% TVQ 9,975%

À payer avant ristournes (100%) 28 576,98 57 011,08

Ristournes TPS et TVQ à 50% 57 082,52

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Claude Lavoie
--------------	--	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2018100128	SOUSSION:	460512	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183097	DRM SPÉCIFIQUE:		01/09/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont				
ENTREPRENEUR ▶	Les Pavages Céka inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 537 388,85 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10,00% 53 738,89 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 591 127,74 \$

Imputation (crédits) 539 778,42 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
25 706,79 51 285,06

Ristournes TPS et TVQ à 50% 51 349,32

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Claude Lavoie
--------------	--	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2018100129	SOUSSION:	460512	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183098	DRM SPÉCIFIQUE:		01/09/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont			
ENTREPRENEUR ▶	Services professionnels et techniques			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10,00% 0,00 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	14 000,00 \$
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	
Laboratoire, contrôle qualitatif	11 000,00 \$
Division de la voirie - Marquage et signalisation	6 000,00 \$
Gestion des impacts	10 000,00 \$
Surveillance environnementale	20 000,00 \$
Chloration	5 000,00 \$
XXX	
TOTAL À REPORTER	66 000,00 66 000,00 \$

Dépenses totales à autoriser 66 000,00 \$

Imputation (crédits) 60 266,79 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 2 870,19 TVQ 9,975% 5 726,03

Ristournes TPS et TVQ à 50% 5 733,21

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Claude Lavoie
--------------	--	---------------	---------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 460510

Numéro de référence : 1355596

Statut : Annulé

Titre : Entente-cadre pour la réalisation de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans diverses rues de la ville de Montréal.

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Entente-cadre pour la réalisation de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans diverses rues de la ville de Montréal.
Date de fermeture de l'avis :	2020-04-23 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2020-04-24 17 h 25
Organisme :	Ville de Montréal Ville de Montréal / SIRR - Service des infrastructures du réseau routier

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis ?
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, (QC) CAN j4z3v4 http://www.sanexen.com	1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	51 236 884,13 \$

Information supplémentaire

Lot 1 : 17 143 899,26 \$
Lot 2 : 12 561 030,25 \$
Lot 3 : 12 803 110,11 \$
Lot 4 : 8 728 844,51 \$

Le 12 mai 2020

LES PAVAGES CÉKA INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN AGANIER
1143, BOUL SAINT-JEAN-BAPTISTE
MERCIER (QC) J6R 0H6

N° de décision : 2020-DAMP-1431
N° de client : 3000233970

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES PAVAGES CÉKA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction
2	Capital Sewer Services
3	Construction Camara inc.
4	Foraction inc.
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.
6	Les Pavages Céka inc.
7	Ramcor Construction inc.
8	Sanexen Services Environnementaux inc.
9	Travaux Routiers Métropole inc. / 9129-2201 Québec inc.
10	Urbex Construction inc.

Dossier # : 1207231066

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont. Dépense totale de 657 127,74 \$ (contrat: 537 388,85 \$ + contingences: 53 738,89 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460512 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info comptable DRE GDD 1207231066.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
 Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-02

Julie LAPOINTE
 Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1207231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences; pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill, supplémentaires aux travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, dans le cadre du contrat # 416311 accordé à Loiselle inc., (CM20 0516), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ taxes incluses à 7 583 541,92 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, non prévus dans le cadre du contrat 416311 accordé à Loiselle inc. (CM20 0516) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ à 7 583 541,92 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-04 10:06

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences; pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill, supplémentaires aux travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, dans le cadre du contrat # 416311 accordé à Loïselle inc., (CM20 0516), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ taxes incluses à 7 583 541,92 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau (SE) et la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ont planifié, pour réalisation en 2020 des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill dans l'arrondissement Ville-Marie. À cet effet, le contrat # 416311 a été accordé à Loïselle Inc. par le conseil municipal du 26 mai 2020 au montant de 7 318 016,99 \$, taxes incluses, comprenant un montant de contrat 6 197 288,17\$ pour les travaux et un montant de 619 728,82 \$ pour les contingences. De plus, un montant de 501 000,00 \$ taxes incluses a été autorisé pour les dépenses incidentes (CM 20 0516).

Le contrat total comporte des interventions sur la rue de la Commune, sur la rue Mill ainsi que sur la rue McGill.

Dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, les travaux de reconstruction d'égout et de conduites d'eau secondaires ainsi que les travaux de voirie sont exécutés sur une distance d'environ 350 mètres et consistent en :

- la reconstruction de ± 340 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm;
- la reconstruction de ± 400 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- la reconstruction partielle de la chaussée (± 2 000 m²);
- la réhabilitation de chaussée (± 6 550 m²);

- la reconstruction complète des trottoirs ($\pm 150 \text{ m}^2$).

Dans la rue Mill, de la rue Riverside à la rue de la Commune, les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau secondaire s'étendent sur une longueur de ± 500 mètres de conduites à réhabiliter de diamètre variant entre 250 mm et 350 mm.

Enfin, dans la rue McGill, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Jacques, les travaux de marquage de la piste cyclable seront exécutés sur une longueur de ± 650 mètres.

Le délai contractuel du projet est de cent trente sept (137) jours calendrier. Les travaux ont commencé le 9 juillet 2020. Suivant le délai contractuel, les travaux sont prévus se terminer vers la fin du mois de novembre 2020. Cependant, le degré d'avancement des travaux est actuellement seulement de 15 %. Nous anticipons déjà que le projet devra se poursuivre en 2021 étant donné que certains travaux du projet ne peuvent se réaliser en conditions hivernales (dont le pavage). Les travaux faisant l'objet du présent dossier ajoutent sept (7) jours au délai contractuel.

Or, pour 2021, la programmation du Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Artériel (PRCPR) comporte déjà une intervention sur la rue Mill. En raison des nombreuses interventions anticipées dans ce secteur, il est préconisé de compléter les travaux le plus rapidement possible sur cette rue Mill, soit cette année ou au plus tard en début 2021. Pour ce faire, il est proposé d'inclure au contrat en cours, l'intervention programmée au PRCPR pour 2021.

Dans le contrat en cours (#416311), l'enveloppe de contingences a été déterminée à 619 728,82 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat. À ce jour, 11 383,56 \$ sont dépensés. La Division de la réalisation des travaux (DRT) de la Direction des infrastructures (DI) anticipe que les fonds dans l'enveloppe des contingences du projet sont tout juste suffisants pour les travaux initialement prévus dans le contrat d'où la présentation du présent dossier pour obtenir une majoration.

D'autre part, une enveloppe d'incidences de 501 000 \$ a été prévue. Les dépenses incidentes dans le contrat #416311 comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'archéologie, de chloration des conduites d'eau existantes ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. La DRT de la DI anticipe qu'il n'y aura pas de disponibilité dans l'enveloppe des incidences du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0516 - 26 mai 2020 - Accorder un contrat à LOISELLE INC., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill. Dépense totale de 7 318 016,99 \$ (contrat: 6 197 288,17 \$ + contingences: 619 728,82 \$ + incidences: 501 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 416311 - 5 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le contrat de 265 524,93 \$, taxes incluses pour réaliser les travaux de réhabilitation de chaussée sur la rue Mill entre le pont de la Commune (au-dessus des écluses du canal) et la rue Riverside.

Une directive de chantier sera transmise par la DRT de la Ville de Montréal à l'entrepreneur suite à l'approbation de ce dossier décisionnel. Cette directive permettra d'officialiser ce changement qui a été ajouté aux travaux prévus contractuellement afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie de cet actif :

- Effectuer le planage de la chaussée sur une épaisseur de 50 mm sur la rue Mill entre le pont de la Commune (au-dessus des écluses du canal) et la rue Riverside;
- Effectuer le remplacement de certaines bouches à clé de vannes;
- Mettre en place un nouvel enrobé bitumineux sur une épaisseur de 50 mm sur la rue Mill entre le pont de la Commune (au-dessus des écluses du canal) et la rue Riverside;
- Effectuer le marquage de la chaussée.

Une modification du délai contractuel est prévue. Il est d'environ de sept (7) jours.

JUSTIFICATION

Dans l'optique de réduire les impacts de mobilité, de gestion de chantier, des nuisances aux riverains et autres, il est recommandé d'intégrer les travaux de réhabilitation de chaussée (PRCPR) sur la rue Mill entre le pont de la Commune (au-dessus des écluses du canal) et la rue Riverside dans le contrat # 416311 accordé à Loïselle inc. Cette demande se base sur le fait qu'une réhabilitation d'aqueduc est déjà prévue sur le tronçon en question et un PRCPR est déjà intégré sur de la Commune dans le projet 2020. De plus, cet ajout au projet a comme objectif premier de minimiser le nombre d'interventions au même endroit, dans le temps, puisque la réfection de ce tronçon était prévue dans le programme PRCPR 2021, en plus d'intervenir maintenant avant que les autres interventions prévues dans le secteur ne s'installent.

De plus, considérant que la Société Immobilière du Canada (SIC) est actuellement en négociation sur le développement du secteur de la rue Mill, la fenêtre d'opportunité pour réaliser des travaux de réhabilitation de chaussée sera grandement réduite en raison de la multiplication des entraves dans ce secteur.

La réfection de la rue Mill entre le pont de la Commune (au-dessus des écluses du canal) et la rue Riverside vise à redonner rapidement aux citoyens et automobilistes un confort de roulement acceptable. Ces travaux de réhabilitation de chaussée permettront ainsi de prolonger la durée de vie de cet actif en tenant compte que la dernière intervention dans ce secteur date de 2006.

À ce jour, il est constaté qu'aucune économie n'est à prévoir dans l'enveloppe des travaux (contrat, contingences et incidences), car les sommes disponibles doivent être conservées pour compléter les travaux du contrat #416311. En effet, le démarrage du présent contrat était prévu en mai 2020 dans les clauses contractuelles. En raison de la situation actuelle reliée à la Covid-19, les travaux ont plutôt débuté en juillet 2020. Il est donc fort probable que l'entrepreneur ne puisse compléter les travaux du contrat entièrement en 2020 et qu'un parachèvement de travaux soit requis sur la rue de la Commune en 2021. Les travaux de parachèvement non prévus contractuellement en 2021 occasionneront nécessairement une dépense additionnelle qui sera absorbée via l'enveloppe des contingences.

La dépense additionnelle demandée par l'entrepreneur pour compléter les travaux non prévus au contrat initial est de 265 524,93 \$, taxes incluses. Il est à noter que l'offre de prix de l'entrepreneur est composée d'un montant de 235 152,62 \$ provenant directement des prix unitaires au bordereau du contrat #416311 octroyé lors du CM 20 0516. Ce montant non-négociable, en vertu du cahier des clauses administratives générales, représente 89 % de l'offre de prix de l'entrepreneur. La balance du montant, soit 30 272,31 \$ est constituée d'items ne faisant pas partie du bordereau du contrat initial, pour lesquels nous ne disposons pas de prix unitaires, mais plutôt des prix négociés.

En somme, la Direction des infrastructures est d'avis que la modification des travaux au contrat initial n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat à Loiselle Inc. (travaux et contingences) passe de 6 817 016,99 \$ à 7 082 541,92 \$, taxes incluses, soit une augmentation globale de 3,90% de la valeur initiale du contrat. L'enveloppe des contingences du contrat passe de 619 728,82 \$ à 885 253,75 \$, taxes incluses, soit 14,28 % du coût des travaux.

La dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), représente un coût net de 242 459,65 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant :

· #18-047 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement Artériel CM 181157 » pour un montant de 242 459,65 \$.

Les portions assumées par le règlement d'emprunt # 18-047 sont prévues et disponibles à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55861 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Artériel	242	-	-	-	242
	242	-	-	-	242

Cette dépense est assumée 100 % par la ville centre.

L'analyse budgétaire du projet # 416311 est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration de la dépense est reportée à une date ultérieure, le projet ne pourra pas être complété jusqu'à la décision des instances et pénalisera ainsi les usagers. Si le dossier est refusé, les travaux de réfection de la chaussée sur la rue Mill entre le pont de la Commune (au-dessus des écluses du canal) et la rue Riverside seront retardés à une date ultérieure indéfinie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat était prévu en mai 2020 dans les clauses contractuelles. À cause de la situation actuelle reliée à la Covid-19, les travaux ont débuté en juillet 2020. Il est possible que l'entrepreneur ne puisse compléter les travaux du contrat entièrement en 2020, ce qui était une exigence contractuelle. Dans ce cas, une prolongation du délai de réalisation devra être envisagée, sans pénalité pour l'entrepreneur et sans coût pour la Ville. Ceci dit, il est toujours possible que l'entrepreneur tente malgré tout de faire valoir une réclamation à la Ville, laquelle sera contestée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera révisé par le Service de l'expérience citoyenne et des communication lors de la réalisation des travaux supplémentaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux du contrat octroyé (CM20 0516) : 9 juillet 2020

Majoration du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Fin des travaux initialement prévus : 21 novembre 2020

Fin des travaux à la suite de l'adoption de la majoration : 28 novembre 2020 ou en fonction de la météo, en 2021

Arrêt des travaux pour la période hivernale : à venir, si requis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Kathy DAVID, Service de l'eau

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 2 septembre 2020

Jean CARRIER, 1er septembre 2020

Kathy DAVID, 1er septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel RODRIGUEZ-CASTELLAR
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Monya OSTIGUY
Chef de division par intérim

Le : 2020-09-01

Tél : (514) 872-2506
Télécop. :

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-09-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-09-04

Augmentation de la valeur du contrat # 416311 - Travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill

GDD # 1207231068

Taxes incluses

	CONTRAT LOISELLE inc.		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	Contingences		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231011)	6 197 288,17 \$	619 728,82 \$	501 000,00 \$	7 318 016,99 \$
Sous-projet BELL (payée par Bell)	- \$		- \$	- \$
Total Ville - Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231011)	6 197 288,17 \$	619 728,82 \$	501 000,00 \$	7 318 016,99 \$
Travaux payés à ce jour	188 203,70 \$	11 383,56 \$		199 587,26 \$
Travaux engagés et à venir:	6 009 084,47 \$	608 345,26 \$	501 000,00 \$	7 118 429,73 \$
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	6 197 288,17 \$	619 728,82 \$	501 000,00 \$	7 318 016,99 \$
Montant disponible pour les travaux et incidences à ce jour :	6 009 084,47 \$	608 345,26 \$	501 000,00 \$	7 118 429,73 \$
Travaux à venir: Travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill Montant soumis par Loiseille inc. pour les travaux supplémentaires du présent dossier		265 524,93 \$		
Total estimé des travaux et incidences	6 197 288,17 \$	#REF!	#REF!	#REF!
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	0 \$	#REF!	#REF!	#REF!
Augmentation du contrat à faire autoriser (à imputer au sous-projet à venir)				#REF!

	Avant majoration	Majoration	Après majoration	% d'augmentation du contrat
Travaux	6 197 288,17 \$	- \$	6 197 288,17 \$	
Contingences	619 728,82 \$	#REF!	#REF!	
Total	6 817 016,99 \$	#REF!	#REF!	#REF!
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	10,00%		#REF!	

Dossier # : 1207231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences; pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill, supplémentaires aux travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, dans le cadre du contrat # 416311 accordé à Loiselle inc., (CM20 0516), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ taxes incluses à 7 583 541,92 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1207231068 - Certification de fonds.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie LANEUVILLE
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-04

Cédric AGO
 Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208693002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 ans, les commandes pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public (461755);

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Teltech Télécommunication inc.	Travaux et équipements	2 003 844,42 \$

2. d'autoriser une dépense de 200 384,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 200 384,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-20 14:52

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208693002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville s'est dotée au cours des dernières années d'une nouvelle catégorie de mobilier urbain appelée «mobilier urbain numérique». Il est peut notamment être utilisé comme plateforme physique d'hébergement d'objets connectés (caméras, sonomètres, capteurs environnementaux, etc.). Ces objets connectés réfèrent au concept de l'internet des objets: un écosystème technologique permettant la captation, le transport, l'analyse et la valorisation des données des objets connectés. L'ensemble de ces objets à teneur technologique composent une infrastructure de base que la Ville souhaite développer afin d'offrir un contexte favorable à son bon développement (économique, social, etc.) et à son environnement (qualité de vie, santé, sécurité, tourisme, etc.).

Ce mobilier s'appuie sur le déploiement d'une infrastructure de télécommunications qui repose sur un réseau de fibres propriétaire. Ce réseau robuste permettra de relier les bâtiments de la Ville ainsi que les objets connectés sur le mobilier urbain numérique.

C'est dans ce contexte que le Service des TI, en collaboration avec le SUM, a lancé un appel d'offres public n° 461755 en date du 15 juin 2020, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices. Cet appel d'offres a été publié sur le site de SÉAO ainsi que dans le Journal de Montréal.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois addenda ont été publiés :

No. addenda	Date	Portée	Précisions
1	29 juin 2020	Précisions suite à des questions techniques et administratives.	Clarification suite à une question portant sur l'exigence de la certification de garantie de 25 ans sur les câbles fibres. La Ville vise à mettre en place un réseau de fibre fiable, de haute qualité et qui doit être fonctionnel au moins 25 ans.
2	29 juin 2020	Modification apportée au Cahier des clauses administratives générales...Guide COVID-19 « Nouveaux événements liés à la COVID-19 ».	Addenda initié par le Service des TI pour informer les soumissionnaires de tenir compte des contraintes de la Covid-19 dans les soumissions.
3	29 juin 2020	Modification des documents techniques.	Addenda initié par le Service des TI afin d'apporter des précisions techniques sur les spécifications de deux câbles fibres listés dans le bordereau.

Un délai de vingt-huit jours (28) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture de l'unique soumission reçue ont été faites le 14 juillet 2020. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le sommaire 1202968025 présenté par le SUM, en lien avec le présent sommaire, vise quant à lui à présenter les résultats de l'appel offres public no 461751 «Fourniture et l'installation d'équipements de réseautique inter-intersections pour le raccordement des contrôleurs de feux de circulation au Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine ». Ces équipements seront raccordés au CGMU par les fibres optiques ci-dessus mentionnées.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., d'une durée de trois (3) ans, incluant deux options de renouvellement d'un an chaque, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une dépense totale de 2 404 613,30\$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - contingences : 200 384,44 \$ - incidences : 200 384,44 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0436 - 23 août 2018 - Accorder un contrat à Téléfil inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets.

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Télécon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi.

DESCRIPTION

Les travaux décrits par le présent document portent sur le déploiement de fibres optiques permettant le raccordement de divers actifs municipaux sur le territoire de la Ville de

Montréal. Ces travaux sont à effectuer dans le réseau de la CSEM, dans les fûts de feux de circulation, dans les bâtiments et dans d'autres conduits souterrains. Cela comprend notamment :

Travaux de télécommunication :

- La fourniture de câbles et d'accessoires de fibres optiques;
- Le tirage de câbles de fibres optiques pour des réseaux d'accès;
- Les travaux nécessaires afin de fusionner les câbles de fibres optiques;
- L'identification du câblage et des équipements selon les spécifications normalisées de la Ville de Montréal;
- La fourniture de toutes les quincailleries autres que celles fournies par la Ville de Montréal pour les installations;
- Le maintien de la circulation, la signalisation temporaire et la gestion des impacts;
- La livraison en bon état de tous les équipements récupérés, incluant les câbles existants enlevés et non réutilisés à la Ville de Montréal, si requis;
- La prise de photos dans les puits d'accès pour la surveillance;
- L'installation et le raccordement du câblage et filerie pour réaliser les travaux incluant la remontée dans les fûts et le tirage de câbles dans les puits d'accès et les fûts;
- La réalisation de tous les essais et mises en service spécifiés par la Ville de Montréal;
- La production des plans annotés tels que construits (TQC) et autres documents contractuels (formulaires de détails, allocation de conduits CSEM, photos, traces et rapports OTDR, etc.).

D'autres types de travaux sont inclus dans le présent contrat; il s'agit notamment :

- Des relevés des lieux;
- Le transport des matériaux appartenant à la Ville;
- La fourniture des dessins d'ateliers et des manuels d'exploitation;
- Toutes les demandes d'autorisation ou de permis nécessaires à la réalisation des travaux;
- Tous les autres travaux montrés aux plans et/ou décrits au devis et non listés ci-dessus, mais requis pour une installation complète.

Ce mandat exclut la fourniture et l'installation d'équipements de réseautique inter-intersections pour le raccordement des contrôleurs de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) qui seront réalisés dans un projet piloté par le SUM (cf. sommaire 1202968025).

Les secteurs visés sont situés principalement dans trois (3) arrondissements, soient :

- Plateau Mont-Royal;
- Rosemont - Petite-Patrie ;
- Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Les réseaux d'accès visés couvrent approximativement les rues suivantes :

- Réseau 16-17 : rues Saint-Denis, Saint-Urbain et boulevard Saint-Laurent, entre les rues Bellechasse au nord, Saint-Urbain à l'ouest, Sherbrooke au sud et Mentana à l'est;

- Réseau 22 : rues Saint-Joseph, Mont-Royal et Rachel entre les rues Masson au nord, de Bordeaux à l'ouest, Gauthier au sud et 2e Avenue à l'est, et l'avenue Mont-Royal entre Saint-Hubert à l'ouest, la rue Rachel au sud et l'avenue Papineau à l'est (arrondissement Plateau Mont-Royal);
- Réseau 82 : rue Saint-Hubert, avenue Christophe-Colomb, entre les rues Liège et Crémazie Sud au nord, l'avenue Chateaubriand à l'ouest et le boulevard Rosemont au sud (arrondissement Rosemont – Petite-Patrie et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension).

Contingences

Un montant supplémentaire de 10 % (incluant les taxes) est réservé pour la contingence lors de la réalisation des travaux. La contingence inclut les travaux additionnels dus aux imprévus sur le chantier (détour de chemin de câbles pour contourner un puits d'accès en restriction, déglacer les conduits en hiver pour passer les câbles, etc.).

Description des travaux	Contingence
Fourniture et installation de fibres optiques	200 384,44 \$

Incidences

Des frais supplémentaires d'incidence estimés à 10 % (incluant les taxes) sont également à prévoir. L'incidence inclut les travaux connexes à la réalisation de ces projets tels que : remplacer les coffrets d'alimentation par les coffrets de branchements, modifier les plans suite aux changements de design ou contournement de chemin sur le terrain, installer les coffrets WiFi additionnels, les travaux civils réalisés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), les demandes de permis, les coûts électriques (demande de raccordement au réseau d'Hydro-Québec et prolongement de lignes électriques au besoin), l'installation des antennes par les techniciens de la Ville, le support en ingénierie, ou encore les travaux réalisés dans les édifices pour ajouter des conduits nécessaires au passage de la fibre.

Description des travaux	Incidence
Fourniture et installation de fibres optiques	200 384,44 \$

JUSTIFICATION

Sur un total de 9 preneurs du cahier des charges, une seule firme a déposé une offre (11%), alors que 8 firmes (89%) n'ont pas déposé d'offres. Ces 8 firmes ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- une (1) firme déclare être une firme de télécommunication et non une compagnie de tirage de câbles;
- cinq (5) firmes ne font pas le tirage de câbles pour les clients;
- deux (2) firmes n'ont fourni aucune raison.

Présentation des résultats :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Teltech Télécommunication inc.	2 003 844,42 \$		2 003 844,42 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 965 932,18 \$		1 965 932,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			37 912,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			1,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%

L'écart entre la soumission la plus basse et la dernière estimation est faible. Ceci s'explique par le fait que la dernière estimation était basée sur les prix appliqués par le passé dans des travaux similaires. Dans l'évaluation de l'estimation, l'inflation et le facteur Covid-19 ont été considérés.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Après vérification, l'entreprise Teltech Télécommunication inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Teltech Télécommunication inc. a obtenu son accréditation le 11 avril 2018, et cette dernière demeure valide jusqu'au 29 septembre 2020. Une demande de renouvellement de son accréditation a été faite le 2 juillet 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale incluant les contingences et les incidences est de 2 404 613,30 \$ \$, taxes incluses (2 195 732,45 \$ net de taxes) , et sera imputée au PTI 2020-2023 du Service des TI au projet 60006.01 - Ville intelligente et numérique et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-048 et de compétence locale 15-047.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,8 % pour 2020. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que

défini au Règlement sur les dépenses mixtes. Ce taux sera révisé annuellement.

Tableau de répartition des coûts :

Teltech Télécommunication inc.	2020	2021	2022	2023	Total
Dépenses travaux (incluant taxes)	100 000,00\$	700 000,00 \$	700 000,00 \$	503 844,42 \$	2 003 844,42 \$
Contingences	50 096,11\$	50 096,11\$	50 096,11\$	50 096,11\$	200 384,44 \$
Incidences	50 096,11\$	50 096,11\$	50 096,11\$	50 096,11\$	200 384,44 \$
Total	200 192,22\$	800 192,22 \$	800 192,22 \$	604 036,64 \$	2 404 613,30 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'un réseau principal de télécommunication permet d'assurer une gestion centralisée et une meilleure coordination des feux de circulation et autres équipements technologiques ayant pour potentielles conséquences :

- La réduction des arrêts fréquents aux feux de circulation et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements dans le réseau local; La diminution de la congestion liée aux incidents sur le réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement de ce réseau de télécommunication urbain permettra d'interagir en temps réel avec les contrôleurs de feux, les caméras d'observation et les panneaux d'affichage électroniques. De plus, il permettra de réaliser les projets menés conjointement avec la Société de transport de Montréal (IBUS) et le Service des incendies de Montréal (SIM) pour la préemption des véhicules d'urgence. Il permettra de relier les bâtiments de la Ville, les objets connectés et le WiFi public.

Ce nouveau réseau propriétaire de télécommunication permettra le raccordement de 138 feux de circulation de 3 arrondissements au CGMU. Ceci permettra de gérer à distance les feux de circulation et de donner l'opportunité à la Ville de déployer et d'opérer d'autres capteurs pour des besoins de mobilité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 2 septembre 2020;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 9 septembre 2020;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 16 septembre 2020;

- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 21 septembre 2020 ;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Carolina RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Aldo RIZZI, Direction générale
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Fidel COTÉ-FILIATRAULT, Service des finances
Sylvain PROVOST, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Sylvain PROVOST, 13 août 2020
Jonathan HAMEL-NUNES, 12 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel Joseph BELINGA
Conseiller en Analyse et Contrôle de Gestion

Tél : 438 -978-5877
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER

Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail	Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 514-240-7784	Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-12	Approuvé le : 2020-08-20

Le 11 avril 2018

TELTECH TÉLÉCOMMUNICATION INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS TESSIER
345, RUE MARION, BUR. D
REPENTIGNY (QC) J5Z 4W8

N° de décision : 2018-CPSM-1024524

N° de client : 3000318442

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- TEL-TECH CONSTRUCTION
- TEL-TECH LOCALISATION
- TELTECH SIGNALISATION
- TEL-TECH SIGNALISATION
- TELTECH TELECOMMUNICATION
- TEL-TECH TÉLÉCOMMUNICATION
- TELTECH THERMOGRAPHIE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TELTECH TÉLÉCOMMUNICATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Letellier', with a stylized initial 'L'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Numéro de client : 3000318442

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 3000318442

N° de demande: 2000027980

Date de création : 2 juillet 2020 11:05

Dossier # : 1208693002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208693002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Carolina RODRIGUEZ
 Préposé(e) au budget
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-14

François FABIEN
 Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208693002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).



Rapport CEC SMCE208693002.pdf

Dossier # :1208693002

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208693002

**Accorder un contrat à la firme Teltech
Télécommunication inc., pour la fourniture et
l'installation de fibres optiques pour le déploiement
de réseaux d'accès multiservices, pour une période
de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre
2023), avec deux options de renouvellement d'un an
chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes
incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ -
Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences :
200384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9
soumissionnaires).**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208693002

Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information et du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires au sujet de ce contrat visant la fourniture et l'installation de 50 kilomètres de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices.

Le Service a d'abord expliqué qu'une seule entreprise parmi les neuf s'étant procuré les documents de l'appel d'offres a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres d'une durée de 28 jours au cours desquels trois addendas ont été publiés. La plupart des firmes ont dit s'être désistées parce qu'elles entendent demeurer propriétaires des réseaux qu'elles bâtissent pour les exploiter et les offrir en location à leur clientèle respective. En outre, le Service explique que la multitude de chantiers en cours depuis les derniers mois peut également expliquer que certaines firmes se sont

désistées de ce contrat d'envergure. En effet, les commissaires ont pu apprendre qu'il est plutôt inhabituel de tirer 50 kilomètre de fibres optiques puisque les contrats visent habituellement le tirage d'un seul kilomètre. Le Service recommande néanmoins l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme en raison de la proximité du prix avec l'estimation, réalisée à l'interne sur la base des résultats d'un appel d'offres similaire réalisé en 2018 majoré d'un taux de 2% annuel pour refléter l'inflation et de 8% pour refléter l'impact de la Covid-19. Aussi, ces travaux permettront de compléter le projet d'ensemble et d'en tirer tous les bénéfices escomptés.

Au terme de son examen, la Commission retient que tant l'état actuel du marché, que la nature et l'envergure de ce contrat expliquent la réception d'une seule soumission conforme. En outre, la Commission a apprécié les explications fournies en matière de développement durable

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information et du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208693002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1207231067

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre. Dépense totale de 668 269,32 \$ (contrat: 547 517,56 \$ + contingences: 54 751,76 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460513 - 7 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 547 517,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460513 ;
2. d'autoriser une dépense de 54 751,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 66 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-09 10:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207231067

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre. Dépense totale de 668 269,32 \$ (contrat: 547 517,56 \$ + contingences: 54 751,76 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460513 - 7 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau (SE) souhaite réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans la rue Millen de l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville.

Le nombre de ce type de branchement est actuellement estimé à 39 sur l'ensemble du tronçon. L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur le tronçon du contrat et de les remplacer par des branchements en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Cet appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 460510 qui a été annulé en raison d'un écart défavorable entre les estimations internes effectuées pendant le processus d'appel d'offres et les quatre (4) soumissions conformes qui avaient été déposées par le seul soumissionnaire conforme Sanexen Services Environnementaux, dont le prix total était de 51 236 884,13 \$ pour 2 500 remplacements de branchement de service durant l'année 2020, Cet appel d'offres avait été publié du 16 mars 2020 au 23 avril 2020.

Les résultats d'ouverture de soumission de l'appel d'offres annulé se retrouvent en pièce jointe.

L'appel d'offre 460510 prévoyait l'adjudication de quatre (4) ententes-cadre pour quatre (4) lots différents alors que le présent appel d'offre a été relancé différemment pour accorder deux (2) contrats distincts, soit le 460512 - 3e Avenue (GDD 1207231066) et le présent 460513 - rue Millen (GDD 1207231067).

Ces deux (2) tronçons ont été identifiés par la DI parmi une liste de tronçons fournie par la DRE, le choix étant d'accorder deux contrats équivalents et de même quantité.

Il est prévu que les contrats découlant de ces deux (2) appels d'offres seront octroyés dans la même séance du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre auront lieu sur une distance d'environ 240 mètres. Les activités payables selon les items du bordereau de soumission comprennent notamment les services et les travaux suivants:

- la réalisation et remise d'un rapport photographique des lieux où il y a eu des remplacements extérieurs et/ou intérieurs des branchements d'eau en plomb;
- la localisation des conduites et accessoires;
- la localisation et vérification des robinets d'arrêt des branchements d'eau;
- la production d'un plan de travail incluant les dessins d'atelier;
- la distribution des avis aux résidents;
- la coordination des travaux exécutés à l'intérieur des bâtiments avec les propriétaires (si requis);
- l'installation du réseau d'alimentation temporaire en eau potable (si requis);
- l'excavation des éléments de surface, des puits d'accès et des tranchées requises;
- le raccordement conventionnel ou sous pression du nouveau branchement d'eau à la conduite d'eau existante;
- le remplacement du branchement d'eau en plomb, ou tout autre matériau non conformes, par un nouveau branchement d'eau en cuivre réalisé par tirage, par torpillage ou par excavation;
- les travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb à l'intérieur du bâtiment conformément au règlement 17-078;
- l'installation des accessoires;
- le rinçage et la désinfection des conduites et branchements d'eau;
- le remblayage des excavations réalisées;
- le démantèlement du réseau d'alimentation temporaire en eau potable (si requis);
- la réfection des surfaces et la remise en état des lieux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 54 751,76 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et

de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel, ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) a procédé à l'analyse des soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart de -0,4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Ainsi, vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 668 269,32 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 547 517,56 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 54 751,76 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 66 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense de 668 269,32 \$ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 610 218,95 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #20-002.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la DRE du Service de l'eau.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire les entrées de service à la pièce au lieu de les remplacer en lot ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et de matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 décembre 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est déployée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2020

Fin des travaux : Novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julien FORTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Lahcen ZAGHLOUL, Service de l'eau

Lecture :

Lahcen ZAGHLOUL, 4 septembre 2020
Julien FORTIN, 3 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-09-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-09-09

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	460513
No du GDD :	1207231067
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	10 8 2020
Ouverture faite le :	1 9 2020
Ouverture originalement prévue le :	1 9 2020
Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs

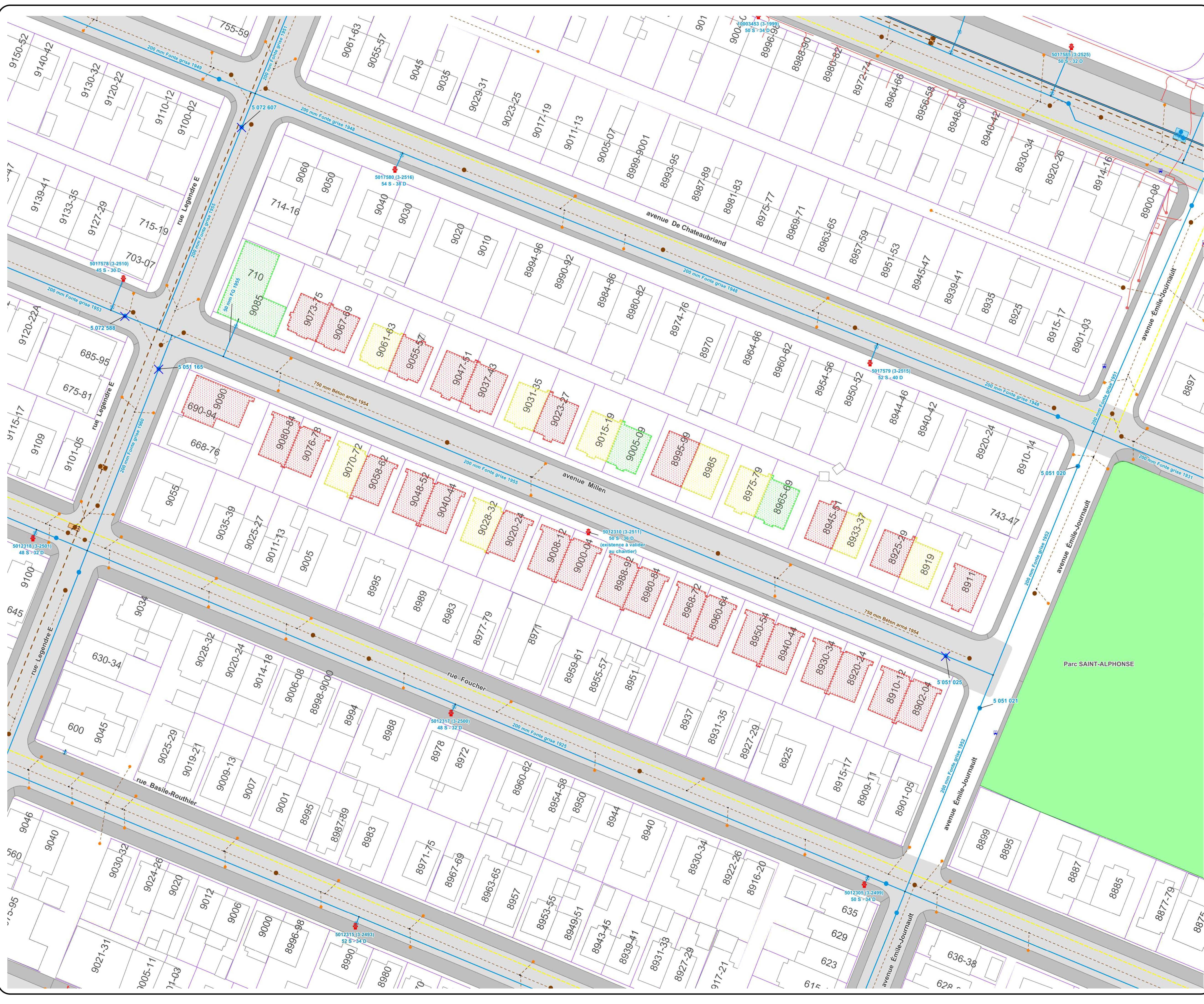
Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
20 8 2020	Modification de l'échéancier, ajout du Cahier E et d'items d'électricité au bordereau
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
37 000,00	

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	11
Nbre de soumissions reçues	8
% de réponses	73
Nbre de soumissions rejetées	1
% de rejets	12,5
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>	
<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	Choix non valide de la méthode de remplacement des branchements d'eau en plomb. Article 5.1 - Cahier O
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	30 12 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres	
Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Total
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	547 517,56
LES PAVAGES CÉKA INC.	567 671,82
CONSTRUCTION CAMARA - 6742114 CANADA INC.	585 622,86
PAVAGES D'AMOUR INC.	630 580,39
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	669 240,73
TRAVAUX ROUTIERS MÉTROPOLE (9129-2201 QUEBEC INC.)	712 500,07
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	767 949,07
Estimation	interne
549 513,90	549 513,90
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	-0,4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	3,7%
Dossier à être étudié par la CEC :	Oui ☐ NON ☒ X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)	
N.A.	OK
RBQ	☐ ☒
RENA	☐ ☒
N.A.	OK
AMP	☐ ☒
Revenu Qc	☐ ☒
<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>	

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	547 517,56
Montant des contingences (\$):	54 751,76
Montant des incidences (\$):	66 000,00
Date prévue de début des travaux :	5 10 2020
Date prévue de fin des travaux :	6 11 2020



ORIENTATION

NOTES(S):

1 - La localisation des conduites d'égout, d'eau et des services d'utilités publiques est approximative;

2 - L'échelle indiquée au plan est valide pour le format A1. Les puits et les accessoires (bouches à clé de vanne, chambres de vanne, poteaux d'incendie, etc.) sont schématisés et ne sont pas à l'échelle;

3 - Les pressions statiques et dynamiques indiquées pour les poteaux d'incendie ne sont fournies qu'à titre indicatif;

4 - Les branchements d'eau ne sont pas représentés au plan. L'Entrepreneur devra en faire la localisation au chantier.

LÉGENDE

Poteau d'incendie

Poteau d'incendie STM

Poteau d'incendie privé

Bouche à clé de vanne

Chambre de vanne

Id. des vannes de fermeture

Conduite d'eau secondaire

Conduite d'eau principale

Raccord (té, croix, réduit)

Conduite ou branchement d'égout

Regard d'égout

Puisard

Bâtiment avec branchement d'eau en plomb (confirmé)

Bâtiment avec branchement d'eau possiblement en plomb

Bâtiment avec branchement d'eau sans plomb (confirmé)

Bâtiment avec branchement d'eau de matériau inconnu

Bâtiment situé à 1,5m, ou moins, du fond de trottoir

Limite cadastrale

Chaussée mixte

Chaussée souple

Massif de conduits électriques

Conduite de gaz

Ligne du métro

École

Hôpital

Station de métro

Station du REM

Arrêt d'autobus

Voie fermée

Limite d'arrondissement

Sondage à réaliser (localisation approximative)

ÉMISSION(S)

000	2020-07-16	Pour appel d'offres	C.L.
A	2020-07-07	Pour commentaires 50%	C.L.
NO.	DATE	DESCRIPTION	PRÉP PAR.

INTERVENANTS

Agent technique:
Marc-Olivier Lecours

Ingénieur(e):
Claude Lavoie, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

ARRONDISSEMENT:

Ahuntsic-Cartierville

NOM DU PROJET:

Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP)

TITRE DU PLAN:

Avenue Millen

Entre l'avenue Emile-Journault et la rue Legendre Est

(S) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

ÉCHELLE: 1 : 500

APPEL D'OFFRES: 460513

N° DE PLAN: AHU-ESP-2020-22

FEUILLET: A

ÉMISSION: 000

Cartouche révisé le: 2020-06-30

8/17

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION:	460513	DATE:
#GDD:	1207231067	DRM:	46051	2020/09/03
RESPONSABLE:	Claude Lavoie			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre			

PROJET INVESTI: 18100 Desc et client-payeur: Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout - TECQ

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2018100130	183099	549 952,16 \$	547 517,56 \$	54 751,76 \$	0,00 \$	
2018100131	183100	60 266,79 \$	0,00 \$	0,00 \$	66 000,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		610 218,95 \$	547 517,56 \$	54 751,76 \$	66 000,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

TOTAL	610 218,95 \$	547 517,56 \$	54 751,76 \$	66 000,00 \$
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			668 269,32 \$	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	460513	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				03/09/2020	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 547 517,56 \$

TRAVAUX CONTINGENTS 54 751,76 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	14 000,00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	0,00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	11 000,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	6 000,00 \$	
Gestion des impacts	10 000,00 \$	
XXX	20 000,00 \$	
XXX	5 000,00 \$	
XXX	0,00 \$	
TOTAL À REPORTER	66 000,00	66 000,00 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL 668 269,32 \$

Imputation (crédits) 610 218,95 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	29 061,51	57 977,70
Ristournes TPS et TVQ à 50%	58 050,36	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Claude Lavoie
--------------	--	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2018100130	SOUSSION:	460513	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183099	DRM SPÉCIFIQUE:		03/09/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont				
ENTREPRENEUR ▶	Eurovia Québec Construction inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 547 517,56 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10,00% 54 751,76 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 602 269,32 \$

Imputation (crédits) 549 952,16 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 26 191,32 TVQ 9,975% 52 251,68

Ristournes TPS et TVQ à 50% 52 317,16

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Claude Lavoie
--------------	--	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2018100131	SOUSSION:	460513	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183100	DRM SPÉCIFIQUE:		03/09/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre				
ENTREPRENEUR ▶	Services professionnels et techniques				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10,00% 0,00 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	14 000,00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif	11 000,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	6 000,00 \$	
Gestion des impacts	10 000,00 \$	
Surveillance environnementale	20 000,00 \$	
Chloration	5 000,00 \$	
XXX		
TOTAL À REPORTER	66 000,00	66 000,00 \$

Dépenses totales à autoriser 66 000,00 \$

Imputation (crédits) 60 266,79 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 2 870,19 TVQ 9,975% 5 726,03

Ristournes TPS et TVQ à 50% 5 733,21

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Claude Lavoie
--------------	--	---------------	---------------

SOUMISSION 460513 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans l'avenue Millen, de l'avenue Émile-Journault à la rue Legendre
Avenue Millen, de l'avenue Émile-Journault à la rue Legendre	Les travaux sont répartis en 1 phase. Délai : 35 jours - 2020 PHASE 1 : Travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur l'avenue Millen entre l'avenue Émile-Journault et la rue Legendre. Horaires de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 7h à 19h Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement l'avenue Millen entre l'avenue Émile-Journault et la rue Legendre E. avec maintien de la circulation locale seulement; - Entraver seulement un trottoir à la fois de l'avenue Millen; - Aucune entrave n'est permise sur la rue Legendre et l'avenue Émile-Journault.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Dans la cadre des mesures de distanciation physique liées à la pandémie du COVID-19, l'Entrepreneur doit maintenir un corridor d'au moins 2,5 mètres de largeur pour permettre le passage des piétons dans chaque direction. Au cas où la largeur disponible est inférieure, l'entrepreneur doit aménager un sens unique du corridor piéton ou prévoir des signaleurs pour la gestion des piétons en alternance. Dans les deux cas, une signalisation adéquate doit être mise en place pour permettre la distanciation physique de 2m des usagers précités; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détournement lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

Le 24 juillet 2020

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
200-1550, RUE AMPÈRE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2020-DAMP-1642

N° de client : 3000230492

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EUROVIA QC C
EUROVIA QC CONST.
EUROVIA QC CONSTRUCTION
EUROVIA QUÉBEC CONST.

EUROVIA TECH
EUROVIA TECHNOLOGIES
EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 460510

Numéro de référence : 1355596

Statut : Annulé

Titre : Entente-cadre pour la réalisation de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans diverses rues de la ville de Montréal.

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Entente-cadre pour la réalisation de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans diverses rues de la ville de Montréal.
Date de fermeture de l'avis :	2020-04-23 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2020-04-24 17 h 25
Organisme :	Ville de Montréal Ville de Montréal / SIRR - Service des infrastructures du réseau routier

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis ?
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, (QC) CAN j4z3v4 http://www.sanexen.com	1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	51 236 884,13 \$

Information supplémentaire

Lot 1 : 17 143 899,26 \$
Lot 2 : 12 561 030,25 \$
Lot 3 : 12 803 110,11 \$
Lot 4 : 8 728 844,51 \$

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Construction Camara inc.
2	E2R inc.
3	Eurovia Québec Construction inc.
4	Foraction inc.
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.
6	Les Entreprises Cogenex inc.
7	Les Pavage Céka inc.
8	Les Pavages D'Amour inc.
9	Ramcor Construction inc.
10	Sanexen Services Environnementaux inc.
11	Travaux Routiers Métropole inc.

Dossier # : 1207231067

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre. Dépense totale de 668 269,32 \$ (contrat: 547 517,56 \$ + contingences: 54 751,76 \$ + incidences: 66 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460513 - 7 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info comptable DRE GDD 1207231067.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
 Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-04

Julie LAPOINTE
 Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208838001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division Mémoire des Montréalais(es) , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Mario Brien Inc, à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion. Autoriser une dépense de 235 738,99 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17989 (un seul soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :

1- d'octroyer un contrat de services professionnels au seul soumissionnaire conforme, la firme Mario Brien Inc, à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour une période de 2 ans, et ce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 738,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17989.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-26 16:05
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208838001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division Mémoire des Montréalais(es) , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Mario Brien Inc, à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion. Autoriser une dépense de 235 738,99 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17989 (un seul soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le MEM – Centre des mémoires montréalaises, accueille le flot de la ville en plein cœur du Quartier des spectacles, au point zéro de la Ville. En osmose avec ses quartiers, ses citoyens, le MEM va offrir aux Montréalais et Montréalaises, aux visiteurs, festivaliers et touristes, un espace identitaire en accueillant leurs mémoires, leurs traces, leurs lieux, tout en leur donnant la parole. Ces lieux inviteront à la réflexion, aux rencontres, aux émotions, multipliant les regards sur les quartiers, les communautés, tout en inspirant l'engagement citoyen au rythme de l'actualité, connecté à la profondeur de l'histoire de la Ville, tout en se projetant dans le futur de Montréal.

Dans le cadre de la réalisation du MEM, l'équipe projet doit être accompagnée par les services professionnels d'un intégrateur technique, pour coordonner l'implantation des technologies de pointe des installations numériques et scénographiques sur plus de 2000 mètres carrés d'espaces locatifs consacrés aux espaces d'expositions, aux espaces publics et à la salle de diffusion. Les espaces publics sont des lieux accessibles et gratuits.

Intégrateur technique

Pour assurer l'efficacité technologique dans la réalisation de l'expérience muséale, la Ville de Montréal a lancé le 8 Juin 2020, l'appel d'offres public, Intégrateur Technique. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 Juillet 2020, soit 31 jours après le lancement de l'appel d'offres. Dans le respect des règles des appels d'offres publics et selon l'accompagnement du Service de l'approvisionnement, une seule soumission a été jugée conforme le 28 Juillet 2020 par le comité de sélection composé de 3 personnes. Ce comité

recommande, selon les critères de compréhension de la problématique, de son expertise et de sa capacité à y répondre, l'adjudicataire au contrat, Mario Brien Inc, pour coordonner l'implantation de tous les équipements techniques intégrés et non intégrés des espaces publics, muséaux et de la salle diffusion.

La firme retenue est experte en scénographie et en intégration technique, cumulant 20 années d'expériences en conception de salles de spectacle et de lieux culturels, en intégration de technologies scénographiques, expérientielles et muséales. Mario Brien s'implique dans ses projets et garantit une disponibilité avec rigueur, selon des standards élevés auprès des donneurs d'ouvrage, des équipes professionnels et intervenants, tout en respectant les échéanciers et les délais des livrables. Le coût total du projet est prévu au PTI du Service de la culture.

La rémunération de ces services professionnels est à forfait.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1297 - 14 août 2019 - Accorder un contrat à GSM Project creation inc., lauréate du concours pluridisciplinaire pour la création de l'expérience muséale MEM pour une dépense totale de 1390 960,65 taxe, contingences et incidences incluses.

CE18 1462 - 29 août 2018 - Autoriser le service de la culture à tenir un concours pluridisciplinaire pour la création de l'expérience muséale inaugurale dans le cadre de la réalisation du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Approuver le règlement du concours.

CM17 0624 - 16 mai 2017 - Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000\$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de localisation du Centre d'Histoire de Montréal au carré ST Laurent.

CM16 1446 - 20 décembre 2016 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Gestion St Laurent Angus inc., à des fins culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3188 mètres carrés, au 1er étage. de l'immeuble situé à l'intersection de la Rue Ste Catherine et du Boulevard St Laurent, pour une période de 6 ans et 9 mois à compter du 1 avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat de l'intégrateur technique est d'apporter une assistance conceptuelle et technique en coordonnant l'implantation de tous les équipements techniques intégrés et non intégrés aux professionnels du projet en étroite collaboration avec la firme de design GSM, les services du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et la chargée de projet Ville, pour garantir les opérations technologiques efficaces à l'ouverture du MEM et optimiser le budget d'équipement durable au meilleur rapport qualité - prix.

Les espaces qui seront occupés par le MEM ont été planifiés en 2016 par la firme d'architectes Provencher Roy et associés et en ingénierie par la firme FNX. Il est attendu de l'adjudicataire du présent mandat qu'il participe à la mise à jour et l'actualisation des plans et devis pour y intégrer ses recommandations, ses précisions et les corrections nécessaires en lien avec les besoins techniques pendant la phase de muséologie détaillée qui se déroule de septembre à décembre 2020, et recommander les solutions les plus productives qui occasionneront le moins de frais d'opération pour le MEM.

Les principales tâches et responsabilités de l'intégrateur technique consistent en un accompagnement pour la conception, la réalisation des plans et devis des améliorations locatives et de l'aménagement muséal jusqu'à la livraison finale des travaux. Plus particulièrement, l'intégrateur doit:

- Évaluer les besoins et déterminer les dimensions de l'espace scénique et les emplacements de l'habillage de scène, la disposition des systèmes de sonorisation, l'écran de projection, selon les configurations attendues de la salle de diffusion.

- Produire un budget détaillé des équipements techniques intégrés et non intégrés.
- Évaluer et déterminer avec l'ingénieur en structure les charges définitives admissibles du système d'accrochage et de levage de tous les espaces.
- Coordonner la distribution filaire et les emplacements d'équipements en fonction de la distribution électromécanique.
- Produire les plans, les devis, les documents scénographiques définitifs pour les appels d'offres nécessaires à l'acquisition, l'installation, la mise en marche et la calibration des équipements, tels que le système d'accrochage et levage, la circuiterie d'éclairage, les interconnexions, l'habillage rideau et la patience, la sonorisation, l'affichage dynamique, la signalétique, l'éclairage scénique et muséal, la projection vidéo, l'outillage et les équipements de manutention.
- Suivre le chantier, valider des livrables, approuver la livraison finale des travaux
- Produire la documentation et assurer la formation et la maintenance des équipements.

JUSTIFICATION

La vision du MEM favorisera l'engagement et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation. Il vise à être le lieu de parole citoyenne inclusif privilégiant la participation de la population montréalaise dans toute sa diversité contribuant à l'évolution et la promotion de son offre muséale sur la montréalité, tout en favorisant le déploiement de la créativité citoyenne. Le projet du MEM s'inscrit dans les différents objectifs découlant de cette vision en valorisant le patrimoine immatériel des mémoires montréalaises et le rayonnement de la métropole. Il contribue par ses activités hors les murs, au développement des quartiers culturels et à l'offre culturelle de proximité. Un preneur du cahier des charges a déposé une soumission et un preneur du cahier des charges n'a pas déposé une soumission.

Soumissions conformes	Note Interim	Note finale	Prix soumis	TOTAL (Taxes Incluses)
Mario Brien Inc	78.17	5.44	235 738,99\$	235 738,99\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				(-95 000\$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				(-31%)

Le prix soumis est inférieur à l'estimé

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (- 95 000\$)

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (- 31%)

L'estimé de départ était de classe D, pour ouvrir à une diversité de types de firmes. Les besoins en équipements ont été révisés depuis lors de la conception muséal en cours de l'été 2020, suite aux questions posées lors de l'appel d'offres. L'écart s'explique car le seul soumissionnaire, qu'est la firme retenue est très petite, très expérimentée et très spécialisée. Ainsi, elle a moins de frais de gestion, collabore avec des experts depuis de nombreux projets de lieux de diffusion culturelle. Mario Brien Inc peut travailler plus rapidement qu'une firme plus importante et moins expérimentée, ce qui explique que son estimation est moindre que celle d'une firme de plus grande échelle.

Le MEM est actuellement en phase de conception de la muséographie détaillée des différents espaces muséaux et publics, définissant les volumes d'équipements spécialisés intégrés et non intégrés selon l'expérience muséale recherchée, les services d'un intégrateur sont liés aux volumes d'équipements à intégrer. La firme Mario Brien Inc est une firme très spécialisée et très expérimentée dans le domaine pour les besoins du mandat, c'est une firme de petite échelle, elle a moins de frais et peut travailler plus rapidement

qu'une firme plus importante et moins expérimentée. Dans notre estimation nous avons considéré tous types de firmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de **215 261,12 \$ net de ristourne**. Il sera financé par le règlement d'emprunt 17-065 Centre d'histoire.

Ce budget net de ristourne (en milliers de \$) requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le **PTI 2020-2022** et est réparti comme suit pour chacune des années **2020 2021 2022**

50 125 40

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable. Par ailleurs, le projet MEM rejoint directement les critères suivants du plan de développement durable de la collectivité montréalaise dans la section «Une meilleure qualité de Vie», par la protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire, la diversité et le dynamisme culturel, l'innovation et savoir, la compétitivité, la promotion de l'économie locale, l'inclusion sociale et culturelle. Aussi l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des oeuvres d'art, du patrimoine matériel et immatériel et de l'archéologie.

La réalisation du MEM implique l'acquisition d'équipements durables comportant des caractéristiques d'économie d'énergie. Le MEM étant un projet LEED, le choix des équipements sera fait en fonction de la solution la plus durable (durée de vie utile) et qui occasionnera le moins de tâches d'entretien possible (coût de maintien avant remplacement). En ce sens, les standards d'Eco-Scène Canada et « Center for sustainable practice in Arts » serviront de guide pour les choix d'équipements et l'évaluation des propositions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'intégrateur technique sera impliqué dans les décisions conceptuelles en architecture et ingénierie pour assurer l'intégration des équipements. Il est donc essentiel que son mandat soit effectif en cours de finalisation des plans et devis à partir de mois d'octobre 2020 soit au minimum de 2 mois avant la fin des plans et devis prévue en décembre 2020, ceci pour ne pas retarder l'échéancier général du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En période de COVID-19, la collaboration en télétravail est envisagée, une visite des lieux sera faite en respectant les consignes de la Santé publique, distanciation physique et port du masque obligatoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est prévue à cette étape du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat fin septembre 2020
Début travaux Début Octobre 2020
Fin Travaux Août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marlene DUFOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service des finances Mathieu Perrier

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MENGUY
Chargée de projet - MEM

Tél : 514 622 6387
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Annabelle LALIBERTÉ
Chef de division-MEM-mémoire des
montréalais

Tél : 514 872-3216
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice

Tél : 514-872-8562

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Pour Ivan Fillion, directeur du Service de la
culture (voir délégation de pouvoirs en pièces
jointes)

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2020-08-21

Approuvé le : 2020-08-26

Dossier # : 1208838001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division Mémoire des Montréalais(es) , Section Centre d'histoire de Montréal
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Mario Brien Inc, à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion. Autoriser une dépense de 235 738,99 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17989 (un seul soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-17989 Intervention.pdf20-17989 pv.pdf20-17989 Tableau des résultats.pdf



20-17989 SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marlene DUFOUR
 Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Lina PICHE
 Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17989 No du GDD : 1208838001
Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'un intégrateur technique pour le projet MEM Centre des mémoires Montréalaises au Carré Saint-Laurent
Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 6 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 2
Ouverture originalement prévue le : 9 - 7 - 2020 Date du dernier addenda émis : 23 - 6 - 2020
Ouverture faite le : 9 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs
Date du comité de sélection : 21 - 7 - 2020

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 50
Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0
Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 5 - 1 - 2021
Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 5 - 1 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
MARIO BRIEN INC.	235738,99	√	

Information additionnelle

2 preneurs de cahier de charge, 1 soumission reçu. La soumission est conforme administrativement.
Formulaire de non-participation: aucune réponse. 2 addenda ont été soumis durant la publication de l'appel d'offres.

Préparé par : Marlène Dufour Le 19 - 8 - 2020

20-17989 - Services professionnels d'un intégrateur technique pour le projet MEM Centre des mémoires Montréalaises au Carré Saint-Laurent										Comité	
	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final			
FIRME	5%	15%	25%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date	mardi 28-07-2020
Mario Brien Inc.	3,50	11,50	18,17	21,67	23,33	78,17	235 738,99 \$	5,44	1	Heure	13H30
0						-		-		Lieu	Visioconférence
0						-		-		Multiplicateur d'ajustement 10000	
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Ghislaine Lachapelle									Facteur «K»	50



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-17989

Numéro de référence : 1379789

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Les services professionnels d'un intégrateur technique pour le projet du MEM – Centre des Mémoires Montréalaises au carré Saint-Laurent

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1752980) 2020-06-09 13 h 37 Transmission : 2020-06-09 13 h 37	3329961 - 20-17989_Addenda 1 2020-06-10 13 h 19 - Courriel 3337810 - 20-17989_Addenda 2 2020-06-23 15 h 46 - Courriel 3346770 - 20-17989__Enregistrement ouverture publique 2020-07-10 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Mario Brien Inc. 248 chemin de la Scierie Stoneham-et-Tewkesbury, QC, G3C2M8	Monsieur Mario Brien Téléphone : 418 654-8185 Télécopieur :	Commande : (1753142) 2020-06-09 16 h Transmission : 2020-06-09 16 h	3329961 - 20-17989_Addenda 1 2020-06-10 13 h 19 - Courriel 3337810 - 20-17989_Addenda 2 2020-06-23 15 h 46 - Courriel 3346770 - 20-17989__Enregistrement ouverture publique 2020-07-10 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1208838001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division Mémoire des Montréalais(es) , Section Centre d'histoire de Montréal
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Mario Brien Inc, à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion. Autoriser une dépense de 235 738,99 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17989 (un seul soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1208838001 CU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Julie NICOLAS
 conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208804001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division binam
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise sur pied de « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » pour une somme maximale de 190 500 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaire sous HEC Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en 2020 et 2021 pour la mise sur pied de « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises », pour une somme maximale de 190 500 \$, toutes taxes incluses, conformément à sa proposition de service en date du 24 août 2020 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-09-06 11:39

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208804001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division binam
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise sur pied de « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » pour une somme maximale de 190 500 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son plan d'action, Montréal inclusive 2018-2021, la Ville de Montréal, par son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), déploie la Stratégie Montréal inclusive au travail, avec le soutien financier du Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'Intégration (MIFI).

La Stratégie Montréal inclusive au travail comporte trois volets. Le premier vise à sensibiliser le grand public aux difficultés liées à l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants afin de créer une prise de conscience sur le fait que l'intégration est l'affaire de tous. Le second volet vise à susciter l'engagement des leaders de la communauté d'affaires et grands employeurs publics afin qu'ils partagent un sentiment d'urgence d'agir pour un passage à l'action. Enfin, le troisième volet vise à outiller les gestionnaires et employé.e.s qui souhaitent agir pour que leurs actions aient un impact tangible et mesurable sur l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants. À noter que la stratégie Montréal inclusive au travail est développée dans une approche antiraciste et intersectionnelle.

Rappelons que Montréal connaît, à cet égard, un retard marqué comparativement à Toronto, Vancouver et plusieurs autres grandes villes d'Amérique du Nord, comme l'ont démontré plusieurs études de l'Institut du Québec et de Statistiques Canada.

La Stratégie a déjà permis la mobilisation de 60 PDG de grandes entreprises de la métropole, une mobilisation qui se poursuit à travers une série d'initiatives majeures, notamment : Cercle des employeurs, événement annuel, intitulé Satori Montréal, comité d'orientation stratégique, comité scientifique, campagne Journée Portes fermées.

Alors que beaucoup de leaders de la communauté d'affaires reconnaissent les défis posés par l'intégration professionnelle des personnes immigrantes et l'urgence d'agir, les moyens pour y parvenir sont plus complexes et ambigus, en particulier pour les PME, qui ne disposent pas des mêmes ressources pour identifier et mettre en oeuvre les pratiques

adéquates. Le Pacte faisant l'objet de ce dossier veut faire émerger les solutions accessibles.

Dans un contexte de relance économique inédit, la Ville en tant que métropole jouera son rôle de catalyseur auprès de petites, moyennes et grandes entreprises, afin de propulser la prise d'engagements concrets pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Dans le cadre du deuxième volet de la Stratégie, « engager », le BINAM souhaite donc s'allier avec le Pôle IDEOS de la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaire sous HEC Montréal, afin de mettre sur pied « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises ».

Un premier en son genre à Montréal, Le Pacte abordera l'ensemble du continuum de l'intégration professionnelle, soit :

- L'attraction du talent
- Le processus d'embauche
- L'intégration en entreprise
- Le développement au sein de l'organisation et la progression des talents

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1998 - 05 décembre 2018

Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

CM18 0383 - 26 mars 2018

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 M\$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018-2021)

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, en collaboration avec le Pôle IDEOS de HEC Montréal, accompagnera de 10 à 15 PME et grandes entreprises montréalaises afin de définir puis encourager la prise d'engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Les engagements porteront sur l'intégration de nouvelles pratiques dont l'impact positif en faveur de la diversité ethnoculturelle est démontré. Le Pacte misera sur l'expertise avérée du Pôle IDEOS, de HEC Montréal, qui a pour mission de sensibiliser et soutenir les organisations et les entrepreneurs ainsi que de diffuser les connaissances en mettant l'impact social au cœur de ses actions. Trois chercheur.ses de HEC Montréal seront chargé.e.s d'accompagner la démarche et les entreprises participantes.

Le Pacte permettra d'élaborer et de valider des engagements pour l'attraction des talents, l'embauche, l'intégration et la progression des personnes immigrantes en entreprise. De plus, les membres du Cercle montréalais des employeurs de la Stratégie Montréal inclusive au travail seront invités à participer et à faire rayonner les engagements pris dans le cadre du Pacte.

Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises vise à :

- Augmenter le nombre de personnes immigrantes en emploi et en poste de gestion

- Favoriser l'engagement de 10 à 15 PME montréalaises et grandes entreprises, quant à l'attraction des talents, l'embauche, l'intégration et la progression des personnes immigrantes en emploi afin de créer des milieux professionnels plus inclusifs
- Mobiliser la communauté d'affaires de Montréal à s'engager activement pour l'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, dont les membres du Cercle montréalais des employeurs à travers le Pacte
- Sensibiliser les employeurs à l'application des approches antiracistes et intersectionnelles dans la création de milieux de travail inclusif

Afin de découvrir les solutions gagnantes au sein des entreprises avec un processus personnalisé, le Pacte sera réalisé avec un nombre restreint de participants. Une fois que les solutions gagnantes y seront inscrites, l'objectif sera d'y faire adhérer un nombre croissant d'entreprises annuellement, à commencer par les membres du Cercle montréalais des employeurs de la Stratégie Montréal inclusive au travail.

Le Pacte sera donc le véhicule commun à travers lequel chaque organisation prendra des engagements forts et en adéquation avec ses réalités propres. Réunis dans cette démarche, le Pacte démontrera la réelle intention des entreprises participantes quant à l'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

Dès le début, les entreprises participantes devront s'engager à :

- Participer aux différents événements et activités de groupe du PACTE
- Investir les ressources nécessaires pour l'identification de leurs engagements
- Participer à la démarche d'évaluation et de documentation des apprentissages
- Diffuser au sein de leurs réseaux les différentes communications en lien avec le Pacte ainsi que la Stratégie Montréal inclusive au travail
- Recruter au moins une autre entreprise

Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises comporte neuf phases :

- Démarrage du projet : Formation du comité de pilotage
- Élaboration du cadre et des critères de sélection pour la cohorte d'entreprises
- Recrutement d'une cohorte de 10 à 15 PME, grandes entreprises, incluant le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal
- Déploiement de l'audit (diagnostic) organisationnel pour déterminer les zones de croissance ou d'amélioration soit l'attraction, l'embauche, l'intégration, la rétention et la progression;
- Identification des regroupements interentreprises en fonction de leurs zones d'amélioration et opportunités d'actions;
- Accompagnement auprès des entreprises participantes pour le développement de plans d'action adaptés et l'élaboration de leurs engagements en fonction des quatre phases du continuum de l'intégration professionnelle (attraction, embauche, intégration, rétention et progression);
- Définition des mécanismes d'engagement, tels que : signature du PDG, diffusion sur le pacte, cible de recrutement au sein de leurs milieux d'affaires ou jumelage avec une future entreprise participante
- Diffusion du Pacte
- Évaluation et documentation des apprentissages quant au processus d'implantation et des effets du Pacte

Tout au long du processus, des séances de travail avec les entreprises participantes mèneront à l'identification des critères d'évaluation d'impact, assorties d'Indicateurs. La

documentation des meilleures pratiques, des limites et des obstacles est également prévue, ainsi que l'organisation d'une séance de présentation des engagements testés à la fin du projet.

Résultats escomptés

À court terme :

- Plus de 3 000 employé.e.s des 10 à 15 entreprises participantes seront touchés directement puisque leurs entreprises auront pris des engagements formels en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes suite à leurs accompagnements personnalisés
- Plus de 40 entreprises montréalaises bénéficieront des apprentissages et des bonnes pratiques expérimentées dans le cadre du Pacte
- Suite à l'effet d'entraînement, 10 entreprises supplémentaires prendront des engagements en plus de se joindre au Cercle montréalais des employeurs
- 2 000 étudiants et près de 5 000 personnes immigrantes, gestionnaires et travailleurs d'entreprises seront sensibilisés par les outils de diffusion quant aux bonnes pratiques en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes

À moyen terme :

- Transformation des milieux de travail montréalais à travers la mise en oeuvre effective des engagements en matière d'attraction des talents, d'embauche, d'intégration et de la progression au sein de l'entreprise
- Accroissement exponentiel du nombre d'entreprises participantes au Pacte

Ultimement, le projet mènera à :

- Accroître le nombre de personnes immigrantes en emploi et en poste de gestion
- Réduire le racisme et la discrimination en milieu de travail afin d'éliminer les barrières à l'inclusion qui touchent particulièrement les personnes qui sont à la fois immigrantes et racisées

Les résultats du projet seront évalués, afin de documenter les leçons apprises et les pratiques efficaces auprès des entreprises, ainsi que le processus du Pacte d'engagement des entreprises de Montréal. Le Pacte se veut une première étape visant le déploiement d'une phase d'accompagnement des entreprises participants dans la mise en oeuvre de leurs plans d'actions respectifs.

JUSTIFICATION

Montréal accueille 76 % des nouveaux immigrants qui arrivent au Québec chaque année. La métropole est reconnue pour son ouverture face à la diversité, mais l'intégration professionnelle des personnes immigrantes demeure un défi majeur. Il existe en effet un écart important entre le taux de chômage des natifs par rapport aux personnes immigrantes, d'autant plus marquées pour les nouveaux arrivants (0 à 5 ans). Si Montréal accuse un retard par rapport aux autres grandes villes du pays, le Québec est également la province canadienne où la reconnaissance de l'expérience professionnelle est la plus basse, soit 32 %. De plus, le taux de correspondance entre la profession exercée dans le pays d'origine et celle exercée au Québec était de 19 %, soit le taux le plus faible au Canada. L'écart du taux de déclassement entre les immigrants et les natifs est plus important au Québec, ce qui signifie que les immigrants ont davantage de difficulté à trouver des emplois à la hauteur de leurs qualifications qu'ailleurs au pays.

Le milieu d'affaire de Montréal est constitué à 90 % de PME. Plusieurs études démontrent que celles-ci n'ont pas toujours les ressources humaines et financières en place afin de favoriser une intégration professionnelle optimale des personnes immigrantes dans leurs organisations. Les changements organisationnels nécessaires pour une meilleure intégration des personnes immigrantes requièrent des engagements fermes de la part de dirigeants d'entreprises, afin que ceux-ci se répercutent à la grandeur de l'organisme, tant dans les pratiques d'embauche que dans la culture organisationnelle qui se véhicule par ses employé.e.s. Les pratiques en ressources humaines, les dynamiques d'équipe, l'ouverture à la diversité, les processus décisionnels, le renforcement de capacités professionnelles et la progression en emploi ont tous une incidence sur le sentiment d'inclusion, et donc la rétention et progression potentielle de personnes immigrantes au sein de l'entreprise. Ces dynamiques complexes requièrent une approche personnalisée que le Pacte permettra de développer, au moyen de la prise d'engagements d'entreprises participantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à la révision des besoins en fonction du contexte actuel et aux recommandations ultérieures, nous avons estimé un montant de 200 000\$ pour la création, le déploiement, la documentation et l'évaluation d'une initiative.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 190 500 \$, toutes taxes incluses, est prévu à la direction BINAM du Service de l'inclusion et de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et est financé par l'Entente MIDI-Ville 2018-2021 - Stratégie Montréal inclusive au travail. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Par ces actions, la Ville-s'engage notamment à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2020, les Montréalais ayant immigré estiment que la Ville de Montréal doit prioriser l'intégration professionnelle et l'entrepreneuriat pour répondre à leurs besoins. Le Pacte répond pleinement à cette priorité.

L'intégration professionnelle des personnes immigrantes est d'abord et avant tout une question d'équité et d'inclusion, une priorité pour la Ville de Montréal. Le Pacte met l'accent sur cette dimension humaine et sociale, notamment en mettant de l'avant le rôle de la société d'accueil. Relever le défi de l'inclusion en emploi est « l'affaire de tous ». La mise en place du Pacte est une étape importante dans l'atteinte des ambitions de la Ville de Montréal, soit de lever les obstacles systémiques, les freins subjectifs et la discrimination qui nuisent à l'intégration en emploi des personnes immigrantes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie actuelle a des répercussions importantes sur les personnes immigrantes. Suite à la crise de la COVID-19, le taux de chômage chez les personnes immigrantes récentes est de 23 %, comparativement à 11,8 % pour les personnes nées au Canada. La pandémie de la COVID-19 aura des impacts quant au recrutement des entreprises participantes et quant à la mobilisation des membres du comité de pilotage. Dans cette optique, un processus de co-crédation agile utilisant les technologies numériques sera mis en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2020 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessyca CLOUTIER
Conseillère en planification

Tél : 514 242-5403
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-23

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0597
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
Directrice du SDIS par intérim
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2020-07-29

Pôle IDEOS - HEC Montréal

Proposition de Projet

Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises

31/08/2020



Pôle en gestion
des entreprises sociales

Table des matières

Table des matières	1
A. Contexte	2
B. Justification.....	3
C. Équipe	4
D. Présentation du projet	5
Présentation du projet	5
Livrables.....	7
Résultats escomptés.....	8
Aspects Financiers	9
E. Synthèse	11

A. Contexte

Dans le cadre de son plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, la Ville de Montréal, via le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), déploie la Stratégie Montréal inclusive au travail, avec le soutien financier du Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'Intégration (MIFI).

La Stratégie Montréal inclusive au travail comporte trois volets. Le premier vise à sensibiliser le grand public aux difficultés liées à l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants afin de créer une prise de conscience sur le fait que l'intégration est l'affaire de tous. Le second volet vise à susciter l'engagement des leaders de la communauté d'affaires et grands employeurs publics afin qu'ils partagent un sentiment d'urgence d'agir pour un passage à l'action. Enfin, le troisième volet vise à outiller les gestionnaires et employé.e.s qui souhaitent agir pour que leurs actions aient un impact tangible et mesurable sur l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants.

Rappelons que Montréal connaît, à cet égard, un retard marqué comparativement à Toronto, Vancouver et plusieurs autres grandes villes d'Amérique du Nord, comme l'ont démontré plusieurs études de l'Institut du Québec et de Statistiques Canada.

La Stratégie a déjà permis la mobilisation de 60 PDG de grandes entreprises de la métropole, une mobilisation qui se poursuit à travers une série d'initiatives majeures : Cercle des employeurs, événement annuel Satori*, comité d'orientation stratégique, comité scientifique, campagne Journée Portes fermées, etc.

Alors que beaucoup de leaders de la communauté d'affaires reconnaissent les défis posés par l'intégration professionnelle des personnes immigrantes et l'urgence d'agir, les moyens pour y parvenir sont plus complexes et ambigus, en particulier pour les PME, qui ne disposent pas des mêmes ressources pour identifier et mettre en oeuvre les pratiques adéquates. Ce projet veut faire émerger les solutions accessibles.

Dans un contexte de relance économique inédit, la Ville en tant que métropole jouera son rôle de catalyseur auprès de petites, moyennes et grandes entreprises, afin de propulser la prise d'engagements concrets pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Dans le cadre du deuxième volet de la Stratégie, « engager », le BINAM souhaite donc s'allier avec le Pôle IDEOS de la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaire sous HEC Montréal, afin de mettre sur pied « Le Pacte: Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises ».

Le projet, un premier en son genre à Montréal, abordera l'ensemble du continuum de l'intégration professionnelle, soit :

- L'attraction du talent
- Le processus d'embauche
- L'intégration en entreprise
- Le développement au sein de l'organisation et la progression des talents

B. Justification

Montréal accueille 76 % des nouveaux immigrants qui arrivent au Québec chaque année. La métropole est reconnue pour son ouverture face à la diversité, mais l'intégration professionnelle des personnes immigrantes demeure un défi majeur. Il existe en effet un écart important entre le taux de chômage des natifs par rapport aux personnes immigrantes, d'autant plus marquées pour les nouveaux arrivants (0 à 5 ans).

Si Montréal accuse un retard par rapport aux autres grandes villes du pays, le Québec est également la province canadienne où la reconnaissance de l'expérience professionnelle est la plus basse, soit 32 %. De plus, le taux de correspondance entre la profession exercée dans le pays d'origine et celle exercée au Québec était de 19 %, soit le taux le plus faible au Canada. L'écart du taux de déclassement entre les immigrants et les natifs est plus important au Québec, ce qui signifie que les immigrants ont davantage de difficulté à trouver des emplois à la hauteur de leurs qualifications qu'ailleurs au pays.

Le milieu d'affaire de Montréal est constitué à 90 % de PME. Plusieurs études démontrent que celles-ci n'ont pas toujours les ressources humaines et financières en place afin de favoriser une intégration professionnelle optimale des personnes immigrantes dans leurs organisations. Les changements organisationnels nécessaires pour une meilleure intégration des personnes immigrantes requièrent des engagements fermes de la part de dirigeants d'entreprises, afin que ceux-ci se répercutent à la grandeur de l'organisme, tant dans les pratiques d'embauche, que dans la culture organisationnelle qui se véhicule par ses employé.e.s. Les pratiques en ressources humaines, les dynamiques d'équipe, l'ouverture à la diversité, les processus décisionnels, le renforcement de capacités professionnelles et la progression en emploi, ont tous une incidence sur le sentiment d'inclusion, et donc la potentielle rétention et progression, de personnes immigrantes au sein de l'entreprise. Ces dynamiques complexes requièrent une approche personnalisée que ce projet du HEC permettra de développer, au moyen de la prise d'engagements d'entreprises participantes.

C. Équipe

Sébastien Arcand

Professeur titulaire et directeur du Département de Management, HEC Montréal

Sébastien Arcand est sociologue, professeur et directeur du département de management à HEC Montréal. Il s'intéresse à la gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des institutions et organisations ainsi qu'aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des personnes issues de l'immigration. Il mène également des recherches sur les dimensions identitaires de l'entrepreneuriat. Il est responsable scientifique du groupe de travail, Immigrants en Formation professionnelle au Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois. Il est membre du Comité scientifique de «Montréal inclusive au travail». Il a siégé pendant plusieurs années au comité de suivi sur l'évolution de la langue française de l'OQLF et est actuellement membre du Comité consultatif sur la statistique linguistique de Statistique Canada. Il intervient fréquemment auprès de gestionnaires pour les conseiller sur les pratiques en gestion interculturelle au Québec, en Europe et en Amérique latine et a collaboré à des rapports pour différents organismes dont l'OCDE, le Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI), Emploi-Québec, Développement Économique Canada. Il est un administrateur qualifié pour le *Intercultural Development Inventory* (IDI), un instrument de mesure d'ouverture à la diversité pour les organisations et les individus. Il est l'auteur d'un ouvrage sur la gestion de la diversité ethnoculturelle dans les organisations et ses travaux ont notamment été publiés dans *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, *Alterstice – International Journal of Intercultural research* ou encore *International Journal of Knowledge, Culture and Change Management*.

Marine Agogué

Professeure agrégée, HEC Montréal

Marine Agogué est professeure agrégée au département de management à HEC Montréal. Elle est membre du pôle Mosaic en Management de la Créativité, coordonnatrice de la spécialisation en management du programme de maîtrise de HEC Montréal et chercheure associée à la Chaire de Théories et Méthodes de la Conception Innovante de Mines ParisTech. Elle accompagne diverses organisations dans leurs réflexions sur les processus d'innovation, notamment ces dernières années la société d'État Hydro-Québec et le consortium muséal Espace Pour La Vie. Ses recherches portent sur le raisonnement créatif et les outils de gestion de l'innovation, et ont été publiées dans des revues comme *Journal of Creative Behaviour*, *Creativity and Innovation Management*, *Research in Engineering Co-design*, entre autres. En 2019 elle publie un ouvrage pour expliquer le management « Petit traité de management pour les habitants d'Essos, de Westeros et d'ailleurs », en se basant sur les personnages de la série *Game of Thrones*.

Luciano Barin Cruz

Professeur titulaire et directeur Pôle IDEOS, HEC Montréal

Luciano Barin Cruz est professeur titulaire au département de management à HEC Montréal. Il est Directeur du Pôle IDEOS à HEC Montréal, Directeur du Centre des Entreprises Sociales Yunus (HEC Montréal), Directeur du module «Le défi du Développement durable» de l'EMBA McGill-HEC Montréal, le Coordonnateur de la spécialisation en management, stratégie et organisations du programme de doctorat de HEC Montréal et détenteur du professorship de recherche en modèles organisationnels et impact social. Le professeur Barin Cruz a travaillé comme expert dans des projets soutenus par la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le Gouvernement du Québec et Développement international Desjardins parmi plusieurs autres. Il travaille actuellement sur plusieurs projets d'incubation et accélération des organisations à impact social et environnemental (Maison de l'Innovation Sociale – MIS ; EntrePrism ; Accélérateur Banque Nationale). Ses projets de recherche se concentrent sur le développement durable, la responsabilité sociale et l'innovation sociale et ont été publiés dans des revues comme *Journal of Management Studies, Organization, World Development, Business & Society, Journal of Business Ethics, Management Decision, Journal of Cleaner Production*, entre autres.

D. Présentation du projet

Présentation du projet

La Ville de Montréal, en collaboration avec le Pôle IDEOS d'HEC Montréal, accompagnera de 10 à 15 PME et grandes entreprises montréalaises afin de définir puis encourager la prise d'engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Les engagements porteront sur l'intégration de nouvelles pratiques dont l'impact positif en faveur de la diversité ethnoculturelle est démontré. Le projet misera sur l'expertise avérée du HEC, qui a pour mission de sensibiliser et soutenir les organisations et les entrepreneurs ainsi que de diffuser les connaissances en mettant l'impact social au cœur de ses actions.

Trois chercheur.ses du HEC Montréal seront chargé.e.s d'accompagner la démarche et les entreprises participantes soit Sébastien Arcand, professeur titulaire et directeur du Département de Management, Marine Agogué, professeure agrégée et Luciano Barin Cruz, professeur titulaire et directeur du Pôle IDEOS.

Le projet « Le Pacte: Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » permettra d'élaborer et de valider des engagements pour l'attraction des talents, l'embauche, l'intégration et la progression des personnes immigrantes en entreprise. De plus, les membres du Cercle montréalais des employeurs de la Stratégie Montréal

inclusive au travail seront invités à participer et à faire rayonner les engagements pris dans le cadre de ce projet.

Le « Le Pacte: Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » vise à :

1. Favoriser l'engagement de 10 à 15 PME montréalaises et grandes entreprises, quant à l'attraction des talents, l'embauche, l'intégration et la progression des personnes immigrantes en emploi afin de créer des milieux professionnels plus inclusifs.
2. Mobiliser la communauté d'affaires de Montréal à s'engager activement pour l'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, dont les membres du Cercle montréalais des employeurs à travers le Pacte.

Afin de découvrir les solutions gagnantes au sein des entreprises avec un processus personnalisé, le projet sera réalisé avec un nombre restreint de participants. Une fois que les solutions gagnantes seront inscrites dans Le Pacte, l'objectif sera d'y faire adhérer un nombre croissant d'entreprises annuellement, à commencer par les membres du Cercle montréalais des employeurs de la Stratégie Montréal inclusive au travail.

Le « Le Pacte: Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » comporte huit phases:

1. Démarrage du projet : Formation du comité de pilotage. Certains acteurs clés ont déjà été identifiés préalablement par la Ville de Montréal. Ces acteurs joueront un rôle important dans différentes phases du projet jusqu'à l'implémentation. Nous prévoyons organiser une rencontre pour introduire le projet, présenter la démarche et les étapes à suivre et songer leur intérêt à participer dans la structure de gouvernance du projet. Leurs contributions seront intégrées à notre démarche et un comité de pilotage sera proposé.
2. Élaboration du cadre et des critères de sélection pour la cohorte d'entreprises
3. Recrutement d'une cohorte de 10 à 15 PME, grandes entreprises et de la Ville de Montréal inclusivement. Le comité de pilotage sera responsable pour l'identification et l'engagement de ces entreprises dans le projet.
4. Déploiement de l'audit (diagnostic) organisationnel pour déterminer les zones de croissance ou d'amélioration. Un questionnaire sera préparé et prendra en compte les bonnes pratiques et les limites de chaque entreprise analysée selon les quatre grandes dimensions d'impact de ce projet : attraction, embauche, intégration et progression ;

5. Identification des regroupements inter-entreprises en fonction de leurs zones d'amélioration et opportunités d'actions (attraction, embauche, intégration et progression). Les entreprises qui présentent des zones d'améliorations semblables seront mises ensemble pour partager leurs difficultés et développer un plan d'action qui leur permettra d'assumer des engagements en termes d'intégration professionnelle des personnes immigrantes ;
6. Accompagnement auprès des entreprises participantes pour le développement de plans d'action adaptés et l'élaboration de leurs engagements (attraction, embauche, intégration et progression) : ateliers de cocréation avec les entreprises participantes. Chaque entreprise aura l'occasion de participer à des séances de co-design pour préparer son plan d'action et assumer des engagements en termes d'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Les ateliers seront menés par des experts dans les domaines de l'immigration, de l'intégration professionnelle, de l'innovation et d'impact social. Les plans d'actions de chaque entreprise permettront l'identification des indicateurs de suivi claire pour encourager l'engagement des participants;
7. Définition des mécanismes d'engagement (exemple: signature du PDG, diffusion sur le pacte, cible de recrutement au sein de leurs milieux d'affaires, jumelage avec une future entreprise participante, etc) : ateliers de cocréation avec les entreprises participantes;
8. Diffusion d'un Pacte d'engagement pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes

Tout au long du processus, des séances de travail avec les entreprises participantes mèneront à l'identification des critères d'évaluation d'impact, assorties d'Indicateurs. La documentation des meilleures pratiques, des limites et des obstacles est également prévue, ainsi que l'organisation d'une séance de présentation des engagements testés à la fin du projet.

Livrables

- États de situation (diagnostics) organisationnels en matière d'intégration professionnelle et d'inclusion identifiant les cibles à améliorer au sein de l'entreprise dans le continuum de l'intégration professionnelle (l'attraction du talent, le processus d'embauche, l'intégration en entreprise et la progression au sein de l'organisation);
- Engagements à des résultats clairs et formels de la cohorte de 10-15 entreprises;
- 10-15 plans d'action distincts, adaptés et co-crée à la réalité de chacune des entreprises participantes;

- Développement d'un Pacte montréalais d'engagement pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes;
- Élaboration de deux études de cas sur les pratiques des entreprises les plus innovantes pendant la période d'expérimentation. Ces cas seront déposés au centre de cas de HEC Montréal et étudiés potentiellement par plus de 2000 personnes dans différents programmes de HEC Montréal. Ces deux études de cas seront également présentées lors de conférences et événements organisés en collaboration avec HEC Montréal;
- Diffusion des engagements sur différentes plateformes grand public afin de partager l'initiative et ainsi favoriser l'engagement d'entreprises supplémentaires. Exemple: La Presse, The Gazette, Les Affaires, CRHA, revue Gestion du HEC;
- Diffusion sur la plateforme numérique appartenant à la ville de Montréal et dédiée à la Stratégie Montréal inclusive au travail. Cette plateforme permettra de faire la promotion des entreprises engagées, mais surtout de suivre les engagements. Une stratégie de diffusion sur les réseaux sociaux viendra accroître la présence médiatique du projet;
- Organisation d'une conférence avec au moins 40 entreprises intéressées au projet, dont des membres du cercle montréalais des employeurs de la Stratégie Montréal inclusive au travail. En plus de participer aux différents événements de nos partenaires (Ordre des CRHA, TCRI, Immigrant Québec, etc);
- Élaboration d'un rapport documentant les différentes étapes nécessaires pour la création du processus d'engagement des entreprises.

Résultats escomptés

À court terme:

- Plus de **3 000 employé.e.s des 10 à 15 entreprises participantes** seront touchés directement puisque leurs entreprises auront pris des engagements formels en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes suite à leurs accompagnements personnalisés;
- Plus de **40 entreprises montréalaises** bénéficieront des apprentissages et des bonnes pratiques expérimentées dans le cadre du Pacte;
- Suite à l'effet d'entraînement, **10 entreprises supplémentaires prendront des engagements en plus de se joindre au Cercle Montréalais des employeurs;**

- **2 000 étudiants et près de 5 000 personnes immigrantes, gestionnaires et travailleurs d'entreprises** seront sensibilisés par les outils de diffusion quant aux bonnes pratiques en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

À moyen terme:

- Transformation des milieux de travail montréalais à travers la mise en oeuvre effective des engagements en matière d'attraction des talents, d'embauche, d'intégration et de la progression au sein de l'entreprise;
- Accroître exponentiellement le nombre d'entreprises participantes au Pacte.

Ultimement, le projet mènera à:

- Accroître le nombre de personnes immigrantes et racisées en emploi;
- Augmenter le nombre de personnes immigrantes et racisées en poste de gestion;
- Réduire le racisme et la discrimination en milieu de travail, pour une meilleure inclusion des personnes immigrantes et racisées.

Les résultats du projet seront évalués, afin de documenter les leçons apprises et les pratiques efficaces auprès des entreprises, ainsi que le processus du Pacte d'engagement des entreprises de Montréal.

À noter que ce projet se veut une première étape visant le déploiement d'une phase d'accompagnement des entreprises participantes dans la mise en oeuvre de leurs plans d'action respectifs.

Aspects Financiers

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 190 500\$ toutes taxes incluses. Le tableau 01 détaille le budget par phase du projet.

Phases	Détails	Montant estimé	Total estimé par livrable
1. Démarrage du projet : Formation du comité de pilotage			45 000 \$
Embauche d'un chargé de projet pour la gestion des différentes phases et livrables	Période : septembre 2020 à juin 2021	45 000 \$	
2. Élaboration du cadre et des critères de sélection pour la cohorte d'entreprises			2 500 \$
Développement d'un protocole pour sélection de la cohorte d'entreprises participantes		2 500 \$	
3. Recrutement d'une cohorte d'entreprises participantes			2 500 \$
Entrevues d'identification des profils des entreprises participantes		2 500 \$	

4. Déploiement de l'audit			2 500 \$
Déploiement d'un questionnaire pour évaluer la situation des entreprises en termes de : 1) attraction, 2) embauche, 3) intégration, 4) progression.		2 500 \$	
5. Identification des regroupements inter-entreprises			2 500 \$
Regroupement inter-entreprise selon en fonction de leurs zones d'amélioration et opportunités d'actions (attraction, embauches, intégration et progression)		2 500 \$	
6. Accompagnement auprès des entreprises pour développement des plans d'action et élaboration des engagements			67 500 \$
Conception de 15 séances de co-design	5 000 \$ x 3 séances x 4 clusters d'entreprises	60 000 \$	
Animation de 10 séances de travail pour proposition du modèle	250 \$/h x 3h x 2 séances x 5 clusters d'entreprises	7 500 \$	
7. Définitions des mécanismes d'engagement			7 500 \$
Cahier de charge des mécanismes d'engagements par axe stratégique : 1) attraction, 2) embauche, 3) intégration et 4) progression.	7 500 \$	7 500 \$	
8. Diffusion d'un Pacte d'engagement pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes			20 000 \$
Frais de préparation des rapports finaux	5 000 \$	5 000 \$	
Frais de préparation des études de cas et des articles	5 000 \$	5 000 \$	
Organisation d'une conférence de diffusion	10 000 \$	15 000 \$	
Sous-total			150 000 \$
Via un projet de recherche inscrit à la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal	+ frais de recherche de 27%	40 500 \$	190 500 \$

E. Synthèse

Phases : septembre 2020 à août 2021

1. Démarrage du projet : Formation du comité de pilotage
2. Élaboration du cadre et des critères de sélection pour la cohorte d'entreprises
3. Recrutement d'une cohorte d'entreprises participantes
4. Déploiement de l'audit
5. Identification des regroupements inter-entreprises
6. Accompagnement auprès des entreprises pour développement des plans d'action et élaboration des engagements
7. Définitions des mécanismes d'engagement
8. Diffusion d'un Pacte d'engagement pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes

Estimation du budget du projet (voir annexe pour le détail)

Via un projet de recherche

inscrit à la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal

(+ frais de recherche de 27%) : **190 500 \$**

**CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
GDD 1208804001**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **CORPORATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL**, désigné aussi **HEC Montréal**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi du Québec à caractère privé* dont l'adresse principale est située au 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, province de Québec, H3T 2A7t, agissant et représentée aux présentes par Caroline Aubé, Directrice de la recherche et du transfert, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 107278905 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1006085748 TQ0001

(ci-après nommé le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de l'enseignement supérieur dans tous les domaines de la gestion, de promouvoir la recherche et de rendre à la collectivité les services qu'elle est en mesure de lui assurer dans tous les domaines de sa compétence.

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, pour la conception et la coordination du Laboratoire pour l'employabilité des personnes immigrantes incluant une cohorte pilote lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant.

- 1.2 « **Responsable** » : Le Directeur de l'Unité administrative du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville ou son représentant dûment autorisé.
- 1.3 « **Unité administrative** » : Le Service de la diversité de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 2

OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 ci-jointe, pour la création du Pacte permettant aux entreprises montréalaises de recevoir un soutien pour faciliter l'embauche, la rétention, l'intégration et la progressions des personnes immigrantes en emploi. Le contractant assurera le processus de co-crédation, la formation d'un comité de pilotage, le recrutement de 10 à 15 entreprises, l'accompagnement de ces entreprises dans l'identification de leurs engagements, la diffusion des apprentissages et résultats auprès de la communauté d'affaire de Montréal.

ARTICLE 3

INTERPRÉTATION

- 3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4

DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1 septembre et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services mais au plus tard le 31 août 2021, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

- 6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

- 6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;
- 6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;
- 6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;
- 6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;
- 6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;
- 6.11 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;
- 6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services rendus en vertu de la présente convention.

ARTICLE 7

PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;
- 7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8

HONORAIRES

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent quatre-vingt-dix mille cinq cents dollars (190 500 \$) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.
- 8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1. Le Contractant produira une facture détaillée à chaque trois mois.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder cent quatre-vingt-dix mille cinq cents dollars (190 500 \$).
- 9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux (ci-après collectivement les "Documents"). Sans limiter la portée de ce qui précède, la Ville accorde au Contractant, une licence non exclusive et libre de redevances, d'utiliser les Documents uniquement pour des fins d'enseignement, de recherche et de publication dans le cadre normal de la diffusion des connaissances, y compris la publication de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat, d'articles scientifiques de séminaires et autres présentations orales ou écrites. Le Contractant s'engage auprès des tiers, à respecter ses engagements à l'égard de l'information confidentielle, le cas échéant.
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11

RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12

SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13

DÉFAUTS

- 13.1 Il y a défaut :
- 13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
 - 13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14

ASSURANCES ET INDEMNISATION

- 14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de un millions de dollars (1 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15

REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

- 15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;
- 15.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;
- 15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 Représentations du Contractant

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H3T 2A7 tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice de la recherche et du transfert. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, Greffier

Le 1^{er} jour de 2020

**CORPORATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES DE MONTRÉAL (HEC Montréal)**

Par : _____
Caroline Aubé, Directrice de la recherche et du transfert

Cette convention a été approuvée par le _____, le _____^e jour de _____ 2020 (Résolution CM20 _____).

ATTESTATION ET ENGAGEMENT DU CHERCHEUR :

Je soussigné, Luciano Barin-Cruz, reconnais avoir lu et compris le présent contrat et en accepte toutes les conditions; je m'engage également à faire en sorte que tous les participants, employés et subalternes de HEC Montréal qui ont à travailler sur ce projet, soient informés de leurs obligations en vertu du présent contrat.

Luciano Barin-Cruz

Date

Dossier # : 1208804001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division binam
Objet :	Accorder à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise sur pied de « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises » pour une somme maximale de 190 500 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208804001 HEC.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-02

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208042003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pi ² pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021, en plus d'une option de prolongation additionnelle d'une année pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022. La dépense totale est de 242 830,35 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202.

1. d'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950 boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2020, incluant une option de prolongation d'une année à compter du 8 novembre 2021, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 242 830,35\$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de sous-bail.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-09-01 20:40
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208042003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pi ² pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021, en plus d'une option de prolongation additionnelle d'une année pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022. La dépense totale est de 242 830,35 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2013, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sous-loue de Boscoville des locaux (pavillons 7 et 9), situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, propriété de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI). Différentes formations obligatoires y étaient offertes dans le cadre du maintien des compétences des policiers. Le sous-bail et son renouvellement de ce centre de formation ont été respectivement négociés de gré à gré et venaient initialement à échéance le 31 mars 2019.

Le 31 juillet 2017, le sous-bail avait été résilié pour le pavillon 9 et la Ville devait libérer ces lieux à la demande de Boscoville pour des besoins gouvernementaux. Le SPVM et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont donc dû relocaliser une partie du centre de formation à diverses localisations, dont le centre Ernest Cormier.

En 2018, le pavillon 9 est redevenu vacant. Le SPVM a donc mandaté le SGPI pour négocier un sous-bail avec Boscoville afin d'assurer le maintien et le développement des compétences des policiers du SPVM, spécifiquement pour les groupes d'intervention et l'escouade canine. À ce moment là, la SQI avait autorisé Boscoville à procéder à une sous-location du pavillon 9 seulement pour un terme de 5 mois, sans option de prolongation, parce qu'un tiers, soit le ministère de la Santé et des Services sociaux, était potentiellement intéressé à louer ces locaux. Ce sous-bail s'était terminé le 7 novembre 2019. Mais contre toute attente, la SQI a autorisé Boscoville à procéder à une autre sous-location à la Ville du pavillon 9 pour un terme d'un an. Ce dernier se terminera le 7 novembre 2020.

Il s'avère nécessaire de souligner que la location du centre de formation Ernest Cormier a continué d'être utilisée par une division distincte du SPVM, soit la section en emploi de la

force de la division de la formation du SPVM.

Il est à souligner que Boscoville, anciennement connu sous le nom de Boscoville 2000 jusqu'au 17 mars 2016, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser le développement et la participation sociale des jeunes de 0 à 30 ans. La Ville fut considérée comme un membre co-fondateur de Boscoville, eu égard au soutien des activités sportives, sociales et culturelles et il appert que la Ville a bénéficié, par conséquent, d'un tarif préférentiel pour la location du pavillon 9 du 1er avril 2013 au 31 juillet 2017.

Comme ces locaux sont toujours requis, le SPVM a demandé au SGPI de négocier un nouveau sous-bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0574- 19 décembre 2019- Approbation de la convention de sous-bail avec Boscoville pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2019.

DA198042004- 16 septembre 2019- Approbation de la convention de sous-bail avec Boscoville pour une période de 5 mois, à compter du 8 juin 2019.

CG16 0247- 21 avril 2016 - Approbation du renouvellement du sous-bail avec Boscoville 2000 pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

CG13 0397- 26 septembre 2013 - Approbation du sous-bail avec Boscoville 2000 pour une durée de 3 ans - du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, d'une superficie de 24 731 pi², utilisés pour les besoins du SPVM, incluant 6 espaces extérieurs de stationnement réservés sans frais additionnels pour la Ville et l'utilisation du terrain. Le terme initial du sous-bail est d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021.

Le sous-bail comporte une option de prolongation d'une année, du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022, aux mêmes termes et conditions, sauf pour loyer qui sera augmenté de 3 %.

La dépense totale de loyer pour la durée du sous-bail est de 242 830,35 \$, incluant les taxes.

Le SPVM accepte "tel quel" le pavillon 9, sans nécessiter des travaux d'aménagement de la part de Boscoville.

Le sous-bail a été négocié de gré à gré.

JUSTIFICATION

La formation continue des policiers du SPVM est à la fois obligatoire et essentielle pour assurer le maintien et le développement des compétences professionnelles. Ce sous-bail permettra au SPVM de poursuivre sa mission auprès de ses policiers spécifiquement pour l'entraînement des groupes d'intervention et de l'escouade canine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

Superficie de 24 731 pc²	Loyer brut pour la période du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021
Loyer brut	211 202,74 \$ (8,54\$/pc)
TPS	10 560,14 \$
TVQ	21 067,47 \$
Loyer total	242 830,35 \$
Ristourne TPS	(10 560,14)\$
Ristourne TVQ	(10 533,73)\$
Dépense nette pour le terme	221 736,48\$

Le taux de location pour ce type de location incluant le terrain dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 8,00 \$/pi² et 10,80 \$/pi².

Le loyer annuel brut pour la durée du sous-bail 2020-2021 représente 8,54 \$/pi², incluant les frais d'exploitation et l'utilisation d'un terrain en plus de 6 espaces extérieurs de stationnement ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à l'année antérieure. Advenant une prolongation du sous-bail à compter du 8 novembre 2021, le loyer annuel brut pour la durée du sous-bail 2021-2022 représenterait 8,80 \$/pi², incluant les frais d'exploitation et l'utilisation d'un terrain en plus de 6 espaces extérieurs de stationnement.

Le loyer mensuel brut est de 17 600,22 \$, plus les taxes applicables et est fixe pour la durée du sous-bail 2020-2021. Le loyer comprend les taxes foncières et les frais d'exploitation, à l'exclusion des frais d'entretien ménager, lesquels frais seront assumés directement par le SPVM, soit un montant mensuel approximatif de 500,00 \$, plus les taxes applicables.

Le loyer est prévu au budget de fonctionnement du SGPI.

La dépense totale de loyer pour la durée du sous-bail 2020-2021, incluant les taxes applicables, est de 242 830,35 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La convention de sous-bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver la convention de sous-bail, le SPVM devra trouver de nouveaux locaux pour les formations qui se donnent au pavillon 9.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Faycal RABIA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Simon L LALIBERTÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 21 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise
immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier en remplacement de
Madame Nicole Rodier, chef de division,
division des locations, pour la période du 8 au
30 août 2020.

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-08-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et
exploitation, en remplacement de Madame
Sophie Lalonde, Directrice de la gestion et la
planification immobilière, pour la période du
31 août au 4 septembre inclusivement.

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-08-31

CONVENTION DE SOUS-BAIL POUR LE PAVILLON 9

ENTRE : **BOSCOVILLE**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, ayant son siège au 10 950, boulevard Perras à Montréal, province de Québec, H1C 1B3, agissant et représentée par monsieur Mohsen Romdhani, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu’il le déclare ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution no CG06 0006.

Ci-après nommée le « **Sous-Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

En vertu d’une convention de bail datée du 22 juillet 2003 et renouvelée le 1^{er} août 2018 jusqu’au 31 juillet 2023 (le « Bail principal »), le Locataire loue de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) (le « Locateur principal »), les Lieux loués décrits à l’article 2.

Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats public (RENA)* et s’engage à maintenir ce statut pendant toute la Durée du Sous-bail incluant les termes prolongés,

Le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté conformément à la *Loi sur les cités et villes* et s’engage à maintenir ce statut pendant toute la Durée du Sous-bail incluant les termes prolongés; et

Le Locataire loue, par les présentes, au Sous-Locataire (pour les besoins du SPVM) qui accepte, les Lieux loués décrits à l’article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Sous-bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

- 1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locataire pour l'usage ou le bénéfice de tous les Sous-Locataires de l'Immeuble, y compris le Sous-Locataire, ainsi que leurs invités et employés.
- 1.2 **Sous-bail** : le présent Sous-bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.
- 1.4 **Édifice** : les bâtiments dans lesquels sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.
- 1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire avec l'approbation préalable du Sous-Locataire, sauf mention contraire au Sous-bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locataire pour les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, incluant, sans limitation, les primes d'assurance, la surveillance, la gestion de l'immeuble, l'entretien et les réparations intérieurs et extérieurs de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locataire pour le compte des autres Sous-Locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres Sous-Locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

- 1.7 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.3.
- 1.8 Lieux loués** : les espaces loués au Sous-Locataire décrits à l'article 2.
- 1.9 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.
- 1.10 Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locataire ou le Sous-Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.
- 1.11 Transformations** : toutes modifications apportées par le Locataire à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.
- 1.12 Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Sous-Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés pendant la durée du Sous-bail.
- 1.13 Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locataire, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

- 2.1 Désignation** : Des locaux situés dans le pavillon 9 (Centre sportif) identifié en jaune sur le plan joint à l'Annexe « A » des présentes et une partie du terrain situé sur le campus Boscoville au 10 950, boulevard Perras, à Montréal, province de

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

Québec, H1C 1B3 (ci-après les « Lieux loués »).

Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 1 248 884 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Pour fins de précision, le garage et la salle de chauffage sont exclus des Lieux loués ainsi que le terrain de soccer naturel qui n’est pas considéré loué en exclusivité au Sous-Locataire. Le Locataire pourra louer le terrain de soccer naturel les soirs et les fins de semaine pour tout usage sportif.

- 2.2 **Superficie des Lieux loués** : La Superficie des Lieux loués a été établie à 24 731 pieds carrés pour le pavillon 9.
- 2.3 **Stationnement** : Les Lieux loués comprennent également six (6) espaces de stationnement à l’extérieur de l’Édifice réservées et identifiées à l’usage exclusif du Sous-Locataire, le tout sans frais additionnels, tel que montré sur le plan joint comme « P.2 » au Sous-bail à l’Annexe A.

ARTICLE 3

DURÉE

- 3.1 **Durée** : Le Sous-bail commencera le **huit (8) novembre deux mille vingt (2020) et se terminera le sept (7) novembre deux mille vingt-et-un (2021)** (ci-après la « Durée »).

Pendant la durée du Sous-bail, le Sous-Locataire pourra bénéficier d’une option de résiliation totale ou partielle en signifiant au Locataire un préavis écrit de trois (3) mois avant la date de résiliation, sans pénalité pour le Sous-Locataire.

Advenant que le Bail principal entre le Locateur principal et le Locataire soit résilié pour les Lieux loués, il est convenu entre les parties que le Locataire bénéficie d’une option de résiliation du présent Sous-bail en signifiant au Sous-Locataire un préavis écrit de trois (3) mois avant la date de résiliation.

- 3.2 **Renouvellement** : Le Locataire accorde au Sous-Locataire une (1) option de renouvellement du Sous-bail, pour une période **commençant le 8 novembre 2021 et se terminant le 7 novembre 2022**. Si le Sous-Locataire désire se prévaloir de

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

l'option de renouvellement, il donne un avis écrit au Locataire, de son intention de renouveler le Sous-bail au plus tard le **30 août 2021**. A la réception de cet avis, le Locataire aura trente (30) jours pour faire part de son acceptation ou de son refus de renouvellement du Sous-bail. Advenant l'accord des Parties, tous les termes et conditions énumérés au Sous-bail demeureront les mêmes en ce qui concerne cette option de renouvellement, sauf que l'option de renouvellement ne sera plus applicable et le loyer de base annuel payable par le Sous-Locataire sera **augmentée de 3%, totalisant un taux de 8,80\$ le pied carré de la Superficie des Lieux loués pour la période commençant le 8 novembre 2021 et se terminant le 7 novembre 2022.**

3.3 Reconduction tacite : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Sous-bail ne pourra être reconduit tacitement.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 Loyer : Pour la Durée du Sous-bail, le loyer de base payable par le Sous-Locataire au Locataire sera payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs de **dix-sept mille six cents dollars et vingt-deux cents (17 600,22\$)**, plus les taxes applicables, soit un taux de **8,54\$ de la Superficie des Lieux loués**. Ledit loyer de base est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4.2 Frais additionnel : Le loyer inclut tous les Frais d'exploitation, à l'exclusion des frais d'entretien ménager.

ARTICLE 5
REMISE À LA FIN DU SOUS-BAIL

5.1 Remise en état : À l'échéance du Sous-bail, le Sous-Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. Le nettoyage des Lieux loués après le départ du Sous-Locataire sera fait par le Locataire, aux frais du Sous-Locataire.

De plus, le Locataire devra, sans frais, remettre au Sous-Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Sous-bail, toute la signalisation du Sous-Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Sous-Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

Tout bien appartenant au Sous-Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Sous-bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locataire et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Sous-Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Sous-Locataire : Le Sous-Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locataire par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Sous-bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Sous-Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Sous-Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locataire, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Sous-Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

6.2 Travaux sous la responsabilité du Locataire : Si le Sous-Locataire demande au Locataire d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locataire devra fournir au Sous-Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locataire s'engage à remettre au Sous-Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Sous-Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locataire.

Dans tous ces cas, le Locataire devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locataire pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locataire devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Sous-

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

Locataire.

6.3 Paiement : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locataire, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront amortis sur la période comprise entre la fin des travaux et la fin du Sous-bail ou payés comptant, au choix du Sous-Locataire.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à ses frais à :

- 7.1 Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Sous-Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Sous-bail.
- 7.2 Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables. Il produira à ses frais, sur demande du Sous-Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).
- 7.3 Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Sous-bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locataire devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection.
- 7.4 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :
- a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ;
 - b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis ; et
- 7.5 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).

- 7.6 **Graffitis** : nettoyer avec des produits et du matériel adéquat lorsque des graffitis apparaissent à l'intérieur et à l'extérieur de l'Édifice.
- 7.7 **Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, une température et un taux d'humidité selon les besoins du Sous-Locataire.
- 7.8 **Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, une gestion d'air frais respectant les normes en vigueur.
- 7.9 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Sous-Locataire.
- 7.10 **Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.
- 7.11 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Sous-Locataire.
- 7.12 **Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Sous-bail, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Sous-bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Sous-Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Sous-Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Sous-Locataire.
- 7.13 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.14 **Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé.
- 7.15 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

7.16 Désignation de responsables et remise des clés : fournir au Sous-Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locataire qui recevront les plaintes du Sous-Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d’urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locataire en vertu du Sous-bail, et ce, en vue d’effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locataire devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Sous-Locataire.

7.17 Transformations : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Sous-Locataire s’il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locataire devra, au préalable, avoir obtenu l’autorisation écrite du Sous-Locataire avant d’entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.18 Stationnement : assurer au Sous-Locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATAIRE

Le Sous-Locataire s'engage à :

8.1 Publication : prendre à sa charge le coût de la publication du Sous-bail, le cas échéant, sous la forme d’un avis de Sous-bail seulement.

8.2 Usage : n’utiliser les Lieux loués qu’à des fins de formation auprès des policiers du SPVM (groupes d’intervention et l’escouade canine). Le Sous-Locataire ne sera pas obligé d’occuper ni d’opérer dans les Lieux loués et ceci ne constituera pas un changement de forme ou de destination des Lieux loués. Le Sous-Locataire aura accès aux Lieux loués, vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine.

8.3 Responsabilité et assurance : tenir le Locataire indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locataire et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location,

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

sauf en cas de négligence du Locataire, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Sous-Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Sous-Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

- 8.4 Avis** : aviser immédiatement le Locataire, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.5 Réparations** : permettre au Locataire de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable, sous réserve des dispositions de l'article 22.3.
- 8.6 Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Sous-bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Sous-bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Sous-Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

- 9.1 Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locataire s'engage à aviser par écrit le Sous-Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Sous-Locataire.

Le Locataire devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Sous-Locataire dans les Lieux loués.

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locataire devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Sous-Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Sous-Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Sous-bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locataire ne sera pas tenu de relocaliser le Sous-Locataire.

9.2 Destruction totale : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locataire pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locataire en avisera le Sous-Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Sous-Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Sous-bail prendra alors fin et le Sous-Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locataire devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Sous-Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locataire devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Sous-Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Sous-Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Sous-Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locataire décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Sous-bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATAIRE

10.1 Modalités : Dans le cas où le Sous-Locataire signifierait au Locataire un avis écrit

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Sous-bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trois (3) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Sous-Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Sous-Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Sous-Locataire pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Sous-Locataire, le Locataire devra assumer tous les frais engagés par le Sous-Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Sous-Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Sous-Locataire au Locataire en vertu du Sous-bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Sous-Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Sous-Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locataire. Le Locataire devra rembourser au Sous-Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locataire d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Sous-Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locataire en vertu du Sous-bail.

Toute réparation effectuée par le Sous-Locataire pour le compte du Locataire demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locataire d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locataire d'une telle déduction.

Le droit du Sous-Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

10.2 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Sous-Locataire aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire ou de retenir une partie du loyer, de mettre fin au Sous-bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumées par le Locataire en vertu du Sous-bail, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU SOUS-LOCATAIRE

11.1 Modalités : Dans le cas où le Locataire signifierait au Sous-Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Sous-bail, et si le Sous-Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trois (3) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Sous-Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Sous-Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut, à moins que le Sous-Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Sous-Locataire pourra présenter au Locataire un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12
AMIANTE

- 12.1 Déclaration** : Le Locataire déclare qu'il n'y a pas d'amiante friable dans l'Édifice.
- 12.2 Test d'air** : Le Locataire s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Sous-Locataire. Le Locataire devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locataire fournira au Sous-Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.
- 12.3 Correctifs** : Le Locataire s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Sous-Locataire dans les meilleurs délais.

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

12.4 Défait : Advenant le défaut du Locataire de respecter ses engagements, le Sous-Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Sous-bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locataire. De plus, le Sous-Locataire pourra réclamer du Locataire tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13
DIVERS

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Sous-bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Sous-Locataire ou le Locataire n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Sous-bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Sous-bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Sous-Locataire ou du Locataire ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Sous-bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Sous-bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Sous-bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 Lois applicables : Le Sous-bail est régi par les lois du Québec.

13.6 Équipements de communication : Sur demande du Sous-Locataire, le Locataire s'engage à mettre à la disposition de celui-ci, libre de tout Loyer de quelque nature que ce soit ou autres frais, un espace sur le toit de l'Édifice, afin de permettre au Sous-Locataire d'y installer, à n'importe quel temps au cours du Sous-bail, des

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

équipements de communication, comme par exemple: antenne parabolique, satellites, soucoupes, antenne mobile de réception et transmission possiblement montée sur une tour, systèmes de transmission de données utilisant la fibre optique et tout autre équipement de même nature, le tout sujet à la réglementation municipale ou gouvernementale.

Toutes les dépenses reliées à un tel équipement (incluant les coûts d'installation, d'entretien, de réparation, les coûts d'énergie et autres) seront assumés par le Sous-Locataire. De plus, le Sous-Locataire sera responsable d'obtenir à ses frais tout permis requis pour opérer un tel équipement.

13.7 Cas de sinistre : L'Immeuble du Locataire fait actuellement l'objet d'une entente avec l'arrondissement en cas de sinistre. À cet effet, advenant l'application de mesures d'urgence en cas de sinistre, les Lieux loués se trouvant dans le pavillon 9 (centre sportif) ne pourront être utilisés par le Sous-Locataire.

ARTICLE 14
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

14.1 Règlement : Le Sous-Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Sous-bail et en font partie intégrante :

- ☐ Annexe A : Plan des Lieux loués et du stationnement
- ☐ Annexe B : Autorisation de la SQI

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Sous-bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Sous-bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Sous-bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes:

- Pour le Locataire :

BOSCOVILLE
10 950, boulevard Perras
Montréal, Québec, H1C 1B3

- Pour le Sous-Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division des locations
303, rue Notre Dame Est, 2^{ème} étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Sous-bail.

ARTICLE 17
ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

17.1 Pouvoir : Le Locataire, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, pourraient, à la discrétion du Sous-Locataire, faire l'objet d'une enquête de sécurité en cours du Sous-bail. Le Locataire devra aviser le Sous-Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de propriété de l'Immeuble ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Sous-bail. Tout nouveau propriétaire de l'Immeuble ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Locataire pourrait également faire l'objet d'une enquête de sécurité, à la demande du Sous-Locataire.

17.2 Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 17.1 ne sont pas respectées ou si les résultats de toute enquête de sécurité réalisée par le Sous-Locataire ne sont pas à l'entière satisfaction de celui-ci, le Sous-Locataire pourra résilier le Sous-bail en signifiant au Locataire un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Locataire, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

17.3 Accès : Sur demande du Sous-Locataire, le Locataire devra fournir au Sous-Locataire une liste de ses employés (réguliers et suppléants), mandataires et sous-traitants qui auront accès aux Lieux loués. Cette liste devra contenir toutes les informations personnelles requises pour permettre au Sous-Locataire de réaliser adéquatement ses enquêtes de vérifications des antécédents. Suite à ces enquêtes, seules les personnes acceptées par le Sous-Locataire auront accès aux Lieux loués. Le Locataire devra maintenir cette liste à jour et aviser le Sous-Locataire par écrit, sans délai, de tout remplacement ou d'ajout d'employés, de mandataires et sous-traitants.

17.4 Responsabilité : Le Locataire sera responsable de l'exactitude des renseignements fournis au Sous-Locataire pour les fins précitées et il s'engage à tenir le Sous-Locataire indemne de toute réclamation ou poursuite, de quelque nature que ce soit, relative à une enquête de sécurité ainsi réalisée par le Sous-Locataire.

ARTICLE 18
CONDITION SPÉCIALE

18.1 Condition spéciale : Le présent Sous-bail est conditionnel à l'approbation finale des instances décisionnelles du Sous-Locataire. La remise au Locataire d'un

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

exemplaire du présent Sous-bail dûment signé et paraphé par le représentant dûment autorisé du Sous-Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

LE LOCATAIRE : **BOSCOVILLE**

Le ____ jour du mois de _____ 2020

Par : _____
Mohsen Romdhani, directeur général

LE SOUS-LOCATAIRE : **VILLE DE MONTRÉAL**

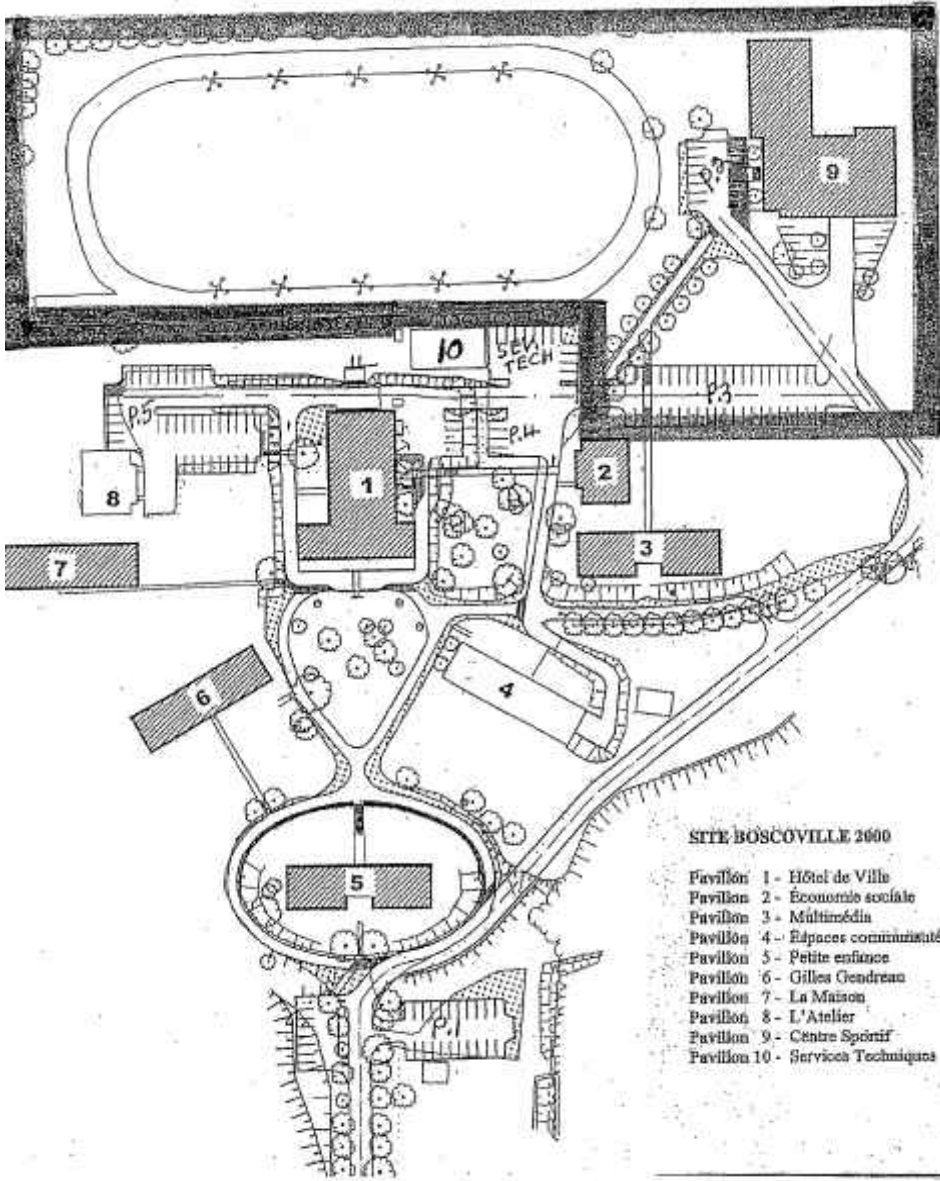
Le ____ jour du mois de _____ 2020

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le présent Sous-bail a été approuvé par le Conseil d’agglomération le _____.
Résolution no _____.

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

ANNEXE A : TERRAIN
CAMPUS BOSCOVILLE 2000



Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

ANNEXE « B » : AUTORISATION DE LA SQI

Guyaine Côté

à Mohsen, moi

mer. 8 juill. 10 h 56 (il y a 2 jours) ☆

Bonjour,

J'ai validé avec le MSSS, et il n'y a pas de problème on peut prolonger l'entente pour 24 mois supplémentaires pour le sous-bail du pavillon # 9

J'espère le tout à votre satisfaction et recevez, mes salutations

Guyaine Côté, É.A.

Évaluateur agréé

Société québécoise des infrastructures
Direction de l'évaluation et des transactions immobilières
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est (6e étage)
Québec QC G1R 5S9
Téléphone : 418 646-1766, poste 8319
Cellulaire : 418 554-7086
guyaine.cote@sqi.gouv.qc.ca
www.sqi.gouv.qc.ca

Paraphes	
Locataire	Sous-Locataire

Dossier # : 1208042003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pi ² pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021, en plus d'une option de prolongation additionnelle d'une année pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022. La dépense totale est de 242 830,35 \$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208042003 - 10950 Boul Perras.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Jean-François DOYLE
 Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1204565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, un espace à bureaux situé au 2260, avenue Bennett à Montréal, d'une superficie de 3 700 pi ² pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 274 144,33 \$, taxes incluses. Bâtiment 8719-001.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 3 700 pi² situé au 2260 avenue Bennett à Montréal pour les besoins de la Sécurité routière du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 702 718,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur 9049-6365 Québec inc., représentant un montant de 350 673,75 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 220 752,00 \$, pour une dépense maximale de 571 425,75 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-09-09 18:41

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1204565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, un espace à bureaux situé au 2260, avenue Bennett à Montréal, d'une superficie de 3 700 pi ² pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 274 144,33 \$, taxes incluses. Bâtiment 8719-001.

CONTENU

CONTEXTE

La Section Sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est divisée en 5 modules: Enquêtes collision, Coordination, Conseil, Évaluation de drogues et Radar. Elle est logée dans deux immeubles différents. Les modules Coordination, Évaluation de drogues et Radar occupent, depuis le 9 décembre 2017, un local d'une superficie de 6 440 pi² situé au 2260, avenue Bennett à Montréal, dont le bail vient à échéance le 8 décembre 2026. Quant aux modules Enquêtes collision et Conseil de la Sécurité routière, ils sont logés dans un immeuble appartenant à la Ville de Montréal au 4545, rue Hochelaga.

Un important refoulement d'égout est survenu le 31 juillet 2020 au 4545, rue Hochelaga et a causé préjudice au fonctionnement des opérations policières. Le 4545, rue Hochelaga est un immeuble construit en 1963 où logent actuellement plusieurs départements du SPVM (Poste de quartier (PDQ) 23, Groupe tactique d'intervention (GTI), Patrouilles spécialisées, Sécurité routière, etc.). Suite au dégât d'eau, afin d'offrir un environnement sain aux policiers, il est nécessaire de relocaliser la Sécurité routière du SPVM. Le sous-sol de l'immeuble sert principalement de vestiaires pour les casiers et on y retrouve les douches pour les policiers qui travaillent dans cet immeuble. Cette zone ayant été affectée par le dégât d'eau, elle est maintenant hors d'usage pour une période indéterminée. Des analyses sont en cours au 4545, rue Hochelaga afin d'évaluer la situation et définir la portée des travaux à faire à court terme (décontamination et reconstruction). Il est notamment prévu de procéder à la décontamination du sous-sol lorsque le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sera en mesure de relocaliser certaines fonctions policières.

Afin de solutionner le problème d'occupation au 4545, rue Hochelaga et faire les travaux de décontamination, le SGPI a rencontré le SPVM afin d'évaluer différents scénarios de relocalisation. Après quelques analyses, étant donné que la Ville loue déjà un local au rez-de

-chaussée de l'immeuble du 2260, avenue Bennett (suite 500) pour les modules Coordination, Évaluation de drogues et Radar de la Sécurité routière du SPVM, il a été convenu de déménager les deux autres modules de la Sécurité routière qui sont situés au 4545, rue Hochelaga vers le 2260, avenue Bennett dans un local adjacent.

Compte tenu que les problèmes d'infiltration d'eau du bâtiment ne seront pas réglés cette année et que des travaux importants de décontamination sont prévus dans le bâtiment, la relocalisation temporaire de la Sécurité routière dans une location supplémentaire s'avère une mesure transitoire essentielle. La relocalisation à Bennett est prévue pour le 9 novembre et sera pour une période d'environ 6 ans.

Ainsi, le SPVM a mandaté le SGPI pour procéder à location d'espaces additionnels. Le bail a été négocié de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0343 - 24 août 2017 - Approuver le bail du local situé au 2260, Bennett # 500 d'une superficie de 6 440 pieds carrés pour une période de 9 ans.

Décision - Approuver le bail temporaire du local situé au 2260 Bennett # 900 d'une superficie de 1 500 pieds carrés pour une période de 3 mois.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'augmenter la superficie locative sous bail pour la Sécurité routière du SPVM. Ainsi, il est recommandé d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue, du locateur 9049-6365 Québec inc., un espace à bureaux situé au 2260, avenue Bennett à Montréal, d'une superficie agrandie maximum de 3 700 pi², pour les besoins de la sécurité routière incluant 12 espaces de stationnement. Le terme de la première convention de modification de bail est de 6 ans et 1 mois, soit du 9 novembre 2020 au 8 décembre 2026. Le bail contient une option de résiliation sans frais applicable à compter du 8 décembre 2025.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour les travaux d'aménagement de l'agrandissement des locaux, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 350 673,75 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 571 425,75 \$, taxes incluses.

Le coût des travaux inclut principalement les aménagements requis pour les vestiaires et les bureaux des enquêteurs. Plus précisément, les travaux consistent à construire des blocs sanitaires dans les vestiaires, des cloisons pour les bureaux, agrandir la salle de repos, ajouter une salle d'archives, ajouter de l'éclairage, ajouter des prises électriques, téléphoniques et informatiques, ainsi que tous les travaux de sécurisation du local nécessaires à la sécurité des policiers (système d'alarme, contrôles d'accès, pellicules sur les fenêtres, etc.).

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'agrandissement du local situé au 2260, avenue Bennett afin d'y regrouper tous les modules relevant de la Sécurité routière dans le même immeuble. Cette relocalisation permettra au SPVM de poursuivre sa mission dans un environnement sécuritaire. Ce scénario s'avère le moins coûteux puisque les locaux actuels seront partagés avec tous les modules et que les aménagements existants seront conservés.

Le loyer de base proposé pour la superficie locative supplémentaire est de 11,75 \$/pi². Le taux de location pour un espace à bureaux pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 10 et 14 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

Superficie locative 3700 pi ²	Loyer annuel	Loyer total pour le terme de 6 ans et 1 mois	Électricité payable au fournisseur Coût total pour le terme	Entretien ménager payable au fournisseur Coût total pour le terme	Coût total pour le terme
Loyer de base	11,75 \$/pi ²				
Frais d'exploitation	2,87 \$/pi ²				
Taxes foncières	3,38 \$/pi ²				
Loyer unitaire brut	18,00 \$/pi ²				
Loyer brut annuel	66 600,00 \$				
Stationnement	6 120,00 \$				
Loyer brut total annuel	72 720,00 \$	442 380,00 \$	84 406,25 \$	84 406,25 \$	
TPS 5 % (\$)	3 636,00 \$	22 119,00 \$	4 220,31 \$	4 220,31 \$	
TVQ 9,975 % (\$)	7 253,82 \$	44 127,41 \$	8 419,52 \$	8 419,52 \$	
Loyer annuel total (\$)	83 609,82 \$	508 626,41 \$	97 046,09 \$	97 046,09 \$	702 718,58 \$
Ristourne TPS (100 %)	(3 636,00 \$)	(22 119,00 \$)	(4 220,31 \$)	(4 220,31 \$)	
Ristourne TVQ (50 %)	(3 626,91 \$)	(22 063,70 \$)	(4 209,76 \$)	(4 209,76 \$)	
Loyer net de taxes (\$)	76 346,91 \$	464 443,70 \$	88 616,01 \$	88 616,01 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base est fixe pour la durée du terme.

La dépense totale de loyer pour le terme de 6 ans et 1 mois représente un montant de 702 718,58 \$, incluant les taxes. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le coût du loyer sera assumé par le SGPI à même son enveloppe budgétaire 2020. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

À compter de 2021 et les années suivantes, le loyer devra être priorisé au budget de fonctionnement du SGPI.

Coût des travaux d'aménagement

	2020
Coût des travaux d'aménagement clé en main	305 000,00 \$
TPS (5 %)	15 250,00 \$
TVQ (9,975 %)	30 423,75 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	350 673,75 \$

Contingences (+/- 15 %)	45 750,00 \$
Contingences spécifiques (+/- 15%)	45 750,00 \$
Incidences générales (+/- 10 %)	30 500,00 \$
Incidences câblage téléphonique et informatique	15 000,00 \$
Incidences mobilier premier	30 000,00 \$
Incidences systèmes de sécurité	25 000,00 \$
TPS (5 %)	6 562,50 \$
TVQ (9,975 %)	13 092,19 \$
	220 752,00 \$
TOTAL	571 425,75 \$
Ristourne TPS (100 %)	(24 850,00 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(24 787,88 \$)
Coût net des travaux	(521 787,88 \$)

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 571 425,75 \$.

Les sommes requises pour les travaux d'aménagement sont disponibles au PTI 2020-2023 du SGPI.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de la certification BOMA BEST a été suggérée au locateur. Le bail prévoit que le locateur doit respecter les directives 01,04 et 05 du plan stratégique de développement durable du locataire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location supplémentaire au 2260, avenue Bennett permettra de relocaliser les modules Enquêtes collision et Conseil de la Sécurité routière actuellement localisés au 4545, rue Hochelaga afin de procéder à la décontamination du bâtiment.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation actuelle de la COVID-19 n'a aucun impact sur le projet de bail. Cependant, advenant un nouveau confinement du secteur de la construction, les travaux pourraient être retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 24 septembre 2020.

La prise de possession des locaux additionnels est prévue après la réalisation des travaux d'aménagement, soit le 9 novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Daniel FARIAS, Service de police de Montréal

Lecture :

Daniel FARIAS, 31 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobiliere

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-02

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-09-09

Aspects financiers

Superficie locative en pi² : 3 700	Loyer annuel	Loyer annuel	Loyer annuel	Loyer annuel	Loyer annuel	Loyer annuel	Loyer annuel
Pour la période du 9 novembre 2020 au 8 décembre 2026	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Mois 1
Loyer de base \$/pi²	11,75	11,75	11,75	11,75	11,75	11,75	11,75
Frais d'exploitation \$/pi²	2,87	2,87	2,87	2,87	2,87	2,87	2,87
Taxes foncières \$/pi²	3,38	3,38	3,38	3,38	3,38	3,38	3,38
Loyer au pi²	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
Loyer annuel en \$	66 600,00 \$	66 600,00 \$	66 600,00 \$	66 600,00 \$	66 600,00 \$	66 600,00 \$	5 550,00 \$
Stationnement 6 cases à 85\$/mois	6 120,00 \$	6 120,00 \$	6 120,00 \$	6 120,00 \$	6 120,00 \$	6 120,00 \$	510,00 \$
Loyer total avant taxes	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	6 060,00 \$

Loyer pour la période du:	09/11/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	
	au	au	au	au	au	au	au	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	8/12/2026	
	(1 mois 3/4)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(11 mois 1/4)	
						510,00 \$		
Loyer total avant taxes	10 605,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	72 720,00 \$	68 175,00 \$	442 380,00 \$
TPS	530,25 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 408,75 \$	22 119,00 \$
TVQ	1 057,85 \$	7 253,82 \$	7 253,82 \$	7 253,82 \$	7 253,82 \$	7 253,82 \$	6 800,46 \$	44 127,41 \$
Total	12 193,10 \$	83 609,82 \$	83 609,82 \$	83 609,82 \$	83 609,82 \$	83 609,82 \$	78 384,21 \$	= 508 626,41 \$
Ristourne de TPS (100%)	530,25 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 636,00 \$	3 408,75 \$	22 119,00 \$
Ristourne TVQ (50%)	528,92 \$	3 626,91 \$	3 626,91 \$	3 626,91 \$	3 626,91 \$	3 626,91 \$	3 400,23 \$	22 063,70 \$
Loyer net	11 133,92 \$	76 346,91 \$	76 346,91 \$	76 346,91 \$	76 346,91 \$	76 346,91 \$	71 575,23 \$	464 443,70 \$

Superficie locative en pi² : 3 700,00	09/11/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	
	au	au	au	au	au	au	au	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	8/12/2026	
	(1 mois 3/4)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(11 mois 1/4)	
Énergie \$/pi²	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	
Dépense au pi²	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	
Énergie totale avant taxes	2 023,44 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 007,81 \$	84 406,25 \$
TPS	101,17 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	650,39 \$	4 220,31 \$
TVQ	201,84 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 297,53 \$	8 419,52 \$
Total	2 326,45 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	14 955,73 \$	97 046,09 \$
Ristourne de TPS (100%)	101,17 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	650,39 \$	4 220,31 \$
Ristourne TVQ (50%)	100,92 \$	692,02 \$	692,02 \$	692,02 \$	692,02 \$	692,02 \$	648,76 \$	4 209,76 \$
Énergie net	2 124,36 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	13 656,58 \$	88 616,01 \$

Superficie locative en pi² : 3 700,00	09/11/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	
	au	au	au	au	au	au	au	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	8/12/2026	
	(1 mois 3/4)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(11 mois 1/4)	
Entretien ménageur \$/pi²	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	
Dépense au pi²	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	
Énergie totale avant taxes	2 023,44 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 875,00 \$	13 007,81 \$	84 406,25 \$
TPS	101,17 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	650,39 \$	4 220,31 \$
TVQ	201,84 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 384,03 \$	1 297,53 \$	8 419,52 \$
Total	2 326,45 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	15 952,78 \$	14 955,73 \$	97 046,09 \$
Ristourne de TPS (100%)	101,17 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	693,75 \$	650,39 \$	4 220,31 \$
Ristourne TVQ (50%)	100,92 \$	692,02 \$	692,02 \$	692,02 \$	692,02 \$	692,02 \$	648,76 \$	4 209,76 \$
Énergie net	2 124,36 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	14 567,02 \$	13 656,58 \$	88 616,01 \$

Coût total incluant les taxes	702 718,58 \$
-------------------------------	---------------

PREMIERE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

9049-6365 QUÉBEC INC., personne morale constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 2250, avenue Bennett, à Montréal, province de Québec, H1V 2T5, agissant et représentée par Madame Mylène Camirand, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Locateur »)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le 1^{er} janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le « Locataire »)

ATTENDU QUE le 24 août 2017, 9049-6365 Québec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de bail (ci-après appelée le « Bail »), concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 6 440 pi² de l'Édifice sis au 2260, avenue Bennett (suite 500), Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de 9 ans commençant le 1^{er} novembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2026;

ATTENDU QUE le 5 décembre 2017, à la suite de l'Acceptation provisoire, le Locataire a confirmé par écrit au Bailleur la date de début du Bail, soit le 9 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le 31 août 2020, 9049-6365 Québec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de bail temporaire (ci-après appelée le « Bail temporaire »), concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 1 500 pi² de l'Édifice sis au 2260, avenue Bennett (suite 900), Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de 3 mois commençant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 30 novembre 2020;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres choses, d'augmenter la superficie des Lieux Loués selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Lieux loués

Les Lieux loués agrandis sont les locaux de l'Édifice (suites 800 et 900), tel qu'identifié et représenté en rouge à l'annexe A de la présente convention de modification.

3 Superficie locative des Lieux loués

La Superficie locative augmentée des Lieux loués est fixée à trois mille sept cent (3 700 pi²) pieds carrés pour atteindre la nouvelle Superficie locative des Lieux loués de dix mille cent quarante (10 140 pi²) pieds carrés pour les fins de la présente convention de modification, telle que déclarée par le Locateur, et acceptée par le Locataire. La superficie locative des lieux loués sera mesurée par un expert au plus tard à 3 mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail.

4 Quote-part d'occupation

La nouvelle Superficie locative des Lieux loués équivaut à quinze virgule huit pour cent (15,8 %) de la superficie locative de l'Édifice.

5 Stationnement

Le Locateur fournira au Locataire douze (12) espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire. Six (6) seront sans frais, sur le terrain extérieur de l'Édifice pour la durée de la présente convention de modification du bail et des renouvellements, le tout tel que décrit sur le plan joint à l'annexe C de la présente convention de modification. Six (6) espaces de stationnement seront réservés à l'usage exclusif du Locataire au tarif de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) par mois pour un total de cinq cent dix dollars (510 \$) par mois. Le prix sera ajusté annuellement selon le pourcentage d'augmentation des taxes foncières, avec un maximum d'augmentation de cinq pourcent (5%) par année.

6 Durée

La présente convention de modification est d'une durée maximale de six (6) ans et un (1) mois commençant à la dernière des dates suivantes : le 9 novembre 2020 ou le premier jour suivant l'acceptation provisoire des travaux et se terminant au plus tard le 8 décembre 2026.

7 Résiliation

Le Locataire pourra résilier la superficie locative augmentée, soit trois mille sept cent (3 700 pi²) pieds carrés, en tout temps à compter du 1er décembre 2025 pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Locateur six (6) mois avant la date de résiliation.

8 Loyer de base

Le Loyer de base annuel pour la Superficie locative augmentée des Lieux loués est établi à onze virgule soixante-quinze dollars (11,75 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour la Durée de la présente convention de modification.

9 Travaux d'aménagement

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus aux plans, sommaire des travaux et devis de performance fournis en Annexe B et approuvés par les deux

parties.

10 Fin des travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire préparée par un Expert et acceptée par le Locataire, au plus tard le 8 novembre 2020.

11 Période d'emménagement

L'article 5.5 est biffé.

12 Paiement des travaux d'aménagement

Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, lequel représente un montant forfaitaire maximum de trois cent cinq mille dollars (305 000 \$), excluant les Taxes de vente, est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-dix pour cent (90 %) lors de l'acceptation provisoire des travaux et dix pour cent (10 %), lors de l'acceptation définitive des travaux.

13 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette convention de modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locateur à Montréal ce _____ e jour du mois de _____ 2020

Par _____
Mylène Camirand

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____ e jour du mois de _____ 2020

Par _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée le _____

Résolution no : _____

Dossier # : 1204565006

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction
- Transactions immobilières , Division locations

Objet :

Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, un espace à bureaux situé au 2260, avenue Bennett à Montréal, d'une superficie de 3 700 pi² pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 274 144,33 \$, taxes incluses. Bâtiment 8719-001.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1204565006 - 2260 Ave Bennett-V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

Pierre-Luc Stében
Agent comptable analyste
514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-08

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances-Div. Du
Conseil Et Du Soutien Financier-Point De
Service Hdv

CE : 20.019
2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1198441002**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

Le Service de l'habitation recommande:

d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus, afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme étant l'immeuble devant recevoir le projet.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-26 12:49
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme UTILE Angus détenait une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain (lot 6 232 020 du cadastre du Québec), qui appartenait à la Société Patrimoine Angus, pour la réalisation de son projet de construction de logements locatifs abordables pour étudiants.

En novembre 2019, le conseil municipal avait approuvé l'octroi d'une aide financière de 5,3 M\$ à l'organisme pour l'acquisition du terrain et la réalisation du projet. Cependant, au moment de l'acquisition du terrain, il s'est avéré que le lot 6 232 020 du cadastre du Québec désignait seulement le lot superficiaire et que l'organisme devait aussi acquérir le lot 6 322 742 du cadastre du Québec, situé en tréfonds.

Le 23 décembre 2019, l'organisme a acquis les deux lots, alors que la convention signée avec la Ville désignait seulement un seul lot.

Un avenant à la convention devra être signé entre la Ville et l'organisme, afin de désigner les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme l'immeuble devant recevoir le projet.

L'acte d'hypothèque en faveur de la Ville, garantissant les engagements de l'organisme aux termes de la convention de contribution financière, n'a pas à être modifié puisqu'il fait déjà référence aux deux lots susmentionnés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA

Conseiller en développement de l'habitation

514-868-7688

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant.

FICHIERS JOINTS



2020-08-21 Avenant VISÉ.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate

Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, Droit contractuel

Tél : 514-872-2363
Division :



AVENANT N° 1

CONVENTION (CM19 1205 du 18 novembre 2019)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3B6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **UTILE ANGUS**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1410, rue Guy, bureau 10, Montréal, Québec, H3H 2L6, agissant et représentée par M. Laurent Levesque, coordonnateur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription TPS : 817847338RT0001
N° d'inscription TVQ : 1219904181TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont collectivement désignés les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle (le « **Règlement** ») en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce Règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention en vertu de laquelle la Ville verse une contribution financière maximale de cinq millions trois cent mille dollars (5 300 000 \$) à l'Organisme (résolution CM19 1205), (ci-après la (« **Convention** »)), selon les modalités et les conditions prévues à ladite Convention;

ATTENDU QUE la Convention désigne l'immeuble sur lequel doit être réalisé le Projet, comme étant le lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de la ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'Immeuble aurait dû plutôt être désigné comme étant les lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de la ville de Montréal, afin de couvrir à la fois le lot en superficie et le lot en tréfonds;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

À moins que le contexte ne l'indique autrement, et sauf pour le terme « Immeuble » dont la définition est expressément modifiée par le présent avenant, les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

Le terme « **Immeuble** » dans la Convention désigne les lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal.

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur rétroactivement à la date d'entrée en vigueur de la Convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2020



UTILE ANGUS

Par : _____
Laurent Levesque, coordonnateur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e
jour du mois de 2020 (Résolution CM20.....)





Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus; autoriser l'affectation de 5 300 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.

Le Service de l'habitation recommande:

- d'autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie;
- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus;
- d'autoriser l'affectation de 5 300 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.
- d'émettre et de transmettre à Me Stéphane Brunelle Notaire en fidéocomis, un premier chèque de 5 246 842 \$ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 \$, à verser à l'Organisme selon les conditions et modalités de la Convention.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-04 18:04

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus; autoriser l'affectation de 5 300 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.

CONTENU

CONTEXTE

UTILE ANGUS (l'Organisme) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et de louer des logements abordables destinés à la population étudiante. Société affiliée au groupe UTILE, l'Organisme poursuit dans la foulée de l'UTILE Papineau, qui a obtenu en 2018 une subvention de la Ville de 1,6 M\$ pour la réalisation d'un projet locatif pour étudiants dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

L'Organisme a élaboré un projet de construction (Projet) sur le site de l'éco-quartier du Technopôle Angus, appartenant à la Société du Patrimoine Angus (SPA). Il sollicite l'aide financière du Service de l'habitation dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie de développement 12 000 logements sociaux et abordables de la Ville de Montréal. Le choix de l'Axe 3 – destiné aux formules innovantes de logement abordable qui ne s'inscrivent pas dans les programmes existants – s'explique par le fait que la clientèle étudiante n'est pas admissible au programme Accès Logis et que le Projet innove par son mode de financement associant notamment des bailleurs de fonds de l'économie solidaire. Le même axe avait été utilisé pour financer le premier projet, sur l'avenue Papineau.

Les principaux paramètres de traitement des dossiers dans le cadre de l'Axe 3 se présentent comme suit :

1. Caractéristiques de l'organisme promoteur

- Le financement de l'Axe 3 s'adresse aux organismes à but non lucratif et à vocation sociale.
- Les promoteurs de projets doivent démontrer leur capacité à assurer la gestion de leur projet, tant lors de la phase de développement qu'en période d'exploitation.

2. Caractéristiques du projet

- Le projet doit répondre à des besoins en habitation non comblés ou rejoindre une clientèle non prise en charge dans les autres programmes du Service de l'habitation.
- Le projet doit présenter un aspect novateur, qui pourra s'appliquer notamment à un ou plusieurs des éléments suivants: le mode de réponse aux besoins de la clientèle visée; le mode de financement; le mode de gestion; l'organisation spatiale ou fonctionnelle; la pérennité de l'abordabilité .
- Le projet devra faire état des impacts sociaux ou urbains prévus, par exemple sa contribution à une intervention plus large de revitalisation.

3. Montage financier

- Le projet doit être viable financièrement et présenter un budget d'exploitation équilibré.
- Outre la contribution de la Ville, la présence d'au moins une autre source de financement est privilégiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le financement de l'Axe 3 a été autorisé à ce jour pour cinq projets :

- CM19 0866 – 19 août 2019 (Sommaire 1198441001) - Aide financière à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. au montant de 2 373 158 \$ pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14 chambres).
- CM18 1505 – 18 décembre 2018 (Sommaire 1180640006) - Aide financière à Habitations communautaires Duff Court au montant de 4 680 000 \$ et un prêt de 4 680 000 \$ dans le cadre d'un montage financier du Fonds d'Investissement Montréal – phase 4 (FIM-IV), pour l'achat et la rénovation de logements locatifs abordables dans l'arrondissement de Lachine (144 logements).
- CM18 1258 – 22 octobre 2018 (Sommaire 1186692001) - Aide financière de 1 600 000 \$ à l'organisme Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), pour la réalisation du projet de logements abordables pour étudiants, sur l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (90 logements/ 144 chambres) - (ce sommaire modifie à la hausse une première autorisation de subvention de 500 000 \$ faite en 2017).
- CM18 1008 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640005) - Aide financière à l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 \$ sous forme de subvention et 1 418 250 \$ sous la forme d'un prêt dans le cadre d'un montage financier du Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV), pour l'achat et la rénovation de logements locatifs abordables dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (61 logements).
- CM18 1007 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640004) - Aide financière à l'organisme Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant une subvention de 2 430 000 \$ et 2 430 000 \$ sous forme de prêt sans intérêt garanti, dans le cadre d'un montage financier du Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV), pour l'achat et la rénovation de logements locatifs abordables dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (90 logements).

DESCRIPTION

Le site

L'Organisme détient une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain, appartenant à la SPA, situé au sein de l'éco-quartier du Technopôle Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'éco-quartier

Le Technopôle Angus est un vaste projet de revitalisation urbaine, développé par la SPA depuis plus de 20 ans, sur les terrains des anciens Ateliers Angus du Canadien Pacifique. L'éco-quartier est localisé dans l'îlot central du Technopôle et vise l'obtention de la certification LEED ND (Neighbourhood) Platine. Une mixité d'usages est prévue, à savoir de l'emploi et des commerces (pour environ 48 000 m²) et du résidentiel (pour environ 500 unités), incluant des logements sociaux et des logements abordables privés.

Le projet UTILE-Angus

Le bâtiment du Projet prévoit 86 studios et 36 unités de 2 chambres à coucher, offrant en tout 158 chambres en location, ainsi qu'un espace communautaire au rez-de-chaussée et une terrasse commune au toit. La terrasse inclura, entre autres, des jardins communautaires et des gradins.

Le projet prévoit aussi un espace commercial au rez-de-chaussée, qui visera à répondre au besoin de commerces de proximité dans le secteur.

Une certification LEED est visée pour le bâtiment. L'Organisme s'est engagé envers la SPA à étudier l'option de se brancher sur la boucle énergétique de l'éco-quartier, c'est-à-dire une infrastructure de production et d'échange d'énergie commune à l'ensemble des bâtiments de l'éco-quartier. Toutefois, l'Organisme aura la possibilité de ne pas brancher le bâtiment à la boucle, si cela représente un trop grand risque financier. La directrice du Service d'habitation devra d'ailleurs consentir au branchement à la boucle, après analyse des impacts financiers.

Loyers

Les loyers prévisionnels, pour l'année d'occupation prévue en 2021, sont de 703 \$ par mois pour les studios et de 1090 \$ pour les logements de 2 chambres à coucher (2cc), incluant les services (électricité, eau chaude et chauffage). À noter que, pour la même année, les loyers estimés du projet Papineau sont d'environ 709 \$ pour les studios et de 1204 \$ pour les 2cc.

Par ailleurs, à titre de référence, les frais de location médians selon le recensement de 2016 et indexés pour 2021, pour le Plateau–Mont-Royal, sont de 741 \$ pour les studios et de 1166 \$ pour les 2cc. Les frais de location du Plateau–Mont-Royal sont utilisés comme comparables, car la cartographie des valeurs foncières permet de constater que le site Angus s'inscrit en continuité avec les quartiers centraux, dont l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal, alors que le reste de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie correspond à des marchés plus périphériques.

Clientèle

Contrairement au Projet Papineau qui est destiné en priorité aux étudiants de l'université Concordia, le Projet Angus s'adresse aux étudiants de toutes les universités et des CEGEP de Montréal.

L'aide financière

L'Organisme demande à la Ville une contribution financière de 5,3 M \$. Le coût total du Projet est d'environ 21,7 M \$. D'autres bailleurs de fonds sont impliqués dans le financement du Projet. À la stabilisation du financement les montants seront comme suit :

- Prêt hypothécaire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (Caisse) 14,13 M \$ (65 %)
- Subvention de la Ville de Montréal 5,30 M \$ (24 %)
- Prêt du Fonds d'investissement pour le logement étudiant (FILE) 1,20 M \$ (6 %)
- Prêt de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (Fiducie) 1,00 M \$ (5 %)
- Subvention de financement initial de la SCHL 0,05 M \$ (0,2 %)

Le FILE est un fonds d'investissement constitué notamment du Fonds immobilier de solidarité FTQ et de la Fondation de la famille J.W. McConnell.

L'Organisme a déposé un dossier à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'obtention d'un prêt à un taux d'intérêts avantageux avec une durée d'amortissement de 50 ans. Le cas échéant, ce financement remplacerait le prêt hypothécaire de la Caisse ; le taux plus bas et une période d'amortissement plus longue permettraient de diminuer les loyers et réduiraient la contribution de la Ville. La réduction est estimée à 1 M\$ et est prévue dans la convention de contribution.

Échéancier préliminaire

- Automne 2019 : Acquisition de l'immeuble et plans préliminaires
- Printemps 2020 : Confirmation du financement et élaboration des plans et devis pour construction
- Été-Automne 2020 : Début de travaux de construction
- 2022 : Livraison du Projet

JUSTIFICATION

Outre les raisons qui sont présentées à la section Impacts majeurs (voir plus loin), le projet présente des caractéristiques qui justifient son financement dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie de développement 12 000 logements sociaux et abordables.

Profil de l'organisme promoteur du projet

L'équipe de l'Organisme œuvre depuis 2013 au développement de logement étudiant abordable et son expertise est reconnue, notamment pour l'élaboration d'études et de statistiques concernant la population étudiante. L'organisme dispose également d'une expérience en matière de développement avec la concrétisation de son premier projet, actuellement en chantier sur l'avenue Papineau, dans le Plateau Mon-Royal.

Les conditions associées à l'aide financière

Le financement de la Ville implique la signature, par l'Organisme, d'une convention de contribution financière. Plusieurs obligations sont prévues pour assurer la bonne gestion du Projet. En particulier :

- Convention d'une durée de 25 ans;
- Engagement de l'Organisme à maintenir la vocation d'un bâtiment locatif

destiné aux étudiants.

- Engagement de l'Organisme à maintenir l'abordabilité des loyers;
- Reddition de comptes au plan financier et de la gestion, pour toute la période sous convention;
- Exigence de confier la gestion immobilière du bâtiment à un gestionnaire qualifié;
- Exigence faite à l'Organisme de solliciter des fonds de la SCHL; le cas échéant, réduction de la contribution Ville ou remboursement d'une part de la contribution selon les termes de la convention;
- Droit de regard et de refus de la Ville, au cours de la période de développement du Projet, concernant le branchement à la boucle énergétique, si celle-ci présente des risques jugés trop importants pour la viabilité financière à long terme du Projet;

Ces obligations seront garanties par une hypothèque en faveur de la Ville. Compte tenu des spécificités du montage financier du Projet, se présentant en étapes, le rang hypothécaire de la Ville changera comme suit :

- Automne 2019 (à l'acquisition): L'hypothèque de la Ville sera de 3^e rang. La Fiducie, qui finance entre autres des frais de pré-développement du Projet, sera en 1^{er} rang. La SPA détiendra une hypothèque de 2^e rang pour garantir le solde du prix de vente. En effet, aux termes de la promesse d'achat intervenue entre SPA et l'Organisme le 23 octobre 2018, il est prévu que le prix de vente du terrain ne sera pas payé intégralement lors de la signature de l'acte de vente, mais plutôt selon un échancier
- Printemps 2020 (confirmation des financements) : La Ville sera 5^e rang, après avoir cédé son rang en faveur du prêteur principal, soit la Caisse ou la SCHL, et en faveur du FILE. Et cela pour une période d'environ 3 ans après la livraison du Projet.
- Printemps- Été 2025: Au paiement intégral du solde du prix de vente à la SPA et au remboursement des sommes empruntées à la Fiducie, la Ville se retrouvera en 3^e rang.
- Environ en 2037 (15 ans après la livraison) : au remboursement du FILE, la Ville détiendra une hypothèque de 2^e rang jusqu'au terme de la convention.

Une autorisation des instances sera nécessaire pour que la Ville cède son rang aux autres bailleurs de fonds lors de la mise en place finale du financement du Projet au printemps 2020.

La juste valeur marchande de l'immeuble (estimée à 16,8 M \$) est plus basse que les coûts de réalisation du Projet (estimés à 21,7 M \$). Cette valeur marchande, qui s'explique par l'abordabilité des loyers, ne permet pas de financer la totalité des coûts de réalisation. C'est en raison de cet écart entre la valeur marchande et les coûts de réalisation qu'un apport financier municipal est nécessaire, et qu'il est garanti par une hypothèque de rang subséquent. En effet, les autres bailleurs de fonds limitent leur prêt à la valeur marchande de l'immeuble, et ils doivent détenir un rang hypothécaire leur permettant d'être remboursés sur la valeur marchande.

Dans le but de renforcer les garanties de la Ville quant au respect des obligations de la convention de contribution financière, il est prévu que l'organisme déploie les meilleurs efforts afin qu'une clause dite de défauts croisés soit introduite dans les ententes de financement entre l'Organisme et ses bailleurs de fonds, ce qui fera en sorte que tout défaut aux termes de la convention de contribution financière constituera également un défaut aux termes des autres ententes de financement.

Montage financier:

Compte tenu des spécificités du Projet et selon les données fournies par l'Organisme (revenus/coûts de réalisation et d'exploitation), le Projet présente des flux monétaires

cumulatifs positifs tout au long de la phase de construction. Ces flux monétaires cumulatifs demeurent positifs aussi en phase d'exploitation et ce jusqu'à la quinzième année. Conditionnellement à ce qu'aucun imprévu majeur ne vienne modifier considérablement les prévisions, l'Organisme pourrait compter sur un surplus accumulé tout au long de sa période d'exploitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de subvention est non récurrente et d'un maximum de 5 300 000 \$. Le coût total de ce dossier sera financé entièrement par le budget de fonctionnement du Service de l'habitation et proviendra des budgets alloués au financement des interventions de l'Axe 3 pour les nouvelles mesures de logements abordables. Le présent dossier relève des compétences de la Ville centre en matière d'habitation.

La contribution financière servira pour l'acquisition de l'immeuble et les travaux de construction du bâtiment (portion résidentielle) et sera versée à l'organisme de la façon suivante :

- Un premier versement de 1 200 000 \$ correspondant à une partie du prix d'acquisition et aux frais afférents; il englobe aussi des frais de pré-développement en amont de l'acquisition de l'immeuble par l'Organisme;
- Des versements durant les travaux de réalisation du Projet, soit une somme de 500 000 \$ lorsque les travaux auront atteint 25% d'avancement et une autre de 500 000 \$ lorsque les travaux auront atteint 50% d'avancement, sur attestation de l'avancement des travaux émise par l'architecte du Projet;
- Un autre versement de 2 600 000 \$ à la livraison du projet, sur attestation de l'achèvement substantiel de l'architecte du Projet.
- Un dernier versement de 500 000 \$, au plus tard 18 mois après la livraison du Projet, sur présentation de preuves justificatives démontrant qu'un minimum de 75% des chambres sont louées à des étudiants inscrits à une université ou un CEGEP de Montréal.

La totalité de la contribution financière sera déposée dans le compte en fidéicommis d'un notaire, lequel effectuera ensuite les versements précités sur autorisation de la directrice du Service de l'habitation. Toute somme non requise pour le projet sera remboursée à la Ville.

Considérant les fonds disponibles, la contribution sera transférée au notaire en deux dépôts, soit un premier dépôt de 5 246 842 \$ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 \$.

Si le financement de la SCHL est confirmé pour le Projet, la contribution de la Ville sera réduite d'environ 1 M \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, qui vise à accroître l'offre de logements abordables sur le territoire montréalais. Une offre de logements abordable est une condition essentielle au maintien de la mixité sociale et d'un climat social inclusif, deux éléments clés du développement durable.

Le projet s'inscrit dans le développement d'un éco-quartier qui vise la certification LEED Neighbourhood (LEED-ND) Platine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra d'offrir des logements avec des loyers abordables pour les étudiants, dans un quartier central et recherché de Montréal. Il contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs municipaux :

1. La réponse aux populations à revenus faibles ou modestes

Montréal compte près de 120 000 étudiants. Selon des informations produites par le groupe UTILE en 2017, 60% des quelque 82 000 étudiants universitaires se tournent vers le marché privé pour se loger. Pour ce qui des 25 000 cégepiens, 9 000 sont locataires. A noter que selon cette même source, 40% de la population étudiante au Québec dispose de revenus se situant entre 5 000\$ et 15 000 \$. Le projet vise à accroître l'offre abordable pour cette clientèle.

2. Le maintien de quartiers centraux animés et favorisant la présence de familles
Les études menées par le groupe UTILE indiquent que dans les quartiers centraux, de nombreux grands logements familiaux sont occupés en co-location par des étudiants. La création de logements locatifs pour étudiants pourrait donc induire la libération de ces grands logements, favorisant ainsi le maintien des familles en ville.

3. La consolidation des zones centrales dans une perspective de transition écologique
Au plan urbain, le Projet s'insère dans un plan d'ensemble visant à compléter le développement du Technopôle Angus et la mise en place d'un éco-quartier. La présence du Projet contribue à répondre aux critères de certification LEED Neighbourhood.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2020: Autorisation des instances pour la cession de rang de l'hypothèque de la Ville en faveur des autres bailleurs de fonds, lors de la mise en place finale du financement du Projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 29 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-29

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Approuvé le : 2019-11-04



Dossier # : 1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de Supplément au Loyer (PSL) de 25% à 35% pour l'immeuble locatif situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au 10 595-10597 boulevard Olympia, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Olympia

Le Service de l'habitation recommande:

- d'autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de Supplément au Loyer (PSL) de 25% à 35% pour l'immeuble locatif situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au 10 595-10597 boulevard Olympia, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Olympia.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-27 15:24

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de Supplément au Loyer (PSL) de 25% à 35% pour l'immeuble locatif situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au 10 595-10597 boulevard Olympia, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Olympia

CONTENU

CONTEXTE

La convention de contribution financière ainsi que la convention de prêt, conclues entre l'organisme Habitations communautaires Olympia et la Ville, contiennent plusieurs conditions, dont une consistant à limiter le nombre de logements bénéficiant du Programme de supplément au Loyer (PSL) à un maximum de 25% du nombre total d'unités. Ce pourcentage correspondant approximativement au nombre de logements bénéficiant du PSL selon les vérifications diligentes préalable à l'achat.

Cependant lors de la prise de possession de l'immeuble locatif et après avoir signé les conventions avec la Ville, l'organisme a réalisé que le nombre de logements bénéficiant du PSL est de 21 soit 34,4 % du total.

L'organisme a fait une demande afin de préserver le nombre de suppléments au loyer existants dans l'immeuble.

Il est à noter que chaque versement de la subvention est conditionnel au respect des conditions des conventions, dont le respect du pourcentage maximal de suppléments au loyer. Cependant, le fait d'exiger le respect strict des conventions, dans ce cas, ferait en sorte de priver des locataires de suppléments au loyer dont ils bénéficient depuis plusieurs années et pourrait compromettre leur maintien sur les lieux. C'est pour cette raison que nous recommandons d'accepter la demande de l'organisme d'augmenter le maximum de suppléments au loyer à 35% afin qu'il reflète la réalité et de permettre ainsi à l'organisme de recevoir le prochain versement dû aux termes de la convention de contribution financière.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

514-868-7688

Tél :

Télécop. : 000-0000



Dossier # : 1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 \$ sous forme de subvention et 1 418 250 \$ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations communautaires Olympia; autoriser l'affectation de 1 985 550 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2019 et de 425 475 \$ pour l'année 2020; déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

Je recommande

- d'autoriser une aide financière au projet de logement abordable des Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 \$ sous forme de subvention et 1 418 250 \$ sous forme de prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'investissement Montréal - phase 4 (FIM - IV);
- d'autoriser la signature des conventions de prêt et de subvention relatives à cette aide;
- d'autoriser l'affectation de 1 985 550 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2020;
- de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-08-06 11:49

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 \$ sous forme de subvention et 1 418 250 \$ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations communautaires Olympia; autoriser l'affectation de 1 985 550 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2019 et de 425 475 \$ pour l'année 2020; déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Les partenaires

Le Fond d'Investissement de Montréal (FIM) est une société créée en 1997 pour capter et diriger des investissements - d'institutions financières, de fondations, d'investisseurs privés ou autres sources - vers des projets d'achat et de rénovation d'immeubles locatifs dans une perspective de revitalisation urbaine et de maintien du parc locatif abordable. Le FIM fonctionne par appels de capitalisation; les fonds recueillis sont alors dirigés vers des projets soumis par des opérateurs à but non lucratif (OBNL) de logements abordables. Le bilan des trois premiers appels (FIM I, II et III) indique que les fonds (16 M \$) ont permis l'achat et la rénovation de 750 logements (31 immeubles), et entraîné des investissements globaux de 44 M \$. Ces immeubles sont localisés dans plusieurs secteurs, dont Hochelaga-Maisonneuve, le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Cartierville, Rosemont. Le FIM s'inscrit donc, depuis plus de 20 ans, parmi les partenaires de développement du logement abordable à Montréal.

Le dernier appel de capitalisation du FIM (FIM-IV, fin 2016), a recueilli plus de 20 M \$. Les

fondations J. Armand Bombardier et de la famille J.W. McConnell se sont ajoutées aux commanditaires qui ont renouvelé leurs engagements, soit le Fonds immobilier de solidarité FTQ, la Fondation Lucie et André Chagnon, le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale, l'homme d'affaires Stephen Bronfman et la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis.

Le modèle d'aide financière et les nouveaux enjeux

Le modèle du FIM a été élaboré en fonction de l'acquisition d'immeubles multilocatifs à loyers abordables rejoignant des clientèles à revenus modestes. Il vise des immeubles nécessitant des travaux mineurs de remise en état, qui pourront être réalisés sans provoquer le déplacement des locataires, ni pendant les travaux, ni ultérieurement à cause de hausses de loyers.

L'aide du FIM prend la forme d'une mise de fonds remboursable, garantie par une hypothèque de second rang. Le prêt et les intérêts dus sont remboursables à l'échéance du prêt, au maximum après 15 ans. Les modalités de remboursement sont modulées selon la capacité de chaque projet; le FIM vise un rendement se situant entre 4% et 6%.

Au moment de la création du FIM, ce montage d'un prêt hypothécaire traditionnel de premier rang (auprès d'une institution bancaire) couplé au prêt de second rang du FIM respectait un ratio prêt/ valeur marchande de 75% (un critère de viabilité financière reconnu). Au terme du prêt de second rang, l'équité accumulée par les organismes leur permettait de rembourser la mise de fond comme prévue, tout en respectant les objectifs d'abordabilité et de remise en état des logements établis par le FIM.

Or, ce n'est plus le cas : les conditions actuelles du marché immobilier montréalais (croissance des prix, hausses des taux d'intérêt, notamment) rendent de plus en plus difficile de boucler des montages financiers viables. Dans certains des derniers projets soumis au FIM, les acquisitions envisagées auraient pu se traduire par des hausses de loyer significatives, en contravention avec les objectifs mêmes du FIM et des OBNL promoteurs de projets.

Pour venir en aide à trois projets, qui comptent en tout 307 logements, l'organisme responsable de proposer des projets au FIM et d'en élaborer le montage financier, le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, a donc sollicité une contribution financière de la Ville de Montréal pour les organismes promoteurs de ces projets. Deux de ces projets ont à ce jour été présentés et sont soumis aux instances (soit le présent sommaire décisionnel ainsi que le # 118 0640004 qui chemine concurremment). Le troisième projet (# 118 064 0006, pour un projet de 156 logements dans l'arrondissement de Lachine) sera soumis ultérieurement.

La demande déposée porte sur l'octroi d'une aide permettant aux organismes de boucler un montage financier assurant le maintien du ratio prêt/ valeur marchande établi par les prêteurs hypothécaires sur leurs prêts de premier et second rangs, et permettant la réalisation de travaux de rénovation échelonnée sur trois ans, le tout en conservant le niveau d'abordabilité actuel des immeubles.

Afin de préserver les offres d'achat le temps requis pour compléter le montage financier, le FIM a signifié au prêteur de premier rang et à son assureur (la SCHL) qu'il avançait les fonds devant provenir du prêteur de troisième rang (la Ville). Cette avance lui sera remboursée au moment où le prêt de la Ville sera décaissé.

Le cadre de développement à la Ville

Des analyses juridiques et financières menées par la Direction de l'habitation ont établi d'emblée que le projet des Habitations communautaires Olympia, tout comme les deux autres élaborés avec le FIM, ne pouvait pas être admis dans les programmes de logement social en vigueur (AccèsLogis Québec; AccèsLogis Montréal). La demande d'aide financière a donc été traitée dans le volet «abordable» du plan de développement de 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux 2018-2021.

Ce volet prévoit accueillir des projets en mode projet-pilote, et en faire l'évaluation dans le but d'orienter la création de programmes municipaux de logements à coûts abordables. Pour les fins de ce volet, la définition de coûts abordables retenue est celle utilisée par la Ville et la Société d'habitation du Québec dans les programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec, c'est à dire, des loyers se situant sous les valeurs médianes du marché locatif existant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

1. Le projet immobilier

Le projet vise l'achat et la remise en état d'un immeuble locatif sis dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au 10 595-10 597 boulevard Olympia. Un côté de l'immeuble longe le boulevard Henri-Bourassa Est. L'immeuble a été construit en 1979.

L'immeuble compte 61 logements, comprenant 18 studios, 35 logements d'une chambre, 7 de deux chambres et un logement de trois chambres. Le loyer moyen au moment de l'achat se situe à 605 \$ soit 83 % du loyer médian du secteur tel que reconnu dans le programme AccèsLogis, basé sur l'Enquête locative de la SCHL (soit 726 \$ en 2017).

Le bâtiment s'inscrit dans une bande linéaire de conciergeries qui démarquent le boulevard Henri-Bourassa Est des secteurs résidentiels limitrophes. Cette bande linéaire est identifiée depuis plusieurs années comme zone de pauvreté croissante et secteur prioritaire d'intervention des organismes socio-communautaires et de santé locaux. L'immeuble loge une clientèle de personnes seules et de petits ménages familiaux.

2. L'organisme acquéreur

L'organisme «Habitations communautaires Olympia» est un OBNL créé en juillet 2018 par la Société d'amélioration de Pointe Saint-Charles (SOCAM), un OBNL d'habitation expérimenté qui, directement ou par ses affiliés (relevant du même conseil d'administration), détient ou gère 457 logements sociaux et abordables, non seulement dans le Sud-Ouest, mais aussi dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville. En particulier, la SOCAM détient deux immeubles multi-locatifs, sous financement du FIM, sur le boulevard Henri-Bourassa Est, près de l'avenue Papineau, à peu de distance du projet.

3. L'aide financière

L'acquisition des immeubles requiert un montant global de 5 118 495 \$, dont 4 900 000 \$ pour l'achat et le reste pour les frais afférents (évaluation, taxe de mutation, prime SCHL, frais divers).

Le coût total du projet, incluant les travaux prévus, représente 6 931 857 \$. Le montage du financement est structuré comme suit :

- 2 926 637 \$ provenant d'une hypothèque conventionnelle de premier rang d'un prêteur hypothécaire (Desjardins Entreprises - Est de Montréal), dotée d'une assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);
- 1 168 720 \$ à titre de mise de fond, provenant d'un prêt du FIM remboursable à la quinzième année du projet et garanti par une hypothèque de second rang;
- 1 418 250 \$ provenant de la Ville, sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable à la quinzième année du projet et garanti par une hypothèque de troisième rang.
- 1 418 250 \$, provenant de la Ville sous forme d'une subvention étalée sur trois années financières, dont la première année s'applique à l'acquisition et les 2e et 3e années à la réalisation de travaux.

Le tableau suivant expose les coûts financiers pour la Ville selon les années :

Contributions financières de la Ville de Montréal Habitations communautaires Olympia				
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Total</i>
Prêt	1 418 250 \$	-	-	1 418 250 \$
Subventions (achat)	567 300 \$			1 418 250 \$
Subvention (travaux)		425 475 \$	425 475 \$	
Total	1 985 550 \$	425 475 \$	425 475 \$	2 836 500 \$

Pourraient s'ajouter à ce montage, dans les limites prévues à la convention de subvention, des suppléments au loyer, que l'organisme prévoit demander à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour répondre aux locataires à très faible revenu qui sont actuellement logés dans les immeubles du projet, l'organisme voulant assurer le maintien en place de ces ménages dans des conditions plus convenables (c.à.d. avec une part moins grande de leur revenu consacrée au loyer).

4. Les conditions associées à l'aide de la Ville

Deux conventions devront être signées avec l'organisme Habitations Communautaires Olympia, soit une convention applicable à la subvention, et une autre accompagnant l'acte de prêt. Ces conventions définissent les modalités de l'aide et les conditions exigées par la Ville.

Les principales conditions exigées pour les aides financières sont les suivantes. L'organisme doit :

- utiliser les aides financières de la Ville uniquement aux fins de la réalisation du projet, soit 1 985 550 \$ pour l'acquisition des immeubles et 850 950 \$ pour la réalisation de travaux;
- réaliser les travaux prévus et ce, sans relocaliser les locataires (sauf si ceux-ci sont relocalisés à l'intérieur du bâtiment);
- assurer le maintien en bon état à long terme du bâtiment par la constitution d'une réserve de remplacement adéquate;
- souscrire à ses frais et maintenir en vigueur pendant toute la durée des conventions un contrat d'assurance pour l'immeuble, aux conditions stipulées par la Ville et dans lequel la Ville est désignée comme co-assurée.
- maintenir le loyer mensuel moyen des immeubles sous le niveau correspondant à 85 % du loyer médian du secteur, et respecter le Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2); dans le but d'atteindre le loyer

moyen cible, ne pas excéder 25% de logements dont les locataires bénéficient d'un programme de supplément au loyer (PSL);

- respecter les projections déposées à la Direction de l'habitation relativement aux dépenses du budget de réalisation, aux recettes et déboursés d'exploitation, et aux réserves de remplacement, sous réserve d'ajustements ne pouvant pas dépasser 10 %; le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujéti à l'approbation de la Direction de l'habitation;
- déposer à la Direction de l'habitation, dans les trois mois suivant la fin de l'année financière du projet, son Rapport annuel et toute autre reddition de comptes répondant aux exigences de la Direction (par exemple, bilan de santé des immeubles, relevés détaillés des loyers, etc.);
- autoriser le Contrôleur général de la Ville à examiner tout document concernant les affaires et comptes de l'organisme;
- permettre, sur demande de la Ville, à un observateur de la Ville d'assister aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'organisme;
- être présent, dans la mesure où la Ville en fait la demande, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon les règles de ces instances, et répondre aux questions relativement aux conventions signées;
- remettre à la Ville, à la date de fin de la convention et sur demande de la Direction de l'habitation, toute somme non engagée à cette date.

Si l'administration de l'organisme passe entre les mains de tiers, ou si l'organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif, ou s'il fait défaut en regard des exigences de la convention, celle-ci prend fin, et la Direction de l'habitation peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'organisme.

L'organisme doit également s'engager dans un protocole de visibilité avec la Ville (en annexe aux conventions).

JUSTIFICATION

Le présent projet s'intègre dans une stratégie d'ensemble de la Direction de l'habitation à l'égard des secteurs où se concentrent des immeubles multilocatifs. Globalement, à l'échelle de Montréal, ces immeubles présentent les risques d'insalubrité et de détérioration les plus élevés. Ils constituent également un très important bassin de logements à coûts abordables, dans des secteurs qui, souvent, accueillent la première implantation des nouveaux arrivants. Ces immeubles logent également un pourcentage croissant des populations à faible revenu montréalaises. Le maintien en bon état de ces immeubles, et le maintien de leur niveau d'abordabilité, sont cruciaux tant pour les ménages concernés que pour la vitalité des quartiers.

Le projet s'inscrit également dans la recherche de nouvelles avenues de développement pérenne de logements sans but lucratif et abordables, en complément aux programmes existants de logement social et communautaire. Ces programmes demeurent essentiels, mais de par leur nature même, ne peuvent intervenir que dans certaines conditions. La démarche du FIM élargit la gamme des possibilités : dans le cas présent, il s'agit d'intervenir sur des immeubles qui sont encore en relativement bon état et pour lesquels l'acquisition par un OBNL permet de prévenir ou stopper le sous- investissement et la détérioration. Le modèle du FIM permet aussi que les travaux soient réalisés par étapes, sur quelques années (ce qui n'est pas possible avec les programmes de logements sociaux actuels), sans évincer les occupants actuels des logements et en maintenant des loyers abordables.

À ce jour, les aides financières offertes par la Ville dans ses programmes d'habitation comprennent d'une part des aides aux rénovations ponctuelles (travaux mineurs ou majeurs) faites par des propriétaires privés ou sans but lucratif et, d'autre part, des aides au développement (par construction ou achat-rénovation) de logements sociaux régis par des conventions de longue durée. Le projet, ainsi que les deux autres soumis par le FIM, introduit une catégorie intermédiaire au plan du financement, visant des produits sans but lucratif et ciblant des loyers sous les niveaux du marché, mais sans le cadre normatif et les garanties des actuels programmes de logement social. Le tableau suivant montre où se situent les projets du FIM en regard des autres formes d'aide financière offertes par la Ville.

Coûts reconnus par les programmes d'aide financière et subventions moyennes par logement

(Direction de l'habitation, décembre 2017)

	Rénovation à la carte	Projets FIM-BSQ	Rénovation majeure	AccèsLogis Québec
Coût d'acquisition	-	103 875 \$	-	191 700 \$ ²
Coût des travaux ¹	12 250 \$	20 600 \$	57 050 \$	
Subvention à l'acquisition	-	13 100 \$	-	87 650 \$
Subvention aux travaux	4 075 \$	14 700 \$	21 650 \$	

Notes :

1. Coût des travaux incluant les frais inhérents (frais permis, honoraires des professionnels, etc.)
2. Coût total de réalisation du projet incluant l'acquisition, les travaux, les frais financiers et de développement, les équipements, etc.

En ce sens, le suivi du présent projet et des deux autres projets du FIM (Sommaire # 1180640004 présenté concurremment, et sommaire # 118 0640006 à venir) permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité de développer un programme municipal d'aide au logement abordable, dans le cadre de la réalisation de 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux.

Autres considérations

Comparabilité des coûts

L'analyse du montage financier et des études de viabilité déposées par le FIM révèle que le coût d'acquisition des immeubles du projet des Habitations communautaire Olympia se situe sous la valeur marchande établie par une évaluation indépendante (soit 4,9 M \$ pour une valeur estimée à 5,1 M \$). Le prix d'achat par logement (80 300 \$) reflète le fait qu'il s'agit d'immeubles en bonne condition (par comparaison, les immeubles acquis dans le cadre du programme AccèsLogis sont souvent des immeubles très détériorés, voire insalubres).

L'analyse a par ailleurs noté des coûts de développement prévus de 206 200 \$ intégrés au montage financier. Ces coûts correspondent en fait aux frais de gestion anticipés pour les trois années pendant lesquelles des travaux devront être programmés et réalisés. Le niveau de ces frais (3% du coût total du projet) demeure toutefois inférieur à celui des frais de développement reconnus dans le programme AccèsLogis par la Société d'habitation du Québec et la Ville.

Contrôle des risques

Habitations communautaires Olympia est un OBNL d'habitation mis en place par, et affilié à, la Société d'amélioration de Pointe Saint-Charles (SOCAM). Les analyses réalisées ont permis de constater une gestion globalement saine, en dépit d'enjeux de rénovation dans certains immeubles. La SOCAM dispose de capacités financières limitées du fait de la taille

et de la nature de son parc locatif (à 70% soumis à des conventions de financement et d'exploitation avec la SHQ, ce qui limite les possibilités d'inter-financement au sein du parc). Malgré la présence d'un conseil d'administration expérimenté, il demeure possible que le projet Habitations communautaires Olympia soit confronté à des facteurs empêchant le remboursement de la totalité du prêt consenti par la Ville (fluctuation de taux d'intérêt, évolution défavorable du marché, imprévus majeurs, etc.). Selon les informations transmises par l'organisme, les flux monétaires projetés futurs ne suffiront pas à rembourser la dette globale à la fin de la 15^e année; cette observation ne prend toutefois pas en compte la possibilité qu'une conjoncture favorable puisse améliorer la situation de l'organisme. Il n'est pas possible, à la présente étape, de garantir le remboursement, ce qui rend nécessaire un suivi continu du projet.

Malgré le fait que le prêt soit garanti par une hypothèque de 3^e rang, la Ville pourrait courir un risque advenant un défaut de l'organisme. C'est pourquoi tant la subvention que le prêt sont assortis d'une convention, qui assure à la Ville un pouvoir de surveillance continue sur le projet. Compte tenu des éléments justificatifs évoqués plus haut, mais aussi des risques accrus associés à la position de prêteur de troisième rang, la Direction de l'habitation s'engage à produire annuellement, sur la base des états financiers et autres documents que devra fournir l'organisme, un rapport de suivi à l'intention du comité exécutif faisant état notamment de la progression des travaux prévus aux immeubles, du niveau des loyers, de l'état de la réserve de remplacement, du suivi des projections financières établies et de toute autre information pertinente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet implique des déboursés de 2 836 500 \$ répartis sur trois années financières, soit \$ 1 985 550 en 2018, 425 475 \$ en 2019, et 425 475 \$ en 2020. Le financement de ce projet proviendra de l'affectation de surplus budgétaires de compétence locale de 1 985 550 \$ prévus en 2018 et demandera l'ajustement de la base budgétaire d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2020. Notons que la législation québécoise requiert qu'en contrepartie du prêt, une réserve comptable de même valeur soit créée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien d'une offre résidentielle à coût abordable est un élément reconnu et fondamental d'un développement urbain viable, pouvant répondre à un ensemble de besoins sociaux tout en contribuant à la vitalité des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de répondre directement et de façon pérenne aux besoins de 61 ménages locataires en conservant des loyers abordables dans un immeuble multi locatif, le projet contribue à consolider le secteur Henri-Bourassa Est, et s'inscrit dans une démarche d'ensemble visant 307 logements à loyers abordables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est élaboré avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dates de versement des sommes sont prévues aux conventions, et s'effectueront en 2018, 2019 et 2020. L'acte hypothécaire sera fait d'ici la fin de 2018. À cet égard, le présent sommaire propose de déléguer à la Directrice de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian BORYS, Service des finances

Lecture :

Christian BORYS, 3 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

Tél : 872-5897
Télécop. : 872-3883

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-02

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - SMVT - remplacement
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-06



SOCIÉTÉ D'AMÉLIORATION DE POINTE-SAINT-CHARLES

2125 St-Patrick, Montréal (Québec) H3K 0B9
Téléphone: 514-932-7742 Télécopieur: 514-932-0148
Courriel: infolog@gestionsocam.org

Montréal, le 25 août 2020,

Madame Marianne Cloutier
Direction du Service de l'Habitation
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Demande de modification de la convention de prêt et de contribution signée avec la Ville de Montréal pour le projet des Habitations Olympia.

Madame,

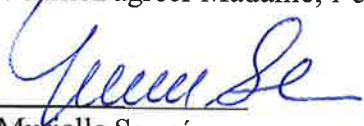
Par la présente, nous soumettons à la Ville de Montréal une demande afin de modifier la convention de prêt et de contribution, signée entre les Habitations Olympia et la Ville de Montréal le 30 août 2018 (ci-après "Convention"). La demande vise à modifier l'actuel plafond du nombre de logements pouvant bénéficier du Programme supplément au loyer (PSL) afin, d'une part, régulariser la situation actuelle et, d'autre part, permettre une réponse adéquate aux besoins des ménages à très faible revenu dans le quartier Ahuntsic.

Au moment de l'acquisition le 26 octobre 2018, 20 logements bénéficiaient du PSL sur un total de 61 logements, soit un ratio de 33%. Il s'agit ici d'un contexte existant. Compte tenu des besoins spécifiques en logements abordables dans le quartier et dans le but de permettre un maintien en logement des ménages à faible revenu, nous demandons que le plafond de 25% soit retiré de la Convention, ou pour le moins, établi à un ratio plus élevé que 35%.

Par ailleurs, une demande de financement a été soumise et acceptée dans le cadre du Fonds National de Co-Investissement pour le Logement de la SCHL (FNCIL). Un des critères d'admissibilité consiste à l'abordabilité des loyers. Le critère d'abordabilité de la SCHL est plus exigeant que celui de la Convention. Ici, la présence de plus de 30% des logements bénéficiant du PSL a été l'élément déterminant pour répondre au critère d'abordabilité. La subvention FNCIL, au montant de 637 135 \$, permet de compenser l'inflation des coûts de travaux depuis la signature de la Convention et d'augmenter la portée des travaux, assurant ainsi la pérennité et la sécurité des bâtiments.

Nous vous remercions d'avance pour la considération de notre demande.

Veuillez agréer Madame, l'expression de nos considérations les plus sincères.


Murielle Sauvé
SOCAM



Dossier # : 1207534003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$ taxes incluses et une contribution en nature de 300 000 \$

Il est recommandé :

- d'approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$ taxes incluses et d'une contribution en nature de l'ordre de 300 000 \$.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-09-01 15:01

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1207534003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$ taxes incluses et une contribution en nature de 300 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal signait en juin 2017 une entente de partenariat d'une durée de 3 ans avec le consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques Ouranos. Le consortium Ouranos est un organisme à but non lucratif créée en 2001 qui a pour mission d'aider la société québécoise à mieux s'adapter aux changements climatiques en s'appuyant avec rigueur sur les connaissances et les meilleures pratiques scientifiques. Ouranos exerce son rôle d'organisme frontière dans le but d'assurer la cohésion entre le milieu scientifique et les acteurs de l'adaptation.

L'objectif de ce partenariat avec la Ville de Montréal est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et avant tout de répondre à des besoins de plus en plus nombreux et spécifiques de la Ville pour se préparer au défi de s'adapter aux changements climatiques et devenir une ville résiliente.

Cette collaboration "science-pratique" se veut un échange afin de mieux comprendre les impacts, et les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et d'autre part d'aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation.

Ce partenariat se veut un levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche-action, par le développement de l'expertise climatique municipale et par le partage de connaissances qui outillent la Ville afin de mieux répondre aux enjeux climatiques.

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a le mandat de coordonner le partenariat et de s'assurer que les enjeux auxquels la Ville doit faire face trouvent écho dans diverses formes de collaboration - dont le développement de projets de recherche-action novateurs, la mise en place d'ateliers, des avis d'experts, des événements de réseautage chercheurs-praticiens, des formations, etc. La mise sur pied d'un comité

directeur où les directeurs du BTER et d'Ouranos assurent le respect et le suivi de l'Entente, ainsi qu'une ressource d'Ouranos qui agit à titre de co-pilote du partenariat accompagne la Ville dans le développement des projets.

Les trois premières années du partenariat qui se sont déroulées entre 2017-2020 ont mené à l'élaboration et au lancement de projets reflétant les besoins des Services, des arrondissements et des Villes liées. Elle s'est traduite entre autres par la mise sur pied du Labo Climat Montréal. Ce projet de recherche inspiré du concept de "laboratoire vivant" se développe à travers l'important projet de réaménagement de Lachine-Est. Il se déroule directement à la Ville par la tenue d'ateliers thématiques portant sur les différents enjeux de la planification de ce projet d'aménagement et d'une collaboration "in situ" des chercheurs avec les équipes responsables de la planification. Il vise à développer une compréhension des pratiques et des enjeux liés au processus de projet urbain à Montréal afin d'arriver à intégrer les questions d'adaptation aux changements climatiques. Il a pour objectif de susciter et documenter des apprentissages et les innovations afin de s'assurer que la Ville s'outille pour revoir ces processus, ces politiques et répondre le plus efficacement et adéquatement au climat changeant.

D'autre part, une équipe qui regroupe différents services à la Ville, dont celui de l'urbanisme et de la mobilité, de l'eau, des finances, du développement économique travaille au développement d'une méthodologie d'analyse coûts-avantages relative à l'adaptation aux changements climatiques avec l'appui et l'expertise d'Ouranos. Ce projet vise à développer une méthodologie pour permettre la production d'information qui serviront d'aide à la décision. Il vise à intégrer, dans les analyses plus traditionnelles, les notions de bénéfices environnementaux et sociaux.

C'est dans le cadre de ce projet qu'Ouranos organisera cet automne, des ateliers pour les professionnels de la Ville qui ont un rôle à jouer dans les choix d'aménagement d'espaces verts et de plantations d'arbres. Ces ateliers porteront sur les services écosystémiques et l'intérêt de quantifier leur valeur. Elles viendront nourrir la démarche entreprise et du même coup viseront à conscientiser les employés clés et les gestionnaires à l'utilité de comparer différents scénarios d'aménagement en tenant compte des coûts et des bénéfices des interventions d'adaptation.

Voir Bilan 2018-2019 de la collaboration entre la Ville de Montréal et le consortium Ouranos, *La science au service de l'adaptation aux changements climatiques*, avril 2020.

Le développement de tels projets permet d'ajuster ou de revoir, en considérant différentes perspectives climatiques, nos façons de faire, de concevoir et de développer la ville. L'adaptation aux changements climatiques demande qu'on s'attarde dès la conception d'un projet à la notion du climat qui change. Elle exige des expertises multiples et demande de relever de nombreux défis, dont la multidisciplinarité et l'intersectorialité, qui comportent bien souvent une forte dimension technique et scientifique. Or, c'est avec la collaboration des divers services dont celui de l'urbanisme et de la mobilité, de l'eau, celui des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports, des finances et celui du développement économique à travers la mise sur pied du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal (CRUM) que ce partenariat avec Ouranos s'est concrétisé et se développera.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0555 - 18 mars 2020 - Donner un accord de principe pour la création du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal au sein du Service du développement économique, regroupant les axes 2, 3 et 4 du volet savoir - enseignement supérieur - du plan d'action Inventer Montréal de la stratégie de développement économique Accélérer Montréal 2018-2022.

CM20 0555 - 16 juin 2020 - Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

CG19 0459_- 24 octobre 2019 - Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CG19 0069 - 28 février 2019 - Autoriser une contribution de soixante-huit mille cinq cent dollars (68 500 \$), plus taxes, et de 27 010 \$ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 \$ à 528 500 \$ plus taxes.

CG17 0274 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 \$, taxes incluses et de 300 000 \$ en nature.

CG15 0780 - 18 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CM15 1454 - 18 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CE15 2124 - 26 novembre 2015 - de recommander au conseil d'agglomération d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CM08-0577 - 20 juin 2008 - Approuver un protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du deuxième volet du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale / Approuver un contrat entre l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et la Ville de Montréal pour réaliser une étude de simulation des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur une portion modélisée du réseau d'égout pour un montant total de 112 250 \$, taxes incluses - La réalisation de l'étude a requis la signature de 3 documents contractuels dont un protocole d'entente avec Ouranos inc. concernant la contribution de services au projet.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos. Cette entente, d'une durée de trois ans, encadre la collaboration entre les parties et définit les modalités des versements que la Ville de Montréal doit verser à Ouranos à titre de membre affilié.

La Ville de Montréal, riche d'un premier partenariat avec le consortium Ouranos (Entente de partenariat 2017-2020) désire poursuivre cette fructueuse collaboration où elle pourra non seulement bénéficier d'un accès privilégié aux connaissances scientifiques qui ne cessent de se développer en matière d'adaptation aux changements climatiques, mais pourra disposer des meilleurs outils disponibles pour appuyer la compréhension des enjeux, la mise en oeuvre de cette transformation et le suivi des solutions. Elle pourra aussi consolider ses relations avec de nombreux chercheurs et experts qui forment le vaste réseau d'experts d'Ouranos (qui compte plus de 450 chercheurs et experts affiliés).

Cette nouvelle phase de collaboration mènera à l'élaboration d'une « feuille de route » en lien avec les objectifs ambitieux que l'administration s'est donnée en matière de lutte contre les changements climatiques et de résilience. Cette feuille de route viendra préciser les axes d'intervention à privilégier (dont ceux portant sur l'adaptation des milieux de vie et le bien-être de la population, l'intégration des enjeux climatiques dans les outils de planification, les

défis socio-sanitaires, la pérennité, la sécurité des bâtiments, des infrastructures et le maintien des services écologiques.

Tel que précisé à l'entente, la contribution en espèce et en nature de la Ville à titre de membre affilié, contribue aux projets de recherche faisant partie de la programmation scientifique d'Ouranos jugés prioritaires.

Ce partenariat basé sur le concept de co-développement vise non seulement la mise en oeuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques concrètes et structurantes pour produire des résultats mesurables mais mise aussi sur le développement d'une expertise climatique chez les professionnels de la Ville.

JUSTIFICATION

Ouranos a soutenu depuis sa création un éventail de projets et d'initiatives couvrant les volets de développement de scénarios et de services climatiques jusqu'à la mise en oeuvre de stratégies d'adaptation. Sa programmation de recherche et de développement appliqués et son travail en partenariat avec plusieurs centaines de chercheurs professionnels et experts issus de différentes disciplines contribuent à générer de nouvelles connaissances, des approches et de nombreux outils qui favorisent le passage à l'action en matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience. Son Plan stratégique 2020-2025 - [ouranos.ca/publication-scientifique/Plan Stratégique 2020-2025.pdf](http://ouranos.ca/publication-scientifique/Plan%20Strat%C3%A9gique%2020-2025.pdf) vient confirmer le développement de ce continuum « climat-décision » et va plus loin en élargissant le nombre de disciplines abordées (ajoutant à la modélisation du climat et de l'hydrologie, l'analyse environnementale, les sciences sociales et l'expertise économique) afin de répondre aux enjeux complexes de notre écosystème urbain.

La Ville de Montréal, doit jouer un rôle majeur pour minimiser, répondre et se préparer aux impacts associés aux changements climatiques sur son territoire. Elle se doit de poursuivre ses efforts afin de demeurer un chef de file en matière de résilience, d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle est aussi plus que jamais interpellée avec la crise sanitaire actuelle ce qui démontre l'importance d'accélérer une vraie transition écologique

L'adhésion en décembre 2016 au C40 - Cities Climate Leadership Group, un réseau influent et dynamique de 96 villes engagées à agir pour le climat, la signature du One Planet Charter incluant le Deadline 2020 qui a mené à l'élaboration d'un Plan climat, confirme l'engagement de la Ville de Montréal envers cette transition écologique.

La poursuite du partenariat Ville de Montréal et Ouranos permettra d'affirmer et de renforcer ce leadership. La Ville, à titre de grande métropole et membre affilié a participé au développement de la nouvelle programmation scientifique d'Ouranos et influence du même coup le travail des chercheurs et experts qui s'intéressent aux enjeux et aux solutions d'adaptation dans les milieux urbains.

Cette collaboration est un levier afin de développer la science de la décision, obtenir des résultats de recherche adaptés, développer des projets et mettre en oeuvre des actions concrètes en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. On n'a qu'à penser aux événements météorologiques extrêmes à forts impacts que nous vivons ainsi que les réformes socio-économiques significatives, telles que des changements réglementaire. Elle constituent des fenêtres d'opportunités remarquables où la mobilisation des connaissances peut faire une grande différence dans les avancées concrètes en adaptation.

Ce partenariat est une opportunité pour assurer une meilleure adéquation entre l'effort de recherche qui est fait et les besoins de la Ville pour faire face au climat changeant. Pour la Ville de Montréal, cette collaboration permettra de développer des projets de recherche

appliquée pour réduire la vulnérabilité de la collectivité, diminuer les coûts liés aux aléas climatiques et mettre en place des solutions d'adaptation efficaces et durables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal paye à Ouranos pendant la durée de l'entente la somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) annuellement. Cette somme est prévue dans le budget 2020 et sera récurrente lors de la confection des budgets 2021 et 2022. L'ensemble des taxes en 2020 seront financées par les budgets prévus du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

De plus, la Ville de Montréal, à titre de membre affilié, contribue à un ÉTC (équivalent temps complet) annuellement, ce qui correspond à une contribution annuelle approximative de cent mille dollars (100 000 \$) en nature. Cette ressource attirée au projet de partenariat fera le lien avec le consortium et veillera au développement et à l'avancement des divers projets en collaboration avec les membres de l'équipe du BTER.

La Ville de Montréal s'engage à payer à Ouranos	juin 2020 - juin 2021	juin 2021 - juin 2022	juin 2022 - juin 2023
1 ^e versement annuel	100 000\$ - à payer sur réception d'une facture d'Ouranos envoyée à la date de signature de l'Entente de collaboration	100 000\$ - à payer sur réception d'une facture d'Ouranos au moment de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation annuelle par la Ville de Montréal	100 000\$ - à payer sur réception d'une facture d'Ouranos au moment de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation annuelle par la Ville de Montréal
2 ^e versement annuel	50 000 \$ - à payer dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de la Ville de Montréal et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.	50 000 \$ - à payer dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de la Ville de Montréal et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.	50 000 \$ - à payer dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant 3 années de collaboration, les travaux menés au bénéfice de la Ville de Montréal et les étapes franchies dans les projets retenus.
La contribution en nature de la Ville de Montréal correspondra à l'équivalent d'une (1) personne à temps complet par année (1 ÉTC)	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$

Les montants indiqués dans le tableau ne comprennent pas, si applicables, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ainsi que toute autre taxe

applicable sur de tels montants par les autorités publiques pendant la durée de la présente Entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos mènera à une série de projets intégrant les principes de développement durable, contribuant ainsi aux objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le partenariat Ville de Montréal et Ouranos concrétise les engagements que la Ville de Montréal a pris à l'égard de la lutte contre les changements climatiques. Il se veut une réponse à l'administration qui lançait en début d'année qu'il est essentiel que toutes les décisions municipales tiennent compte de l'évolution de notre climat. Il s'inscrit par ailleurs dans la mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Agglomération de Montréal 2015 - 2020, dans celle du Plan Climat 2030 qui devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2020 et dans de nombreux autres plans de la Ville qui visent une transition écologique et la résilience des populations et des milieux de vie. Face aux effets des changements climatiques qui se font déjà sentir, l'adaptation aux changements climatiques est nécessaire au même titre que la réduction des émissions de GES. Par son Plan Climat, la Ville devra mettre en place des mesures d'adaptation d'avant-garde dans les domaines de l'aménagement, de la biodiversité, du verdissement, des infrastructures, des opérations municipales, etc.

Un rapport publié conjointement par le Bureau de l'assurance du Canada (BAC) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en septembre 2019 relève qu'un investissement annuel moyen de 5,3 milliards de dollars (G\$) provenant des trois paliers de gouvernement est nécessaire pour éviter les impacts et s'adapter adéquatement aux changements climatiques. Ces investissements permettraient notamment de construire des infrastructures vertes, de rétablir des infrastructures vieillissantes qui résistent aux pressions environnementales, de préserver et protéger nos environnements naturels et de créer des programmes politiques, sociaux et économiques favorisant l'adaptation. En se référant aux données de ce même rapport, la Ville devra investir près de 300 M\$ annuellement afin de répondre à ce climat changeant ce qui correspond à près de 15% de son PTI.

Par ailleurs, plusieurs études ont démontré un retour sur investissement considérable pour les mesures d'adaptation, avec un ratio bénéfices-coûts variant de 2 :1 à 10 :1, et parfois plus¹. La *Global Commission on Adaptation*, à laquelle le Canada a participé, concluait entre autres que les mesures d'adaptation, lorsque bien faites, constituent l'un des investissements les plus rentables qu'un pays, une ville ou une entreprise puisse faire². Plusieurs l'ont d'ailleurs compris, puisque l'expertise en adaptation est recherchée partout dans le monde.

1. *Global Commission on Adaptation (2019); Commissaire à l'environnement et au développement durable (2016); National Institute of Building Sciences. 2018. Natural Hazard Mitigation Saves: 2018 Interim Report. Extrait de : <https://www.nibs.org/page/mitigationsaves> ; Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) (2020). Investir dans l'avenir du Canada : Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale.*
2. *Global Commission on Adaptation (2019). Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience. 81 p. https://cdn.gca.org/assets/2019-09/GlobalCommission_Report_FINAL.pdf*

En matière d'intervention pour s'adapter, citons quelques chiffres obtenus du Service de l'eau. Par exemple, l'aménagement de saillie végétalisée drainante peut coûter entre +15% et -15% par rapport à une saillie conventionnelle - que l'aménagement d'un *water square* représente 20% de moins que l'installation d'un parc et d'un réservoir souterrain. De façon générale, la multifonctionnalité d'un ouvrage permet d'optimiser le dollar investi pour la communauté. Considérant l'ampleur des investissements nécessaires et la valeur ajoutée des interventions pour s'adapter, le partenariat Ville de Montréal et Ouranos devient un important moyen pour aider les décideurs à intégrer l'adaptation aux changements climatiques autant dans les pratiques, la planification et le développement de projets urbains que dans les divers outils et les politiques. Il se veut la rencontre entre la science et la pratique pour répondre à des enjeux auxquels la Ville doit faire face à l'aide de connaissances robustes. Il vise aussi à favoriser le développement de l'expertise municipale en matière d'adaptation climatique et à faciliter la circulation des connaissances et des données, éléments essentiels à la prise de décision.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 16 septembre 2020

CM : 21 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Irène CLOUTIER, Direction générale
Willy BLOMME, Direction générale
Thomas ADAMS, Direction générale
Valérie-Anne BROUILLARD, Direction générale
Andres BELTRAN, Direction générale
Yannick STERNON, Direction générale
Marc-Olivier PEPIN, Direction générale
Sébastien WAGNER, Direction générale
Julie GUICHETEAU, Direction générale
Nicolas DEDOVIC, Direction générale
Vanessa DAMIANI, Direction générale
Maryse BARRETTE, Direction générale
Rachel MALLET, Direction générale
Félissa LAREAU, Direction générale
Stéphanie JECROIS, Direction générale
Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale
Jean J THERRIEN, Direction générale
Aurelie ARNAUD, Direction générale
Véronique LAMONTAGNE, Direction générale
Isabelle A GAUTHIER, Direction générale
Louise M TREMBLAY, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Guylaine BRISSON, -
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Jean WALSH, Service de la gestion et de la planification immobilière
André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Martin C. ROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Martine SIMARD-LONGTIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karim CHAREF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Emmanuelle DEMARS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Julie TELLIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pamela ECHEVERRIA, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Annie LAURIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Rosalie HUBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Hervé LOGÉ, Service de l'eau
Marie DUGUE, Service de l'eau
Rémi HAF, Service de l'eau
Brahim AMAROUCHE, Service de l'eau
Sophie LALONDE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation
Daniel M LEGAULT, Service de l'habitation
Roger LACHANCE, Service de l'environnement
Fabrice GODEFROY, Service de l'environnement
Josée SAMSON, Service de l'environnement
Charles-Mathieu BRUNELLE, Service de l'Espace pour la vie
Sylvain CARON, Service de police de Montréal
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques
Baïa OULDSLIMAN, Service des finances
Daniel BÉDARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Johanne LAMBERT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Virginie ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Véronique DOUCET, Service du développement économique
Julie J DASSYLVA, Service du développement économique

Cristina ANDONI, Service du développement économique
 Natacha BEAUCHESNE, Service du développement économique
 Josée CHIASSON, Service du développement économique
 Dieudonné ELLA-OYONO, Service du développement économique
 Marie-Josée LACROIX, Service du développement économique
 Josefina ADES, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
 Sophie GOUDREAU, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
 Amélie BILLETTE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
 Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers
 Martin-Guy RICHARD, Service des technologies de l'information
 Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
 Richard MONGEAU, Service des infrastructures du réseau routier
 Diane DRH BOUCHARD, Direction générale
 Isabelle CADRIN, Direction générale
 Peggy BACHMAN, Direction générale
 Alain DUFORT, Direction générale
 Diane MARTEL, Ahuntsic-Cartierville
 Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
 Benoit G GAUTHIER, LaSalle
 Daniel LE PAPE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
 Serge VILLANDRÉ, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
 Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
 Marie-Claude LEBLANC, Outremont
 Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
 Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
 Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
 Isabelle BASTIEN, Saint-Laurent
 Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
 Benoit DAGENAIS, Le Sud-Ouest
 Julien LAUZON, Verdun
 Nathalie VAILLANCOURT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
 Marc LABELLE, Ville-Marie
 Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
 Robert DENIS, Anjou
 Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal
 Nathalie GUERRIER, Le Plateau-Mont-Royal
 Carole VIAU-MARCHAND, Service de l'environnement

Lecture :

Virginie ANGERS, 1er septembre 2020
 Martin-Guy RICHARD, 24 août 2020
 Stéphanie JECROIS, 7 août 2020
 Marie-Josée LACROIX, 17 juillet 2020
 Peggy BACHMAN, 17 juillet 2020
 Carole VIAU-MARCHAND, 13 juillet 2020
 Marie-Claude LEBLANC, 11 juillet 2020
 Rachel LAPERRIÈRE, 10 juillet 2020
 Sophie LALONDE, 9 juillet 2020
 Patrice GUAY, 9 juillet 2020
 Maryse BARRETTE, 9 juillet 2020
 Julie TELLIER, 8 juillet 2020
 Charles-Mathieu BRUNELLE, 7 juillet 2020
 Sylvain CARON, 7 juillet 2020
 Michael TREMBLAY, 7 juillet 2020
 Caroline BOIVIN, 7 juillet 2020

Nathalie GUERRIER, 7 juillet 2020
Fabrice GODEFROY, 6 juillet 2020
Daniel LAFOND, 6 juillet 2020
Dieudonné ELLA-OYONO, 6 juillet 2020
Marie PARENT, 6 juillet 2020
Robert DENIS, 6 juillet 2020
Benoit G GAUTHIER, 6 juillet 2020
Josée SAMSON, 6 juillet 2020
Claude SAVAGE, 6 juillet 2020
Jean WALSH, 6 juillet 2020
Serge VILLANDRÉ, 6 juillet 2020
Nathalie VAILLANCOURT, 6 juillet 2020
Diane MARTEL, 6 juillet 2020
Dominique JACOB, 6 juillet 2020
Richard LIEBMANN, 6 juillet 2020
Cristina ANDONI, 6 juillet 2020
Natacha BEAUCHESNE, 6 juillet 2020
Brahim AMAROUCHE, 6 juillet 2020
Rachel MALLET, 6 juillet 2020
Diane DRH BOUCHARD, 6 juillet 2020
Isabelle A GAUTHIER, 6 juillet 2020
Steve BEAUDOIN, 6 juillet 2020
Daniel BÉDARD, 6 juillet 2020
Sébastien WAGNER, 22 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy GIGUERE
conseiller(ere) en planification

Tél : 514-280-4423
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-03

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sidney RIBAU
Directeur
Tél : 514 872-4552
Approuvé le : 2020-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sidney RIBAU
Directeur
Tél : 514 872-4552
Approuvé le : 2020-08-31

Buts de la présentation aux directeurs généraux

- Faire connaître la démarche novatrice du Labo Climat Montréal
- Présenter les résultats attendus et les premiers constats

Introduction à la démarche

Comment les pratiques et processus de planification de la Ville peuvent-ils être bonifiés afin d'intégrer plus efficacement l'adaptation aux changements climatiques ?

La Ville de Montréal se fixe des objectifs ambitieux en matière d'action face aux changements climatiques (notamment par l'adoption d'un Plan climat, des engagements pour une ville résiliente et une approche de transition écologique). Mais comment ces objectifs se traduisent-ils dans les processus et les pratiques concrètes dans les Services et en arrondissements ? C'est par le biais du projet Labo Climat Montréal, financé par Ouranos (via le Fonds vert), la Ville de Montréal et Mitacs Accélération, que nous étudions ces questions.

Quels sont les enjeux qui nuisent ou facilitent une prise en compte des changements climatiques dans les pratiques ? Quelles sont notamment les connaissances manquantes, et sur quels aspects de l'adaptation les professionnels sont-ils en mesure d'agir, d'apprendre et d'intégrer de nouvelles approches ?

À la fois projet de recherche et 'living lab', le Labo Climat Montréal explore ces questions par le biais d'une étude de cas, le réaménagement du secteur Lachine-Est. Notre objectif ? Faciliter l'apprentissage et l'innovation avec les professionnels de la Ville et de l'arrondissement de Lachine, et leurs transferts à d'autres grands projets urbains.

Le projet de recherche comprend trois étapes :

1. Comprendre les processus de projet urbain et l'intégration actuelle et possible des questions d'adaptation aux changements climatiques dans les pratiques.
2. Expérimenter : mise en relation des experts directement impliqués dans la démarche de planification avec d'autres acteurs qui ne le sont pas d'ordinaire, par le biais d'ateliers de cocréation, afin
 - d'avoir un portrait des enjeux reliés à l'adaptation ;
 - de prototyper de nouvelles pratiques ;
 - de faire émerger de nouvelles manières d'envisager la planification dans le cadre de projets urbains.
3. Documenter (garder la trace de cette démarche) afin de diffuser et transférer les connaissances, dans le but de bonifier les outils de planification et les pratiques.

Synthèse des premiers résultats

Atelier d'innovation # 1

Les 28 professionnels participants ont identifié une majorité de défis transversaux, touchant plusieurs services et objets d'intervention, à relever à court terme, dont plusieurs portent sur des enjeux de gouvernance, de partage des données, de financement et de mise en place d'équipes intersectorielles.

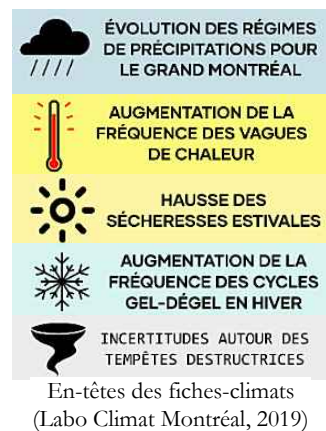
Les aléas climatiques et leurs impacts sur le territoire abordés dans le cadre du projet Lachine-Est

L'augmentation des précipitations et les nombreux enjeux de gestion des eaux pluviales est de loin l'aléa le plus abordé dans le cadre de la planification du secteur Lachine-Est - notamment à cause de contraintes et d'opportunités spécifiques à ce site.

De nouvelles approches sont discutées et de nouveaux processus d'arrimage intersectoriels se mettent en branle entre urbanisme et gestion des eaux – Plan directeur de l'eau, mandat sur le réaménagement des boulevards, etc. De grands défis demeurent pour la prise en compte en amont de la topographie, pour l'intégration des interventions sur le domaine public et privé et pour les défis de gouvernance liés à la mutualisation des infrastructures.

L'augmentation des chaleurs extrêmes exacerbant le phénomène d'îlot de chaleur est peu abordée au sein du processus de planification d'ensemble pour Lachine-Est, mais est en partie abordée dans la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, d'ailleurs en révision.

D'autres impacts provoqués par les aléas climatiques (l'augmentation du nombre d'épisodes de gel-dégel, l'augmentation des tempêtes, dont les épisodes de pluies verglaçantes, la hausse des périodes de sécheresse estivales) sont abordés surtout en ce qui concerne les défis d'entretien et la pérennité des infrastructures vertes.



Premiers constats des chercheur.es sur le processus de grand projet

Certains des défis de planification d'ensemble permettant de bien intégrer les enjeux climatiques sont liés à la structure de gouvernance et de gestion de projet. Cette question est au cœur du projet et l'analyse est en cours. Les premiers constats sont les suivants.

- Besoin d'un relais plus solide entre les différentes étapes du projet urbain et les multiples intervenants, notamment avec un.e chef d'orchestre présent de A à Z. Des processus en cours à la Division de l'urbanisme (notamment la formalisation des étapes du projet urbain avec la 'roue', ainsi que la collaboration rapprochée avec l'arrondissement) pourraient faciliter ce renforcement de la coordination entre les étapes du projet.
- Les aléas climatiques prévus pour Montréal ne font pas partie des éléments étudiés dans les premières étapes du projet urbain identifiant les grandes contraintes et premières hypothèses d'aménagement.
- Le peu de coordination avec les partenaires externes (dont Hydro-Québec, Exo, ARTM, Bureau de la ligne rose) et les incertitudes sur le calendrier, la localisation et la forme des infrastructures de transport collectif prévues nuisent à la capacité de planification dans une perspective de changements climatiques.

Les autres constats touchent les transformations des pratiques professionnelles et les ressources qu'elles impliquent.

- Les collaborations intersectorielles au cœur de l'adaptation aux changements climatiques reposent beaucoup sur la motivation d'individus et non sur un support institutionnel formel ou sur leur intégration comme étapes obligatoires.
- Les professionnels souhaitent des ressources pour institutionnaliser et formaliser les apprentissages issus des projets-pilotes.
- La mise en place d'infrastructures vertes nécessite des ressources additionnelles aux niveaux de la formation, de l'entretien et de l'expertise additionnelle à intégrer.

Plusieurs initiatives pleines d'opportunités

- Mise en place d'un bureau de projet partagé avec l'arrondissement Lachine et la société civile locale pour le secteur Lachine-Est.
- Élaboration d'une charte d'éco-quartier.
- Volonté de renforcer les ressources et collaborations intersectorielles autour des infrastructures vertes.

Les prochaines étapes

- Participation aux travaux du nouveau bureau de projet partagé pour le secteur Lachine-Est
- Atelier sur les infrastructures vertes visant à encourager leur implantation là où c'est pertinent, en abordant leur multifonctionnalité ainsi que les défis en termes de coordination et de financement mutualisé.
- Poursuite de notre participation aux processus de planification intersectorielle sur l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de ce secteur.
- Analyse de l'atelier d'innovation #2 portant sur les leviers d'action pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur Lachine-Est.
- Comprendre le réseau d'acteurs impliqués dans le processus de projet urbain en relation avec l'expertise disponible sur l'adaptation aux changements climatiques.

Résultats attendus

- Production de fiches climat et autres outils pour améliorer les pratiques et répertorier les innovations en cours.
- Identification, avec les professionnels, des manques d'expertise et des besoins de coordination accrue pour l'adaptation aux changements climatiques dans les grands projets urbains.
- Analyse des nœuds qui contraignent le passage d'objectifs d'adaptation aux changements climatiques à leur mise en œuvre.
- Dans une perspective d'amélioration des pratiques nourrie par la science, le Labo Climat Montréal amène des mises en comparaison avec des cas et constats tirés de la littérature scientifique.

Équipe

Le Labo Climat Montréal est composé d'une équipe de chercheurs à la croisée de l'aménagement urbain, des sciences sociales et de l'adaptation aux changements climatiques. Elle dispose d'une expertise solide sur les questions de dynamiques des environnements urbains, de gouvernance, de planification, d'infrastructures vertes, et de transformation des pratiques, avec les chercheur.es S. L. Van Neste, G. Cloutier, Danielle Dagenais, S. Duchesne, D. Lapointe, S. Paquette et M. Rochefort.

À la Ville, le Labo Climat est chapeauté par le Bureau de la transition écologique. Nous travaillons étroitement avec le Service d'urbanisme et de la mobilité, le Service de l'eau ainsi que de la Division de l'aménagement urbain et du service aux entreprises de l'arrondissement Lachine. À l'occasion des ateliers, d'autres services peuvent participer.

Chercheuse principale

Sophie L. Van Neste, Ph. D.
INRS

SophieL.VanNeste@ucs.inrs.ca

Dossier # : 1207534003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$ taxes incluses et une contribution en nature de 300 000 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[2020-07-22AFVSuiOuranos-Ville de Montréal v. finale.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-22

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division, droit contractuel
Tél : (514) 872-8323
Division : Droit contractuel

ENTENTE DE COLLABORATION



La présente entente est intervenue

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275 rue Notre-Dame Est, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03-0836

ci-après désignée la « Ville »;

ET : **OURANOS INC.**, personne morale dûment constituée en vertu de de la Partie III de la loi sur les compagnies, ayant son siège social au 550, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B9, représentée aux fins des présentes par Monsieur Yves Langhame, Président du conseil d'administration, dûment autorisé à cette fin tel qu'il le déclare;

ci-après désignée « OURANOS »;

(ci-après désignées individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties »).

ATTENDU QU'OURANOS est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d' « acquérir et développer les connaissances sur les changements climatiques, leurs impacts, ainsi que les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et les aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation nationales, régionales et locales »;

ATTENDU QUE la Ville est membre affiliée d'OURANOS et à ce titre elle bénéficie de tous les droits, avantages et privilèges dont bénéficient les membres affiliés d'OURANOS tel que décrit plus amplement aux Articles 4.2 et 4.3 et conformément à ses Règlements généraux, le tout tel que décrit en Annexe B;

ATTENDU QUE les Parties partagent ainsi des intérêts communs concernant les enjeux liés aux changements climatiques, notamment en matière d'impacts et d'adaptation, qu'elles désirent échanger leur expertise et expérience dans ce domaine et qu'elles reconnaissent le bénéfice mutuel de collaborer en vue de satisfaire leurs missions et objectifs respectifs;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce Règlement à OURANOS;

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – INTERPRÉTATIONS

Aux fins de la présente, sauf indication contraire, les termes et expressions suivants devront être interprétés comme suit :

- 1.1 « **Convention de recherche** » désigne une convention séparée à intervenir conformément aux dispositions de l'Article 7.4 de la présente Entente,

destinée à officialiser les termes et modalités d'exécution de projets de recherche spécifiques.

- 1.2 « **Date d'anniversaire** » désigne la date à laquelle l'Entente est entrée en vigueur, et ce le même jour de chaque année subséquente.
- 1.3 « **Entente** » signifie et inclut la présente entente, son préambule et ses annexes ainsi que toutes les modifications qui peuvent y être apportées à l'occasion par les Parties.
- 1.4 « **Force Majeure** » désigne tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une Partie contre lequel celle-ci ne peut pas se protéger ou se prémunir; cela comprend notamment et sans limiter la portée de ce qui précède : tout sinistre provoqué par la nature, épidémie, incendie, accident, guerre, guerre civile, conflit armé (que la guerre ou le conflit armé soit déclaré ou non), insurrection, émeute, acte de terrorisme, grèves illégales, arrêt ou ralentissement de travail spontané, changement dans les conditions de marché, panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, interventions par les forces armées militaires ou civiles ou obéissance à un acte de gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique. Les Parties conviennent qu'une Partie ne peut invoquer la Force Majeure pour reporter ou refuser de payer une somme d'argent due à l'autre Partie sauf dans la mesure où l'autre partie ne peut exécuter la contrepartie à cette somme d'argent en raison d'une Force Majeure.
- 1.5 « **Information Confidentielle** » signifie toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre, divulguée par une Partie (le « **Divulgateur** ») à l'autre Partie (la « **Partie Réceptrice** ») se rapportant aux activités commerciales, à la technologie, aux stratégies et opportunités d'affaires, à sa Propriété Intellectuelle, ainsi qu'aux fournisseurs, clients, finances ou employés du Divulgateur et qui, au moment de la divulgation, est déclarée ou identifiée comme étant confidentielle par le Divulgateur ou est autrement divulguée dans un contexte de confidentialité ou dans un contexte où une personne agissant raisonnablement aurait compris que l'information était de nature confidentielle.

L'Information Confidentielle ne comprend pas :

- 1.5.1 une information connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
 - 1.5.2 une information qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de l'autre Partie ou de tout sous-traitant ou sous-contractant de celle lié par un engagement de confidentialité;
 - 1.5.3 une information reçue par une personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur du Divulgateur.
- 1.6 « **Propriété Intellectuelle** » désigne (i) les marques de commerce, marques de certification, marques collectives, noms de domaine Internet, logos, symboles, présentation commerciale, pseudonymes, noms d'emprunt, noms commerciaux et autres indications d'origine, toutes les demandes de dépôt et les dépôts de ce qui précède et le fonds de commerce qui y est associé, y compris, notamment, toutes les prorogations, modifications et renouvellements de ceux-ci; (ii) les inventions et découvertes, brevetables ou non, et tous les brevets, dépôts et demandes de brevets, y compris, notamment, les divisions, continuations, continuations partielles (continuation-in-part) et demandes de renouvellement, y compris,



notamment, les renouvellements, prorogations et réémissions; (iii) les secrets commerciaux et le savoir-faire; (iv) les dessins industriels et les dépôts et demandes de dépôt à cet égard, et tous les renouvellements, prorogations, rétablissements et réversions ou droits similaires; (v) les topographies de semi-conducteur/circuits imprimés, ainsi que les dépôts et demandes de dépôt à cet égard, et tous les renouvellements, prorogations, rétablissements et réversions ou droits similaires; (vi) les œuvres publiées ou non, susceptibles ou non d’être protégées par droits d’auteur, les droits d’auteur y afférents (y compris les droits sur les bases de données et les droits sur les logiciels analogues à des droits d’auteur) et les dépôts et demandes de dépôt à cet égard, et tous les renouvellements, prorogations, rétablissements et réversions ou droits similaires; (vii) les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle, dans tout ce qui précède, (viii) et toutes les réclamations ou motifs d’action résultant de ou liés à toute contrefaçon, détournement ou autre violation de ce qui précède, y compris, notamment, les droits de recouvrement en cas de violations passées, actuelles et futures de ce qui précède.

- 1.7 « **Propriété Intellectuelle Préexistante** » désigne toute Propriété Intellectuelle d’une Partie conçue, développée, créée, acquise ou contrôlée de quelque façon que ce soit (i) avant l’entrée en vigueur de la présente Entente ou (ii) indépendamment des activités prévues dans la présente Entente, incluant, sans s’y limiter, la Propriété Intellectuelle Préexistante d’OURANOS décrite à l’Annexe D.
- 1.8 « **Nouvelle Propriété Intellectuelle d’OURANOS** » a le sens donné à cette expression à la section 8.5 de la présente Entente.
- 1.9 « **Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville** » a le sens donné à cette expression à la section 8.4. de la présente Entente.
- 1.10 « **Propriété Intellectuelle Conjointe** » a le sens donné à cette expression à la section 8.8 de la présente Entente.
- 1.11 « **Perte** » désigne tout type de dommages, amendes, frais, pénalités et dépenses, incluant, sans être limitatif, les intérêts, les dépenses raisonnables d’enquêtes, les frais judiciaires, les frais et dépenses raisonnables pour les services d’un avocat, comptable ou autre expert ou autres dépenses liées à toute réclamation, poursuite judiciaire, procédure judiciaire ou arbitrale ou autres procédures ou autre type de requête, défaut ou cotisation engagés pour se défendre d’une réclamation de tiers.

Article 2 – ANNEXES

Sont jointes et font partie intégrante de la présente Entente, les annexes suivantes :

Annexe A	Besoins de la Ville
Annexe B	Description des droits, avantages et privilèges des membres affiliés – extrait des Règlements généraux d’OURANOS
Annexe C	Comité directeur
Annexe D	Propriété Intellectuelle Préexistante d’OURANOS

Article 3 – OBJET

- 3.1 La présente Entente a pour objet de définir la collaboration entre les Parties.

Article 4 – BÉNÉFICES ET OBLIGATIONS DU MEMBRE AFFILIÉ

- 4.1 La Ville, à titre de membre affilié d’OURANOS, bénéficie de tous les droits, avantages et privilèges dont bénéficient les membres affiliés d’OURANOS tel que décrit plus amplement aux Articles 4.2 et 4.3 et conformément à ses Règlements généraux, le tout tel que décrit en Annexe B.



- 4.2 En tant que membre affilié, OURANOS accorde à la Ville le privilège de désigner une (1) personne au titre de membre non votant aux assemblées des membres d'OURANOS. La Ville peut en tout temps, par un avis écrit adressé à OURANOS, changer son représentant désigné à cette fin.
- 4.3 La Ville pourra par son statut de membre affilié :
- accéder à des outils et des connaissances innovantes et un vaste réseau d'experts;
 - collaborer étroitement avec OURANOS à l'élaboration d'une programmation en lien avec les besoins de l'Adhérent;
 - participer à titre de membre aux différents comités de programme en lien avec ses besoins;
 - être considéré comme un partenaire privilégié d'OURANOS.
- 4.4 La Ville s'engage, à titre de membre affilié, à contribuer en espèces et en nature aux projets de recherche faisant partie de la programmation scientifique d'OURANOS jugés prioritaires suivant les modalités du présent paragraphe. La contribution en espèces de la Ville et les modalités de paiement de celle-ci sont décrites à l'Article 5 de la présente Entente. La contribution en nature de la Ville correspondra à l'équivalent d'une (1) personne par année (1 ÉTC). Les contributions en espèces et en nature de la Ville devront être compilées en respectant les règles de calcul établies et adoptées par le Conseil d'administration et déclarées une fois l'an à la demande d'OURANOS aux fins de l'Assemblée Générale des membres au cours de laquelle elles seront divulguées.

Article 5 – CONTRIBUTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- 5.1 La Ville accepte de payer à OURANOS, à la suite de l'émission d'une facture par OURANOS, pendant la durée de l'Entente, une somme maximale de **cent cinquante mille dollars canadiens (150 000\$)** par an.

Cette somme de cent cinquante mille dollars sera payable comme suit :

- Un premier versement annuel de cent mille dollars (100 000\$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par la Ville d'une facture d'OURANOS envoyée à la date de signature de la présente Entente, et pour les années subséquentes envoyée au moment de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation annuelle par la Ville ;
 - Un deuxième versement annuel de cinquante mille dollars (50 000\$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par la Ville d'une facture d'OURANOS envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de la Ville et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.
- 5.2 Les sommes qui seront payées par la Ville à OURANOS pour chaque année subséquente seront versées selon les modalités énoncées à l'Article 5.1.

Article 6 – DURÉE DE L'ENTENTE

- 6.1 Nonobstant la date de signature des Parties, la présente Entente est effective à partir du 16 juin 2020 et demeurera en vigueur pour un terme de trois (3) ans, à moins que celle-ci soit résiliée avant son échéance conformément à l'article 12.

Article 7 – MODALITÉS DE LA COLLABORATION

- 7.1 Les besoins de la Ville en matière de science du climat et d'adaptation aux changements climatiques sont décrits en Annexe A.



- 7.2 En vue de répondre aux besoins de la Ville décrits à l'Annexe A, OURANOS, dans le cadre de sa programmation scientifique, notamment au travers de l'ensemble de ses programmes :
- 7.2.1 identifiera et mettra en œuvre des projets à développer et des projets existants à compléter, considérés par les Parties comme pertinents au regard des besoins de la Ville identifiés à l'Annexe A de l'Entente et des intérêts d'OURANOS, et dans les limites de ce que OURANOS estime possible dans les circonstances;
 - 7.2.2 initiera avec d'éventuels autres partenaires des projets orientés vers des applications d'intérêt pour les deux Parties.
- 7.3 En complément de l'expertise apportée par la contribution en ÉTC de la Ville à OURANOS, la Ville facilitera l'accès d'OURANOS à son réseau de professionnels d'expertise diversifiée et à son territoire, et ce, dans le but d'améliorer les connaissances d'OURANOS sur les enjeux des municipalités liés aux changements climatiques.
- 7.4 Une Convention de recherche couvrant un projet particulier pourra être signée par les Parties, seules ou avec des tiers, si les circonstances l'exigent.
- 7.5 Les Parties mettront sur pied un comité directeur, comprenant des représentants des deux Parties. Ce comité aura pour mission d'assurer la gestion de la collaboration entre les Parties conformément à la présente Entente. Ce comité se réunira au moins deux fois l'an et rapportera annuellement aux signataires de cette Entente sur le bon déroulement de ces projets et des éventuels ajustements à apporter. Le tout est plus amplement décrit à l'Annexe C.
- 7.6 La Ville mettra sur pied un comité-conseil, comprenant des représentants de divers Services centraux et arrondissements. Ce comité aura pour mandat de collaborer au développement de projets et en assurer le suivi pour la Ville, participer à l'organisation des activités de transfert des savoirs liées aux résultats issus des projets. Ce comité se réunira au moins 2 fois l'an et rapportera annuellement aux membres du comité directeur des propositions de projets de collaboration. Le comité-conseil ayant pour rôle d'apporter un soutien à la Ville pour la réalisation de la présente Entente, il n'a pas vocation à se substituer aux rôles du comité directeur et des comités de suivi de projets.
- 7.7 Il est convenu que les activités de recherche et développement qui pourront être entreprises par OURANOS conformément à la présente Entente ne concerneront que les enjeux pertinents pour la Ville tout en étant d'intérêt pour OURANOS.
- 7.8 Dans toutes les activités de communication, les publications, les annonces publicitaires et tous les communiqués liés à la présente Entente, les Parties reconnaîtront leur apport scientifique et/ou financier respectif ou autre, selon les cas, et apposeront leurs logos respectifs après accord de chacune des Parties.

Article 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 8.1 La Propriété Intellectuelle Préexistante d'une Partie demeure la propriété de celle-ci.
- 8.2 Dans la mesure où une Partie (le « Concédant ») met à la disposition de l'autre Partie (le « Concessionnaire ») sa Propriété Intellectuelle Préexistante, en tout ou en partie, dans le cadre d'activités prévues dans la présente Entente, alors le Concédant octroie au Concessionnaire une licence non exclusive, limitée, personnelle, non transférable et libre de redevances permettant au Concessionnaire d'exploiter au Canada cette Propriété



Intellectuelle Préexistante uniquement pour les fins de réaliser les travaux qui lui auront été dévolus dans le cadre de ces activités. Cette licence ne comporte pas le droit d'octroyer des sous-licences.

- 8.3 Nonobstant toute autre disposition à l'effet contraire dans la présente Entente, chaque Partie (la « Partie de première part ») conservera tous les droits de Propriété Intellectuelle en regard de sa Propriété Intellectuelle Préexistante, et ce, même si l'autre Partie (la « Partie de seconde part ») apporte des améliorations ou modifie de quelque façon cette Propriété Intellectuelle Préexistante, que cet apport ou modification se fasse avec ou sans le consentement des Parties, ou via la collaboration ou non de celle-ci. Dans une telle éventualité, la Partie de première part pourra exploiter, uniquement pour la réalisation de ses activités et à des fins non commerciales, tout apport ou modification apporté par la Partie de seconde part à la Propriété Intellectuelle Préexistante de la Partie de première part et la Partie de seconde part renonce expressément à tout droit de Propriété Intellectuelle à l'égard de l'apport ou la modification qu'elle a apporté à la Propriété Intellectuelle Préexistante de la Partie de première part. Par souci de clarté, les Parties conviennent qu'OURANOS pourra exploiter librement tout apport ou modification apporté par un employé de la Ville aux logiciels dont OURANOS détient les droits de la Propriété Intellectuelle. Réciproquement, les Parties conviennent que la Ville pourra exploiter librement tout apport ou modification apporté par un employé d'OURANOS aux logiciels dont la Ville détient les droits de la Propriété Intellectuelle.
- 8.4 Dans la mesure où la Ville accepte de mettre à la disposition d'OURANOS toute Propriété Intellectuelle conçue, développée, créée ou acquise uniquement par la Ville, ses employés, sous-traitants ou sous-contractants, dans le cadre des activités prévues dans la présente Entente (la « **Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville** »), en tout ou en partie, alors la Ville octroie à OURANOS et à ses membres réguliers une licence non exclusive, limitée, personnelle, non transférable, libre de redevances et sans limite de temps, lui permettant d'utiliser, faire, améliorer, reproduire, copier, adapter, traduire, diffuser ou autrement exploiter cette Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville uniquement au Canada et uniquement à des fins d'utilisation non commerciale.
- 8.5 Dans la mesure où OURANOS accepte de mettre à la disposition de la Ville (i) sa Propriété Intellectuelle Préexistante, en tout ou en partie, pour des fins autres que ce qui est prévu à la section 8.2 de la présente Entente, ainsi que (ii) toute Propriété Intellectuelle conçue, développée, créée ou acquise uniquement par OURANOS, ses employés, sous-traitants ou sous-contractants, dans le cadre des activités prévues dans la présente Entente (la « **Nouvelle Propriété Intellectuelle d'OURANOS** »), en tout ou en partie, alors OURANOS octroie à la Ville une licence non exclusive, limitée, personnelle, non transférable, libre de redevances et sans limite de temps lui permettant d'utiliser, faire, améliorer, reproduire, copier, adapter, traduire ou autrement exploiter cette Propriété Intellectuelle Préexistante et cette Nouvelle Propriété Intellectuelle d'OURANOS uniquement au Canada et uniquement à des fins d'utilisation non commerciale.
- 8.6 Chacune des Parties s'engage à ne pas commercialiser la Nouvelle Propriété Intellectuelle de l'autre Partie à moins de recevoir l'accord exprès de manière écrite et non équivoque à cet effet de l'autre Partie, sujet aux limites apportées par l'Article 8.3 de la présente Entente.
- 8.7 OURANOS pourra disposer comme bon lui semble des résultats de recherche découlant des activités prévues dans la présente Entente dans la mesure où ceux-ci ne constituent pas de la Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville, et sont sujets à l'Article 8 de cette Entente.



- 8.8 Toute Propriété Intellectuelle créée ou développée conjointement par les Parties, leurs employés, sous-traitants ou sous-contractants, dans le cadre des activités prévues dans la présente Entente (la « **Propriété Intellectuelle Conjointe** ») sera la propriété conjointe des Parties. À la suite de la création ou du développement de Propriété Intellectuelle Conjointe, les Parties devront négocier puis consigner par écrit les modalités de protection, de défense et de commercialisation de cette Propriété Intellectuelle Conjointe.

Article 9 – CONFIDENTIALITÉ

- 9.1 Chaque Partie peut communiquer à l'autre Partie de l'Information Confidentielle dans le cadre des activités décrites dans la présente Entente. Les Parties conviennent que toutes les données, résultats ou autres documents remis à une Partie Réceptrice par l'autre Partie, le Divulgateur, constituent de l'Information Confidentielle d'une Partie, si et seulement si elle est identifiée comme telle.
- 9.2 Chaque Partie Réceptrice reconnaît que l'Information Confidentielle est la propriété du Divulgateur et chaque Partie Réceptrice s'engage à préserver la confidentialité de cette Information Confidentielle et à ne pas la divulguer à des tiers autrement que de façon spécifiquement autorisée par écrit par le Divulgateur. De plus, chaque Partie Réceptrice s'engage à n'utiliser cette Information Confidentielle que pour les fins décrites dans la présente Entente.
- 9.3 Nonobstant ce qui précède, en cas de Convention de recherche couvrant un projet particulier signée par les Parties, seules ou avec des tiers, les Parties conviennent que, la confidentialité des données, des résultats de la recherche et de tout document ou information échangés entre les Parties sera traitée par la Convention de recherche, laquelle devra respecter les politiques des organismes subventionnaires ou autres organismes impliqués, le cas échéant, dans la mesure où celles-ci ont été communiquées par écrit aux Parties au préalable.
- 9.4 Nonobstant ce qui précède, la Ville et OURANOS reconnaissent qu'ils s'engagent à préserver le caractère confidentiel mentionné aux présentes sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes public et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ.C.A2.1).

Article 10 – ABSENCE DE GARANTIE

- 10.1 OURANOS ne donne aucune garantie, incluant toute garantie implicite, expresse ou légale qui pourrait s'appliquer à la présente Entente et la Ville renonce à ces garanties. Sans limiter la généralité de ce qui précède, toute Information Confidentielle ou Propriété Intellectuelle fournie par une Partie à l'autre ou faisant l'objet d'une licence est remise et acceptée « telle quelle », avec tous ses défauts et sans garantie ou condition de quelque nature que ce soit, incluant quant à l'exactitude, la qualité marchande ou la réponse aux besoins de la Ville. OURANOS et la Ville reconnaissent toutefois qu'au meilleur de leur connaissance, ils détiennent les droits d'utilisation et de divulgation de la Propriété intellectuelle leur permettant de consentir les licences. Nonobstant ce qui précède, OURANOS garantit qu'elle détient les droits d'utilisation et de divulgation de la Propriété intellectuelle développée par ses employés.
- 10.2 Nonobstant ce qui précède, la Ville peut refuser les travaux, recherches et rapports qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de l'Entente ou des annexes. L'Adhérent pourra exiger d'OURANOS la rectification et la correction de ces travaux recherches et rapports, aux frais de ce dernier.



Article 11 – DOMMAGES-INTÉRÊTS

Dans les limites autorisées par la loi et à l'exception de dommages directs occasionnés par une faute lourde, fraude ou négligence grossière, en aucun cas une Partie ne sera tenue responsable des dommages-intérêts incluant les dommages-intérêts directs, indirects, accessoires, spéciaux ou conséquents qui découlent de la présente Entente ou de l'utilisation par une Partie de l'Information Confidentielle ou de la Propriété Intellectuelle de l'autre Partie, notamment la perte de profits, la perte d'économies, la perte de jouissance ou l'interruption des affaires.

Article 12 – RÉSILIATION

12.1 La Ville peut mettre fin à la présente Entente en tout temps de plein droit, et ce, sans qu'il ne soit nécessaire d'invoquer un quelconque motif, en faisant parvenir à OURANOS un avis de terminaison de la façon prévue à l'article 14 de la présente Entente. Cette résiliation ne prend effet que trois (3) mois après la réception de l'avis de terminaison. Toutes les contributions en nature et en espèces, c'est-à-dire ÉTC, immobiliers, mobiliers ou autres, fournies par la Ville demeurent à la disposition d'OURANOS pendant cette période de trois (3) mois.

12.2 La présente Entente est résiliée sans préavis, de plein droit si l'un des événements suivants se produit :

12.2.1 si OURANOS fait cession de ses biens suite au dépôt d'une requête en faillite, si elle devient failli suite au refus d'une proposition concordataire, si elle commet un acte de faillite ou si elle est déclarée failli par un tribunal compétent;

12.2.2 si OURANOS, autrement que dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise, procède à la liquidation de son entreprise ou de la totalité ou d'une partie substantielle de ses biens ou à la dissolution de sa personnalité morale;

12.2.3 si l'entreprise d'OURANOS ou une partie substantielle de ses biens font l'objet d'une prise de possession par un créancier ou sont mises sous séquestre, ou si un liquidateur est nommé à son égard pour administrer ou liquider son entreprise ou la totalité ou une partie substantielle de ses biens, et si cette prise de possession, cette mise sous séquestre ou cette nomination d'un liquidateur n'est pas annulée dans un délai de trente (30) jours à compter de la réalisation de l'un ou l'autre de ces événements;

12.2.4 si OURANOS cesse ses activités ou fait l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution aux termes d'une ordonnance judiciaire émanant d'un tribunal compétent ;

12.2.5 si OURANOS perd son statut d'organisme sans but lucratif.

12.3 Nonobstant les sections 12.1 et 12.2 qui précèdent, une Partie peut, en tout temps pendant la durée de la présente Entente, mettre fin à celle-ci, sans préjudice à ses autres droits et recours, si l'autre Partie ne respecte pas l'une des dispositions de la présente Entente et si ce défaut n'est pas corrigé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'un avis écrit à cet effet indiquant la nature du défaut et l'intention de la Partie expéditrice de mettre fin à l'Entente si la Partie en défaut refuse ou omet de corriger le défaut à l'intérieur du délai.

12.4 En cas de résiliation de la présente Entente, quelle qu'en soit la raison, la Ville cesse d'être membre affilié en date de la résiliation et, conformément à l'Annexe B de l'Entente, les frais d'affiliation et le (ou les) montant(s) de la contribution annuelle déjà versés par la Ville ne seront pas remboursables.



- 12.5 Nonobstant l'article 12.4 ci-dessus, advenant la résiliation de l'Entente par la Ville en raison d'un défaut d'OURANOS tel que mentionné à l'article 12.3 ci-dessus :
- i) OURANOS n'aura droit qu'aux sommes requises pour couvrir toutes les dépenses engagées et effectuées par OURANOS en relation avec la présente Entente jusqu'à la date de la résiliation. OURANOS devra rembourser à la Ville toutes sommes non dépensées et non engagées ;
 - ii) OURANOS s'engage à faire tous les efforts requis pour remettre à la Ville à la date de résiliation, tous les documents produits, informations recueillies, données obtenues ou colligées pertinentes, rapports en cours dans le cadre de la présente Entente et s'engage à faire rapport de l'état des projets de collaboration.
- 12.6 Advenant la résiliation de l'Entente par l'une ou l'autre des Parties aux termes de l'article 12.3 ci-dessus, les Parties s'entendront sur le sort des contributions en nature de la Ville.

Article 13 – SURVIVANCE

Les articles ou sections 1, 8, 9, 10, 11, 12.1, 12.3, 14, 15, 17 et 20 à 27 survivront à la terminaison ou résiliation de cette Entente.

Article 14 – AVIS

- 14.1 Tout avis ou autre communication devant être signifié ou donné en vertu des présentes est donné correctement s'il est livré à son destinataire par messenger ou par courrier recommandé aux adresses ci-dessous mentionnées :

POUR LA VILLE :	POUR OURANOS :
155, rue Notre-Dame Est, Annexe, 1e étage Montréal (Québec) H2Y 1B5 À l'attention de M. Sidney Ribaux Directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience Ville de Montréal Tél. : (514) 872-7540 Courriel : sidney.ribaux@montreal.ca	550, rue Sherbrooke Ouest 19 ^e étage, Tour Ouest Montréal (Québec) H3A 1B9 À l'attention de Mme Nathalie Aerens Directrice du groupe d'appui à la programmation et à la direction Tél. : (514) 282-6464, poste 342 Courriel : aerens.nathalie@ouranos.ca

- 14.2 À moins de stipulation contraire à la présente Entente, tout avis qui aura été livré conformément aux présentes sera réputé avoir été reçu par son destinataire au moment de sa livraison, s'il est livré par messenger ou le troisième (3^e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste, s'il est livré par courrier recommandé.

Article 15 – FORCE MAJEURE

Une Partie n'est pas responsable de la perte ou du dommage occasionné à l'autre Partie résultant du retard ou du défaut d'exécution d'une obligation prévue à la présente Entente lorsque ce retard ou défaut résulte d'un événement de Force Majeure. La Partie dégagee de ses obligations pour cause de Force Majeure doit, lorsque possible, prendre les mesures requises pour atténuer son impact. Quant à la Partie qui est créancière de l'obligation inexécutable, elle peut, en pareilles circonstances, tant que l'empêchement subsiste, prendre les mesures appropriées pour réduire le préjudice subi, sans avoir à répondre des pertes, le cas échéant, que ces mesures temporaires peuvent occasionner à l'endroit de la Partie débitrice de l'obligation inexécutable.



Article 16 – CAPACITÉ DE CONTRACTER AU NOM DE L'AUTRE PARTIE

Aucune des Parties n'a reçu de droit ni d'autorité, exprès ou tacite, de créer toute obligation ou d'exécuter toute responsabilité, autre que ce qui est prévu dans la présente Entente, pour et au nom de l'autre Partie, ou pour la lier de quelque manière que ce soit.

Article 17 – EXÉCUTION COMPLÈTE

Les Parties conviennent, sur réception d'une demande écrite raisonnable à cet effet, de faire toute chose, signer tout document et fournir toute attestation raisonnable nécessaire pour assurer l'exécution complète de la présente Entente.

Article 18 – CESSION

Les Parties ne peuvent céder, en totalité ou en partie, leurs droits, titres, intérêts, obligations et responsabilités aux termes de la présente Entente, sauf avec l'autorisation de l'autre Partie, laquelle ne sera pas refusée sans motif raisonnable s'il s'agit d'une cession à un membre de son groupe, suivant le sens donné à ce terme par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Toute vente, cession ou transfert par une Partie de ses droits et obligations aux termes des présentes, ne vaudra que si l'acheteur ou le cessionnaire prend à sa charge toutes lesdites obligations.

Article 19 – MODIFICATION

La présente Entente ne peut être modifiée ou changée, en tout ou en partie, que par un commun accord entre les Parties constaté dans un écrit signé.

Article 20 – NON-RENONCIATION

Le silence d'une Partie, sa négligence ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu de la présente Entente ne doit pas être interprété contre cette Partie comme une renonciation à ses droits et recours, tant et aussi longtemps que la prescription conventionnelle ou légale prévue pour l'exercice d'un tel droit ou recours n'est pas expirée.

Article 21 – PRÉSÉANCE

La présente Entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes. En cas de conflit entre les termes et conditions de la présente Entente et les termes et conditions de ses annexes, les Parties conviennent que les termes et conditions de la présente Entente prévaudront. En cas de conflit entre les termes et conditions de la présente Entente et les termes et conditions de toute Convention de recherche, les Parties conviennent que les termes et conditions de la Convention de recherche prévaudront.

Article 22 – ÉLECTION

Les Parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit relativement à cette Entente, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi. Cependant, les Parties s'engagent à collaborer et à utiliser tous les moyens à leur disposition pour régler tout différend ou litige à l'amiable.

Article 23 – JURIDICTION

La présente Entente s'interprète et s'exécute conformément aux lois applicables dans la province de Québec.



Article 24 – NON-CONFORMITÉ

Si l'une des dispositions de la présente Entente est considérée invalide ou inexécutoire, cette disposition doit, lorsque possible, s'interpréter, être limitée ou, si nécessaire, divisée de façon à éliminer une telle invalidité ou inexécutabilité; le cas échéant, toutes les autres dispositions de la présente Entente demeurent en vigueur et continuent de lier les Parties.

Le cas échéant, les Parties s'engagent à convenir de bonne foi d'une disposition de remplacement exécutoire reproduisant le plus fidèlement possible l'intention initiale des Parties ou lorsque celles-ci ne peuvent s'entendre sur une telle disposition, à effectuer, de façon équitable entre elles, tout ajustement qui s'impose.

Article 25 – CONVENTION NÉGOCIÉE

Les Parties reconnaissent que cette Entente a été négociée librement et ne doit pas être interprétée comme étant, notamment, un contrat d'adhésion.

Article 26 – TPS/TVQ

À moins d'indication contraire dans le texte, les montants indiqués dans la présente Entente ne comprennent pas, si applicable, la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) ainsi que toute autre taxe applicable sur de tels montants par les autorités publiques pendant la durée de la présente Entente.

Article 27 – DOLLARS

Le mot « dollars » ou le sigle « \$ » correspond aux dollars canadiens.

(Cette partie est intentionnellement laissée en blanc, les signatures sont à la page suivante.)

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN 2 (DEUX) EXEMPLAIRES
CE 00^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.**

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

OURANOS INC.

Par : _____
Yves Langhame
Président du Conseil d'administration



Annexe A
Besoins de la Ville

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience a consulté les services centraux et les arrondissements qui ont identifié plusieurs thèmes d’intérêts. Ils sont présentés à titre indicatif mais reflètent néanmoins les nombreux besoins qui seront à prioriser en matière de climatologie et d’adaptation aux changements climatiques.

Modélisation climatique locale et vulgarisation des effets locaux des changements climatiques	Projections « locales » pour les différents aléas climatiques en lien avec les activités et les opérations de la Ville et évaluation des impacts de ces aléas : ● gel hivernal et chaleur estivale pour l’aménagement des parcs (patinoires, piscines, etc.) et la planification des programmes d’entretien; ● pluies et impacts sur le réseau d’égout; ● en lien avec la hausse des surverses : projections pour le bilan hydrique des pluies normales et fréquentes qui sont à l’origine des débordements des réseaux unitaires (fréquence des événements de pluies, leur hauteur d’eau moyenne, leur durée); ● en lien avec la hausse des risques de refoulements et d’inondation : Projections pour les conditions lors d’événements exceptionnels liés aux risques d’inondation (intensités maximales, durée, variabilité spatiale, dimension des cellules orageuses, etc.); ● dans le but de mieux préparer la réponse aux catastrophes météorologiques (plans d’urgence), avoir des projections plus précises sur la fréquence et la sévérité des événements suivants : verglas, tempêtes violentes, pluies diluviennes, crues printanières, froid intense et chaleur extrême. La production de scénarios climatiques multiples (optimiste, réaliste, pessimiste) à titre d’intrants dans l’évaluation des réseaux.
Analyses économiques	Coûts de l’adaptation versus les coûts du statu quo dans les domaines de l’aménagement du territoire. Analyses coûts-avantages des différentes mesures d’adaptation par exemple - en lien avec la hausse des risques de refoulements et d’inondation, l’analyse coûts/bénéfices des aménagements de drainage et des infrastructures particulièrement adaptés pour faire face aux changements climatiques. Analyses coûts-avantages, coûts-efficacités de divers matériaux – par exemple, coûts-bénéfices des divers matériaux utilisés dans la confection des toits blancs (membrane multicouche, membrane élastomère dite bicouche et les autres types de membranes blanches tels que EPDM et TPO) et végétalisés en vue de la réduction de la chaleur causée par les toits. Analyse critique de la majoration prenant en compte les changements climatiques qui sont à intégrer dans les normes et les critères de conception des réseaux actuels et futurs ou dans tous autres types d’infrastructures municipales.



Appui pour la mise en œuvre des engagements du Plan d'adaptation aux changements climatiques	Service de consultation pour accompagner les arrondissements dans la mise en œuvre de leurs engagements. Monitoring des mesures mises en place, documenter les projets et les impacts des mesures afin d’orienter les décisions quant aux nouvelles mesures ou stratégies les plus efficaces à mettre en œuvre.
Pratiques, outils municipaux (politiques, plans, programmes, réglementation, normes, etc.) et gouvernance	Identification des pratiques et des opérations de la Ville de Montréal à modifier afin d’y intégrer les enjeux d’adaptation aux changements climatiques, par exemple : révision des pratiques d’aménagement des infrastructures de voirie pour permettre un meilleur drainage des eaux de surface, révision des pratiques d’aménagement paysager, de déneigement et épandage dans un contexte de précipitation variable dans les saisons (pluie, neige et verglas), etc.) Bonification, révision et/ou modification des différents documents officiels et réglementation afin de s’assurer que l’adaptation aux changements climatiques est prise en compte et que sa mise en œuvre est facilitée. Les scénarios climatiques prévisionnels d'Ouranos pourraient être utiles pour bonifier les programmes. Proposition de mécanismes pour s’assurer que les changements climatiques sont pris en compte dans les processus décisionnels.
Meilleures pratiques et développement des connaissances/ de l’expertise	Identification des meilleures pratiques d’adaptation et mesure de leur efficacité en lien avec l’aménagement paysager, les installations sportives extérieures (patinoires, plans d’eau), les opérations de déneigement/d’épandage, l’aménagement de la voirie, la sécurité des personnes, etc. Déterminer les meilleures espèces végétales et les moins bien adaptées selon les scénarios climatiques les plus probables pour l’île de Montréal pour l’horizon 2050.
Développement d’une boîte à outils pour les Services et les arrondissements	Les arrondissements et services souhaitent que le partenariat entre la Ville et Ouranos mène à la production d’outils qu’ils pourront utiliser dans leur travail, soit : ● outils cartographiques et de modélisation de pointe pour optimiser les résultats des travaux du Service des Grands Parcs, du verdissement et du Mont-Royal; ● adaptation du modèle I-Tree (http://www.itreetools.org/) et ses différents modules aux conditions prévalant à Montréal.
Identification des risques, impacts et vulnérabilités	● Identification des zones vulnérables aux débordements d’égouts et à l’accumulation d’eau de ruissellement, ● vulnérabilité du milieu urbain aux insectes ravageurs, ● vulnérabilité des différentes populations par rapport aux différents impacts des changements climatiques, ● secteurs vulnérables à l’assèchement des sols argileux, ● analyse de risques du réseau d’égout et de la station d’épuration des eaux usées, ● érosion des berges et crues des eaux. Impact des changements climatiques : ● sur la consommation d'eau ● sur la qualité de l'eau brute servant à la production d'eau potable ● sur la formation de frasil ● sur la gestion des eaux ● sur la restauration des milieux naturels humides et aquatiques ● sur la température à l’intérieur de certains logements situés dans des zones d’îlots de chaleur ● sur les Plans Bleus, Verts, les projets d’aménagements telles la plage de l’est, la revitalisation du boulevard Gouin, etc. Anticiper les prochains défis d'envergure pour le Réseau des grands parcs, la forêt



	urbaine et la biodiversité montréalaise - notamment, les changements aux milieux naturels et à la faune/flore qu'ils abritent, l'arrivée de nouvelles espèces à caractère envahissant ou porteuses de maladies, ainsi que les changements au nombre et à la diversité des oiseaux migrateurs et des espèces à statut précaire qui bénéficient d'une protection légale. Réaliser une revue de littérature sur l'impact des changements climatiques sur les ennemis des végétaux en milieu urbain, afin : 1) d'effectuer des études de cas au niveau régional (pour Montréal) pour évaluer l'impact des CC sur différents ennemis des végétaux (arbres, arbustes); 2) d'évaluer les vulnérabilités du milieu urbain pour les cas étudiés ainsi que les risques encourus et finalement; 3) d'identifier et de documenter les options d'adaptations disponibles. Étudier les effets des changements climatiques sur les espèces envahissantes déjà présentes à Montréal (ex : berce du Caucase, renouée japonaise, nerprun, roseau commun, etc.) Analyser, concrètement sur le terrain, la sensibilité aux changements climatiques de bâtiments existants choisis pour « représenter » des défis aux changements climatiques : à ce titre, 1. Regrouper le stock immobilier de la ville de Montréal en immeubles types selon leur vulnérabilité (situés dans des zones de sensibilité environnementale, territoriale ou sociale). 2. Pour chacun des immeubles types, identifier et étudier ces bâtiments selon les caractéristiques de construction du bâtiment, entre autres, afin de projeter l'impact des changements climatiques sur ces bâtiments et leurs occupants. Les changements climatiques ont/auront des effets significatifs sur la pratique d'activité hivernale et plus particulièrement les sports de glace et de glisse extérieure. Déjà les services et arrondissements questionnent le maintien des glaces extérieures en raison des hivers plus doux. Une projection de la durée des périodes de gel propice au maintien des activités hivernales devient un facteur déterminant à ce propos. À l'inverse, la demande pour des activités de contact avec l'eau croît avec le nombre et l'intensité des périodes de canicule. Les espaces verts constituent des lieux de répit contre la chaleur et la demande pour des plages est en forte hausse durant les épisodes de chaleur accablante. Une caractérisation de l'évolution des périodes de gel hivernal et de chaleur estivale permet d'éclairer les choix d'aménagements du réseau des parcs. La nécessité de se doter d'indicateurs d'adaptation aux changements climatiques.
Développement des connaissances sur la capacité d'adaptation et les méthodes d'évaluation	Très peu d'informations sont disponibles à propos de la capacité d'adaptation de la population, des infrastructures et de l'environnement. Approfondir ce sujet permettrait d'en tenir compte dans l'évaluation des vulnérabilités aux changements climatiques.
Maîtrise des vulnérabilités identifiées dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques	<i>Le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020</i> a identifié des vulnérabilités sociales, territoriales et environnementales. Un besoin existe maintenant de proposer des plans d'action pour cibler certaines vulnérabilités et les réduire. Par exemple : solutions pour réduire la vulnérabilité de la population : jeunes, aînés, personnes souffrants de problème de santé.



Mise en œuvre de projets pilotes et évaluations de leur efficacité	Une des difficultés pour Montréal en ce qui a trait à l’adaptation aux changements climatiques est de cibler les mesures d’adaptation les plus efficaces et les mieux adaptées au contexte local. La mise en œuvre de projets pilotes, menés conjointement par la Ville de Montréal et Ouranos, permettrait d’expérimenter plusieurs mesures et de quantifier leur efficacité.
Sensibilisation du personnel de la Ville	Besoin de formation pour les employés en arrondissement afin de les sensibiliser aux projections climatiques, aux aléas et aux impacts locaux, de les outiller afin qu’ils amorcent des changements dans leur pratique de travail, etc. Mise en place d'une certification « Adaptation aux changements climatiques » pour souligner les bons projets menés sur le territoire de l’agglomération montréalaise.



Annexe B

Extrait des Règlements généraux

LES MEMBRES

2. Membres. Ouranos comprend deux catégories de membres (« membres »), à savoir les membres réguliers (« Membres Réguliers ») et les membres affiliés (« Membres Affiliés »).

...

4. Membres Affiliés. Est Membre Affilié d'Ouranos toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités d'Ouranos, à laquelle le conseil d'administration, accorde le statut de Membre Affilié sur demande à cette fin. Toute corporation, association ou personne morale qui se voit accorder le statut de Membre Affilié doit négocier obligatoirement une entente bilatérale avec Ouranos. Chaque Membre Affilié peut participer aux activités d'Ouranos conformément aux droits qui lui sont conférés par son entente bilatérale. Les Membres Affiliés paient des frais d'affiliation et apportent une contribution annuelle dont le montant et les modalités sont fixés par le conseil d'administration. Ces montants ne sont pas remboursables si le Membre Affilié cesse d'être membre d'Ouranos.

Les Membres Affiliés ont le droit de recevoir les avis de convocation des assemblées des membres, d'y assister et d'y prendre la parole, mais ils n'ont pas le droit de vote.



ANNEXE C

COMITÉ DIRECTEUR

- 1) Les Parties s'engagent à former un comité directeur (le « Comité directeur ») composé au moins de quatre membres :
 - a) deux représentants désignés par OURANOS;
 - b) deux représentants désignés par la Ville.

Le Comité directeur peut s'adjoindre, au besoin, tout collaborateur ou expert qu'il juge compétent pour assister à ses réunions.

La nomination des membres et leur remplacement se font par simple avis écrit du représentant de la Partie concernée aux représentants de l'autre Partie.

Le Comité directeur détermine ses règles de fonctionnement.

- 2) Le Comité directeur voit au respect et au suivi de l'Entente et des contributions qui lui sont directement associées. Il a pour mission :
 - de veiller à ce que les sommes versées par la Ville soient utilisées aux fins prévues à la présente Entente;
 - d'identifier et d'approuver les projets de collaboration et de définir les contributions de la Ville pour l'année suivante en fonction des ressources disponibles;
 - d'établir le bilan des projets de collaboration et des contributions de la Ville pour l'année écoulée;
 - assurer la reddition de comptes jugée nécessaire.
- 3) Dans les soixante (60) jours qui suivent le début d'une année civile, le Comité directeur se réunit afin d'identifier les contributions de la Ville ainsi que les projets de collaboration pour l'année suivante. Chaque année, à l'issue de la date d'anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Entente, le Comité se réunira pour présenter le bilan officiel des contributions de la Ville et des projets de collaboration pour l'année écoulée.



Annexe D

Propriété Intellectuelle Préexistante

Propriété Intellectuelle Préexistante d'OURANOS (sachant que cette liste est non exhaustive) :

- 1) Les projections du MRCC, diagnostics et expertise ;
- 2) Outils de mise à l'échelle statistique et assistance technique ;
- 3) Outils statistiques en lien avec les besoins de la Ville ;
- 4) Scénarios climatiques en lien avec les besoins de la Ville ;
- 5) Les améliorations d'outils hydrologiques pour les conditions nordiques ;
- 6) Analyses économiques coûts avantages en lien avec les besoins de la Ville ;
- 7) Tout(e) étude, rapport, résultat, données, base de données, recherche, bilan, revue de littérature, outil de communication, fiches de synthèse, plan et contenu de formation, utilisé(e) ou transmis par OURANOS à la Ville pour satisfaire ses besoins.

Propriété Intellectuelle Préexistante de la Ville:

- 1) Tout(e) étude, rapport, résultat, données, base de données, recherche, bilan, revue de littérature, outil de communication, fiches de synthèse, plan et contenu de formation, utilisé(e) ou transmis par la Ville à OURANOS pour satisfaire ses besoins.



Dossier # : 1207534003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$ taxes incluses et une contribution en nature de 300 000 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1207534003 Ouranos.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-22

Arianne ALLARD
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.023

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.024
2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.025

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.026

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1207100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012) permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

Il est recommandé :
d'approuver la modification de l'entente entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal (CG16 0012) permettant une prolongation de l'entente initial d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, afin de compléter les travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle du Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-11 11:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012) permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire industrielle CRSNG en eau potable (CICEP) de Polytechnique Montréal existe depuis 1992. La mission première de celle-ci consiste à produire des résultats scientifiquement reconnus et utilisables par l'industrie permettant d'améliorer le traitement et la distribution de l'eau potable, tout en minimisant les risques pour la santé. La Ville de Montréal participe à la CICEP depuis 2005. La CICEP compte parmi ses autres partenaires municipaux et industriels la Ville de Laval, la Ville de Longueuil, la Ville de Repentigny, la Ville de L'Assomption et la firme Veolia Water Technologies Canada Inc.

L'enveloppe budgétaire de l'actuelle entente, qui se termine le 30 septembre 2020, n'a pas été majoritairement utilisée. Le retard dans l'exécution de certains travaux et rapports finaux est dû à la Covid-19, puisque les activités de la CICEP de Polytechnique Montréal ont été réduites depuis le milieu du mois de mars et ne sont pas encore totalement en opération au mois de septembre 2020, ce qui limite la réalisation et l'achèvement des projets de recherche. L'objectif est de compléter l'ensemble des travaux et rapports finaux pour l'année 2020. Il y a un certain risque que certains travaux se terminent en 2021.

La présente demande consiste à prolonger la durée de l'entente d'un (1) an sans augmenter la contribution financière initiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0012 - 29 janvier 2016 - Approuver un projet d'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'école Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) relativement au financement partiel, par la Ville de Montréal, de travaux de recherche en

eau potable, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2020 pour un montant total de 1 787 500 \$, soit un montant de 357 500 \$ par année. Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

CG14 0475 - 30 octobre 2014 - Approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 \$ par année, pour une période de cinq ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver un avenant à l'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique permettant de prolonger la durée de l'entente d'une durée de un (1) an afin de permettre à Polytechnique Montréal de poursuivre et compléter les activités de recherche visées par la Convention initiale qui a été approuvée par le conseil d'agglomération le 29 janvier 2016 (CG16 0012). Suite à la modification, la convention se terminera le 30 septembre 2021.

JUSTIFICATION

La prolongation de la durée de la Convention du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021 permettra à Polytechnique Montréal de poursuivre et compléter les activités de recherche visées par la Convention initiale qui ont été interrompues pendant la Covid-19.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier, la prolongation de la Convention est à coût nul, la contribution pour 2020 ayant déjà été octroyée. Si nécessaire, un montant en 2021 sera régularisé par écriture comptable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion plus performante de l'eau permet d'assurer à l'ensemble de la population un accès à long terme à cette ressource.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la prolongation de l'entente n'était pas approuvée, la Ville serait privée des études de recherches en cours, de nombreux conseils utiles dans la gestion des grands dossiers de développement du Service de même que du support pointu et rapide lors de la gestion d'incidents et d'événements hors normes. Il est essentiel de s'assurer que les décisions du Service en ce qui a trait à la protection des sources d'eau potable, à son traitement et à sa distribution reposent sur la meilleure science disponible.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Prolongation de la Convention initiale d'un (1) an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication de prévu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la modification à l'entente par le conseil d'agglomération : 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Ingénieur de procédé

Tél : 438-988-5163
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-08

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-09-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-09-11

Dossier # : 1207100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Approuver la modification de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012) permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

FICHIERS JOINTS



[2020-09-10 Avenant visé.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-10

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-2363
Division :



CONVENTION DE MODIFICATION numéro 1

(Convention initiale approuvée par résolution CG16 0012)

ENTRE : **Ville de Montréal**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saidon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal)**, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant sa place d'affaires au Campus de l'Université de Montréal, 2900 boul. Édouard-Montpetit, Polytechnique Montréal, 2500, chemin de Polytechnique, Montréal, Québec, H3T 1J4, ici représentée par son directeur général, monsieur Philippe Tanguy, dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée « **Polytechnique** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville et Polytechnique ont conclu une entente de recherche (ci-après la « **Convention initiale** ») (résolution CG16 0012);

ATTENDU QUE la Convention initiale devait prendre fin le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a entraîné un retard dans les activités de recherche visées par la Convention initiale;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, les Parties souhaitent prolonger la durée de la Convention initiale jusqu'au 30 septembre 2021 afin de permettre à Polytechnique de poursuivre et compléter les activités de recherche visées par la Convention initiale;

ATTENDU QUE la Convention initiale doit être modifiée en conséquence;

INTERVENTIONS

Nous soussignés, Titulaires de la Chaire, reconnaissons avoir lu la présente convention de modification, et en acceptons tous les termes et conditions

Le ^e jour de 2020

Michèle Prévost
Titulaire de la Chaire

Benoit Barbeau
Titulaire de la Chaire

Je soussigné, directeur du Département des génies civil, géologique et des mines, reconnais avoir lu la présente convention de modification, et j'en accepte tous les termes et conditions.

Le ^e jour de 2020

Louise Millette
Directrice
Département des génies civil, géologiques et des mines

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "J. H. ...".



Dossier # : 1207211015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l' Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel -De Champlain

Il est recommandé:
d'approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l' Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-11 11:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207211015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l'Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 avril 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait une entente de gestion pour la phase de conception-construction pour le projet de corridor du nouveau Pont Champlain entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cette entente a pour objectif de déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le gouvernement du Canada, pendant la phase de conception-construction du projet du Corridor du nouveau pont Champlain, sur les immeubles, ainsi que de prévoir les modalités de collaboration et de transfert de responsabilités des infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville de Montréal.

Le 9 octobre 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait une Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain intervenue entre la Ville et Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cette entente-cadre a pour objectif d'établir les modalités relatives au transfert de responsabilité des infrastructures CCT à la Ville et à l'engagement de Sa Majesté de céder à la Ville les Immeubles, incluant les infrastructures CCT y étant afférentes.

Parmi les infrastructures CCT, un secteur en particulier, soit le secteur du carrefour Claude-Robutel situé sur les lots 5 573 623, 4 083 766, 4 083 748, 4 083 767 faisant l'objet d'un permis d'occupation du domaine public par le gouvernement fédéral et une portion des lots 5 536 878 et 4 458 911 dont la Ville a été expropriée par le gouvernement fédéral, crée un enjeu au niveau de la coordination de divers chantiers. L'entrepreneur mandaté par le Réseau express métropolitain (REM) soit NouvLR, doit se mobiliser sur ce terrain avant que la responsabilité ne soit transférée à la Ville afin d'y amorcer des travaux d'infrastructures, de réaménagement géométrique ainsi que d'aménagement de site. Certains travaux non complétés tels que la remise en état de l'actuel carrefour Claude-Robutel, une couche finale

de pavage et la correction de déficiences mineures sont incompatibles avec les travaux de NouvLR. Il en résultera que NouvLR se verra dans l'obligation de démolir dans cette zone les travaux qui viennent d'être réalisés. Les travaux qui auraient été complétés par le Partenaire Privé du fédéral doivent, selon les deux (2) ententes, faire l'objet d'une certification par l'Ingénieur indépendant d'Infrastructure Canada avant le transfert de responsabilités à la Ville de Montréal pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain. Hors, ce processus de certification nécessite un échéancier pouvant impacter sur le calendrier de réalisation du REM. La période habituellement nécessaire pour la certification étant contractuel entre Infrastructure Canada et son partenaire privé, il est impossible de la réduire. Par conséquent, seule une prise de possession substantielle de travaux non complétés par la Ville peut résoudre cette impasse.

La portion visée des travaux à réaliser par NouvLR fait partie des lots expropriés et des lots occupés temporairement par Infrastructure Canada. Ces lots sont sous la responsabilité d'Infrastructure Canada. Tout partenaire externe désirant réaliser des travaux sur ces lots doit obtenir l'autorisation d'Infrastructure Canada. Le consortium Signature Sur le Saint-Laurent (SSL), soit le partenaire privé d'Infrastructure Canada, ne peut certifier des terrains sur lesquels d'autres partenaires externes viendraient réaliser des travaux. Un arrêt immédiat des travaux de SSL est également requis afin d'éviter de démolir des travaux qui viennent d'être finalisés mais qui sont incompatibles avec le futur réaménagement géométrique du secteur.

Afin de ne pas retarder l'échéancier du REM, ces derniers proposent à la Ville de prendre l'entière responsabilité de la portion visée des travaux dès que les éléments relevant de SSL auront été corrigés par ce dernier. REM s'engage à réaliser leur travaux ainsi que de corriger l'ensemble des éléments identifiés sur la liste qui leur a été transmise par la Ville. Via cette action, la Ville de Montréal est en mesure de dégager Infrastructure Canada de son obligation de certifier la portion visée par les travaux de REM. Ce transfert se fera sous forme d'une entente définissant les rôles et responsabilités des parties à l'égard de l'Infrastructure CCT située sur la portion visée.

Pour ce faire, une modification de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction et de l'Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain est requise afin de retirer une partie du lotissement visé par la certification des ouvrages conçus-construits-transférés à la ville de Montréal (CCT) et de libérer ainsi le secteur dans les plus brefs délais et permettre à l'entrepreneur mandaté par le REM soit NouvLR, d'achever ses travaux.

Le transfert de la responsabilité des infrastructures CCT ne peut se faire avant l'obtention du certificat d'achèvement définitif et aucun fonctionnaire de la Ville n'a l'autorité d'accepter les travaux avant ce terme. Ainsi la Ville libère, par la modification des deux (2) ententes, Infrastructure Canada de l'obligation de réaliser et de compléter les éléments non encore finalisés de l'infrastructure CCT situés sur la portion visée et de corriger les déficiences qui pourraient ne pas avoir encore été corrigées par le partenaire privé, ces obligations étant transférées au REM.

D'un autre côté, l'approbation d'Infrastructure Canada et de son mandataire privé dépend de l'acceptation de la Ville à transférer la responsabilité de la portion visée des travaux au REM.

En vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RRLQ,c.M-30), la Ville de Montréal ne peut, sans autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec le gouvernement du Canada. Par conséquent, la Ville doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec par l'entremise d'un décret pour la modification de l'entente de gestion et de l'entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1129 - 2020-08-07 Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal.

CE19 1581 - 2019-10-09 Accepter l'offre de Sa Majesté dans le cadre de l'expropriation relative à la construction du Pont Samuel-De Champlain qui inclut l'octroi d'une somme monétaire ainsi que la conclusion de deux actes de servitudes, d'un bail relatif à l'utilisation de pistes cyclables ainsi que d'une entente de gestion relative à la rétrocession de certains lots expropriés.

CE18 0508 - 2018-04-04 Approuver le projet d'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles, ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville

DESCRIPTION

La présente demande a pour objet d'approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. Celle-ci établira les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l'Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain.

JUSTIFICATION

Le REM, devant mobiliser son entrepreneur NouvLR sur les lots 5 573 623, 4 083 766, 4 083 748, 4 083 767 faisant l'objet d'un permis d'occupation du domaine public par le gouvernement fédéral et une portion des lots 5 536 878 et 4 458 911 dont la Ville a été expropriée par le gouvernement fédéral, ces derniers sont présentement en attente de l'approbation d'Infrastructure Canada afin de démarrer leurs travaux.

Cette approbation d'Infrastructure Canada et de son mandataire privé qui permettra au REM de poursuivre ses travaux, dépend de l'acceptation d'une partie substantielle des travaux sans certification définitive par la Ville afin de régulariser la situation du REM.

Par conséquent, le REM s'engage à prendre la responsabilité de la portion visée, de réaménager le secteur et de compléter les déficiences identifiées dans la liste transmise par la Ville dans le cadre de l'entente définissant les rôles et responsabilités des parties à l'égard de l'Infrastructure CCT située sur la portion visée (voir plan en annexe A de l'entente modificatrice).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n.a.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non modification de l'entente de gestion et de l'entente-cadre entraînera des retards dans l'exécution et dans la mise en service du REM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances à recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention du décret

Entrée en vigueur de la modification à l'entente : à la date de la dernière signature de l'attestation par les parties.

Expiration de l'entente: à la date du dernier transfert de responsabilité ou à la fin des travaux du projet.

La fin des travaux est prévue pour 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section, Grands projets partenaires,
Portefeuille 2

Tél : 514 872-8544

Télécop. :
Professionnelle responsable du
dossier
Nathalie Tremblay, chargée de
projets - grands projets partenaires
Tel.: 514-627-9126

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-09

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2020-09-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2020-09-11

Dossier # : 1207211015

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2

Objet :

Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l'Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel -De Champlain

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique ci-joint. Cette entente devra faire l'objet d'une approbation préalable du gouvernement conformément à l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif, RRLQ,c.M-30. La Ville pourra signer l'entente suivant confirmation du service des affaires juridiques que l'entente approuvée par le Gouvernement du Québec est substantiellement conforme à celle jointe à la présente intervention.

FICHIERS JOINTS



2020-08-27 - Entente modificatrice Ville de Montréal - Robutel Finale visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel S SIMARD
 Avocat
Tél : 514-872-4582

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-10

Marie-Andrée SIMARD
 Notaire, Chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel



ENTENTE MODIFICATRICE – CARREFOUR ROBUTEL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

(ci-après la « **Ville** »)

ET : **RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN INC.**;

(ci-après le « **REM** »)

ET : **PROJET REM S.E.C.**, agissant par son commandité REM Commandité inc.;

(ci-après « **Projetco** »)

ET : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités;

(ci-après « **INFC** »)

1. Nous faisons référence à deux ententes dont les copies sont jointes aux présentes : (1) l'Entente de gestion pour la phase de conception – construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain (CE18-0508) (ci-après l'« **Entente de gestion** »), intervenue entre la Ville et INFC visant à prévoir les responsabilités respectives de chacune de la Ville et INFC, par l'entremise de son partenaire privé Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. (le « **Partenaire privé** »), dans le cadre de travaux effectués sur des terrains du domaine public de la Ville dont la responsabilité a été temporairement transférée à INFC jusqu'à la réalisation définitive des infrastructures en question, lesquelles sont définies à l'Entente de Gestion comme étant des Infrastructures CCT et (2) l'Entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain (ci-après l'« **Entente-cadre** »), intervenue entre la Ville et INFC et ayant pour objet d'établir les modalités relatives au transfert de responsabilité des infrastructures CCT réalisées par le Partenaire privé dans le cadre de travaux expropriés de la Ville et dont la responsabilité doit être transférée à la Ville selon ce qui est prévue dans l'Entente-cadre, ainsi que l'engagement d'INFC de céder éventuellement à la Ville la propriété des immeubles identifiés dans l'Entente-cadre, incluant les infrastructures CCT y étant afférentes. L'Entente de gestion et l'Entente-cadre sont collectivement désignées aux présentes les « **Ententes** ».
2. La parcelle de terrain identifiée en jaune à l'Annexe A des présentes (la « **Portion visée** »), laquelle comprend une partie d'une infrastructure CCT de plus grande envergure identifiée à l'Annexe A, est requise par REM et Projetco aux fins des travaux de construction du Réseau Express Métropolitain sur ladite parcelle (ci-après les « **Travaux de construction du REM** »), lesquels travaux sont réalisés par Projetco et son entrepreneur, NouvLR S.E.N.C.. Aux fins de la présente entente (ci-après l'« **Entente modificatrice** »), la parcelle de terrain identifiée en Annexe A est définie comme étant la « **Portion visée** » et l'Infrastructure CCT de plus grande envergure dont une partie se trouve sur la Portion visée est identifiée ci-après comme étant « **l'Infrastructure CCT** ».

3. INFC et le Partenaire privé s'engagent à organiser une inspection des éléments se trouvant sur la Portion visée par l'ingénieur indépendant du Partenaire privé conformément à la procédure de certification prévue aux Ententes à laquelle seront invités la Ville, REM et Projetco aux fins d'identifier une liste de non-conformités et sans s'y limiter d'éléments non finalisés, déficiences ou corrections le cas échéant (ci-après la « **Liste** ») portant sur la Portion visée en vue de l'émission d'un certificat d'achèvement substantiel des éléments se trouvant sur la Portion visée (ci-après le « **Certificat** »).
4. Malgré le fait que la responsabilité de l'ensemble de l'Infrastructure CCT n'a toujours pas été transférée à la Ville conformément aux Ententes, la Ville convient, à la complète exonération d'INFC, de ce qui suit :
 - a. Sur la base de la Liste produite pour la Portion visée, la Ville identifiera à son entière discrétion les éléments de la Liste qu'INFC et le Partenaire privé auront l'obligation de compléter préalablement au transfert au REM et à Projetco de la Portion visée (ci-après les « Éléments identifiés »);
 - b. Une fois les Éléments identifiés de la Liste complétés par INFC et le Partenaire privé, la Ville libère INFC et le Partenaire privé de l'obligation de réaliser et de compléter les éléments résiduels de la Liste non encore finalisés de l'Infrastructure CCT situés sur la Portion visée incluant les déficiences et corrections résiduelles, ces obligations étant transférées au REM et à Projetco en vertu de la présente Entente modificatrice; et
 - c. La Ville reconnaît et accepte que INFC et le Partenaire privé soient dégagés des obligations transférées au REM et à Projetco à la date où l'ingénieur indépendant du Partenaire privé atteste que les éléments de la Liste devant être complétés par INFC et le Partenaire privé sont conformes aux documents de conception des éléments de réalisation de l'Infrastructure CCT et qu'il émet le Certificat.
 - d. La responsabilité de la Portion visée sera transférée d'INFC à REM et à Projetco, par l'entremise de son entrepreneur NouvLR S.E.N.C., ainsi que la maîtrise d'œuvre de la Portion visée, lesquels acceptent ledit transfert sans réserve et dans l'état où se trouve la Portion visée; le tout à l'entière exonération d'INFC qu'une fois les conditions exprimées aux paragraphes a), b) et c) ont été satisfaites.

Le tout ne prenant effet qu'à la signature de la présente Entente modificatrice par tous, à savoir la Ville, REM et Projetco.

5. L'émission du Certificat ne constituera d'aucune façon un transfert de la responsabilité à la Ville de l'Infrastructure CCT sauf à l'égard de la Portion visée. Sans limiter la généralité du paragraphe 4, la présente Entente modificatrice ne relève pas le Partenaire privé de ses engagements directs envers la Ville d'honorer les garanties légales prévues au Code civil du Québec rattachées aux parties de l'Infrastructure CCT situées dans la Portion visée et réalisées jusqu'à la date d'émission du Certificat. Sur demande de la Ville, REM fera en sorte que le Partenaire privé émette une confirmation écrite que les dites garanties sont transférées à la Ville à l'égard de la Portion visée à la date d'émission du Certificat avec recours direct de la Ville contre le Partenaire privé afin de faire respecter lesdites garanties légales. Sujet à ce que la Ville subroge REM dans ses recours contre le Partenaire privé aux termes de ces recours en garantie, REM accepte d'honorer directement envers la Ville ces garanties relatives à la Portion visée.
6. Pour plus de clarté, et sans limiter la généralité du paragraphe 5, la présente Entente modificatrice ne libère d'aucune façon INFC et le Partenaire privé de l'obligation de compléter l'ensemble des travaux relatifs à l'Infrastructure CCT (incluant l'aménagement paysager) en vue d'émettre et de livrer un certificat d'achèvement définitif de l'Infrastructure CCT tel que prévu à l'article 6.3.3 de l'Entente modificatrice de gestion et 7.3.3 de l'Entente-cadre, mais à l'exclusion de la Portion visée. À l'égard de la Portion visée, la Ville s'en remet aux engagements de Projetco et REM contenus à l'article 7

afin qu'il soit remédié à toute déficience identifiée au Certificat, et ce, à la complète exonération d'INFC.

7. Projetco et le REM s'engagent solidairement, et de manière irrévocable, envers la Ville et INFC, à ce qui suit :
- a. à se conformer à la procédure de revue prévue à l'article 8 de l'Entente visée à l'article 14 de la *Loi concernant le réseau Électrique Métropolitain* intervenue entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra Inc. (CE17 1172) le 28 novembre 2017 (ci-après l'« Entente visée à l'article 14 »), REM reconnaissant que les travaux requis aux fins de l'Infrastructure de CCT sur la Portion visée exécutés par REM ou le Partenaire privé en vertu de la présente Entente modificatrice constituent des Ouvrages municipaux au sens de l'Entente visée à l'article 14 de telle sorte que REM fera en sorte que soient remis à la Ville aux phases de conception 30 %, 70 % et 100 %, tous les plans et devis relatifs aux travaux sur la Portion visée concernant un Ouvrage municipal ou affectant une Infrastructure municipale;
 - b. dans les plus brefs délais, à compléter les travaux requis aux fins de l'Infrastructure CCT sur la Portion visée dont les éléments figurent à la Liste et qui n'auront pas été réalisés par INFC ou son Partenaire privé incluant sans s'y limiter la transformation du carrefour Robutel, les pistes cyclables et les accès piétonniers le cas échéant, sauf à l'égard des travaux incompatibles avec ceux relatifs à la transformation du Carrefour Robutel et à remédier suivant la transmission d'un avis de la Ville à cet effet, aux déficiences afférentes à l'Infrastructure CCT situées sur la Portion visée, que celles-ci aient ou non été identifiées dans le Certificat ou que celles-ci découlent de la non-complétion des travaux prévus sur la Portion visée par INFC ou son Partenaire privé, de la mauvaise exécution desdits travaux par INFC ou le Partenaire privé, des Travaux du REM, ou toute autre raison sans préjudice toutefois à toute réclamation que pourrait avoir REM, Projetco ou la Ville contre le Partenaire privé, le cas échéant, en raison du transfert des garanties légales relatives aux travaux du Partenaire privé exécutés sur la Portion visée avant la date d'émission du Certificat;
 - c. sans limiter la généralité de ce qui précède, à assumer la responsabilité des dommages pouvant être causés à l'Infrastructure CCT (sur la Portion visée et hors de la Portion visée) par les Travaux de construction du REM notamment, mais sans s'y limiter, en raison de la circulation d'équipements ou de vibrations résultant des Travaux de construction du REM. À cet effet, Projetco s'engage à entamer et poursuivre, ou faire en sorte que soit entamée et poursuivie, la correction des dommages causés par ses Travaux de construction du REM à l'Infrastructure CCT de façon à ce que la délivrance du certificat d'achèvement définitif de l'Infrastructure CCT (excluant la Portion visée) prévu à l'article 6.3.3 de l'Entente de gestion et 7.3.3 de l'Entente-cadre ne soit pas retardée en raison de ces dommages. La Ville convient de transmettre à Projetco une copie de tout avis qu'elle recevra d'INFC ou du Partenaire privé annonçant toute vérification ou inspection de l'Infrastructure CCT de façon à permettre à Projetco d'y participer, d'évaluer l'existence ou non de tout dommage qu'auraient pu causer les Travaux de construction du REM. Advenant un désaccord entre l'une ou l'autre des parties quant à la responsabilité de Projetco ou du REM relativement aux dommages soulevés par l'ingénieur indépendant au sens de l'Entente cadre, REM et Projetco s'engagent solidairement à entamer et poursuivre, ou faire en sorte que soit entamée et poursuivie, la correction des dommages ainsi identifiés dans les plus brefs délais, sans préjudice toutefois aux recours de REM, Projetco ou la Ville décrits au sous-paragraphe 7.b), le cas échéant. Projetco reconnaît l'importance de corriger tout dommage causé par les travaux de construction du REM à l'Infrastructure CCT à l'intérieur de délais n'occasionnant pas de retard dans la délivrance du certificat d'achèvement définitif par l'ingénieur indépendant conformément à l'Entente de gestion, sans préjudice toutefois aux recours de REM, Projetco ou la Ville décrits au sous-paragraphe 7.b), le cas échéant;
 - d. à ériger sans délai les clôtures nécessaires à définir le périmètre de la Portion visée, laquelle sera dès ce moment exclue de la zone de chantier du Partenaire privé; et

- e. avec diligence après qu'auront été complétés l'ensemble des travaux de Projetco (par son entrepreneur NouvLR) sur la Portion visée, à procéder à une inspection par le certificateur indépendant de Projetco de l'ensemble des travaux effectués tant par le Partenaire privé que par NouvLR sur la Portion visée ainsi que sur la partie de l'Infrastructure CCT, incluant les parties hors Portion visée susceptibles d'être endommagées par les travaux; de manière à permettre aux parties d'identifier si des dommages auraient pu être causés à l'infrastructure en question auquel cas les dispositions du paragraphe 7.c) ci-dessus recevront application. Dans tous les cas, cette inspection, à laquelle sera convoquée la Ville, servira à l'émission du certificat d'achèvement définitif relatif aux travaux de Projetco sur la Portion visée avec confirmation écrite que les garanties légales prévues au Code civil relatives à ces travaux effectués sur la Portion visée sont transférées à la Ville avec recours direct de la Ville contre NouvLR afin de faire respecter lesdites garanties légales.
8. La présente Entente modificatrice est strictement limitée au transfert de la responsabilité à REM et Projetco de la réalisation des travaux sur la Portion visée, incluant de la maîtrise d'œuvre sur la Portion visée et n'affecte en rien l'ensemble des obligations du Partenaire privé à l'égard de la Ville pour l'ensemble des autres composantes de l'Infrastructure CCT (excluant la Portion visée).
9. Rien dans la présente Entente modificatrice ne peut et ne doit être interprété comme limitant le droit de la Ville de recevoir des Infrastructures CCT conformes aux Ententes et aux garanties y afférentes. Toute obligation assumée par INFC ou son Partenaire privé en vertu des lois applicables ou des Ententes auxquelles renoncent implicitement ou explicitement la Ville de Montréal en vertu de la présente Entente modificatrice est transférée au REM et à Projetco, en faisant les adaptations nécessaires.
10. La présente Entente modificatrice est régie par les lois du Québec et celles du Canada qui y sont applicables. Elle entre en vigueur à la date de signature complète de la présente Entente modificatrice par la Ville, REM Inc. et Projetco, sous réserve toutefois de l'approbation par toutes les instances compétentes de la Ville, du REM et de Projetco ainsi que de l'autorisation du gouvernement du Québec.

[les signatures sont à la page suivante]

FAIT ET SIGNÉ à Montréal, le _____ 2020.

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Yves Saindon, greffier

PROJET REM S.E.C., agissant par son
commandité REM commandité inc.

Par :

André Dufour, Directeur général, dûment
autorisé

Par :

Jean-Christophe Lincourt-Éthier,
Directeur, finances, dûment autorisé

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN INC.

Par :

André Dufour, Directeur général, dûment
autorisé

Par :

Jean-Christophe Lincourt-Éthier,
Directeur, finances, dûment autorisé

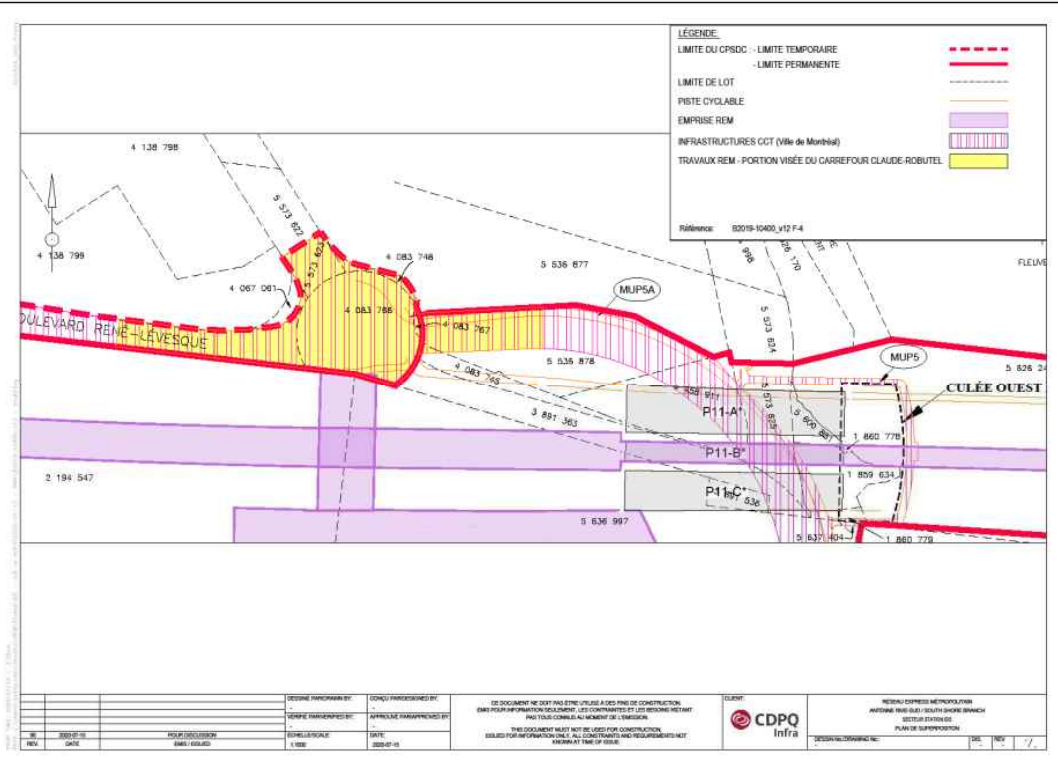
**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA**

Par :

Shawn Hibbard, directeur principal, projet
de corridor du pont Samuel-De
Champlain

ANNEXE A

DESCRIPTION DE LA PORTION VISÉE



ANNEXE B

**ENTENTE DE GESTION POUR LA PHASE DE CONCEPTION – CONSTRUCTION DU
PROJET DE CORRIDOR DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN (CE18-0508)**

ANNEXE C

ENTENTE-CADRE RELATIVE AUX IMMEUBLES EXPROPRIÉS DE LA VILLE DE
MONTREAL AUX FINS DU PROJET DE CORRIDOR DU PONT SAMUEL-DE CHAMPLAIN
(CE19 1581)



Dossier # : 1207641002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Autoriser une dépense de 45 185,18 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

Il est recommandé:

1. d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;
2. d'autoriser une dépense de 45 185,18 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-07-31 09:33
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207641002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Autoriser une dépense de 45 185,18 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la planification des activités de réhabilitation du réseau routier du secteur délimité par les rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et l'avenue Christophe-Colomb.

La coordination, la concertation et les orientations de ce projet d'aménagement sont sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

L'œuvre recherchée sera de nature sculpturale déployée en plusieurs composantes sur les trois (3) portions de terre-plein situées sur la rue Saint-Grégoire à la jonction de l'avenue Christophe-Colomb. La nouvelle œuvre d'art s'insérera dans un espace verdoyant et accueillant pour ses usagers et annoncera ainsi l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier, un des îlots de fraîcheur les plus appréciés du quartier.

Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture (SC) à lancer le concours pour la création de cette œuvre d'art. L'œuvre qui sera réalisée à la suite de ce concours fera partie intégrante de la Collection d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le Service de la culture, par l'entremise de son Bureau d'art public, gère le processus lié au choix et à la réalisation de l'œuvre et il en assurera la pérennité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0241 – 16 mai 2019 – Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénovau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 34 268 616,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308801 (3 soum.) (# GDD 1187231092)

DESCRIPTION

Pour marquer l'envergure de ce concours d'art public étant donné le prestige du site d'implantation de l'oeuvre, le Service de la culture, par l'entremise de son Bureau d'art public, a décidé de tenir un concours par avis public destiné aux artistes professionnels du Québec. Le processus de sélection de l'oeuvre d'art se déroulera en deux étapes. À la première étape, un jury composé de sept membres analysera les candidatures reçues à la suite de l'avis de concours et sélectionnera quatre artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art. À la deuxième étape, le jury recommandera un projet lauréat pour l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier.

Le jury mis en place spécifiquement pour ce concours réunira trois spécialistes reconnus en arts visuels identifiés par le SC, un représentant des citoyens, un représentant du projet d'aménagement, un représentant de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, ainsi qu'un représentant du SC.

Les sommes nécessaires à la réalisation du projet d'art public sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Frais liés au projet d'art public	Montants avant taxes	Montants taxes incluses	Montants nets de ristournes
Frais liés au concours : honoraires du jury et des artistes --- présent GDD	39 300 \$	45 185,18 \$	41 260,09 \$
Acquisition de l'oeuvre d'art (contrat de l'artiste)	320 000 \$	367 920,00\$	335 960,00 \$
Contingences de l'oeuvre	32 000 \$	36 792,00 \$	33 596,00 \$
TOTAL	391 300 \$	449 897,18 \$	410 816,09 \$

Le budget pour l'acquisition de l'oeuvre d'art incluant les contingences fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

JUSTIFICATION

Cette future oeuvre d'art public s'intégrera dans un secteur au cœur du quartier du Plateau Mont-Royal, qui bénéficiera pour la première fois d'une oeuvre d'envergure sur mesure, résolument ancrée à son contexte d'implantation. Ce projet, reçu avec enthousiasme par l'arrondissement, marquera ce point de convergence de circulation pour tous les types

d'usagers et les visiteurs, en plus de leurs offrir une expérience artistique adaptée. Cette initiative contribuera ainsi à l'identité de ce secteur.

De plus, la création de cette œuvre participera à l'enrichissement de la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal et à la promotion de la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain.

Le coût total du projet (concours et acquisition) sera financé au budget du projet de réfection, au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SUM et sera financé via l'Entente 2018-2021 sur le développement culturel de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal des frais liés au concours est de 45 185,18 \$ taxes incluses et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 41 260,09 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale du règlement 15-032 Travaux sur l'ensemble réseau routier artériel CM15 0358.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le PTI 2020-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	3	30	8	-	41
TOTAL	3	30	8	-	41

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget pour l'acquisition de l'oeuvre d'art incluant les contingences fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur et sera financé à 50 % par l'Entente 2018-2021 sur le développement culturel de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020*, en particulier les actions no. 10 et 11 qui visent à "Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais" puis "Soutenir le développement de la culture locale" pour assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé (priorité 3).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le lancement de ce concours par avis public est nécessaire afin que le présent projet d'art public, qui s'échelonne sur une vingtaine de mois, s'arrime à l'échéancier de projet de réfection. De plus, par sa localisation stratégique, l'oeuvre d'art offrira une diversité de point de vue et d'expérience, permettant aux usagers et aux visiteurs de l'apprécier en toute saison. Plus précisément, cette oeuvre sculpturale agira tout d'abord comme point de repère dans le paysage. Elle offrira également la possibilité aux cyclistes et aux piétons qui

transitent à cet endroit de profiter d'un rapport de proximité et ainsi de découvrir les détails de certains éléments de l'oeuvre au fil du temps.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, l'octroi de contrats aura un impact positif et significatif sur la communauté des arts visuels, car la rémunération des spécialistes pour leurs participations au jury et des artistes pour la réalisation des concepts artistiques offre un soutien direct au milieu des arts visuels en ces temps difficiles. L'échéancier de travail a été ajusté en fonction de la situation actuelle et pourrait l'être à nouveau. Le concours pas avis public sera lancé dès son autorisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du concours	14 août 2020
Date limite de dépôt des candidatures	29 septembre 2020
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	semaine du 12 octobre 2020
Dépôt des prestations des finalistes	semaine du 15 février 2021
Rencontre du comité technique	semaine du 22 février 2021
Rencontre du jury pour le choix du lauréat	semaine du 15 mars 2021
Octroi de contrat par les instances municipales	juin 2021
Installation et inauguration de l'oeuvre	été 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean HAMAOU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
René MOLINIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marie-Christine LAVALLEE, Le Plateau-Mont-Royal
Joanne GERMAIN, Le Plateau-Mont-Royal
Jessie LAFRANCE-BRAZEAU, Le Plateau-Mont-Royal
Khemais JOUINI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU, 30 juillet 2020
Jean HAMAOU, 30 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MATTEAU
Agente de développement culturel

Tél : 514-872-1128 ou cell. 514 525-7857

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-22

Stéphanie ROSE
Chef de division par intérim

Tél : 514-868-5856

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice

Tél : 514-872-8562

Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél :

Approuvé le : 2020-07-31

Règlement et programme du concours

pour une œuvre d'art public
à l'entrée nord
du parc Sir-Wilfrid-Laurier

1. Le contexte administratif	1
2. Le contexte du projet	
2.1 L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	1
2.2 Parc Sir-Wilfrid-Laurier	1
2.2.1 La présence de l'art public dans le parc Sir-Wilfrid-Laurier	2
2.3 Entrée nord de l'arrondissement et du parc Sir-Wilfrid-Laurier	2
2.4 Objectifs du projet de réhabilitation du réseau routier	2
2.4.1 Piste cyclable du parc Sir-Wilfrid-Laurier	2
3. Le concours d'art public	
3.1 Enjeux du concours	2
3.2 Site d'implantation de l'œuvre	3
3.3 Programme de l'œuvre d'art	3
4. Les contraintes	
4.1 Contraintes en lien avec le site	3
4.2 Contraintes générales	4
5. La sécurité	4
6. Le calendrier	4
7. Le budget	5
8. L'échéancier du concours et la date de dépôt	5
9. Le dossier de candidature	
9.1 Contenu	6
9.3 Format, présentation et envoi du dossier de candidature	7
10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes	
10.1 Admissibilité	7
10.2 Exclusion	8
11. La composition du jury de sélection	8
12. Le déroulement du concours	8
12.1 Rôle du responsable du concours	9
12.2 Étapes du concours par avis public	9
13. Le processus de sélection	
13.1 Rôle du jury	9
13.2 Rôle du comité technique	10
13.3 Critères de sélection	10
14. La prestation des finalistes	10
15. Les indemnités	
15.1 Appel de candidatures	11
15.2 Prestation des finalistes	11
15.3 Remboursement de certains frais aux finalistes	11
16. Les suites du concours	
16.1 Approbation	11
16.2 Mandat de réalisation	12
17. Les dispositions d'ordre général	
17.1 Clause de non-conformité	12
17.2 Droits d'auteur	12
17.3 Clause linguistique	12
17.4 Consentement	13
17.5 Confidentialité	13
17.6 Examen des documents	13
17.7 Statut du candidat	13

Annexe 1.

Fiche d'identification du candidat

Annexe 2.

Formulaire de démarche et motivation

Annexe 3.

Localisation du projet de réhabilitation routière et d'aménagement

Annexe 4.

Plans du site retenu pour l'œuvre d'art

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

1. Le contexte administratif

Le présent concours s'inscrit dans le cadre de la planification des activités de réhabilitation du réseau routier des rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et de l'avenue Christophe-Colomb.

La coordination, la concertation et les orientations de ce projet d'aménagement sont sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal.

Les œuvres d'art public réalisées dans le contexte de la planification de projets immobiliers ou de réaménagement et retenues par les instances municipales font partie intégrante de la Collection municipale d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le Service de la culture, par l'entremise de son Bureau d'art public, en gère l'acquisition, la conservation et la promotion.

Les orientations de collectionnement pour l'acquisition des œuvres d'art public par voie de concours tiennent compte de la diversité des pratiques actuelles en arts visuels. Elles tiennent également compte des valeurs d'inclusion, d'équité et de diversité de la Ville de Montréal envers les artistes professionnels.

2. Le contexte du projet

2.1 Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux vivre en ville qui repose sur la création de quartiers complets où l'on peut vivre, travailler et se divertir. L'arrondissement regroupe des quartiers qui offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois ; une vie sociale et culturelle foisonnante ainsi que des aménagements qui favorisent des déplacements actifs et sécuritaires, des îlots de fraîcheur et des lieux de rencontre.¹

2.2 Parc Sir-Wilfrid-Laurier

D'une superficie de près de onze hectares, le parc Laurier est bordé par l'avenue Laurier et les rues Saint-Grégoire, de Mentana et de Brébeuf. Cet espace vert amène une transition du type de circulation sur l'avenue Christophe-Colomb, qui lui fait face. Elle passe d'une circulation à double sens au nord à une circulation à sens unique (direction nord) au sud du parc, permettant ainsi d'adapter le rythme de la circulation routière à ce quartier résidentiel.

Historiquement, le terrain du parc Sir-Wilfrid-Laurier a été occupé par les carrières Dubuc et Limoges pour l'extraction des pierres calcaires (pierres grises de Montréal) qui ont servi à la construction de nombreux édifices et monuments patrimoniaux de Montréal. Au fil du temps, l'exploitation des carrières ayant décliné, différents emplacements ont été utilisés comme dépotoirs.

C'est le 29 mai 1925 que le parc a officiellement été nommé Sir-Wilfrid-Laurier en l'honneur de l'avocat et homme d'État, qui fut premier ministre du Canada de 1896 à 1911.

¹ Référence : site internet de l'arrondissement

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Après des travaux de remblayage et différents aménagements, le parc devient officiellement un terrain de jeux en 1930. Les installations actuelles du parc se composent, entre autres, d'une piscine extérieure et d'une pataugeoire avec jeux d'eau, d'aires de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans, d'un terrain de soccer, de terrains de balle, d'un chalet, d'une aire d'exercice canin, de terrains de pétanque et de badminton ainsi que d'une zone multisports.

2.2.1 La présence de l'art public dans le parc Sir-Wilfrid-Laurier

Un buste en bronze, le *Monument à Isabelle la Catholique* de José Planes, est installé dans le parc, face à l'avenue Christophe-Colomb. C'est le consul général d'Espagne qui a fait don de cette œuvre à la Ville de Montréal, au nom de l'Institut de culture hispanique de Madrid, à l'occasion du 467^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Colomb.

2.3 Entrée nord de l'arrondissement

L'avenue Christophe-Colomb est une artère importante reliée à l'autoroute 40 qui traverse la Ville et donne accès au secteur résidentiel central de l'arrondissement.

2.4 Objectifs du projet de réhabilitation du réseau routier

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit, par ses différents programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

2.4.1 Piste cyclable du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Dans le contexte de ce projet de réhabilitation routière de la rue Saint-Grégoire, la piste cyclable du parc Sir-Wilfrid-Laurier, qui avait été réaménagée temporairement en 2013, sera construite de façon permanente. Elle sera aussi prolongée pour rejoindre le lien cyclable du passage inférieur de la rue Saint-Hubert.

À l'intersection des rues Saint-Grégoire et Christophe-Colomb, le lien cyclable sera sécurisé et réaménagé afin de souligner l'entrée nord principale du parc Sir-Wilfrid-Laurier.

La piste cyclable sur la rue Christophe-Colomb sera aussi reconstruite et protégée au moyen d'un terre-plein planté.

Les principaux objectifs de ce programme de réhabilitation routière sont :

- Assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes ;
- Maintenir le réseau d'éclairage et l'améliorer si possible ;
- Consolider et conserver les équipements municipaux ;
- Remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

3. Le concours d'art public

3.1 Enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche de développement des quartiers culturels qui vise à enrichir la Collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal et à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain.

3.2 Site d'implantation de l'œuvre

Situé à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier, le site d'implantation longe la piste cyclable et se situe à la jonction de la rue Saint-Grégoire et de l'avenue Christophe-Colomb qui marque l'entrée du parc (Annexe 3).

Plus précisément, trois portions de terre-pleins sur la rue Saint-Grégoire sont réservées à l'implantation de l'œuvre d'art : une portion centrale de forme semi-circulaire et, de chaque côté, espacées par un accès à la piste cyclable, les deux autres portions identifiées (Annexe 4).

Ces trois (3) emplacements seront préparés pour recevoir les éléments de l'œuvre (désencombrement souterrain maximal, décontamination et terre de culture) et seront ceinturés d'une bordure de granit de 150 à 200 mm de hauteur visible et de 150 mm de largeur.

La nouvelle œuvre d'art s'insère dans un espace verdoyant et accueillant pour ses usagers et annonce ainsi l'entrée du parc Laurier, un des îlots de fraîcheurs les plus appréciés du quartier. En ce sens, les trois (3) emplacements identifiés seront végétalisés autour des éléments de l'œuvre. L'arrondissement veillera à la conception de cet aménagement paysager en collaboration avec l'artiste.

3.3 Programme de l'œuvre d'art

Ce concours vise la création d'une œuvre sculpturale en plusieurs composantes situées sur les trois (3) emplacements identifiés.

Cette œuvre agira tout d'abord comme point de repère dans le paysage. En second lieu, l'œuvre, qui profitera d'un rapport de proximité, sera découverte et expérimentée sous d'autres points de vue par les cyclistes et les piétons qui transitent à cet endroit.

Le concept de l'œuvre pourrait s'inspirer de l'histoire du parc à partir de sa création ou encore du mouvement inhérent à ce lieu attractif. L'espace vert dans lequel s'intègre l'œuvre permettra de l'apprécier le jour comme la nuit et en toutes saisons.

4. Les contraintes

4.1 Contraintes en lien avec le site

L'utilisation de couleurs vives, de la lumière et de matériaux réfléchissants est proscrite afin d'éviter une distraction potentielle supplémentaire aux automobilistes. En ce sens, aucun élément de l'œuvre ne devra se retrouver en compétition avec les feux de circulation. Dans une optique de sécurité pour les usagers du parc, l'artiste tiendra compte également de ne pas obstruer les champs et les triangles de visibilité en lien avec tous les types de circulation. Un dégagement minimal est à prévoir autour de la bordure de granit, du feu de circulation, des deux (2) lampadaires et de l'équipement localisé sur les trois emplacements identifiés. Les plans montrant les cônes de visibilité et la localisation des appareils et les dégagements requis seront transmis aux finalistes lors de la rencontre

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

d'information. L'accumulation de neige due au déneigement en période hivernale est également à considérer lors de la conceptualisation de l'œuvre.

4.2 Contraintes générales

Cette commande exclut l'utilisation de l'eau dans les composantes de l'œuvre d'art. Les pièces cinétiques et les mécanismes intégrés sont également exclus. Les pièces en mouvement, même non accessibles, sont proscrites.

Le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art. Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition dans un espace urbain. Le lauréat devra privilégier des matériaux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal, dans les conditions d'exposition énoncées précédemment.

L'utilisation de certains matériaux est par ailleurs rejetée ; il s'agit de l'acier peint, du bois et des plastiques. Cependant, si l'artiste choisit l'un de ces matériaux, il devra faire la démonstration de sa durabilité dans l'espace public. Pour ce qui est du cuivre, il peut être utilisé dans la mesure où le fini ne comporte pas de vernis pour stabiliser la couleur.

5. La sécurité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surface rugueuse, d'arête coupante ou de fini présentant des risques de blessures à moins qu'ils ne soient hors d'atteinte.

L'œuvre devra se déployer dans les emplacements identifiés en cohérence avec les mesures de visibilité exigées dans un contexte de circulation routière (référence au point 4.1 et aux compléments d'information qui seront transmis aux finalistes lors de la rencontre d'information) ;

6. Le calendrier

Date limite de dépôt des candidatures	<i>29 septembre 2020</i>
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	<i>semaine du 12 octobre 2020</i>
Envoi des réponses aux candidats	<i>semaine du 12 octobre 2020</i>
Rencontre d'information aux finalistes et signature du contrat de concept artistique	<i>semaine du 19 octobre 2020</i>
Annnonce publique des finalistes	<i>semaine du 26 octobre 2020</i>
Dépôt des prestations des finalistes	<i>semaine du 15 février 2021</i>
Rencontre du comité technique	<i>semaine du 22 février 2021</i>
Rencontre du jury pour le choix du lauréat	<i>semaine du 15 mars 2021</i>
Envoi des réponses aux finalistes	<i>semaine du 15 mars 2021</i>
Octroi de contrat par la Ville	<i>juin 2021</i>
Installation prévue de l'œuvre	<i>juin 2022</i>

À l'exception de la date limite du dépôt des dossiers de candidature, le calendrier est sujet à modifications, selon l'avancement du projet de construction et le contexte de la COVID-19.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

7. Le budget

Le budget de réalisation de l'œuvre d'art est de **320 000 \$** avant taxes. Il comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste ;
- Les frais de production des plans, devis et estimations de coûts (préliminaires et définitifs de l'œuvre) ;
- Les honoraires d'un ingénieur en structure et des autres professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre, ce qui inclut les frais de production des plans, devis et estimations de coûts (préliminaires et définitifs de l'œuvre, mais également pour un plan de maintien de circulation si nécessaire pour l'exécution des travaux d'installation) ;
- Les coûts de matériaux et de services (les matériaux, la main-d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre ;
- La construction des fondations de l'œuvre en sous-sol ;
- Les coûts de remise en état du terrain ;
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation et à l'installation de l'œuvre ;
- Le transport, l'installation et la sécurisation de l'œuvre et du site pendant l'installation ;
- Les dépenses relatives à l'administration du projet (déplacements et messagerie) ;
- Une assurance responsabilité civile de trois millions de dollars (3 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que des assurances contre les pertes d'exploitation, une couverture hors site, une assurance transport, une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes ;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination et réunions de chantier entre le maître d'ouvrage, les professionnels, l'entrepreneur général et les autres sous-traitants spécialisés concernés, etc., le cas échéant ;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et des photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales ;
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %.

La Ville de Montréal prendra en charge :

- Le panneau d'identification de l'œuvre ;
- La décontamination du sol ;
- Le remblayage avec de la terre de culture ;
- L'aménagement paysager.

8. L'échéancier du concours et la date de dépôt

Le dossier complet doit être acheminé par courriel, en un seul envoi (voir point 9.2) et au plus tard le **29 septembre 2020 à midi** à l'adresse suivante : genevieve.matteau@montreal.ca avec pour objet : « Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Laurier ».

L'artiste doit s'assurer de la bonne réception de son dossier auprès de la chargée de projet rattachée à ce concours.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

9. Le dossier de candidature

9.1 Contenu

Le candidat doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations ou de ses compétences pour la réalisation du projet en concours.

Le dossier de candidature **doit contenir les cinq sections dans l'ordre mentionné plus bas**. Comme le prévoit la clause linguistique au point 17.3 du présent document, le dossier doit être présenté en français.

Les documents à produire sont :

1. Fiche d'identification fournie à l'Annexe 1, remplie, datée et signée par l'artiste ;
2. Curriculum vitae d'au plus trois (3) pages comprenant les données suivantes :
 - La formation
 - Les expositions solos
 - Les expositions de groupe
 - Les collections
 - Les projets d'art public
 - Les prix, bourses et reconnaissances obtenus
 - Les publications

3. Formulaire de démarche et de motivation fourni à l'Annexe 2 et rempli.

Cette section, **nouvellement remaniée sous forme de questions-réponses**, permet au jury de percevoir et de comprendre les aspects de la pratique actuelle de l'artiste qui pourront être mis en lien avec le programme de concours. Elle permet également d'évaluer la compréhension et les motivations du candidat envers la commande.

Aucun concept ou projet précis n'est autorisé ni ne sera présenté au jury à cette étape du concours.

4. Dossier visuel

Le dossier visuel est présenté de la façon suivante :

- Un maximum de dix (10) images d'au moins six (6) œuvres réalisées au cours des huit (8) dernières années ;
- Les images doivent être placées en ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) ;
- Une (1) image par page avec les informations et le numéro attribué à l'œuvre dans la liste descriptive du dossier visuel ;
- Il n'est pas possible de présenter plusieurs points de vue d'une même œuvre dans une même image ;
- Aucun texte ne doit être ajouté sur l'image ;
- Le dossier visuel doit majoritairement présenter des œuvres terminées. Ainsi :
 - un maximum de deux (2) images de maquette peuvent être admises ;
 - aucune image du processus menant à la création d'œuvres n'est admise ;
- Les photos ne doivent pas inclure d'œuvres d'autres artistes (ex.: exposition de groupe, etc.) mais peuvent présenter une œuvre issue d'une collaboration avec un ou d'autres artistes ;
- Les photos doivent être de qualité professionnelle.

Les dossiers qui contiennent du matériel visuel ne respectant pas ces directives seront considérés comme non conformes.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Quelques recommandations :

Afin de faciliter l'analyse de votre dossier, il est suggéré de considérer les aspects suivants :

- Proposez des images dont les concepts pourront être compris rapidement ;
- Démontrez votre capacité à mener un projet dans un contexte d'art public ;
- Tenez compte des spécificités du programme de l'œuvre et des types de public qui la côtoieront (enfants, adultes, résidents, touristes, etc.).

5. Liste descriptive du dossier visuel

- La liste descriptive présente en ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) les images numériques du dossier visuel et comprend les éléments suivants : titre, description, année de réalisation, techniques ou matériaux utilisés, dimensions, le contexte (exposition solo ou groupe, commande, etc.), s'il s'agit d'une œuvre d'art public : le client, le lieu et le budget.

9.2 Format, présentation et envoi du dossier de candidature

Le dossier doit être envoyé par courriel et respecter les conditions suivantes :

- Être présenté en format lettre (8 ½ po x 11 po) portrait ;
- Le texte doit être rédigé avec une police de caractère lisible, sans empattement et d'une grosseur variant entre 10 et 12 points ;
- Les cinq parties du dossier doivent être assemblées dans un seul document PDF (maximum 10 Mo), dans l'ordre indiqué ci-dessus (de 1 à 5) ;
- Le document PDF doit être transmis par courriel ou via la plateforme WeTransfer si nécessaire.

10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes

10.1 Admissibilité

Le concours s'adresse à tout artiste professionnel en arts visuels qui est citoyen canadien, immigrant reçu et habitant au Québec depuis au moins un an.

On entend par artiste professionnel un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs*.²

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus, ou encore de participations à des événements où la sélection des participants est faite par des professionnels des arts visuels. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'un étudiant ne peut être candidat au présent concours.

Le terme « artiste » peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale. S'il s'agit d'un regroupement, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

² Référence : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-32.01>

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville de Montréal, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêts ou pouvant être considéré en conflit d'intérêts : 1) en raison de ses liens avec la Ville, son personnel, ses administrateurs, un membre du jury ou un membre d'une équipe professionnelle affectée au projet, ou 2) en raison de liens familiaux directs, d'un rapport actif de dépendance ou d'association professionnelle pendant la tenue du concours, ne peut participer au concours. Les associés de ces personnes ni leurs employés salariés ne peuvent également y participer.

Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec peut être exigé avant de passer à l'étape suivante du concours.

10.2 Exclusion

Toute candidature ou prestation reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 8 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat ou finaliste pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

11. La composition du jury de sélection

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Le même jury participe à toutes les étapes du processus de sélection. Il est composé de sept membres dont plus de la moitié est composée de personnes indépendantes de la Ville de Montréal.

Le jury réunit les personnes suivantes :

- Trois (3) spécialistes en arts visuels (artistes, conservateurs, critiques d'art, commissaires indépendants, muséologues, professeurs) ayant une connaissance de l'art public;
- Un (1) représentant du projet d'aménagement;
- Un (1) représentant de l'arrondissement ou du service requérant;
- Un (1) représentant des citoyens;
- Un (1) représentant du Service de la culture.

Le président du jury sera désigné à la première réunion. Son rôle consiste à aider le groupe à en venir à un consensus final pour la sélection du lauréat.

12. Le déroulement du concours

Note importante : Les mesures de distanciation sociale et les exigences quant aux types de regroupement permis dans le contexte de la COVID-19 pourraient nécessiter de tenir des rencontres virtuelles, par exemple, sous forme de vidéoconférences ou de rencontres téléphoniques. Conséquemment, il est possible qu'il soit demandé aux artistes d'adapter le matériel à produire pour la présentation des propositions artistiques (ou concepts). Le cas échéant, le Bureau d'art public s'engage à aviser les artistes dans les meilleurs délais et à s'assurer que ces mesures exceptionnelles favorisent les conditions les plus équitables pour l'ensemble des candidats en concours.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

12.1 Rôle du responsable du concours

Toutes les questions et demandes relatives à ce concours doivent être adressées par courriel à la chargée de projet rattachée à concours :

Geneviève Matteau, agente de développement culturel
Bureau d'art public
Courriel : genevieve.matteau@montreal.ca

Tous les documents remis par un candidat ou un finaliste sont vérifiés par la chargée de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité aux articles 8 et 9 du présent règlement. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury.

12.2 Étapes du concours par avis public

L'évaluation se fait selon la procédure suivante :

Première étape : sélection des finalistes

- Le jury prend connaissance des dossiers de candidature reçus ;
- Il sélectionne un maximum de quatre (4) finalistes en vue du concours ;
- Il émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

Au terme de cette étape, une rencontre d'information est organisée avec les finalistes. Les aspects techniques et les conditions du concours sont présentés. C'est lors de cette rencontre que l'ordre des présentations pour le jury est déterminé : par tirage au sort ou par ordre alphabétique. Le nom des finalistes est divulgué dès que ceux-ci ont confirmé leur acceptation et signé le contrat de concept artistique.

Deuxième étape : prestation des finalistes*

- Le jury entend le rapport du comité technique ;
- Il prend connaissance des prestations* ;
- Il délibère et recommande un concept lauréat à la Ville et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

*La présentation du concept par les artistes sera adaptée en fonction du contexte actuel de la COVID-19.

Au terme de cette rencontre, la recommandation du jury est consignée par la chargée de projet dans un rapport signé par tous les membres du jury. Le chargé de projet enclenche le processus de recommandation auprès des instances de la Ville. L'identité et le concept du lauréat du concours sont dévoilés au moment de l'octroi du contrat par la Ville de Montréal.

13. Le processus de sélection

13.1 Rôle du jury

Le jury est consultatif, car la décision définitive appartient aux instances de la Ville de Montréal. Son rôle comporte la proposition de candidatures d'artistes, la sélection des finalistes, ainsi que le choix et la recommandation d'un lauréat. La chargée de projet du Bureau d'art public agit également à titre de secrétaire et d'animateur des séances du jury.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander de finalistes ou de lauréat, il en informe sans délai la Ville de Montréal en motivant sa décision.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

13.2 Rôle du comité technique

Le rôle du comité technique consiste à effectuer une analyse de certains éléments techniques des prestations des finalistes.

Il évalue notamment :

- Les estimations de coût du projet en regard du budget prévisionnel ;
- La faisabilité technique du projet ;
- La faisabilité du concept en regard de la réglementation existante ;
- L'entretien et la durabilité des éléments compris dans le projet ;
- Le calendrier de réalisation du projet ;
- La sécurité du concept proposé.

Le chargé de projet transmet ensuite des questions aux finalistes. Celles-ci doivent être répondues et validées par le comité technique avant la présentation de leur proposition au jury, selon les dates déterminées lors de la rencontre d'information aux finalistes.

13.3 Critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures et des prestations :

Première étape du concours : sélection des finalistes

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères suivants :

- Excellence et qualité des projets réalisés ;
- Créativité et originalité de la démarche artistique ;
- Carrière artistique ;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables ;
- Originalité de l'énoncé d'intention pour le concours d'art public.

Deuxième étape du concours : prestations des finalistes

Cette étape du concours est centrée sur la mise en forme détaillée du projet artistique, sa réponse précise aux exigences du programme.

Les prestations des finalistes sont évaluées sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Intérêt de l'approche conceptuelle ;
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation ;
- Impact visuel du projet le jour et la nuit, durant les quatre saisons ;
- Respect des règles de sécurité ;
- Aspects fonctionnels et techniques ;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre ;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

14. La présentation des propositions des finalistes

Les finalistes sont convoquées afin de présenter leur proposition aux membres du jury (la formule sera adaptée au contexte actuel et déterminée ultérieurement). Elles sont informées par courriel ou par téléphone du jour et de l'heure de leur convocation, environ trois semaines avant la rencontre du jury.

Les finalistes doivent produire une représentation virtuelle des deux composantes de l'œuvre d'art dans son environnement immédiat, des montages photo ainsi qu'un échantillon du rendu de l'œuvre si pertinent. Les informations sur le matériel de prestation à fournir seront précisées ultérieurement.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Les finalistes doivent aussi produire, en format pdf, un document descriptif comprenant :

- Un texte de présentation de l'œuvre exposant le concept et le parti choisi par l'artiste pour répondre à la commande;
- Une description technique (comprend la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition, ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Il doit préciser les dimensions de l'œuvre et la solution retenue pour les ancrages, validée par un ingénieur en structure par une lettre jointe au dossier);
- Un plan de localisation de l'œuvre;
- Des images de l'œuvre d'art (selon les indications fournies en rencontre d'information);
- Un calendrier de réalisation pour l'installation de l'œuvre;
- Un budget détaillé à même la grille Excel fournie par la Ville;
- Un devis d'entretien détaillé de l'œuvre. Ce document servira à l'évaluation des propositions effectuée par le comité technique.

Note : les artistes n'ont pas à produire de dessins d'atelier à cette étape.

15. Les indemnités

15.1 Appel de candidatures

Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape du concours.

15.2 Prestation des finalistes

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme, recevra en contrepartie, et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat soumis par la Ville, des honoraires de **cinq mille dollars (5 000 \$)** taxes non comprises, qui lui seront versés à la fin du processus de sélection du lauréat et sur présentation d'une facture.

Les frais et honoraires octroyés en vertu du présent règlement sont soumis aux taxes réglementaires, dont la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ). Les finalistes doivent fournir à la Ville, le cas échéant, leur numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés.

15.3 Remboursement de certains frais aux finalistes

La Ville s'engage à rembourser les frais de déplacement et d'hébergement que les finalistes demeurant à plus de 100 km de Montréal auront engagés pour assister à la rencontre d'information et présenter leur projet devant jury. Les détails sont précisés lors de la rencontre d'information aux finalistes.

16. Les suites du concours

16.1 Approbation

Le projet gagnant doit être approuvé par la Ville de Montréal de même que par toutes les autorités compétentes quant aux codes et normes en vigueur, compte tenu des travaux projetés.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

16.2 Mandat de réalisation

La Ville reçoit la recommandation du jury, négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat d'exécution pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art. Par la suite, si elle approuve la recommandation du jury, c'est l'instance municipale appropriée qui octroiera le contrat de l'artiste.

La Ville de Montréal, par voie de ses instances décisionnelles, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. Si elle n'endosse pas la recommandation du jury, elle doit motiver sa décision.

17. Les dispositions d'ordre général

17.1 Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste ;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et finalistes, notamment l'omission ou le non-respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, le chargé de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non conforme ne sera présentée au jury.

17.2 Droits d'auteur

Chaque finaliste accepte, par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept à la Ville de Montréal et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu le projet lauréat, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville, qui pourra en disposer à son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.

Le finaliste dont le projet est retenu garantit à la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession. Il se porte garant également, en faveur de la Ville, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

17.3 Clause linguistique

Lorsqu'une version anglaise des documents est produite par la Ville, il s'agit d'une version de courtoisie. En cas de contradiction entre la version française et anglaise de tous documents, la version française prédomine.

Lors de la prestation devant jury, les finalistes peuvent également faire une demande pour présenter leur projet en anglais. Dans le cas où cette demande serait acceptée, les finalistes devront être en mesure de comprendre et de répondre aux questions du jury en français. Dans le cas contraire, ils devront être accompagnés d'un interprète.

Concours pour une œuvre d'art public à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier

17.4 Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non-conforme, accompagnée des éléments précis de non-conformité.

La Ville de Montréal pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

17.5 Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront pas, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics les renseignements globaux ou partiels.

Les membres du personnel de la Ville de Montréal de même que les membres du jury et du comité technique sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.

17.6 Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Montréal se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite du dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

17.7 Statut du finaliste

Dans le cas où le finaliste n'est pas une personne physique faisant affaire seul, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :

- a) Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.
- b) Si le finaliste est une société (société enregistrée) ou fait affaires sous un autre nom que celui des associés, il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (RLRQ c P-45) du Québec ou tout autre document de même nature d'une autre province attestant l'existence de la société. De plus, dans le cas d'une société, lorsque les documents du finaliste ne sont pas signés par tous les associés, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés.
- c) Si le finaliste est un collectif, chacun des membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif ou du maître d'ouvrage.

Formulaire d'identification du candidat

Coordonnées du candidat

Nom du candidat (artiste)

Geneviève Matteau, chargée de projet

Nom de la personne contact

Adresse complète (numéro/rue/ville/code postal)

Téléphone, télécopieur

Adresse de courrier électronique (toutes les communications seront effectuées par courriel dans le cadre de ce concours)

Déclaration de l'artiste

Je déclare, par la présente, que je suis citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

Signature

Date

Annexe 2. Démarche et motivation

Quelle est votre démarche artistique ?

(Maximum de 950 caractères, espaces compris)

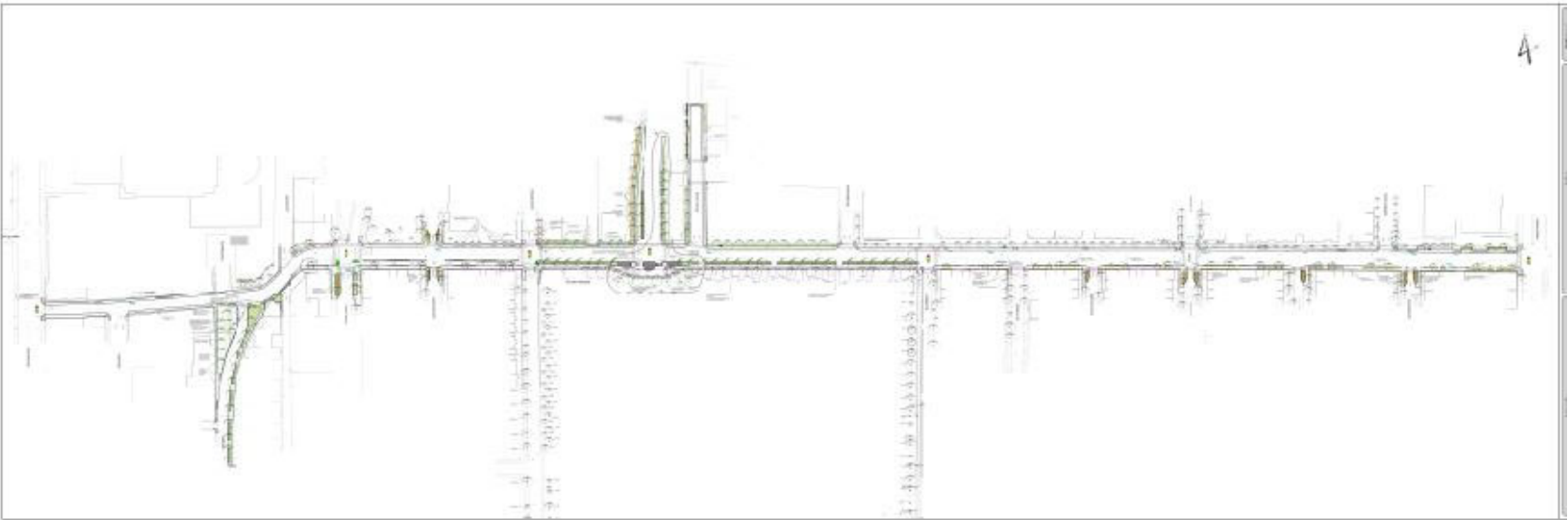
Quels liens percevez-vous entre votre pratique artistique et les spécificités du programme de concours d'art public ?

(Maximum de 800 caractères, espaces compris)

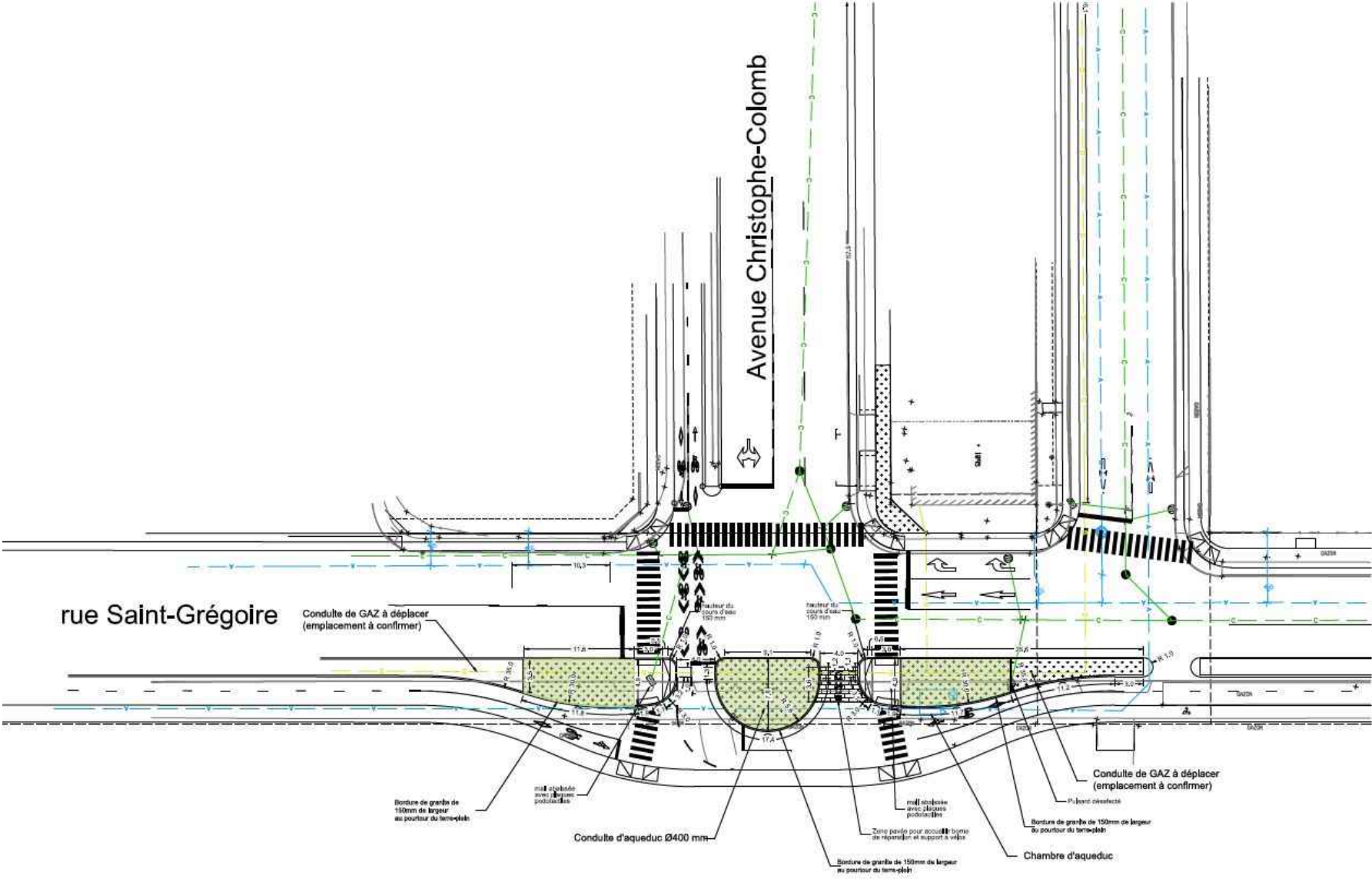
En regard de votre démarche et du concours, quel(s) sujet(s), techniques ou approches souhaiteriez-vous mettre de l'avant, explorer ou développer ?

(Maximum de 800 caractères, espaces compris)

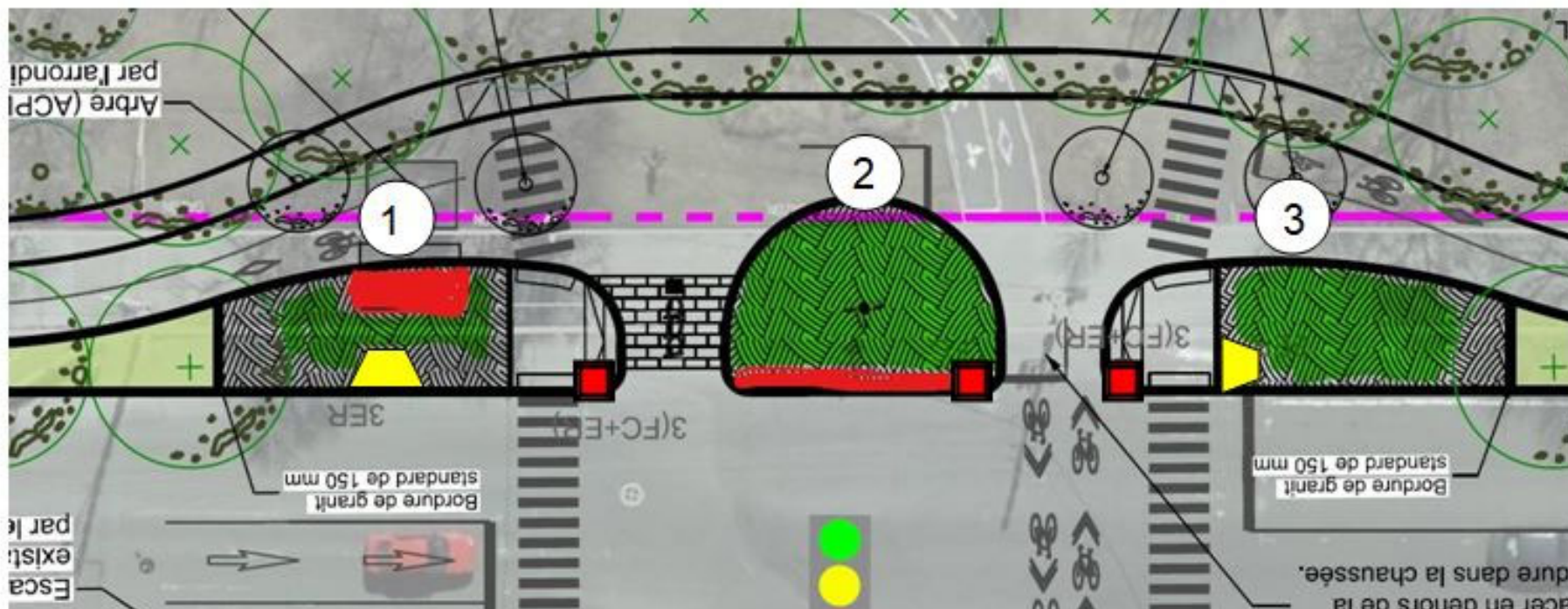
Annexe 3 – Localisation du projet de réhabilitation routière et d'aménagement



Annexe 4 – Plans du site retenu pour l'œuvre d'art



Annexe 4 – Plans du site retenu pour l'œuvre d'art



 Site d'implantation  Feu de circulation  Lampadaire

Dossier # : 1207641002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Autoriser une dépense de 45 185,18 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1207641002 - Concours oeuvre d'art parc Sir-Wilfrid-Laurier VF.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-30

Étienne GUIMOND
 conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-7363

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 30.002

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1207721002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'Anuradha Dugal et de Mélissa Côté-Douyon à titre de membre pour un deuxième mandat au Conseil des montréalaises de trois ans se terminant en septembre 2023. Approuver la nomination de Mélissa Garrido et d'Alexe Lépine-Dubois à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2023. Désigner Anuradha Dugal à titre de présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022. Désigner Sylvie Cajelait à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022.

Il est recommandé :

- de nommer Mélissa Côté-Douyon à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un 2e mandat de trois ans se terminant en septembre 2023.
- de nommer Anuradha Dugal à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un 2e mandat de trois ans se terminant en septembre 2023.
- de nommer Mélissa Garrido à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un 1er mandat de trois ans se terminant en septembre 2023.
- de nommer Alexe Lépine-Dubois à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un 1er mandat de trois ans se terminant en septembre 2023.
- de désigner Anuradha Dugal à titre de présidente du Conseil des Montréalaises pour mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022.
- de désigner Sylvie Cajelait à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-09-03 10:25
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207721002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'Anuradha Dugal et de Mélissa Côté-Douyon à titre de membre pour un deuxième mandat au Conseil des montréalaises de trois ans se terminant en septembre 2023. Approuver la nomination de Mélissa Garrido et d'Alexe Lépine-Dubois à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2023. Désigner Anuradha Dugal à titre de présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022. Désigner Sylvie Cajelait à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2020 à septembre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du Conseil des Montréalaises (CM), notamment le nombre de membres constituant le Conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés dans les 6 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM1919 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.

CM19 1356 - 16 déc 2019 - Approuver la désignation de Anuradha Dugal à titre de vice-présidente pour un 1er mandat de deux ans de février 2020 à février 2022.

CM19 0944 - 20 août 2019 - Approuver la nomination de Sylvie Cajelait à titre de membre pour un 1er mandat de trois ans se terminant en août 2022.

CM19 0944 - 20 août 2019 - Approuver la nomination de Dorothy Alexandre à titre de membre pour un 2e mandat de trois ans se terminant en août 2022.

CM19 0944 - 20 août 2019 - Approuver la désignation de Dorothy Alexandre à titre de présidente pour un 2e mandat de deux ans de septembre 2019 à septembre 2021.

CM17 1175 - 25 septembre 2017 - Approuver la nomination de Mélissa Côté-Douyon à

titre de membre pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020.

CM17 1175 - 25 septembre 2017 - Approuver la nomination d'Anuradha Dugal à titre de membre pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020.

CM17 1175 - 25 septembre 2017 - Approuver la nomination de Jeannette Uwantege à titre de membre pour un 1er mandat de trois ans se terminant en septembre 2020.

CM04 0410 - 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

1 - Renouvellement de mandats

Le règlement (19-051) stipule que les mandats de membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans.

Anuradha Dugal et Mélissa Côté-Douyon sont membres du Conseil des Montréalaises depuis septembre 2017. Elles ont accompli un premier mandat et désirent poursuivre leur engagement pour un deuxième mandat.

Sachant qu'elles ont démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participent assidûment aux diverses activités du CM, il est recommandé de les nommer pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2023.

Nom	Date de fin du 1er mandat	Date de début du 2e mandat	Date de fin du 2e mandat
Anuradha Dugal	Septembre 2020	Septembre 2020	Septembre 2023
Mélissa Côté-Douyon	Septembre 2020	Septembre 2020	Septembre 2023

2 - Remplacement de membres

Les membres qui quittent le CM:

Nom	Date de fin de mandat	Motif de départ
Dorothy Alexandre	Août 2022 (2e mandat)	Démission le 17/09/2020
Jeannette Uwantege	Septembre 2020 (1er mandat)	Fin de 1er mandat - ne désire pas renouveler pour un 2e mandat

À la suite de ces fins de mandats et démissions, les nominations suivantes sont recommandées:

Nom	Date de début du 1er mandat	Date de fin du 1er mandat	En remplacement de
Mélissa Garrido	Septembre 2020	Septembre 2023	Dorothy Alexandre
Alexe Dubois-Lépine	Septembre 2020	Septembre 2023	Jeannette Uwantege

3 - Désignation de la présidence et de la vice-présidence

Selon le Règlement (19-051), le mandat de la vice-présidence du CM est d'une durée de 2 ans, renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois (article 7).

La personne membre d'un conseil peut poser sa candidature pour le siège de la présidence et pour l'un des sièges à la vice-présidence au sein de ce conseil. L'élection du siège de la présidence se fait par vote à la majorité absolue lors d'une assemblée et l'élection des sièges à la vice-présidence se fait par vote à la majorité simple lors d'une assemblée. Le conseil recommande la ou les candidatures au conseil de la ville (article 31).

À la suite de la démission de la membre et présidente Dorothy Alexandre, le poste de présidente est vacant. La vice-présidente Anuradha Dugal se présentant à la présidence, un poste de vice-présidence est aussi en élection. Afin de combler ces postes, des élections ont été organisées à l'assemblée de membres du 17 juin 2020. Anuradha Dugal est recommandée à titre de présidente et Sylvie Cajelait à titre de vice-présidente.

À la suite des élections, les désignations suivantes sont recommandées :

Nom	Titre	Date de début de 1er mandat à ce titre	Date de fin du 1er mandat à ce titre
Anuradha Dugal	présidente	septembre 2020	septembre 2022
Sylvie Cajelait	vice-présidente	septembre 2020	septembre 2022

JUSTIFICATION

Processus de sélection des nouvelles membres:

Afin de recruter les membres du CM, un appel de candidatures et un processus de sélection ont été réalisés durant l'automne 2018.

Lors de la campagne de recrutement, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais, un envoi électronique dans plus de 230 organismes en condition féminine et une campagne dans les réseaux sociaux couvrant la période du 27 août au 14 octobre 2018 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de mesdames Fanny Magini (Projet Montréal), Karine Boivin-Roy (Ensemble Montréal), toutes élues municipales. Mme Nadia Bastien, chef de division à la Direction de la diversité sociale et des sports, Mme Charlotte Thibault, ancienne présidente du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et Mme Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste du Conseil des Montréalaises, a agi à titre de coordonnatrice du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au CM.
5. La production d'une recommandation par le CM à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, Mme Rosannie Filato et à la conseillère associée à la condition féminine, Mme Suzie Miron.

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* :

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;

3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

Des 94 Montréalaises intéressées, 20 candidates ont été convoquées en entrevue, 19 ont été vues en entrevue et 14 ont été retenues. Une liste de ces candidates (liste de réserve) a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

La liste des candidates retenues a été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Vingt candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence. Il est à noter que les Montréalaises ayant soumis leur candidature lors de cette campagne de recrutement résident principalement dans les quartiers centraux.

Les candidatures de Mélissa Garrido et d'Alexe Lépine-Dubois ont été sélectionnées parmi les personnes inscrites dans la liste de réserve des candidatures. Ces choix tentent d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, ethno-culturelle, intergénérationnelle, sociale et professionnelle. En effet, au Conseil des Montréalaises, siègent actuellement 15 femmes provenant des 8 arrondissements suivants:

- Le Sud-Ouest (1);
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2)
- Rosemont-La Petite-Patrie (3);
- Verdun (3).
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (3)
- Lachine (1)
- Plateau-Mont-Royal (1)

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

Anuradha Dugal est membre depuis septembre 2017. Sylvie Cajelait est membre depuis août 2019. Toutes deux ont démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper le poste de présidente et de vice-présidente et participent assidûment aux diverses activités du CM. Leur désignation comme présidente et vice-présidente est donc recommandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources permanentes pour son fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au CM s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le CM touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du CM, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination des nouvelles membres sera annoncée par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9074
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-03

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2020-09-03

Anuradha Dugal

PROFESSIONAL PROFILE: a dynamic, trilingual leader who has worked in social justice and equality issues for twenty years. Excited to uncover creative solutions to hard questions and explore innovation while realizing the mission of the organization.

SUMMARY OF COMPETENCIES

- Social Justice Commitment: focus on addressing inequality in its many forms, with an intersectional analysis, professionally, inter-personally and politically.
- Vision: big picture thinking and strategic ambitious goal setting that are balanced by commitment to the long-term hard work that brings out the potential of a team and an organization.
- Team management: confident in training and motivating a team, building team spirit, well versed in recruiting and placing staff, volunteers and interns with a view to talent management and professional growth.
- Program Evaluation and Development: solid knowledge of theories underpinning outcomes and use of multiple mechanisms to measure effect, looking for the strongest social impact. Interested in encouraging innovation and evidence base in design, delivery and evaluation.
- Trusted Advisor: at ease maintaining relationships and balancing the needs of various stakeholders to work together and find shared understanding, committed to accountability and effective partnerships with donor partners, funded agencies and thought leaders.
- Communication: Clear messages with a variety of delivery styles, in writing, in person or on social media platforms. Comfortable with facilitating productive conversations and adopting an inclusive approach.

EMPLOYMENT HISTORY

Senior Director, Community Initiatives and Policy, 2019 to present

CANADIAN WOMEN'S FOUNDATION, TORONTO & MONTREAL

Investing in the Power of Women and the Dreams of Girls

In charge of public policy strategy and agenda at the federal, provincial and municipal levels. Collaborating with partner organizations to advance changes in policy that would benefit women and girls, Two-Spirit, trans, and non-binary peoples who face the greatest barriers. Focused on violence, poverty and leadership.

Director, Violence Prevention Programs, 2007 to 2019

CANADIAN WOMEN'S FOUNDATION, TORONTO & MONTREAL

Investing in the Power of Women and the Dreams of Girls

In charge of external and government relations and partnerships, including key decision makers, Board members, partners, and volunteer teams. Leading key national projects including Building the Field of Healthy Relationships. Regularly designing program offerings,

organizing communities of practice, knowledge mobilization and skills training strategies, leadership development and capacity building initiatives and coordinating research and evaluation tools that identify promising practice. Managing selection process for grants, and associated grant-making activities. Collaborating with team on fundraising, marketing and communications and other sectors. Current budget \$4 million.

Development Officer 2006-2007

FACULTY OF MEDICINE, MCGILL UNIVERSITY, MONTREAL

Identified, cultivated, solicited and stewarded gifts up to \$500,000, mainly from individuals. Built a portfolio of 150 prospects. Instituted new cultivation opportunities with potential donors, new stewardship with existing donors. Participated in diverse university groups to increase knowledge and open more options for fundraising, including Annual Fund, planned gifts, research groups, student society, special events. Developed in-depth knowledge of research areas in nursing, therapy and medicine. Raised \$4 million over 15 months.

Executive Director 2001-2006

LEAVE OUT VIOLENCE, MONTREAL

Empowering youth to prevent violence

Managed regional office of national youth organization. Coordinated a management team of five, staff of 15, budget of \$600 000+. Responsibilities included: long-term visioning, strategic planning, board building, finances, communications, program objectives and delivery.

Achievements: Doubled operating budget in 3 years. Diversified funding base. Increased the French profile of an Anglophone organization. Set up evaluation process for staff. Established staff development program. Overhauled programs offered to more than 5000 youth. Raised \$500,000 annually.

Funding Coordinator 1999-2000

WORLD MARCH OF WOMEN, FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC, MONTREAL

Towards an end to poverty and violence against women

Coordinated a team of fundraisers in Quebec and the USA. In charge of planning, follow-up and evaluation. Surpassed fundraising goal of \$1m. Working in English, French & Spanish, negotiated with foundations, unions, government agencies, UN agencies, private corporations and international organizations. Organized international conferences, special events in Montreal, Washington DC and New York. Raised \$1 million over 2 years.

Editor-in-chief 1996-1997

NETWORKING COMMUNITY NEWSPAPER, UTSUNOMIYA CITY, JAPAN

Responsible for developing content, managing freelancers, advertising, layout, printing and distribution.

Head Teacher 1995-1997

NOVA INTERCULTURAL INSTITUTE, UTSUNOMIYA CITY, JAPAN

English school comprised of 16 teachers and 800 students. Motivated staff, set out objectives, suggested methodology to improve teachers' performance and overall school effectiveness. Ensured teaching standards, improved staff development opportunities,

Anuradha Dugal

oriented and trained new teachers. Liaised between expatriate teaching staff and local Japanese sales staff.

Teacher & Press Liaison Officer 1992-1994

COOMBE GIRLS' SCHOOL, NEW MALDEN, UK

APPOINTMENTS

Vice President of the Conseil des Montrealaises (Municipal)

The Advisory Council on the Federal Strategy Against Gender-based Violence (Federal)

Previously, Ontario's Roundtable on Violence Against Women (Provincial)

VOLUNTEER ACTIVITIES

Member of Knox Street Association (in partnership with ECO-QUARTIER, Montreal)

TRAINING

Learning Circle participant, COCo

Concordia University Institute for Management Summer program

Quebec Writers' Federation 10-week writing workshop

First International Shelter Conference 2008 (Edmonton)

Banff Conference on Behavioral Science on Teen Healthy Relationships 2014

EDUCATION

MCGILL UNIVERSITY, MONTREAL

Masters in Education and Society (Thesis option, partially completed)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Management Courses in change, leadership, & project management

INSTITUTE OF EDUCATION, UNIVERSITY OF LONDON, UK

Post-Graduate Certificate in Education for Languages and Politics

UNIVERSITY OF BRISTOL, UK

B.A. Joint Hons. Modern Languages (French & Spanish)

SKILLS

Fluency in English, French and Spanish, written and spoken. Basic Japanese and Italian. Computer literacy in Microsoft Office Pro, various database systems, on Apple and PC. Desktop publishing. Some knowledge of QuickBooks (accounting software). Very comfortable and active in Social Media platforms.

SUPPORTING INFORMATION

Hobbies: Designing knitting patterns, quilting, urban gardening for food security.

REFERENCES

Available on request

Mélissa Côté-Douyon

Langues : français, anglais

FORMATION

Doctorat en études urbaines

Institut National de la Recherche
Scientifique
septembre 2016 - à ce jour

- Thèse : Circulation du discours international «femmes et ville » au Vietnam
- Direction : Julie-Anne Boudreau et Danielle Labbé
- Bourse de doctorat du FRQSC
- Bourse d'excellence à l'admission au doctorat en études urbaines

Maîtrise en urbanisme

Université de Montréal
janvier 2013 - mai 2015

- Travail de recherche dirigé : Entre conformité et résistance: être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi, Vietnam.
- Séminaire de recherche à Guadalajara, Mexique : Gouvernance urbaine sensible au genre
- Liste d'honneur du doyen de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

Baccalauréat en études internationales

Université de Montréal
septembre 2008 - avril 2011

- Concentration : « Développement international »
- Session à l'étranger, Université Libre de Bruxelles

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Agente de projet consultante

Concertation Montréal
mars 2019 - à ce jour

- Mettre en œuvre les activités du projet MTElles (Participation égalitaire des femmes à la vie démocratique municipale et communautaire)
- Administrer les outils de collecte de données
- Assurer le suivi de l'analyse des données
- Participer aux rencontres de suivi avec les partenaires

Analyste sénior consultante

Femmes et Villes International
février 2017- à ce jour

- Organiser et planifier le programme de forums « femmes et ville »
- Rédiger un guide sur les marches exploratoires
- Préparer des formations sur les marches exploratoires
- Rédiger un rapport sur la sécurité des femmes dans l'espace public à Georgetown, Guyana pour la Banque interaméricaine de développement
- Rédiger des demandes de financement

Assistante à la coordination

Projet de recherche : « Tryspaces :
Transformative youth spaces »
mai 2017 - octobre 2017

- Rédiger un rapport sur les indicateurs de performance en recherche partenariale
- Développer et élaborer le plan de suivi et d'évaluation
- Collaborer à l'organisation des rencontres de partenaires
- Coordonner les bénévoles

Coordonnatrice de la programmation

Colloque Interuniversitaire Urbain
novembre 2016 - août 2017

- Élaborer et planifier les trois jours de programmation
- Organiser les conférences, les panels et les ateliers
- Mobiliser et coordonner l'équipe de programmation
- Collaborer avec le comité scientifique
- Coordonner l'édition des actes de conférence et leur diffusion

Auxiliaire de recherche Projet de recherche : « Youth Friendly Public spaces in Hanoi, Vietnam » <i>janvier 2014 - août 2015</i>	• Administrer les outils de collecte de données • Analyser les données • Rédiger un rapport et un article de vulgarisation • Présenter les résultats aux parties prenantes gouvernementaux
Auxiliaire d'enseignement Université de Montréal Cours « Espace et société » <i>automne 2014 et automne 2017</i>	• Corriger et évaluer les travaux et examens • Répondre aux questions des étudiant.es • Accompagner les étudiant.es dans leur travail de recherche
Animatrice de milieu Communautaire <i>octobre 2011 - mars 2012</i>	• Mobiliser les participant.es • Planifier des formations en compétence numérique • Animer des formations de groupe et individuelles
Animatrice- Formatrice Alternatives et YMCA en Équateur (stage Québec Sans Frontière) <i>mai 2010 - août 2010</i>	• Préparer et animer des ateliers sur le documentaire • Former des jeunes à la production de documentaires • Coordonner la production de courts métrages • Rédiger un guide sur la production de documentaires

IMPLICATION SOCIALE

Conseil des Montréalaises <i>septembre 2017 – à ce jour</i>	• Membre du comité recherche
Relève en urbanisme de l'Ordre des urbanistes du Québec <i>mars 2016 – janvier 2017</i>	• Organiser et planifier des débats d'idées
Institut du Nouveau Monde <i>septembre 2015 - mars 2017</i>	• Participer au comité de pilotage de la démarche « Jeunes femmes et Engagement »
Regroupement des Étudiants à la Maîtrise en Urbanisme <i>Septembre 2013 – septembre 2014</i>	• Déléguée aux affaires sociales
Collectif Après l'Asphalte <i>2013-2014</i>	• Réalisation d'activités d'activation d'espaces publics
Festival International du Film Ethnographique du Québec <i>2012 – 2013</i>	• Trésorière et membre du comité de programmation
Forum Social Québécois <i>mai 2009 – octobre 2009</i>	• Membre du comité communication
UNI-ALTER <i>2008 – 2009</i>	• Délégation universitaire pour le Forum Social Mondial 2009 à Bélem, Brésil

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Contributions non soumises à des comités de lecture

Critique de livre:

Côté-Douyon, Mélissa (2016). « Ola Söderström 2014: Cities in Relations: Trajectories of Urban Development in Hanoi and Ouagadougou », *International Journal of Urban and Regional planning*. Doi: 10.1111/1468-2427.12367.

Rapport de recherche :

Julie-Anne Boudreau et al. (2015). « Youth-friendly public spaces in Hanoi », rapport de recherche.

*J'ai écrit la section «Being a girl in public spaces »

Communications orales :

Côté-Douyon, Mélissa. (2019) «Réception du discours international sur le genre et la ville au Vietnam». Acfas.

Côté-Douyon, Mélissa. (2017) «Young women's use of public spaces in Hanoi, Vietnam», Annual Meeting of the American Association of Geographers.

Côté-Douyon, Mélissa (2016). « Entre conformité et résistance : être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi, Vietnam», Séminaire international *Le Genre du Territoire*.

Côté-Douyon, Mélissa (2015)« Ville sensible au genre : Guadalajara au Mexique», Colloque étudiant du Réseau d'études latino-américaines de Montréal.

Côté-Douyon, Mélissa (2015) «La flâneuse », Exposition Le Flâneur : art + urbanité critique, Espace Projet.

Article de vulgarisation :

Côté-Douyon, Mélissa (2015). « Entre conformité et résistance : être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi », *Asie en mille mots*, Bulletin d'analyse sur l'Asie de l'Est et du Sud-Est, en ligne.

Contributions à venir

Article en évaluation:

Côté-Douyon, Mélissa. À paraître. « Circulation de l'approche de genre en planification urbaine : les initiatives sur la sécurité des femmes dans l'espace public au Vietnam ». *Les Cahiers de géographie du Québec*.

Chapitre de livre soumis:

Côté-Douyon, Mélissa. À paraître. «Entre conformité et résistance : être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi ». Dans *Le genre du territoire*, sous la dir. de Denyse Côté. Presses de l'Université du Québec

SYLVIE CAJELAIT



OBJECTIF

Membre du
Conseil des Montréalaises

MA MOTIVATION

J'ai 50 ans. Je suis sur la ligne grise entre la jeunesse et la vieillesse et je partage les défis de ces deux générations. À cheval entre ces extrêmes, ma génération est silencieuse. Je crois qu'il est important que les femmes dans leur diversité et leurs qualités uniques et collectives participent à la construction d'une métropole forte et solide où être femme est synonyme d'opportunités égales, quel que soit leur âge.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- ⊙ Grande expérience des conseils d'administration, du fonctionnement de comités mixtes incluant des bénévoles et des intervenants du milieu, de groupes de travail et de discussion.
- ⊙ Grande expérience de toutes les facettes de la communication interne et externe.
- ⊙ Grande expérience en création de plans d'action, de campagnes de sensibilisation, en organisation d'événements - incluant les assemblées générales annuelles, en relations publiques et en relations avec la communauté (représentation).
- ⊙ Expérience en gestion de budgets, en collecte de fonds, en recherche de partenariats, commandites et subventions.
- ⊙ Expérience en gestion de personnel (petites équipes), stagiaires et bénévoles.
- ⊙ Leadership motivateur axé sur la collaboration et la reconnaissance de l'apport de tous à la mission.
- ⊙ Grand intérêt pour ce qui touche le mieux-être et la qualité de vie des aidants, des aînés et des personnes vulnérables.
- ⊙ Aisance à traiter et à entretenir des relations durables avec des clientèles de différents milieux.
- ⊙ Bonne connaissance du milieu des OSBL/OBNL et de leurs défis.
- ⊙ Bonne connaissance de la suite Office et des réseaux sociaux.

COMPÉTENCES PERSONNELLES

- ⊙ Communicatrice chevronnée et rigoureuse, diplomate et ayant un bon sens politique. Entregent, initiative, esprit d'analyse, sens de l'organisation, autonomie, souci du détail, curiosité, saine gestion du temps, grande capacité d'adaptation, bilinguisme parlé et écrit.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À L'EMPLOI

Bâtisseuse œuvrant en
OBNL depuis 25 ans

Esprit entrepreneurial

J'excelle dans la création et le
développement de nouveaux
projets.

Organisatrice hors pair

De l'idée du projet à l'évaluation de
la satisfaction des participants, je
suis là à toutes les étapes.

Créatrice de liens

J'établis des liens durables avec les
clientèles externes et internes. J'ai
représenté avec efficacité mes
organismes auprès d'instances
locales, régionales et nationales.

J'ai été **directrice des
communications** en OBNL
pendant 7 ans. Je sais
communiquer de façon claire et
précise.

J'ai siégé sur des conseils
d'administration.

Je suis une femme **compétente,
motivée et positive qui sait
relever des défis**.

EXPÉRIENCE

CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS (AEPC)

2013- ...

Je conseille la directrice générale et le conseil d'administration en
matière de communication stratégique et de *branding*. Je propose les
messages clés, prépare les outils et gère l'ensemble des communications
Web et traditionnelles. J'ai coordonné 4 assemblées générales
annuelles. J'ai conçu et réalisé 6 campagnes de sensibilisation à
l'isolement des aînés en CHSLD dont #ParceQueJeLaime (2015) et
#7000vies7000visites (2016). La campagne 2015 a remporté un Prix
RPCU de l'Excellence. J'ai créé les visions *Collaborer pour rayonner* et
Mobiliser pour se positionner pour augmenter la visibilité collective de nos
membres.

COORDONNATRICE DE PROJET TABLE D'ACTION ET DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE LASALLE (TAC)

2012-2013

J'ai géré les ressources humaines, les actions et les budgets reliés au
déploiement des projets financés par Avenir d'enfants sur le territoire
laSallois. J'ai chapeauté tout le processus de demande de subvention de
l'an 2 du projet. Nous avons obtenu 100 % du budget demandé, une
première pour la concertation. J'ai créé et animé des groupes de travail
pour resserrer les liens entre intervenants et créer de nouveaux outils,
entre autres une tournée des organismes en petite enfance, un outil
collectif de référence interorganismes, un outil interactif de recherche
de services et d'activités pour les intervenants et la population laSalloise,
des formations en immigration, etc.

TRAVAILLEUR AUTONOME MISS PARFAITE COMMUNICATIONS

2010-2012

J'ai créé des outils et des documents en tous genres pour mes clients.
Parmi ceux-ci, l'Office municipal d'habitation de Montréal (calendrier
culinaire 2012, articles pour l'Entre-nous, Infochantiers, Guide des
habitations Séguin, etc.), la FADOQ — Région des Laurentides (Guide
Promotion Shéc 50+), Destination Travail (Clinique mobile de l'emploi)
et Radio LaSalle (création d'un système de gestion, d'accompagnement
et d'appréciation des bénévoles).

BÉNÉVOLAT ET ASSOCIATIONS

Association des professionnels en
gestion philanthropique
1994-2001, 2018 à aujourd'hui

Children's World Academy
2017 à aujourd'hui
Comité du service de garde

LinkedQuébec (LinkedIn)
2011-2013

Co-modératrice de deux groupes
de discussion

Radio LaSalle CKVL 100, IFM
2009-2013

Vice-présidente du CA et création,
coordination et animation de deux
émissions de radio hebdomadaires

Maison des familles de LaSalle
2006-2011

Administratrice, conseil
d'administration

Club Optimiste Des Rapides,
LaSalle inc.
1995-2006

St. Lawrence Optimist Club
(club d'expression anglaise)
1995-2005

Présidente et membre du CA

Association Marketing Montréal
2002-2004

Société des relationnistes
du Québec
2001-2003

EXPÉRIENCE (SUITE)

DIRECTRICE, COMMUNICATIONS ET MARKETING FADOQ – SIÈGE SOCIAL PROVINCIAL

2001-2006

J'ai initié et implanté 4 campagnes provinciales de recrutement et de fidélisation, rédigé de nombreux plans de communication et de commandite dans le but d'atteindre les objectifs de visibilité, de notoriété, de mobilisation et de financement de la FADOQ. J'ai géré une petite équipe de 4 personnes.

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS 1999-2001 RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT 1998-1999

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

J'ai créé de nouveaux outils d'information pour les clientèles internes et externes, géré des activités de collecte de fonds, dont la première opération de publipostage ayant atteint un sommet de 1 M\$, participé à l'élaboration des positions de l'organisme en matière de lutte contre le cancer et diffusé celles-ci auprès des médias et des instances pertinentes, représenté l'organisme lors de comités nationaux. Mon équipe était composée de 3 personnes.

COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT — ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA, QUÉBEC

1993-1998

J'ai géré les centres d'appels (près de 1000 bénévoles) et les promesses de don du téléthon ainsi que coordonné les événements de collecte de fonds organisés par des tiers bénévoles (environ 100 par année). Quand l'association a cessé son téléthon, on m'a donné le mandat de créer un phonothon incluant tout le matériel didactique et promotionnel s'y rapportant dont des formations pour les bénévoles. Nous avons rencontré notre objectif de 100 000 \$ dès la première année (1997).

FORMATION

B.A. SPÉCIALISÉ EN COMMUNICATION – 1991

Université Concordia, Montréal

Obtenu avec la mention « with distinction »

D.E.C. EN GRAPHISME – 1988

Collège Ahuntsic, Montréal

Mélissa Garrido

Sommaire

Treize ans d'expérience en intervention psycho-sociale, avec une spécialisation en intervention de crise, santé mentale et violences sexuelles. Expérience de travail dans le réseau de la santé et dans des institutions universitaires. Expérience en gestion et en supervision d'équipes d'intervention. Expérience dans la conception de programme de prévention et de sensibilisation en santé mentale et violences sexuelles. Bonne connaissance du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les organismes communautaires du Grand Montréal. Expérience d'implantation de politique contrant les violences à caractère sexuel et d'élaboration de politique en urgence psycho-sociale dans les milieux.

- Membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ)
- Langues parlées et écrites : français, anglais et espagnol

Expérience

CONSULTANTE EXTERNE | 2018-À AUJOURD'HUI

- **À venir (automne 2020)** : Diffusion de formations en prévention du harcèlement psychologique et sexuel à la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal
- Élaboration et diffusion de formations en santé mentale, harcèlement et violences sexuelles
- Participation à un groupe de travail et création de formations de prévention du harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail pour des PME
- Traduction et adaptation culturelles de formations en violences sexuelles (français-anglais)
- Clients: University of New Hampshire, Humanovis, Fusion Jeunesse

PERSONNE-RESSOURCE EN MATIÈRE DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL & CONSEILLÈRE AUX SERVICES AUX ÉTUDIANTS | ENAP | 2019-2020

- Implantation de la politique en violences à caractère sexuel : gestion et animation du comité permanent de la politique, réalisation de documents et vidéos, coordination des rencontres décisionnelles et du travail, etc.
- Élaboration et animation de conférences sur les violences à caractère sexuel
- Rôle-conseil à la direction entourant les dossiers de santé mentale et violences sexuelles
- Réalisation des multiples services aux étudiants : intervention sociale (intervention de crise), aide financière, étudiants en situation de handicap, soutien académique, etc.

DIRECTRICE À LA VIE ÉTUDIANTE EN RÉSIDENCE | UNIVERSITÉ MCGILL | 2017-2018

- Gestion du bien-être des étudiants en résidence : accueil, accompagnement, gestion de conflits, intervention de crise, élaboration de formations et programmation d'activités.
- Enquêtes disciplinaires face à la civilité en résidence, dont les suivis/collecte d'informations dans les enquêtes de harcèlement psychologique et violences sexuelles
- Gestion et supervision de deux équipes d'intervention (12 employés)
- Gestion de deux résidences universitaires (460 étudiants)
- Gestion du budget pour les résidences

CONSEILLÈRE AUX ÉTUDIANTS (SANTÉ MENTALE ET VIOLENCES SEXUELLES) | POLYTECHNIQUE MONTRÉAL | 2016-2017

- Chargée de la campagne « Sans oui, c'est non! » : travailler à réduire les violences sexuelles

- Cueillette d'informations et suivis des étudiants en santé mentale et violences sexuelles.
- Rôle-conseil à la direction entourant les dossiers en santé mentale et violences sexuelles.
- Conception de programmes de prévention et de sensibilisation en santé mentale et violences sexuelles.
- Création de partenariats avec intervenants externes (réseau de la santé/police/org.comm.)

AGENTE DE RELATIONS HUMAINES | CSSS LUCILLE-TEASDALE | 2007-2016

En centre de crise (L'Entremise) :

- Suivis en intervention de crise et en santé mentale pour la clientèle adulte
- Services offerts : suivis externes, hébergements, évaluations dans le milieu, suivis téléphoniques, suivis de groupe et familiaux
- Problématiques : idées suicidaires/homicidaires, santé mentale, violences sexuelles, harcèlement psychologique, etc.
- Formation du personnel en santé mentale et en intervention de crise

En CLSC (Hochelaga-Maisonneuve/Rosemont/Olivier-Guimont) :

- Travail à l'accueil psycho-social
- Évaluations et cueillettes d'informations pour le référencement interne ou externe
- Problématiques : idées suicidaires/homicidaires, santé mentale, violences sexuelles, harcèlement psychologique, etc. (chez les adultes, adolescents et enfants).

En contexte nordique (Nunavik) :

- Suivis en intervention de crise et santé mentale pour les adultes, adolescents et enfants.
- Problématiques : idées suicidaires/homicidaires, santé mentale, violences sexuelles, harcèlement psychologique, etc.

Formation

MAÎTRISE EN SEXOLOGIE CLINIQUE | 2014 | UQAM

- Approches étudiées : existentielle-humaniste et cognitivo-comportemental
- Stage : Unité de sexualité humaine, Dépt. Psychiatrique, Hôpital Général de Montréal

BACCALAURÉAT EN SEXOLOGIE | 2006 | UQAM

- Programme d'échange à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique
- Stage : Intervention en violence conjugale et violences sexuelles / Programme d'éducation sexuelle / Centre de femme *Mujeres al Oeste*, Buenos Aires, Argentine

Compétences

Bon jugement clinique et compréhension de la confidentialité / Professionnalisme et fort sens éthique au travail / Capacité à s'adapter aux changements rapides et à faire plusieurs tâches simultanément / Empathie et sens de l'écoute / Excellentes habiletés en matière de relations interpersonnelles

Bénévolat

INTERVENANTE (VIOLENCE CONJUGALE ET SEXUELLE) | 2006 | B.A., ARGENTINE

Centre de femmes *Mujeres Al Oeste*, Buenos Aires

DIRECTION-ÉCOLE ET ENSEIGNEMENT (ENFANTS ET ADULTES) | 2001 | MEXIQUE

Santa Ana Del Valle, Oaxaca, Mexique

Alexe Lépine-Dubois

M. Sc., B. Sc.

Compétences

- Excellente capacité d'analyse, notamment des politiques publiques et particulièrement en ce qui concerne des franges de la population en situation de vulnérabilité. Capacité à utiliser les ressources disponibles ainsi que les forces des gens de manière efficace pour aider les organisations à développer leur capacité stratégique et leur service à la clientèle.
- Planificatrice adroite, sachant faire preuve de créativité pour atteindre les objectifs ciblés en respectant toujours les délais et en s'assurant de la grande qualité des livrables remis. Grande capacité à collaborer ainsi qu'à s'adapter aux situations diverses nécessitant une priorisation des actions.
- Possédant une expérience concrète à la tête du mouvement LGBTQ+ québécois et une fine connaissance des rouages de l'appareil étatique et de ses relations et mode de fonctionnement avec la société civile. Habilité à concilier les intérêts divergents de divers types d'acteurs et à faire émerger des consensus sur des enjeux hautement sensibles.

Expériences de travail professionnelles

Conseillère, ministère de la Justice

2020 à ce jour

- Effectuer des travaux de recherche et d'analyse pour le développement et la mise en œuvre de politiques, de programmes, de directives, de processus, de lois et de règlements relatifs à la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Documenter et analyser diverses problématiques ayant une incidence sur les réalités et les besoins des diverses populations de la diversité sexuelle et de genre. Gérer le programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie, notamment dans l'analyse et le traitement des demandes d'aide financière, dans l'élaboration et le suivi des ententes auprès des prestataires ainsi que dans la production de bilans périodiques. Participer à la mise en œuvre et au suivi des engagements du ministère de la Justice dans d'autres plans gouvernementaux (égalité femme-homme, agressions sexuelles, violence conjugale, etc.). Assister le coordonnateur du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie dans la réalisation de divers mandats liés à la planification et à la reddition de comptes.

Conseillère, ministère de la Famille

2019

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de planification de la main-d'œuvre; assurer le suivi, la réalisation et le contrôle de projets de formation continue; participer aux travaux dans les dossiers de développement de la main-d'œuvre du secteur des services de garde, en réalisant des recherches pour identifier les problématiques et analyser les enjeux pour proposer des solutions structurantes pour le secteur; assurer et coordonner la tenue des travaux de plusieurs comités, rassemblant des partenaires de multiples secteurs; entretenir des collaborations et partenariats fructueux entre les différents acteurs sectoriels (ministériels, associatifs, privés); conseiller, soutenir et assister la directrice dans la réalisation des mandats; assurer l'évaluation des dossiers reçus concernant la qualification du personnel de garde

Conseillère politique, cabinet du Secrétariat aux Affaires autochtones Décliné (2019)

- Conseiller la ministre responsable des affaires autochtones relativement aux enjeux sociaux (santé, enfance, direction de la protection de la jeunesse, commissions sur les femmes autochtones disparues et assassinées); apporter une expertise-conseils pour consolider et améliorer les relations entre les différentes instances autochtones et gouvernementales; assurer la liaison auprès des organisations autochtones ainsi que des diverses instances politiques et ministérielles responsables des dossiers autochtones

Directrice associée, Conseil québécois LGBT 2018-2019

- Siéger sur différents comités de recherche académiques, gouvernementaux et communautaires et y apporter une expertise-conseils en regard des spécificités des communautés LGBTQ+; représenter l'organisation auprès des partenaires gouvernementaux et communautaires ainsi que des médias; conseiller la direction générale et participer aux rencontres avec des élu/es (paliers municipal, provincial et fédéral) pour les sensibiliser aux différents enjeux qui touchent les communautés lesbiennes, gais, bisexuel/les, trans et queer (LGBTQ+), élaborer des demandes de subvention gouvernementale; analyser des politiques publiques et de plans d'action gouvernementaux; assurer la liaison auprès des partenaires gouvernementaux, universitaires, communautaires et des membres et développer de nouveaux partenariats; assurer le service aux membres; planifier une saine gestion de croissance de l'organisation

Chargée des communications, Conseil québécois LGBT 2017-2018

- Analyser des politiques publiques et des plans d'action gouvernementaux; préparer et participer aux rencontres avec des élu/es (paliers municipal, provincial et fédéral) pour les sensibiliser aux différents enjeux qui touchent les communautés lesbiennes, gais, bisexuel/les, trans et queer (LGBTQ+); assurer les liens de communication auprès des interlocuteurs gouvernementaux, les partenaires (externes), les membres (interne) et les médias; gérer les médias sociaux et le site web et assurer la veille médiatique; créer et planifier le contenu de l'infolettre trimestrielle

Comité expert sur le profilage racial et social, SPVM 2018-2019

- Siéger aux rencontres à titre de partenaire; conseiller la haute-direction du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) sur la mise en œuvre du plan stratégique en matière de profilage racial et social présenté aux cadres et personnel du SPVM; apporter une expertise-conseil sur les enjeux LGBTQ+

Coordonnatrice d'événements, PRO Géographie 2015-2017

- Planification du programme d'événements annuels; organisation du salon annuel de l'emploi et des conférences; maintien et création de partenariats des milieux publics, privés et communautaires; amélioration de la visibilité du programme d'événements dans les médias sociaux.

Formation académique

Maîtrise ès sciences en géographie avec mémoire 2016-2018

Concentration en géographie urbaine et culturelle

Université de Montréal, Montréal

Stage étudiant à l'Université de Tromsø Été 2015

Dans le cadre de la majeure en géographie

En partenariat avec l'Université de Montréal

Tromsø, Norvège

Baccalauréat ès sciences 2012-2015

Majeure en géographie environnementale

Mineure en musiques numériques

Université de Montréal, Montréal

Technique professionnelle de musique et de chanson 2007-2010

Profil interprétation en piano jazz

Cégep de Saint-Laurent, Montréal

Bourses et distinctions

Bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand Bombardier 2016-2017

Conseil de recherche en sciences humaines (17 500 \$)

Bourse à la maîtrise en recherche du Québec 2016-2018

Fonds de recherche société et culture (15 000 \$ /an)

Bourse d'excellence du 2^e cycle 2016

Département de géographie

Université de Montréal (500 \$)

Bourse d'excellence Rosdev 2016

Faculté des études supérieures et postdoctorales (5 000 \$)

Université de Montréal

Bourse d'excellence DIALOG 2017

Réseau de recherches relatives aux peuples autochtones (2 500 \$)

Institut national de la recherche scientifique

Bourse de démarrage de projet 2015

Projet de recherche sur le chant sâmi (peuple autochtone d'Europe) comme marqueur du territoire (3 000 \$)

Centre de la science de la biodiversité du Québec

Mention d'excellence 2018

Mémoire de maîtrise intitulé « Des géographies Two-Spirit? Du concept de trans-*Nation*-alités pour articuler l'imbrication entre identité, communauté et territoire »

Université de Montréal

Mention d'excellence 2014-2015

Palmarès de la doyenne de la Faculté des Arts et Sciences

Université de Montréal

Expériences de travail académiques

Assistante de recherche, Universités Concordia et York 2016-2017

- Élaboration d'une base de données médiatiques pour le projet *Queering the suburbs*; analyse qualitative de contenu; analyse de politiques municipales en regard des enjeux LGBTQ+; rédaction de résumés de synthèse et de rapports de contenu.

Auxiliaire d'enseignement, Université de Montréal 2016-2017

- Alimenter les réflexions et la pensée critique des étudiants; correction des tests, travaux et examens; surveillance des évaluations.

Assistante de recherche en géographie urbaine, Université de Montréal 2015-2017

- Conception et élaboration d'une base de données spatiales; géolocalisation des données et analyses socio-spatiales à l'aide de systèmes d'information géographiques (SIG); production de cartes thématiques (Montréal et La Havane)

Stagiaire de recherche, Institut national de la recherche scientifique 2016

- Analyse socio-historique concernant la justice et l'égalité juridique des femmes autochtones; rédaction de rapports pour des contextes académiques et communautaires

Interventions médiatiques

- Entrevue au téléjournal de Radio-Canada, « Le Pape recommande la psychiatrie pour l'homosexualité décelée dès l'enfance », 27 août 2018
- Entrevue dans le journal Le Devoir parue dans l'article de Hélène Buzzetti, « Ni monsieur ni madame pour les usagers des services fédéraux », 22 mars 2018
- Entrevue dans le journal Le Soleil parue dans l'article d'Élizabeth Fleury, « Mariages en baisse... Sauf chez les couples de même sexe », 5 juillet 2017
- Entrevue dans le journal Montreal Gazette parue dans l'article de la Canadian Press, « Quebec strategy for equality disappoints LGBT rights group », 3 juillet 2017
- Entrevue à la radio CJAD 800 au Natasha Hall Show à propos de la stratégie québécoise pour l'égalité homme-femme, 4 juillet 2017

Expertises supplémentaires pertinentes

- Expertise liée aux enjeux autochtones en milieux urbains;
- Expertise liée aux enjeux LGBTQ+ en contexte québécois et canadien;
- Excellente maîtrise des logiciels ArcGIS, NVivo, SPSS, Access et de la suite Office;
- Excellente maîtrise à l'oral et à l'écrit de la langue française et de la langue anglaise;

Références

Disponibles sur demande.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES – TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES

NOM	Arrondissement	1^{er} mandat Membre	2^e mandat Membre	1^{er} mandat Pr / VP	2^e mandat Pr / VP
Dorothy Alexandre Présidente	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Août 2016-Août 2019 GDD 1164233002 CM16 0901 du 22 août 2016	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019	Sept. 2017 – Sept. 2019 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017	Sept. 2019 – Sept. 2021 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019
Marie-Ève Rancourt	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Août 2016-Août 2019 GDD 1164233002 CM16 0901 du 22 août 2016	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019		
Mélissa Côté-Douyon Vice-présidente	Rosemont-La-Petite-Patrie	Sept.2017 – sept.2020 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017		Janv.2020 à janv.2022 GDD 1197721006 CM19 1356 du 16 déc 2019	
Anarudha Dugal Vice-présidente	Sud-Ouest	Sept.2017 – sept.2020 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017		Fév 2020 à fév 2022 GDD 1197721006 CM19 1356 du 16 déc 2019	
Jeannette Uwantege	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sept.2017 – sept.2020 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017			
Josiane Maheu	Verdun	Janv 2015-Janv 2018 GDD 1144233006 CM14 1224 du 15 déc 2014	Jan.2018 – Jan.2021 GDD 1177721001 CM18 0109 du 22 janv 2018	Jan.2018 – Jan.2020 GDD 1177721001 CM18 0109 du 22 janv 2018	
André-Yanne Parent (poste vacant à partir du 17/09/2020)	Verdun	Mai 2018 – Mai 2021 GDD 1187721001 CM18 0603 du 29 mai 2018 Démission 17 sept 20120			
Zina Laadj	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1 jan.2016- 31 Déc 2018 GDD 1154233006 CM15 1464 du 14 déc 2015	1^{er} jan.2019- 31 Déc 2021 GDD 1187721003 CM18 1488 du 17 déc. 2018		
Dominique Daigneault	Rosemont-La-Petite-Patrie	1^{er} jan.2019- 31 Déc 2021 GDD 1187721003 CM18 1488 du 17 déc. 2018			

Sylvie Cajelait	Lachine	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Andrée Fortin	Verdun	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Mélissa Gaboury	Le Plateau Mont-Royal	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Selma Tannouche-Bennani	Rosemont-La-Petite-Patrie	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Stéphanie Viola-Plante	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Darly Joseph	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Déc 2019- Déc 2022 GDD 1197721006 CM19 1356 du 16 déc 2019			



Dossier # : 1207968004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de M. Youssef Benzouine, Mme Layla Belmahi et Mme Barbara Eyer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de septembre 2020 à septembre 2023.

Il est recommandé :

- d'approuver les nominations de :
 - Monsieur Youssef Benzouine, en remplacement de Monsieur François Fournier, et
 - Madame Layla Belmahi, en remplacement de Monsieur Rafael Benitez,
 - Madame Barbara Eyer, en remplacement de Madame Aranzazu Recalde,
 à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de septembre 2020 à septembre 2023.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-09-04 11:39

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207968004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de M. Youssef Benzouine, Mme Layla Belmahi et Mme Barbara Eyer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de septembre 2020 à septembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du Conseil, notamment le nombre de membres constituant le Conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés dans les six mois (article 11).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1358 - 16 décembre 2019 - Approuver la nomination de M. Souleymane Guissé à titre de président du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un mandat de 2 ans, de janvier 2020 à janvier 2022, de Mme Angela Sierra au titre de vice-présidente du CIM pour un mandat débutant en janvier 2020 et se terminant le 23 mars 2021 et de Mme Marie-Christine Jeanty au titre de vice-présidente du CIM pour un mandat débutant en janvier 2020 et se terminant en janvier 2021. Approuver le renouvellement du mandat de M. François Fournier à titre de membre du CIM pour un second mandat de 3 ans se terminant le 21 novembre 2022 (1197968005).

CM19 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (1194320002).

CM19 0162 - 25 février 2019 - Approuver la nomination d'une nouvelle membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de février 2019 à février 2022, soit Mme Aranzazu Recalde (1197968001).

CM18 0107 - 22 janvier 2018 - Approuver la nomination de cinq membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de janvier 2018 à janvier

2021, soit Mme Wafa Al Hamed, M. Stendolph Ismael, M. Rafael Benitez, Mme Marie-Christine Jeanty et Mme Cécile Deschamps. Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat la nomination de deux membres soit Mme Fanny Guérin et Mme Angela Sierra jusqu'au 23 mars 2021. Désigner M. Moussa Sène à la présidence et Mme Sabine Monpierre à la première vice-présidence jusqu'au terme de leurs mandats respectifs (1176467002).

CM16 1228 - 21 novembre 2016 - Approuver les nominations de six membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, soit du 21 novembre 2016 au 21 novembre 2019. Désigner un membre à la vice-présidence (2e) et un membre à la présidence (1162714002).

DESCRIPTION

Remplacement de membres

Le règlement (19-051) stipule que les mandats de membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans.

Les membres qui quittent le CIM :

Nom	Date de fin de mandat	Motif de départ
Aranzazu Recalde	Février 2022 (premier mandat)	Démission le 01/06/2020
François Fournier	21 novembre 2022 (second mandat)	Démission le 29/06/2020
Rafael Benitez	Janvier 2021 (premier mandat)	Démission le 25/08/2020

À la suite de ces fins de mandats et démissions, les nominations suivantes sont recommandées :

Nom	Date de début du 1er mandat	Date de fin du 1er mandat	En remplacement de
Barbara Eyer	Septembre 2020	Septembre 2023	Aranzazu Recalde
Youssef Benzouine	Septembre 2020	Septembre 2023	François Fournier
Layla Belmahi	Septembre 2020	Septembre 2023	Rafael Benitez

JUSTIFICATION

Processus de sélection et de nomination des membres :

Afin de recruter les membres du CIM, un appel de candidatures et un processus de sélection ont été réalisés à l'automne 2018.

Lors de la campagne de recrutement, les actions suivantes ont été posées :

- I. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais, un envoi électronique auprès des organismes partenaires du CIM et une campagne sur les réseaux sociaux couvrant la période du 27 août au 14 octobre 2018 ont été réalisés;
- II. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal;
- III. La constitution d'un jury de sélection composé d'élus.e.s – Mme Joséfina Blanco (Projet Montréal), remplacée par M. Younes Boukala (Projet Montréal) pour une séance et Mme Effie Giannou (Ensemble Montréal) – et d'un représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) – M. Alain Lavoie, conseiller en développement communautaire à Division des relations interculturelles et lutte aux

discriminations. Mme Marie-Claude Haince secrétaire-rechercheur du Conseil interculturel de Montréal agissait comme coordonnatrice du processus. À l'automne 2019 un second jury de sélection a été composé d'élu.e.s – Mme Joséfina Blanco (Projet Montréal) et M. Josué Corvil (Ensemble Montréal) –, d'un représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) – M. Mehdi Lekehal, conseiller en planification, Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations – et de la gestionnaire du Service du greffe – Mme Marie-Eve Bonneau, cheffe de division, Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil. Mme Marie-Claude Haince secrétaire-rechercheur du Conseil interculturel de Montréal agissait comme secrétaire du processus;

IV. La production des recommandations du jury de sélection au CIM;

V. La production d'une recommandation par le CIM à la responsable de la diversité montréalaise en septembre 2020, Mme Cathy Wong.

Les candidat(e)s retenus répondent aux critères énoncés à l'article 5 du règlement 19-051 :
Pour devenir membre du Conseil interculturel de Montréal, chaque personne doit :

- 1 ° résider sur le territoire de la Ville de Montréal;*
- 2 ° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience et de l'expertise en matière de relations interculturelles;*
- 3 ° avoir une connaissance des enjeux municipaux;*
- 4 ° avoir participé de façon active à un ou plusieurs secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;*
- 5 ° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;*
- 6 ° ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal ou d'un parti politique oeuvrant en politique municipale montréalaise;*
- 7 ° ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique oeuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).*

Ce sont donc 81 candidatures qui ont été reçues dans le cadre de cet appel. De ce nombre, 22 candidat(e)s ont été reçu(e)s en entrevue par un premier comité de sélection et six au cours du second. Une même grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidat(e)s et une note a été attribuée à chacun(e). Au total, 21 candidat(e)s ont été inscrit(e)s sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels et sept candidat(e)s n'ont pas été retenu(e)s.

Les candidatures de M. Youssef Benzouine, de Mme Layla Belmahi et de Mme Barabara Eyer ont été sélectionnées parmi les personnes inscrites dans la liste de réserve des candidatures. Ces choix tentent d'assurer une représentativité homme/femme et la diversité géographique, linguistique, ethno-culturelle, intergénérationnelle, sociale et professionnelle. Ainsi, afin de pouvoir respecter une représentativité hommes/femmes (article 5), la nomination d'un homme et de deux femmes est souhaitable. En effet, à la suite de ces nominations, le Conseil interculturel de Montréal serait alors composé de neuf femmes et de six hommes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CIM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources permanentes pour son fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'Administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble. La nominations de membres est donc essentielle au bon déroulement des activités et travaux du Conseil interculturel de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis et l'annonce sera également faite sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-04

Marie-Claude HAINCE
Secrétaire-researchiste

Tél : 514-868-4490
Télécop. :

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-09-04

Résumé

- Diplômé en **Maîtrise de Science Politique**
- Je possède un profil polyvalent axé sur la rédaction, l'analyse, la concertation et la planification

Compétences

Compétences professionnelles et académiques

-Rédaction communicationnelle, académique et administrative
-Recherche documentaire et recueil d'information
-Préparation et diffusion de matériel communicationnel
-Capacité d'analyse, de synthèse et de vulgarisation
-Développement d'une pensée stratégique et opérationnelle
-Planification, organisation et gestion logistique d'activités et événements
-Capacité à travailler avec différents intervenant.e.s et partenaires

Compétences linguistiques

- Français (langue maternelle)
- Anglais (avancé)
- Arabe (courant)
- Traduction (Français -> Anglais ; Anglais -> Français)

Aptitudes interpersonnelles

- Entregent
- Adaptabilité
- Respect des délais
- Démarche de communication ouverte
- Diplomatie
- Capacité à mettre les gens en confiance.

Aptitudes en leadership

- Capacité de prise d'initiative
- Capacité à travailler en groupe
- Indépendance
- Aptitude à endosser des Responsabilités
- Confiance en soi
- Prise de parole aisée

Aptitudes informatiques

- Formations en ligne dans la Suite Microsoft Office (Excel, Word, PowerPoint)
- Utilisation régulière (WordPress, Facebook, MailChimp, Publisher, environnement Google)

Expériences professionnelles

Organisateur communautaire – Front d'action populaire en réaménagement urbain –
Décembre 2019 → En cours

- Défendre les droits des locataires et promouvoir le logement social
- Chercher des informations en lien avec la problématique du logement
- Traduire des documents (français vers l'anglais et inversement)
- Donner des entrevues (en anglais et en français)
- Organiser et animer des activités collectives
- Mobiliser autour d'enjeux liés au logement
- Participer à des réunions et activités de concertation
- Développer une réflexion stratégique

Organisateur communautaire (logement) – Projet Genèse – Décembre 2017 → Décembre 2019

- Défendre les droits des locataires et promouvoir le logement social
- Préparer et animer des ateliers
- Chercher des informations en lien avec la problématique du logement
- Traduire des documents (Français vers l'Anglais et inversement) et traduire en temps réel

- Entretenir des relations avec les médias et les contacter
- Écrire et préparer des lettres d'opinions
- Organiser et animer des activités collectives
- Mobiliser autour d'enjeux liés au logement
- Participer à des réunions et activités de concertation
- Développer une réflexion stratégique et l'opérationnaliser (par le biais d'actions et activités en vue d'atteindre des objectifs)

STAGIAIRE EN COMMUNICATION – Maison d'Aurore – Février 2017 → Juin 2017

- Préparer des infolettres (Mailchimp)
- Préparer le contenu et la mise en forme d'affiches et de pamphlets (Publisher)
- Participer à la gestion de contenu du site web de l'organisme (WordPress)
- Préparer le contenu et la mise en page des bulletins mensuels et d'un journal communautaire trimestriel diffusés au sein du quartier (Publisher)
- Soutenir et penser la stratégie de communication de l'organisme
- Organiser un événement sur le vivre-ensemble (14 juin)

BÉNÉVOLE – Amnistie Internationale Francophone Canada et MENA UdeM – Octobre 2012 → Mai 2016

- Animer et gérer des comités de projet bénévoles
- Superviser et coordonner les bénévoles
- Animer et tenir des kiosques sur le campus avec les bénévoles
- Rechercher et collecter des données
- Participer à l'organisation des diverses activités du groupe
- Diffuser le matériel communicationnel (placarder des affiches, distribuer des pamphlets)
- Gérer et animer des pages (Facebook et EventBrite)
- Écrire des rapports sur l'état des finances du groupe et gérer le budget du groupe
- Soumettre des demandes de subvention pour financer les projets du groupe
- S'occuper de la logistique générale des événements (trouver un thème, trouver les intervenant.e.s, réserver un local, trouver du matériel informatique, installer et utiliser du matériel d'enregistrement audio et vidéo)

STAGIAIRE EN COMMUNICATION – Nouveau Parti Démocratique (NPD) (avec Mme la Députée Sadia Grogué) – Mai 2015 → Juin 2015

- Rechercher et analyser différents enjeux sociaux et urbains (logement)
- Représenter le bureau de la députée
- Mobiliser les bénévoles
- Contacter les citoyens
- Rédiger (invitations, courriels de mobilisation, etc.)
- Gérer la base de données
- Participer et organiser des activités de porte-à-porte

STAGIAIRE EN JOURNALISME – Les Inspirations Eco (Casablanca, Maroc) – Juin 2012 → Juillet 2012

- Effectuer des recherches documentaires
- Écrire et réviser des articles (pour les versions web et papier)
- Réaliser des revues de presse
- Réaliser des entrevues

Formation académique

MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE AVEC MÉMOIRE – Université de Montréal (Montréal, Québec)

– Septembre 2013 → Février 2017

- Mémoire portant sur les relations ONG – État au Maroc à travers le prisme d'une analyse critique
→ Le mémoire m'a permis de : réaliser des entrevues semi-dirigées avec des participant.e.s contacté.e.s au préalable, produire un devis de recherche, collecter diverses données ainsi que d'effectuer une revue de littérature

BACCALAURÉAT – École de gouvernance et d'Économie (Rabat, Maroc) – Août 2010 → Avril 2013

- Major de promotion
- 3ème année en d'échange (septembre 2012 → Avril 2013) à l'Université de Montréal

Autres expériences

- o **Projet Accompagnement Québec Guatemala** – Depuis 2018 : être un bénévole soutenant l'organisme.
- p **Je compte Montréal 2015** – 2015 : être chef d'équipe lors de ce projet mandaté par la Ville de Montréal ayant pour but de procéder au recensement des personnes vivant en instabilité résidentielle
- o **Onorient** (Webzine) – De 2013 à 2016 : écrire des articles journalistiques (blog) portant sur l'effervescence artistique et culturelle dans l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.
- o **l'Institut d'Étude des Relations Internationales de Paris** - Janvier 2012 : simulation de l'Organisation des Nations Unis.
- o **Kaléidoscope** – 2010/2011 : participer à un projet de revue scientifique axée sur les sciences humaines (Kaléidoscope) comme projet de Développement Personnel (à l'Ecole de Gouvernance et d'Economie).

Éducation

M.A. en Communication internationale et interculturelle

UQAM, 2016 - 2019 | Montréal, Québec

Mention Excellent

- Mémoire sur la perception identitaire des Montréalais.e.s noir.e.s, en lien avec les nouvelles médiatiques qui les interpellent et leurs expériences dans le Montréal postcolonial.

B.A. en Communication et *Cultural Studies* Mineure en Littérature de langue française

Université Concordia, 2012 - 2016 | Montréal, Canada

Baccalauréat Français en Sciences Économiques et Sociales

Lycée Descartes, 2009 - 2012 | Rabat, Maroc

Prix et sélections

Représentante du Québec au Forum Européen des Jeunes Engagés

Octobre 2016 | Paris, France

LOJIQ

Prix du jury de la Meilleure campagne d'activisme social

Deutsche Welle – The Bobs

Mai 2013 | Bonn, Allemagne

Attribué à la page Facebook du film "475: When Marriage Becomes Punishment" dont j'étais la gestionnaire.

Jeune planificatrice médias

MasterClass BBR - BleuBlancRouge

Mars 2016 | Montréal, Québec, Canada

Nous étions 20 jeunes professionnels à être sélectionnés pour monter (en équipes de 5) une campagne publicitaire au complet pour un client de l'agence, du brief au pitch.

Langues

Français et « Marocain »: Langues maternelles

Anglais: Très bonne maîtrise (écrite et orale)

Arabe littéral et espagnol: Intermédiaire

Vie professionnelle

Responsable du développement et des communications

Coalition montréalaise des Tables de quartier

Depuis octobre 2019

- Animation de la communauté de pratique des agent·es de communication des 30 Tables de quartier.
- Organisation d'événements (assemblées générales, événements spéciaux,...).
- Mise en place d'outils de communication interne, et gestion des communications externes.
- Représentation et développement de partenariats.

Consultante en communication et coordination de projet

Maison de l'innovation sociale

Amplifier Montréal

De mai 2016 à mai 2018 | Montréal

- Stratégie et gestion des communications de l'organisme et de ses projets (site web, réseaux sociaux, infolettre, création de contenu).
- Coordination du projet Tours de tables, à l'interne et auprès des différents partenaires.
- Représentation et exploration d'opportunités de collaboration.

Gestionnaire d'affaires

Louis-Félix Binette

De mai à décembre 2017 | Montréal

- Gestion des priorités de M. Binette à l'aide d'outils structurants.
- Développement stratégique des projets et développement des affaires
- Contribution à la préparation de conférences et mandats d'animation de M. Binette, et co-animation.

Adjointe de recherche

UQAM

Depuis mai 2019 | Montréal

- Recherche sur « La sexualité et les stratégies de négociation identitaire chez les jeunes montréalais de deuxième génération d'immigration : appartenances sociales, religion et technologies numériques »
- Recrutement et entrevues de participants à Montréal.

Vie professionnelle (suite)

Adjointe de recherche

UQAM, Chaire Unesco en communication et technologies du développement

De septembre à juillet 2017 | Montréal

- Recherche pan-canadienne sur « L'utilisation d'Internet pour renforcer l'engagement et l'empowerment des personnes immigrantes au Canada »
- Recrutement et entrevues de participants à Montréal et Vancouver.
- Interprétation, analyse, et rédaction d'un rapport exposant les résultats.

Chargée des communications

Amplifier CdN

Été 2017 | Montréal

- Stratégie de communication et création de contenu pour les projets d'ethnographie et de storytelling Amplifier CdN (étude socio-urbaine du quartier Côte-des-Neiges).

Chargée de consultation et co-designer

Decode Global

Sept. 2014 à avril 2015 | Montréal, Québec, Canada

- Recherche préliminaire à la conception du jeu *Arcade Our Way* : exploration des initiatives déjà existantes qui visent à éduquer les jeunes sur l'égalité de genre et le leadership, et analyse certains jeux.
- Organisation et animation d'un atelier sur les jeux vidéos et le leadership à la Linden School de Toronto, pour une classe de jeunes filles au secondaire 1.
- Participation active aux rencontres hebdomadaires de l'équipe de conception du jeu, et co-crédation du jeu avec les jeunes filles.

Implication sociale

Membre active

Collectif NOOR

De septembre 2019 à juillet 2020 | Montréal

- Élaboration du projet de baladodiffusion *Nous autres*, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde
- Représentation du collectif auprès d'organismes et lors de conférences
- Co-gestion des médias sociaux

Conseillère en communication

MTL sans profilage

Depuis mai 2017 | Montréal

- Animation ponctuelle de la page Facebook
- Élaboration d'un plan de communication pour le lancement du rapport de recherche, paru en décembre 2018
- Réseautage et exploration de collaborations

Co-fondatrice et co-porte parole

Woman Choufouch / Slutwalk Morocco

Août 2011 - avril 2015 | Rabat, Maroc

- Gestionnaire des médias sociaux
- Animation de conférences au Maroc, au Canada et aux États-Unis
- Porte-parole du mouvement auprès de la presse nationale et internationale (CBC, Washington Post, New York Times, Huffington Post Maghreb, journal télévisé marocain...)
- Représentante du mouvement auprès d'institutions officielles

Co-productrice, consultante

475: Quand le mariage devient châtiment

Juillet 2012 à juillet 2013 | Rabat / Montréal

- Consultante dans la reconstitution et la compréhension des événements traités dans le film
- Diffusion du film sur les médias sociaux
- Sous-titrage: traduction de l'anglais à l'arabe et au français
- Participation à la réalisation du scénario

Gestionnaire médias sociaux

ALWANE: Active Leaders For Women's Advancement in the Near East – Section Maroc

Avril 2012 à décembre 2012 | Rabat, Maroc

- Participation à la conférence régionale à Tunis
- Organisation de la Journée de la Fille à Rabat et

Barbara Eyer

PROFIL DE COMPÉTENCES

- Expérience en développement résidentiel communautaire à Montréal
- Recherche en matière d'habitation et d'aménagement urbain
- Expérience dans l'organisation de démarches de participation citoyenne
- Urbaniste à l'Ordre des urbanistes du Québec
- Langues: français et portugais courants ; anglais intermédiaire/avancé et espagnol débutant
- Suite Office, ArcGIS, Quantum, Illustrator et InDesign

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Agente de développement

2019 - Présent

Bâtir son quartier

- Analyse du territoire et identification des possibilités de développement de logements sociaux et communautaires
- Identification et analyse des besoins des nouveaux groupes (OBNL et coopératives) et accompagnement dans le développement de leur projet
- Élaboration des stratégies d'acquisition et de développement de projets d'habitation communautaire en concertation avec les partenaires locaux et en accord avec les objectifs de l'organisme
- Participation à des rencontres publiques d'information et y exposition du contexte de développement du logement communautaire
- Liaison entre les différents acteurs impliqués dans la phase de développement d'un projet
- Participation aux négociations menant à l'achat d'immeubles ou de terrains
- Réalisation des montages financiers et des analyses financières, production des études de viabilité de projets immobiliers et des demandes de financement auprès des autorités concernées (Société d'habitation du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ville de Montréal, autres partenaires financiers)
- Fixation de l'échéancier initial du projet
- Travail avec les services municipaux et les architectes en lien avec les ajustements réglementaires requis en matière d'urbanisme et de zonage
- Production des documents en vue de consultations publiques relatives aux projets et représentations
- Représentation de l'organisme au sein d'instances de concertation des milieux desservis

Agente de développement en habitation et aménagement**2017 - 2019**

Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (dans le cadre du Projet Impact Collectif du quartier Saint-Michel)

- Agente de développement en habitation et en aménagement dans le cadre du Projet Impact Collectif du quartier Saint-Michel
- Analyse du territoire et identification des possibilités de développement de logements sociaux et communautaires dans le quartier Saint-Michel
- Vérification des instruments de planification et de réglementation en matière d'urbanisme, notamment les plans et les règlements d'urbanisme
- Participation à la table de concertation en habitation de Saint-Michel avec les différents partenaires
- Mobilisation et accompagnement des groupes de citoyens dans les processus d'élaboration de projets d'habitation ou de réaménagement des espaces collectifs
- Réalisation d'activités de réflexion sur le design et de consultation sur les propositions de réaménagement
- Vulgarisation des concepts d'urbanisme et d'aménagement dans la réalisation d'ateliers et de rencontres avec les résidents du quartier
- Lien avec les groupes de ressources techniques (GRT) et autres acteurs offrant de l'accompagnement au développement résidentiel communautaire
- Participation au projet de lutte contre l'insalubrité des logements dans le quartier Saint Michel, comprenant les démarches de sensibilisation auprès des locataires, la collecte de données et la collaboration avec les différents intervenants pour la proposition d'actions
- Réalisation de cartes et de matériel graphiques afin de présenter les projets et de créer des outils de communication et de sensibilisation
- Information sur les droits et recours des locataires et assistance au Bureau Info Logement.

Auxiliaire de recherche**2017 (6 mois)**

Observatoire Ivanhoé Cambridge - Université de Montréal

- Recherche sur les négociations dans les grands projets immobiliers après la Stratégie d'inclusion de logements abordables
- Entrevue des parties prenantes de différentes sphères (privée, publique et communautaire)
- Collecte et interprétation des données

Urbaniste communautaire (stagiaire)**2016 (3 mois)**

Regroupement Information Logement (R.I.L), Montréal

- Traitement et analyse de données des permis de construction, démolition et modification
- Participation aux consultations publiques
- Réalisation de cartes et de matériel graphique afin de présenter les projets et de créer des outils de communication et de sensibilisation

Conseillère juridique en gestion de projet**2010-2012**

Instituto Cultural Sergio Magnani, Brésil

Organisme responsable de la gestion de projets culturels et socio-éducatifs du gouvernement du Minas Gerais, Brésil, avec la coordination de différents partenaires des secteurs public et privé.

- Élaboration et analyse des ententes de financement et des contrats de services et approvisionnement
- Suivi de toutes les ententes et contrats signés par l'organisme
- Conseils et recommandations aux équipes de travail sur les aspects légaux

- Identification des risques liés aux projets
- Vérification de la conformité des projets selon les normes légales
- Négociation avec des intervenants du secteur public et privé
- Soutien à la direction

Avocate

2008 – 2010

Ananias Junqueira Ferraz Advogados Associados, Brésil

Bureau d'avocats où les principaux domaines d'activité sont les conseils juridiques, l'analyse des contrats et la gestion des contentieux dans tous les tribunaux du pays.

- Négociation d'ententes avec les parties opposées
- Gestion et suivi des dossiers juridiques
- Coordination des collaborateurs dans d'autres municipalités
- Planification du calendrier de travail des trois stagiaires de l'équipe
- Interprétation des informations retrouvées dans les documents et rédaction des actes de procédure

FORMATION UNIVERSITAIRE

Maîtrise en urbanisme

2017

Université de Montréal

Titre du travail final: Les négociations dans les grands projets immobiliers après la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal : Étude de cas du Nordelec à Pointe-Saint-Charles

Certificat de perfectionnement en gestion culturelle

2012

Centre Universitaire UNA, Brésil

Baccalauréat en droit

2008

Université Pontificale Catholique de Minas Gerais, Brésil

Évaluation comparative du Québec obtenue.

CONSEIL INTERCULTUREL – TABLEAU DES FINS DE MANDATS DES MEMBRES – Août 2020

NOM	Arrondissement	1^{er} mandat Membre	2^e mandat Membre	1^{er} mandat Pr / VP	2^e mandat Pr / VP
Fanny Guérin	Ville-Marie	Mars 2015-Mars 2018 GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015	Mars 2018 – Mars 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018		
Angela Sierra Vice-présidente	Anjou	Mars 2015-Mars 2018 GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015	Mars 2018 – Mars 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018	Janv. 2020 – Mars 2021 GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	
Souleymane Guissé Président	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Nov. 2016 – nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	Nov. 2019 – nov. 2022 GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019	Janv. 2020 – Janv. 2022 GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	
François Fournier	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Nov. 2016 – Nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	Nov. 2019 – nov. 2022 GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	Nov. 2016 – Nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	
Rafael Benitez	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Cécile Deschamps	Ville-Marie	Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Stendolph Ismael	Anjou	Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Marie-Christine Jeanty Vice-présidente	Rosemont-La-Petite-Patrie	Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018		Janv. 2020 – Janv. 2021 GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	
Juste Rajaonson	Rosemont-La-Petite-Patrie	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187968004 CM18 1489 du 17-12-2018			

Aranzazu Recalde	Rosemont-La-Petite-Patrie	Fév. 2019 – Fév. 2022 GDD 1197968001 CM du 25-02-2019			
Sonia Djelidi	Ville-Marie	Nov. 2019 – nov. 2022 GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019			
Bertrand Lavoie	Verdun	Nov. 2019 – nov. 2022 GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019			
Catherine Limperis	Saint-Laurent	Nov. 2019 – nov. 2022 GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019			
Idil Issa	Hochelaga-Maisonneuve	Fév. 2020 – fév. 2023 GDD 1207968001 CM20 0189 du 24-02-2020			
Rémy-Paulin Twahirwa	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Fév. 2020 – fév. 2023 GDD 1207968001 CM20 0189 du 24-02-2020			



Dossier # : 1200575008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser un remboursement à la Société des transports de Montréal (STM) de 182 376 \$ taxes incluses, représentant la part payable par la Ville, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et accompagnement technique en chantier pour le lot Jean-Talon, dans le cadre du projet SRB PIE-IX, suite à la majoration du contrat accordé le 13 juin 2018 à la firme SNC Lavalin Inc. par la STM, conjointement assumés avec la Ville et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)).

Il est recommandé :

- d'autoriser un remboursement de 182 376 \$ taxes incluses à la Société des transports de Montréal (STM), représentant la part payable par la Ville, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et accompagnement technique en chantier pour le lot Jean-Talon, dans le cadre du projet SRB PIE-IX, suite à la majoration au contrat accordé le 13 juin 2018 à la firme SNC Lavalin Inc. par la STM, conjointement assumés avec la Ville et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

- d'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-03 22:06

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1200575008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser un remboursement à la Société des transports de Montréal (STM) de 182 376 \$ taxes incluses, représentant la part payable par la Ville, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et accompagnement technique en chantier pour le lot Jean-Talon, dans le cadre du projet SRB PIE-IX, suite à la majoration du contrat accordé le 13 juin 2018 à la firme SNC Lavalin Inc. par la STM, conjointement assumés avec la Ville et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré et codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. En plus du lot Laval, situé entre les boul. St-Martin et Lévesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);
- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Sud et Jean-Talon (phase 1) sont en cours de réalisation. La phase 2 du lot Jean-Talon est en voie d'approbation du contrat de réalisation et les phases 3 et 4 du même lot suivront au cours de l'année 2021. Le lot Notre-Dame est en cours de conception des plans et devis depuis le début du mois de juin 2020.

Le volet transport collectif du projet SRB Pie-IX inclut l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (11 à Montréal et 2 à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt (20) stations (18 à Montréal et 2 à Laval). Le projet comprend également la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval et la construction de stations

intermodales aux intersections de la 56e, la rue Jean-Talon Est et l'avenue Pierre De-Coubertin.

Dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (Projet), un tunnel piétonnier (Tunnel) est prévu entre la future station Jean-Talon du SRB Pie-IX et la future station du prolongement de la ligne bleue du métro. Afin d'éviter d'intervenir deux fois successivement sur le boulevard Pie-IX dans un intervalle rapproché, la construction du tunnel est exécutée dans le cadre du projet, même si elle est incluse à la portée du prolongement de la ligne bleue de métro, le tout conformément au dossier d'affaires (DA) approuvé par le gouvernement du Québec le 16 mai 2018.

Le coût du Tunnel est à la charge de la société de transport de Montréal (STM) mais sa réalisation est intégrée au projet SRB au sein du lot Jean Talon. Ce lot spécifique comprend ainsi des travaux à la charge de la STM pour le Tunnel, des travaux à la charge l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour le SRB et des travaux à la charge de la ville de Montréal pour la voirie et l'aménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0830 - 24 août 2020 - Autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 \$ (contrat: 7 637 888,69 \$ + contingences: 1 145 683,32 \$ + incidences: 327 927,87 \$), taxes incluses pour le contrat à être octroyé par la STM à MGB associées inc pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle (projet #328702) et dans le boulevard Pie-IX d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal (CG19 0372).

CM20 0826 - 24 août 2020 - Accepter une contribution de 5 179 084 \$ de la part de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour assumer les coûts des ressources de la Ville. Autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084 \$ pour les coûts de la main d'oeuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (phase II) durant la phase de construction.

CM20 0809 - 24 août 2020 - Approuver une entente de travaux entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX, entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 \$, taxes incluses, qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (ARTM).

CM20 0805 - 24 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.).

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 \$ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 \$ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 \$ + contingences: 552 430,16 \$ + incidences: 368 286,77 \$) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 \$ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 \$ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

CE20 0012 - 8 janvier 2020 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CG18 0502 - 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 - 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 - 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 - 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au

projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX);

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 \$, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 \$, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 \$ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 \$, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 \$, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 \$, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 \$ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 \$ à 3 892 205,02 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 \$ à 12 198 070,90 \$;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 \$; réserve pour imprévus 32 997,82 \$);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX

comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables.

DESCRIPTION

Selon le Bureau de projet, ces prestations de service supplémentaires de la part de SNC-Lavalin sont nécessaires pour mener à bien le projet et représentent une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de 1 170 279,56 \$, sans les taxes. Ces prestations supplémentaires concernent tous les travaux du lot Jean-Talon et le coût associé doit donc être assumé par les trois partenaires impliqués et selon les pourcentages établis par le Bureau de projet, soit 56 % par la STM, 12 % par la Ville et 32 % par l'ARTM.

JUSTIFICATION

La STM a octroyé le 13 juin 2018 un mandat de conception à la firme SNC-Lavalin Inc. pour la conception des plans et devis du tunnel piétonnier ainsi que l'accompagnement technique lors de la construction pour un montant total de 2 511 861,13 \$ toutes taxes incluses.

Suite à la finalisation de la conception du tunnel piétonnier, le service d'approvisionnement de la Ville a lancé un appel d'offres pour la réalisation de l'ensemble des travaux du lot Jean-Talon, incluant le tunnel. En raison du prix trop élevé de l'unique soumission reçue à l'appel d'offres pour la construction du lot Jean-Talon, la Ville, sur recommandation du Bureau de l'Inspecteur Général et en concertation avec la STM et l'ARTM, a annulé l'appel d'offres et décidé de le relancer en trois lots distincts.

Une prestation supplémentaire de services d'ingénierie est requise pour la modification et la réémission des plans et devis de même que de l'assistance additionnelle pendant les trois appels d'offres pour les trois lots et pendant les trois phases de construction. La ville de Montréal doit assumer partiellement les coûts associés à la majoration du montant du contrat initial, selon les pourcentages établis à l'entente sur la réalisation des travaux. Par ailleurs, la Ville doit également assumer partiellement la prestation d'accompagnement technique initialement prévue, puisque celle-ci visait également, en partie, les travaux à la charge de la Ville.

Cette majoration porte le montant total du contrat à la somme de 4 031 661,13 \$ taxes incluses, soit une augmentation globale du contrat de 1 519 800 \$ taxes incluses. La part payable par la Ville est de 182 376 \$ taxes incluses, celle de l'ARTM étant de 486 336 \$ et celle de la STM étant de 851 088 \$. (Le contrat total étant, quant à lui, majoré de 2 511 861,12 \$ taxes incluses à 4 031 661,13 \$ taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la demande de changement au contrat pour la modification et la réémission des plans et devis est de 1 519 800 \$ (taxes incluses). Ce montant sera assumé par la Ville de Montréal, l'ARTM et la STM. L'augmentation des coûts sera absorbée en partie par l'enveloppe initiale du contrat, et l'autre partie par une augmentation d'enveloppe telle que documentée dans ce dossier décisionnel.

À la suite de la révision de la répartition de coût entre les partenaires, la Ville de Montréal assume 12% du montant total des coûts du mandat, l'ARTM assume 32% et la STM assume 56% du montant total des coûts du mandat.

Détails de la dépense – Ville de Montréal :

La Ville de Montréal assume un montant total de 182 376 \$ (taxes incluses), soit 12% sur le coût total du mandat. Le montant net de ristourne est de 166 533,60 \$. Le bon de

commande sera émis par l'ARMT qui facturera la Ville de Montréal pour sa contribution, selon les paramètres convenus dans l'entente détaillée.

Source de financement de la Ville :

Le coût total de travaux à la charge de la Ville de Montréal, soit 182 376\$, est financé entièrement par le règlement d'emprunt 16-033.

Le détail des informations financières et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Détails de la dépense – ARTM :

L'ARTM assume un montant total de 486 336 \$ (taxes incluses), soit 32% sur le coût total du mandat.

Détails de la dépense – STM :

La STM assume un montant total de 851 088 \$ (taxes incluses), soit 56% sur le coût total du mandat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet intégré de mise à niveau du boulevard Pie-IX contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement, en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents et en améliorant la gestion de l'eau dans cet axe.

En matière de transport, le SRB Pie-IX augmentera l'utilisation du transport collectif et réduira l'utilisation de l'automobile pour les déplacements de la banlieue nord-est vers Montréal, ainsi que pour les déplacements internes à Montréal. Cet objectif sera atteint grâce à la fois à une augmentation notable de l'offre de transport collectif dans le corridor et à une réduction d'un tiers de la capacité routière du boulevard Pie-IX. La réduction de l'utilisation de l'automobile dans le corridor améliorera la qualité de l'air et réduira les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet SRB Pie-IX s'inscrit donc dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité de passagers, de 40 000 à 70 000 personnes/jour.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre les paiements à la firme et l'échéancier du projet SRB Pie-IX, prévu se terminer à l'automne 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce sujet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat réalisation (phase 2) Août 2020

Début travaux (phase 2) Septembre 2020

Réalisation travaux (phases 3 et 4) 2021-2023

Fin des travaux Automne 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
Cadre sur mandat, projet SRB Pie-IX

Tél : 514-350-0800 # 81687

Tatiane Pallu, Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie PARENT
Chef de division

Tél : 514 872-4587

Approuvé le : 2020-09-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2020-09-03

Le 8 juin 2018

Par courriel

M. Émile Hanna, ing., M.Sc.A.
Vice-président Transport routier et génie urbain
SNC-Lavalin Inc.
455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

OBJET : Avis d'adjudication
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SERVICE RAPIDE PAR BUS PIE-IX
LOT JEAN-TALON
Réf. : Appel d'offres public no STM-6085-02-18-90
No Livrable : s.o.

Monsieur,

La STM confirme, tel que prévu aux Documents d'appel d'offres STM-6085-02-18-90, l'adjudication du contrat de « Services professionnels pour le service rapide par bus Pie-IX – Lot Jean-Talon » à votre entreprise pour un montant maximum de 1 959 702,00 \$, et ce, conformément aux termes et conditions des documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission que vous avez déposée le 2 mai 2018.

Le contrat a été adjugé par l'autorité compétente en date du 6 juin 2018, et débute à la date du présent Avis.

En accord avec les Documents d'appel d'offres, vous devez nous soumettre les documents et informations ci-après énumérés dans un délai de quinze (15) jours suivant la date du présent Avis :

- Nom et coordonnées du représentant de votre entreprise (Clauses générales — article 3.3);
- Certificat relativement à la police d'assurance responsabilité civile générale attestant que les polices d'assurance requises aux documents d'appel d'offres ont été émises (Clauses générales – article 15.2);
- Attestation de la police d'assurance responsabilité professionnelle (Clauses générales – article 15.3);

Tous ces documents doivent être envoyés au Représentant désigné de la STM pour le présent contrat. Ses coordonnées sont les suivantes :

Madame Chantal Bonhomme
Administrateur de contrats
Division Approvisionnement projets et construction
1080 Beaver Hall, 3^e étage
Montréal, (Québec) H2Z 1S8
Téléphone : 514-350-0800 p. 80089
Courriel : chantal.bonhomme@stm.info.

Le 8 juin 2018

M. Émile Hanna, ing., M.Sc.A.
Vice-président Transport routier et génie urbain
SNC-Lavalin Inc.

Avis d'adjudication
Réf. : Appel d'offres public n° STM-6085-02-18-90

Si des précisions additionnelles vous étaient nécessaires concernant cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec la personne mentionnée précédemment.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Francesca Torasso, B.Sc., MBA
Chef de division - Approvisionnement projets et construction
Chaîne d'approvisionnement

FT/cb

c. c. : Chantal Bonhomme, Administrateur de contrats
Hughes Thibeault, chef de section, Approvisionnement-projets et construction

Autorisation : DG-18-148

- ☒ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation STM-6085-02-18-90

D'ADJUGER à la firme «SNC-Lavalin inc.», un contrat de services professionnels, pour la période du 11 juin 2018 jusqu'à l'automne 2022, au montant maximum de 1 959 702,00 \$, plus les taxes de 293 465,37 \$, pour un montant total de 2 253 167,37 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-6085-02-18-90 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER une enveloppe additionnelle de 225 000,00 \$, plus les taxes de 33 693,75 \$, pour un montant maximum de 258 693,75 \$ toutes taxes incluses, pour des mandats forfaitaires additionnels qui pourraient être requis, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-6085-02-18-90.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 2.511.861,13 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable : Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

Date : 2018-05-29

François Chamberland

Directeur exécutif
Ingénierie, Infrastructures et Projets
Majeurs

Original électronique signé numériquement.
Vérifiez avec CosignIO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom : Le nom en minuscule (s'il y a lieu)

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- ☒ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Bonifier le parcours client

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet intégré SRB Pie-IX offrira un service rapide par bus (SRB) performant, fiable, confortable, sécuritaire et universellement accessible sur le boulevard Pie-IX, dans l'est de Laval et de Montréal. Le SRB Pie-IX comptera 17 stations (15 à Montréal et 2 à Laval), réparties sur 11 km du boulevard Pie-IX, entre le boulevard Saint-Martin, à Laval, et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal. Dès 2022, le SRB Pie-IX accueillera plus de 70 000 usagers par jour.

☒ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

Date : 2018-06-06

Luc Tremblay

Directeur général

Original électronique signé numériquement.
Vérifiez avec CosignIO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Objet : Appel d'offres STM-6082-02-18-90 (Adjudication)
Services professionnels pour le Service Rapide par Bus Pie IX - lot Jean-Talon

Processus d'adjudication de contrat ☐ S/O
Informations sur les soumissions

☒ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☒ Public

Nombre d'entreprises ayant
obtenu les documents d'appel
d'offres: 18

Nombre de soumissions
déposées : 3

Annexes jointes

☒ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes
(Documents publics seulement)

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Le Conseil d'administration a approuvé le 6 juillet 2016 (CA-2016-230), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, par critères de sélection détaillés dans les documents de l'appel d'offres STM-6082-02-18-90. La composition du comité de sélection a été autorisée le 28 février 2018, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c.S-30.01)* et le règlement interne R-011 de la STM, par la Directrice de la chaîne d'approvisionnement.

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 11 avril 2018. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 2 mai 2018.

☒ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

AU - 2 - Véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances

Une étude menée pour le projet permet d'anticiper une augmentation des usagers le long de l'axe Pie IX. Le nombre de déplacements passant de 40 000 usagers par jour à 70 000 usagers lors de la mise en service. On peut supposer que certains usagers délaisseront la voiture. Dans ce contexte, le projet permettra une réduction du nombre de voitures sur la route et par le fait même, une réduction des gaz à effet de serre (GES).

☒ Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

Nom : Philippe Gamelin

Titre : Administrateur de contrats

Service : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

Date : 2018-05-28

Line Boucher

Directrice - Chaîne d'approvisionnement

Original électronique signé numériquement.
Vérifier avec Consignet Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Objet : Appel d'offres STM-6082-02-18-90 (Adjudication)
Services professionnels pour le Service Rapide par Bus Pie IX - lot Jean-Talon

Informations financières ☐ S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	377850			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-177			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	2.511.861,13			2.511.861,13

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☐ S/O

Période estimée du contrat : de 11 06 2018 à 11 11 2022
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	1.217.656,00\$	685.852,00\$	281.194,00\$	2.184.702,00\$
(B) TPS	60.882,80\$	34.292,60\$	14.059,70\$	109.235,10\$
(C) TVQ	121.461,19\$	68.413,74\$	28.049,10\$	217.924,03\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	1.399.999,99\$	788.558,34\$	323.302,80\$	2.511.861,13\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	121.613,39\$	68.499,47\$	28.084,25\$	218.197,11\$
(F) Montant net (D – E)	1.278.386,60\$	720.058,87\$	295.218,55\$	2.293.664,02\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ S/O**Subvention**

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Financement

La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-177 projet du prolongement de la ligne Bleue qui a été approuvé par le conseil d'administration de la STM et cette somme s'inscrit à l'intérieur de la limite du 10% exigé par la loi.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? ☐

Disponibilité des fonds ? ☐

Trésorier :

Date : 2018-06-01

Yannick Gareau

Directeur et Trésorier adjoint

Original électronique signé numériquement.
Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Objet : Appel d'offres STM-6082-02-18-90 (Adjudication)
Services professionnels pour le Service Rapide par Bus Pie IX - lot Jean-Talon

Suite de la rubrique☐ Recommandation☒ Exposé du besoin / PSO-2025☐ Subvention☐ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Par ailleurs, un lien piétonnier, entre la future station Jean-Talon du SRB Pie-IX et une future station du prolongement de la ligne bleue est inclus à la portée du projet de prolongement de la ligne bleue et afin d'éviter d'intervenir deux (2) fois en peu de temps dans l'axe du boulevard Pie-IX, les travaux de construction du tunnel piétonnier devraient être exécutés lors des travaux du SRB Pie-IX. Le présent mandat vise les services professionnels pour la réalisation du tunnel piétonnier notamment les services de conception des plans et devis.

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO 2025☐ Subvention☒ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle**Analyse des soumissions et processus d'adjudication**

Dix-huit (18) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une offre déclarée conforme. Trois (3) ont obtenu le pointage intérimaire de 70 %.

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit «SNC-Lavalin inc.», pour un montant forfaitaire de 2 253 167,37 \$ toutes taxes incluses.

Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 2 703 625,63 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 2 253 167,37 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 450 458,26 \$ (17 % favorable). Le soumissionnaire a proposé un taux de majoration bas sur les honoraires d'ingénierie qui représentent la majorité des services requis au contrat.

Boulevard Pie-IX - Projet intégré service rapide par bus (SRB) Lot Jean-Talon : de Everett à Bélair					Répartition des coûts								
Article	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf									
B1	ORGANISATION DE CHANTIER				ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)	
01.01	Organisation de chantier	1	Global	5 530 500.00 \$	4 170 000.00 \$	35%	1 444 463.72 \$	8%	341 912.58 \$	56%	2 339 323.79 \$	1%	44 299.91 \$
SOUS-TOTAL 01					4 170 000.00 \$		1 444 463.72 \$		341 912.58 \$		2 339 323.79 \$		44 299.91 \$
B2	VOIRIE Cahier V, Section 34				ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)	
02.01	Chaussée Cahier P, Section 02.01												
02.01.01	Préparation du lit	11500	m²	40.00 \$	2 300 000.00 \$	95%	2 185 000.00 \$	5%	115 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.02	Excavation supplémentaire et remblayage avec MR-1 ou MR-2 pour instabilité sous la ligne d'infrastructure (provision)	70	m³	65.00 \$	6 020.00 \$	95%	5 719.00 \$	5%	301.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.03	Géotextile de type Géo-9 de Texel ou équivalent approuvé (provision) Mode de Paiement (Cahier P)	229	m²	3.75 \$	1 374.00 \$	95%	1 305.30 \$	5%	68.70 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.04	Géogrille triaxiale de type TX140 de Texel ou équivalent approuvé (provision) Mode de Paiement (Cahier P)	114	m²	3.50 \$	798.00 \$	95%	758.10 \$	5%	39.90 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.05	Drain en pierre pour voirie avec tuyau perforé 150mm dia. en polyéthylène type 2, 300 kPa min., et géotextile type 7609 de Texel ou équivalent Mode de Paiement (Cahier P)	1500	m	50.00 \$	130 500.00 \$	95%	123 975.00 \$	5%	6 525.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.06	Drain en pierre pour bac de plantation avec tuyau perforé 150mm dia. en polyéthylène type 2, 300 kPa min., et géotextile type 7609 de Texel ou équivalent Mode de Paiement (Cahier P)	350	m	52.00 \$	30 100.00 \$	95%	28 595.00 \$	5%	1 505.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.07	Sous-fondation : MR-1 ou MR-2, 500 mm d'épaisseur Mode de Paiement (Cahier P)	11500	m²	16.21 \$	241 500.00 \$	95%	229 425.00 \$	5%	12 075.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.08	Fondation : coussin de pierre MG-20, 150 mm d'épaisseur 2-5, 8.07 (4.02)	80	m³	12.00 \$	800.00 \$	95%	760.00 \$	5%	40.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.09	Fondation : coussin de pierre MG-20, 200 mm d'épaisseur 2-5, 8.07 (4.02)	1100	m³	15.00 \$	14 300.00 \$	95%	13 585.00 \$	5%	715.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.10	Fondation : coussin de pierre MG-20, 340 mm d'épaisseur 2-5, 8.07 (4.02)	10300	m³	20.00 \$	226 600.00 \$	95%	215 270.00 \$	5%	11 330.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.11	Dalle de fondation de chaussée en béton, 320 mm d'épaisseur Mode de Paiement (Cahier P)	1100	m²	170.00 \$	163 900.00 \$	95%	155 705.00 \$	5%	8 195.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.12	Dalle de transition en béton Mode de Paiement (Cahier P)	80	m²	215.00 \$	8 320.00 \$	95%	7 904.00 \$	5%	416.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.13	Planage, épaisseur de 60 à 70 mm Mode de Paiement (Cahier P)	275	m²	30.00 \$	29 975.00 \$	95%	28 476.25 \$	5%	1 498.75 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.14	Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) 2-5, 8.17 (6.03) Mode de Paiement (Cahier P)	21000	m²	0.50 \$	8 610.00 \$	97%	8 351.70 \$	3%	258.30 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.15	Revêtement bitumineux, couche de base, GB-20, 2b, 2, PG 64E-28, épaisseur 110 mm CR. MV-201-A et B Mode de Paiement (Cahier P)	2800	t	135.22 \$	568 400.00 \$	95%	539 980.00 \$	5%	28 420.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.16	Revêtement bitumineux, couche intermédiaire, ESG-14, 2b, 1, PG 64E-28, épaisseur 70 mm CR. MV-201-A et B Mode de Paiement (Cahier P)	1800	t	125.00 \$	370 800.00 \$	95%	352 260.00 \$	5%	18 540.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.17	Revêtement bitumineux, couche de surface, ESG-10, 1a, 1, PG 64E-28T HRD, épaisseur 60 mm, couleur gris foncé/noir Mode de Paiement (Cahier P)	1250	t	170.00 \$	305 000.00 \$	95%	289 750.00 \$	5%	15 250.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.18	Revêtement bitumineux, couche de surface, ESG-10, 1a, 1, PG 64E-28T HRD, épaisseur 60 mm, couleur terracotta/rosée Mode de Paiement (Cahier P)	500	t	211.00 \$	154 500.00 \$	95%	146 775.00 \$	5%	7 725.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.19	Planage fin pour surface ESG-10 couleur Terracotta /rosée Mode de Paiement (Cahier P)	3000	m²	5.00 \$	15 000.00 \$	95%	14 250.00 \$	5%	750.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.20	Supplément pour utilisation d'un véhicule de transfert des matériaux (V.T.M.) Mode de Paiement (Cahier P)	6400	t	7.00 \$	83 200.00 \$	95%	79 040.00 \$	5%	4 160.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.01.21	Fourniture et pose d'abat poussière	20000	litre	0.30 \$	200 000.00 \$	95%	190 000.00 \$	5%	10 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.02	Trottoir monolithique Cahier P, Section 02.02												
02.02.01	Préparation du lit pour trottoir monolithique 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08) Mode de Paiement (Cahier P)	1900	m²	30.34 \$	380 000.00 \$	95%	361 000.00 \$	5%	19 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.02.02	Sous-fondation, MR-1 ou MR-2, épaisseur variable Mode de Paiement (Cahier P)	1900	m²	20.00 \$	47 500.00 \$	95%	45 125.00 \$	5%	2 375.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.02.03	Fondation en pierre, MG 20, épaisseur 150 mm 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03) Mode de Paiement (Cahier P)	1900	m²	5.00 \$	20 900.00 \$	95%	19 855.00 \$	5%	1 045.00 \$	0%	- \$	0%	- \$

02.02.04	Acier d'armature - Treillis métallique (provision) 2-6, 12.03 (9.01 à 9.03) CR. MV 248 Mode de Paiement (Cahier P)	120	m²	21.00 \$	1 200.00 \$	95%	1 140.00 \$	5%	60.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.02.05	Plaques podotactiles Mode de Paiement (Cahier P)	70	unité	350.00 \$	19 950.00 \$	95%	18 952.50 \$	5%	997.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.02.07	Revêtement en béton pour trottoir monolithe 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	1900	m²	130.00 \$	357 200.00 \$	95%	339 340.00 \$	5%	17 860.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.03	Dalle en béton armé pour abribus Cahier P, Section 02.03												
02.03.01	Préparation du lit 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08) Mode de Paiement (Cahier P)	25	m³	26.00 \$	5 000.00 \$	80%	4 000.00 \$	20%	1 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.03.02	Sous-fondation, MR-1 ou MR-2, épaisseur variable Mode de Paiement (Cahier P)	25	m³	20.00 \$	550.00 \$	80%	440.00 \$	20%	110.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.03.03	Fondation en pierre, MG 20, épaisseur 150 mm 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03) Mode de Paiement (Cahier P)	25	m³	17.50 \$	425.00 \$	80%	340.00 \$	20%	85.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.03.04	Acier d'armature 2-6, 12.03 (9.01 et 9.02)	25	m³	52.00 \$	3 850.00 \$	80%	3 080.00 \$	20%	770.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.03.05	Revêtement en béton, épaisseur 150 mm 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	25	m²	100.00 \$	3 275.00 \$	80%	2 620.00 \$	20%	655.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.03.06	Dalle de béton armé pour abribus à enlever et disposer	40	m³	324.00 \$	1 280.00 \$	80%	1 024.00 \$	20%	256.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.04	Musoir en béton Cahier P, Section 02.05												
02.04.01	Préparation du lit 2-6, 12.01 (3.01 à 3.08) Mode de Paiement (Cahier P)	6	m³	35.00 \$	1 200.00 \$	100%	1 200.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.04.02	Sous-fondation, MR-1 ou MR-2, épaisseur 500 mm Mode de Paiement (Cahier P)	6	m³	17.50 \$	126.00 \$	100%	126.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.04.03	Fondation en pierre, MG 20, épaisseur 210 mm 2-6, 12.02 (5.01 à 5.03) Mode de Paiement (Cahier P)	6	m³	22.00 \$	78.00 \$	100%	78.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.04.04	Revêtement en béton, épaisseur 850 mm 2-6, 12.04 (6.01 à 6.07)	6	m²	300.00 \$	1 332.00 \$	100%	1 332.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.05	Mail central Cahier P, Section 02.06												
02.05.01	Mail central en béton, largeur 900 mm 2-7, 11.02 (1.03 et 2.03) Mode de Paiement (Cahier P)	450	m²	223.00 \$	94 950.00 \$	100%	94 950.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.05.02	Mail central en béton, largeur variable 2-7, 11.02 (1.03 et 2.03) Mode de Paiement (Cahier P)	250	m²	230.00 \$	52 750.00 \$	100%	52 750.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06	Réparation des arrières Cahier P, Section 02.15												
02.06.01	Réfection d'une entrée en enrobé bitumineux, type résidentiel Mode de Paiement (Cahier P)	505	m²	102.00 \$	154 530.00 \$	95%	146 803.50 \$	5%	7 726.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.02	Réfection d'une entrée en enrobé bitumineux, type multilogement Mode de Paiement (Cahier P)	65	m²	105.00 \$	19 955.00 \$	95%	18 957.25 \$	5%	997.75 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.03	Réfection d'une entrée en enrobé bitumineux, type commercial Mode de Paiement (Cahier P)	100	m²	122.50 \$	30 900.00 \$	95%	29 355.00 \$	5%	1 545.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.04	Réfection d'une entrée en pavés de béton Mode de Paiement (Cahier P)	70	m²	170.00 \$	18 550.00 \$	95%	17 622.50 \$	5%	927.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.05	Réfection d'une entrée en matériaux granulaires Mode de Paiement (Cahier P)	50	m²	20.00 \$	6 550.00 \$	95%	6 222.50 \$	5%	327.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.06	Réfection d'une plate-bande en enrobé bitumineux Mode de Paiement (Cahier P)	150	m²	76.00 \$	43 950.00 \$	95%	41 752.50 \$	5%	2 197.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.07	Réfection d'une plate-bande en pavés de béton Mode de Paiement (Cahier P)	170	m²	130.50 \$	54 740.00 \$	95%	52 003.00 \$	5%	2 737.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.08	Réfection d'une plate-bande à revêtement en béton Mode de Paiement (Cahier P)	230	m²	156.00 \$	32 430.00 \$	95%	30 808.50 \$	5%	1 621.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.09	Réfection d'une plate-bande en matériaux granulaires Mode de Paiement (Cahier P)	50	m²	20.00 \$	6 550.00 \$	95%	6 222.50 \$	5%	327.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.10	Bordure coulée Mode de Paiement (Cahier P)	170	m	116.50 \$	24 480.00 \$	95%	23 256.00 \$	5%	1 224.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.11	Bordure préfabriquée Mode de Paiement (Cahier P)	130	m	57.00 \$	14 300.00 \$	95%	13 585.00 \$	5%	715.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.12	Bordure de bois Mode de Paiement (Cahier P)	20	m	110.00 \$	1 840.00 \$	95%	1 748.00 \$	5%	92.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.13	Muret en béton Mode de Paiement (Cahier P)	20	m³	605.00 \$	62 200.00 \$	95%	59 090.00 \$	5%	3 110.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.14	Muret en pavé de béton Mode de Paiement (Cahier P)	45	m³	320.00 \$	32 895.00 \$	95%	31 250.25 \$	5%	1 644.75 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.15	Muret en bois Mode de Paiement (Cahier P)	20	m³	300.00 \$	7 300.00 \$	95%	6 935.00 \$	5%	365.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.16	Marche en béton Mode de Paiement (Cahier P)	10	m²	670.00 \$	30 580.00 \$	95%	29 051.00 \$	5%	1 529.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.17	Clôture à enlever et à réinstaller Mode de Paiement (Cahier P)	200	m	157.50 \$	32 800.00 \$	95%	31 160.00 \$	5%	1 640.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.18	Enseigne existante du 4111 rue Jean-Talon Chainage 105+192 Mode de Paiement (Cahier P)	1	global	5 890.00 \$	12 638.00 \$	100%	12 638.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.19	Enseigne existante du centre commercial Chainage 105+248 Mode de Paiement (Cahier P)	1	global	5 615.00 \$	43 081.00 \$	100%	43 081.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
02.06.20	Objet à déplacer à l'aide de machinerie Mode de Paiement (Cahier P)	5	unité	100.00 \$	32 490.00 \$	100%	32 490.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
SOUS-TOTAL 02					6 514 022.00 \$		6 198 268.35 \$		315 753.65 \$		- \$		- \$
03	ÉGOUT Cahier P / Fascicule 2-8			ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)		
03.01	Conduites												
03.01.01	Fourniture et pose de tuyaux d'égout, y compris l'excavation et le remplissage en pierre prémélangée												

6 514 022.00 \$ - \$

03.01.01.01	200mm de diamètre proposé, PVC DR-35	15	m	325.00 \$	10 035.00 \$	0%	- \$	100%	10 035.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.01.02	250mm de diamètre proposé, PVC DR-35	17	m	350.00 \$	8 007.00 \$	0%	- \$	100%	8 007.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.01.03	375mm de diamètre, PVC DR-25	234	m	550.00 \$	164 736.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	164 736.00 \$	0%	- \$
03.01.01.04	450 mm de diamètre proposé, TBA Classe IV	195	m	600.00 \$	158 730.00 \$	0%	- \$	81%	128 571.30 \$	19%	30 158.70 \$	0%	- \$
03.01.01.05	600mm de diamètre, TBA Classe IV	130	m	700.00 \$	91 780.00 \$	0%	- \$	100%	91 780.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.01.06	675mm de diamètre, TBA Classe IV	10	m	760.00 \$	16 260.00 \$	0%	- \$	100%	16 260.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.01.07	1200mm de diamètre, TBA Classe IV	10	m	1 900.00 \$	24 800.00 \$	0%	- \$	100%	24 800.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.01.08	1350mm de diamètre, TBA Classe IV	10	m	2 200.00 \$	34 460.00 \$	0%	- \$	100%	34 460.00 \$	0%	- \$	0%	- \$

03.01.02 Conduites (divers)													
03.01.02.01 Conduite d'égout à abandonner													
03.01.02.01a	375 mm de diamètre	80	m	35.00 \$	20 720.00 \$	0%	- \$	100%	20 720.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.02.01b	450 mm de diamètre	266	m	40.00 \$	68 894.00 \$	0%	- \$	100%	68 894.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.02.02 Conduite d'égout à enlever et disposer													
03.01.02.02a	200 mm de diamètre	25	m	50.00 \$	2 675.00 \$	0%	- \$	100%	2 675.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.02.02b	375 mm de diamètre	215	m	60.00 \$	23 005.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	23 005.00 \$	0%	- \$
03.01.02.02c	450 mm de diamètre	30	m	65.00 \$	3 210.00 \$	0%	- \$	81%	2 600.10 \$	19%	609.90 \$	0%	- \$
03.01.02.02d	600 mm de diamètre	10	m	75.00 \$	1 070.00 \$	0%	- \$	100%	1 070.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.02.02e	675 mm de diamètre	10	m	80.00 \$	1 070.00 \$	0%	- \$	100%	1 070.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.01.02.02f	1350 mm de diamètre	20	m	120.00 \$	4 280.00 \$	0%	- \$	100%	4 280.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.02 Regard d'égout													
03.02.01 Regard d'égout préfabriqué circulaire étanche y compris le couvercle, le cadre de regard ajustable et la grille de sécurité													
03.02.01.01	CR. MV-216A, 220f, 275	2	unité	7 000.00 \$	20 000.00 \$	0%	- \$	57%	11 400.00 \$	43%	8 600.00 \$	0%	- \$
03.02.01.02	CR. MV-216B, 220f, 275	14	unité	7 200.00 \$	168 000.00 \$	0%	- \$	57%	95 760.00 \$	43%	72 240.00 \$	0%	- \$
03.02.02 Regard d'égout (divers)													
03.02.02.01	Couvercle et cadre de regard à niveler	5	unité	300.00 \$	3 040.00 \$	95%	2 888.00 \$	5%	152.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.02.02.02	Couvercle et cadre de regard conventionnel à remplacer par un ajustable	3	unité	950.00 \$	4 491.00 \$	95%	4 266.45 \$	5%	224.55 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.02.02.03	Regard à enlever	8	unité	700.00 \$	24 000.00 \$	0%	- \$	57%	13 680.00 \$	43%	10 320.00 \$	0%	- \$
03.02.02.04	Regard à désaffecter	5	unité	1 000.00 \$	15 000.00 \$	0%	- \$	57%	8 550.00 \$	43%	6 450.00 \$	0%	- \$
03.02.02.05	Regard d'égout préfabriqué sur mesure, étanche y compris le couvercle, le cadre de regard ajustable et la grille de sécurité	2	unité	30 000.00 \$	419 908.00 \$	0%	- \$	100%	419 908.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.03 Puisards													
03.03.01	Puisard à enlever	16	unité	1 000.00 \$	18 128.00 \$	95%	17 221.60 \$	5%	906.40 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.03.02	Puisard de rue avec tête ajustable	40	unité	4 000.00 \$	362 720.00 \$	95%	344 584.00 \$	5%	18 136.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.03.03	Puisard de trottoir	3	unité	4 500.00 \$	21 309.00 \$	95%	20 243.55 \$	5%	1 065.45 \$	0%	- \$	0%	- \$
03.03.04	Puisard-dalot (provision)	1	unité	4 500.00 \$	7 798.00 \$	95%	7 408.10 \$	5%	389.90 \$	0%	- \$	0%	- \$



03.05 Autres																
03.05.02	Béton maigre (Provision) 2-8, 6.34 (5.02)	20	m³	160.00 \$	42 260.00 \$	0%	- \$	78%	33 114.32 \$	22%	9 145.68 \$	0%	- \$			
03.05.03	Service public à supporter (Quantité de massif à prendre en considération)	5	unité	2 000.00 \$	150 000.00 \$	0%	- \$	78%	117 537.82 \$	22%	32 462.18 \$	0%	- \$			
03.05.04	Émission des plans de localisation des infrastructures nécessaires à la production des plans finaux (TQC)	1	global	12 000.00 \$	10 000.00 \$	20%	2 000.00 \$	52%	5 200.00 \$	28%	2 800.00 \$	0%	- \$			
03.05.05	Nettoyage des puits, regards et boîte de vanne	1	global	6 300.00 \$	50 000.00 \$	20%	10 000.00 \$	52%	26 000.00 \$	28%	14 000.00 \$	0%	- \$			
03.05.06	Inspection CCTV pour localisation des entrées de service	354	m	20.00 \$	7 080.00 \$	0%	- \$	100%	7 080.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.09	Excavation dans le ROC à la main ou au marteau (Provision)	350	m³	70.00 \$	61 950.00 \$	0%	- \$	78%	48 543.12 \$	22%	13 406.88 \$	0%	- \$			
03.05.10	Déviation temporaire du réseau pour la phase 1, incluant l'installation et l'enlèvement	1	global	18 000.00 \$	1 500 000.00 \$	0%	- \$	78%	1 175 378.22 \$	22%	324 621.78 \$	0%	- \$			
03.05.11	Fouille exploratoire avec pelle excavatrice	20	m³	60.00 \$	6 000.00 \$	0%	- \$	78%	4 701.51 \$	22%	1 298.49 \$	0%	- \$			
03.05.12	Raccordement d'une conduite de 200mm existante sur un regard proposé	1	unité	2 400.00 \$	2 000.00 \$	0%	- \$	100%	2 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.13	Raccordement d'une conduite de 375mm existante sur un regard proposé	1	unité	2 500.00 \$	2 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	2 000.00 \$	0%	- \$			
03.05.14	Raccordement d'une conduite de 1350 mm existante sur un regard proposé	2	unité	3 100.00 \$	42 650.00 \$	0%	- \$	100%	42 650.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.15	Raccordement d'une conduite de 1200 mm proposée sur la conduite existante	1	unité	4 350.00 \$	34 099.00 \$	0%	- \$	100%	34 099.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.16	Raccordement d'une conduite de 1350 mm proposée sur la conduite existante	1	unité	4 450.00 \$	36 597.00 \$	0%	- \$	100%	36 597.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.17	Raccordement de drains existants à l'égout	27	unité	1 000.00 \$	189 000.00 \$	0%	- \$	100%	189 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.18	Inspection CCTV pour valider l'état d'une conduite de 1350mm existante	10	m	20.00 \$	200.00 \$	0%	- \$	100%	200.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
03.05.19	Contrôle et essais sur les conduites d'égouts	1	global	4000 \$	10000 \$	0%	- \$	78%	7 835.85 \$	22%	2 164.15 \$	0%	- \$			
03.05.20 Branchement de service																
03.05.20.01	100 mm de diamètre, PVC DR-28	1	unité	500.00 \$	8 410.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	8 410.00 \$	0%	- \$			
03.05.20.02	150 mm de diamètre, PVC DR-28	4	unité	850.00 \$	33 688.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	33 688.00 \$	0%	- \$			
03.06																
SOUS-TOTAL 03					3 884 060.00 \$	408 611.70 \$		2 715 331.55 \$		760 116.75 \$		-		- \$		
04																
AQUEDUC Cahier A / Cahier P / Fascicule 2-9					ARTM (%)	ARTM (\$)		VdM (%)	VdM (\$)		STM (%)	STM (\$)		CSEM (%)	CSEM (\$)	
04.01 Fosses d'exploration pour vérifier le tracé de la conduite d'eau principale 1200mm																
04.01.01	Fosse au chaînage approx. 25+095 pour relever le point de raccordement nord sur la conduite existante de 1200mm	1	Global	8 000.00 \$	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.01.02	Fosse au chaînage approx. 25+200 pour relever 1 massif du CSEM et une conduite de gaz	1	Global	8 000.00 \$	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.01.03	Fosse au chaînage approx. 25+230 pour relever 2 massifs de la CSEM et 1 massif de Bell	1	Global	8 000.00 \$	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.01.04	Fosse au chaînage approx. 25+330 pour relever 1 massif du CSEM	1	Global	4 000.00 \$	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.01.05	Fosse au chaînage approx. 25+330 pour relever le point de raccordement sud sur la conduite existante de 1200mm	1	Global	8 000.00 \$	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.01.06	Fosse au chaînage approx. 25+100 pour relever 1 massif du CSEM	1	Global	4 000.00 \$	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	25 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02 Fourniture et pose de tuyaux d'aqueduc principale en béton acier																
04.02.01	Fourniture de tuyau de 1200mm de diamètre avec joints retenus	275	m	2 400.00 \$	1 375 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	1 375 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.02	Pose de tuyaux de 1200mm de diamètre	275	m	3 690.00 \$	1 925 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	1 925 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.03	Chambre de vidange et d'accès CVI-2	1	unité	80 000.00 \$	100 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	100 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.04	Chambre de ventouse CVE-1	1	unité	90 000.00 \$	150 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	150 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.05	Point de suivi du déplacement vertical de la conduite	3	unité	1 000.00 \$	18 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	18 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.06	Essais sur la conduite principale de 1200mm de diamètre	1	Global	5 000.00 \$	10 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	10 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.07	Joint de raccordement à bague fendue soudée (localisation à déterminer, à proximité de la rue Jean-Talon Est	1	unité	60 000.00 \$	60 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	60 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.02.08	Raccordement d'une conduite d'eau de 1200mm sur la conduite existante	2	unité	100 000.00 \$	400 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	400 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.03 Conduite d'eau à enlever et disposer																
04.03.01	150 mm de diamètre	30	m	30.00 \$	7 500.00 \$	0%	- \$	25%	1 875.00 \$	75%	5 625.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.03.02	250 mm de diamètre	47	m	32.00 \$	11 750.00 \$	0%	- \$	100%	11 750.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.03.03	300 mm de diamètre	237	m	35.00 \$	59 250.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	59 250.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.03.04	1200 mm de diamètre	272	m	270.00 \$	136 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	136 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.04 Conduite d'eau à abandonner																
04.04.01	150 mm de diamètre	240	m	35.00 \$	72 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	72 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.04.02	300 mm de diamètre	123	m	45.00 \$	43 050.00 \$	0%	- \$	100%	43 050.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	
04.05 Fourniture et pose de tuyaux en fonte ductile à joint Tyton dans la tranchée de l'égout																
04.05.01	150mm de diamètre, Classe 350	220	m	500.00 \$	105 600.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	105 600.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	

	ARTM (\$)	VdM (\$)	STM (\$)
0%		78% 1 297 020.70 \$	22% 358 217.60 \$
11%	408 611.70 \$	70% 2 715 331.55 \$	20% 760 116.75 \$
	3 884 060.00 \$	- \$	

04.05.02	300mm de diamètre, Classe 350	361	m	580.00 \$	215 156.00 \$	0%	- \$	44%	94 668.64 \$	56%	120 487.36 \$	0%	- \$
04.06	Fourniture et pose de tuyaux en fonte ductile à joint Tyton hors de la tranchée de l'égout y compris l'excavation et le remplissage en pierre prémêlée												
04.06.01	150mm de diamètre, Classe 350	30	m	530.00 \$	29 580.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	29 580.00 \$	0%	- \$
04.06.02	250mm de diamètre, Classe 350	47	m	550.00 \$	58 045.00 \$	0%	- \$	28%	16 252.60 \$	72%	41 792.40 \$	0%	- \$

04.07	Autres												
04.07.01	Chambre de vanne à enlever et disposer	3	unité	1 030.00 \$	45 000.00 \$	0%	- \$	100%	45 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.02	Fourniture et pose d'isolant rigide 50 mm d'épaisseur	250	m²	55.00 \$	12 500.00 \$	0%	- \$	50%	6 250.00 \$	50%	6 250.00 \$	0%	- \$
04.07.03	Chambre de vanne préfabriquée rectangulaire y compris le couvercle et le cadre de chambre de vanne ajustable	4	unité	13 100.00 \$	120 000.00 \$	0%	- \$	75%	90 000.00 \$	25%	30 000.00 \$	0%	- \$
04.07.04	Fourniture et installation de vanne sur l'aqueduc secondaire incluant la bouche à clé et tous les accessoires												
04.07.04.01	100 mm	1	unité	1 000.00 \$	2 726.00 \$	0%	- \$	100%	2 726.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.04.02	150 mm	3	unité	1 400.00 \$	8 916.00 \$	0%	- \$	100%	8 916.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.05	Bouche à clé et vanne à enlever	1	unité	99.00 \$	454.00 \$	0%	- \$	100%	454.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.06	Borne-fontaine à remplacer	1	unité	9 000.00 \$	20 000.00 \$	0%	- \$	100%	20 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.07	Borne-fontaine à déplacer	3	unité	3 000.00 \$	54 000.00 \$	50%	27 000.00 \$	50%	27 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.08	Raccordement de services d'eau existants et services d'eau à remplacer dans la tranchée ou hors de la tranchée du drain (Provision)												
04.07.08.01	150mm de diamètre (Protection incendie)	2	unité	6 250.00 \$	24 000.00 \$	50%	12 000.00 \$	50%	12 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.09	Raccordement de services d'eau existants et services d'eau à remplacer dans la tranchée ou hors de la tranchée du drain												
04.07.09.01	50mm de diamètre ou moins	1	unité	2 250.00 \$	10 000.00 \$	50%	5 000.00 \$	50%	5 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.09.02	Déplacement de bouche à clés hors pavage (Provisoir)	1	unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$	50%	500.00 \$	50%	500.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.10	Service d'eau en plomb à remplacer y compris le raccordement à la conduite en eau potable												
04.07.10.01	50mm de diamètre ou moins	44	unité	2 250.00 \$	396 000.00 \$	0%	- \$	100%	396 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.11	Fourniture et pose d'une conduite d'eau temporaire	1	global	75 000.00 \$	300 000.00 \$	0%	- \$	100%	300 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.12	Contrôle et essais sur les conduites d'eau	1	global	6 000.00 \$	6 841.00 \$	0%	- \$	100%	6 841.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.13	Excavation d'exploration en tranchée	195	m³	80.00 \$	7 410.00 \$	0%	- \$	100%	7 410.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.14	Pierre pré-mêlée (provision)	110	m³	52.00 \$	9 790.00 \$	50%	4 895.00 \$	50%	4 895.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.15	Excavation dans le ROC à la main ou au marteau (Provision)	90	m³	70.00 \$	32 130.00 \$	50%	16 065.00 \$	50%	16 065.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.16	Déviation temporaire d'une conduite de 300 mm de diamètre en fonte ductile de classe 350 pour la phase 1, incluant l'installation et l'enlèvement	1	global	21 000.00 \$	150 000.00 \$	50%	75 000.00 \$	50%	75 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$

04.07.17		Branchement de service											
04.07.17.01	100mm de diamètre	1	unité	3 800.00 \$	30 000.00 \$	50%	15 000.00 \$	50%	15 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
04.07.17.01	150mm de diamètre	1	unité	4 900.00 \$	30 000.00 \$	50%	15 000.00 \$	50%	15 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
SOUS-TOTAL 04				6 186 698.00 \$		170 460.00 \$		1 221 653.24 \$		4 794 584.76 \$		- \$	
05	STATIONS												
	Cahier STA, Section 01 29 00					ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
05.01	STATION JEAN-TALON												
05.01.01	STRUCTURE												
	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.2												
05.01.01.01	STATION SRB - Edicule SRB												
	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.2.2												
05.01.01.01a	Excavation de sol granulaire	545	m³	25.00 \$	22 345.00 \$	100%	22 345.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.01b	Remblai granulaire	401	m³	40.00 \$	32 481.00 \$	100%	32 481.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.01c	Coffrage	774	m²	150.00 \$	500 000.00 \$	100%	500 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.01d	Béton - Coulee en place	230	m³	350.00 \$	125 000.00 \$	100%	125 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.01e	Armature	35475	kg	2.50 \$	222 338.00 \$	100%	222 338.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.01f	Charpente acier	22550	kg	5.00 \$	262 245.00 \$	100%	262 245.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.02	Bac de plantation et zone d'approche												
	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.2.3												
05.01.01.02a	Excavation de sol granulaire	396	m³	25.00 \$	16 236.00 \$	100%	16 236.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.02b	Remblai	1 132	m³	40.00 \$	91 692.00 \$	100%	91 692.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.02c	Coffrage	2 086	m²	150.00 \$	400 000.00 \$	100%	400 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.02d	Béton - Coulee en place	511	m³	350.00 \$	100 000.00 \$	100%	100 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.02e	Armature	93 561	kg	2.50 \$	150 000.00 \$	100%	150 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.03	STATION SRB - Edicule STM et tunnel piétonnier												
	Méthode de palement												
05.01.01.03a	Mur de soutènement des sols (type: Berlinois)	1 722	m²	500.00 \$	2 066 400.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	2 066 400.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03b	Excavation de sol granulaire	7 959	m³	25.00 \$	326 319.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	326 319.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03c	Excavation de roc	13 881	m³	125.00 \$	2 082 150.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	2 082 150.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03d	Remblai granulaire	4 344	m³	40.00 \$	299 736.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	299 736.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03e	Coffrage	Voir détail	m²	6 500 000.00 \$	6 500 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	6 500 000.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03f	Béton - Coulee en place	4 195	m³	2 600 000.00 \$	2 600 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	2 600 000.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03g	Armature	989 307	kg	2.50 \$	4 000 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	4 000 000.00 \$	0%	- \$

0%		7%	341 572.24 \$	93%	4 769 584.76 \$
----	--	----	---------------	-----	-----------------

6 186 698.00 \$ - \$

05.01.01.03h	Charpente acier	54 324	kg	5.00 \$	900 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	900 000.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03i	Uniformisation des surfaces de roc	787	m²	350.00 \$	787 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	787 000.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03j	Travaux Connexes												
05.01.01.03j.01	Lame étanchéité	1 206	m lin.	30.00 \$	112 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	112 000.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03j.02	Ouvrage temporaire (mur de soutènement)	109	m²	500.00 \$	41 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	41 000.00 \$	0%	- \$
05.01.01.03j.03	Ouvrage temporaire pour travaux PLB (remblai pompable)	149	m³	200.00 \$	35 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	35 000.00 \$	0%	- \$
Contingence Structure (10%) incluse dans les coûts											(179 541.86) \$		
05.01.02	ARCHITECTURE												
Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.3													
05.01.02.01	Finition du béton (Jet de sable)	123	m.ca.	30.00 \$	152 111.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	152 111.00 \$	0%	- \$
05.01.02.02	Cloisons B01 (bloc de béton)	249	m.ca.	145.00 \$	100 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	100 000.00 \$	0%	- \$
05.01.02.03	Garde-corps acier inoxydable	76	m.li.	350.00 \$	186 614.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	186 614.00 \$	0%	- \$
05.01.02.04	Barres ischiatique	6	unité	2 500.00 \$	45 611.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	45 611.00 \$	0%	- \$
05.01.02.05	Gouttière (inclus descente)	120	m.li.	350.00 \$	93 631.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	93 631.00 \$	0%	- \$
05.01.02.06	Ouvrages métalliques	1	lot	5 000.00 \$	76 621.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	76 621.00 \$	0%	- \$
05.01.02.07	Métaux ouvrés PMVM	1	lot	2 000.00 \$	16 182.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	16 182.00 \$	0%	- \$
05.01.02.08	Cloisons CT01 (temporaires extérieures)	36	m.ca.	250.00 \$	52 430.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	52 430.00 \$	0%	- \$
05.01.02.09	Cloisons CT02 (temporaires volets motorisés)	14	m.ca.	120.00 \$	6 473.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	6 473.00 \$	0%	- \$
05.01.02.10	Menuiserie brute (temporaire)	1	lot	8 000.00 \$	56 638.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	56 638.00 \$	0%	- \$
05.01.02.11	Membrane (étanchéisation fondations et toiture tunnel)	3 831	m.ca.	70.00 \$	180 638.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	180 638.00 \$	0%	- \$
05.01.02.12	Fondations F001 (étanchéisation et isolation des fondations)	365	m.ca.	100.00 \$	105 674.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	105 674.00 \$	0%	- \$
05.01.02.13	Cloison F004 (étanchéité temporaire tunnel)	125	m.ca.	75.00 \$	15 053.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	15 053.00 \$	0%	- \$
05.01.02.14	Muret isolé dans l'entretroit	24	m.ca.	150.00 \$	9 183.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	9 183.00 \$	0%	- \$
05.01.02.15	Uréthane giclé	1	lot	15 000.00 \$	16 182.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	16 182.00 \$	0%	- \$
05.01.02.16	Pare-vapeur sous dalle	2 310	m.ca.	15.00 \$	1 506.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	1 506.00 \$	0%	- \$
05.01.02.17	Soffite aluminium SRB (plafond) + fascia	508	m.ca.	550.00 \$	34 848.00 \$	100%	34 848.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.18	Plafond aluminium (intérieur)	280	m.ca.	500.00 \$	740 353.00 \$	100%	740 353.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.19	Parement d'aluminium gouttières	120	m.li.	400.00 \$	87 098.00 \$	100%	87 098.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.20	Parement d'aluminium descentes des gouttières	16	m.li.	400.00 \$	8 731.00 \$	100%	8 731.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.21	Toiture T01 (non isolé)	401	m.ca.	215.00 \$	33 418.00 \$	100%	33 418.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.22	Toiture T02 (isolé)	285	m.ca.	290.00 \$	326 052.00 \$	100%	326 052.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$

05.01.02.23	Toiture T04 (ascenseurs et pvn)	142	m.ca	290.00 \$	35 616.00 \$	100%	35 616.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.24	Produits d'étanchéité pour joints	1	lot	5 000.00 \$	8 091.00 \$	100%	8 091.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.25	Portes et bâtis en métal (inclus quincaillerie)	10	unité	1 500.00 \$	159 865.00 \$	100%	159 865.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.26	Portes temporaires	2	unité	1 500.00 \$	21 677.00 \$	100%	21 677.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.27	Système de vitrage - VE01 (verre simple)	219	m.ca	972.00 \$	405 683.00 \$	100%	405 683.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.28	Système de vitrage - VE02 (verre simple coloré)	34	m.ca	967.00 \$	104 318.00 \$	100%	104 318.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.29	Système de vitrage - VE03 (unité scellée)	216	m.ca	1 500.00 \$	631 104.00 \$	100%	631 104.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.30	Système de vitrage - VE04 (unité scellée colorée)	31	m.ca	1 450.00 \$	90 620.00 \$	100%	90 620.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.31	Toiture T03 (vitre)	59	m.ca	620.00 \$	118 130.00 \$	100%	118 130.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.32	Persiennes	104	m.ca	850.00 \$	238 442.00 \$	100%	238 442.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.33	Peinture structure	1	alloc.	50 000.00 \$	93 029.00 \$	100%	93 029.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.34	Anti-graffiti	1	alloc.	10 000.00 \$	56 638.00 \$	100%	56 638.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.35	Marquage au sol (époxy antidérapant)	43	m.ca	80.00 \$	2 484.00 \$	100%	2 484.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.36	Signalisation / pellicule	1	lot	20 000.00 \$	17 762.00 \$	100%	17 762.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.37	Enduit ignifuge cimentaire (poutres) (m.ca. de surface de plancher)	427	m.ca	45.00 \$	36 617.00 \$	100%	36 617.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.38	Enduit ignifuge cimentaire (colonnes - RF02) (m.ca. de surface de colonne)	38	m.ca	45.00 \$	61 907.00 \$	100%	61 907.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.39	Peinture intumescente (colonnes - RF01) (m.ca. de surface de colonne)	27	m.ca	540.00 \$	88 438.00 \$	100%	88 438.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.40	Tuiles podotactiles	9	m.ca	500.00 \$	375.00 \$	100%	375.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.02.37	ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE												
05.01.03	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.3												
05.01.03.01	Plomberie												
05.01.03.01c	Réseau de drainage sanitaire, pluvial et pompes	1	global	254 400.00 \$	1 400 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	1 400 000.00 \$	0%	- \$
05.01.03.02	CVAC												
05.01.03.02a	Distribution CVAC - Réfrigération	1	global	36 000.00 \$	208 637.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	208 637.00 \$	0%	- \$
05.01.03.02b	Régulation et instrumentation	1	global	30 000.00 \$	129 307.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	129 307.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03	Électricité												
05.01.03.03a	Conduits, Conducteurs, Boîtes (raccordement), pour Électricité et STI et câblage électrique	1	global	450 500.00 \$	635 210.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	635 210.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03b	Distribution électrique	1	global	186 800.00 \$	122 946.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	122 946.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03c	Luminaire et DEL pour les stèles	1	global	65 000.00 \$	246 396.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	246 396.00 \$	0%	- \$

05.01.03.03d	Câbles chauffants et contrôles	1	global	20 000.00 \$	27 963.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	27 963.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03e	Boîte de tirage	1	global	5 000.00 \$	4 748.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	4 748.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03f	Mise à la terre et divers	1	global	2 500.00 \$	5 986.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	5 986.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03g	Chauffage électrique : équipements, appareils et contrôle	1	global	18 800.00 \$	9 089.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	9 089.00 \$	0%	- \$
05.01.03.03h	Détection et alarme-incendie	1	global	58 750.00 \$	67 431.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	67 431.00 \$	0%	- \$
05.01.01.04	SIGNALÉTIQUE												
05.01.01.04	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.5												
05.01.04.01	AM-01 Panneau d'identification de la station	2	unité	1 600.00 \$	4 462.00 \$	100%	4 462.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.04.02	AM-02 Panneau d'identification des portes d'accès	6	unité	1 200.00 \$	8 226.00 \$	100%	8 226.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.04.03	AM-03 Panneau d'identification secondaire	6	unité	1 200.00 \$	8 934.00 \$	100%	8 934.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.04.04	AM-04 Panneau en porte-à-faux	8	unité	300.00 \$	2 848.00 \$	100%	2 848.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.04.05	AM-05 Centre d'information	2	unité	5 000.00 \$	11 506.00 \$	100%	11 506.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.04.06	AM-06 Panneau d'embarquement	4	unité	500.00 \$	1 908.00 \$	100%	1 908.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.01.07	STI												
05.01.01.05	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.6												
05.01.05.01	Installation et mise en service des équipements STI (équipements fournis par STI)												
05.01.05.01	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.6.1												
05.01.05.01a	Installation et mise en service du boîtier STI	1	unité	6 000.00 \$	23 693.00 \$	100%	23 693.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.01b	Installation et mise en service du système de vidéosurveillance par caméras	1	global	6 500.00 \$	20 147.00 \$	100%	20 147.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.01c	Installation et mise en service du bloc d'alimentation sans interruption (UPS)	1	global	2 000.00 \$	2 188.00 \$	100%	2 188.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.01d	Installation du système d'information aux voyageurs (PMVM et PMVD)	1	global	5 000.00 \$	6 369.00 \$	100%	6 369.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.01e	Installation et mise en service du système de communication d'urgence	1	global	4 000.00 \$	14 433.00 \$	100%	14 433.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.02	Fourniture, installation et mise en service d'équipements STI												
05.01.05.02	Cahier STA, Section 01 29 00, art. 1.6.2												
05.01.05.02a	Fourniture, installation et mise en service du boîtier STI secondaire	1	unité	10 000.00 \$	21 317.00 \$	100%	21 317.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.02b	Fourniture, installation et mise en service du système de sonorisation en station par haut-parleurs	1	global	6 000.00 \$	9 521.00 \$	100%	9 521.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.02c	Fourniture, installation du câblage pour les équipements STI	1	global	14 000.00 \$	51 152.00 \$	100%	51 152.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
05.01.05.03	Sous-total 05												
05.01.05.03	29 232 202.00 \$												
05.01.05.03	5 510 337.00 \$												
05.01.05.03	- \$												
05.01.05.03	23 542 323.14 \$												
05.01.05.03	- \$												
06	ÉCLAIRAGE												
06	Cahier E - Devis technique Éclairage												
06.01	Luminaires												
06.01	Cahier E, Section 9.6												
06.01.01	Luminaire Type A – Fonctionnel routier	4	unité	1 650.00 \$	9 976.00 \$	100%	9 976.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.01.02	Luminaire Type A1 – Fonctionnel routier	6	unité	1 650.00 \$	14 964.00 \$	100%	14 964.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.01.03	Luminaire Type B – Fonctionnel routier	26	unité	3 300.00 \$	64 844.00 \$	100%	64 844.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.01.04	Luminaire Type B1 – Fonctionnel routier	4	unité	3 300.00 \$	9 976.00 \$	100%	9 976.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.02	Consoles												
06.02	Cahier E, Section 9.7												
06.02.01	Console simple pour fût rond à rainures – Fonctionnel routier	2	unité	1 500.00 \$	1 324.00 \$	100%	1 324.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.02.02	Console simple pour fût rond – Fonctionnel routier	8	unité	1 200.00 \$	5 296.00 \$	100%	5 296.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.02.03	Console double pour fût rond – Fonctionnel routier	14	unité	2 400.00 \$	17 290.00 \$	100%	17 290.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.02.04	Console double pour fût rond à rainures – Fonctionnel routier	1	unité	3 000.00 \$	1 235.00 \$	100%	1 235.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.03	Fûts												
06.03	Cahier E, Section 9.8												
06.03.01	Fût rond de 4.6 m – Fonctionnel routier	1	unité	1 500.00 \$	3 584.00 \$	100%	3 584.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.03.02	Fût rond de 10.5 m – Fonctionnel routier	19	unité	2 750.00 \$	68 096.00 \$	100%	68 096.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.03.03	Fût rond de 9.75 m – Fonctionnel routier	3	unité	2 750.00 \$	10 752.00 \$	100%	10 752.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.04	Caisson en acier												
06.04	Cahier E, Sections 9.13												
06.04.01	Caisson en acier	1	unité	500.00 \$	1 572.00 \$	100%	1 572.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.05	Coffret et connecteur coupe-circuit												
06.05	Cahier E, Sections 9.10 & 9.12												
06.05.01	Coffret de branchement	1	unité	5 000.00 \$	3 749.00 \$	100%	3 749.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.05.02	Connecteur coupe-circuit (décontacteur)	1	unité	3 000.00 \$	5 058.00 \$	100%	5 058.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.06	Câbles électriques												
06.06	Cahier E, Section 9.9												
06.06.01	Câble monoconducteur calibre #2 AWG RWU90-XLPE	2 510	m	7.50 \$	52 710.00 \$	100%	52 710.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.06.02	Câble de MALT électrique calibre #6 AWG	1 505	m	4.00 \$	7 525.00 \$	100%	7 525.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.06.03	Câble monoconducteur calibre #4 AWG RWU90-XLPE	500	m	6.00 \$	9 000.00 \$	100%	9 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$

29 052 660.14 \$

179 541.86 \$

06.07	Mise à la terre (M.A.L.T) Cahier E, Section 9.11												
06.07.01	Tiges de MALT	2	unité	350.00 \$	286.00 \$	100%	286.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.08	Vérifications électrotechniques Cahier E, Section 10												
06.08.01	Vérifications électrotechniques	1	global	2 500.00 \$	5 701.00 \$	100%	5 701.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$

06.09 Démantèlement Cahier E, Section 5													
06.09.01	Démantèlement des lampadaires existants	19	unité	350.00 \$	20 292.00 \$	100%	20 292.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.09.02	Démantèlement des câbles existants	750	m	5.00 \$	2 250.00 \$	100%	2 250.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
06.10 Éclairage temporaire Cahier E, Section 4													
06.10.01	Maintien de l'éclairage (selon les différentes phases des travaux)	1	global	25 000.00 \$	39 337.00 \$	100%	39 337.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	\$
SOUS-TOTAL 06													
354 817.00 \$					354 817.00 \$			-		-		-	
07 FEUX DE CIRCULATION Cahier F, Devis technique						ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
07.01 Fourniture de mobilier Cahier F, Section 9.2 Travaux électriques Cahier F, Section 9.5													
07.01.01	Fût rond à rainures de 4.6m avec capuchon	2	unité	2 250.00 \$	6 944.00 \$	100%	6 944.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.01.02	Fût rond à rainures de 7.3m avec capuchon	6	unité	2 750.00 \$	28 350.00 \$	100%	28 350.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.01.03	Fût rond à rainures renforcé de 10.5m avec capuchon	3	unité	3 250.00 \$	18 864.00 \$	100%	18 864.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.01.04	Potence ronde en acier de 2m avec attache pour fût rond à rainures	4	unité	2 000.00 \$	2 440.00 \$	100%	2 440.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.01.05	Potence ronde en acier de 5m avec attache pour fût rond à rainures	4	unité	4 000.00 \$	3 600.00 \$	100%	3 600.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.01.06	Caisson de services électrique	10	unité	500.00 \$	14 980.00 \$	100%	14 980.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02 Fourniture des équipements et des accessoires Cahier F, Section 9.3 Travaux électriques Cahier F, Section 9.5													
07.02.01	Tête de feux verticale à 3 sections	2	unité	2 000.00 \$	1 990.00 \$	100%	1 990.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.02	Tête de feux verticale à 3 sections BUS	2	unité	2 000.00 \$	3 324.00 \$	100%	3 324.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.03	Tête de feux verticale à 4 sections	10	unité	3 000.00 \$	11 870.00 \$	100%	11 870.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.04	Tête de feux piétons	8	unité	1 000.00 \$	8 560.00 \$	100%	8 560.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.05	Montage type D1 pour tête de feux	4	unité	250.00 \$	1 364.00 \$	100%	1 364.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.06	Montage type D1-A pour tête de feux	2	unité	250.00 \$	846.00 \$	100%	846.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.07	Montage type D1-PV pour tête de feux	4	unité	250.00 \$	1 660.00 \$	100%	1 660.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.08	Montage pour tête de feux sur potence (3)	4	unité	350.00 \$	2 532.00 \$	100%	2 532.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$

354 817.00 \$

- \$

07.02.09	Montage pour tête de feux sur potence (4)	4	unité	350.00 \$	2 948.00 \$	100%	2 948.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.10	Écran jaune (3)	4	unité	250.00 \$	1 068.00 \$	100%	1 068.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.11	Écran jaune (4)	4	unité	250.00 \$	1 244.00 \$	100%	1 244.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.12	Bouton-poussoir	3	unité	750.00 \$	2 685.00 \$	100%	2 685.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.14	Système de feux sonore pour piétons	1	global	10 000.00 \$	9 978.00 \$	100%	9 978.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.15	Coffret de contrôle et contrôleur	1	unité	15 000.00 \$	1 928.00 \$	100%	1 928.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.16	Piédestal pour coffret de contrôle	1	unité	1 500.00 \$	1 031.00 \$	100%	1 031.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.17	Décontacteur	1	unité	500.00 \$	2 157.00 \$	100%	2 157.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.02.18	Système de préemption pour véhicules d'urgence	1	global	7 500.00 \$	8 374.00 \$	100%	8 374.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03	Fourniture de câbles et de cordes de doublage Cahier F, Section 9.1 Travaux électriques Cahier F, Section 9.5												
07.03.01	Tirage de câbles	450	m	40.00 \$	9 450.00 \$	100%	9 450.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.02	Câble B	120	m	9.00 \$	1 080.00 \$	100%	1 080.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.03	Câble D ou V	410	m	5.00 \$	2 050.00 \$	100%	2 050.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.04	Câble N	160	m	5.00 \$	960.00 \$	100%	960.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.05	Câble W	80	m	5.00 \$	560.00 \$	100%	560.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.06	Câble Z	340	m	20.00 \$	4 420.00 \$	100%	4 420.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.07	Câble de raccordement « a »	30	m	10.00 \$	180.00 \$	100%	180.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.08	Câble de raccordement « r »	110	m	12.50 \$	660.00 \$	100%	660.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.03.09	Câble de raccordement « n »	30	m	4.50 \$	180.00 \$	100%	180.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.04	Divers Cahier F												
07.04.01	Thermographie d'un puits d'accès	12	unité	250.00 \$	4 104.00 \$	100%	4 104.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.04.02	Vérifications Électrotechniques	1	global	2 500.00 \$	12 542.00 \$	100%	12 542.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.05	Travaux pour les feux de circulation temporaires Cahier F, section 4												
07.05.01	Travaux pour feux de circulation temporaires - Intersection Jean-Talon	1	global	25 000.00 \$	14 777.00 \$	100%	14 777.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.05.02	Travaux pour feux de circulation temporaires - Intersection Everett	1	global	15 000.00 \$	7 388.00 \$	100%	7 388.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.05.03	Travaux pour feux de circulation temporaires - Intersection Bélair	1	global	20 000.00 \$	9 851.00 \$	100%	9 851.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.06	Travaux de démantèlement et de récupération Cahier F, section 5												
07.06.01	Travaux de démantèlement des feux de circulation - Intersection Jean-Talon	1	global	15 000.00 \$	9 321.00 \$	100%	9 321.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.06.02	Travaux de démantèlement des feux de circulation - Intersection Everett	1	global	7 500.00 \$	4 862.00 \$	100%	4 862.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$

07.06.03	Travaux de démantèlement des feux de circulation - Intersection Bélair	1	global	10 000.00 \$	6 214.00 \$	100%	6 214.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.07	Coordination des travaux Cahier F, section 9.4												
07.07.01	Mobilisation / Démobilisation des ouvriers	1	global	2 500.00 \$	3 535.00 \$	100%	3 535.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.07.02	Transport des matériaux fournis par la Ville de Montréal	1	global	750.00 \$	830.00 \$	100%	830.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
07.07.03	Transport des matériaux à retourner à la Ville de Montréal	1	global	2 000.00 \$	3 307.00 \$	100%	3 307.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
SOUS-TOTAL 07				235 008.00 \$		235 008.00 \$		- \$		- \$		- \$	
08	STI ARTÉRIEL ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Cahiers STI et TEL					ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
08.01	STI - ARTÉRIEL Cahier STI, Section 6.2												
08.01.01	Commutateur Cahier STI, Section 6.2.1	4	unité	2 500.00 \$	14 848.00 \$	100%	14 848.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.02	Convertisseur IP-Fibre Cahier STI, Section 6.2.2	1	unité	1 500.00 \$	3 156.00 \$	100%	3 156.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.03	Caméra de vidéosurveillance Cahier STI, Section 6.2.4												
08.01.03.01	Montage et installation Cahier STI, Section 6.2.4	1	unité	2 500.00 \$	3 744.00 \$	100%	3 744.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.03.02	Adaptateur pour fût à rainure Cahier STI, Section 6.2.4	1	unité	800.00 \$	1 164.00 \$	100%	1 164.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.04	Station de détection mi-bloc par radar Cahier STI, Section 6.2.5	2	unité	6 000.00 \$	31 772.00 \$	100%	31 772.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.05	Station de jalonnement dynamique Cahier STI, Section 6.2.7												
08.01.05.01	Panneau de jalonnement dynamique Cahier STI, Section 6.2.7	6	unité	10 000.00 \$	112 944.00 \$	100%	112 944.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.05.02	Coffret de jalonnement dynamique Cahier STI, Section 6.2.7	2	unité	5 000.00 \$	17 274.00 \$	100%	17 274.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.05.03	Fût d'acier rond 6m avec capuchon Cahier STI, Section 6.2.7	2	unité	2 500.00 \$	9 570.00 \$	100%	9 570.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.05.04	Décontacteur Cahier STI, Section 6.2.7	2	unité	600.00 \$	4 314.00 \$	100%	4 314.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.05.05	Raccordement Cahier STI, Section 6.2.7	2	unité	250.00 \$	4 374.00 \$	100%	4 374.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.05.06	Mise à la terre Cahier STI, Section 6.2.7	2	unité	250.00 \$	5 200.00 \$	100%	5 200.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.06	Coffret technique Cahier STI, Section 6.2.8	1	unité	9 000.00 \$	15 640.00 \$	100%	15 640.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.07	Câblage Cahier STI, Section 6.2.9												
08.01.07.01	Câble «Btsi» Cahier STI, Section 6.2.9	90	m	6.00 \$	540.00 \$	100%	540.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.07.02	Câble «G» Cahier STI, Section 6.2.9	188	m	10.00 \$	3 008.00 \$	100%	3 008.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.07.03	Câble «J» Cahier STI, Section 6.2.9	207	m	4.00 \$	1 035.00 \$	100%	1 035.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.07.04	Câble «O» Cahier STI, Section 6.2.9	216	m	15.00 \$	12 312.00 \$	100%	12 312.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.07.05	Câble «Tx et «Tpoe» Cahier STI, Section 6.2.9	175	m	8.00 \$	4 900.00 \$	100%	4 900.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.01.07.06	Câble «Trad» Cahier STI, Section 6.2.9	124	m	7.00 \$	3 472.00 \$	100%	3 472.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$

235 008.00 \$

- \$

08.01.07.07	Cordon de raccordement Ethernet CAT6 Cahier STI, Section 6.2.9	18	unité	5.00 \$	1 080.00 \$	100%	1 080.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.02	TELECOMMUNICATIONS Cahier TEL, Section 7												
08.02.01	Câble Ethernet Cat 6 du réseau artériel «T» Cahier TEL, Section 7	143	m	8.00 \$	4 862.00 \$	100%	4 862.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.02.02	Boîtier de terminaison optique (réseau artériel) Cahier TEL, Section 7	4	unité	250.00 \$	3 044.00 \$	100%	3 044.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.02.03	Câble de FO du réseau station Cahier TEL, Section 7	250	m	18.00 \$	9 250.00 \$	100%	9 250.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.02.04	Boîtier de fusion optique (2x24) Cahier TEL, Section 7	2	unité	2 400.00 \$	9 040.00 \$	100%	9 040.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.02.05	Boîtier de fusion optique (1x12) Cahier TEL, Section 7	2	unité	900.00 \$	5 504.00 \$	100%	5 504.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
08.02.06	Cordon de raccordement de fibre optique Cahier TEL, Section 7	46	unité	25.00 \$	4 232.00 \$	100%	4 232.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
SOUS-TOTAL 08				286 279.00 \$	286 279.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
09	MARQUAGE ET SIGNALISATION Cahiers SIG, BSS et MAR												
09.01	Petite signalisation Cahier SIG, Section 3												
09.01.01	Enlèvement d'une unité de petite signalisation	65	unité	61.75 \$	5 590.00 \$	95%	5 310.50 \$	5%	279.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.02	Panneau de petite signalisation 300 mm x 900 mm à installer	4	unité	58.57 \$	136.00 \$	95%	129.20 \$	5%	6.80 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.03	Panneau de petite signalisation 450 mm x 300 mm à installer	20	unité	44.92 \$	320.00 \$	95%	304.00 \$	5%	16.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.04	Panneau de petite signalisation 450 mm x 600 mm à installer	2	unité	55.88 \$	68.00 \$	95%	64.60 \$	5%	3.40 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.05	Panneau de petite signalisation 600 mm x 180 mm à installer	6	unité	25.00 \$	84.00 \$	95%	79.80 \$	5%	4.20 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.06	Panneau de petite signalisation 600 mm x 600 mm à installer	14	unité	62.72 \$	644.00 \$	95%	611.80 \$	5%	32.20 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.07	Panneau de petite signalisation 600 mm x 750 mm à installer	8	unité	72.88 \$	464.00 \$	95%	440.80 \$	5%	23.20 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.08	Panneau de petite signalisation 600 mm x 900 mm à installer	9	unité	78.56 \$	621.00 \$	95%	589.95 \$	5%	31.05 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.09	Panneau de petite signalisation 750 mm x 750 mm à installer	4	unité	79.92 \$	288.00 \$	95%	273.60 \$	5%	14.40 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.10	Panneau de petite signalisation 900 mm x 1200 mm à installer	8	unité	172.60 \$	1 288.00 \$	95%	1 223.60 \$	5%	64.40 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.11	Panneau de petite signalisation 1500 mm x 300 mm à installer	6	unité	115.00 \$	402.00 \$	95%	381.90 \$	5%	20.10 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.01.12	Poteau de petite signalisation avec base de béton et manchon à installer	43	unité	520.92 \$	13 029.00 \$	95%	12 377.55 \$	5%	651.45 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.03	Marquage de courte durée, peinture à base d'eau Cahier MAR, Section 4.1												
09.03.01	Ligne de passage blanche pour piétons, larg. 400 mm	88	m	6.13 \$	792.00 \$	95%	752.40 \$	5%	39.60 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.03.02	Marquage des bordures de murets, couleur jaune	19	m	6.11 \$	171.00 \$	95%	162.45 \$	5%	8.55 \$	0%	- \$	0%	- \$
09.03.03	Symbole sur la chaussée	24	unité	54.34 \$	1 512.00 \$	95%	1 436.40 \$	5%	75.60 \$	0%	- \$	0%	- \$

286 279.00 \$ - \$

09.04 Marquage de moyenne durée, peinture de type résine époxydique Cahier MAR, Section 4.2																
09.04.01	Ligne blanche continue, larg. 105 mm	180	m	2.59 \$	540.00 \$	95%	513.00 \$	5%	27.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.02	Ligne jaune continue, larg. 105 mm	510	m	2.59 \$	1 530.00 \$	95%	1 453.50 \$	5%	76.50 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.03	Ligne de délimitation de voie discontinue,(3-6), larg. 105 mm	360	m	2.59 \$	1 080.00 \$	95%	1 026.00 \$	5%	54.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.04	Ligne discontinue de fin de voie réservée,(1,1), 105 mm	30	m	2.59 \$	90.00 \$	95%	85.50 \$	5%	4.50 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.05	Ligne d'arrêt, larg. 450 mm	50	m	38.00 \$	1 250.00 \$	95%	1 187.50 \$	5%	62.50 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.06	Symbole sur la chaussée	30	unité	209.88 \$	6 000.00 \$	95%	5 700.00 \$	5%	300.00 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.07	Hachures blanches pour zone d'arrêt interdit ("boîte de jonction")	170	m²	8.00 \$	3 910.00 \$	95%	3 714.50 \$	5%	195.50 \$	0%	- \$	0%	- \$			
09.04.08	Bande de passage pour traverse piétonne	70	m	15.00 \$	1 610.00 \$	95%	1 529.50 \$	5%	80.50 \$	0%	- \$	0%	- \$			
SOUS-TOTAL 09					41 419.00 \$	39 348.05 \$			2 070.95 \$		- \$		- \$			
10	ARCHITECTURE DE PAYSAGE Cahier AP, Section 10															
10.01	Protection des arbres Cahier AP, Section 10.1				ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)				
10.01.01	Protection des végétaux existants				1	forfait	11 000.00 \$	2 834.00 \$	95%	2 692.30 \$	5%	141.70 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.02	Abattage d'arbres et essouchement Cahier AP, Section 10.2															
10.02.01	Abattage d'arbres et essouchage				49	unité	1 000.00 \$	15 827.00 \$	95%	15 035.65 \$	5%	791.35 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.02.02	Essouchage d'arbres déjà coupés				6	unité	300.00 \$	912.00 \$	95%	866.40 \$	5%	45.60 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03	Plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et graminées Cahier AP, Section 10.3															
10.03.01	Arbres feuillus															
10.03.01.01	Acer freemani 'Autumn Blaze', 60mm de diamètre, en motte				10	unité	400.00 \$	6 900.00 \$	95%	6 555.00 \$	5%	345.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.01.02	Gleditsia triacanthos 'Streetkeeper', 60mm de diamètre, en motte				10	unité	400.00 \$	6 100.00 \$	95%	5 795.00 \$	5%	305.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.01.03	Gymnocladus dioicus, 50 mm de diamètre, en motte				21	unité	400.00 \$	13 041.00 \$	95%	12 388.95 \$	5%	652.05 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.01.04	Ulmus carpinifolia 'Accolade', 60mm de diamètre, en motte				10	unité	400.00 \$	6 900.00 \$	95%	6 555.00 \$	5%	345.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.02	Arbustes feuillus															
10.03.02.01	Spiraea nipponica 'Snowmound', 50 cm de hauteur en pot				473	unité	55 \$	21 758.00 \$	95%	20 670.10 \$	5%	1 087.90 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.02.02	Sorbaria sorbifolia 'SEM', 40cm de hauteur en pot				20	unité	65 \$	920.00 \$	95%	874.00 \$	5%	46.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.02.03	Syringa meyeri 'Palibin', 50 cm de hauteur en pot				20	unité	65 \$	1 020.00 \$	95%	969.00 \$	5%	51.00 \$	0%	- \$	0%	- \$

41 419.00 \$ - \$

10.03.03		Vivaces et graminées											
10.03.03.01	Elymus arenarius 'Glaucus', pot de 1 litre	356	unité	25 \$	8 188.00 \$	95%	7 778.60 \$	5%	409.40 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.03.02	Hemerocallis 'Hyperion', pot de 1 litre	730	unité	25 \$	16 790.00 \$	95%	15 950.50 \$	5%	839.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.03.03	Hosta 'albomarginata', pot de 1 litre	20	unité	25 \$	460.00 \$	95%	437.00 \$	5%	23.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.03.04	Nepeta Faassenii 'Purrsian Blue', pot de 1 litre	500	unité	25 \$	11 500.00 \$	95%	10 925.00 \$	5%	575.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.03.04		Galet naturel											
10.03.04.01	Surfaces de galet naturel	45	m²	60 \$	3 330.00 \$	95%	3 163.50 \$	5%	166.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.04		Travaux arboricoles et horticoles Cahier AP, Section 10.4											
10.04.01	1e année	1	global	18 000.00 \$	18 000.00 \$	95%	17 100.00 \$	5%	900.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.04.02	2e année	1	global	13 500.00 \$	13 500.00 \$	95%	12 825.00 \$	5%	675.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.04.03	3e année	1	global	13 500.00 \$	13 500.00 \$	95%	12 825.00 \$	5%	675.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.05		Terre de culture Cahier AP, Section 10.5											
10.05.01	Fourniture et pose de terre de culture type 2 pour terre-plein central / bacs type 1	800	m³	70.00 \$	50 400.00 \$	95%	47 880.00 \$	5%	2 520.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.05.02	Fourniture et pose de terre de culture type 2 pour les bacs de plantation aux entrées des stations / bacs type 2	11	m³	70.00 \$	693.00 \$	95%	658.35 \$	5%	34.65 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.05.03	Fourniture et pose de terre de culture type 1 pour arbres derrière les trottoirs	60	m³	55.00 \$	2 760.00 \$	95%	2 622.00 \$	5%	138.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.05.04	Fourniture et pose de terre de culture type 2 pour arbustes, vivaces et graminées derrière les trottoirs	30	m³	70.00 \$	1 890.00 \$	95%	1 795.50 \$	5%	94.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.06		Gazonnement Cahier AP, Section 10.6											
10.06.01	Gazonnement incluant la terre de culture type 1	1 700	m²	15 \$	23 800.00 \$	95%	22 610.00 \$	5%	1 190.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.07		Géotextile et isolant rigide Cahier AP, Section 10.7											
10.07.01	Géotextile	800	m²	2.00 \$	3 200.00 \$	95%	3 040.00 \$	5%	160.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.07.02	Isolant rigide	420	m²	10.00 \$	4 200.00 \$	95%	3 990.00 \$	5%	210.00 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.08		Clôture ornementale sur les terre-pleins Cahier AP, Section 10.9											
10.08.01	Clôture ornementale	504	m	400.00 \$	172 368.00 \$	95%	163 749.60 \$	5%	8 618.40 \$	0%	- \$	0%	- \$
10.09		Transplantation d'arbres Cahier AP, Section 10.10											
10.09.01	Transplantation d'arbres de 60mm de diamètre	2	unité	1 000.00 \$	1 630.00 \$	95%	1 548.50 \$	5%	81.50 \$	0%	- \$	0%	- \$
SOUS-TOTAL 10					422 421.00 \$		401 299.95 \$		21 121.05 \$		- \$		- \$

422 421.00 \$

- \$

	ENVIRONNEMENT Cahier ENV				ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)	
11.01	Excavation Cahier ENV, Section 2.4.2												
11.01.01	Excavation pour fins de réhabilitation	100	m³	15.00 \$	1 600.00 \$	35%	554.23 \$	8%	131.19 \$	56%	897.58 \$	1%	17.00 \$
11.02	Élimination hors site des matériaux excavés												
11.02.01	Élimination hors site sols A-B	4100	tm	25.00 \$	159 900.00 \$	35%	55 388.43 \$	8%	13 110.75 \$	56%	89 702.13 \$	1%	1 698.69 \$
11.02.02	Élimination hors site sols B-C	50	tm	45.00 \$	2 700.00 \$	35%	935.26 \$	8%	221.38 \$	56%	1 514.67 \$	1%	28.68 \$
11.02.03	Élimination hors site sols C-RESC	50	tm	85.00 \$	4 750.00 \$	35%	1 645.37 \$	8%	389.47 \$	56%	2 664.70 \$	1%	50.46 \$
11.02.04	Élimination hors site sols > RESC	50	tm	125.00 \$	5 400.00 \$	35%	1 870.53 \$	8%	442.76 \$	56%	3 029.34 \$	1%	57.37 \$
11.02.05	Élimination hors site MRND	50	tm	80.00 \$	4 950.00 \$	35%	1 714.65 \$	8%	405.87 \$	56%	2 776.90 \$	1%	52.59 \$
11.02.06	Élimination hors site MRD	50	tm	310.00 \$	32 700.00 \$	35%	11 327.09 \$	8%	2 681.18 \$	56%	18 344.34 \$	1%	347.39 \$
11.03	Tamisage												
11.03.01	Tamisage mécanique	100	m³	25.00 \$	2 000.00 \$	35%	692.79 \$	8%	163.99 \$	56%	1 121.98 \$	1%	21.25 \$
11.04	Mise en pile												
11.04.01	Mise en pile temporaire	100	m³	20.00 \$	300.00 \$	35%	103.92 \$	8%	24.60 \$	56%	168.30 \$	1%	3.19 \$
11.05	Location												
11.05.01	Fourniture d'une pelle hydraulique à des fins de caractérisation des sols en pile	20	heure	125.00 \$	7 740.00 \$	35%	2 681.09 \$	8%	634.63 \$	56%	4 342.05 \$	1%	82.23 \$
11.06	Gestion des eaux d'exhaure												
11.06.01	Entreposage d'eau d'exhaure contaminée	10000	L	0.50 \$	130 000.00 \$	35%	45 031.24 \$	8%	10 659.15 \$	56%	72 928.56 \$	1%	1 381.05 \$
11.06.02	Traitement ou élimination hors site d'eau d'exhaure contaminée	10000	L	1.00 \$	4 500.00 \$	35%	1 558.77 \$	8%	368.97 \$	56%	2 524.45 \$	1%	47.81 \$
11.07	Gestion des phases flottantes d'hydrocarbures												
11.07.01	Pompage et élimination	10	voyage	2 000.00 \$	9 010.00 \$	35%	3 121.01 \$	8%	738.76 \$	56%	5 054.51 \$	1%	95.72 \$
11.07.02	Gestion des absorbants	10	baril	250.00 \$	11 880.00 \$	35%	4 115.16 \$	8%	974.08 \$	56%	6 664.55 \$	1%	126.21 \$
11.08	Membrane												
11.08.01	Membrane de recouvrement des fonds et parois d'excavation	100	m²	25.00 \$	400.00 \$	35%	138.56 \$	8%	32.80 \$	56%	224.40 \$	1%	4.25 \$
SOUS-TOTAL 11					377 830.00 \$	130 878.11 \$	30 979.58 \$	211 958.44 \$	4 013.87 \$				
12	MAINTIEN DE LA CIRCULATION Cahier C				ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)	
12.01	Fermeture de voies de circulation Cahier C, Section 6.2												
12.01.01	Maintien de la circulation et signalisation temporaire Phase 1, étape 1	1	global	35 312.19 \$	750 000.00 \$	35%	259 795.63 \$	8%	61 495.07 \$	56%	420 741.69 \$	1%	7 967.61 \$
12.01.02	Maintien de la circulation et signalisation temporaire Phase 1, étape 2	1	global	4 667.74 \$	50 000.00 \$	35%	17 319.71 \$	8%	4 099.67 \$	56%	28 049.45 \$	1%	531.17 \$
12.01.03	Maintien de la circulation et signalisation temporaire Phase 2, étape 1	1	global	84 387.80 \$	1 000 000.00 \$	35%	346 394.18 \$	8%	81 993.42 \$	56%	560 988.92 \$	1%	10 623.48 \$
12.01.04	Maintien de la circulation et signalisation temporaire Phase 2, étape 2	1	global	42 193.90 \$	100 000.00 \$	35%	34 639.42 \$	8%	8 199.34 \$	56%	56 098.89 \$	1%	1 062.35 \$
12.01.05	Maintien de la circulation et signalisation temporaire Phase 3	1	global	20 010.52 \$	100 000.00 \$	35%	34 639.42 \$	8%	8 199.34 \$	56%	56 098.89 \$	1%	1 062.35 \$
12.02	Panneaux de signalisation complémentaire Cahier C, Section 6.3												
12.02.01	Fourniture et installation de panneaux de signalisation complémentaire de dimensions diverses	146	m²	166.93 \$	73 000.00 \$	35%	25 286.77 \$	8%	5 985.52 \$	56%	40 952.19 \$	1%	775.51 \$
12.03	Glissières en béton pour chantier Cahier C, Section 6.4												
12.03.01	Fourniture de glissières en béton pour chantier (Mobilisation, démobilisation et maintien pour les premières 24 heures)	800	m	25.30 \$	120 000.00 \$	35%	41 567.30 \$	8%	9 839.21 \$	56%	67 318.67 \$	1%	1 274.82 \$
12.03.02	Maintien de glissières en béton pour chantier (au-delà de la période initiale de 24 heures)	1	global	48 952.00 \$	200 000.00 \$	35%	69 278.84 \$	8%	16 398.68 \$	56%	112 197.78 \$	1%	2 124.70 \$
12.03.03	Déplacement de glissières en béton pour chantier	1 200	m	14.63 \$	36 000.00 \$	35%	12 470.19 \$	8%	2 951.76 \$	56%	20 195.60 \$	1%	382.45 \$
12.04	Atténuateur d'impact pour chantier de niveau de performance TL-2 Devis technique - Maintien, Section 4.5.7												
12.04.01	Fourniture de dispositif de retenue frontal pour chantier TL-2 (mobilisation et démantèlement)	4	unité	517.46 \$	8 000.00 \$	35%	2 771.15 \$	8%	655.95 \$	56%	4 487.91 \$	1%	84.99 \$
12.04.02	Maintien d'un dispositif de retenue frontal TL-2 (unité = unité-mois)	128	unité-mois	349.31 \$	64 000.00 \$	35%	22 169.23 \$	8%	5 247.58 \$	56%	35 903.29 \$	1%	679.90 \$
12.04.03	Déplacement d'un dispositif de retenue frontal pour chantier TL-2 à l'intérieur des limites de chantier	8	unité	741.04 \$	20 000.00 \$	35%	6 927.88 \$	8%	1 639.87 \$	56%	11 219.78 \$	1%	212.47 \$
12.04.04	Remplacement d'un dispositif de retenue frontal TL-2	6	unité	4 842.83 \$	30 000.00 \$	35%	10 391.83 \$	8%	2 459.80 \$	56%	16 829.67 \$	1%	318.70 \$
12.05	Signalisation horizontale Cahier C, Section 6.6												
12.05.01	Effacement du marquage temporaire ou permanent de la chaussée Cahier C, Section 6.6.1	800	m	2.39 \$	2 400.00 \$	35%	831.35 \$	8%	196.78 \$	56%	1 346.37 \$	1%	25.50 \$
12.05.02	Marquage temporaire de la chaussée Cahier C, Section 6.6.2	800	m	0.87 \$	1 600.00 \$	35%	554.23 \$	8%	131.19 \$	56%	897.58 \$	1%	17.00 \$
12.05.03	Effacement de flèche ou de symbole temporaire ou permanent de la chaussée Cahier C, Section 6.6.1	15	unité	72.39 \$	2 250.00 \$	35%	779.39 \$	8%	184.49 \$	56%	1 262.23 \$	1%	23.90 \$
12.05.04	Marquage de flèche ou de symbole temporaire de la chaussée	12	unité	67.78 \$	1 200.00 \$	35%	415.67 \$	8%	98.39 \$	56%	673.19 \$	1%	12.75 \$

377 830.00 \$

- \$

Fournitures de services supplémentaires à la demande du représentant du Bureau de Projet Cahier C, Section 6.8																						
12.07.02	Signaleur à la demande du Surveillant Cahier C, Section 6.8.3			400	heure	50.00 \$	30 000.00 \$	35%	10 391.83 \$	8%	2 459.80 \$	56%	16 829.67 \$	1%	318.70 \$							
12.07.03	Masquage et démasquage d'un lot d'un (1) à cinq (5) panneaux à la demande du Surveillant Cahier C, Section 6.8.4			6	unité	400.00 \$	3 000.00 \$	35%	1 039.18 \$	8%	245.98 \$	56%	1 682.97 \$	1%	31.87 \$							
12.07.04	Masquage et démasquage d'un lot de six (6) à quinze (15) panneaux à la demande du Surveillant Cahier C, Section 6.8.4			6	unité	650.00 \$	6 000.00 \$	35%	2 078.37 \$	8%	491.96 \$	56%	3 365.93 \$	1%	63.74 \$							
SOUS-TOTAL 12																						
						2 597 450.00 \$		899 741.56 \$		212 973.82 \$		1 457 140.67 \$		27 593.96 \$								
13	RTU – Bell						ARTM (%)		ARTM (\$)		VdM (%)		VdM (\$)		STM (%)		STM (\$)		CSEM (%)		CSEM (\$)	
13.01	Travaux de massif - Bell Canada																					
13.01.01	Briser un conduit bétonné			677	m	42.00 \$	50 775.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	50 775.00 \$	0%	- \$							
13.01.02	Prime pour le bris d'un conduits contenant un ou plusieurs câbles			564	m	10.00 \$	5 640.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	5 640.00 \$	0%	- \$							
13.01.03	Systèmes de protection et de support des câbles dans un ou des tube(s)/tuyau(x) métallique(s)			56.4	m	500.00 \$	22 785.60 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	22 785.60 \$	0%	- \$							
SOUS-TOTAL 13						79 200.60 \$		- \$		- \$		79 200.60 \$		- \$								
14	RTU - CSEM Cahier W						ARTM (%)		ARTM (\$)		VdM (%)		VdM (\$)		STM (%)		STM (\$)		CSEM (%)		CSEM (\$)	
14.01	Massif de béton																					
14.01.01	Code 1 : conduit Béton	1	120	m	214.09 \$	46 440.00 \$	100%	46 440.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.02	Code 2 : conduits Béton	2	545	m	214.20 \$	215 820.00 \$	100%	215 820.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.03	Code 3 : conduits Béton	3	80	m	243.78 \$	35 280.00 \$	100%	35 280.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.04	Code 4 : conduits Béton	4	30	m	295.92 \$	16 170.00 \$	100%	16 170.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.05	Code 5 : conduits Béton	5	10	m	331.06 \$	5 510.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	5 510.00 \$								
14.01.06	Code 6 : conduits Béton	6	60	m	340.62 \$	39 000.00 \$	100%	39 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.07	Code 7 : conduits Béton	7	10	m	386.00 \$	6 660.00 \$	100%	6 660.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.08	Code 8 : conduits Béton	8	90	m	450.52 \$	63 900.00 \$	100%	63 900.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.09	Code 9 : 12 conduits Béton	9 à	100	m	525.20 \$	92 000.00 \$	100%	92 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.10	Code 10 : 16 conduits Béton	13 à	180	m	673.73 \$	192 600.00 \$	100%	192 600.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.11	Code 11 : 20 conduits Béton	17 à	245	m	633.72 \$	284 200.00 \$	100%	284 200.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.12	Code 12 : 24 conduits Béton	21 à	125	m	755.54 \$	188 000.00 \$	100%	188 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.13	Code 13 : 28 conduits Béton	25 à	115	m	811.13 \$	177 905.00 \$	100%	177 905.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.14	Code 14 : 32 conduits Béton	29 à	10	m	960.32 \$	17 660.00 \$	100%	17 660.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.15	Code 15 : 36 conduits Béton	33 à	10	m	924.23 \$	19 840.00 \$	100%	19 840.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.16	Code 16 : 40 conduits Béton	37 à	10	m	947.56 \$	22 210.00 \$	100%	22 210.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						
14.01.17	Code 17 : 45 conduits Béton	41 à	10	m	986.16 \$	24 880.00 \$	100%	24 880.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$						

2 597 450.00 \$ - \$

79 200.60 \$ - \$

14.02 Divers conduits													
14.02.01	Code 4133-1 : Conduit "Y" fendu Grand	7	unité	340.00 \$	3 430.00 \$	100%	3 430.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.02.02	Code 53 : conduit avec câbles	Bris. 2 765	m	48.62 \$	185 255.00 \$	95%	175 540.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	5%	9 715.00 \$
14.02.03	Code 54 : conduit sans câble	Bris. 1 005	m	42.63 \$	57 285.00 \$	91%	52 155.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	9%	5 130.00 \$
14.02.04	Code 55 : conduit avec câbles	Rec. 2 715	m	58.99 \$	198 195.00 \$	95%	187 610.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	5%	10 585.00 \$
14.02.05	Code 56 : conduit sans câble	Rec. 1 045	m	46.72 \$	58 520.00 \$	91%	53 480.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	9%	5 040.00 \$
14.02.06	Code 57 : Mandrinage additionnel	750	m	3.54 \$	3 750.00 \$	90%	3 375.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	10%	375.00 \$
14.02.07	Code 58 : Plaque d'acier 5 mm	10	m²	134.32 \$	1 880.00 \$	100%	1 880.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03 R.A.S., Services et bases													
14.03.01	Code 4354-1 : Base armée type DN-1307	34	unité	2 800.00 \$	119 986.00 \$	100%	119 986.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03.02	Code 4215-1 : Base contrôleur FC pour socle type DN-1201	2	unité	12 000.00 \$	5 704.00 \$	100%	5 704.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03.04	Code 4354-2 : Base armée type DN-1308	2	unité	2 800.00 \$	4 766.00 \$	100%	4 766.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03.05	Code 4354-3 : Base armée type DN-1311	6	unité	2 800.00 \$	34 332.00 \$	100%	34 332.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03.06	Code 101 : Briser base	24	unité	390.45 \$	12 240.00 \$	100%	12 240.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03.07	Code 102 : Protecteur en acier base	42	unité	268.30 \$	14 364.00 \$	100%	14 364.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.03.08	Code 110 : Boîte de contrôleur-feux de circulation	1	unité	1 898.00 \$	2 092.00 \$	100%	2 092.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.04 Puits d'accès													
14.04.01	Code 4009-1 : PA modifié type 45P hl 3,30m	3	unité	70 000.00 \$	266 136.00 \$	33%	88 712.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	67%	177 424.00 \$
14.04.02	Code 131 : Puits d'accès no 45	6	unité	62 273.48 \$	461 916.00 \$	50%	230 958.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	50%	230 958.00 \$
14.04.04	Code 148 : Puits d'accès préf.no 42P	1	unité	49 069.95 \$	67 200.00 \$	100%	67 200.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.04.05	Code 151 : Puits d'accès préf.no 45P	4	unité	60 875.55 \$	307 724.00 \$	100%	307 724.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.05 Briser, Aband., Reconstruire													
14.05.01	Code 160 : Briser PA existant < #40	8	unité	10 561.05 \$	149 552.00 \$	63%	93 470.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	38%	56 082.00 \$
14.05.02	Code 161 : Briser PA existant >= #40	3	unité	21 774.18 \$	82 359.00 \$	67%	54 906.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	33%	27 453.00 \$
14.06 Chambres transformateurs													
14.06.01	Code 200 : Abandonner une chambre	1	unité	11 284.00 \$	20 074.00 \$	100%	20 074.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.06.02	Code 221 : Protec. et supp.de câbles	234	unité	261.04 \$	79 092.00 \$	79%	62 868.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	21%	16 224.00 \$
14.06.03	Code 222 : Câbles dans coffrages	13	unité	671.91 \$	11 245.00 \$	15%	1 730.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	85%	9 515.00 \$
14.06.04	Code 4126 CTE 8 préfabrique	1	unité	195 000.00 \$	284 811.00 \$	100%	284 811.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.06.05	Code 4037 CTE 5.7 préfabriquée	1	unité	120 000.00 \$	195 655.00 \$	100%	195 655.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.06.06	Code 4071 Puisard raccord égout CTE	1	unité	2 500.00 \$	3 155.00 \$	100%	3 155.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.06.07	Code 4079 : Tranché raccord égout CTE	5	m	1 000.00 \$	5 990.00 \$	100%	5 990.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.07 Excavations													
14.07.01	Code 242 : Exc/rembl. Pierre préém.	500	m³	201.90 \$	175 500.00 \$	100%	175 500.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.07.02	Code 243 : Exc/rembl. sans retrait	182	m³	296.24 \$	74 256.00 \$	100%	74 256.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.07.03	Code 246 : obstruction souter.	Bris 26	m³	199.32 \$	13 312.00 \$	100%	13 312.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.08 Roc													
14.08.01	Code 291 : struc. sans câble	Roc 475	m³	146.54 \$	195 700.00 \$	100%	195 700.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.08.02	Code 292 : massif sans câble	Roc 125	m³	237.72 \$	64 000.00 \$	100%	64 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.08.03	Code 293 : struc. avec câble	Roc 165	m³	377.97 \$	86 790.00 \$	100%	86 790.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.08.04	Code 294 : massif avec câble	Roc 135	m³	429.71 \$	87 885.00 \$	100%	87 885.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.09 Codes spéciaux													
14.09.01	Code 4028 : Supplément conduit 115mm	7 050	m	10.00 \$	105 750.00 \$	100%	105 750.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
14.09.02	Code 4076 : Bureau de chantier	1	unité	10 000.00 \$	34 950.00 \$	100%	34 950.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
SOUS-TOTAL 14					4 922 926.00 \$		4 368 915.00 \$		- \$		- \$		554 011.00 \$
15	RTU - Énergie Cahier Gaz					ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
15.01 Excavation et remblai des tranchées Cahier Gaz, Section 4.2													
15.01.01	Excavation et remblai des tranchées pour canalisations publiques et privées	1 000	m	75.00 \$	91 000.00 \$	100%	91 000.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	0%	- \$
15.02													
SOUS-TOTAL 15					91 000.00 \$		91 000.00 \$		- \$		- \$		- \$
16	Consolidation du roc dans la zone d'intérêt					ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)

4 922 926.00 \$ - \$

91 000.00 \$ - \$

16.01	Forage carotté calibre NQ1	85	m	500.00 \$	13 260.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	13 260.00 \$	0%	- \$
16.02	Forage en destructif pour injection de consolidation	160	m	500.00 \$	29 440.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	29 440.00 \$	0%	- \$
16.03	Essais d'eau sous pression	60	unité	1 000.00 \$	29 040.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	29 040.00 \$	0%	- \$
16.04	Injection de consolidation	45	sac de ciment de	500.00 \$	7 425.00 \$	0%	- \$	0%	- \$	100%	7 425.00 \$	0%	- \$
16.05													
SOUS-TOTAL 16					79 165.00 \$	-		\$	-		\$	79 165.00 \$	- \$
						ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
TOTAL (estimation SNC-Lavalin)					59 474 497.60 \$	34.64%	20 539 427.44 \$	8.20%	4 861 796.41 \$	56.10%	33 263 813.15 \$	1.06%	629 918.73 \$
Contingents					15%	3 080 914 \$		729 269 \$		4 989 572 \$		94 488 \$	
Total avant taxes						23 620 342 \$		5 591 066 \$		38 253 385 \$		724 407 \$	
						34.6%	18 064 344.05 \$	8.2%	4 275 930.44 \$	56.1%	29 255 390.24 \$	1.1%	554 011.00 \$

EBC		ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
TOTAL (SOUMISSION EBC)	59 294 956 \$	34.6%	20 539 427 \$	8.2%	4 861 796 \$	56.1%	33 263 813 \$	1.1%	629 919 \$
BUDGET		ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
INITIAL sans contingents	29 430 039 \$	31.4%	9 246 967 \$	11.8%	3 460 000 \$	55.4%	16 295 652 \$	1.5%	427 420 \$
ÉCART		ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
AVANT contingent	(29 864 917) \$		(11 292 460) \$		(1 401 796) \$		(16 968 161) \$		(202 499) \$
MARGE DISPONIBLE		ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
MARGE (SRB COMPLET)			21 236 701 \$		13 750 000 \$		14 390 000 \$		9 449 \$
AUTRES					11 250 000 \$		14 390 000 \$		9 449 \$
Incidences NA					1 000 000 \$				
Contingences NA			2 412 414 \$						
Risques			18 824 287 \$		1 500 000 \$				
RESTE		ARTM (%)	ARTM (\$)	VdM (%)	VdM (\$)	STM (%)	STM (\$)	CSEM (%)	CSEM (\$)
(ÉCART À COMBLER)		46.8%	9 944 240 \$	89.8%	12 348 204 \$	-17.9%	(2 578 161) \$		(193 050) \$

- ☒ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation STM-6085-02-18-90

D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire au contrat de services professionnels pour la conception, la préparation des plans et d'avis et la fourniture d'assistance technique pour la construction du lot Jean-Talon dans le cadre du projet SRB Pie-IX, adjudgé à la firme « SNC-Lavalin Inc. » afin d'ajouter un montant supplémentaire de 1 170 279,56 \$ plus les taxes de 175 249,36 \$, pour un montant maximum de 1 345 528,92 \$ toutes taxes incluses.

D'APPROUVER des modifications au même contrat, adjudgé à SNC-Lavalin Inc., pour un montant de 1 519 800 \$, plus les taxes de 227 590,05 \$ pour un montant total de 1 747 390,05 \$ toutes taxes inc.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1.345.528,92 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable : Ingénierie et grands projets

DE responsable :

Nom : François Chamberland

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- ☒ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☒ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Dans le cadre du contrat de services professionnels pour conception du lot Jean-Talon SRB Pie-IX (STM-6085-02-18-90) adjudgé par le Directeur général à « SNC-Lavalin Inc. » pour un montant de 2 511 861,13 \$ toutes taxes incluses, une augmentation de l'enveloppe budgétaire est requise pour l'exécution d'une prestation de services supplémentaire. Ceci en raison de la décision de la Ville de Montréal, faisant suite à la recommandation du Bureau de l'Inspecteur Général, d'annuler l'appel d'offres pour construction du Lot Jean-Talon et de le relancer 3 lots distincts. Cette prestation de services supplémentaire prévoit la modification et la réémission des plans et devis de même que de l'assistance additionnelle pendant les trois appels d'offres pour les 3 lots et pendant les trois phases de construction.

☒ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) : ☐

Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur
général:

Objet : STM-6085-02-18-90 (Augmentation d'enveloppe et modifications au contrat)
Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour le Service Rapide par Bus Pie IX - lot Jean-Talon

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☐ S/O

- | | | | |
|--|---------------------------------------|---|---|
| ☐ Nouveau contrat | ☐ Prolongation | ☐ Sur invitation | ☐ Levée d'options |
| ☐ Renouvellement | ☐ De gré à gré | ☐ Public | ☒ Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Augmentation du montant pour contingences:

Le contrat de services professionnels pour la conception du lot Jean-Talon nécessite une prestation de services additionnelle essentielle et qui n'était pas prévue au contrat initial. La valeur des modifications au contrat et le montant disponible actuellement disponible au contrat impliquent la nécessité d'obtenir un montant supplémentaire pour mener à bien le projet.

Modifications au contrat:

Les modifications au contrat pour les services additionnels requis sont présentées dans la présente demande (voir annexe confidentielle) suite à des ententes conclues avec l'adjudicataire.

Les modifications ne changent pas la nature du contrat, visent à corriger des situations qui n'avaient pas été prévues au moment de l'attribution du contrat et sont accessoires au contrat. Leurs exécutions par un autre fournisseur nuiraient à l'exécution efficace et à la saine administration du contrat en cours.

☐ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle ☒ S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

AU - 2 - Véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances

Une étude menée pour le projet permet d'anticiper une augmentation des usagers le long de l'axe Pie IX. Le nombre de déplacements passant de 40 000 usagers par jour à 70 000 usagers lors de la mise en service. On peut supposer que certains usagers délaisseront la voiture. Dans ce contexte, le projet permettra une réduction du nombre de voitures sur la route et par le fait même, une réduction des gaz à effet de serre (GES).

☐ Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Approvisionnement projets et construction

Nom : Anne-Marie Auray

Service : Chaîne d'approvisionnement

Nom : Line Boucher

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Objet :

STM-6085-02-18-90 (Augmentation d'enveloppe et modifications au contrat)
Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour le Service Rapide par Bus Pie IX - lot Jean-Talon

Informations financières

☐ S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	377850			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-177			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

☒ S/O

Période estimée du contrat : de

JJMMAAAAàJJMMAAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification

☐ S/O

L'augmentation d'enveloppe pour la relance d'appel d'offres sera financée par les instances impliquées selon les % établis, soit 55 % par la STM, 20 % par la Ville de Montréal et 25 % par l'ARTM.

La portion STM sera financée par le règlement d'emprunt R-177 projet du prolongement de la ligne Bleue qui a été approuvé par le conseil d'administration de la STM.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Objet : STM-6085-02-18-90 (Augmentation d'enveloppe et modifications au contrat)
Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour le Service Rapide par Bus Pie IX - lot Jean-Talon

Suite de la rubrique☐ Recommandation☒ Exposé du besoin / PSO-2025☐ Subvention☐ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Un lien piétonnier, entre la future station Jean-Talon du SRB Pie-IX et une future station du prolongement de la ligne bleue est inclus à la portée du projet de prolongement de la ligne bleue et afin d'éviter d'intervenir deux (2) fois en un court laps de temps dans l'axe du boulevard Pie-IX, les travaux de construction du tunnel piétonnier devraient être exécutés lors des travaux du SRB Pie-IX. Le présent mandat vise les services professionnels pour la réalisation du tunnel piétonnier notamment les services de conception des plans et devis.

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO 2025☐ Subvention☐ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Dossier # : 1200575008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Autoriser un remboursement à la Société des transports de Montréal (STM) de 182 376 \$ taxes incluses, représentant la part payable par la Ville, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et accompagnement technique en chantier pour le lot Jean-Talon, dans le cadre du projet SRB PIE-IX, suite à la majoration du contrat accordé le 13 juin 2018 à la firme SNC Lavalin Inc. par la STM, conjointement assumés avec la Ville et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



SIRR - 1200575008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Catherine TOUGAS
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2288
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1200575009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une dépense totale de 154 526,40 \$ incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, sur un montant totale de 441 504,00 \$, taxes incluses suite à un contrat octroyé par la STM pour un service d'accompagnateur piéton à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour le lot Sud. Autoriser une dépense totale de 247 709,04 \$ Contrat: 225 190,04 \$ + Contingences: 22 519,00\$) incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, suite à un contrat également octroyé par la STM à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour les lots Centre et Nord

Il est recommandé :

- 1) d'autoriser une dépense de 154 526,40 \$ incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, sur un montant totale de 441 504,00 \$, taxes incluses. pour le lot Sud;
- 2) d'autoriser une dépense de 225 190,04 \$ incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, sur un montant totale de 678 397,34 \$, taxes incluses pour les lots Centre et Nord;
- 3) d'autoriser des contingences de 22 523,41 \$ incluant les taxes représentant la part payable par la Ville pour les lots Centre et Nord;
- 4) d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. (35% Ville, 65% ARTM)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-27 19:51

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1200575009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une dépense totale de 154 526,40 \$ incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, sur un montant total de 441 504,00 \$, taxes incluses suite à un contrat octroyé par la STM pour un service d'accompagnateur piéton à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour le lot Sud. Autoriser une dépense totale de 247 709,04 \$ Contrat: 225 190,04 \$ + Contingences: 22 519,00\$) incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, suite à un contrat également octroyé par la STM à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour les lots Centre et Nord

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré et codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. En intégrant le lot Notre-Dame qui constitue le dernier tronçon du projet sur le boulevard Pie-IX, le volet transport collectif du projet vise maintenant l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (11 à Montréal et 2 à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt (20) stations (18 à Montréal et 2 à Laval). Le projet comprend également la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval et la construction de stations intermodales aux intersections de la 56^e, la rue Jean-Talon Est et l'avenue Pierre De-Coubertin.

En avril 2018, le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape de réalisation du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Le 17 juillet 2018, une entente établissant la délégation de gestion du projet SRB Pie-IX par l'ARTM à la STM a été conclue, mandatant ainsi la STM pour la réalisation du projet.

Depuis le printemps 2019, un service d'accompagnateur piéton était fourni, en sus du contrat initial, par l'entrepreneur responsable des travaux de réalisation à la demande de la

STM. Vu que ce service est grandement apprécié par les piétons désirant traverser le boulevard Pie-IX et améliore la sécurité des déplacements, la STM souhaite le maintenir sous forme d'un contrat spécifique et établi à un meilleur coût.

Un appel d'offres public a donc été lancé par la STM le 2 décembre 2019 en vue de retenir les services d'agents d'accompagnement aux piétons pour le lot sud du projet SRB Pie-IX. Le contrat pour le lot sud a été octroyé le 27 janvier 2020 par la STM à ce fournisseur et se terminera en décembre 2022. Et le 27 janvier 2020, un autre appel d'offres public a été lancé en vue de retenir également les services d'agents d'accompagnement aux piétons toutefois pour les lots Nord et Centre du projet SRB Pie-IX. Le contrat couvre la période allant du mois d'avril 2020 au mois de décembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 \$ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 \$ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 \$ + contingences: 552 430,16 \$ + incidences: 368 286,77 \$) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 \$ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 \$ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

CE20 0012 - 8 janvier 2020 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX);

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 \$, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 \$, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 \$ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 \$, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 \$, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 \$, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 \$ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 \$ à 3 892 205,02 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 \$ à 12 198 070,90 \$;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services

professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 \$; réserve pour imprévus 32 997,82 \$);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables.

DESCRIPTION

Ces deux contrats sont pour l'acquisition d'une banque d'heures d'agents d'accompagnement dédiés à l'assistance, à la sécurité et au confort des piétons et des personnes à mobilité réduite dans les zones et intersections des lots Sud, Nord et Centre du boulevard Pie-IX à proximité du chantier.

JUSTIFICATION

Aucune étude de marché n'a été réalisée dans le cadre de ces deux appel d'offres pris en charge par la STM, puisque les services étaient jugés non critiques pour le bureau de projet en termes de budget et d'échéancier. Toutefois, plusieurs fournisseurs ont été sollicités afin d'évaluer l'intérêt, dont des firmes d'entretien, de sécurité, des OBNL,...etc. Dans les deux cas, l'estimation a été faite en suivant un scénario plus conservateur considérant le peu d'intérêt du marché lors des contacts téléphoniques. L'estimation considèrerait la possibilité de recevoir des soumissions de firmes offrant des services de signaleur à des taux plus élevés.

Pour le lot Sud, suite à l'appel d'offres public lancé le 2 décembre 2019, douze (12) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission, tous ont été déclarés recevables. Les prix varient de 384 000.00 à 1 944 000.00 et sont fermes pour toute la durée du contrat. L'estimation de contrôle réalisée à l'interne par le bureau de projet SRB Pie-IX durant la période d'appel d'offres est de 912 640,00 \$. Le montant de la plus basse soumission conforme est de 384 000,00 \$, ce qui représente un écart favorable de 528 640,00 \$ soit 58% avec l'estimation de contrôle.

Pour les lots Nord et Centre, un appel d'offres public a ensuite été publié le 27 janvier 2020 et parmi les dix (10) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission, tous ont été déclarés recevables. Les prix varient de 559 600,00 \$ à 2 816 000,00 \$ et sont fermes pour toute la durée du contrat. L'estimation de contrôle réalisée également à l'interne est de 1 520 000,00 \$. L'écart entre

le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de 960 400,00 \$, soit 63 % favorable à la STM.

Les coûts associés à ces deux contrats sont financés par l'ARTM, en référence à l'entente avec la STM dans le cadre du projet SRB Pie-IX.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du mandat pour le service des accompagnateurs aux piétons du lot Sud est de 441 504\$ (taxes incluses). Les contingences ne sont pas applicables à ce mandat. Le coût du mandat pour le service des accompagnateurs aux piétons des lots Nord et Centre est de 643 400,10\$ (taxes incluses). À ce montant, il s'ajoute 10% afin de couvrir les contingences, soit 64 340,01\$ (taxes incluses) pour un coût total de 707 740,11\$ (taxes incluses). Le coût total des deux mandats est de 1 149 244,11 \$ (taxes incluses). (Voir tableau explicatif en pièce jointe)

Ces montants seront assumés par la Ville de Montréal (35%) et l'ARTM (65%) conformément à l'entente détaillée pour la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet (Résolution CG18 0234 du 26 avril 2018).

Détails de la dépense – Ville de Montréal :

En ce qui concerne le mandat du lot Sud, la Ville de Montréal assume un montant total de 154 526,40 \$ (taxes incluses), soit 35% du coût total du contrat. En ce qui concerne le mandat des lots Nord et Centre, la Ville de Montréal assume un montant de 225 190,04\$ (taxes incluses). À ce montant, on ajoute 10% pour couvrir les frais contingents, soit 22 519,00 \$ (taxes incluses). Le coût total des travaux à la charge de la Ville de Montréal pour le mandat des lots nord et centre est de 247 709,04 \$ (taxes incluses).

Le coût total à la charge de la Ville de Montréal est de 402 235,44\$ (taxes incluses) et le coût net de ristourne à la charge des contribuables est de 367 294,57 \$.

Source de financement de la Ville :

Le coût total du mandat à la charge de la Ville de Montréal, soit 402 235,44\$, est financé entièrement par le règlement d'emprunt 18-039.

Le détail des informations financières et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Le bon de commande sera émis par l'ARMT qui facturera la Ville de Montréal pour sa contribution, selon les paramètres convenus dans l'entente détaillée.

Détails de la dépense – ARTM :

Pour ce qui concerne le mandat du lot Sud, l'ARTM assume un montant total de 286 977,60 \$ (taxes incluses), soit 65% sur le coût total de travaux.

Pour ce qui concerne le mandat des lots Nord et Centre, l'ARTM assume un montant de 418 210,07 \$ (taxes incluses). À ce montant, on ajoute 10% pour couvrir les frais contingents, soit 41 821,00 \$ (taxes incluses). Le coût total des travaux à la charge de l'ARTM pour le mandat des lots Nord et Centre est de 460 031,07 \$ (taxes incluses). Le coût total à la charge de l'ARTM est de 747 008,67 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet intégré de mise à niveau du boulevard Pie-IX contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement des usagers, en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents et en améliorant la gestion de l'eau dans cet axe.

En matière de transport, le SRB Pie-IX augmentera l'utilisation du transport collectif et réduira l'utilisation de l'automobile pour les déplacements de la banlieue nord-est vers Montréal, ainsi que pour les déplacements internes à Montréal. Cet objectif sera atteint grâce à la fois à une augmentation notable de l'offre de transport collectif dans le corridor et à une réduction d'un tiers de la capacité routière du boulevard Pie-IX. La réduction de l'utilisation de l'automobile dans le corridor améliorera la qualité de l'air et réduira les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet SRB Pie-IX s'inscrit donc dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité de passagers, avec une augmentation projetée de l'achalandage de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre les paiements à l'ARTM, représentant la partie payable par la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service offert pourra faire l'objet d'une communication si les arrondissements concernés le juge pertinent.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce service sera offert dès la reprise des travaux sur le boulevard Pie-IX.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
Cadre sur mandat, projet SRB Pie-IX

Tél : 514-350-0800 # 81687
Tatiane Pallu, Chef de section,
projet SRB Pie-IX

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste
81623

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2020-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2020-08-27

- ☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- ☒ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation STM-6000004144

D'ADJUGER à « CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc. », un contrat de service d'agents d'accompagnement aux piétons, au montant de 559 600,00 \$, plus les taxes de 83 800,11 \$, pour un montant maximum de 643 400,11 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-6000004144, et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 643.400,11 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable : Ingénierie et grands projets

François Chamberland 
Signé avec ConsignO Cloud (20/03/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (02/04/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- ☒ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le service d'agents d'accompagnement aux piétons est nécessaire pour assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite et aux besoins particuliers, aux intersections du boul. Pie-IX à proximité du chantier.

Une banque d'heures permettra d'assigner des agents d'accompagnement à des endroits ciblés des lots centre et nord jusqu'à la fin des travaux prévue en décembre 2022.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) : ☐

Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur
général:

Objet : Appel d'offres STM-6000004144
Titre de l'appel d'offres : Services d'agents d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lots Centre et Nord

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☐ S/O

☒ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☒ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: 10 Nombre de soumissions déposées : 7

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 27 janvier 2020. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 27 février 2020.

Le marché

Aucune étude de marché n'a été effectuée, toutefois plusieurs fournisseurs ont été sollicités afin d'évaluer l'intérêt de différents marchés, dont des firmes d'entretien, de sécurité, de placement fournissant l'aide aux personnes à mobilité réduite, de génie, de maintien de la circulation, ainsi que des OBNL en réinsertion sociale.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles ont déposé une offre, tous ont été déclarés conformes. Le plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise «CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc.», est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

☒ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

AU - 4 - Les opérations et l'entretien

La STM est soucieuse de pouvoir répondre aux besoins de mobilité et de réduire au maximum les impacts négatifs de ses activités. Par ce service, elle s'assure de répondre aux besoins et préoccupations de sa clientèle et de ses parties prenantes. Le service permettra d'assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite et/ou aux besoins particuliers pendant la période de travaux du SRB Pie-IX.

☐ Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Approvisionnement projets et construction

Nom : Lucy Louriac

Service : Chaîne D'approvisionnement

Nom : Line Boucher

Line Boucher 
Signé avec ConsignO Cloud (18/03/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Jean-Philippe Desmarais 
Signé avec ConsignO Cloud (18/03/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Appel d'offres STM-6000004144
Titre de l'appel d'offres : Services d'agents d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lots Centre et Nord

Informations financières ☐ S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551270	551270		
Ordre interne	132100	132101		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	418.210,07	225.190,04		643.400,11

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☐ S/O

Période estimée du contrat : de 01 JJ 04 MM 2020 AAAA à 31 JJ 03 MM 2023 AAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	195.860,00\$	195.860,00\$	167.880,00\$	559.600,00\$
(B) TPS	9.793,00\$	9.793,00\$	8.394,00\$	27.980,00\$
(C) TVQ	19.537,04\$	19.537,04\$	16.746,03\$	55.820,11\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	225.190,04\$	225.190,04\$	193.020,03\$	643.400,11\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	19.561,52\$	19.561,52\$	16.767,02\$	55.890,06\$
(F) Montant net (D – E)	205.628,52\$	205.628,52\$	176.253,01\$	587.510,05\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ S/O

La présente demande sera financée par l'ARTM via une entente intervenue avec la STM dans le cadre du projet SRB Pie-IX.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun 
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet :

Appel d'offres STM-6000004144

Titre de l'appel d'offres : Services d'agents d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lots Centre et Nord

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO-2025☐ Subvention☒ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle**Option de renouvellement**

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Estimation de contrôle

L'estimation de contrôle réalisée à l'interne est de 1 520 000,00 \$. L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de 960 400,00 \$, soit 63 % favorable à la STM. L'estimation prenait en compte de recevoir des soumissions de firme offrant des services de signaleur à des taux plus élevés. Nous espérons recevoir des soumissions autour du salaire minimum, entre autres par les OBNL. L'estimation a été faite en suivant un scénario plus conservateur considérant le peu d'intérêt du marché lors des contacts téléphoniques.

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO 2025☐ Subvention☐ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 1^{er} avril 2020
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2020-037 ADJUGER UN CONTRAT
CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA INC.
SERVICE D'AGENTS D'ACCOMPAGNEMENT AUX PIÉTONS
6000004144

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuder à « **CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA INC.** », un contrat de service d'agents d'accompagnement aux piétons, au montant de **559 600,00 \$**, plus les taxes **de 83 800,11 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **643 400,11 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000004144).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	551270	551270
Ordre interne	132100	132101
Montants	418 210,07 \$	225 190,04 \$

Frédéric Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (02/04/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500050719

ÉMIS LE 20-03-16

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Page 1 sur 5

Toutes les clauses de l'appel d'offres ou des documents contractuels s'appliquent au contrat une fois conclu. En cas de divergence entre les clauses des documents contractuels et les présentes, ce sont les clauses des documents contractuels qui priment. En l'absence de documents contractuels, la présente commande est assujettie aux Conditions générales stipulées aux pages suivantes. La livraison prévue à la présente commande constitue une acceptation de ces conditions générales.

Fournisseur: 794230 CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA 200-9200 RUE MEILLEUR MONTREAL QC H2N 2A5 CANADA A/S MICHEL HILAIRE Tél. 514-291-6099 michel.hilaire@cisc-securite.ca	Envoi de facture par courriel à: Anne-Marie Auray , QC CA anne-marie.auray@stm.info	TERME DE PAIEMENT NET 30 JOURS TERME DE LIVRAISON
--	--	---

Frais de transport et d'environnement en sus si applicable.

Information Additionnelle: SERVICES D'AGENTS D'ACCOMPAGNEMENT AUX PIÉTONS SRB PIE-IX LOT SUD DA: 10244091 (2019-004)

ITEM	POSTE / CODE STM	DESCRIPTION / INFORMATION ADDITIONNELLE	QUANTITÉ REQUISE	UNITÉ	DATE DE LIVRAISON	ADRESSE DE LIVRAISON	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	TPS	TVQ
1		SRB Pie-IX accompagn piétons LS-ARTM Information additionnelle LOT: 90001.30.89.10.20	1,00	SER	01.04.2020	Madame Anne-Marie Auray QC		0,00		
	5)	Accompagnement piétons Lot Sud ARTM	1,00	SER			249 600,00	249 600,00	5	9,975
2		SRB Pie-IX accompagn piétons LS-VDM	1,00	SER	01.04.2020	Madame Anne-Marie Auray QC		0,00		
	5)	Accompagnement piétons Lot Sud VDM	1,00	SER			134 400,00	134 400,00	5	9,975

Sous-Total (SANS TAXE)	384 000
TPS	19 200
TVQ	38 304



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande**4500050719****IMPORTANT**

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

ÉMIS LE 20-03-16

Page 2 sur 5

Votre interlocuteur/Tél.	Référence:	Approvisionneur:	Direction de la chaîne d'approvisionnement:	Montant total
Anne-Marie Auray 514-350-0800 extension: 80591	Numéro de contrat: Numéro d'appel d'offre: 6000003233	Anne-Marie Auray 514 350-0800 poste 80591 anne-marie.auray@stm.info		441 504,00 CAD



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500050719

ÉMIS LE 20-03-16

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Page 3 sur 5

PARTIE II - CONDITIONS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

1. CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat est conclu au moyen d'une commande de services ou d'un avis d'adjudication provenant de la Direction Chaîne d'approvisionnement de la STM, envoyé au fournisseur retenu (le «Fournisseur»). Le contrat entre en vigueur à la date de l'envoi ou, le cas échéant, à la date indiquée aux documents contractuels.

2. AUTORITÉ DE LA STM

Les services sont fournis par le Fournisseur, sous la Direction générale de la STM. Aucun lien de subordination n'est créé entre la STM et le Fournisseur.

3. EXÉCUTION DU CONTRAT

- a) Le Fournisseur a le libre choix des moyens d'exécution qu'il entend prendre pour mener à terme ce contrat, tel que décrit dans la présente commande.
- b) Le Fournisseur peut s'adjoindre un tiers pour la réalisation du contrat, mais il conserve la direction et la responsabilité de son exécution. La STM n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit envers tout tiers.
- c) La STM peut exiger d'approuver le choix de toute personne affectée à la prestation des services prévue au contrat, ainsi que tout sous-traitant. Le remplacement de ressources, sans entente préalable avec la STM, pourrait entraîner la résiliation du présent contrat.

4. OBLIGATIONS DE LA STM

La STM fournit au Fournisseur, à la demande de ce dernier, tout renseignement, donnée ou document en sa possession qui lui serait nécessaire pour l'exécution du contrat.

5. PRIX ET PAIEMENT

Le prix soumis par le Fournisseur est ferme et en devise canadienne. La STM est responsable du paiement de la taxe sur les produits et services, ainsi que la taxe de vente provinciale. Tout autre tarif, taxe ou frais indirect est sous la responsabilité du Fournisseur.

La STM paiera pour les services rendus en vertu des présentes, sur présentation d'un compte indiquant séparément le montant des taxes. Le compte doit contenir le numéro d'enregistrement de la taxe sur les produits et services.

6. QUANTITÉS

Le Fournisseur s'engage à fournir, à la STM, les quantités selon les prévisions estimées de consommation, telles que mentionnées au contrat. Ces prévisions peuvent être réévaluées par la STM pendant la durée du contrat, sans coûts supplémentaires. Les quantités indiquées ne sont données qu'à titre d'information.

7. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur est entièrement responsable à l'égard de la STM de la bonne et complète exécution, selon les règles de l'art, du présent contrat. Il s'engage à ce que toute personne à qui il assigne l'exécution du contrat s'acquitte de sa tâche de façon professionnelle, diligente et compétente.

8. PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

- a) Toutes les recherches, analyses, textes originaux, rapports, programmes ou autres documents préparés ou compilés par le Fournisseur, en relation avec les services prévus au contrat, ainsi que la propriété intellectuelle sous toutes ses formes pouvant en découler, deviennent la propriété exclusive de la STM.
- b) À la demande de la STM, le Fournisseur s'engage à remettre à la STM une copie de ces recherches, analyses, textes originaux, rapports, programmes ou autres documents à la fin du contrat, soit lors de la complète exécution du contrat ou à sa résiliation, telle que prévue aux présentes.
- c) Le Fournisseur s'interdit de transmettre à quiconque, sans l'assentiment écrit de la STM, le résultat de tout ou en partie des documents cités au paragraphe ci-dessus.

9. DROIT D'AUTEUR (cet article s'applique uniquement à un contrat de services professionnels)

Le Fournisseur cède à la STM, sans limite de temps, de territoire ou de quelque nature que ce soit, tous les droits d'auteur sur le livrable qui peuvent lui échoir, au cours ou par la suite de l'exécution des présentes. Le Fournisseur renonce également à ses droits moraux prévus à l'article 17.1 de la Loi sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42) en faveur de la



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500050719

ÉMIS LE 20-03-16

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Page 4 sur 5

STM.

Le Fournisseur reconnaît que ces droits d'auteur sont la propriété exclusive de la STM.

Le Fournisseur s'engage à défendre à ses frais et à tenir indemne la STM et ses successeurs contre toute action ou réclamation, procédure, dommage, dépense ou tout coût de quelque nature que ce soit devant être payés par la STM, suite à toute décision finale émanant d'un tribunal compétent pouvant être rendue contre la STM, en cas de violation ou de prétendue violation des droits d'auteur et des autres droits d'une tierce partie, en raison du livrable prévu au contrat.

10. SERVICES OU MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est spécifiquement convenu que les parties ne peuvent modifier le présent contrat qu'au moyen d'un écrit signé par les personnes autorisées de la STM, en vertu des règles de régie interne.

11. CONFORMITÉ DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le paiement d'un compte par la STM ne peut être considéré ou interprété comme la reconnaissance que l'exécution des services est conforme aux engagements contractuels du Fournisseur ou l'accord à une modification de ces services.

12. RÉSILIATION UNILATÉRALE

a) La STM a le droit totalement discrétionnaire de résilier le présent contrat, même si l'exécution des services est en cours, sur préavis écrit d'une semaine.

b) En cas de résiliation du contrat, le Fournisseur n'a droit qu'à la valeur des services exécutés au moment de la résiliation. Les pièces justificatives doivent être présentées pour le paiement de ces services.

13. DÉFAUT DU FOURNISSEUR

En cas de défaut du Fournisseur, la STM l'informe par écrit du défaut reproché et l'avise de son intention de mettre fin aux services si le défaut n'est pas corrigé dans le délai indiqué dans ledit avis, le tout, sous réserve des recours que la STM juge approprié d'intenter contre le Fournisseur, pour tous les préjudices subis, suite à ce défaut.

En cas de résiliation du contrat pour cause de défaut, aucun montant n'est payable au Fournisseur.

14. CESSION DE CONTRAT

Le contrat ne peut être cédé à quiconque, sous peine de sa résiliation, conformément aux présentes, sauf avec le consentement préalable écrit de la STM.

15. SURVIE DU CONTRAT

L'expiration du contrat ne met pas fin à toute disposition de ce dernier qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur, malgré la fin du contrat.

16. RENONCIATION

En aucune circonstance la STM n'est réputée avoir renoncé à une des stipulations du contrat, à moins que ladite renonciation n'ait été établie expressément par écrit.

Aucune approbation donnée par la STM, dans le cadre du contrat, ne limite la responsabilité incombant au Fournisseur en vertu des présentes.

17. DOMICILE

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées au contrat et conviennent que toute réclamation ou poursuite judiciaire sera soumise à la juridiction exclusive des tribunaux du Québec, dans le district judiciaire de Montréal.

18. AVIS ENTRE LES PARTIES

Tout avis émis par l'une ou l'autre des parties est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver que cet avis fut effectivement livré à la partie destinataire à l'adresse indiquée au contrat.

19. LOIS APPLICABLES

Le contrat est soumis aux lois applicables dans la province de Québec.

20. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500050719

ÉMIS LE 20-03-16

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION



Page 5 sur 5

Le Fournisseur doit détenir et maintenir tout au long du contrat une assurance responsabilité civile générale et une assurance de dommages, pour un montant minimal de deux millions de dollars (2 000 000\$), couvrant les dommages que l'adjudicataire, ses dirigeants, employés, agents ou sous-traitants peuvent causer aux personnes, aux choses, aux propriétés d'autrui, incluant celles de la STM.

Ces polices d'assurance doivent nommer la STM comme assurée additionnelle et s'appliquer comme si des polices distinctes avaient été émises. Les polices ne peuvent être annulées ou modifiées par l'assureur, à moins que celui-ci n'en ait donné préalablement un avis écrit de trente (30) jours avant la date de leur expiration ou modification.

Le Fournisseur doit fournir, sur demande de la STM, un certificat d'assurance attestant de ces couvertures d'assurance.

21. RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur tient indemne et assume la défense de la STM dans toute poursuite, action ou réclamation de quelque nature que ce soit, pour des dommages causés aux personnes, aux choses, aux propriétés d'autrui et découlant des services effectués en vertu du contrat ou de tout acte de négligence ou de toute omission, tant du Fournisseur que de ses sous-traitants, agents, représentants ou employés.

Si le Fournisseur fait défaut de payer tous jugements, obligations, frais, dépenses ou dommages encourus par la STM, à cause de dommages subis par des tiers, la STM peut payer tels jugements, frais, dépenses ou dommages et peut compenser les sommes nécessaires à ces fins, à même les montants dus et pouvant devenir dus au Fournisseur.

22. LANGUE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Le français, tant parlé qu'écrit, est la langue d'usage dans l'exécution du présent contrat et tout document devant être remis à la STM doit être rédigé dans la langue française.

23. CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

La STM a adopté un Code de conduite des fournisseurs qui s'applique à toute personne désirant agir à titre de fournisseur auprès de la Société, ainsi qu'à ses fournisseurs ou sous-traitants impliqués dans la réalisation d'un contrat avec cette dernière. Le Code de conduite des fournisseurs est disponible sur demande adressée au siège social ou peut être téléchargé à partir du site Internet de la STM à l'adresse suivante : http://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/code_conduite.pdf. Le fournisseur reconnaît qu'il a pris connaissance du Code de conduite des fournisseurs et il s'engage à le respecter en tout temps.

24. FACTURATION ET PAIEMENT

Adresse de facturation à inscrire sur la facture:

STM - Direction Finances

800 de la Gauchetière O, Bureau 9100

Montréal (Québec), H5A 1J6

Toutes les informations relatives à la facturation et au paiement et les modalités détaillées qui s'y rattachent se retrouvent sur le site internet de la STM sous :

<http://www.stm.info/fr/a-propos/espace-affaires/activites-commerciales/zone-fournisseurs>, dont notamment :

- Le formulaire pour le transfert de fonds électronique
- Les conditions relatives à la transmission des factures (voir aussi l'entête du formulaire)



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500059582

ÉMIS LE 20-05-26

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Page 1 sur 5

Toutes les clauses de l'appel d'offres ou des documents contractuels s'appliquent au contrat une fois conclu. En cas de divergence entre les clauses des documents contractuels et les présentes, ce sont les clauses des documents contractuels qui priment. En l'absence de documents contractuels, la présente commande est assujettie aux Conditions générales stipulées aux pages suivantes. La livraison prévue à la présente commande constitue une acceptation de ces conditions générales.

Fournisseur: 794230 CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA 200-9200 RUE MEILLEUR MONTREAL QC H2N 2A9 CANADA A/S MICHEL HILAIRE Tél. 514-291-6099 michel.hilaire@cisc-securite.ca	Envoi de facture par courriel à:	TERME DE PAIEMENT
		NET 30 JOURS
		TERME DE LIVRAISON

Frais de transport et d'environnement en sus si applicable.

Information Additionnelle: Services d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lots Centre et Nord (DA 10244091)

ITEM	POSTE / CODE STM	DESCRIPTION / INFORMATION ADDITIONNELLE	QUANTITÉ REQUISE	UNITÉ	DATE DE LIVRAISON	ADRESSE DE LIVRAISON	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	TPS	TVQ
1		SRB accompagnateurs piétons LC-LN ARTM Information additionnelle Lot: 90001.30.89.10.10	1,00	SER	01.04.2020	STM- Division Corporatif QC		0,00		
	5)	accompagnateurs piétons LC-LN ARTM	363 740,00	SER			1,00	363 740,00	5	9,975
2		SRB accompagnateurs piétons LC-LN VDM	1,00	SER	01.04.2020	STM- Division Corporatif QC		0,00		
	5)	accompagnateurs piétons LC-LN VDM	195 860,00	SER			1,00	195 860,00	5	9,975
3		Contingence ARTM Information additionnelle lot: 90001.30.89.95.01	1,00	SER	01.04.2020	STM- Division Corporatif QC		0,00		
	5)	Contingence ARTM	36 374,00	SER			1,00	36 374,00	5	9,975
4		Contingence VDM	1,00	SER	01.04.2020	STM- Division Corporatif QC		0,00		
	5)	Contingence VDM	19 586,00	SER			1,00	19 586,00	5	9,975



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande**4500059582****IMPORTANT**

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

ÉMIS LE 20-05-26

Page 2 sur 5

Sous-Total (SANS TAXE)	615 560
TPS	30 778
TVQ	61 402,12

Votre interlocuteur/Tél.	Référence: Numéro de contrat: 4600001055 Numéro d'appel d'offre: 6000004144	Approvisionneur: Anne-Marie Auray 514 350-0800 poste 80591 anne-marie.auray@stm.info	Direction de la chaîne d'approvisionnement:	Montant total 707 740,12 CAD
---------------------------------	--	--	--	--



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500059582

ÉMIS LE 20-05-26

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Page 3 sur 5

PARTIE II - CONDITIONS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

1. CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat est conclu au moyen d'une commande de services ou d'un avis d'adjudication provenant de la Direction Chaîne d'approvisionnement de la STM, envoyé au fournisseur retenu (le «Fournisseur»). Le contrat entre en vigueur à la date de l'envoi ou, le cas échéant, à la date indiquée aux documents contractuels.

2. AUTORITÉ DE LA STM

Les services sont fournis par le Fournisseur, sous la Direction générale de la STM. Aucun lien de subordination n'est créé entre la STM et le Fournisseur.

3. EXÉCUTION DU CONTRAT

- a) Le Fournisseur a le libre choix des moyens d'exécution qu'il entend prendre pour mener à terme ce contrat, tel que décrit dans la présente commande.
- b) Le Fournisseur peut s'adjoindre un tiers pour la réalisation du contrat, mais il conserve la direction et la responsabilité de son exécution. La STM n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit envers tout tiers.
- c) La STM peut exiger d'approuver le choix de toute personne affectée à la prestation des services prévue au contrat, ainsi que tout sous-traitant. Le remplacement de ressources, sans entente préalable avec la STM, pourrait entraîner la résiliation du présent contrat.

4. OBLIGATIONS DE LA STM

La STM fournit au Fournisseur, à la demande de ce dernier, tout renseignement, donnée ou document en sa possession qui lui serait nécessaire pour l'exécution du contrat.

5. PRIX ET PAIEMENT

Le prix soumis par le Fournisseur est ferme et en devise canadienne. La STM est responsable du paiement de la taxe sur les produits et services, ainsi que la taxe de vente provinciale. Tout autre tarif, taxe ou frais indirect est sous la responsabilité du Fournisseur.

La STM paiera pour les services rendus en vertu des présentes, sur présentation d'un compte indiquant séparément le montant des taxes. Le compte doit contenir le numéro d'enregistrement de la taxe sur les produits et services.

6. QUANTITÉS

Le Fournisseur s'engage à fournir, à la STM, les quantités selon les prévisions estimées de consommation, telles que mentionnées au contrat. Ces prévisions peuvent être réévaluées par la STM pendant la durée du contrat, sans coûts supplémentaires. Les quantités indiquées ne sont données qu'à titre d'information.

7. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur est entièrement responsable à l'égard de la STM de la bonne et complète exécution, selon les règles de l'art, du présent contrat. Il s'engage à ce que toute personne à qui il assigne l'exécution du contrat s'acquitte de sa tâche de façon professionnelle, diligente et compétente.

8. PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

- a) Toutes les recherches, analyses, textes originaux, rapports, programmes ou autres documents préparés ou compilés par le Fournisseur, en relation avec les services prévus au contrat, ainsi que la propriété intellectuelle sous toutes ses formes pouvant en découler, deviennent la propriété exclusive de la STM.
- b) À la demande de la STM, le Fournisseur s'engage à remettre à la STM une copie de ces recherches, analyses, textes originaux, rapports, programmes ou autres documents à la fin du contrat, soit lors de la complète exécution du contrat ou à sa résiliation, telle que prévue aux présentes.
- c) Le Fournisseur s'interdit de transmettre à quiconque, sans l'assentiment écrit de la STM, le résultat de tout ou en partie des documents cités au paragraphe ci-dessus.

9. DROIT D'AUTEUR (cet article s'applique uniquement à un contrat de services professionnels)

Le Fournisseur cède à la STM, sans limite de temps, de territoire ou de quelque nature que ce soit, tous les droits d'auteur sur le livrable qui peuvent lui échoir, au cours ou par la suite de l'exécution des présentes. Le Fournisseur renonce également à ses droits moraux prévus à l'article 17.1 de la Loi sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42) en faveur de la



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500059582

ÉMIS LE 20-05-26

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Page 4 sur 5

STM.

Le Fournisseur reconnaît que ces droits d'auteur sont la propriété exclusive de la STM.

Le Fournisseur s'engage à défendre à ses frais et à tenir indemne la STM et ses successeurs contre toute action ou réclamation, procédure, dommage, dépense ou tout coût de quelque nature que ce soit devant être payés par la STM, suite à toute décision finale émanant d'un tribunal compétent pouvant être rendue contre la STM, en cas de violation ou de prétendue violation des droits d'auteur et des autres droits d'une tierce partie, en raison du livrable prévu au contrat.

10. SERVICES OU MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est spécifiquement convenu que les parties ne peuvent modifier le présent contrat qu'au moyen d'un écrit signé par les personnes autorisées de la STM, en vertu des règles de régie interne.

11. CONFORMITÉ DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le paiement d'un compte par la STM ne peut être considéré ou interprété comme la reconnaissance que l'exécution des services est conforme aux engagements contractuels du Fournisseur ou l'accord à une modification de ces services.

12. RÉSILIATION UNILATÉRALE

a) La STM a le droit totalement discrétionnaire de résilier le présent contrat, même si l'exécution des services est en cours, sur préavis écrit d'une semaine.

b) En cas de résiliation du contrat, le Fournisseur n'a droit qu'à la valeur des services exécutés au moment de la résiliation. Les pièces justificatives doivent être présentées pour le paiement de ces services.

13. DÉFAUT DU FOURNISSEUR

En cas de défaut du Fournisseur, la STM l'informe par écrit du défaut reproché et l'avise de son intention de mettre fin aux services si le défaut n'est pas corrigé dans le délai indiqué dans ledit avis, le tout, sous réserve des recours que la STM juge approprié d'intenter contre le Fournisseur, pour tous les préjudices subis, suite à ce défaut.

En cas de résiliation du contrat pour cause de défaut, aucun montant n'est payable au Fournisseur.

14. CESSION DE CONTRAT

Le contrat ne peut être cédé à quiconque, sous peine de sa résiliation, conformément aux présentes, sauf avec le consentement préalable écrit de la STM.

15. SURVIE DU CONTRAT

L'expiration du contrat ne met pas fin à toute disposition de ce dernier qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur, malgré la fin du contrat.

16. RENONCIATION

En aucune circonstance la STM n'est réputée avoir renoncé à une des stipulations du contrat, à moins que ladite renonciation n'ait été établie expressément par écrit.

Aucune approbation donnée par la STM, dans le cadre du contrat, ne limite la responsabilité incombant au Fournisseur en vertu des présentes.

17. DOMICILE

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées au contrat et conviennent que toute réclamation ou poursuite judiciaire sera soumise à la juridiction exclusive des tribunaux du Québec, dans le district judiciaire de Montréal.

18. AVIS ENTRE LES PARTIES

Tout avis émis par l'une ou l'autre des parties est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver que cet avis fut effectivement livré à la partie destinataire à l'adresse indiquée au contrat.

19. LOIS APPLICABLES

Le contrat est soumis aux lois applicables dans la province de Québec.

20. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE



DIRECTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
8845, BOUL ST-LAURENT, 5^e ÉTAGE, MONTRÉAL, QC, H2N 1M3

Commande

4500059582

ÉMIS LE 20-05-26

IMPORTANT

CE NUMÉRO DOIT
PARAÎTRE SUR LES
FACTURES, COLIS ET
DOCUMENTS D'EXPÉDITION



Page 5 sur 5

Le Fournisseur doit détenir et maintenir tout au long du contrat une assurance responsabilité civile générale et une assurance de dommages, pour un montant minimal de deux millions de dollars (2 000 000\$), couvrant les dommages que l'adjudicataire, ses dirigeants, employés, agents ou sous-traitants peuvent causer aux personnes, aux choses, aux propriétés d'autrui, incluant celles de la STM.

Ces polices d'assurance doivent nommer la STM comme assurée additionnelle et s'appliquer comme si des polices distinctes avaient été émises. Les polices ne peuvent être annulées ou modifiées par l'assureur, à moins que celui-ci n'en ait donné préalablement un avis écrit de trente (30) jours avant la date de leur expiration ou modification.

Le Fournisseur doit fournir, sur demande de la STM, un certificat d'assurance attestant de ces couvertures d'assurance.

21. RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur tient indemne et assume la défense de la STM dans toute poursuite, action ou réclamation de quelque nature que ce soit, pour des dommages causés aux personnes, aux choses, aux propriétés d'autrui et découlant des services effectués en vertu du contrat ou de tout acte de négligence ou de toute omission, tant du Fournisseur que de ses sous-traitants, agents, représentants ou employés.

Si le Fournisseur fait défaut de payer tous jugements, obligations, frais, dépenses ou dommages encourus par la STM, à cause de dommages subis par des tiers, la STM peut payer tels jugements, frais, dépenses ou dommages et peut compenser les sommes nécessaires à ces fins, à même les montants dus et pouvant devenir dus au Fournisseur.

22. LANGUE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Le français, tant parlé qu'écrit, est la langue d'usage dans l'exécution du présent contrat et tout document devant être remis à la STM doit être rédigé dans la langue française.

23. CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

La STM a adopté un Code de conduite des fournisseurs qui s'applique à toute personne désirant agir à titre de fournisseur auprès de la Société, ainsi qu'à ses fournisseurs ou sous-traitants impliqués dans la réalisation d'un contrat avec cette dernière. Le Code de conduite des fournisseurs est disponible sur demande adressée au siège social ou peut être téléchargé à partir du site Internet de la STM à l'adresse suivante : http://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/code_conduite.pdf. Le fournisseur reconnaît qu'il a pris connaissance du Code de conduite des fournisseurs et il s'engage à le respecter en tout temps.

24. FACTURATION ET PAIEMENT

Adresse de facturation à inscrire sur la facture:

STM - Direction Finances

800 de la Gauchetière O, Bureau 9100

Montréal (Québec), H5A 1J6

Toutes les informations relatives à la facturation et au paiement et les modalités détaillées qui s'y rattachent se retrouvent sur le site internet de la STM sous :

<http://www.stm.info/fr/a-propos/espace-affaires/activites-commerciales/zone-fournisseurs>, dont notamment :

- Le formulaire pour le transfert de fonds électronique
- Les conditions relatives à la transmission des factures (voir aussi l'entête du formulaire)

GDD : 1200575009

Description : Accompagnateur aux piétons

Entreprise : CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc

Description	Coût Total des Travaux - \$	Ville de Montréal 35%	ARTM 65%
LOT SUD - Accompagnateurs	384 000,00 \$	134 400,00 \$	249 600,00 \$
TPS - 5%	19 200,00 \$	6 720,00 \$	12 480,00 \$
TVQ - 9,975%	38 304,00 \$	13 406,40 \$	24 897,60 \$
Coût total LOT SUD	441 504,00 \$	154 526,40 \$	286 977,60 \$
LOTS NORD ET CENTRE - Accompagnateurs	559 600,00 \$	195 860,00 \$	363 740,00 \$
Contingence - 10%	55 960,00 \$	19 586,00 \$	36 374,00 \$
TPS - 5%	30 778,00 \$	10 772,30 \$	20 005,70 \$
TVQ - 9,975%	61 402,11 \$	21 490,74 \$	39 911,37 \$
Coût total - LOTS NORD ET CENTRE	707 740,11 \$	247 709,04 \$	460 031,07 \$
Coût total des travaux - taxes incluses	1 149 244,11 \$	402 235,44 \$	747 008,67 \$

Informations additionnelles - Service de finances Ville de Montréal

Categorie d'actif - Ville de Montréal	17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)		
Prévision de dépenses 2020/2022 - Ville de Montréal	2020	2021	2020
Montant taxes incluses	134 078,48 \$	134 078,48 \$	134 078,48 \$

- ☒ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
☐ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation STM-6000003233

D'ADJUGER à «CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc.», un contrat de service d'accompagnement aux piétons, au montant de 384 000,00 \$, plus les taxes de 57 504,00 \$, pour un montant maximum de 441 504,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-6000003233, et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 441.504,00 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable : Ingénierie et grands projets

François Chamberland 
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- ☒ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le service d'agents d'accompagnement aux piétons est nécessaire pour assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite et aux besoins particuliers, aux intersections du boul. Pie-IX à proximité du chantier.

Une banque d'heures permettra d'assigner des agents d'accompagnement à des endroits ciblés du lot sud jusqu'à la fin des travaux prévue en décembre 2022.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) : ☒

Vice-président (cochez si requis) : ☒

Directeur général: *Michel Lafrance* 
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Philippe Schnobb 
Signé avec ConsignO Cloud (20/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Craig Sauvé
Signé avec ConsignO Cloud (24/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



Objet : Appel d'offres STM-6000003233
Titre de l'appel d'offres : Services d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lot Sud

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☐ S/O

☒ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☒ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 12 Nombre de soumissions déposées : 7

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Sélectionner "S.O." si ce n'est pas applicable

Date: (jj/mm/an)

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 2 décembre 2019. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 10 janvier 2020.

Le marché

Aucune étude de marché n'a été effectuée, toutefois plusieurs fournisseurs ont été sollicités afin d'évaluer l'intérêt de différents marchés, dont des firmes d'entretien, de sécurité, de placement fournissant l'aide aux personnes à mobilité réduite, de génie, de maintien de la circulation, ainsi que des OBNL en réinsertion sociale.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Onze (11) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles ont déposé une offre, tous ont été déclarés conformes. Le plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise «CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc.», est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

☐ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

AU - 4 - Les opérations et l'entretien

Le projet de SRB Pie-IX va contribuer à augmenter la vitesse commerciale et ainsi réduire la consommation de carburant et les émissions de GES des services bus de cet axe.

Le service permettra d'assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite et/ou aux besoins particuliers pendant la période de travaux du SRB Pie-IX.

☐ Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Approvisionnement projets et construction

Nom : Anne-Marie Auray

Service : Chaîne D'approvisionnement

Nom : Line Boucher

Line Boucher 
Signé avec ConsignO Cloud (11/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Jean-Philippe Desmarais 
Signé avec ConsignO Cloud (11/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Appel d'offres STM-6000003233
Titre de l'appel d'offres : Services d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lot Sud

Informations financières ☐ S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551270	551270		
Ordre interne	132100	132101		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	286.977,60	154.526,40		441.504,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☐ S/O

Période estimée du contrat : de 01 JJ 03 MM 2020 AAAA à 31 JJ 12 MM 2023 AAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	128.000,00\$	128.000,00\$	128.000,00\$	384.000,00\$
(B) TPS	6.400,00\$	6.400,00\$	6.400,00\$	19.200,00\$
(C) TVQ	12.768,00\$	12.768,00\$	12.768,00\$	38.304,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	147.168,00\$	147.168,00\$	147.168,00\$	441.504,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	12.784,00\$	12.784,00\$	12.784,00\$	38.352,00\$
(F) Montant net (D – E)	134.384,00\$	134.384,00\$	134.384,00\$	403.152,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☒ S/O

La présente demande sera financée par l'ARTM via une entente intervenue avec la STM dans le cadre du projet SRB Pie-IX.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun 
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Appel d'offres STM-6000003233
Titre de l'appel d'offres : Services d'accompagnement piétons SRB Pie-IX Lot Sud

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO-2025☐ Subvention☒ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle**Option de renouvellement -**

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Estimation de contrôle

L'estimation de contrôle réalisée à l'interne est de 912 640,00\$. L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de 528 640,00 \$, soit 58% favorable à la STM. L'estimation prenait en compte de recevoir des soumissions de firme offrant des services de signaleur, à des taux plus élevés. Nous espérons recevoir des soumissions autour du salaire minimum, entre autres par les OBNL. L'estimation a été faite en suivant un scénario plus conservateur considérant le peu d'intérêt du marché lors des contacts téléphoniques. Il est à noter que le plus bas soumissionnaire est une firme localisée à proximité de la zone des travaux, ce qui résulte en des économies importantes en ce qui a trait aux frais de logistique et déploiement des effectifs.

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO 2025☐ Subvention☐ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Dossier # : 1200575009

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2

Objet :

Autoriser une dépense totale de 154 526,40 \$ incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, sur un montant totale de 441 504,00 \$, taxes incluses suite à un contrat octroyé par la STM pour un service d'accompagnateur piéton à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour le lot Sud. Autoriser une dépense totale de 247 709,04 \$ Contrat: 225 190,04 \$ + Contingences: 22 519,00\$) incluant les taxes, représentant la part payable par la Ville, suite à un contrat également octroyé par la STM à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. pour les lots Centre et Nord

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



SIRR - 1200575009.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Catherine TOUGAS
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2288
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense et un virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme TLA Architectes inc., pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel/ Autoriser un virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$

Le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension recommande au comité exécutif :

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels octroyé, par la résolution CA20 14 0228 adoptée à la séance du 31 août 2020 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01;
2. d'autoriser le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-09-01 17:00

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense et un virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme TLA Architectes inc., pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel/ Autoriser un virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$

CONTENU

CONTEXTE

Par sa résolution CA20 14 0228 adoptée lors de la séance ordinaire du lundi 31 août 2020, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension recommande au comité exécutif d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01, lancé par l'arrondissement. De plus, le conseil d'arrondissement recommande d'autoriser le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$.

Deux interventions financières de la Ville-centre sont présentes au dossier décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Non-disponible

514-868-5104

Tél :

Télécop. : 000-0000

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 31 août 2020

Résolution: CA20 14 0228

Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$ et autoriser une dépense de 883 697,86 \$, taxes incluses (contingences : 130 036,73 \$; incidences : 103 477,50 \$), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif - appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires) et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 883 697,86 \$, taxes incluses par le comité exécutif;
2. d'autoriser, à même la dépense totale, des contingences de 130 036,73 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser, à même la dépense totale, des incidences de 103 477,50 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

ET DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de services professionnels - appel d'offres public IMM-20-01;
2. d'autoriser le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208462002

Giuliana FUMAGALLI

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 1er septembre 2020



Dossier # : 1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint- Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$ et autoriser une dépense de 883 697,86 \$, taxes incluses (contingences : 130 036,73 \$; incidences :103 477,50 \$), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires) et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 883 697,86 \$, taxes incluses par le comité exécutif;
2. d'autoriser, à même la dépense totale, des contingences de 130 036,73 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser, à même la dépense totale, des incidences de 103 477,50 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de services professionnels - appel d'offres public IMM-20-01;

2. d'autoriser le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2020-08-21 14:27

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$ et autoriser une dépense de 883 697,86 \$, taxes incluses (contingences : 130 036,73 \$; incidences :103 477,50 \$), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le garage d'entretien Saint-Michel, dont l'adresse principale est le 7959, 16^e avenue, est un garage fermé et chauffé d'une superficie bâtie de 2 589 m². Le bâtiment actuel est composé d'un bâtiment d'origine, construit à la fin des années 50, sur lequel ont été greffé trois agrandissements, dans les années 60. Ce bâtiment sert essentiellement au stationnement des véhicules de voirie. Une partie du garage est aussi utilisé comme atelier d'entretien de la flotte de véhicules des travaux publics par la division du Matériel roulant et ateliers (MRA). Seul des interventions d'urgence ont été effectuées dans ce bâtiment au cours des cinq dernières années. Le rapport de l'audit des immeubles de la Ville de Montréal indique **un indice de vétusté de 189 % pour ce bâtiment.**

Selon l'analyse d'un l'ingénieur en structure, le garage d'entretien est composé de 4 bâtiments construits côte à côte. Leurs systèmes de résistance aux forces latérales combinés au fait qu'ils ne sont pas fixés mécaniquement entre eux et que chacun possède une rigidité structurale différente, les chocs entre eux lors d'un possible séisme pourraient causer de lourds dommages, voir un effondrement. Comme on ne peut prévoir l'arrivée d'un séisme, il est important d'agir rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers du bâtiment. Une inspection effectuée par des experts de l'application du code du bâtiment a révélée que la mezzanine actuelle ne rencontrait pas les exigences d'incombustibilité et que les distances de parcours à l'issue étaient trop longues pour un bâtiment de ce type. De plus, le complexe d'étanchéité de la toiture du garage d'entretien doit être refait. Cette toiture obtient la cote "1" dans le programme d'entretien planifié des toitures (PEP) depuis plusieurs années. Il devient urgent de procéder à la réfection de la toiture, sachant que la majorité du pontage est composé de bois (mill floor), afin de corriger les infiltrations d'eau pouvant désagréger d'avantage la structure du bâtiment. Après une évaluation des différents scénarios pour la sécuriser les lieux, la réduction du déficit d'investissement et la poursuite des activités de la direction des travaux publics sur le site, la direction de

l'arrondissement a opté pour une démolition partielle du garage accompagnée de travaux de consolidation et de mise à niveau des bâtiments restants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Dans le but d'augmenter la sécurité et la fonctionnalité de la cour de voirie Saint-Michel, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension désire octroyer un mandat de services professionnels pluridisciplinaire à une firme d'architecture afin de procéder à la conception du dossier de projet pour la mise à niveau des installations de voirie de la cour Saint-Michel. La réalisation du mandat inclut, entre autres, la production des études, des esquisses, des plans préliminaires, des plans et devis pour soumission, l'estimation du coût des travaux de classe A, la production des documents d'appel d'offres nécessaires à la réalisation du projet, la surveillance des travaux, la rédaction des comptes rendus de réunion et la gestion des déficiences. Le présent Devis descriptif exprime les services requis par la Ville pour accomplir les travaux de mise à niveau du garage de la cour de voirie Saint-Michel, soit :

- La démolition d'une partie de l'ensemble actuel (garage 4);
- La réfection de la toiture des parties conservées;
- La consolidation structurale des garages conservés;
- Les interventions sur l'enveloppe extérieure des ouvrages conservés;
- Le remplacement de toutes les fenêtres extérieures;
- La mise à niveau de la mezzanine (composition, aménagement et distances de parcours);
- Les travaux de réaménagement intérieur;
- La récupération et la réinstallation de composantes mécaniques / électriques conservées;
- Le réaménagement des stationnements extérieurs;
- L'installation d'une clôture et d'une guérite électrique pour le stationnement;
- La reconfiguration du système d'alarme incendie, de télésurveillance et de contrôle d'accès.

La liste des travaux ci-dessus est non limitative. Elle inclut tous les travaux connexes à la réalisation de points mentionnés ci-dessus.

L'adjudicataire, à titre de mandataire, agit dans le projet comme coordonnateur des firmes auxquelles elle fait appel et ses sous-traitants (ingénieurs et autres firmes de consultants), afin de répondre aux exigences mentionnées dans ce programme général. Ensuite, après approbation par la Ville du concept proposé, elle produira les plans et devis, l'estimation du coût des travaux et les autres documents nécessaires à la réalisation du projet.

La Ville de Montréal a adopté une politique de développement durable et dans le cadre de ses projets, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

JUSTIFICATION

Le 15 juin 2020, l'arrondissement a procédé à l'appel d'offres public, IMM-20-01, dans le but de retenir les services professionnels pour le projet de mise à niveau du garage d'entretien St-Michel.

Il s'agissait d'un appel d'offres à deux enveloppes, avec un système de pondération et

d'évaluation en deux étapes.

Sur dix (10) preneurs du document d'appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé leurs enveloppes. L'arrondissement a reçu un avis de désistement. Parmi les six preneurs de cahier de charges qui n'ont pas soumissionné, on compte trois firmes d'ingénierie qui se sont procurées les documents pour information seulement, et non dans le but de soumissionner.

La réception des soumissions a eu lieu le mercredi 6 août à 10h30, l'ouverture des enveloppes contenant la proposition technique a eu lieu le jour même à la mairie d'arrondissement, en présence de trois (3) représentants de la Division du greffe (voir le procès verbal de l'ouverture de l'enveloppe no.1 dans la section « Pièces jointes » du présent dossier). Les soumissions sont valides pour un délai de 120 jours à compter de leur date d'ouverture.

Un comité d'évaluation de trois (3) personnes a été formé par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement afin d'examiner les contenus des premières enveloppes selon une grille d'évaluation des services professionnels. Le responsable du projet ne fait pas partie de ce comité d'évaluation.

En présence d'un représentant de la Division du greffe, le 13 août 2020, les trois membres du comité ont, dans un premier temps, délibéré sur les propositions techniques des firmes et se sont entendus sur les pointages intérimaires tel que décrit dans la Grille d'évaluation se trouvant à la section « Pièces jointes » du présent dossier. Sur les trois (3) firmes soumissionnaires ayant remis une soumission, deux (2) ont obtenu un pointage équivalent ou supérieur à 70 %. Ainsi, seules ces deux (2) firmes ont pu accéder à la deuxième étape du processus d'octroi de contrat, soit à l'ouverture de l'enveloppe contenant les prix. Comme la firme GMAD n'a pas obtenu la note de passage de 70 %, son enveloppe de prix lui a été retournée.

Les pointages finaux ont été calculés selon la formule $((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / \text{prix}$ et apparaissent dans la Grille d'évaluation qui se trouve dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUDES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
TLA Architectes Inc	70,83	1,86	650 183,63 \$	0 000 000 \$	650 183,63 \$
Réal Paul architectes Inc.	74,83	1,75	713 419,87 \$	0 000 000 \$	713 419,87 \$
GMAD	66,83		0 000 000 \$	0 000 000 \$	0 000 000 \$
Dernière estimation réalisée				0 000 000 \$	517 387,50 \$**
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					132 796,13 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]					25,66 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)	63 236,24 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]	9,73 %

(*) T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%

(**) Estimation de l'arrondissement incluant les taxes applicables avant l'inclusion de l'addenda #2. Cet addenda ajoute l'enlèvement du poste à essence et la décontamination du sol au projet .

Analyse du tableau :

La firme LTA Architectes Inc. a présenté une soumission en tous points conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage final après examen par le comité d'évaluation. Le prix soumis par cette firme est de 650 183, 63 \$, toutes taxes incluses.

L'écart de coûts entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage, LTA Architectes Inc et celle ayant obtenu le plus bas pointage, Réal Paul Architectes Inc. est de 9,73%, soit une différence de coût de 63 236,24 \$. Il est difficile d'expliquer l'écart des coûts, car il n'y a que 2 soumissions, ainsi l'échantillonnage des coûts est insuffisant.

La soumission de la firme TLA Architectes Inc. est supérieur de 25,66 % à l'estimation de coûts de 517 387,50 \$ taxes incluses, soit une différence de coût de 132 796,13 \$.

Cet écart est essentiellement explicable par les travaux de démantèlement du l'ancien poste à essence et de la décontamination des sols demandés à l'addenda #2, publié le 23 juin 2020, rajoutant ainsi de la coordination pour les documents de constructions et de la coordination supplémentaire avec l'entrepreneur pour les travaux.

Suite à l'adenda #2, l'arrondissement à fait parvenir une nouvelle estimation au Service de la gestion et de la planification immobilière le 16 juillet 2020. Nous obtenons une estimation révisée de 500 000 \$, avant les taxes pour un total de 574 875,00 \$ incluant les taxes.

L'écart entre l'estimation révisée et le plus bas soumissionnaire conforme serait donc de 13,1% ce qui est conforme avec les normes internes d'attribution de contrat de la Ville.

En fonction des informations ci-dessus, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme TLA Architectes Inc aux prix de sa soumission. De plus, la firme TLA Architectes Inc possède une grande expérience de travaux sur des bâtiments industriel et a une bonne réputation à la Ville de Montréal.

Prix de base :

La firme LTA Architectes Inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, a présenté un prix de base (avant les contingences) de 650 183,63 \$ taxes incluses.

Dépenses additionnelles :

• Contingences :

Le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision de contingences aux services professionnels de 20 % soit un montant 113 100,00 \$, avant les taxes pour un total de 130 036,73 \$ incluant les taxes. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour payer tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant la période de conception et le chantier.

• Incidences :

De plus, étant donné l'âge du bâtiment et le démantèlement nécessaires des équipements vétustes concernant l'ancien poste à essence, il pourrait être nécessaire d'avoir recours à des services supplémentaires en cours de mandat afin de préciser les conditions existantes telles que la présence d'amiante, l'enlèvement et la repose des filets à pigeons, l'utilisation de géo-radar pour connaître la structure des murs de bloc de béton qui font office de murs porteur extérieur et la décontamination des sols dû à l'enlèvement de l'ancien poste à essence. Des expertises diverses pourraient alors s'avérer nécessaires. Ainsi, le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision d'incidences aux services professionnels de 90 000, 00 \$, avant les taxes, pour un total de 103 477,50 \$ incluant les taxes.

Conclusion et recommandation :

Nous recommandons au conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels pour le projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel à la firme TLA Architectes Inc. au montant de 650 183,63 \$ taxes incluses.

Nous recommandons au comité exécutif d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière. De plus, nous recommandons qu'il autorise le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total à autoriser est de 883 697,86 \$, incluant un montant de 130 036,73 \$ taxes incluses pour les contingences et un montant de 103 477,50 \$ taxes incluses pour les incidences.

La somme imputable, net de ristourne TPS et TVQ est de 806 933,93 \$.

La dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre. La certification des fonds et les informations relatives au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction du Service de la gestion et de la planification immobilière du présent dossier.

Les dépenses réalisées qui seront fait par le Service de la gestion et de la planification immobilière 2020-2021 en lien avec le service professionnel en environnement pour la réhabilitation du lot du garage d'entretien Saint-Michel dû à l'enlèvement de l'ancien poste à essence sont remboursables dans la réserve du Passif Environnemental de la Ville de Montréal. Le montant remboursable est de 50 000,00 \$, avant les taxes pour un total de 57 487,50 \$ incluant les taxes. La somme imputable, net de ristourne TPS et TVQ est de 52 493,75 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement et de rénovation doivent être réalisés selon la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (sans certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada). De par la nature des travaux, les quatre mesures environnementales suivantes sont applicables à ce type de projet;

- a) Gestion des déchets de construction;
- b) Choix des matériaux de construction et des équipements avec des procédures durables dans le respect de l'environnement.
- c) Contrôle de la qualité d'air et des bruits durant le chantier;

d) Réaliser les travaux en minimisant les inconvénients pour les citoyens et les usagers des rues adjacentes qui demeureront ouvertes pour la durée du chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de ce contrat permettra de réaliser les travaux de décontamination qui sont requis pour le nouvel aménagement du garage d'entretien Saint-Michel. Ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des travailleurs et il a comme objectif principal d'offrir un milieu de travail sécuritaire et sain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Préparation de plans et devis et période d'appel d'offres pour le contrat de travaux : mi-septembre à mars 2021;
- Octroi du contrat de travaux : début avril 2021;
- Réalisation des travaux : mi-avril 2021 à fin octobre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles (Véronique BRISSETTE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement
David MC DUFF, Service de la gestion et de la planification immobilière
Michel SOULIÈRES, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Véronique BRISSETTE, 24 août 2020
Michel SOULIÈRES, 20 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 868-5104
Télécop. : 514 868-4066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-13

Karine LAMOUREUX
Chef de division

Tél : 514.872.1186
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et
matérielles

Tél : 514 868-4062
Approuvé le : 2020-08-21

Dossier # : 1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$ et autoriser une dépense de 883 697,86 \$, taxes incluses (contingences : 130 036,73 \$; incidences :103 477,50 \$), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208462002 - Études cour de services St-Michel.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
 Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Jean-François DOYLE
 C/S conseil et soutien financier - PDS HDV
Tél : 514-872-7840

Co-auteure: Françoise Turgeon
 Fonction: Conseillère budgétaire
 Tél:514-872-0946

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1205330007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Sophie Mauzerolle, Conseillère de la Ville de Montréal, au sein du comité d'audit élargi de la Ville de Montréal en remplacement de monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Il est recommandé au conseil d'agglomération, de nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Sophie Mauzerolle, conseillère de ville du district Sainte-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au sein du comité d'audit élargi de la Ville de Montréal en remplacement de monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-09-04 15:44

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1205330007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Sophie Mauzerolle, Conseillère de la Ville de Montréal, au sein du comité d'audit élargi de la Ville de Montréal en remplacement de monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit élargi de la Ville de Montréal, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal.

L'article 3 de la Charte du comité d'audit de la Ville (CG20 0217) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :

- deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées;
- au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;
- au moins deux (2) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président.

Le comité d'audit est actuellement composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Parmi les membres élus, monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, a présenté sa démission au début du mois de septembre de l'année en cours. Il est requis au conseil d'agglomération d'en procéder à leur remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0217 (23 avril 2020) - Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

CG20 0099 (27 février 2020) Nomination de madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

CG18 0567 (25 octobre 2018) - Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

CG18 0516 (20 septembre 2018) - Approuver le renouvellement du mandat de Madame Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité.

CG18 0393 (21 juin 2018) - Nomination de Monsieur Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Monsieur Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président.

CG17 0574 (14 décembre 2017) - Nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du comité de vérification élargi ainsi que Monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et Madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DESCRIPTION

Madame Sophie Mauzerolle est conseillère de ville du district Saint-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie, conseillère associée à l'urbanisme et la mobilité au comité exécutif de la Ville et membre de la Commission sur les finances et l'administration. Elle est détentrice d'une maîtrise en analyse du discours politique.

JUSTIFICATION

La nomination de madame Sophie Mauzerolle, membre élue siégeant au conseil municipal, est requise afin de se conformer à l'art. 107.17 de la Loi sur les cités et villes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nomination est requise afin de permettre la tenue des réunions du comité d'audit et d'en assurer le quorum.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 16 septembre 2020
CM : 21 septembre 2020
CG : 24 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8722895
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-04

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-3125
Télécop. :

CE : 30.010

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1207934004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2020-2021.

Le présent sommaire vise à autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2020-2021.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-09-11 10:06

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1207934004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefin Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2020-2021.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres. MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, de Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Mme Christine Gosselin, conseillère de ville du district Rosemont-La Petite-Patrie ont été nommés à titres de membres du CA pour le mandat 2019-2020. La Ville de Montréal doit maintenant nommer 3 représentants pour le mandat 2020-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1953 - 13 décembre 2017 – Autoriser la nomination de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la fin du mandat 2017-2018.

CE17 0807 - 18 mai 2017 Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018. Dépense estimée : 6 898,23 \$.

CE17 0286 - 8 mars 2017 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 \$.

CE16 1764 - 9 novembre 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 884,87 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de la Ville du district de Tétreaultville, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa.

CE16 1405 - 24 août 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 772,13 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour la fin du mandat 2020-2021.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En nommant ses représentants, la Ville de Montréal s'engage à autoriser les dépenses de déplacements de ses représentants lors des rencontres du conseil d'administration et autres rencontres nécessaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagée dans la lutte contre les changements climatiques et l'atteinte de la carboneutralité, la Ville de Montréal compensera les GES générés lors des déplacements liés à ces nominations en vertu du *Programme d'achat de crédits carbone pour les déplacements aériens des activités municipales*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les rencontres du conseil d'administration de la FCM se tiennent dans différentes municipalités du Canada, il est possible que ces rencontres soient tenues virtuellement en raison de la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BAYONA
conseiller(ere) economique

Tél : 514-868-3350
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-10

Marie-José CENCIG
Chef de division Soutien aux élus

Tél : 000000
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-09-11



Dossier # : 1208168003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-25 08:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208168003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire porte sur l'adoption du règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional* (RCG 19-003), afin d'y inclure 78 lots du cadastre du Québec identifiés dans le projet de résolution décrit au sommaire décisionnel 1208168002. Ce sommaire décisionnel sera soumis au conseil d'agglomération pour adoption à la séance du 24 septembre 2020.

Ce règlement de délégation s'inscrit à la suite de la création du Grand parc de l'Ouest en 2019 et permettra à la Ville de respecter les délais légaux afin d'exercer le droit de préemption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 19-003 - 31 janvier 2019 - Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional*.

RCG 18-034 - 25 octobre 2018 - Adoption du *Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional*.

21 septembre 2017 - Adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Projet de loi 121 modifiant l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7).

DESCRIPTION

Le droit de préemption prévu à la Charte de la Ville de Montréal accorde à la Ville la possibilité d'exercer un droit de premier refus sur l'acquisition d'immeubles mis en vente sur son territoire. La Ville peut exercer ce droit à des fins municipales sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble appartenant à un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

Le présent règlement de délégation de pouvoirs:

- Accorde au comité exécutif le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble qui est assujéti à ce droit conformément aux dispositions du *Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional* (RCG 18-034) ou celui d'y renoncer, eu égard aux 78 immeubles énumérés dans le projet de résolution décrit au sommaire décisionnel 1208168002, à être adopté le 24 septembre 2020;
- Délègue au comité exécutif le pouvoir de requérir la radiation de l'inscription au registre foncier d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à la suite d'une renonciation à l'exercice de ce droit;
- Prévoit la sous-délégation à un fonctionnaire de la Ville le pouvoir d'acquérir un immeuble par préemption, ou d'y renoncer, lorsque celui-ci est d'une valeur inférieure à 150 000 \$;
- Stipule que le comité exécutif doit soumettre trimestriellement au conseil d'agglomération un rapport faisant état de l'exercice du pouvoir délégué.

JUSTIFICATION

En raison des délais très courts associés à l'avis de l'intention d'acquérir un immeuble et à l'acquittement du prix de l'immeuble, ce règlement de délégation au comité exécutif permet d'exercer le droit de préemption pour les 78 lots identifiés dans le sommaire décisionnel 1208168002, et ce, à l'intérieur du délai de 60 jours suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner l'immeuble.

Il demeure cependant que le pouvoir de désignation des terrains sur lesquels s'applique le droit de préemption reste de compétence exclusive du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles achetés par la Ville grâce à l'exercice du droit de préemption seront acquis au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et le tiers. Avant de conclure la vente, le prix et les conditions de vente seront évalués par la Ville selon les procédures établies.

Une enveloppe de crédits est prévue au PTI 2020-2022, au programme 32300 de la Ville afin de rendre opérationnelle cette procédure d'acquisition d'immeubles en application du droit de préemption.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ultimement, le droit de préemption facilitera l'acquisition d'immeubles en vue de consolider l'assise territoriale du Grand parc de l'Ouest. Cela s'inscrit dans les démarches poursuivies par la Ville de Montréal pour protéger 10 % du territoire terrestre de l'agglomération tel que stipulé dans le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal et initialement énoncé dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de mettre en place un mécanisme avantageux d'acquisition de terrains à des fins de parc régional. La délégation du pouvoir d'exercer le droit de préemption au comité exécutif et à un fonctionnaire de la Ville permettra d'acquérir des terrains qui autrement ne pourraient être achetés à l'intérieur des délais impartis par la Loi.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 septembre 2020 - Adoption de la résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional.
22 octobre 2020 - Adoption par le conseil d'agglomération du règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandre LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX

ENDOSSÉ PAR

Véronique ANGERS

Le : 2020-08-20

Conseiller en planification

c/d developpement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél : 514 820-7097
Télécop. :

Tél : 514 546-6657
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-08-24

Dossier # : 1208168003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[CL_1208168003_Règlement de délégation.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cassandre LOUIS
Avocate
Tél : 514-872-2675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Division Droit fiscal, évaluation et transaction financière

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU
DROIT DE PRÉEMPTION AUX FINS DE PARC RÉGIONAL (RCG 19-003)**

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1° de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional est modifié par l'ajout, après « eu égard aux immeubles énumérés à la résolution CG18 0559 adoptée le 25 octobre 2018 », des mots « et à la résolution CG20 XXXX adoptée le XX septembre 2020 ».

GDD1208168003



Dossier # : 1208168001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-25 08:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208168001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. Les milieux naturels assurent le maintien de la biodiversité et enrichissent la qualité de vie des citoyens. En 2004, la Ville de Montréal s'est dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats et les milieux humides et hydriques. En 2015, à la suite de l'atteinte de l'objectif de 6 % de territoire protégé, la cible a été majorée à 10 % lors de la révision du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels offre à la population montréalaise de nouveaux lieux de contact avec la nature et contribue au pouvoir d'attraction de la Ville.

Le Grand parc de l'Ouest vise à assurer la santé des milieux naturels ainsi que la mise en place d'un réseau de plein air urbain intégré. Mise en valeur dans une perspective intégrée et globale, cette entité permettra de boucler la ceinture verte bordant le lac des Deux Montagnes. Le Grand parc de l'Ouest permet également de consolider la trame verte de la ville et de créer un environnement urbain à échelle humaine et respectueuse de l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0493 - 24 octobre 2019 - Adoption du relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

CG18 0315 - 31 mai 2018 - Adoption modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du règlement modifiant le Règlement 72 relatif à

l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

CG09 0480 - 3 décembre 2009 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc-nature des Rapides du Cheval Blanc, conformément à l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à modifier la délimitation du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest adopté le 24 octobre 2019, afin d'inclure des parties de lots qui représentent un intérêt de conservation. Rappelons que le Grand parc de l'Ouest regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques et des Rapides du Cheval Blanc, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, en plus d'inclure des secteurs d'intérêt.

Cette nouvelle délimitation, d'une superficie d'environ 3 110 ha, est illustrée par une série de 37 feuillets et détaillée dans une description technique.

Conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), ce règlement est sans effet quant au tiers tant que la Ville de Montréal n'aura pas conclu une entente lui permettant d'exploiter le parc avec un propriétaire ou que la Ville soit devenue propriétaire d'un immeuble visé par le règlement.

JUSTIFICATION

La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire au bénéfice de la collectivité. De nombreux milieux naturels à l'intérieur de la délimitation du Grand parc de l'Ouest sont considérés comme ayant un grand intérêt écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration des lots identifiés dans les limites du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et du *Plan de développement durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest assurera l'intégration légale des lots et parties de lots identifiés à l'intérieur de ses limites, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation, en tout ou en partie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de octobre 2020. Après l'adoption de ce règlement, des démarches pour assurer la protection de certains lots pourront être entreprises.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandre LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514 820-7097
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

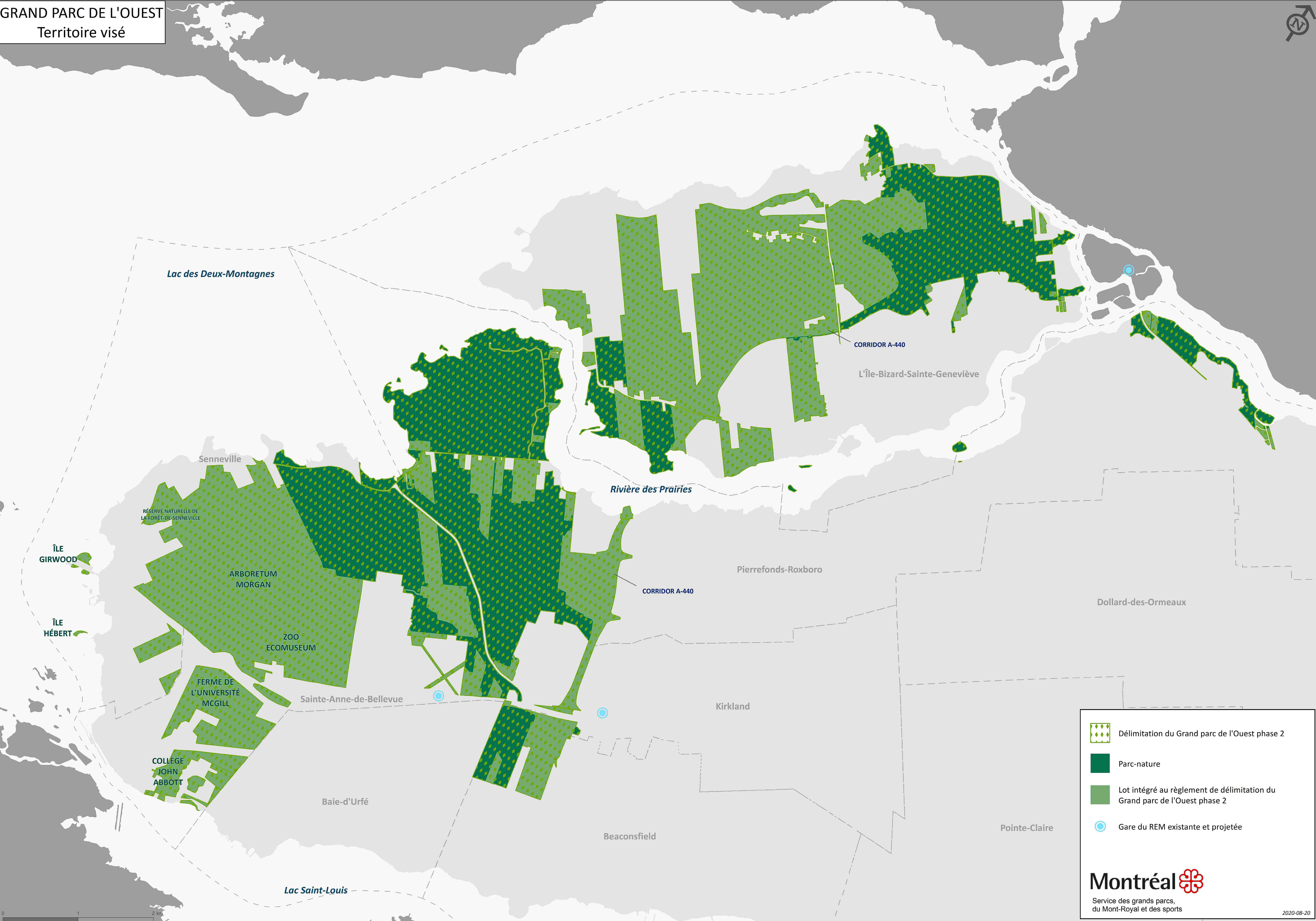
Tél : 514-546-6657
Télécop. :

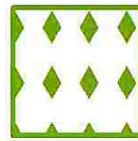
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2020-08-24

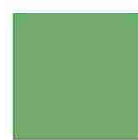




Délimitation du Grand parc de l'Ouest phase 2



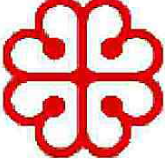
Parc-nature



Lot intégré au règlement de délimitation du Grand parc de l'Ouest phase 2



Gare du REM existante et projetée

Montréal

Service des grands parcs,
du Mont-Royal et des sports

2020-08-20

Dossier # : 1208168001

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports ,
Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet : Adopter le règlement modifiant le Règlement relatif à
l'établissement du Grand parc de l'Ouest

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



CL_128168001_modifications GPO (final).doc



Annexe 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cassandra LOUIS
Avocate
Tél : 514-872-2675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Division Droit fiscal, évaluation et
transaction financière

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT
DU GRAND PARC DE L'OUEST (RCG 19-026)**

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences
municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal
décrète :

1. L'article 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) est modifié par le remplacement des mots et paragraphes qui suivent « dont l'emplacement est constitué » par « biens-fonds décrits et illustrés au plan et à la description technique joints en annexe 1 au présent règlement. »

2. L'annexe 1 de ce règlement est remplacée par l'annexe 1 du présent règlement.

ANNEXE 1

PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE D'IDENTIFICATION CADASTRALE DU
GRAND PARC DE L'OUEST (Plans G-2 AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL et sa
description technique préparés par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, sous sa
minute 1116 en date du 11 août 2020 au dossier 23084-1 du Greffe commun des arpenteur-
géomètres de la Ville de Montréal)

GDD1208168001

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION : MONTRÉAL
FONCIÈRE
CADASTRE : QUÉBEC
MUNICIPALITÉS : VILLE DE MONTRÉAL, VILLE
DE BEACONSFIELD, VILLE DE
KIRKLAND, VILLE DE SAINT-
ANNE-DE-BELLEVUE et
VILLAGE DE SENNEVILLE
ARRONDISSEMENTS DE : L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-
LA VILLE DE MONTRÉAL GENEVIÈRE et
PIERREFONDS-ROXBORO

Préambule

La présente description technique, constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026), est préparée aux fins d'identifier les lots et parties de lots du cadastre du Québec qui constituent le Grand parc de l'Ouest tel qu'établi sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces biens-fonds sont représentés sur les plans accompagnant la présente description technique (G-2 AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL)

Dans les sections suivantes, représentant les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités touchés, les lots complets sont décrits en premier et les parties de lots en second. À la fin de chacune des sections, un tableau récapitulatif les lots et parties de lots touchés ainsi que les feuillets sur lesquels ils sont représentés.



La présente description technique est conçue pour être lue avec ses plans l'accompagnant ou en se servant directement des données du cadastre du Québec. Les données extraites du cadastre du Québec servant à la présente description technique date du 8 janvier 2020.

Les parties de lots décrites ci-après se font de façon horaire. Cette description vaut tant pour l'indication du point de départ, l'énumération des lots bornant ainsi que les mesures. Une distance énoncée seule est en ligne droite. Si une direction est indiquée pour une limite, c'est que celle-ci est située à l'intérieur du lot. Sinon, cette limite est située sur le périmètre du lot s'y rattachant.

Les limites et superficies des lots entiers proviennent directement des données du cadastre du Québec. Les limites, mesures et superficies des parties de lots sont calculées à partir des données graphiques du cadastre du Québec. Aucun levé terrain, aucune recherche foncière ou analyse documentaire n'ont été effectués sur ces lots et parties de lots pour en déterminer leur position exacte.

Les limites, mesures et superficies sont donc montrées à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à positionner les limites de propriétés. L'exactitude ainsi que la précision de ces éléments sont donc sujets à un arpentage légal complet.



Table des matières

Ville de Montréal : Arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève 4

Ville de Montréal : Arrondissement de Pierrefonds – Roxboro 46

Ville de Beaconsfield 104

Ville de Kirkland 115

Ville de Saint-Anne-de-Bellevue 118

Village de Senneville 203

Dispositions finales 210



Ville de Montréal : Arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

1 843 523- Le lot UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille sept cent soixante-douze mètres carrés et zéro dixième (4 772,0m²).

4 295 482- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille cent soixante-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (3 178,7m²).

4 296 061- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-six mètres carrés et sept dixièmes (298 846,7m²).

4 296 747- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie quatorze mille trois cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et six dixièmes (14 395,6m²).

4 296 840- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille huit cent vingt-deux mètres carrés et un dixième (2 822,1m²).



4 297 246- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille neuf cent soixante-sept mètres carrés et six dixièmes (6 967,6m²).

4 297 254- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille huit cent cinquante-deux mètres carrés et trois dixièmes (12 852,3m²).

4 297 259- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille quatre cent quatre-vingt-un mètres carrés et zéro dixième (8 481,0m²).

4 297 280- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (5 489,5m²).

4 297 704- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six mètres carrés et six dixièmes (193 466,6m²).



4 298 344- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-seize mille huit cent trente mètres carrés et trois dixièmes (576 830,3m²).

4 298 356- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (37 999,6m²).

4 298 363- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille sept cent quarante-neuf mètres carrés et six dixièmes (6 749,6m²).

4 298 387- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-un mètres carrés et six dixièmes (1 781,6m²).

4 298 408- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-sept mille cent cinq mètres carrés et zéro dixième (27 105,0m²).

4 298 411- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT ONZE, dudit cadastre;



contenant en superficie mille sept cent cinquante-quatre mètres carrés et six dixièmes (1 754,6m²).

4 298 413- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent soixante-quinze mètres carrés et six dixièmes (1 175,6m²).

4 298 419- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq mille cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés et neuf dixièmes (5 581,9m²).

4 298 421- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie sept mille quatre cent six mètres carrés et neuf dixièmes (7 406,9m²).

4 298 423- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent cinquante-deux mètres carrés et quatre dixièmes (1 852,4m²).

4 298 447- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille quatre cent soixante et onze mètres carrés et sept dixièmes (6 471,7m²).



4 298 451- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq mille cinq cent cinquante mètres carrés et quatre dixièmes (5 550,4m²).

4 298 475- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie dix mille quarante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (10 045,7m²).

4 298 487- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (2 297,9m²).

4 298 488- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille cent seize mètres carrés et zéro dixième (3 116,0m²).

4 298 492- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille sept cent vingt-deux mètres carrés et huit dixièmes (3 722,8m²).

4 298 493- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent vingt-neuf mètres carrés et zéro dixième (929,0m²).



4 298 496- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (988,5m²).

4 298 500- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille trois cent quarante-neuf mètres carrés et un dixième (8 349,1m²).

4 298 506- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt mille quatre cent vingt-sept mètres carrés et quatre dixièmes (20 427,4m²).

4 299 256- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cent quarante-huit mille deux cent soixante mètres carrés et huit dixièmes (148 260,8m²).

4 299 257- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq mille cinq cent soixante-neuf mètres carrés et trois dixièmes (5 569,3m²).

4 299 260- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE, dudit cadastre;



contenant en superficie quarante et un mille trois cent vingt-trois mètres carrés et quatre dixièmes (41 323,4m²).

4 299 343- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-huit mille trois cent vingt et un mètres carrés et sept dixièmes (28 321,7m²).

4 299 344- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq mille sept cent soixante-dix-neuf mètres carrés et deux dixièmes (5 779,2m²).

4 299 415- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent vingt mille soixante-seize mètres carrés et six dixièmes (520 076,6m²).

4 299 505- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille onze mètres carrés et cinq dixièmes (12 011,5m²).

4 299 509- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille cent soixante-quatre mètres carrés et zéro dixième (3 164,0m²).



4 299 534- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et zéro dixième (8 897,0m²).

4 299 554- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-neuf mètres carrés et zéro dixième (929,0m²).

4 299 555- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-neuf mètres carrés et zéro dixième (929,0m²).

4 299 570- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-seize mètres carrés et un dixième (576,1m²).

4 299 571- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent vingt et un mètres carrés et deux dixièmes (421,2m²).

4 299 572- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent cinquante-quatre mètres carrés et sept dixièmes (854,7m²).



4 299 577- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille neuf cent dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (2 917,4m²).

4 589 113- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-seize mètres carrés et zéro dixième (576,0m²).

4 589 115- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent dix mètres carrés et neuf dixièmes (710,9m²).

4 589 204- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie trente et un mille six cent quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (31 645,3m²).

4 589 216- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (923,8m²).

4 589 217- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent un mètres carrés et trois dixièmes (701,3m²).



4 589 218- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et quatre dixièmes (998,4m²).

4 589 219- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et deux dixièmes (894,2m²).

4 589 220- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent soixante-huit mètres carrés et six dixièmes (968,6m²).

4 589 221- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie mille douze mètres carrés et deux dixièmes (1 012,2m²).

4 589 222- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et trois dixièmes (989,3m²).

4 589 224- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;



contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et sept dixièmes (1 495,7m²).

4 589 225- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent quarante-huit mètres carrés et six dixièmes (1 448,6m²).

4 589 231- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent vingt-cinq mille neuf cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (625 920,5m²).

4 589 255- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent soixante-treize mille neuf cent quarante-neuf mètres carrés et sept dixièmes (373 949,7m²).

4 589 261- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille six cent soixante-huit mètres carrés et cinq dixièmes (3 668,5m²).

4 589 334- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (64 779,8m²).



4 589 367- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cent douze mille cinq cent quarante-sept mètres carrés et trois dixièmes (112 547,3m²).

4 589 379- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille sept cent seize mètres carrés et un dixième (3 716,1m²).

4 589 390- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-dix mille quatre cents mètres carrés et zéro dixième (90 400,0m²).

4 589 401- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT UN, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (96 099,5m²).

4 589 412- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie un million sept cent vingt mille cinquante-quatre mètres carrés et six dixièmes (1 720 054,6m²).



4 589 431- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie trente mille quatre cent trente-sept mètres carrés et six dixièmes (30 437,6m²).

4 589 459- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quarante-six mètres carrés et six dixièmes (646,6m²).

4 589 467- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent trente mètres carrés et six dixièmes (1 630,6m²).

4 589 493- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quarante-deux mètres carrés et zéro dixième (642,0m²).

4 589 748- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie cent cinquante et un mille cent soixante-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (151 174,4m²).

4 589 749- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille trois cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et six dixièmes (1 395,6m²).



4 589 751- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt et un mille six cent dix-huit mètres carrés et cinq dixièmes (21 618,5m²).

4 589 752- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie dix mille cent soixante-trois mètres carrés et six dixièmes (10 163,6m²).

4 589 753- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf mille quatre cent vingt mètres carrés et quatre dixièmes (9 420,4m²).

4 589 768- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille huit cent vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes (2 827,3m²).

4 589 770- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-huit mille deux cent vingt mètres carrés et deux dixièmes (48 220,2m²).

4 589 772- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;



contenant en superficie mille six cent soixante-dix-neuf mètres carrés et deux dixièmes (1 679,2m²).

4 589 773- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille trois cent quatre-vingt-onze mètres carrés et zéro dixième (12 391,0m²).

4 589 777- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et un dixième (74 999,1m²).

4 589 779- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent vingt-huit mille sept cent soixante mètres carrés et neuf dixièmes (328 760,9m²).

4 589 785- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cent vingt-six mètres carrés et zéro dixième (126,0m²).

4 589 802- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-huit mètres carrés et un dixième (1 288,1m²).



4 589 862- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie dix mille neuf cent quarante-sept mètres carrés et neuf dixièmes (10 947,9m²).

4 589 873- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux millions huit cent trente-neuf mille six cent cinquante-quatre mètres carrés et un dixième (2 839 654,1m²).

4 590 015- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cent quatre-vingt-un mille deux cent trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (181 233,2m²).

4 590 060- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-huit mille cent quatre-vingt-sept mètres carrés et zéro dixième (48 187,0m²).

4 590 104- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille deux cent un mètres carrés et trois dixièmes (8 201,3m²).

4 590 174- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille deux cent soixante-dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (3 279,5m²).



4 590 177- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent quatre-vingt-deux mètres carrés et neuf dixièmes (382,9m²).

4 590 210- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille sept cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et quatre dixièmes (6 795,4m²).

4 590 212- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cent treize mille neuf cent quatre-vingt-treize mètres carrés et sept dixièmes (113 993,7m²).

4 590 221- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT VINGT ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-trois mille vingt-quatre mètres carrés et six dixièmes (23 024,6m²).

4 590 222- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent onze mètres carrés et huit dixièmes (711,8m²).

4 590 224- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;



contenant en superficie sept cent quatre mètres carrés et cinq dixièmes (704,5m²).

4 590 225- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (563,4m²).

4 590 249- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille trois cent quarante-sept mètres carrés et un dixième (4 347,1m²).

4 590 263- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent cinquante-cinq mètres carrés et un dixième (655,1m²).

4 590 269- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille soixante-quatre mètres carrés et un dixième (1 064,1m²).

4 590 273- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (887,7m²).



4 590 276- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et sept dixièmes (4 399,7m²).

4 590 277- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent soixante-six mètres carrés et cinq dixièmes (1 166,5m²).

4 590 278- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille trois cent cinq mètres carrés et cinq dixièmes (8 305,5m²).

4 590 285- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent soixante-dix-sept mètres carrés et un dixième (877,1m²).

4 590 286- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (519,5m²).

4 590 287- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent cinquante-six mètres carrés et un dixième (956,1m²).



4 590 288- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (809,5m²).

4 590 289- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-quatre mètres carrés et zéro dixième (924,0m²).

4 590 290- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-quatre mètres carrés et zéro dixième (924,0m²).

4 590 291- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (923,8m²).

4 590 292- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent soixante-trois mètres carrés et un dixième (763,1m²).

4 590 294- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;



contenant en superficie neuf cent quarante et un mètres carrés et zéro dixième (941,0m²).

4 590 295- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent soixante et onze mètres carrés et zéro dixième (871,0m²).

4 590 296- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent treize mètres carrés et huit dixièmes (313,8m²).

4 590 297- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent cinquante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (758,9m²).

4 590 298- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quatorze mètres carrés et zéro dixième (914,0m²).

4 590 299- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (789,5m²).

4 590 300- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENTS, dudit cadastre;



contenant en superficie huit cent trente-deux mètres carrés et trois dixièmes (832,3m²).

4 590 301- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT UN, dudit cadastre;
contenant en superficie mille soixante-sept mètres carrés et sept dixièmes (1 067,7m²).

4 590 302- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie mille trois cent vingt-trois mètres carrés et deux dixièmes (1 323,2m²).

4 590 303- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie mille quarante-neuf mètres carrés et trois dixièmes (1 049,3m²).

4 590 305- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent cinquante-neuf mètres carrés et un dixième (759,1m²).

4 590 306- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie huit cent cinquante-six mètres carrés et huit dixièmes (856,8m²).

4 590 307- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT SEPT, dudit cadastre;



contenant en superficie huit cent un mètres carrés et sept dixièmes (801,7m²).

4 590 308- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille quatre cent dix-huit mètres carrés et neuf dixièmes (3 418,9m²).

4 590 309- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cent soixante-treize mètres carrés et huit dixièmes (173,8m²).

4 590 326- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-huit mille quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (28 401,8m²).

4 590 336- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-neuf mètres carrés et sept dixièmes (88 449,7m²).

4 590 356- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-sept mille deux cent soixante-sept mètres carrés et zéro dixième (37 267,0m²).



4 590 357- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-sept mille cinquante-trois mètres carrés et six dixièmes (57 053,6m²).

4 590 510- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-neuf mille huit cent dix mètres carrés et sept dixièmes (29 810,7m²).

4 590 514- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille sept cent trente-quatre mètres carrés et deux dixièmes (3 734,2m²).

4 590 515- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent quatre-vingts mètres carrés et deux dixièmes (1 680,2m²).

4 590 516- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille six cent dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (2 618,7m²).

4 590 539- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cent vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (129,6m²).



4 590 542- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie onze mille neuf cent soixante-trois mètres carrés et neuf dixièmes (11 963,9m²).

4 590 543- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent trente-neuf mille cinq cent dix-sept mètres carrés et six dixièmes (639 517,6m²).

4 590 544- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-neuf mille deux mètres carrés et neuf dixièmes (19 002,9m²).

4 590 548- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent dix-neuf mille cinq cent trois mètres carrés et six dixièmes (219 503,6m²).

4 590 556- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-neuf mille cent vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (49 126,7m²).

4 590 598- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;



contenant en superficie quarante et un mille cent quatre-vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (41 183,9m²).

4 590 600- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENTS, dudit cadastre;
contenant en superficie cent trois mille sept cent soixante-quatorze mètres carrés et deux dixièmes (103 774,2m²).

4 590 601- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT UN, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq mille huit cent cinquante mètres carrés et quatre dixièmes (5 850,4m²).

4 590 602- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre mille deux cent quarante-six mètres carrés et quatre dixièmes (4 246,4m²).

4 590 608- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent quarante-neuf mètres carrés et sept dixièmes (249,7m²).

4 590 609- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie cent trente mille cent un mètres carrés et quatre dixièmes (130 101,4m²).

4 590 614- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille trois cent quarante-deux mètres carrés et quatre dixièmes (1 342,4m²).



4 590 619- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille sept cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et huit dixièmes (6 794,8m²).

4 590 620- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT VINGT, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (6 797,9m²).

4 590 758- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq mille deux cent seize mètres carrés et cinq dixièmes (5 216,5m²).

4 590 761- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie cent vingt et un mille quatre cent soixante-quatre mètres carrés et un dixième (121 464,1m²).

4 590 778- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-seize mètres carrés et cinq dixièmes (92 096,5m²).



4 590 779- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (27 797,5m²).

4 590 781- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille deux cent quarante-sept mètres carrés et un dixième (2 247,1m²).

4 590 827- Le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent quatre-vingts mètres carrés et deux dixièmes (1 180,2m²).

5 118 849- Le lot CINQ MILLIONS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent cinq mètres carrés et deux dixièmes (1 805,2m²).

5 119 080- Le lot CINQ MILLIONS CENT DIX-NEUF MILLE QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent seize mètres carrés et deux dixièmes (216,2m²).

5 119 090- Le lot CINQ MILLIONS CENT DIX-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cent quatre-vingts mètres carrés et un dixième (180,1m²).



5 182 502- Le lot CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie mille six cent quarante-trois mètres carrés et un dixième (1 643,1m²).

5 299 016- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent vingt et un mètres carrés et sept dixièmes (221,7m²).

5 299 018- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent cinquante-sept mètres carrés et neuf dixièmes (757,9m²).

5 299 021- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE VINGT ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie mille huit mètres carrés et deux dixièmes (1 008,2m²).

5 299 022- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE VINGT-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie mille deux cent soixante et onze mètres carrés et deux dixièmes (1 271,2m²).

5 299 023- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE VINGT-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie six mille deux cent trente-neuf mètres carrés et zéro dixième (6 239,0m²).



5 299 024- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent cinquante-six mille cinq cent quarante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (256 544,5m²).

5 426 463- Le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie cent trente-deux mille trente-cinq mètres carrés et huit dixièmes (132 035,8m²).

5 790 276- Le lot CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept mille quatre cent soixante et onze mètres carrés et sept dixièmes (7 471,7m²).

5 915 758- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-huit mille six cent cinquante-six mètres carrés et quatre dixièmes (18 656,4m²).

5 915 759- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-sept mille quatre cent trente-neuf mètres carrés et zéro dixième (17 439,0m²).

6 041 254- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille quatre cent onze mètres carrés et huit dixièmes (2 411,8m²).



4 296 407 ptie- Une partie du lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT SEPT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 4 296 407, 4 296 836, 4 296 834, 4 296 835 et 4 296 813.

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 296 813, sur une distance de 29,13 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 305, sur une distance de 70,18 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 4 299 305, suivant un arc de 20,92 mètres ayant un rayon de 15,24 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 296 901, sur une distance de 28,24 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 296 904, sur une distance de 27,59 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 4 299 307, suivant un arc de 14,29 mètres ayant un rayon de 9,14 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 307, sur une distance de 6,64 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 4 296 903, sur une distance de 29,13 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 4 296 407, suivant une direction de $321^{\circ}13'18''$, sur une distance de 80,60 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par les lots 4 296 845 et 4 296 844, sur une distance de 44,05 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 4 296 836, sur une distance de 31,02 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq mille quarante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (5 049,9m²).



4 296 759 ptie- Une partie du lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 4 296 759, 4 296 757 et 4 298 344.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 4 298 344, sur une distance de 43,85 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 296 747, sur une distance de 34,70 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 296 747, sur une distance de 71,23 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 4 299 514, sur une distance de 14,97 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 514, sur une distance de 14,13 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 514, sur une distance de 3,41 mètres;

De là, bornée au nord-est par une partie restante du lot 4 296 459, suivant une direction de 123°51'03", sur une distance de 11,73 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 4 296 757, sur une distance de 110,45 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre mille huit cent trois mètres carrés et sept dixièmes (4 803,7m²).

4 296 813 ptie- Une partie du lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT TREIZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 4 296 813, 4 296 935, 4 296 936 et 4 296 862.

De là, bornée au sud-est par les lots 4 296 862, 4 299 305 et 4 296 407, sur une distance de 125,69 mètres;



De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 4 296 813, suivant une direction de $347^{\circ}15'52''$, sur une distance de 508,87 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 4 296 813, suivant une direction de $348^{\circ}03'28''$, sur une distance de 2,59 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 260, sur une distance de 15,62 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 260, sur une distance de 68,52 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 260, sur une distance de 127,70 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 260, sur une distance de 75,34 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 4 299 260, 4 296 863 et 4 296 946, sur une distance de 30,49 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 4 296 946 et 4 296 947, sur une distance de 25,89 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 4 296 947, 4 296 948 et 4 296 949, sur une distance de 46,89 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 4 296 934, sur une distance de 65,26 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 4 296 934, sur une distance de 34,15 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 4 296 934 et 4 296 935, sur une distance de 39,76 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quarante-cinq mille neuf cent trente-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (45 935,4m²).

4 589 238 ptie- Une partie du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 4 589 238, 4 590 550 et 4 590 590.



De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 590 590, sur une distance de 114,79 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 590 590, sur une distance de 4,96 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 4 590 590, suivant un arc de 24,60 mètres ayant un rayon de 17,07 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 590 590, sur une distance de 80,04 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 4 589 238, suivant une direction de $211^{\circ}58'43''$, sur une distance de 31,88 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 4 590 550, sur une distance de 106,99 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 4 590 550, suivant un arc de 51,88 mètres ayant un rayon de 132,37 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de huit mille soixante-quatre mètres carrés et zéro dixième (8 064,0m²).

4 589 432 ptie- Une partie du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 4 589 432, 4 589 547 et 4 297 254.

De là, bornée au nord-est par le lot 4 297 254, sur une distance de 34,07 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 297 254, sur une distance de 135,56 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 297 254, sur une distance de 21,78 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 297 271, sur une distance de 44,96 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 427, sur une distance de 15,24 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 297 268, sur une distance de 38,86 mètres;



De là, bornée au nord-est par le lot 4 299 505, sur une distance de 91,44 mètres;

De là, bornée au sud-est par les lots 4 298 344 et 4 590 510, suivant un arc de 165,66 mètres ayant un rayon de 1124,63 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 4 590 510, sur une distance de 351,01 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 4 299 415, sur une distance de 104,35 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 4 589 431, sur une distance de 435,02 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 589 255, sur une distance de 42,84 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 4 589 255, sur une distance de 18,88 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 589 255, sur une distance de 59,61 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 4 589 438, 4 589 454, 4 589 455, 4 589 457 et 4 590 532, sur une distance de 105,23 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 590 532, sur une distance de 32,96 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 589 459, sur une distance de 42,46 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par les lots 4 589 459, 4 589 491, 4 589 492 et 4 589 493, sur une distance de 95,22 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 4 589 493, sur une distance de 42,09 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 590 532, sur une distance de 32,37 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 4 589 525, 4 589 524 et 5 057 671, sur une distance de 87,69 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par les lots 5 057 671 et 4 589 527, sur une distance de 47,61 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 4 589 432, suivant une direction de $50^{\circ}39'08''$, sur une distance de 62,62 mètres;



De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 4 589 432, suivant une direction de $322^{\circ}28'57''$, sur une distance de 86,42 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 590 756, sur une distance de 96,08 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 4 589 547, sur une distance de 8,95 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 4 589 547, sur une distance de 32,37 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de deux cent dix-huit mille dix-huit mètres carrés et quatre dixièmes ($218\,018,4\text{m}^2$).

4 590 615 ptie- Une partie du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT QUINZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 4 590 615, 4 590 609 et 5 299 024.

De là, bornée à l'est par le lot 5 299 024, sur une distance de 122,11 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 5 299 024, sur une distance de 47,26 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 5 299 024, sur une distance de 92,28 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 5 299 024, sur une distance de 27,40 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 5 299 024, suivant un arc de 90,91 mètres ayant un rayon de 343,08 mètres;

De là, bornée au nord-est par une partie restante du lot 4 590 615, suivant une direction de $139^{\circ}03'28''$, sur une distance de 39,77 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 4 590 609, suivant un arc de 66,37 mètres ayant un rayon de 306,51 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 4 590 609, sur une distance de 27,43 mètres, jusqu'au point de départ;



Ayant une superficie de sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et huit dixièmes (7 798,8m²).



Tableau récapitulatif des lots et parties de lots touchés pour l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

#	Numéro de lot	Superficie (m ²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
1	1 843 523	4 772,0	21	-
2	4 295 482	3 178,7	14	-
3	4 296 061	298 846,7	7 - 14 - 15	-
4	4 296 407	5 049,9	15 - 23	30
5	4 296 747	14 395,6	15	-
6	4 296 759	4 803,7	15	30
7	4 296 813	45 935,4	15	30
8	4 296 840	2 822,1	15	-
9	4 297 246	6 967,6	15	-
10	4 297 254	12 852,3	15 - 16	-
11	4 297 259	8 481,0	16	-
12	4 297 280	5 489,5	16	-
13	4 297 704	193 466,6	7 - 14	-
14	4 298 344	576 830,3	14 - 15 - 16	-
15	4 298 356	37 999,6	15 - 23	-
16	4 298 363	6 749,6	15 - 16	-
17	4 298 387	1 781,6	16	-
18	4 298 408	27 105,0	16	-
19	4 298 411	1 754,6	16	-
20	4 298 413	1 175,6	16	-
21	4 298 419	5 581,9	15	-
22	4 298 421	7 406,9	15 - 16	-
23	4 298 423	1 852,4	16	-
24	4 298 447	6 471,7	23	-
25	4 298 451	5 550,4	23	-
26	4 298 475	10 045,7	23	-
27	4 298 487	2 297,9	23	-
28	4 298 488	3 116,0	23 - 24	-
29	4 298 492	3 722,8	23	-
30	4 298 493	929,0	23	-
31	4 298 496	988,5	23	-
32	4 298 500	8 349,1	23 - 24	-
33	4 298 506	20 427,4	23 - 24	-
34	4 299 256	148 260,8	15 - 16 - 23	-
35	4 299 257	5 569,3	15	-
36	4 299 260	41 323,4	15	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
37	4 299 343	28 321,7	14 - 15	-
38	4 299 344	5 779,2	14	-
39	4 299 415	520 076,6	7 - 14 - 15	-
40	4 299 505	12 011,5	15 - 16	-
41	4 299 509	3 164,0	16	-
42	4 299 534	8 897,0	23	-
43	4 299 554	929,0	23	-
44	4 299 555	929,0	23	-
45	4 299 570	576,1	14	-
46	4 299 571	421,2	16	-
47	4 299 572	854,7	16	-
48	4 299 577	2 917,4	14	-
49	4 589 113	576,0	14	-
50	4 589 115	710,9	14	-
51	4 589 204	31 645,3	14	-
52	4 589 216	923,8	8	-
53	4 589 217	701,3	8	-
54	4 589 218	998,4	8	-
55	4 589 219	894,2	8	-
56	4 589 220	968,6	8	-
57	4 589 221	1 012,2	8	-
58	4 589 222	989,3	8	-
59	4 589 224	1 495,7	8	-
60	4 589 225	1 448,6	8	-
61	4 589 231	625 920,5	8 - 15	-
62	4 589 238	8 064,0	8	28
63	4 589 255	373 949,7	8 - 15	-
64	4 589 261	3 668,5	21	-
65	4 589 334	64 779,8	5 - 12	-
66	4 589 367	112 547,3	12 - 13	-
67	4 589 379	3 716,1	13	-
68	4 589 390	90 400,0	12 - 13	-
69	4 589 401	96 099,5	6 - 13	-
70	4 589 412	1 720 054,6	6 - 13	-
71	4 589 431	30 437,6	15	-
72	4 589 432	218 018,4	15 - 16	31
73	4 589 459	646,6	15	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
74	4 589 467	1 630,6	13	-
75	4 589 493	642,0	15	-
76	4 589 748	151 174,4	13 - 21	-
77	4 589 749	1 395,6	5	-
78	4 589 751	21 618,5	21	-
79	4 589 752	10 163,6	21	-
80	4 589 753	9 420,4	13 - 21	-
81	4 589 768	2 827,3	13	-
82	4 589 770	48 220,2	13	-
83	4 589 772	1 679,2	13	-
84	4 589 773	12 391,0	13	-
85	4 589 777	74 999,1	13 - 21	-
86	4 589 779	328 760,9	13 - 14	-
87	4 589 785	126,0	13	-
88	4 589 802	1 288,1	13	-
89	4 589 862	10 947,9	13 - 14	-
90	4 589 873	2 839 654,1	6 - 7 - 13 - 14	-
91	4 590 015	181 233,2	5 - 6	-
92	4 590 060	48 187,0	5 - 6	-
93	4 590 104	8 201,3	5 - 6	-
94	4 590 174	3 279,5	8	-
95	4 590 177	382,9	8	-
96	4 590 210	6 795,4	8	-
97	4 590 212	113 993,7	8	-
98	4 590 221	23 024,6	8	-
99	4 590 222	711,8	8	-
100	4 590 224	704,5	8	-
101	4 590 225	563,4	8	-
102	4 590 249	4 347,1	8	-
103	4 590 263	655,1	8	-
104	4 590 269	1 064,1	8	-
105	4 590 273	887,7	8	-
106	4 590 276	4 399,7	8	-
107	4 590 277	1 166,5	8	-
108	4 590 278	8 305,5	8	-
109	4 590 285	877,1	8	-
110	4 590 286	519,5	8	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
111	4 590 287	956,1	8	-
112	4 590 288	809,5	8	-
113	4 590 289	924,0	8	-
114	4 590 290	924,0	8	-
115	4 590 291	923,8	8	-
116	4 590 292	763,1	8	-
117	4 590 294	941,0	8	-
118	4 590 295	871,0	8	-
119	4 590 296	313,8	8	-
120	4 590 297	758,9	8	-
121	4 590 298	914,0	8	-
122	4 590 299	789,5	8	-
123	4 590 300	832,3	8	-
124	4 590 301	1 067,7	8	-
125	4 590 302	1 323,2	8	-
126	4 590 303	1 049,3	8	-
127	4 590 305	759,1	8	-
128	4 590 306	856,8	8	-
129	4 590 307	801,7	8	-
130	4 590 308	3 418,9	8	-
131	4 590 309	173,8	8	-
132	4 590 326	28 401,8	5	-
133	4 590 336	88 449,7	13 - 21	-
134	4 590 356	37 267,0	21	-
135	4 590 357	57 053,6	21	-
136	4 590 510	29 810,7	15	-
137	4 590 514	3 734,2	8	-
138	4 590 515	1 680,2	8	-
139	4 590 516	2 618,7	8	-
140	4 590 539	129,6	8	-
141	4 590 542	11 963,9	7 - 14 - 15	-
142	4 590 543	639 517,6	7 - 8 - 15	-
143	4 590 544	19 002,9	7	-
144	4 590 548	219 503,6	7	-
145	4 590 556	49 126,7	14	-
146	4 590 598	41 183,9	13	-
147	4 590 600	103 774,2	13	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
148	4 590 601	5 850,4	12	-
149	4 590 602	4 246,4	12	-
150	4 590 608	249,7	14	-
151	4 590 609	130 101,4	14 - 22	-
152	4 590 614	1 342,4	13	-
153	4 590 615	7 798,8	14	30
154	4 590 619	6 794,8	8	-
155	4 590 620	6 797,9	8	-
156	4 590 758	5 216,5	15	-
157	4 590 761	121 464,1	5 - 6 - 13	-
158	4 590 778	92 096,5	21	-
159	4 590 779	27 797,5	21	-
160	4 590 781	2 247,1	21	-
161	4 590 827	1 180,2	8	-
162	5 118 849	1 805,2	14	-
163	5 119 080	216,2	14	-
164	5 119 090	180,1	14	-
165	5 182 502	1 643,1	23	-
166	5 299 016	221,7	14	-
167	5 299 018	757,9	14	-
168	5 299 021	1 008,2	14	-
169	5 299 022	1 271,2	14	-
170	5 299 023	6 239,0	14	-
171	5 299 024	256 544,5	14	-
172	5 426 463	132 035,8	5 - 12 - 13	-
173	5 790 276	7 471,7	15	-
174	5 915 758	18 656,4	21	-
175	5 915 759	17 439,0	21	-
176	6 041 254	2 411,8	15	-



**Ville de Montréal : Arrondissement de Pierrefonds –
Roxboro**

1 169 269- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF
MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie cent neuf mètres
carrés et sept dixièmes (109,7m²).

1 169 308- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF
MILLE TROIS CENT HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie trente-sept mille trois
cent vingt-sept mètres carrés et six dixièmes (37 327,6m²).

1 169 309- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF
MILLE TROIS CENT NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie dix-huit mille trois
cent vingt-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (18 329,5m²).

1 169 342- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF
MILLE TROIS CENT QUARANTE-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie deux mille huit
mètres carrés et quatre dixièmes (2 008,4m²).

1 169 392- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF
MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent soixante
mètres carrés et neuf dixièmes (960,9m²).

1 169 393- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF
MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille six cent vingt-
trois mètres carrés et quatre dixièmes (1 623,4m²).



1 169 394- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent trente-six mètres carrés et un dixième (836,1m²).

1 169 395- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent trente-six mètres carrés et un dixième (836,1m²).

1 169 397- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-trois mille deux cent quarante-huit mètres carrés et huit dixièmes (53 248,8m²).

1 170 454- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux mètres carrés et six dixièmes (62 482,6m²).

1 170 671- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quatre-vingts mètres carrés et un dixième (980,1m²).

1 170 672- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-quatorze mètres carrés et un dixième (574,1m²).



1 170 673- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent dix-huit mètres carrés et deux dixièmes (618,2m²).

1 170 674- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent quarante-deux mètres carrés et sept dixièmes (742,7m²).

1 170 675- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie huit cent vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (822,2m²).

1 170 676- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (668,9m²).

1 170 738- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent vingt mètres carrés et neuf dixièmes (720,9m²).

1 170 739- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent soixante-huit mètres carrés et six dixièmes (568,6m²).

1 170 740- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quinze mètres carrés et six dixièmes (515,6m²).



1 170 743- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-dix mètres carrés et trois dixièmes (670,3m²).

1 170 744- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent vingt et un mètres carrés et neuf dixièmes (721,9m²).

1 170 816- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENT SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf mille sept cent cinquante-huit mètres carrés et huit dixièmes (9 758,8m²).

1 171 663- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille quatre cent quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (3 445,3m²).

1 171 907- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie deux mille quatre cent onze mètres carrés et huit dixièmes (2 411,8m²).

1 171 908- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (22 999,4m²).

1 172 279- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;



contenant en superficie mille cent soixante-quinze mètres carrés et trois dixièmes (1 175,3m²).

1 172 386- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize mètres carrés et trois dixièmes (4 496,3m²).

1 172 398- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-huit mille huit cent cinq mètres carrés et huit dixièmes (18 805,8m²).

1 172 399- Le lot UN MILLION CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent quarante-cinq mètres carrés et huit dixièmes (1 845,8m²).

1 389 075- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent soixante-quatorze mètres carrés et deux dixièmes (1 274,2m²).

1 389 076- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 389 077- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;



contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 389 078- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 389 080- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-seize mètres carrés et huit dixièmes (696,8m²).

1 389 081- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-seize mètres carrés et huit dixièmes (696,8m²).

1 389 082- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 389 083- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 389 084- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).



1 389 085- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent trois mètres carrés et cinq dixièmes (903,5m²).

1 389 086- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 389 088- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quatre-vingt-huit mètres carrés et huit dixièmes (388,8m²).

1 389 089- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (487,7m²).

1 389 090- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (589,9m²).

1 389 091- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-douze mètres carrés et un dixième (692,1m²).

1 389 092- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-seize mètres carrés et sept dixièmes (596,7m²).



1 389 093- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent soixante-quinze mètres carrés et huit dixièmes (375,8m²).

1 389 094- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent quarante-trois mètres carrés et six dixièmes (443,6m²).

1 389 095- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent trente-six mètres carrés et huit dixièmes (936,8m²).

1 389 096- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et deux dixièmes (684,2m²).

1 389 097- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie huit cents mètres carrés et cinq dixièmes (800,5m²).

1 389 098- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie huit cent cinq mètres carrés et huit dixièmes (805,8m²).



1 389 099- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent vingt et un mètres carrés et trois dixièmes (821,3m²).

1 389 100- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENTS, dudit cadastre;

contenant en superficie mille soixante-huit mètres carrés et quatre dixièmes (1 068,4m²).

1 389 101- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT UN, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent vingt-huit mètres carrés et neuf dixièmes (1 228,9m²).

1 389 102- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent soixante-cinq mètres carrés et un dixième (1 665,1m²).

1 389 103- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (424,3m²).

1 389 104- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quatre-vingts mètres carrés et quatre dixièmes (680,4m²).

1 389 105- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent cinquante-six mètres carrés et un dixième (656,1m²).



1 389 106- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (588,5m²).

1 389 107- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent soixante-sept mètres carrés et six dixièmes (567,6m²).

1 389 108- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille deux cents mètres carrés et huit dixièmes (1 200,8m²).

1 389 111- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT ONZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quarante-huit mètres carrés et un dixième (548,1m²).

1 389 112- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (521,5m²).

1 389 113- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cent cinquante-sept mètres carrés et six dixièmes (1 157,6m²).

1 389 114- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT QUATORZE, dudit cadastre;



contenant en superficie six cent soixante et onze mètres carrés et trois dixièmes (671,3m²).

1 389 115- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent vingt-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (725,5m²).

1 389 116- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille trois cent quatre-vingt-treize mètres carrés et cinq dixièmes (1 393,5m²).

1 389 597- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie vingt-six mille quatre cent trois mètres carrés et trois dixièmes (26 403,3m²).

1 390 827- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 841 520- Le lot UN MILLION HUIT CENT QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT VINGT, dudit cadastre;
contenant en superficie dix-sept mille neuf cent quarante-trois mètres carrés et zéro dixième (17 943,0m²).

1 841 627- Le lot UN MILLION HUIT CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent onze mètres carrés et zéro dixième (411,0m²).



1 977 224- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-trois mètres carrés et sept dixièmes (82 383,7m²).

1 977 226- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent trente-neuf mètres carrés et trois dixièmes (639,3m²).

1 977 227- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent soixante-treize mètres carrés et deux dixièmes (273,2m²).

1 977 228- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent soixante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (1 868,9m²).

1 977 230- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois mètres carrés et trois dixièmes (14 983,3m²).

1 977 233- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-TROIS, dudit cadastre;



contenant en superficie mille treize mètres carrés et huit dixièmes (1 013,8m²).

1 977 234- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent quatorze mètres carrés et huit dixièmes (1 114,8m²).

1 977 235- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent quarante-cinq mètres carrés et un dixième (1 845,1m²).

1 977 236- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 977 237- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent vingt-deux mètres carrés et trois dixièmes (522,3m²).

1 977 238- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent quatorze mètres carrés et huit dixièmes (1 114,8m²).



1 977 239- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent trente-huit mètres carrés et cinq dixièmes (1 238,5m²).

1 977 240- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et trois dixièmes (997,3m²).

1 977 241- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent soixante-quatre mètres carrés et six dixièmes (864,6m²).

1 977 242- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent trente mètres carrés et zéro dixième (630,0m²).

1 977 243- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent douze mètres carrés et quatre dixièmes (712,4m²).

1 977 244- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent cinquante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (459,9m²).



1 977 245- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-treize mètres carrés et sept dixièmes (593,7m²).

1 977 246- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cinq cent dix mètres carrés et sept dixièmes (1 510,7m²).

1 977 247- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent soixante-deux mètres carrés et sept dixièmes (1 262,7m²).

1 977 248- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent cinquante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (1 259,5m²).

1 977 249- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-six mètres carrés et zéro dixième (1 486,0m²).

1 977 250- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (1 224,3m²).



1 977 251- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cinq cent vingt et un mètres carrés et deux dixièmes (1 521,2m²).

1 977 252- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille cinq cent soixante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (2 567,4m²).

1 977 253- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 977 254- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 977 257- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 977 259- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;



contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 977 260- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent trente-six mètres carrés et un dixième (836,1m²).

1 977 261- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent trente-six mètres carrés et un dixième (836,1m²).

1 977 262- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent dix-huit mètres carrés et un dixième (418,1m²).

1 977 263- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 264- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).



1 977 265- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent trente-six mètres carrés et un dixième (836,1m²).

1 977 266- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 267- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille soixante-quatorze mètres carrés et cinq dixièmes (1 074,5m²).

1 977 268- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 269- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 270- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).



1 977 271- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 272- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 273- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent vingt-deux mètres carrés et huit dixièmes (722,8m²).

1 977 274- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

1 977 275- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et sept dixièmes (39 592,7m²).

1 977 292- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;



contenant en superficie quarante-quatre mille huit cent onze mètres carrés et six dixièmes (44 811,6m²).

1 977 296- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent trente-sept mille cinq cent quarante mètres carrés et trois dixièmes (937 540,3m²).

1 977 297- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et trois dixièmes (194 685,3m²).

1 977 298- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent seize mille neuf cent quatre-vingt-sept mètres carrés et deux dixièmes (216 987,2m²).

1 977 303- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-sept mille six cent quatre-vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (67 682,2m²).

1 977 309- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-sept mille cent vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (17 125,7m²).



1 977 312- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante et un mille sept cent quarante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (51 745,7m²).

1 977 315- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-quatorze mètres carrés et deux dixièmes (77 974,2m²).

1 977 316- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cinq cent treize mètres carrés et neuf dixièmes (1 513,9m²).

1 977 317- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent trente-trois mètres carrés et un dixième (1 633,1m²).

1 977 319- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille six cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et huit dixièmes (3 684,8m²).



1 977 320- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent soixante-deux mètres carrés et trois dixièmes (1 862,3m²).

1 977 322- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (1 877,9m²).

1 977 323- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille sept cent seize mètres carrés et cinq dixièmes (3 716,5m²).

1 977 324- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et trois dixièmes (241,3m²).

1 977 325- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie trente et un mille deux cent quinze mètres carrés et quatre dixièmes (31 215,4m²).

1 977 327- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille six cent cinquante et un mètres carrés et deux dixièmes (12 651,2m²).



1 977 435- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent vingt-huit mètres carrés et quatre dixièmes (828,4m²).

1 977 436- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (537,9m²).

1 977 438- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent trente-sept mètres carrés et sept dixièmes (937,7m²).

1 977 439- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante mètres carrés et zéro dixième (660,0m²).

1 977 440- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (709,5m²).

1 977 441- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN, dudit cadastre;



contenant en superficie neuf cent cinquante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (957,5m²).

1 977 442- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés et quatre dixièmes (788,4m²).

1 977 443- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie mille neuf cent dix-neuf mètres carrés et deux dixièmes (1 919,2m²).

1 977 444- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quarante et un mètres carrés et six dixièmes (741,6m²).

1 977 445- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie mille huit cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et sept dixièmes (1 895,7m²).

1 977 446- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante mètres carrés et zéro dixième (660,0m²).



1 977 447- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (537,9m²).

1 977 448- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt et un mètres carrés et zéro dixième (921,0m²).

1 977 449- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (709,5m²).

1 977 450- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent cinquante et un mètres carrés et sept dixièmes (751,7m²).

1 977 451- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (537,9m²).

1 977 452- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (709,5m²).



1 977 453- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille neuf cent cinq mètres carrés et deux dixièmes (6 905,2m²).

1 977 454- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (709,5m²).

1 977 456- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante mètres carrés et zéro dixième (660,0m²).

1 977 457- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (537,9m²).

1 977 458- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent douze mètres carrés et un dixième (812,1m²).

1 977 459- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent cinquante et un mètres carrés et sept dixièmes (751,7m²).



1 977 460- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (709,5m²).

1 977 461- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille sept cent soixante-cinq mètres carrés et huit dixièmes (2 765,8m²).

1 977 462- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante mètres carrés et zéro dixième (660,0m²).

1 977 463- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cents mètres carrés et huit dixièmes (800,8m²).

1 977 464- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent vingt-six mètres carrés et six dixièmes (626,6m²).

1 977 465- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ, dudit cadastre;



contenant en superficie six cent quarante mètres carrés et trois dixièmes (640,3m²).

1 977 466- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (537,9m²).

1 977 467- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent trente-neuf mètres carrés et six dixièmes (639,6m²).

1 977 468- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quarante mètres carrés et neuf dixièmes (1 040,9m²).

1 977 469- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent vingt mètres carrés et neuf dixièmes (820,9m²).

1 977 470- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante-quatorze mètres carrés et six dixièmes (674,6m²).



1 977 471- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (537,9m²).

1 977 472- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante mètres carrés et zéro dixième (660,0m²).

1 977 474- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent onze mètres carrés et trois dixièmes (811,3m²).

1 977 475- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent neuf mètres carrés et neuf dixièmes (809,9m²).

1 977 476- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent cinquante-trois mètres carrés et zéro dixième (653,0m²).

1 977 477- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante mètres carrés et zéro dixième (660,0m²).



1 977 478- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (709,5m²).

1 977 479- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et zéro dixième (594,0m²).

1 977 480- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (278 254,5m²).

1 977 481- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et zéro dixième (39 785,0m²).

1 977 651- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-neuf mille huit cent soixante-treize mètres carrés et deux dixièmes (19 873,2m²).



1 978 969- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille quatre cent dix-huit mètres carrés et neuf dixièmes (3 418,9m²).

1 978 971- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-deux mille vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (52 024,9m²).

1 978 972- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-neuf mille quatre cent cinquante mètres carrés et huit dixièmes (29 450,8m²).

1 978 975- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie un million deux cent soixante-quinze mille six cent quarante-huit mètres carrés et quatre dixièmes (1 275 648,4m²).

1 978 976- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille neuf cent cinquante-neuf mètres carrés et six dixièmes (1 959,6m²).

1 978 978- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;



contenant en superficie quatre cent six mètres carrés et neuf dixièmes (406,9m²).

1 978 979- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cent huit mille quatre cent huit mètres carrés et quatre dixièmes (108 408,4m²).

1 978 980- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-dix mètres carrés et un dixième (240 490,1m²).

1 978 981- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;

contenant en superficie mille sept cent cinquante-six mètres carrés et quatre dixièmes (1 756,4m²).

1 978 984- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent cinquante-neuf mètres carrés et six dixièmes (659,6m²).

1 978 990- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-huit mille vingt-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (68 025,5m²).



1 978 991- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-six mètres carrés et huit dixièmes (93 086,8m²).

1 978 993- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (89 669,8m²).

1 978 994- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-huit mille neuf cent cinquante et un mètres carrés et sept dixièmes (28 951,7m²).

1 979 024- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille cent treize mètres carrés et cinq dixièmes (2 113,5m²).

1 979 025- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent soixante-seize mètres carrés et cinq dixièmes (676,5m²).

1 990 761- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;



contenant en superficie deux mille quatre cent quatre-vingt-douze mètres carrés et neuf dixièmes (2 492,9m²).

1 990 924- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent trente-six mètres carrés et sept dixièmes (1 436,7m²).

1 990 936- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt et un mille cent trente-neuf mètres carrés et zéro dixième (21 139,0m²).

1 990 949- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent vingt-deux mètres carrés et six dixièmes (622,6m²).

1 990 974- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 991 006- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-sept mètres carrés et deux dixièmes (47,2m²).

1 991 020- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE VINGT, dudit cadastre;



contenant en superficie quatre cent soixante mètres carrés et sept dixièmes (460,7m²).

1 991 057- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

1 991 079- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent quatre-vingt-un mètres carrés et trois dixièmes (281,3m²).

1 991 084- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent un mètres carrés et huit dixièmes (401,8m²).

2 355 978- Le lot DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et quatre dixièmes (998,4m²).

2 744 631- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie mille sept cent cinquante et un mètres carrés et neuf dixièmes (1 751,9m²).

2 744 632- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX, dudit cadastre;



contenant en superficie neuf cent trente-neuf mètres carrés et six dixièmes (939,6m²).

2 744 639- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille trois cent quatre-vingt-six mètres carrés et zéro dixième (2 386,0m²).

2 744 682- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-huit mille six cent trente mètres carrés et neuf dixièmes (28 630,9m²).

2 744 683- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie dix mille quatre cent soixante-quatre mètres carrés et un dixième (10 464,1m²).

2 744 684- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept mille neuf cent dix-sept mètres carrés et sept dixièmes (7 917,7m²).

2 744 688- Le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent vingt-six mètres carrés et trois dixièmes (1 226,3m²).

3 016 043- Le lot TROIS MILLIONS SEIZE MILLE QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;



contenant en superficie cinq cent soixante-quatorze mètres carrés et cinq dixièmes (574,5m²).

3 016 044- Le lot TROIS MILLIONS SEIZE MILLE QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (679,8m²).

3 093 109- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf mille huit cent six mètres carrés et deux dixièmes (9 806,2m²).

3 093 110- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT DIX, dudit cadastre;
contenant en superficie dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize mètres carrés et six dixièmes (18 796,6m²).

3 093 111- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT ONZE, dudit cadastre;
contenant en superficie treize mille neuf cent soixante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (13 969,5m²).

3 093 112- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie dix-neuf mille deux cent quarante-trois mètres carrés et neuf dixièmes (19 243,9m²).

3 093 115- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept mille quatre cent trente-trois mètres carrés et huit dixièmes (7 433,8m²).



3 093 116- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie huit mille huit cent vingt-cinq mètres carrés et un dixième (8 825,1m²).

3 093 117- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quatre-vingt-treize mètres carrés et zéro dixième (393,0m²).

3 093 119- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent trois mètres carrés et huit dixièmes (703,8m²).

3 093 122- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cent quarante-neuf mètres carrés et zéro dixième (1 149,0m²).

3 093 124- Le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent trente-trois mètres carrés et un dixième (233,1m²).

3 395 646- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-treize mètres carrés et trois dixièmes (384 093,3m²).



3 523 483- Le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

3 523 484- Le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5m²).

3 617 233- Le lot TROIS MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six mille huit cent quatre-vingt-treize mètres carrés et quatre dixièmes (6 893,4m²).

3 725 210- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cent mille huit cent quatre-vingt-huit mètres carrés et trois dixièmes (100 888,3m²).

3 780 728- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGTS MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille quatre cent sept mètres carrés et quatre dixièmes (2 407,4m²).

3 780 730- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGTS MILLE SEPT CENT TRENTE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cinquante-trois mètres carrés et cinq dixièmes (1 053,5m²).



3 780 731- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGTS MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille trois cent dix-sept mètres carrés et sept dixièmes (4 317,7m²).

4 304 304- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille trente-quatre mètres carrés et deux dixièmes (4 034,2m²).

4 304 305- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie quatorze mille deux cent cinquante-deux mètres carrés et huit dixièmes (14 252,8m²).

4 304 306- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-huit mille quatre cent cinquante-six mètres carrés et trois dixièmes (48 456,3m²).

4 304 307- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-cinq mille neuf cent soixante mètres carrés et trois dixièmes (35 960,3m²).

4 430 310- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie treize mille six cent quatre-vingt-dix mètres carrés et huit dixièmes (13 690,8m²).

4 430 311- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT ONZE, dudit cadastre;



contenant en superficie cent trente-huit mille cinq cent soixante-quinze mètres carrés et six dixièmes (138 575,6m²).

4 430 312- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et six dixièmes (86 285,6m²).

4 430 313- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie dix mille mètres carrés et zéro dixième (10 000,0m²).

4 430 314- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cent vingt-quatre mille neuf cent quarante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (124 949,5m²).

4 430 315- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent vingt-quatre mille cinq cent trente-six mètres carrés et six dixièmes (224 536,6m²).

4 430 316- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE TROIS CENT SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trente-quatre mille cinq cent treize mètres carrés et neuf dixièmes (34 513,9m²).

4 460 080- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE MILLE QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;



contenant en superficie cent dix-neuf mille trois cent soixante-dix mètres carrés et un dixième (119 370,1m²).

4 460 081- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE MILLE QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;
contenant en superficie soixante-huit mille neuf cent quarante mètres carrés et neuf dixièmes (68 940,9m²).

4 472 099- Le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie cent quarante mille huit cent trois mètres carrés et neuf dixièmes (140 803,9m²).

4 662 070- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille deux cent quatre-vingt-treize mètres carrés et trois dixièmes (3 293,3m²).

4 662 071- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trente mille neuf cent neuf mètres carrés et deux dixièmes (30 909,2m²).

4 662 072- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie vingt et un mille cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et huit dixièmes (21 195,8m²).



4 682 707- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante mille deux cent soixante-seize mètres carrés et trois dixièmes (40 276,3m²).

4 682 708- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt mille deux cent trente-trois mètres carrés et un dixième (20 233,1m²).

4 682 709- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-sept mètres carrés et zéro dixième (90 657,0m²).

4 682 710- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-deux mille quatre cent quarante-huit mètres carrés et deux dixièmes (52 448,2m²).

4 714 402- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-neuf mille six cent quatre-vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (39 682,2m²).

4 714 403- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT TROIS, dudit cadastre;



contenant en superficie trente-six mille vingt-sept mètres carrés et un dixième (36 027,1m²).

4 714 404- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre mille quarante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (4 049,5m²).

4 714 405- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf mille deux cent soixante-trois mètres carrés et huit dixièmes (9 263,8m²).

4 714 406- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille trois cent trente-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (3 335,9m²).

4 722 078- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie onze mille cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et zéro dixième (11 195,0m²).

4 784 735- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie cent quarante-six mille six cent quarante-sept mètres carrés et trois dixièmes (146 647,3m²).

4 784 736- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;



contenant en superficie onze mille quatre cent soixante-dix-neuf mètres carrés et sept dixièmes (11 479,7m²).

4 784 737- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille cent soixante-quatre mètres carrés et deux dixièmes (4 164,2m²).

4 784 738- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-neuf mille cent quatre-vingt-six mètres carrés et neuf dixièmes (49 186,9m²).

4 784 739- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante mille cinq cent vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (60 522,7m²).

4 802 998- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie cent deux mille soixante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (102 067,4m²).

4 802 999- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et six dixièmes (72 592,6m²).



4 803 002- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie dix-sept mille huit cent vingt-deux mètres carrés et quatre dixièmes (17 822,4m²).

4 803 003- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize mètres carrés et six dixièmes (79 976,6m²).

4 803 004- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent trente mille six cent quatorze mètres carrés et un dixième (230 614,1m²).

4 803 005- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille cinq cent vingt-sept mètres carrés et neuf dixièmes (3 527,9m²).

4 803 006- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie six mille neuf cent quatre-vingt-dix mètres carrés et trois dixièmes (6 990,3m²).

4 803 007- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie cent huit mille six cent cinquante mètres carrés et deux dixièmes (108 650,2m²).

4 803 008- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE HUIT, dudit cadastre;



contenant en superficie soixante-cinq mille six mètres carrés et six dixièmes (65 006,6m²).

5 046 826- Le lot CINQ MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre-vingt-dix mille sept cent dix-huit mètres carrés et six dixièmes (90 718,6m²).

5 046 827- Le lot CINQ MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille huit cent vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (1 822,2m²).

5 073 739- Le lot CINQ MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie mille quatre cent vingt-huit mètres carrés et deux dixièmes (1 428,2m²).

5 073 740- Le lot CINQ MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille sept cent quatre-vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (3 786,7m²).

5 073 741- Le lot CINQ MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie onze mille deux cent cinquante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (11 254,5m²).

5 958 921- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq mille trois cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (5 320,5m²).



5 958 922- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille vingt-six mètres carrés et trois dixièmes (8 026,3m²).

1 979 018 ptie- Une partie du lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DIX-HUIT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 979 018, 1 977 261 et 1 977 292.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 977 292, sur une distance de 42,67 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 977 292, sur une distance de 61,42 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 990 782, sur une distance de 15,24 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 977 252, sur une distance de 46,18 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 977 252, sur une distance de 27,43 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 990 974, sur une distance de 4,57 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 979 018, suivant une direction de 50°51'01", sur une distance de 9,14 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 977 261, sur une distance de 1,52 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de mille trois cent cinquante-quatre mètres carrés et un dixième (1 354,1m²).

1 990 782 ptie- Une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;



De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots
1 990 782, 1 979 018 et 1 977 292.

De là, bornée au sud-est par le lot
1 977 292, sur une distance de 20,12 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot
1 977 292, sur une distance de 103,32 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie
restante du lot 1 990 782, suivant une direction de $51^{\circ}17'22''$,
sur une distance de 20,12 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots
1 977 238, 1 977 252 et 1 979 018, sur une distance de 103,16
mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de deux mille soixante-dix-sept mètres
carrés et deux dixièmes (2 077,2m²).

2 525 257 ptie- Une partie du lot DEUX MILLIONS CINQ
CENT VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT,
dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots
2 525 257, 1 171 848 et 1 169 342.

De là, bornée à l'est par le lot 1 169 342, sur
une distance de 60,96 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot
1 169 342, sur une distance de 24,84 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante
du lot 2 525 257, suivant une direction de $278^{\circ}37'47''$, sur une
distance de 20,12 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 169 308,
sur une distance de 9,09 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot
1 169 308, sur une distance de 16,19 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 169 308,
sur une distance de 67,28 mètres;



De là, bornée au nord par le lot 1 171 848, suivant un arc de 40,23 mètres ayant un rayon de 466,99 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trois mille cent cinquante-huit mètres carrés et un dixième (3 158,1m²).



Tableau récapitulatif des lots et parties de lots touchés pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
1	1 169 269	109,7	24	-
2	1 169 308	37 327,6	24	-
3	1 169 309	18 329,5	24	-
4	1 169 342	2 008,4	24	-
5	1 169 392	960,9	24	-
6	1 169 393	1 623,4	24	-
7	1 169 394	836,1	24	-
8	1 169 395	836,1	24	-
9	1 169 397	53 248,8	24	-
10	1 170 454	62 482,6	24	-
11	1 170 671	980,1	26	-
12	1 170 672	574,1	26	-
13	1 170 673	618,2	26	-
14	1 170 674	742,7	26	-
15	1 170 675	822,2	26	-
16	1 170 676	668,9	26	-
17	1 170 738	720,9	26	-
18	1 170 739	568,6	26	-
19	1 170 740	515,6	26	-
20	1 170 743	670,3	26	-
21	1 170 744	721,9	26	-
22	1 170 816	9 758,8	26	-
23	1 171 663	3 445,3	26	-
24	1 171 907	2 411,8	26	-
25	1 171 908	22 999,4	26	-
26	1 172 279	1 175,3	24	-
27	1 172 386	4 496,3	26	-
28	1 172 398	18 805,8	24	-
29	1 172 399	1 845,8	24	-
30	1 389 075	1 274,2	26	-
31	1 389 076	464,5	26	-
32	1 389 077	464,5	26	-
33	1 389 078	464,5	26	-
34	1 389 080	696,8	26	-
35	1 389 081	696,8	26	-
36	1 389 082	464,5	26	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
37	1 389 083	464,5	26	-
38	1 389 084	464,5	26	-
39	1 389 085	903,5	26	-
40	1 389 086	464,5	26	-
41	1 389 088	388,8	26	-
42	1 389 089	487,7	26	-
43	1 389 090	589,9	26	-
44	1 389 091	692,1	26	-
45	1 389 092	596,7	26	-
46	1 389 093	375,8	26	-
47	1 389 094	443,6	26	-
48	1 389 095	936,8	26	-
49	1 389 096	684,2	26	-
50	1 389 097	800,5	26	-
51	1 389 098	805,8	26	-
52	1 389 099	821,3	26	-
53	1 389 100	1 068,4	26	-
54	1 389 101	1 228,9	26	-
55	1 389 102	1 665,1	26	-
56	1 389 103	424,3	26	-
57	1 389 104	680,4	26	-
58	1 389 105	656,1	26	-
59	1 389 106	588,5	26	-
60	1 389 107	567,6	26	-
61	1 389 108	1 200,8	26	-
62	1 389 111	548,1	26	-
63	1 389 112	521,5	26	-
64	1 389 113	1 157,6	26	-
65	1 389 114	671,3	26	-
66	1 389 115	725,5	26	-
67	1 389 116	1 393,5	26	-
68	1 389 597	26 403,3	26	-
69	1 390 827	464,5	26	-
70	1 841 520	17 943,0	22	-
71	1 841 627	411,0	22	-
72	1 977 224	82 383,7	4 - 11 - 19	-
73	1 977 226	639,3	4	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
74	1 977 227	273,2	4	-
75	1 977 228	1 868,9	4	-
76	1 977 230	14 983,3	4	-
77	1 977 233	1 013,8	4	-
78	1 977 234	1 114,8	4 - 11	-
79	1 977 235	1 845,1	4	-
80	1 977 236	401,8	4	-
81	1 977 237	522,3	4 - 11	-
82	1 977 238	1 114,8	4 - 11	-
83	1 977 239	1 238,5	4	-
84	1 977 240	997,3	4	-
85	1 977 241	864,6	4	-
86	1 977 242	630,0	4	-
87	1 977 243	712,4	4	-
88	1 977 244	459,9	4	-
89	1 977 245	593,7	4	-
90	1 977 246	1 510,7	4	-
91	1 977 247	1 262,7	4	-
92	1 977 248	1 259,5	4	-
93	1 977 249	1 486,0	4	-
94	1 977 250	1 224,3	4	-
95	1 977 251	1 521,2	4	-
96	1 977 252	2 567,4	4 - 11	-
97	1 977 253	401,8	4 - 11	-
98	1 977 254	401,8	4 - 11	-
99	1 977 257	401,8	4 - 11	-
100	1 977 259	401,8	11	-
101	1 977 260	836,1	4 - 11	-
102	1 977 261	836,1	11	-
103	1 977 262	418,1	4	-
104	1 977 263	464,5	4	-
105	1 977 264	464,5	4	-
106	1 977 265	836,1	4 - 11	-
107	1 977 266	464,5	4 - 11	-
108	1 977 267	1 074,5	4 - 11	-
109	1 977 268	464,5	4 - 11	-
110	1 977 269	464,5	4	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
111	1 977 270	464,5	4 - 11	-
112	1 977 271	464,5	4 - 11	-
113	1 977 272	464,5	4 - 11	-
114	1 977 273	722,8	4	-
115	1 977 274	464,5	4	-
116	1 977 275	39 592,7	4 - 11	-
117	1 977 292	44 811,6	4 - 11	-
118	1 977 296	937 540,3	5	-
119	1 977 297	194 685,3	11	-
120	1 977 298	216 987,2	11	-
121	1 977 303	67 682,2	11 - 19	-
122	1 977 309	17 125,7	12	-
123	1 977 312	51 745,7	12	-
124	1 977 315	77 974,2	12	-
125	1 977 316	1 513,9	5	-
126	1 977 317	1 633,1	5	-
127	1 977 319	3 684,8	5	-
128	1 977 320	1 862,3	5	-
129	1 977 322	1 877,9	5	-
130	1 977 323	3 716,5	5	-
131	1 977 324	241,3	5	-
132	1 977 325	31 215,4	5	-
133	1 977 327	12 651,2	5	-
134	1 977 435	828,4	20	-
135	1 977 436	537,9	20	-
136	1 977 438	937,7	20	-
137	1 977 439	660,0	20	-
138	1 977 440	709,5	20	-
139	1 977 441	957,5	20	-
140	1 977 442	788,4	20	-
141	1 977 443	1 919,2	20	-
142	1 977 444	741,6	20	-
143	1 977 445	1 895,7	20	-
144	1 977 446	660,0	20	-
145	1 977 447	537,9	20	-
146	1 977 448	921,0	20	-
147	1 977 449	709,5	20	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
148	1 977 450	751,7	20	-
149	1 977 451	537,9	20	-
150	1 977 452	709,5	20	-
151	1 977 453	6 905,2	20	-
152	1 977 454	709,5	20	-
153	1 977 456	660,0	20	-
154	1 977 457	537,9	20	-
155	1 977 458	812,1	20	-
156	1 977 459	751,7	20	-
157	1 977 460	709,5	20	-
158	1 977 461	2 765,8	20	-
159	1 977 462	660,0	20	-
160	1 977 463	800,8	20	-
161	1 977 464	626,6	20	-
162	1 977 465	640,3	20	-
163	1 977 466	537,9	20	-
164	1 977 467	639,6	20	-
165	1 977 468	1 040,9	20	-
166	1 977 469	820,9	20	-
167	1 977 470	674,6	20	-
168	1 977 471	537,9	20	-
169	1 977 472	660,0	20	-
170	1 977 474	811,3	20	-
171	1 977 475	809,9	20	-
172	1 977 476	653,0	20	-
173	1 977 477	660,0	20	-
174	1 977 478	709,5	20	-
175	1 977 479	594,0	20	-
176	1 977 480	278 254,5	20	-
177	1 977 481	39 785,0	20	-
178	1 977 651	19 873,2	12 - 20	-
179	1 978 969	3 418,9	5	-
180	1 978 971	52 024,9	5	-
181	1 978 972	29 450,8	5	-
182	1 978 975	1 275 648,4	4 - 5 - 11 - 12	-
183	1 978 976	1 959,6	4	-
184	1 978 978	406,9	12	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
185	1 978 979	108 408,4	5 - 12	-
186	1 978 980	240 490,1	4 - 5	-
187	1 978 981	1 756,4	12	-
188	1 978 984	659,6	4	-
189	1 978 990	68 025,5	4 - 11	-
190	1 978 991	93 086,8	11	-
191	1 978 993	89 669,8	11 - 19	-
192	1 978 994	28 951,7	11 - 19	-
193	1 979 018	1 354,1	4 - 11	28
194	1 979 024	2 113,5	20	-
195	1 979 025	676,5	20	-
196	1 990 761	2 492,9	20	-
197	1 990 782	2 077,2	4 - 11	28
198	1 990 924	1 436,7	5	-
199	1 990 936	21 139,0	5	-
200	1 990 949	622,6	12	-
201	1 990 974	401,8	11	-
202	1 991 006	47,2	4	-
203	1 991 020	460,7	4	-
204	1 991 057	401,8	11	-
205	1 991 079	281,3	4	-
206	1 991 084	401,8	4 - 11	-
207	2 355 978	998,4	26	-
208	2 525 257	3 158,1	24	36
209	2 744 631	1 751,9	26	-
210	2 744 632	939,6	26	-
211	2 744 639	2 386,0	26	-
212	2 744 682	28 630,9	26	-
213	2 744 683	10 464,1	26	-
214	2 744 684	7 917,7	26	-
215	2 744 688	1 226,3	26	-
216	3 016 043	574,5	4 - 11	-
217	3 016 044	679,8	4 - 11	-
218	3 093 109	9 806,2	24 - 26	-
219	3 093 110	18 796,6	24	-
220	3 093 111	13 969,5	24	-
221	3 093 112	19 243,9	24 - 26	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
222	3 093 115	7 433,8	24 - 26	-
223	3 093 116	8 825,1	24 - 26	-
224	3 093 117	393,0	26	-
225	3 093 119	703,8	26	-
226	3 093 122	1 149,0	26	-
227	3 093 124	233,1	26	-
228	3 395 646	384 093,3	20	-
229	3 523 483	464,5	26	-
230	3 523 484	464,5	26	-
231	3 617 233	6 893,4	12	-
232	3 725 210	100 888,3	12	-
233	3 780 728	2 407,4	26	-
234	3 780 730	1 053,5	24 - 26	-
235	3 780 731	4 317,7	26	-
236	4 304 304	4 034,2	4	-
237	4 304 305	14 252,8	4	-
238	4 304 306	48 456,3	4	-
239	4 304 307	35 960,3	4	-
240	4 430 310	13 690,8	4 - 11	-
241	4 430 311	138 575,6	4 - 11	-
242	4 430 312	86 285,6	11 - 12	-
243	4 430 313	10 000,0	11	-
244	4 430 314	124 949,5	11	-
245	4 430 315	224 536,6	4 - 11	-
246	4 430 316	34 513,9	11	-
247	4 460 080	119 370,1	11 - 12	-
248	4 460 081	68 940,9	11 - 19	-
249	4 472 099	140 803,9	12 - 20	-
250	4 662 070	3 293,3	20	-
251	4 662 071	30 909,2	20	-
252	4 662 072	21 195,8	19 - 20	-
253	4 682 707	40 276,3	12	-
254	4 682 708	20 233,1	12	-
255	4 682 709	90 657,0	12 - 20	-
256	4 682 710	52 448,2	20	-
257	4 714 402	39 682,2	11 - 19	-
258	4 714 403	36 027,1	11	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
259	4 714 404	4 049,5	12	-
260	4 714 405	9 263,8	12	-
261	4 714 406	3 335,9	11	-
262	4 722 078	11 195,0	11 - 19	-
263	4 784 735	146 647,3	12 - 20	-
264	4 784 736	11 479,7	12	-
265	4 784 737	4 164,2	20	-
266	4 784 738	49 186,9	20	-
267	4 784 739	60 522,7	19 - 20	-
268	4 802 998	102 067,4	11 - 12	-
269	4 802 999	72 592,6	11 - 19	-
270	4 803 002	17 822,4	12	-
271	4 803 003	79 976,6	12	-
272	4 803 004	230 614,1	11 - 12 - 19 - 20	-
273	4 803 005	3 527,9	11 - 19	-
274	4 803 006	6 990,3	11 - 12 - 19 - 20	-
275	4 803 007	108 650,2	11 - 12 - 19 - 20	-
276	4 803 008	65 006,6	19 - 20	-
277	5 046 826	90 718,6	11 - 12	-
278	5 046 827	1 822,2	12	-
279	5 073 739	1 428,2	12	-
280	5 073 740	3 786,7	12	-
281	5 073 741	11 254,5	12	-
282	5 958 921	5 320,5	12	-
283	5 958 922	8 026,3	12	-



Ville de Beaconsfield

1 416 442- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie cent quatre-vingts mille six cent quarante-sept mètres carrés et neuf dixièmes (180 647,9m²).

1 416 575- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-six mètres carrés et neuf dixièmes (78 486,9m²).

1 416 953- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie trente-cinq mille trois cent vingt-huit mètres carrés et huit dixièmes (35 328,8m²).

1 416 974- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille cinq cent cinquante-six mètres carrés et trois dixièmes (3 556,3m²).

1 416 975- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent quatre mètres carrés et un dixième (704,1m²).

1 416 976- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent cinquante et un mètres carrés et deux dixièmes (351,2m²).



1 416 977- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et sept dixièmes (697,7m²).

1 416 978- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-douze mètres carrés et zéro dixième (692,0m²).

1 416 979- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quarante-trois mètres carrés et huit dixièmes (343,8m²).

1 416 980- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quarante-deux mètres carrés et trois dixièmes (342,3m²).

1 416 981- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingts mètres carrés et trois dixièmes (680,3m²).

1 416 982- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent sept mètres carrés et un dixième (507,1m²).

1 416 983- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent trois mètres carrés et huit dixièmes (503,8m²).



1 416 984- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cents mètres carrés et zéro dixième (500,0m²).

1 416 985- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-seize mètres carrés et sept dixièmes (496,7m²).

1 416 986- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent vingt-neuf mètres carrés et trois dixièmes (329,3m²).

1 416 987- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent vingt-sept mètres carrés et neuf dixièmes (327,9m²).

1 416 988- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent soixante-quatorze mètres carrés et neuf dixièmes (974,9m²).

1 416 990- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent soixante et un mètres carrés et six dixièmes (961,6m²).

1 416 991- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;



contenant en superficie trois cent dix-sept mètres carrés et sept dixièmes (317,7m²).

1 416 992- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille deux cent cinquante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (1 255,7m²).

1 416 993- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cent six mètres carrés et huit dixièmes (1 106,8m²).

1 416 994- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent vingt-trois mètres carrés et un dixième (723,1m²).

1 416 995- Le lot UN MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille sept cent quarante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (3 745,9m²).

1 417 001- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE UN, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent treize mètres carrés et cinq dixièmes (713,5m²).

1 417 002- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent douze mètres carrés et quatre dixièmes (712,4m²).



1 417 003- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie mille quatre cent quinze mètres carrés et sept dixièmes (1 415,7m²).

1 417 004- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent quatre mètres carrés et un dixième (704,1m²).

1 417 005- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cents mètres carrés et huit dixièmes (700,8m²).

1 417 006- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et huit dixièmes (694,8m²).

1 417 007- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (345,3m²).

1 417 008- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille vingt-sept mètres carrés et un dixième (1 027,1m²).

1 417 009- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (677,4m²).



1 417 010- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DIX, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante et onze mètres carrés et six dixièmes (671,6m²).

1 417 011- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE ONZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (333,7m²).

1 417 012- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DOUZE, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trois dixièmes (992,3m²).

1 417 013- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille trois cent douze mètres carrés et deux dixièmes (1 312,2m²).

1 417 014- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent vingt-deux mètres carrés et zéro dixième (322,0m²).

1 417 015- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (320,5m²).

1 417 016- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent trente-six mètres carrés et neuf dixièmes (636,9m²).



1 417 017- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent seize mètres carrés et un dixième (316,1m²).

1 417 018- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (627,7m²).

1 417 019- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent douze mètres carrés et quatre dixièmes (312,4m²).

1 417 020- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE VINGT, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent onze mètres carrés et zéro dixième (911,0m²).

1 417 044- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (326 185,9m²).

1 418 833- Le lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie quarante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (45,3m²).

3 532 902- Le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE-DEUX MILLE NEUF CENT DEUX, dudit cadastre;



contenant en superficie vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés et neuf dixièmes (25 581,9m²).

3 944 964- Le lot TROIS MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cent soixante-neuf mille cent quinze mètres carrés et cinq dixièmes (169 115,5m²).

3 944 965- Le lot TROIS MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille cent soixante-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (12 165,5m²).

3 944 966- Le lot TROIS MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante mille neuf cent quarante-huit mètres carrés et huit dixièmes (40 948,8m²).

1 418 633 ptie- Une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 418 633, 1 416 995 et 1 416 953.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 416 953, sur une distance de 20,54 mètres;

De là, bornée au sud-est par les lots 1 418 833 et 1 417 020, sur une distance de 58,92 mètres;

De là, bornée à l'est par les lots 1 417 019, 1 417 018, 1 417 017, 1 417 016, 1 417 015, 1 417 014, 1 417 013, 1 417 012, 1 417 011, 1 417 010, 1 417 009,



1 417 008, 1 417 007, 1 417 006, 1 417 005, 1 417 004, 1 417 003, 1 417 002, 1 417 001 et 1 417 000, sur une distance de 305,08 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 418 633, suivant une direction de $256^{\circ}58'59''$, sur une distance de 20,12 mètres;

De là, bornée à l'ouest par les lots 1 416 974, 1 416 975, 1 416 976, 1 416 977, 1 416 978, 1 416 979, 1 416 980, 1 416 981, 1 416 982, 1 416 983, 1 416 984, 1 416 985, 1 416 986, 1 416 987, 1 416 988, 1 416 990, 1 416 991, 1 416 992 et 1 416 993, sur une distance de 312,62 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par les lots 1 416 993, 1 416 994 et 1 416 995, sur une distance de 70,30 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de sept mille cinq cent treize mètres carrés et neuf dixièmes ($7\,513,9\text{m}^2$).



Tableau récapitulatif des lots et parties de lots touchés pour la
Ville de Beaconsfield

#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
1	1 416 442	180 647,9	25	-
2	1 416 575	78 486,9	25	-
3	1 416 953	35 328,8	25	-
4	1 416 974	3 556,3	25	-
5	1 416 975	704,1	25	-
6	1 416 976	351,2	25	-
7	1 416 977	697,7	25	-
8	1 416 978	692,0	25	-
9	1 416 979	343,8	25	-
10	1 416 980	342,3	25	-
11	1 416 981	680,3	25	-
12	1 416 982	507,1	25	-
13	1 416 983	503,8	25	-
14	1 416 984	500,0	25	-
15	1 416 985	496,7	25	-
16	1 416 986	329,3	25	-
17	1 416 987	327,9	25	-
18	1 416 988	974,9	25	-
19	1 416 990	961,6	25	-
20	1 416 991	317,7	25	-
21	1 416 992	1 255,7	25	-
22	1 416 993	1 106,8	25	-
23	1 416 994	723,1	25	-
24	1 416 995	3 745,9	25	-
25	1 417 001	713,5	25	-
26	1 417 002	712,4	25	-
27	1 417 003	1 415,7	25	-
28	1 417 004	704,1	25	-
29	1 417 005	700,8	25	-
30	1 417 006	694,8	25	-
31	1 417 007	345,3	25	-
32	1 417 008	1 027,1	25	-
33	1 417 009	677,4	25	-
34	1 417 010	671,6	25	-
35	1 417 011	333,7	25	-
36	1 417 012	992,3	25	-
37	1 417 013	1 312,2	25	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
38	1 417 014	322,0	25	-
39	1 417 015	320,5	25	-
40	1 417 016	636,9	25	-
41	1 417 017	316,1	25	-
42	1 417 018	627,7	25	-
43	1 417 019	312,4	25	-
44	1 417 020	911,0	25	-
45	1 417 044	326 185,9	25	-
46	1 418 633	7 513,9	25	36
47	1 418 833	45,3	25	-
48	3 532 902	25 581,9	25	-
49	3 944 964	169 115,5	25	-
50	3 944 965	12 165,5	25	-
51	3 944 966	40 948,8	25	-



Ville de Kirkland

2 458 036- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE TRENTE-SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie mille soixante-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (1 078,7m²).

2 458 041- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUARANTE ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cinq cent soixante-trois mètres carrés et deux dixièmes (1 563,2m²).

2 458 090- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;
contenant en superficie dix-neuf mille dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (19 019,9m²).

2 458 874- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trente mille cent soixante-neuf mètres carrés et six dixièmes (30 169,6m²).

2 458 875- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie vingt-huit mille sept cent quarante mètres carrés et quatre dixièmes (28 740,4m²).

2 458 959- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;



contenant en superficie six mille huit cent cinquante mètres carrés et quatre dixièmes (6 850,4m²).

2 461 328- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-un mètres carrés et six dixièmes (35 881,6m²).

2 461 404- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille quatre cent huit mètres carrés et quatre dixièmes (12 408,4m²).

2 461 471- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-huit mille huit cent cinquante-six mètres carrés et un dixième (58 856,1m²).

3 144 558- Le lot TROIS MILLIONS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (2 788,5m²).

3 144 559- Le lot TROIS MILLIONS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille neuf cent soixante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (3 969,9m²).



Tableau récapitulatif des lots et parties de lots touchés pour la
Ville de Kirkland

#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
1	2 458 036	1 078,7	19 - 25	-
2	2 458 041	1 563,2	19	-
3	2 458 090	19 019,9	25	-
4	2 458 874	30 169,6	25	-
5	2 458 875	28 740,4	25	-
6	2 458 959	6 850,4	25	-
7	2 461 328	35 881,6	20 - 25	-
8	2 461 404	12 408,4	19 - 25	-
9	2 461 471	58 856,1	25	-
10	3 144 558	2 788,5	25	-
11	3 144 559	3 969,9	25	-



Ville de Saint-Anne-de-Bellevue

1 556 795- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-neuf mille cent quatre mètres carrés et trois dixièmes (49 104,3m²).

1 558 416- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-deux mille neuf cent dix-sept mètres carrés et deux dixièmes (42 917,2m²).

1 558 434- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quinze mètres carrés et cinq dixièmes (615,5m²).

1 558 444- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quarante-quatre mètres carrés et six dixièmes (644,6m²).

1 558 454- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).



1 558 471- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et zéro dixième (698,0m²).

1 558 483- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent cinquante-deux mètres carrés et neuf dixièmes (552,9m²).

1 558 484- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent cinquante-deux mètres carrés et neuf dixièmes (552,9m²).

1 558 485- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent cinquante-deux mètres carrés et neuf dixièmes (552,9m²).

1 558 486- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trois dixièmes (592,3m²).

1 558 487- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trois dixièmes (592,3m²).



1 558 488- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 490- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 491- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 492- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 493- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 494- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).



1 558 495- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 496- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 497- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent soixante-dix-sept mètres carrés et deux dixièmes (777,2m²).

1 558 498- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent soixante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (1 165,9m²).

1 558 499- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quarante et un mètres carrés et sept dixièmes (741,7m²).

1 558 501- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT UN, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).



1 558 502- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 503- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 529- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie mille soixante-trois mètres carrés et deux dixièmes (1 063,2m²).

1 558 530- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et huit dixièmes (589,8m²).

1 558 531- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie six cents mètres carrés et zéro dixième (600,0m²).

1 558 532- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie six cents mètres carrés et zéro dixième (600,0m²).



1 558 534- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent cinquante-neuf mètres carrés et deux dixièmes (559,2m²).

1 558 535- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trois dixièmes (592,3m²).

1 558 536- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent vingt-six mètres carrés et deux dixièmes (826,2m²).

1 558 555- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-seize mètres carrés et zéro dixième (576,0m²).

1 558 557- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (569,5m²).

1 558 558- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (586,5m²).



1 558 559- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes (587,3m²).

1 558 560- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-neuf mètres carrés et deux dixièmes (569,2m²).

1 558 561- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-quinze mètres carrés et cinq dixièmes (575,5m²).

1 558 573- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quatre-vingts mètres carrés et six dixièmes (780,6m²).

1 558 574- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trois dixièmes (592,3m²).

1 558 575- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;



contenant en superficie six cents mètres carrés et zéro dixième (600,0m²).

1 558 576- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trois dixièmes (592,3m²).

1 558 577- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).

1 558 579- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante et onze mètres carrés et quatre dixièmes (571,4m²).

1 558 585- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et sept dixièmes (8 494,7m²).

1 558 630- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et zéro dixième (540,0m²).



1 558 653- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six cents mètres carrés et zéro dixième (600,0m²).

1 558 705- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent quatorze mètres carrés et cinq dixièmes (1 114,5m²).

1 559 403- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quatre-vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (686,5m²).

1 559 404- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (587,7m²).

1 559 405- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (587,7m²).

1 559 406- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (587,7m²).



1 559 407- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (587,7m²).

1 559 408- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (587,7m²).

1 559 409- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent trente-trois mètres carrés et neuf dixièmes (633,9m²).

1 559 455- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq mille deux cent trente-huit mètres carrés et zéro dixième (5 238,0m²).

1 559 458- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent vingt-huit mètres carrés et un dixième (728,1m²).

1 559 469- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille deux cent quarante-six mètres carrés et deux dixièmes (8 246,2m²).



1 559 476- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-deux mille cent dix mètres carrés et sept dixièmes (32 110,7m²).

1 559 477- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf mille deux cent trois mètres carrés et quatre dixièmes (9 203,4m²).

1 559 482- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt et un mètres carrés et huit dixièmes (474 421,8m²).

1 559 483- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-sept mille trente-neuf mètres carrés et deux dixièmes (17 039,2m²).

1 559 485- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-dix-neuf mille sept cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (79 709,5m²).

1 559 486- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;



contenant en superficie vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix mètres carrés et cinq dixièmes (28 390,5m²).

1 559 487- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-quatre mille neuf cent quarante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (24 949,9m²).

1 559 490- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quarante-neuf mille six cent trois mètres carrés et six dixièmes (49 603,6m²).

1 559 491- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent soixante-huit mètres carrés et deux dixièmes (568,2m²).

1 559 492- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf mille cent cinquante-neuf mètres carrés et six dixièmes (9 159,6m²).

1 559 496- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille neuf cent soixante-douze mètres carrés et neuf dixièmes (2 972,9m²).



1 559 497- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille huit mètres carrés et zéro dixième (1 008,0m²).

1 559 498- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie quarante-quatre mille cinq cent soixante-sept mètres carrés et deux dixièmes (44 567,2m²).

1 559 499- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie vingt-trois mille deux cent soixante-six mètres carrés et quatre dixièmes (23 266,4m²).

1 559 500- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre mille quatre cent deux mètres carrés et zéro dixième (4 402,0m²).

1 559 501- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT UN, dudit cadastre;
contenant en superficie mille quatre cent vingt et un mètres carrés et un dixième (1 421,1m²).

1 559 502- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie vingt-trois mille deux cent soixante-seize mètres carrés et sept dixièmes (23 276,7m²).



1 559 503- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie huit mille cent dix-huit mètres carrés et huit dixièmes (8 118,8m²).

1 559 523- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie dix mille trois cent soixante-dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (10 377,4m²).

1 559 524- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie treize mille deux cent cinquante-trois mètres carrés et sept dixièmes (13 253,7m²).

1 559 525- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille sept cents mètres carrés et trois dixièmes (3 700,3m²).

1 559 528- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent trente mètres carrés et un dixième (1 630,1m²).

1 559 531- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;



contenant en superficie sept mille sept cent cinquante-trois mètres carrés et zéro dixième (7 753,0m²).

1 559 599- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie sept mille soixante-seize mètres carrés et deux dixièmes (7 076,2m²).

1 559 664- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie seize mille quatre mètres carrés et quatre dixièmes (16 004,4m²).

1 559 756- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent un mètres carrés et sept dixièmes (501,7m²).

1 559 776- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cent cinquante-huit mille cinq cent quarante-quatre mètres carrés et zéro dixième (158 544,0m²).

1 559 777- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie quinze mille sept cent vingt mètres carrés et un dixième (15 720,1m²).



1 559 789- Le lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille quarante et un mètres carrés et sept dixièmes (4 041,7m²).

2 461 307- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent soixante-neuf mètres carrés et un dixième (1 469,1m²).

2 461 314- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent quarante-sept mètres carrés et huit dixièmes (447,8m²).

2 461 315- Le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quarante mètres carrés et six dixièmes (640,6m²).

3 756 628- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent vingt-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (1 625,9m²).

3 756 629- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT VINGT-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille trois cent quarante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (1 343,4m²).



3 756 630- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cent quarante-huit mètres carrés et trois dixièmes (1 148,3m²).

3 756 631- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie mille deux mètres carrés et huit dixièmes (1 002,8m²).

3 756 632- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent soixante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (967,4m²).

3 756 633- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie huit cent treize mètres carrés et zéro dixième (813,0m²).

3 756 634- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie deux cent soixante et un mètres carrés et trois dixièmes (261,3m²).

3 756 635- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent dix-sept mètres carrés et huit dixièmes (317,8m²).



3 756 636- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent quatre-vingt-huit mètres carrés et zéro dixième (388,0m²).

3 756 637- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent cinquante-huit mètres carrés et un dixième (458,1m²).

3 756 638- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quarante-deux mètres carrés et trois dixièmes (742,3m²).

3 756 639- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent cinquante-deux mètres carrés et trois dixièmes (852,3m²).

3 756 640- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quarante-trois mètres carrés et deux dixièmes (743,2m²).

3 756 641- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et un dixième (789,1m²).



3 756 642- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent soixante-treize mètres carrés et quatre dixièmes (773,4m²).

3 756 643- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent quatre-vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (688,5m²).

3 756 644- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent cinquante-sept mètres carrés et sept dixièmes (857,7m²).

3 756 645- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille cent trois mètres carrés et cinq dixièmes (2 103,5m²).

3 756 646- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-trois mètres carrés et trois dixièmes (1 283,3m²).

3 756 647- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent quarante-huit mètres carrés et six dixièmes (1 448,6m²).



3 756 648- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille sept mètres carrés et deux dixièmes (1 007,2m²).

3 756 649- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent cinquante-quatre mètres carrés et un dixième (654,1m²).

3 756 650- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent vingt-cinq mètres carrés et un dixième (725,1m²).

3 756 651- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent trente-sept mètres carrés et zéro dixième (837,0m²).

3 756 652- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent soixante-douze mètres carrés et trois dixièmes (972,3m²).

3 756 653- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;



contenant en superficie soixante-deux mètres carrés et zéro dixième (62,0m²).

3 756 654- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent dix-sept mètres carrés et huit dixièmes (217,8m²).

3 756 655- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent treize mètres carrés et un dixième (413,1m²).

3 756 656- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent cinquante-six mètres carrés et zéro dixième (956,0m²).

3 756 657- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent cinquante-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (955,4m²).

3 756 658- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent cinq mètres carrés et cinq dixièmes (905,5m²).



3 756 659- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (1 499,9m²).

3 756 660- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille neuf cent vingt-huit mètres carrés et neuf dixièmes (1 928,9m²).

3 756 662- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille sept cent trente-sept mètres carrés et cinq dixièmes (2 737,5m²).

3 756 663- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cinq cent vingt et un mètres carrés et trois dixièmes (1 521,3m²).

3 756 664- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent cinquante-huit mètres carrés et six dixièmes (358,6m²).

3 756 665- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent vingt mètres carrés et six dixièmes (820,6m²).



3 756 666- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent soixante-neuf mètres carrés et six dixièmes (869,6m²).

3 756 667- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quarante mètres carrés et trois dixièmes (940,3m²).

3 756 668- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent trente-cinq mètres carrés et deux dixièmes (935,2m²).

3 756 669- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent cinquante-trois mètres carrés et huit dixièmes (853,8m²).

3 756 670- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent vingt-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (724,4m²).

3 756 671- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;



contenant en superficie six cent cinquante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (653,4m²).

3 756 672- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés et huit dixièmes (581,8m²).

3 756 673- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent treize mètres carrés et neuf dixièmes (813,9m²).

3 756 674- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie huit cent soixante-deux mètres carrés et trois dixièmes (862,3m²).

3 756 675- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent vingt-six mètres carrés et six dixièmes (926,6m²).

3 756 676- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille trente-neuf mètres carrés et zéro dixième (1 039,0m²).



3 756 677- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille cent quatorze mètres carrés et six dixièmes (1 114,6m²).

3 756 678- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent soixante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (967,5m²).

3 756 679- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent soixante-sept mètres carrés et deux dixièmes (767,2m²).

3 756 680- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent soixante-sept mètres carrés et deux dixièmes (767,2m²).

3 756 681- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN, dudit cadastre;

contenant en superficie six cent vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (623,9m²).

3 756 682- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (54,9m²).



3 756 683- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent vingt-huit mètres carrés et deux dixièmes (428,2m²).

3 756 684- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent soixante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (365,3m²).

3 756 685- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent huit mètres carrés et huit dixièmes (308,8m²).

3 756 686- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent cinquante-deux mètres carrés et trois dixièmes (252,3m²).

3 756 687- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent vingt mètres carrés et six dixièmes (220,6m²).

3 756 688- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-seize mètres carrés et un dixième (76,1m²).



3 756 690- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent quatorze mètres carrés et six dixièmes (414,6m²).

3 756 691- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent trente et un mètres carrés et trois dixièmes (231,3m²).

3 756 692- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept cent trente mètres carrés et trois dixièmes (730,3m²).

3 756 693- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent soixante-douze mètres carrés et huit dixièmes (1 472,8m²).

3 756 694- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie mille trente-sept mètres carrés et six dixièmes (1 037,6m²).

3 756 695- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;



contenant en superficie neuf cent quarante-neuf mètres carrés et trois dixièmes (949,3m²).

3 756 696- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent quarante-trois mètres carrés et deux dixièmes (943,2m²).

3 756 697- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent trente-sept mètres carrés et trois dixièmes (937,3m²).

3 756 698- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent trente et un mètres carrés et sept dixièmes (931,7m²).

3 756 699- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre-vingt-douze mètres carrés et sept dixièmes (1 092,7m²).

3 756 700- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENTS, dudit cadastre;

contenant en superficie mille six cent trente-deux mètres carrés et sept dixièmes (1 632,7m²).

3 756 701- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT UN, dudit cadastre;



contenant en superficie deux mille deux cent dix-huit mètres carrés et six dixièmes (2 218,6m²).

3 756 702- Le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie mille deux cent vingt-six mètres carrés et neuf dixièmes (1 226,9m²).

4 002 876- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cinq cent neuf mètres carrés et trois dixièmes (1 509,3m²).

4 002 877- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille huit cent trente-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (1 835,4m²).

4 002 878- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie neuf cent vingt-huit mètres carrés et neuf dixièmes (928,9m²).

4 002 879- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent quatre-vingt-seize mètres carrés et un dixième (796,1m²).

4 002 880- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;
contenant en superficie sept cent quatre-vingt-seize mètres carrés et un dixième (796,1m²).



4 173 344- Le lot QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie neuf cent trente-quatre mètres carrés et zéro dixième (934,0m²).

4 173 345- Le lot QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie seize mille six cent quarante-deux mètres carrés et sept dixièmes (16 642,7m²).

4 173 346- Le lot QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie trois mille sept cent vingt-trois mètres carrés et cinq dixièmes (3 723,5m²).

4 213 359- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-sept mètres carrés et zéro dixième (27,0m²).

4 213 360- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie sept mètres carrés et deux dixièmes (7,2m²).

4 213 361- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-huit mètres carrés et zéro dixième (58,0m²).



4 247 134- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE CENT TRENTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie dix mille sept cent soixante-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (10 764,4m²).

4 247 135- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE CENT TRENTE-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie douze mille cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés et quatre dixièmes (12 581,4m²).

4 310 106- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille cent dix-sept mètres carrés et un dixième (2 117,1m²).

4 310 107- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-cinq mille deux cent quarante-trois mètres carrés et zéro dixième (35 243,0m²).

4 310 114- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre mille cinq cent trente-neuf mètres carrés et un dixième (4 539,1m²).

4 310 115- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille trois cent vingt mètres carrés et sept dixièmes (2 320,7m²).

4 310 116- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SEIZE, dudit cadastre;



contenant en superficie neuf mètres carrés et cinq dixièmes (9,5m²).

4 310 117- Le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie cent cinquante-huit mètres carrés et sept dixièmes (158,7m²).

4 879 073- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SOIXANTE-TREIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent dix mille six cent trente-huit mètres carrés et zéro dixième (310 638,0m²).

4 879 074- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cent quarante mille deux cent quatorze mètres carrés et zéro dixième (140 214,0m²).

6 308 214- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cent trente-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (134,5m²).

6 308 215- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie cinq mille quatre cent dix-huit mètres carrés et neuf dixièmes (5 418,9m²).

6 308 216- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT SEIZE, dudit cadastre;



contenant en superficie quatre cent treize mètres carrés et cinq dixièmes (413,5m²).

6 308 217- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre cent dix mètres carrés et huit dixièmes (410,8m²).

6 308 218- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cent trente-sept mètres carrés et quatre dixièmes (1 137,4m²).

6 308 219- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF, dudit cadastre;
contenant en superficie cent quatre-vingt-seize mètres carrés et un dixième (196,1m²).

6 308 220- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille quarante mètres carrés et neuf dixièmes (1 040,9m²).

6 308 221- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN, dudit cadastre;
contenant en superficie soixante-deux mètres carrés et huit dixièmes (62,8m²).

6 308 222- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-six mètres carrés et zéro dixième (666,0m²).



6 308 223- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-six mètres carrés et zéro dixième (666,0m²).

6 308 224- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cinq cent quarante-sept mètres carrés et zéro dixième (1 547,0m²).

6 308 225- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ, dudit cadastre;
contenant en superficie quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (99,5m²).

6 308 226- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent soixante-deux mètres carrés et six dixièmes (662,6m²).

6 308 227- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (321,5m²).

6 308 228- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie mille cent vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (1 124,3m²).

1 556 789 ptie- Une première partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;



De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots
1 556 789, 1 559 776 et 1 556 477.

De là, bornée au nord-ouest par les lots
1 556 477 et 1 556 796, suivant un arc de 80,27 mètres ayant
un rayon de 2427,14 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 556 796, sur une distance de 638,61 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 951, sur
une distance de 133,03 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 951, sur
une distance de 92,30 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 951, sur
une distance de 56,60 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 29,52 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 32,89 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 30,48 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 91,45 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 45,73 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 30,49 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 91,42 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 60,92 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 15,31 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 23,69 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 25,72 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 37,30 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 6 255 158, sur
une distance de 63,50 mètres;



De là, bornée au sud par le lot 1 559 655, sur une distance de 96,87 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 559 655, sur une distance de 64,89 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 559 655, sur une distance de 26,78 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 559 655, suivant un arc de 58,30 mètres ayant un rayon de 131,05 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 655, sur une distance de 26,50 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 655, suivant un arc de 48,32 mètres ayant un rayon de 686,85 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 655, sur une distance de 47,22 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $3^{\circ}03'16''$, sur une distance de 67,61 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $80^{\circ}11'46''$, sur une distance de 341,29 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $359^{\circ}48'59''$, sur une distance de 33,81 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $350^{\circ}40'46''$, sur une distance de 226,96 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $276^{\circ}28'40''$, sur une distance de 183,84 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $354^{\circ}19'26''$, sur une distance de 94,44 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $81^{\circ}43'38''$, sur une distance de 117,00 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $0^{\circ}13'54''$, sur une distance de 48,48 mètres;



De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $262^{\circ}54'59''$, sur une distance de 120,63 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $350^{\circ}43'01''$, sur une distance de 62,10 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $263^{\circ}46'21''$, sur une distance de 172,71 mètres;

De là, bornée à l'est par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $185^{\circ}51'12''$, sur une distance de 64,64 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 789, suivant une direction de $257^{\circ}26'58''$, sur une distance de 87,00 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 559 776, sur une distance de 90,02 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 559 776, sur une distance de 21,78 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes ($192\,699,9\text{m}^2$).

1 556 789 ptie- Une seconde partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de rattachement étant à l'intersection des lots 1 556 789, 6 255 158 et 1 559 655.

De là, suivant une direction de $287^{\circ}46'21''$, sur une distance de 237,69 mètres jusqu'au point de départ.

De là, suivant une direction de $252^{\circ}12'51''$, sur une distance de 26,75 mètres;

De là, suivant une direction de $265^{\circ}27'15''$, sur une distance de 92,85 mètres;

De là, suivant une direction de $2^{\circ}45'40''$, sur une distance de 15,40 mètres;



De là, suivant une direction de $287^{\circ}01'40''$,
sur une distance de 10,79 mètres;

De là, suivant une direction de $351^{\circ}53'45''$,
sur une distance de 47,92 mètres;

De là, suivant une direction de $311^{\circ}09'48''$,
sur une distance de 65,71 mètres;

De là, suivant une direction de $25^{\circ}02'36''$, sur
une distance de 84,57 mètres;

De là, suivant une direction de $57^{\circ}00'00''$, sur
une distance de 57,21 mètres;

De là, suivant une direction de $82^{\circ}00'00''$, sur
une distance de 120,64 mètres jusqu'au point de validation;

De là, suivant une direction de $171^{\circ}44'38''$,
sur une distance de 86,26 mètres;

De là, suivant une direction de $226^{\circ}47'45''$,
sur une distance de 50,08 mètres;

De là, suivant une direction de $191^{\circ}23'01''$,
sur une distance de 21,63 mètres;

De là, suivant une direction de $158^{\circ}38'01''$,
sur une distance de 20,18 mètres;

De là, suivant une direction de $178^{\circ}25'49''$,
sur une distance de 58,64 mètres jusqu'au point de départ;

Note: partant du point de validation, suivant une direction de $44^{\circ}14'37''$, sur une distance de 394,87 mètres, on arrive au deuxième point de rattachement étant à l'intersection des lots 1 556 789, 1 556 951 et 6 255 158.

Ayant une superficie de trente-quatre mille deux cent soixante-treize mètres carrés et sept dixièmes ($34\,273,7\text{m}^2$).

1 556 792 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 556 792, 1 556 731 et 6 101 854.



De là, bornée à l'ouest par les lots 6 101 854, 6 101 853, 6 101 852 et 1 556 721, sur une distance de 1071,25 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 5 034 371, sur une distance de 18,04 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 5 034 371, sur une distance de 27,13 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 556 961, sur une distance de 240,49 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 556 961, sur une distance de 3,27 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 556 961, sur une distance de 16,83 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 556 961, suivant un arc de 97,98 mètres ayant un rayon de 178,21 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 405, sur une distance de 221,20 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 556 793, sur une distance de 349,41 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 556 793, suivant un arc de 82,06 mètres ayant un rayon de 918,95 mètres;

De là, bornée à l'est par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $181^{\circ}08'20''$, sur une distance de 205,37 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $77^{\circ}25'58''$, sur une distance de 296,10 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 949, sur une distance de 126,47 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 933, sur une distance de 124,28 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 933, sur une distance de 46,70 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 556 933, sur une distance de 144,95 mètres;

De là, bornée au sud-est par les lots 1 556 789 et 1 556 731, sur une distance de 775,26 mètres;



De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $339^{\circ}32'13''$, sur une distance de 95,51 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $281^{\circ}34'32''$, sur une distance de 91,49 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $4^{\circ}08'41''$, sur une distance de 191,55 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $82^{\circ}42'43''$, sur une distance de 221,59 mètres;

De là, bornée à l'ouest par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $352^{\circ}28'13''$, sur une distance de 112,17 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $262^{\circ}25'23''$, sur une distance de 351,24 mètres;

De là, bornée à l'est par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $174^{\circ}34'35''$, sur une distance de 210,48 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $262^{\circ}12'04''$, sur une distance de 54,02 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $213^{\circ}41'28''$, sur une distance de 65,40 mètres;

De là, bornée à l'est par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $178^{\circ}19'20''$, sur une distance de 105,09 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $263^{\circ}09'42''$, sur une distance de 40,58 mètres;

De là, bornée à l'est par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $172^{\circ}36'56''$, sur une distance de 103,45 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 556 792, suivant une direction de $214^{\circ}42'23''$, sur une distance de 132,82 mètres, jusqu'au point de départ;



Ayant une superficie de neuf cent huit mille cent quarante mètres carrés et huit dixièmes (908 140,8m²).

1 558 433 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-TROIS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 433, 1 558 544 et 1 558 604.

De là, bornée au nord par le lot 1 558 604, sur une distance de 26,52 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 433, suivant une direction de 111°31'22", sur une distance de 4,80 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 471, sur une distance de 2,09 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 559 471, sur une distance de 33,20 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 433, suivant une direction de 291°31'22", sur une distance de 8,92 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 544, sur une distance de 12,08 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent cinquante-trois mètres carrés et six dixièmes (153,6m²).

1 558 438 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-HUIT, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 438, 1 558 626 et 1 558 439.



De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 439, sur une distance de 8,20 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 438, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 11,03 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 626, sur une distance de 7,31 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trente mètres carrés et zéro dixième ($30,0\text{m}^2$).

1 558 439 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 439, 1 558 438 et 1 558 626.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 626, sur une distance de 19,00 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 637, suivant un arc de 9,43 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 637, sur une distance de 17,04 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 637, suivant un arc de 8,82 mètres ayant un rayon de 19,00 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 439, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 28,38 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 438, sur une distance de 8,20 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq cent quatre mètres carrés et cinq dixièmes ($504,5\text{m}^2$).



1 558 443 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 433, 1 558 444, 1 558 454 et 1 558 455.

De là, bornée au nord par le lot 1 558 455, sur une distance de 6,50 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 443, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 30,97 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 637, suivant un arc de 2,14 mètres ayant un rayon de 19,00 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 444, sur une distance de 29,83 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent vingt-neuf mètres carrés et un dixième (129,1m²).

1 558 446 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SIX, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 446, 1 558 453 et 1 558 444.

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 444, sur une distance de 34,01 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 637, suivant un arc de 14,26 mètres ayant un rayon de 19,00 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par les lots 1 558 447 et 1 558 448, sur une distance de 25,58 mètres;



De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 446, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 21,37 mètres;

De là, bornée au nord par les lots 1 558 452 et 1 558 453, sur une distance de 7,97 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq cent soixante-treize mètres carrés et neuf dixièmes ($573,9\text{m}^2$).

1 558 447 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 447, 1 558 448 et 1 558 446.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 446, sur une distance de 18,38 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 637, suivant un arc de 9,71 mètres ayant un rayon de 19,00 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 637, sur une distance de 17,04 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 637, suivant un arc de 8,91 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 447, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 29,12 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 448, sur une distance de 8,31 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et sept dixièmes ($499,7\text{m}^2$).



1 558 448 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 448, 1 558 446 et 1 558 447.

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 447, sur une distance de 8,31 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 448, suivant une direction de 23°40'11", sur une distance de 11,17 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 446, sur une distance de 7,47 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trente et un mètres carrés et zéro dixième (31,0m²).

1 558 452 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 452, 1 558 453 et 1 558 446.

De là, bornée au sud par le lot 1 558 446, sur une distance de 0,98 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 452, suivant une direction de 23°40'11", sur une distance de 6,62 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 453, sur une distance de 6,55 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trois mètres carrés et deux dixièmes (3,2m²).



1 558 453 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 453, 1 558 604 et 1 558 454.

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 454, sur une distance de 30,00 mètres;

De là, bornée au sud par les lots 1 558 444 et 1 558 446, sur une distance de 18,00 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 452, sur une distance de 6,55 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 453, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 23,71 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 604, sur une distance de 14,49 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (498,7m²).

1 558 455 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 455, 1 558 454 et 1 558 604.

De là, bornée au nord par le lot 1 558 604, sur une distance de 10,99 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 455, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 30,33 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 433, sur une distance de 6,50 mètres;



De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 454,
sur une distance de 30,00 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de deux cent soixante-deux mètres carrés
et quatre dixièmes (262,4m²).

1 558 470 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT
CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX,
dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots
1 558 470, 6 308 213 et 1 558 471.

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 471, sur
une distance de 30,00 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 631,
sur une distance de 14,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie
restante du lot 1 558 470, suivant une direction de 23°40'11",
sur une distance de 30,33 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 6 308 213,
sur une distance de 9,53 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trois cent cinquante-deux mètres
carrés et neuf dixièmes (352,9m²).

1 558 472 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT
CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-
DOUZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots
1 558 472, 6 308 213, 6 308 228 et 1 558 585.

De là, bornée au nord-est par le lot
1 558 585, sur une distance de 12,20 mètres;



De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 472, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 26,80 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 629, sur une distance de 4,16 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 471, sur une distance de 30,77 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 6 308 213, sur une distance de 17,66 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent quarante-huit mètres carrés et neuf dixièmes ($448,9m^2$).

1 558 478 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 478, 1 558 544 et 1 558 500.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 500, sur une distance de 17,53 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 489, sur une distance de 9,55 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 478, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 29,63 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 604, sur une distance de 3,27 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 544, sur une distance de 30,85 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent quatorze mètres carrés et quatre dixièmes ($414,4m^2$).



1 558 489 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;

De figure triangulaire,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 489, 1 558 478 et 1 558 500.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 500, sur une distance de 10,02 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 489, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 13,84 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 478, sur une distance de 9,55 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quarante-sept mètres carrés et neuf dixièmes (47,9m²).

1 558 500 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENTS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 500, 1 558 511 et 1 558 615.

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 615, sur une distance de 10,49 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 500, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 13,79 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 489, sur une distance de 27,55 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 544, sur une distance de 3,59 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 500, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 23,92 mètres;



De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 511, sur une distance de 19,38 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq cent quarante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (544,9m²).

1 558 511 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT ONZE, dudit cadastre;
De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 511, 1 558 615 et 1 558 500.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 500, sur une distance de 19,38 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 511, suivant une direction de 291°31'22", sur une distance de 28,98 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 522, sur une distance de 1,32 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 615, sur une distance de 12,49 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 615, sur une distance de 7,85 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et quatre dixièmes (195,4m²).

1 558 522 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-DEUX, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 522, 1 558 615 et 1 558 511.



De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 511, sur une distance de 1,32 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 522, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 2,36 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 615, sur une distance de 1,67 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie d'un mètre carré et un dixième ($1,1\text{m}^2$).

1 558 544 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 544, 1 558 478 et 1 558 604.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 604, sur une distance de 0,61 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 604, suivant un arc de 13,78 mètres ayant un rayon de 7,63 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 433, sur une distance de 12,08 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 544, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 18,29 mètres;

De là, bornée au nord par les lots 1 558 500 et 1 558 478, sur une distance de 34,44 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de deux cent cinquante-six mètres carrés et quatre dixièmes ($256,4\text{m}^2$).



1 558 587 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

De figure triangulaire,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 587, 1 558 588 et 1 558 615.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 615, sur une distance de 7,11 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 587, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 18,12 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 588, sur une distance de 13,92 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quarante-quatre mètres carrés et huit dixièmes ($44,8\text{m}^2$).

1 558 588 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 588, 6 312 080 et 1 558 650.

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 650, sur une distance de 12,87 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 588, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 31,25 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 589, sur une distance de 7,76 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 615, suivant un arc de 13,94 mètres ayant un rayon de 12,00 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 615, sur une distance de 0,18 mètres;



De là, bornée au sud par le lot 1 558 587, sur une distance de 13,92 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 588, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 24,99 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 080, sur une distance de 16,73 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de huit cent quarante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (849,8m²).

1 558 589 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 589, 1 558 615 et 1 558 588.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 588, sur une distance de 7,76 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 589, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 8,89 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 615, suivant un arc de 3,54 mètres ayant un rayon de 12,00 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de treize mètres carrés et trois dixièmes (13,3m²).

1 558 600 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENTS, dudit cadastre;

De figure triangulaire,



Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 600, 1 558 603, 1 558 602 et 1 558 601.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 601, sur une distance de 4,32 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 600, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 6,67 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 603, sur une distance de 4,63 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de neuf mètres carrés et neuf dixièmes ($9,9\text{m}^2$).

1 558 601 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT UN, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 601, 1 558 600, 1 558 603 et 1 558 602.

De là, bornée au sud par le lot 1 558 602, sur une distance de 27,91 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 601, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 2,79 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 615, sur une distance de 13,60 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 615, suivant un arc de 9,38 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 615, sur une distance de 4,21 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 601, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 28,03 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 600, sur une distance de 4,32 mètres, jusqu'au point de départ;



Ayant une superficie de quatre cent soixante-quatorze mètres carrés et sept dixièmes (474,7m²).

1 558 602 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT DEUX, dudit cadastre;
De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 602, 1 558 601, 1 558 600 et 1 558 603.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 603, sur une distance de 25,25 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 615, sur une distance de 1,03 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 602, suivant une direction de 291°31'22", sur une distance de 38,75 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 601, sur une distance de 27,91 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trois cent soixante et un mètres carrés et zéro dixième (361,0m²).

1 558 603 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT TROIS, dudit cadastre;
De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 603, 1 558 602, 1 558 601 et 1 558 600.

De là, bornée au nord par le lot 1 558 600, sur une distance de 4,63 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 603, suivant une direction de 111°31'22", sur une distance de 22,32 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 605, sur une distance de 13,38 mètres;



De là, bornée au sud par le lot 1 558 615, sur une distance de 20,57 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 602, sur une distance de 25,25 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (419,5m²).

1 558 604 ptie- Une première partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 604, 1 558 630 et 1 558 629.

De là, bornée au nord par le lot 1 558 629, sur une distance de 6,99 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 604, suivant une direction de 203°40'11", sur une distance de 20,22 mètres;

De là, bornée au sud par les lots 1 558 455, 1 558 454 et 1 558 453, sur une distance de 43,48 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 604, suivant une direction de 23°40'11", sur une distance de 20,22 mètres;

De là, bornée au nord par les lots 1 558 632, 1 558 631 et 1 558 630, sur une distance de 36,49 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de huit cent soixante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (869,5m²).



1 558 604 ptie- Une seconde partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 604, 1 558 544 et 1 558 478.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 478, sur une distance de 3,27 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 604, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 24,15 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 433, sur une distance de 26,52 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 544, suivant un arc de 13,78 mètres ayant un rayon de 7,63 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 544, sur une distance de 0,61 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent trente-trois mètres carrés et six dixièmes (133,6m²).

1 558 605 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQ, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 605, 1 558 615 et 1 558 603.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 603, sur une distance de 13,38 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 605, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 23,11 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 615, sur une distance de 2,00 mètres;



De là, bornée au sud par le lot 1 558 615, sur une distance de 14,34 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent dix mètres carrés et un dixième (110,1m²).

1 558 615 ptie- Une première partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT QUINZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 615, 1 558 587 et 1 558 588.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 588, sur une distance de 0,18 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 588, suivant un arc de 17,40 mètres ayant un rayon de 12,00 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 615, suivant une direction de 111°31'22", sur une distance de 21,00 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 601, sur une distance de 4,21 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 601, suivant un arc de 9,38 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 601, sur une distance de 13,60 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 615, suivant une direction de 291°31'22", sur une distance de 21,91 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 587, sur une distance de 7,11 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent trente mètres carrés et deux dixièmes (430,2m²).



1 558 615 ptie- Une seconde partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT QUINZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 615, 1 558 602 et 1 558 603.

De là, bornée au nord par les lots 1 588 603 et 1 588 605, sur une distance de 34,91 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 588 605, sur une distance de 2,00 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 615, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 21,07 mètres;

De là, bornée au sud-est par les lots 1 558 500 et 1 558 511, sur une distance de 18,33 mètres;

De là, bornée au sud par les lots 1 558 511 et 1 558 522, sur une distance de 14,16 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 558 615, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 28,08 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 602, sur une distance de 1,03 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq cent trente-sept mètres carrés et zéro dixième (537,0m²).

1 558 626 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SIX, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 626, 1 558 439 et 1 558 438.



De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 438, sur une distance de 7,31 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 626, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 20,50 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par les lots 1 558 652, 1 558 653, 1 558 654 et 1 558 655, sur une distance de 57,81 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 626, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 20,50 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 637 et 1 558 439, sur une distance de 50,51 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de huit cent quatre-vingt-un mètres carrés et six dixièmes (881,6m²).

1 558 629 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-NEUF, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 629, 1 558 630 et 1 558 471.

De là, bornée au nord par le lot 1 558 471, sur une distance de 0,66 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par les lots 1 558 471 et 1 558 472, sur une distance de 16,16 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 629, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 40,83 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 604, sur une distance de 6,99 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 630, sur une distance de 30,00 mètres, jusqu'au point de départ;



Ayant une superficie de trois cent trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (333,2m²).

1 558 631 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE ET UN, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 631, 1 558 470, 1 558 471 et 1 558 630.

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 630, sur une distance de 30,00 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 604, sur une distance de 18,00 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 558 632, sur une distance de 3,29 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 631, suivant une direction de 23°40'11", sur une distance de 27,01 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 470, sur une distance de 14,00 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent quatre-vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (486,5m²).

1 558 632 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 632, 1 558 631 et 1 558 604.

De là, bornée au sud par le lot 1 558 604, sur une distance de 0,49 mètres;



De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 632, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 3,32 mètres;

De là, bornée à l'est par le lot 1 558 631, sur une distance de 3,29 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de zéro mètre carré et huit dixièmes ($0,8m^2$).

1 558 637 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 637, 1 558 439 et 1 558 626.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 626, sur une distance de 31,51 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 637, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 0,03 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 558 447, suivant un arc de 8,91 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 447, sur une distance de 17,04 mètres;

De là, bornée au nord-est et au nord par les lots 1 558 447, 1 558 446, 1 558 444 et 1 558 443, suivant un arc de 40,87 mètres ayant un rayon de 19,00 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 637, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 36,40 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 439, suivant un arc de 8,82 mètres ayant un rayon de 19,00 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 439, sur une distance de 17,04 mètres;



De là, bornée à l'est par le lot 1 558 439, suivant un arc de 9,43 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de mille deux cent neuf mètres carrés et deux dixièmes (1 209,2m²).

1 558 650 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 650, 1 558 588 et 6 312 080.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 080, sur une distance de 13,39 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 558 650, suivant une direction de 111°31'22", sur une distance de 18,50 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 588, sur une distance de 12,87 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre-vingt-six mètres carrés et deux dixièmes (86,2m²).

1 558 651 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 651, 6 312 080 et 1 558 652.

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 652, sur une distance de 18,36 mètres;



De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 651, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 24,69 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 080, sur une distance de 16,50 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cent cinquante et un mètres carrés et cinq dixièmes ($151,5\text{m}^2$).

1 558 652 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 652, 1 558 653 et 1 558 626.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 626, sur une distance de 9,54 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 652, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 15,64 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 651, sur une distance de 18,36 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 080, sur une distance de 20,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 653, sur une distance de 30,00 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq cent trente-neuf mètres carrés et un dixième ($539,1\text{m}^2$).



1 558 654 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 654, 1 558 655 et 1 558 626.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 626, sur une distance de 18,00 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 653, sur une distance de 30,00 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 080, sur une distance de 1,31 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 654, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 24,96 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 558 655, sur une distance de 11,43 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trois cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et zéro dixième (385,0m²).

1 558 655 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ, dudit cadastre;

De figure triangulaire,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 655, 1 558 626 et 1558 654.

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 654, sur une distance de 11,43 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 558 655, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 15,37 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 626, sur une distance de 10,27 mètres, jusqu'au point de départ;



Ayant une superficie de cinquante-huit mètres carrés et sept dixièmes (58,7m²).

1 558 704 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 558 704, 1 558 789 et 1 558 415.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 415, sur une distance de 7,21 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 558 415, sur une distance de 77,26 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 415, sur une distance de 61,87 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 415, sur une distance de 66,24 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 415, sur une distance de 54,25 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 415, sur une distance de 110,22 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 405, sur une distance de 95,71 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 405, sur une distance de 61,23 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 405, sur une distance de 30,48 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 405, sur une distance de 122,50 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 405, sur une distance de 91,73 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 405, sur une distance de 156,23 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 978 997, sur une distance de 211,66 mètres;

De là, bornée au ouest par le lot 1 978 997, sur une distance de 305,82 mètres;



De là, bornée au sud-ouest par le lot
2 507 120, sur une distance de 253,94 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
5 352 132, sur une distance de 239,92 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 978 960, sur une distance de 715,00 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 978 960, sur une distance de 202,84 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 977 185, sur une distance de 555,56 mètres;
De là, bornée au sud-ouest par le lot
1 977 185, sur une distance de 358,28 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 977 185, sur une distance de 100,46 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 977 185, sur une distance de 140,96 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 977 185, sur une distance de 91,29 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 977 185, sur une distance de 126,53 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 977 185, sur une distance de 106,21 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 990 879, sur une distance de 4,57 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 990 879, sur une distance de 53,62 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 990 879, sur une distance de 66,84 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 990 879, sur une distance de 171,38 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 990 879, sur une distance de 25,68 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 990 879, sur une distance de 21,94 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 990 879, sur une distance de 31,91 mètres;
De là, bornée au nord-ouest par le lot
1 990 879, sur une distance de 164,15 mètres;
De là, bornée au nord-est par le lot
1 990 878, sur une distance de 26,88 mètres;



De là, bornée au nord-est par le lot 1 990 878, sur une distance de 52,47 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 990 878, sur une distance de 72,35 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 990 878, sur une distance de 105,07 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par les lots 1 990 878 et 1 990 876, sur une distance de 191,17 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 736 et 1 558 735, sur une distance de 60,51 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 734, sur une distance de 18,14 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 733, sur une distance de 18,15 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 732, 1 558 731, 1 558 730 et 1 558 729, sur une distance de 72,54 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 728 et 1 558 726, sur une distance de 36,28 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 725, sur une distance de 18,14 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 724, 1 558 723, 1 558 722, 1 558 721 et 1 558 720, sur une distance de 93,50 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 719, 1 558 718, 1 558 717, 1 558 715, 1 558 714, 1 558 713, 1 558 712 et 1 558 711, sur une distance de 143,87 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 710, sur une distance de 17,70 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 810, 1 558 914, 1 558 913, 1 558 912, 1 558 911, 1 558 910, 1 558 909, 1 558 908, 1 558 907 et 1 558 903, sur une distance de 175,83 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 903, 1 558 902, 1 558 901, 1 558 900, 1 558 899 et 1 558 898, sur une distance de 113,30 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 833, sur une distance de 45,72 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 826 et 1 558 825, sur une distance de 45,72 mètres;



De là, bornée au nord-est par les lots 5 520 655, 5 520 656, 1 558 846, 1 558 847, 1 558 792, 3 599 845, 3 599 846, 1 558 727, 1 558 716, 1 558 882 et 1 558 860, sur une distance de 365,66 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 804, 3 552 908 et 3 552 907, sur une distance de 91,46 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 759, sur une distance de 45,73 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 803, 1 558 802 et 1 558 801, sur une distance de 73,17 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 705, sur une distance de 60,97 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 705, sur une distance de 18,29 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 120,52 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 92,34 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 56,48 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 42,24 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 51,63 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 34,58 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 38,86 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 665, sur une distance de 42,50 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 633, sur une distance de 135,56 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 633, sur une distance de 91,69 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 633, sur une distance de 45 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 633, sur une distance de 20,57 mètres;



De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $329^{\circ}38'55''$, sur une distance de 148,95 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $248^{\circ}13'05''$, sur une distance de 105,82 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $337^{\circ}08'08''$, sur une distance de 39,79 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $249^{\circ}37'49''$, sur une distance de 67,05 mètres;

De là, bornée au nord-est par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $154^{\circ}44'53''$, sur une distance de 64,06 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $248^{\circ}49'06''$, sur une distance de 236,11 mètres;

De là, bornée au nord-est par une partie restante du lot 1 558 704, suivant une direction de $150^{\circ}06'35''$, sur une distance de 83,39 mètres;

De là, bornée au sud-est par les lots 1 558 416 et 1 559 789, sur une distance de 248,79 mètres jusqu'au point de départ.

Ayant une superficie de trois million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-deux mètres carrés et un dixième ($3\,298\,132,1\text{m}^2$).

1 559 453 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 559 453, 1 559 469, 4 879 073 et 1 559 477.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 559 477, sur une distance de 20,00 mètres;



De là, bornée au sud-est par le lot 4 310 106, sur une distance de 30,10 mètres;

De là, bornée au sud par les lots 4 310 106 et 1 559 409, suivant un arc de 40,35 mètres ayant un rayon de 50,00 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 559 409, sur une distance de 12,29 mètres;

De là, bornée au sud par les lots 1 559 409 et 1 559 458, suivant un arc de 28,80 mètres ayant un rayon de 34,75 mètres;

De là, bornée au sud-est par les lots 1 559 458, 1 559 408, 1 559 407, 1 559 406, 1 559 405, 1 559 404 et 1 559 403, sur une distance de 125,79 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 1 559 453, suivant une direction de 335°03'52", sur une distance de 15,25 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 559 455, sur une distance de 125,77 mètres;

De là, bornée au nord par les lots 1 559 455 et 1 559 469, suivant un arc de 41,42 mètres ayant un rayon de 50,00 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 559 469, sur une distance de 5,70 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 1 559 469, suivant un arc de 28,05 mètres ayant un rayon de 34,76 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 559 469, sur une distance de 34,79 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de trois mille huit cent quarante-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (3 845,5m²).

1 559 470 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX, dudit cadastre;

De figure triangulaire,



Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 559 470, 1 559 476 et 1 559 474.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 559 474, sur une distance de 123,55 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 1 559 470, suivant une direction de $320^{\circ}55'36''$, sur une distance de 125,76 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 559 476, sur une distance de 32,19 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de mille neuf cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et six dixièmes ($1\,984,6\text{m}^2$).

1 559 474 ptie- Une première partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 559 474, 1 559 470 et 1 559 476.

De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 559 476, sur une distance de 157,34 mètres;

De là, bornée à l'est par une partie restante du lot 1 559 474, suivant une direction de $169^{\circ}39'34''$, sur une distance de 106,92 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 1 559 474, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 192,07 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 6 312 080, sur une distance de 30,25 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 1 559 474, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 201,23 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 1 559 474, suivant une direction de $243^{\circ}36'52''$, sur une distance de 125,25 mètres;



De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 559 470, sur une distance de 123,55 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de vingt et un mille sept cent quarante-sept mètres carrés et zéro dixième (21 747,0m²).

1 559 474 ptie- Une seconde partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;

De figure triangulaire,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 559 474, 6 312 080 et 1 559 471.

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 471, sur une distance de 23,81 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 559 474, suivant une direction de 23°40'11", sur une distance de 31,52 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 6 312 080, sur une distance de 17,33 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de deux cent trois mètres carrés et neuf dixièmes (203,9m²).

1 559 600 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 559 600, 1 556 783 et 1 559 634.

De là, bornée au nord par le lot 1 559 634, suivant un arc de 31,25 mètres ayant un rayon de 163,56 mètres;



De là, bornée au nord-ouest par le lot 1 559 634, sur une distance de 45,49 mètres;

De là, bornée au nord-est par une partie restante du lot 1 559 600, suivant une direction de $157^{\circ}02'29''$, sur une distance de 69,15 mètres;

De là, bornée au sud par le Lac Saint-Louis, sur une distance de 2,70 mètres;

De là, bornée au sud par le Lac Saint-Louis, sur une distance de 92,08 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 1 556 783, sur une distance de 51,03 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze mètres carrés et six dixièmes ($4\,991,6\text{m}^2$).

1 559 601 ptie- Une partie du lot UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT UN, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 1 559 601, 1 556 797, 1 556 794 et du Lac Saint-Louis.

De là, bornée au sud par le Lac Saint-Louis, suivant une sinueuse sur une distance de 196,70 mètres;

De là, bornée au sud-est par le Lac Saint-Louis, sur une distance de 98,87 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le Lac Saint-Louis et par le lot 2 924 559, sur une distance de 13,34 mètres;

De là, bornée à l'ouest par le lot 2 924 559, sur une distance de 15,68 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 1 559 601, suivant une direction de $63^{\circ}36'46''$, sur une distance de 82,61 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par une partie restante du lot 1 559 601, suivant une direction de $325^{\circ}48'37''$, sur une distance de 9,42 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 1 556 791, suivant une sinueuse sur une distance de 75,92 mètres;



De là, bornée au sud-est par le lot 1 556 790, suivant une sinueuse sur une distance de 30,53 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 556 797, suivant une sinueuse sur une distance de 125,12 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de sept mille cinq cent trente-huit mètres carrés et trois dixièmes (7 538,3m²).

6 308 212 ptie- Une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DOUZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 6 308 212, 6 308 227, 6 308 228 et 6 308 213.

De là, bornée au sud-est par le lot 6 308 213, sur une distance de 17,64 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 6 308 213, suivant un arc de 4,18 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 6 308 213, sur une distance de 7,25 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 6 308 212, suivant une direction de 23°40'11", sur une distance de 36,01 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 6 308 227, sur une distance de 29,95 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de quatre cent soixante-trois mètres carrés et deux dixièmes (463,2m²).

6 308 213 ptie- Une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT TREIZE, dudit cadastre;

De figure irrégulière,



Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 6 308 213, 6 308 212, 6 308 227 et 6 308 228.

De là, bornée au nord-est par le lot 6 308 228, sur une distance de 15,25 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 558 472, sur une distance de 17,61 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 471, suivant un arc de 14,76 mètres ayant un rayon de 21,25 mètres;

De là, bornée au sud par le lot 1 558 470, sur une distance de 9,53 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 6 308 213, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 15,42 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 6 308 212, sur une distance de 7,25 mètres;

De là, bornée au nord par le lot 6 308 212, suivant un arc de 4,18 mètres ayant un rayon de 6,00 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 6 308 212, sur une distance de 17,64 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de cinq cent quarante mètres carrés et neuf dixièmes (540,9m²).

6 312 080 ptie- Une première partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,

Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 6 312 080, 1 559 471 et 1 559 474.

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 559 474, sur une distance de 17,33 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 198,51 mètres;



De là, bornée au nord-est par le lot 6 312 081, sur une distance de 6,02 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 6 312 081, sur une distance de 12,90 mètres;

De là, bornée au nord-est par le lot 6 312 081, sur une distance de 39,65 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 143,78 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 1 559 471, sur une distance de 55,11 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie de huit mille quarante-huit mètres carrés et un dixième (8 048,1m²).

6 312 080 ptie- Une seconde partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

De figure irrégulière,
Partant du point de départ, étant à l'intersection des lots 6 312 080, 1 558 652 et 1 558 651.

De là, bornée au nord-est par le lot 1 558 651, sur une distance de 16,50 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 15,02 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 16,06 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 650 et 1 558 588, sur une distance de 30,12 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 38,48 mètres;

De là, bornée au sud-est par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $203^{\circ}40'11''$, sur une distance de 82,12 mètres;



De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 081, sur une distance de 36,20 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par le lot 6 312 081, sur une distance de 12,07 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 6 312 081, sur une distance de 18,11 mètres;

De là, bornée au sud-est par le lot 6 312 081, sur une distance de 14,95 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 47,21 mètres;

De là, bornée au sud par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $291^{\circ}31'22''$, sur une distance de 284,72 mètres;

De là, bornée au sud-ouest par le lot 1 559 474, sur une distance de 30,25 mètres;

De là, bornée au nord par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $111^{\circ}31'22''$, sur une distance de 307,32 mètres;

De là, bornée au nord-ouest par une partie restante du lot 6 312 080, suivant une direction de $23^{\circ}40'11''$, sur une distance de 55,28 mètres;

De là, bornée au nord-est par les lots 1 558 654, 1 558 653 et 1 558 652, sur une distance de 41,31 mètres, jusqu'au point de départ;

Ayant une superficie d'onze mille six cent soixante-treize mètres carrés et trois dixièmes (11 673,3m²).



Tableau récapitulatif des lots et parties de lots touchés pour la
Ville de Saint-Anne-de-Bellevue

#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
1	1 556 789	192 699,9	17	32
2	1 556 789	34 273,7	17	32
3	1 556 792	908 140,8	9 - 17 - 18	29
4	1 556 795	49 104,3	10 - 18	-
5	1 558 416	42 917,2	9 - 10	-
6	1 558 433	153,6	19	35
7	1 558 434	615,5	19	-
8	1 558 438	30,0	19	34
9	1 558 439	504,5	19	34
10	1 558 443	128,1	19	34
11	1 558 444	644,6	19	-
12	1 558 446	573,9	19	34
13	1 558 447	499,7	19	34
14	1 558 448	31,0	19	34
15	1 558 452	3,2	19	34
16	1 558 453	498,7	19	34
17	1 558 454	540,0	19	-
18	1 558 455	262,4	19	34
19	1 558 470	352,9	19	34
20	1 558 471	698,0	19	-
21	1 558 472	448,9	19	34
22	1 558 478	414,4	19	35
23	1 558 483	552,9	19	-
24	1 558 484	552,9	19	-
25	1 558 485	552,9	19	-
26	1 558 486	592,3	19	-
27	1 558 487	592,3	19	-
28	1 558 488	540,0	19	-
29	1 558 489	47,9	19	35
30	1 558 490	540,0	19	-
31	1 558 491	540,0	19	-
32	1 558 492	540,0	19	-
33	1 558 493	540,0	19	-
34	1 558 494	540,0	19	-
35	1 558 495	540,0	19	-
36	1 558 496	540,0	19	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
37	1 558 497	777,2	19	-
38	1 558 498	1 165,9	19	-
39	1 558 499	741,7	19	-
40	1 558 500	544,9	19	35
41	1 558 501	540,0	19	-
42	1 558 502	540,0	19	-
43	1 558 503	540,0	19	-
44	1 558 511	195,4	19	35
45	1 558 522	1,1	19	35
46	1 558 529	1 063,2	19	-
47	1 558 530	589,8	19	-
48	1 558 531	600,0	19	-
49	1 558 532	600,0	19	-
50	1 558 534	559,2	19	-
51	1 558 535	592,3	19	-
52	1 558 536	826,2	19	-
53	1 558 544	256,4	19	35
54	1 558 555	576,0	19	-
55	1 558 557	569,5	19	-
56	1 558 558	586,5	19	-
57	1 558 559	587,3	19	-
58	1 558 560	569,2	19	-
59	1 558 561	575,5	19	-
60	1 558 573	780,6	19	-
61	1 558 574	592,3	19	-
62	1 558 575	600,0	19	-
63	1 558 576	592,3	19	-
64	1 558 577	540,0	19	-
65	1 558 579	571,4	19	-
66	1 558 585	8 494,7	19	-
67	1 558 587	44,8	19	35
68	1 558 588	849,8	19	35
69	1 558 589	13,3	19	35
70	1 558 600	9,9	19	35
71	1 558 601	474,7	19	35
72	1 558 602	361,0	19	35
73	1 558 603	419,5	19	35



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
74	1 558 604	133,6	19	34
75	1 558 604	869,5	19	35
76	1 558 605	110,1	19	35
77	1 558 615	430,2	19	35
78	1 558 615	537,0	19	35
79	1 558 626	881,6	19	34
80	1 558 629	333,2	19	34
81	1 558 630	540,0	19	-
82	1 558 631	486,5	19	34
83	1 558 632	0,8	19	34
84	1 558 637	1 209,2	19	34
85	1 558 650	86,2	19	35
86	1 558 651	151,5	19	34
87	1 558 652	539,1	19	34
88	1 558 653	600,0	19	-
89	1 558 654	385,0	19	34
90	1 558 655	58,7	19	34
91	1 558 704	3 298 132,1	2 - 3 - 9 - 10 - 18	27
92	1 558 705	1 114,5	18	-
93	1 559 403	686,5	11	-
94	1 559 404	587,7	11	-
95	1 559 405	587,7	11	-
96	1 559 406	587,7	11	-
97	1 559 407	587,7	11	-
98	1 559 408	587,7	11	-
99	1 559 409	633,9	11	-
100	1 559 453	3 845,5	11	28
101	1 559 455	5 238,0	11	-
102	1 559 458	728,1	11	-
103	1 559 469	8 246,2	11	-
104	1 559 470	1 984,6	18 - 19	33
105	1 559 474	21 747,0	18 - 19	33
106	1 559 474	203,9	18 - 19	33
107	1 559 476	32 110,7	19	-
108	1 559 477	9 203,4	11 - 19	-
109	1 559 482	474 421,8	19 - 20	-
110	1 559 483	17 039,2	19	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
111	1 559 485	79 709,5	19	-
112	1 559 486	28 390,5	19	-
113	1 559 487	24 949,9	19	-
114	1 559 490	49 603,6	19	-
115	1 559 491	568,2	19	-
116	1 559 492	9 159,6	19	-
117	1 559 496	2 972,9	19	-
118	1 559 497	1 008,0	19	-
119	1 559 498	44 567,2	19	-
120	1 559 499	23 266,4	19 - 25	-
121	1 559 500	4 402,0	19	-
122	1 559 501	1 421,1	19	-
123	1 559 502	23 276,7	19	-
124	1 559 503	8 118,8	19	-
125	1 559 523	10 377,4	19	-
126	1 559 524	13 253,7	19	-
127	1 559 525	3 700,3	19	-
128	1 559 528	1 630,1	19	-
129	1 559 531	7 753,0	19	-
130	1 559 599	7 076,2	17	-
131	1 559 600	4 991,6	17	31
132	1 559 601	7 538,3	17	30
133	1 559 664	16 004,4	19 - 25	-
134	1 559 756	501,7	17	-
135	1 559 776	158 544,0	17	-
136	1 559 777	15 720,1	17	-
137	1 559 789	4 041,7	9 - 10	-
138	2 461 307	1 469,1	19	-
139	2 461 314	447,8	19	-
140	2 461 315	640,6	19	-
141	3 756 628	1 625,9	19	-
142	3 756 629	1 343,4	19	-
143	3 756 630	1 148,3	19	-
144	3 756 631	1 002,8	19	-
145	3 756 632	967,4	19	-
146	3 756 633	813,0	19	-
147	3 756 634	261,3	19	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
148	3 756 635	317,8	19	-
149	3 756 636	388,0	19	-
150	3 756 637	458,1	19	-
151	3 756 638	742,3	19	-
152	3 756 639	852,3	19	-
153	3 756 640	743,2	19	-
154	3 756 641	789,1	19	-
155	3 756 642	773,4	19	-
156	3 756 643	688,5	19	-
157	3 756 644	857,7	19	-
158	3 756 645	2 103,5	19	-
159	3 756 646	1 283,3	19	-
160	3 756 647	1 448,6	19	-
161	3 756 648	1 007,2	19	-
162	3 756 649	654,1	19	-
163	3 756 650	725,1	19	-
164	3 756 651	837,0	19	-
165	3 756 652	972,3	19	-
166	3 756 653	62,0	19	-
167	3 756 654	217,8	19	-
168	3 756 655	413,1	19	-
169	3 756 656	956,0	19	-
170	3 756 657	955,4	19	-
171	3 756 658	905,5	19	-
172	3 756 659	1 499,9	19	-
173	3 756 660	1 928,9	19	-
174	3 756 662	2 737,5	19	-
175	3 756 663	1 521,3	19	-
176	3 756 664	358,6	19	-
177	3 756 665	820,6	19	-
178	3 756 666	869,6	19	-
179	3 756 667	940,3	19	-
180	3 756 668	935,2	19	-
181	3 756 669	853,8	19	-
182	3 756 670	724,4	19	-
183	3 756 671	653,4	19	-
184	3 756 672	581,8	19	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
185	3 756 673	813,9	19	-
186	3 756 674	862,3	19	-
187	3 756 675	926,6	19	-
188	3 756 676	1 039,0	19	-
189	3 756 677	1 114,6	19	-
190	3 756 678	967,5	19	-
191	3 756 679	767,2	19	-
192	3 756 680	767,2	19	-
193	3 756 681	623,9	19	-
194	3 756 682	54,9	19	-
195	3 756 683	428,2	19	-
196	3 756 684	365,3	19	-
197	3 756 685	308,8	19	-
198	3 756 686	252,3	19	-
199	3 756 687	220,6	19	-
200	3 756 688	76,1	19	-
201	3 756 690	414,6	19	-
202	3 756 691	231,3	19	-
203	3 756 692	730,3	19	-
204	3 756 693	1 472,8	19	-
205	3 756 694	1 037,6	19	-
206	3 756 695	949,3	19	-
207	3 756 696	943,2	19	-
208	3 756 697	937,3	19	-
209	3 756 698	931,7	19	-
210	3 756 699	1 092,7	19	-
211	3 756 700	1 632,7	19	-
212	3 756 701	2 218,6	19	-
213	3 756 702	1 226,9	19	-
214	4 002 876	1 509,3	19	-
215	4 002 877	1 835,4	19	-
216	4 002 878	928,9	19	-
217	4 002 879	796,1	19	-
218	4 002 880	796,1	19	-
219	4 173 344	934,0	19	-
220	4 173 345	16 642,7	19	-
221	4 173 346	3 723,5	19	-



#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
222	4 213 359	27,0	19	-
223	4 213 360	7,2	19	-
224	4 213 361	58,0	19	-
225	4 247 134	10 764,4	19	-
226	4 247 135	12 581,4	19	-
227	4 310 106	2 117,1	11	-
228	4 310 107	35 243,0	11 - 19	-
229	4 310 114	4 539,1	19	-
230	4 310 115	2 320,7	19	-
231	4 310 116	9,5	19	-
232	4 310 117	158,7	19	-
233	4 879 073	310 638,0	11 - 19	-
234	4 879 074	140 214,0	11 - 19	-
235	6 308 212	463,2	19	34
236	6 308 213	540,9	19	34
237	6 308 214	134,5	19	-
238	6 308 215	5 418,9	19	-
239	6 308 216	413,5	19	-
240	6 308 217	410,8	19	-
241	6 308 218	1 137,4	19	-
242	6 308 219	196,1	19	-
243	6 308 220	1 040,9	19	-
244	6 308 221	62,8	19	-
245	6 308 222	666,0	19	-
246	6 308 223	666,0	19	-
247	6 308 224	1 547,0	19	-
248	6 308 225	99,5	19	-
249	6 308 226	662,6	19	-
250	6 308 227	321,5	19	-
251	6 308 228	1 124,3	19	-
252	6 312 080	8 048,1	19	33
253	6 312 080	11 673,3	19	33



Village de Senneville

1 976 772- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE, dudit cadastre;

contenant en superficie dix-sept mille sept cent quarante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (17 744,5m²).

1 976 800- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE HUIT CENTS, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille deux cent vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes (2 229,7m²).

1 976 801- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE HUIT CENT UN, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille deux cent vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes (2 229,7m²).

1 976 943- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-trois mille cinq cent trente et un mètres carrés et neuf dixièmes (53 531,9m²).

1 976 951- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN, dudit cadastre;

contenant en superficie cent soixante-six mille six cent soixante-quinze mètres carrés et neuf dixièmes (166 675,9m²).



1 976 957- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-dix-sept mille deux cent huit mètres carrés et cinq dixièmes (77 208,5m²).

1 976 958- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT, dudit cadastre;

contenant en superficie deux cent douze mille six cent dix-neuf mètres carrés et un dixième (212 619,1m²).

1 976 959- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-trois mille neuf cent quarante mètres carrés et trois dixièmes (63 940,3m²).

1 976 960- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE, dudit cadastre;

contenant en superficie quatre cent huit mille cent quarante mètres carrés et cinq dixièmes (408 140,5m²).

1 976 971- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-deux mille sept cent quarante et un mètres carrés et deux dixièmes (22 741,2m²).



1 976 980- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-huit mille sept cent vingt-huit mètres carrés et trois dixièmes (68 728,3m²).

1 977 089- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie cent trente-deux mille trois cent trente et un mètres carrés et quatre dixièmes (132 331,4m²).

1 977 164- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-sept mille cent quatre-vingt-douze mètres carrés et six dixièmes (37 192,6m²).

1 977 185- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;

contenant en superficie cinq cent trois mille deux cent cinquante-quatre mètres carrés et zéro dixième (503 254,0m²).

1 977 214- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATORZE, dudit cadastre;

contenant en superficie cent seize mille soixante-neuf mètres carrés et zéro dixième (116 069,0m²).

1 978 985- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ, dudit cadastre;



contenant en superficie trente-huit mille trois cent quinze mètres carrés et six dixièmes (38 315,6m²).

1 978 986- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX, dudit cadastre;

contenant en superficie soixante-trois mille neuf cent onze mètres carrés et zéro dixième (63 911,0m²).

1 978 987- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie mille quatre cent quarante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (1 444,5m²).

1 978 995- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille cinq cent quarante-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (2 549,4m²).

1 978 997- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie trente-cinq mille deux cent quarante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (35 248,9m²).

1 978 999- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, dudit cadastre;

contenant en superficie deux mille cent vingt-sept mètres carrés et cinq dixièmes (2 127,5m²).



1 979 000- Le lot UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE , dudit cadastre;
contenant en superficie trois mille huit cent cinquante mètres carrés et cinq dixièmes (3 850,5m²).

1 990 874- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent treize mille cent quarante mètres carrés et zéro dixième (313 140,0m²).

1 990 875- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent sept mille quatre cent trente mètres carrés et zéro dixième (307 430,0m²).

1 990 876- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE, dudit cadastre;
contenant en superficie six cent vingt et un mille quatre cent dix mètres carrés et zéro dixième (621 410,0m²).

1 990 878- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, dudit cadastre;
contenant en superficie trois cent quatre-vingts mille neuf cent quatre-vingt-dix mètres carrés et neuf dixièmes (380 990,9m²).

1 990 879- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, dudit cadastre;



contenant en superficie cent quatre-vingts mille cent quarante et un mètres carrés et quatre dixièmes (180 141,4m²).

1 990 967- Le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEPT, dudit cadastre;

contenant en superficie cinquante-deux mille deux cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (52 209,5m²).

2 507 120- Le lot DEUX MILLIONS CINQ CENT SEPT MILLE CENT VINGT, dudit cadastre;

contenant en superficie sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et un dixième (7 998,1m²).

4 884 103- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT TROIS, dudit cadastre;

contenant en superficie vingt-huit mille huit cent trente-deux mètres carrés et trois dixièmes (28 832,3m²).

4 884 104- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE, dudit cadastre;

contenant en superficie trente mille huit cent quatre mètres carrés et sept dixièmes (30 804,7m²).

5 352 132- Le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT TRENTE-DEUX, dudit cadastre;

contenant en superficie trois cent douze mille cinq cent quatre mètres carrés et neuf dixièmes (312 504,9m²).



Tableau récapitulatif des lots et parties de lots touchés pour le
Village de Senneville

#	Numéro de lot	Superficie (m²)	Feuillets du parc	Détails pour partie de lot
1	1 976 772	17 744,5	2	-
2	1 976 800	2 229,7	2	-
3	1 976 801	2 229,7	2	-
4	1 976 943	53 531,9	2 - 3	-
5	1 976 951	166 675,9	2 - 3	-
6	1 976 957	77 208,5	2 - 3	-
7	1 976 958	212 619,1	3	-
8	1 976 959	63 940,3	3	-
9	1 976 960	408 140,5	2 - 3	-
10	1 976 971	22 741,2	3	-
11	1 976 980	68 728,3	3	-
12	1 977 089	132 331,4	9	-
13	1 977 164	37 192,6	9	-
14	1 977 185	503 254,0	3 - 10	-
15	1 977 214	116 069,0	3 - 10	-
16	1 978 985	38 315,6	3	-
17	1 978 986	63 911,0	4 - 11	-
18	1 978 987	1 444,5	4	-
19	1 978 995	2 549,4	3	-
20	1 978 997	35 248,9	2 - 9	-
21	1 978 999	2 127,5	2	-
22	1 979 000	3 850,5	2	-
23	1 990 874	313 140,0	4 - 11	-
24	1 990 875	307 430,0	4 - 11	-
25	1 990 876	621 410,0	3 - 4 - 10 - 11	-
26	1 990 878	380 990,9	3 - 10	-
27	1 990 879	180 141,4	3 - 10	-
28	1 990 967	52 209,5	3	-
29	2 507 120	7 998,1	2 - 9	-
30	4 884 103	28 832,3	2 - 9	-
31	4 884 104	30 804,7	9	-
32	5 352 132	312 504,9	2 - 9	-



Dispositions finales

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le 11 août 2020 sous le numéro 1116 de mes minutes au dossier 23084-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal.

GABRIEL CADRIN-TOURIGNY
Arpenteur-géomètre

/cc

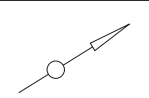
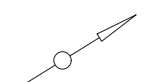
Dossier : 23084-1
Copie conforme à l'original

Montréal, le _____

Arpenteur-géomètre



2020-08-14

219/255



DIVISION DE LA GEOMATIQUE
Échelle: 2000
Le plan est établi en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE: MONTRÉAL
CABANETTE, Québec

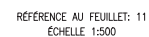
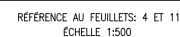
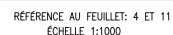
LOT(S)
Voir tableaux au feuillet 37

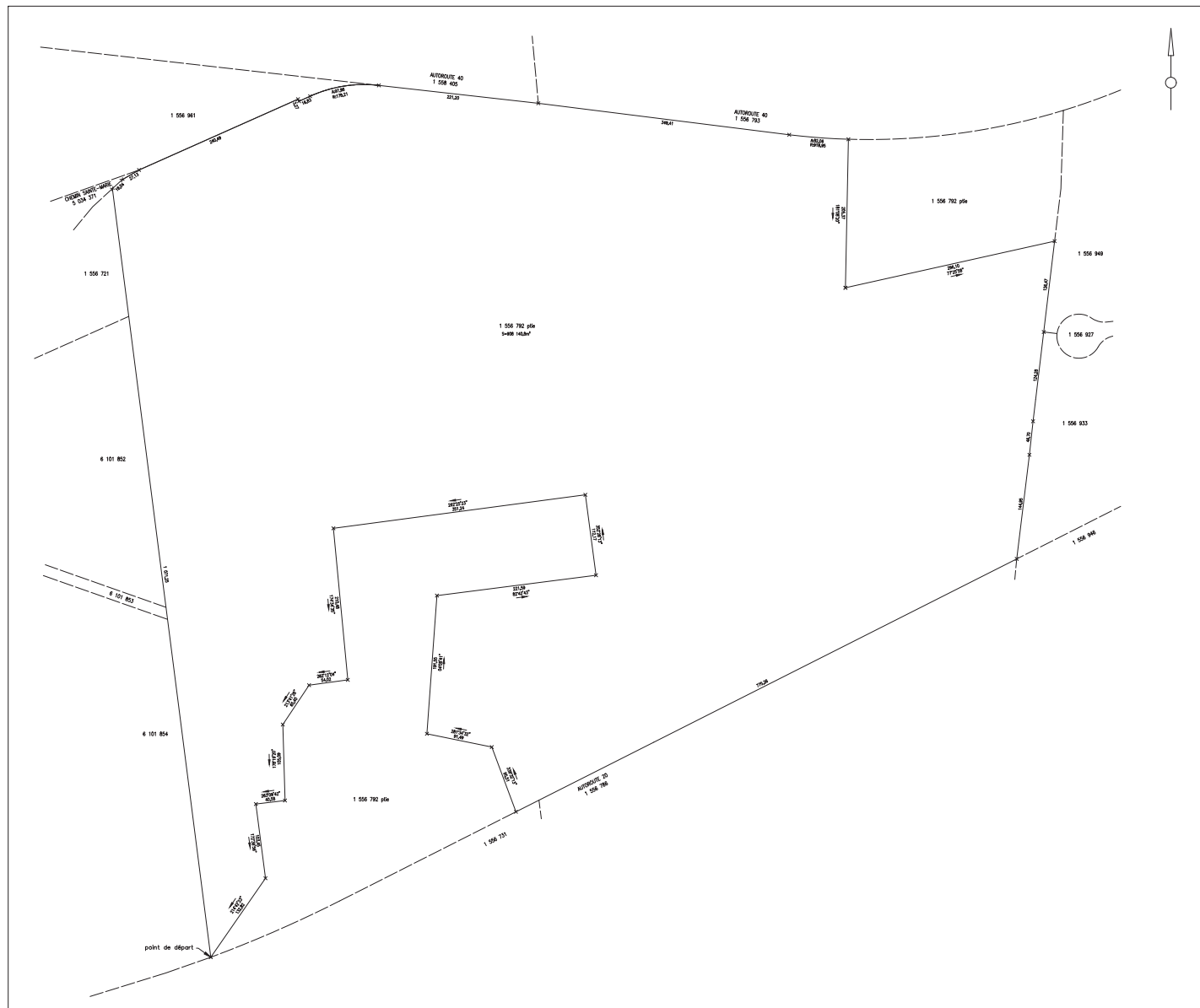
EMPLACEMENT:
Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de l'agglomération de Montréal

FINS DU DOCUMENT:
Description technique pour l'identification des lots et parcelles de lots du cadastre du Québec constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RRC 13-026).

NOTES:

- 1- Les brèves, mesures et superficies mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la base de données cadastrales du Québec établies le 8 janvier 2020. Sous 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853

246/255



RÉFÉRENCE AUX FEUILLETS: 9-17 et 18
AGRANDISSEMENT: 1:2000

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE
 Échelle: 2000
 Le plan est conforme à l'original.
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTREAL
 CADASTRE: Québec
 LOT(S)
 Voir tableaux au feuillet 37

EMPLACEMENT:
 Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de
 l'agglomération de Montréal

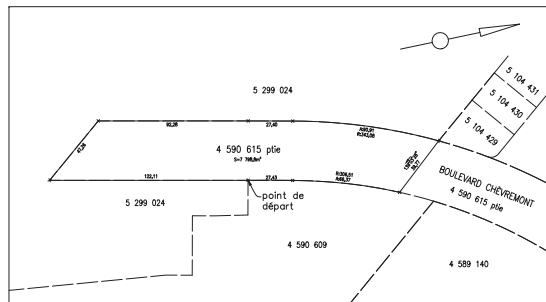
FINIS DU DOCUMENT:
 Description technique pour l'identification des lots et
 parties de lots du cadastre du Québec constituant
 l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du
 Grand parc de l'Ouest (RGC 19-026).

- NOTES:
- 1- Les lignes, mesures et superficies montrées sur ce plan sont
basées sur les données à jour de la base de données
cadastre du Québec (état du 8 janvier 2020). Elles y
figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à
définir les limites de propriétés.
 - 2- Les feuilles 2 à 36 représentent les lots et parties de lots
touchés par le Grand parc de l'Ouest. Les lots accompagnés
de leur superficie indiquée en % sont touchés en totalité. Les
lots accompagnés d'une référence à un autre feuille indiquée
en % sont touchés en partie. Les détails de ces parties,
sans leurs bornes et abaissements, sont sur les feuilles
indiquées.
 - 3- Les feuilles ne comportent pas de lignes d'interférence. Si une
information semble manquante sur une limite de feuille, voir
le feuille voisin.
 - 4- Les lignes d'interférence sont fournies d'une
compilation de la Charte de la géométrie de la Ville de
Montréal basée sur l'Annexe 2 de la Charte de la Ville de
Montréal.
 - 5- Les limites municipales Butteux proviennent d'une
compilation de la Charte de la géométrie de la Ville basée sur les
données de la Loi sur l'exercice de certaines compétences
municipales dans certaines agglomérations (L.A.C., c. 5-35.001).
 - 6- La mosaïque d'orthophoties produite en 2017 par le CMM
(Communauté métropolitaine de Montréal) est réalisée à partir de
photographies aériennes avec une résolution de 0,5m/pixel et avec
une rectification en perspective.
 - 7- La superficie relative au point de départ par le cadastre du Québec
est le SCOP (Donnée R) MORS tandis que la superficie de référence
relative au point de départ par le cadastre du Québec est le SCOP
(Donnée R) MORS (DORS).
 - 8- Les données appartenant sur ce document sont des données
en référence au système SCOP (Donnée R) MORS et calculées
directement à partir des données du cadastre du Québec.
 - 9- Facteur d'échelle utilisé = 1:2000000.
 - 10- Aucune recherche foncière n'a été effectuée.
 - 11- Aucun bornement d'arpenteur n'a été effectué.
 - 12- Aucun lot en bordure n'est Butteux.

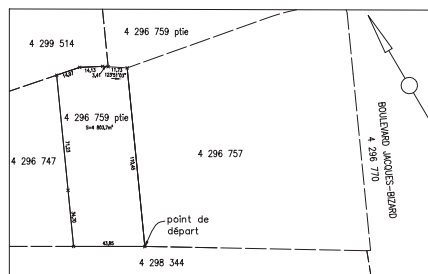
Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation
 écrite de son auteur ou du gestionnaire de la Ville.

LÉGENDE	
—	: limite de partie de lot isolé
—	: partie de lot
—	: limite de lots adjacents
+	: sommet géométrique de partie de lot

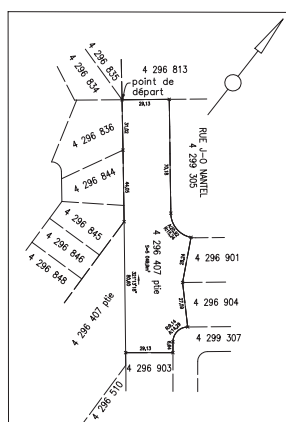
Montréal, le 11 août 2020
 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Montréal, le _____
 Présent par: **GABRIEL CHENET-TOURNAI**
 Arpenteur-géomètre
 Arpenteur(e)-géomètre
 Membre IP 1116
 Références: Une description technique accompagne ce plan.
 Dessiné: M. J. J. J.
 Arpenteur-géomètre chef d'équipe:
DOSSIER NO 23084-1 (Date de mise à jour: 2020-08-11)
Service des infrastructures du réseau routier
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:
DOSSIER DE LA VILLE
PLAN NO G-2 AGGLOMÉRATION DE MONTREAL 29/37



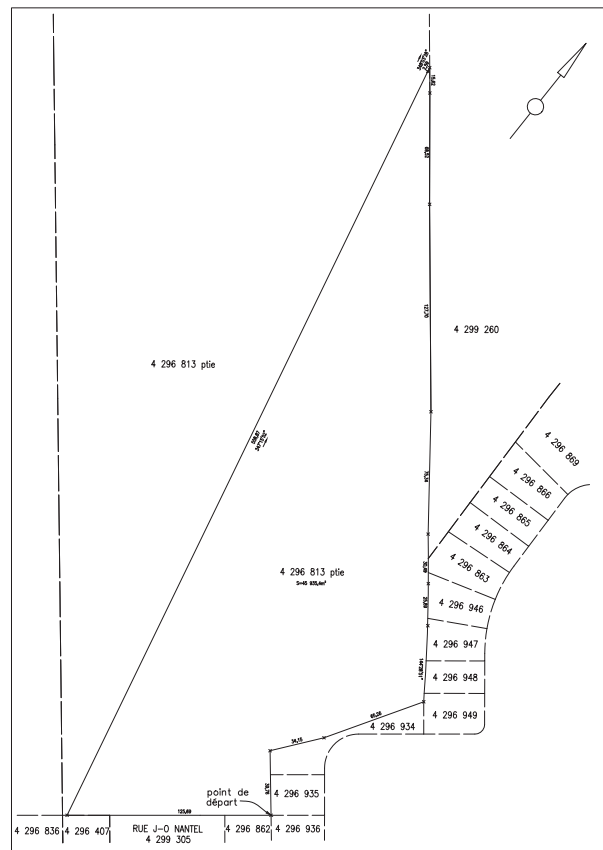
RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 14
ÉCHELLE 1:000



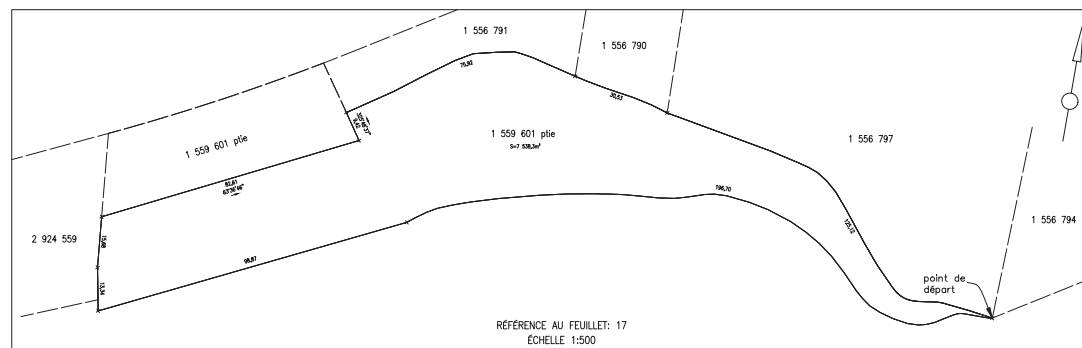
RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 15
ÉCHELLE 1:000



RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 15 ET 23
ÉCHELLE 1:000

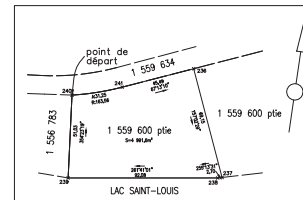


RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 15
ÉCHELLE 1:000



RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 17
ÉCHELLE 1:500

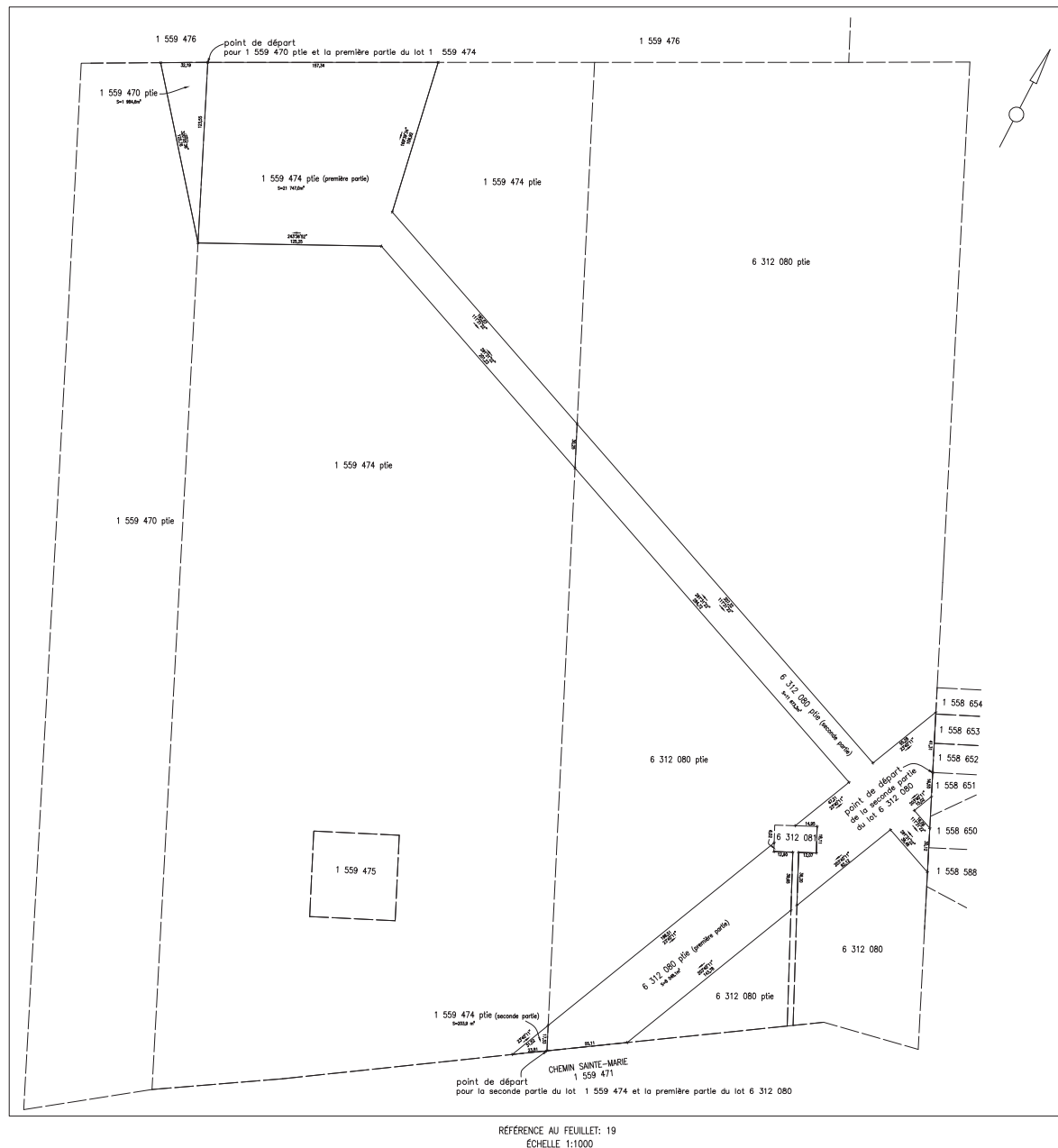
DIVISION DE LA GÉOMATIQUE Échelle 1:000 Les lots sont en couleur et les limites de lot sont en noir. CHRONOLOGIE FONCIÈRE MONTREAL CHRONOLOGIE MONTREAL LOT(S) Voir tableaux au feuillet 37	
EMPLACEMENT: Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de l'agglomération de Montréal	
FIN DU DOCUMENT: Description technique pour l'identification des lots et parcelles de lots du cadastre du Québec constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RRC 19-026).	
NOTES: - Les limites, mesures et superficies inscrites sur ce plan sont issues de données cadastrales du Québec, datant de 1990. Elles ne garantissent ni l'exactitude ni la pertinence des données. - Les limites 2 à 28 représentent les lots et parcelles de lots inscrites sur le Grand parc de l'Ouest. Les lots inscrites de leur superficie indiquée qu'ils sont inscrites en totalité. Les lots inscrites d'une superficie indiquée qu'ils sont inscrites en partie, sont représentés par des limites de lots inscrites. - Les limites ne garantissent pas l'exactitude des données. Elles ne garantissent pas l'exactitude des données. - Les limites (d'arrondissement) inscrites proviennent d'une compilation de la Division de la géomatique de la Ville de Montréal basée sur l'Annexe 2 et la Carte de la Ville de Montréal. - Les limites municipales inscrites proviennent d'une compilation de la Division de la géomatique de la Ville de Montréal basée sur les données de la Ville de Montréal et les données de la Ville de Montréal. - La limite municipale inscrite en 2017 par la CAM (Commissariat d'arrondissement de Montréal) est inscrite à partir de photographies aériennes avec une résolution de 25cm/pixel et avec une précision de 0,5m. - Le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec est le SGRD (Système de Référence Spatial) qui est basé sur le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec et le SGRD (Système de Référence Spatial) qui est basé sur le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec. - Le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec est le SGRD (Système de Référence Spatial) qui est basé sur le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec et le SGRD (Système de Référence Spatial) qui est basé sur le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec. - Le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec est le SGRD (Système de Référence Spatial) qui est basé sur le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec et le SGRD (Système de Référence Spatial) qui est basé sur le système de référence spatial utilisé par le cadastre du Québec. - Aucune mesure inscrite n'a été effectuée. - Aucun lot inscrite n'a été effectué. - Aucun lot inscrite n'a été effectué.	
Ce document ne peut être utilisé à des fins autres que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou de son éditeur.	
LEGÈNDE — limite de parcelle de lot inscrite — limite de parcelle de lot — limite de lot inscrite — limite de lot inscrite	
Montréal, le 11 mai 2020 Copie conforme à l'original. Présent par: CAROL DUBOIS (signature) Agent(e)-général(e) Modèle NP 1116 Références: Une description technique accompagnée de plans. Agent(e)-général(e) chef d'équipe: DOSSIER NO 2304-1 (date, nom et numéro de dossier) Service des infrastructures du réseau routier Agent(e)-général(e) en chef de la ville: DOSSIER DE LA VILLE: PLAN NO G-2 AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 30/37	



RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 17
ÉCHELLE 1:1000

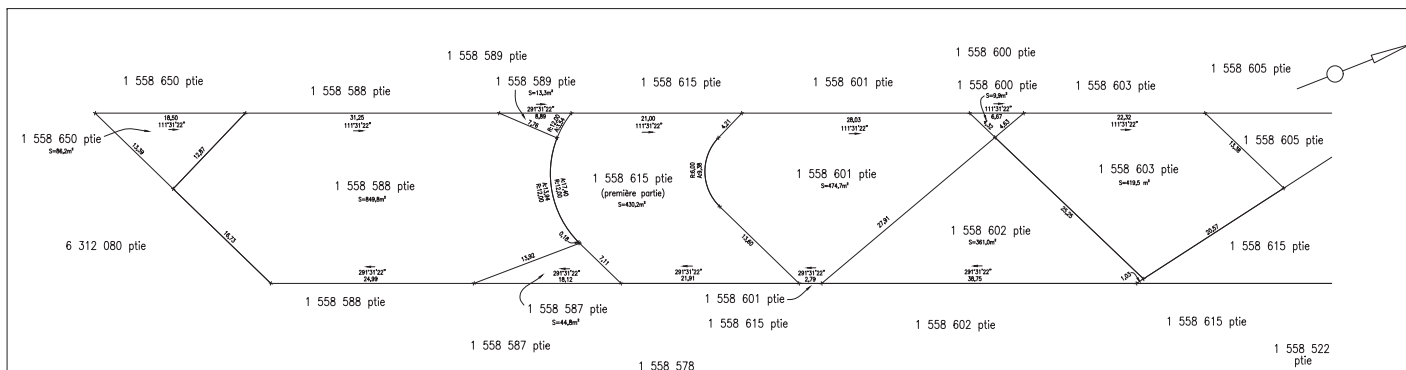
RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 15
ÉCHELLE 1:1000

2004-10-01

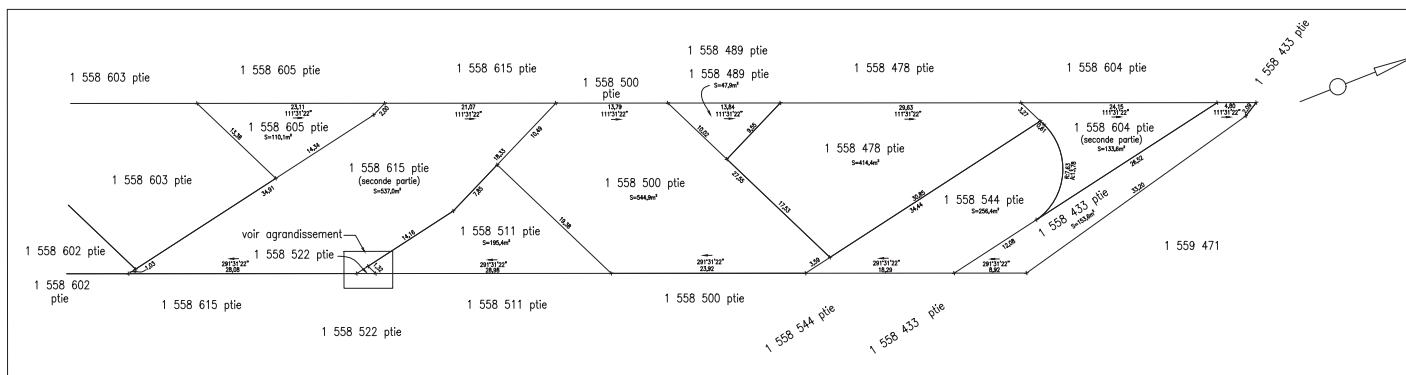


RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 19
ÉCHELLE 1:1000

DIVISION DE LA GEOMATIQUE	
Échelle: 1:1000	
Projet: 2000-01-01	
CORRESPONDANCE: GÉOMATIQUE - MONTREAL	
CADASTRE Québec	
LOT(S) Voir tableaux au feuillet 37	
EMPLACEMENT: Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de l'agglomération de Montréal	
FINS DU DOCUMENT: Description technique pour l'identification des lots et parties de lots du cadastre du Québec, constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RRC 19-026).	
NOTES: 1- Les lignes, mesures et superficies mentionnées sur ce plan sont issues du cadastre à partir de la base de données cadastrales du Québec mises à jour le 31 janvier 2020. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété. 2- Les limites et le périmètre des lots et parties de lots mentionnés sur le Grand parc de l'Ouest, Les lots accompagnés de leur superficie indiquée sont mentionnés au cadastre. Les lots accompagnés d'une référence à un autre feuillet indiquent qu'ils sont mentionnés ailleurs. Les limites de ces parties, ainsi que les limites et superficies, sont sur les feuillets indiqués. 3- Les limites ne respectent pas les lignes d'alignement, si une intervention municipale mentionnée sur une liste de travaux, voir le feuillet 37. 4- Les limites d'urbanisme mentionnées proviennent d'une compilation de la Division de la géomatique de la Ville de Montréal basée sur l'Annexe B de la Charte de la Ville de Montréal. 5- Les limites municipales mentionnées proviennent d'une compilation de la Division de la géomatique de la Ville de Montréal sur les données de la Loi sur l'accès à l'information de la Ville de Montréal. 6- Le zonage d'urbanisme mentionné en 2017 par la QMR (Communauté métropolitaine de Montréal) est dérivé à partir de l'attribution de données avec une résolution de 10m/10m et avec une précision de 10m/10m. 7- Le système de coordonnées utilisé pour le cadastre du Québec est le SGRS (Système de coordonnées géographiques du Québec) et le SGRS (Système de coordonnées géographiques du Québec) est le SGRS (Système de coordonnées géographiques du Québec) et le SGRS (Système de coordonnées géographiques du Québec) est le SGRS (Système de coordonnées géographiques du Québec). 8- Les données mentionnées sur ce document sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour des fins de planification ou de développement. 9- Toutes les données mentionnées sur ce document sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour des fins de planification ou de développement. 10- Toutes les données mentionnées sur ce document sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour des fins de planification ou de développement. 11- Toutes les données mentionnées sur ce document sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour des fins de planification ou de développement. 12- Toutes les données mentionnées sur ce document sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour des fins de planification ou de développement.	
LEGÈRE — : limite de partie de lot — : limite de lot — : limite de lot + : point géométrique de partie de lot	
Montréal, le 11 août 2020	
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL	
Projet par: DAVID CHAMBERLAIN Approuvé: DAVID CHAMBERLAIN	
Mise à jour: 1116	
Révision: Une description technique accompagnée de plan.	
Approuvé: DAVID CHAMBERLAIN	
Dessiné: DAVID CHAMBERLAIN	
DORIER NP 21004-1 Suite mention des approbations géométriques à la fin	
Service des infrastructures de réseau routier	
Approuvé: DAVID CHAMBERLAIN	
DORIER DE LA VILLE	
PLAN NP G-2 AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 33/37	

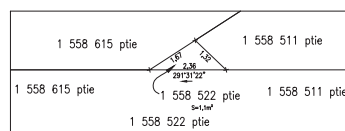


RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 19
ÉCHELLE 1:200



RÉFÉRENCE AU FEUILLET: 19
ÉCHELLE 1:200

AGRANDISSEMENT
ÉCHELLE 1:50



DIVISION DE LA GEOMATIQUE
CORPORATION EN GEOMATIQUE
CORPORATION EN GEOMATIQUE
CORPORATION EN GEOMATIQUE

LOT(S)
Voir tableaux au feuillet 37

EMPLACEMENT:
Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de l'agglomération de Montréal

FINS DU DOCUMENT:
Description technique pour l'identification des lots et parties de lots du cadastre du Québec, constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RRC 19-026).

- NOTES:**
- 1- Les lignes, mesures et superficies mentionnées sur ce plan sont issues de calculs à partir de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 2- Les limites de lots et parties de lots et parties de lots mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 3- Les limites de lots et parties de lots mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 4- Les limites d'urbanisme mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 5- Les limites municipales mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 6- Le zonage d'urbanisme mentionné sur ce plan est issu de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 7- Le zonage d'urbanisme mentionné sur ce plan est issu de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 8- Les limites mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 9- Les limites mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 10- Les limites mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 11- Les limites mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.
 - 12- Les limites mentionnées sur ce plan sont issues de la base de données cadastrales du Québec, mises à jour le 15 mai 2023. Elles figurent à titre indicatif seulement et ne doivent pas servir à délimiter les limites de propriété.

On document ne peut être utilisé à l'extérieur des limites de la ville de Montréal.

LEGÈRE
— : limite de partie de lot faisant partie de parcelle
— : limite de lot cadastriel
+ : parcelle cadastrale de partie de lot

Montréal, le 11 mai 2023

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le 11 mai 2023

Préparé par: **DAVID CHAMBERLAIN**
Approuvé: **DAVID CHAMBERLAIN**

Montréal, le 11 mai 2023

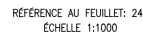
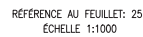
Approuvé: **DAVID CHAMBERLAIN**

DOSSIER N° 21004-1

Service des infrastructures du réseau routier
Approuvé: **DAVID CHAMBERLAIN**

DOSSIER DE LA VILLE

PLAN N° G-2 AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 35/37

254/255

CHRONODESCRIPTION FORCÉE - MONTREAL
CHASSE-ÉCHAPES
LOT(S)

Tableaux des lots et parties de lots constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

EMPLACEMENT:
Le Grand parc de l'Ouest sur le territoire de l'agglomération de Montréal

FINS DU DOCUMENT:
Description technique pour l'identification des lots et parties de lots du cadastre du Québec constituant l'annexe 1 du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RDC 19-006).

- NOTES:
- 1- Les tables, mesures et superficies mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 2- Les tables 2 à 28 représentent les lots et parties de lots mentionnés sur le plan. Les lots mentionnés sur ce plan sont indiqués par un numéro de lot ou de partie de lot. Les lots mentionnés sur ce plan sont indiqués par un numéro de lot ou de partie de lot. Les lots mentionnés sur ce plan sont indiqués par un numéro de lot ou de partie de lot.
 - 3- Les tables mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 4- Les tables mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 5- Les tables mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 6- Le plan mentionné sur ce plan est basé sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 7- Les données mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 8- Les données mentionnées sur ce plan sont basées sur les données à partir de la dernière date de mise à jour des données cadastrales du Québec, à savoir le 31 mars 2023. Elles s'appliquent à l'état des lieux existant au moment de la mise à jour des données et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été produites.
 - 9- Facteur d'échelle utilisé = 1:500000
 - 10- Aucune mesure mentionnée n'a été effectuée.
 - 11- Aucune mesure mentionnée n'a été effectuée.
 - 12- Aucune mesure mentionnée n'a été effectuée.

Le document ne peut être utilisé à des fins autres que celles mentionnées sur ce plan.

Revisé: 11 mai 2020

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Représenté par: CAROL DUBOIS, ingénieur

Shed 1116

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020

Revisé: 11 mai 2020



Dossier # : 1205843004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-09-02 13:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1205843004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (TLHL) est un projet de plus de 1,142 G\$ géré par le ministère des Transports du Québec (MTQ), ayant des répercussions sur certains actifs de la Ville (par exemple : construction d'un mur antibruit, réaménagement d'intersection, construction de piste cyclable, aménagement des abords des stations Radisson et Honoré-Beaugrand et plusieurs mesures de mitigation, etc.).

Il est ainsi prévu que :

- le MTQ réalise des interventions sur des actifs municipaux en impliquant la Ville (encadrement, collaboration technique, supervision, gestion des impacts, dépenses incidentes, etc.);
- la Ville profite du projet pour bonifier des actifs ou devancer certains investissements;
- des dépenses incidentes urgentes, imprévisibles et de valeur non importante, faites par les arrondissements ou les directions centrales, soient remboursées par le MTQ.

Il est à noter que la Ville de Montréal collabore avec le MTQ pour l'élaboration d'une entente concernant la conception et la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un mur antibruit, de même, que la prestation de certains services dans le cadre du projet de réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et travaux liés.

L'adoption du règlement d'emprunt est nécessaire afin de financer l'ensemble des travaux assumés par la Ville de Montréal dans le cadre de la réfection du TLHL. Le présent règlement d'emprunt porte sur les travaux relevant de la compétence du conseil de la Ville. Ces investissements sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 (fiche 75057).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à adopter un règlement d'emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du TLHL. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels,

les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Les travaux de voirie municipale afférents qui seront financés par l'emprunt comprennent notamment :

- Élaborer les plans et devis et des travaux de voirie (chaussée, trottoir, feux, conduites, signalisation, marquage, éclairage, plantation, mobilier urbain) notamment requis pour l'introduction de mesures préférentielles de mitigation;
- L'encadrement et l'accompagnement d'avant-projets, de plans et devis, de gestion des impacts et de travaux municipaux, réalisés par le MTQ (rues et infrastructures);
- Des aménagements du domaine public et d'espaces publics;
- Participer à la planification des mesures d'atténuation requises en raison du projet, notamment le maintien de la mobilité, la coordination des entraves et la gestion de la circulation;
- Fournir une assistance dans le cadre de la procédure de certification et d'attestation et de la procédure de revue. Conseiller pour les mesures d'urgence et de sécurité (SIM et SPVM). Minimiser les délais de traitement des demandes de permis ou autres autorisations.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de réfection du TLHL dans un contexte où il faut mettre en place des mécanismes qui permettent à la Ville d'intervenir efficacement dans la logique de l'échéancier du projet TLHL. L'échéancier de réalisation prévu par le MTQ s'étend de 2020 à la fin 2024. L'autorisation de ce règlement d'emprunt est une étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2020-2022 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIRR d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de réfection du TLHL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2,9 M\$ afin de financer les interventions municipales d'accompagnement du projet de réfection du TLHL, prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 adopté par les instances décisionnelles.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2020 et 2021. Le montant inscrit au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2020-2022 est de 2,9 M\$ pour le projet 75057 «Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La-Fontaine (autoroute 25)». Ce montant est réparti comme suit:

2020 - 2,0 M\$

2021 - 0,9 M\$

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473. Les détails financiers concernant ce règlement d'emprunt sont fournis dans l'intervention des finances en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise à favoriser les transports actifs et collectifs comme mesures de mitigation au projet et assurer la pérennité de ces infrastructures une fois le projet complété. Il permet aussi d'assurer une meilleure gestion de la mobilité afin de réduire les gaz à effet de serre et augmenter la canopée pour lutter contre les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est indispensable pour la mise en œuvre des interventions municipales nécessaires au projet de réfection du TLHL dans le respect de son échéancier de réalisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : septembre 2020
2. Adoption du règlement d'emprunt : octobre 2020
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou décembre 2020
5. Réalisation des travaux : 2020-2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Antoine DI PIETRANTONIO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE
Chef de section

Tél : 514-872-1773
Télécop. : 514-872-1945

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Sonia THOMPSON
Chef de section - Projets Champlain et REM

Tél : 514-872-8544
Télécop. :

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Sonia Thompson, chef de section, portefeuille 2, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de chef de division des grands projets partenaires au Service des infrastructures du réseau routier et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du 10 au 23 août inclusivement.

Vous pouvez joindre Mme Thompson au 514-872-8544.

Et j'ai signé,

Isabelle Lebrun, ing., M.Eng

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie PARENT
Chef de division

Tél : Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Madame Marie Parent, chef de division - Géomatique, pour me remplacer dans le cadre de mes fonctions de directeur de la gestion du portefeuille de projets au Service des infrastructures du réseau routier et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du 31 août au 4 septembre 2020

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

inclusivement.

Vous pourrez joindre Mme Parent
au 514 884-1840.

Et j'ai signé,

Approuvé le : 2020-08-31

Approuvé le : 2020-09-02

Dossier # : 1205843004

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



ADP - 1205843004 - Mur antibruit TLHL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Antoine DI PIETRANTONIO
Avocat
Tél : 514-872-2932

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Antoine DI PIETRANTONIO
Avocat
Tél : 514-872-2932
Division : Service des affaires juridiques civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 900 000 \$ AFIN DE FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN MUR ANTIBRUIT ET LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE AFFÉRENTS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU TUNNEL LOUIS-HIPPOLYTE-LA FONTAINE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 900 000 \$ est autorisé pour le financement de la construction d'un mur antibruit et la réalisation de travaux de voirie afférents, incluant notamment des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD 1205843004

Dossier # : 1205843004

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[RE 1205843004 projet 75057.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-31

Catherine TOUGAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2288
Division : Service des finances

CE : 40.004

2020/09/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1204521009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Lucia-Kowaluk dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé :

- de nommer « parc Lucia-Kowaluk » le parc public situé entre l'avenue des Pins Ouest et la rue Léo-Pariseau, à l'est de l'avenue du Parc, et formé de parties des lots numéros 1 514 394 et 1 514 393 et du lot numéro 1 339 997 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-27 19:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1204521009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Lucia-Kowaluk dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

L'opposition officielle a déposé, lors de la séance du conseil municipal du 19 août 2019, une motion visant à rendre hommage à madame Lucia Kowaluk dans la toponymie montréalaise.

Parallèlement, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a modifié le zonage de l'espace vert situé entre l'avenue des Pins Ouest et la rue Léo-Pariseau, à l'est de l'avenue du Parc (qui portait le nom usuel de parc Léo-Pariseau même s'il s'agissait plutôt d'une réserve foncière que d'un parc), afin d'en faire un parc (règlement de l'arrondissement numéro 01-277-85 adopté le 3 février 2020) et a adopté, le 1^{er} juin 2020, une résolution d'appui à la démarche du Comité des citoyennes et citoyens de Milton Parc qui milite pour que le nom de madame Kowaluk soit attribué à ce parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 25 0142 - 1^{er} juin 2020 - Conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Motion d'appui à la démarche du Comité des citoyennes et citoyens de Milton Parc pour nommer « parc Lucia-Kowaluk » le nouveau parc situé entre la rue Léo-Pariseau et les avenues du Parc et des Pins Ouest.
- CM19 0922 - 19 août 2019 - Motion de l'opposition officielle visant à honorer la mémoire de madame Lucia Kowaluk.

DESCRIPTION

Nommer « parc Lucia-Kowaluk » le parc public situé entre l'avenue des Pins Ouest et la rue Léo-Pariseau, à l'est de l'avenue du Parc, et formé de parties des lots numéros 1 514 394 et 1 514 393 et du lot numéro 1 339 997 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Parc Lucia-Kowaluk

Madame Lucia Kowaluk (1934-2019), militante communautaire montréalaise.

« Femme de cœur, de conviction et de persévérance, Lucia Kowaluk était une fervente défenderesse de l'équité sociale et de la sauvegarde du patrimoine bâti. Elle œuvrait à pied d'œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des Montréalaises et Montréalais moins bien nantis et pour l'établissement de coopératives d'habitation.

L'un des faits marquants qui l'honorent est justement sa contribution à la création et à la non-démolition d'une des plus grandes coopératives de logements communautaires en Amérique du Nord, la Communauté Milton Parc. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal, Héritage Montréal et Sauvons Montréal sont tous des organismes qu'elle a contribué à fonder et à faire évoluer. Aussi, elle a fait en sorte que le centre de jour de l'église unie Saint-James de Montréal et l'organisme La rue des femmes voient le jour.

Chevalière de l'Ordre national du Québec, depuis 2014, M^{me} Kowaluk avait été également nommée à l'Ordre du Canada en 2013. Elle est décédée à l'âge de 84 ans. »

Madame Kowaluk est aussi la première lauréate du prix Thérèse-Daviau remis par la Ville de Montréal en 2004, soulignant son engagement communautaire exceptionnel.

Parc Léo-Pariseau (nom usuel)

Ce nom usuel était directement tiré de la rue Léo-Pariseau qui est adjacente. Le docteur Léo Pariseau (1882-1944), un des pionniers de la radiologie au Canada, a pratiqué à Sherbrooke et à Montréal, où il a enseigné à l'École polytechnique. Radiologiste à l'hôpital de Saint-Cloud durant la Première Guerre mondiale, il a dirigé à compter de 1919 le service de radiologie de l'Hôtel-Dieu. La rue Léo-Pariseau conserve son nom.

Sources :

- ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC. « Lucia Kowaluk, C.Q., 1934-2019. Au service de la justice sociale et de la sauvegarde des sites patrimoniaux », [En ligne], 5 février 2019. [<https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/actualites/deces/2019/2019-02-05.asp>].
- VILLE DE MONTRÉAL. « Rue Léo-Pariseau », *Répertoire historique des toponymes montréalais*, [En ligne], 27 août 2020. [ville.montreal.qc.ca/toponymie].

La famille de madame Kowaluk a été informée de ce projet de dénomination et l'appuie.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a recommandé le toponyme « parc Lucia-Kowaluk » lors de la séance du 8 juillet 2020.

L'arrondissement appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une Montréalaise impliquée dans sa communauté dans le quartier même où elle s'est investie pendant de nombreuses années.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 17 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-13

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

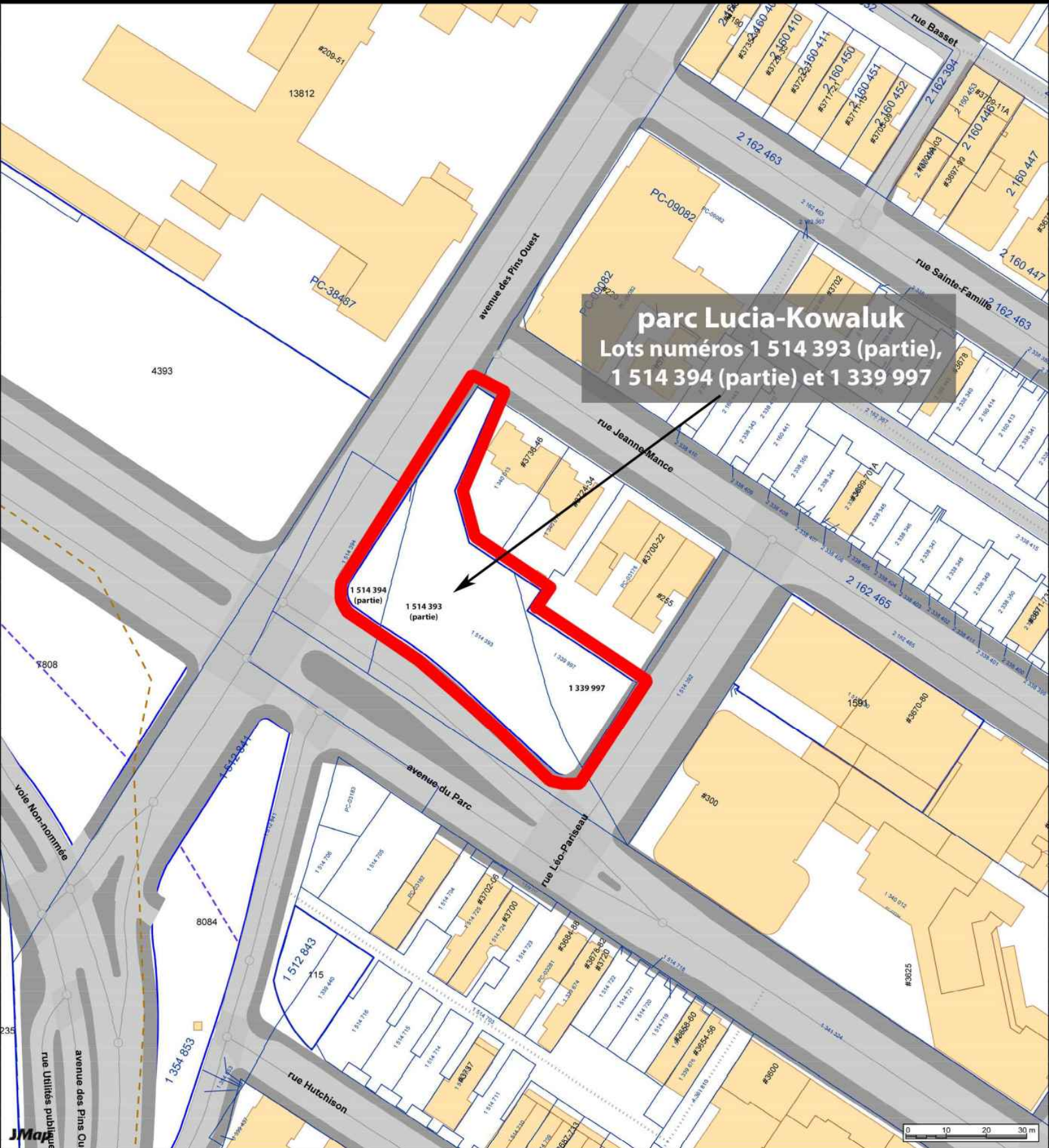
Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-08-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-08-27

Nommer le parc Lucia-Kowaluk dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Dossier numéro 1204521009



**Dossier # : 1207721003**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'avis «Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal».

Il est recommandé :

-de prendre acte du dépôt auprès du conseil municipal de la Ville de Montréal, de l'avis «Vers une ville féministe, Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal».

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-28 12:59
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207721003

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'avis «Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal».

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu dans la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » de la Ville de Montréal, le Conseil des Montréalaises (CM) doit effectuer un suivi de sa mise en œuvre. «Vers une ville féministe : avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal» constitue une réponse au «Bilan du plan d'action 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal/ » publié en juin 2019 par la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0410 - 18 mai 2004 : Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.
CM19 1043 - 16 septembre 2019 : Adoption - Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

DESCRIPTION

Cet avis du CM intitulé «Vers une ville féministe : avis sur le Bilan du Plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal» est déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal. Il souligne les progrès en matière d'égalité qui ont été réalisés au cours des dernières années par l'administration municipale ainsi que les nombreux défis qui restent à relever. Les membres du CM y présentent leur vision pour une Ville égalitaire, exempte de discriminations et où les femmes seraient reconnues comme actrices de changements. Elles font aussi état des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les conditions de vie des Montréalaises. Pour que l'égalité de fait se réalise, les membres du CM ont formulé 41 recommandations à la Ville de Montréal, portant notamment sur les politiques municipales actuelles et la mise en place d'actions structurantes. Elles soulignent l'importance d'étendre les mesures d'égalité à l'ensemble des

champs de compétence de la Ville, au sein de chacun de ses arrondissements, et ce, aussi bien dans les services offerts à la population qu'au sein de la fonction publique.

JUSTIFICATION

Selon le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal* (19-051), le conseil exerce, entre autres, les fonctions suivantes : « il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine et soumet des recommandations au conseil de la ville. » Le présent avis se veut un outil supplémentaire pour accompagner la Ville de Montréal dans son engagement à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources permanentes pour son fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux menés par le CM s'inscrivent dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le CM touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations de l'avis visent notamment à améliorer les mesures mises en place par la Ville de Montréal en matière d'égalité, que ce soit au niveau de la gouvernance, de la ville employeur, des services aux citoyennes, du développement économique ou de la scène internationale. Les membres du CM y proposent aussi des actions structurantes pour faire de Montréal une ville féministe et exempte de discriminations: la mise en place de processus de reddition de compte, la création d'un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations, l'application de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble de ses processus décisionnels, et le maintien de la pérennité, de l'indépendance et des ressources du CM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les membres du CM font des recommandations à la Ville concernant la prise en compte et l'implication des femmes dans les plans de relance post-COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le document sera disponible sur le site Web du CM, sera publié sur les réseaux sociaux du CM et envoyé aux partenaires de la Ville et du CM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-rechercheur

Tél : 514 872-9074
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-25

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-0077
Télocop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-08-28

VERS UNE VILLE FÉMINISTE

Avis du Conseil des Montréalaises
sur le Bilan du plan d'action 2015-2018
« Pour une participation égalitaire
des femmes et des hommes à la vie
de Montréal »

REMERCIEMENTS

Le Conseil des Montréalaises (CM) tient à remercier chaleureusement toutes les femmes et tous les groupes de femmes qui ont participé à cette démarche. Sans leur temps et leur parole, la réalisation de cet avis n'aurait pas été possible.

Le CM remercie également de leur collaboration Marie-Anne Cantin, Marianne Carle-Marsan et Maude Séguin, du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal, Stéphane Patry, du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal, et Cécile Poirier, du Service de l'habitation de la Ville de Montréal.

Cet avis a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises (CM) lors de l'assemblée du 13 août 2020 et déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises

Dorothy Alexandre (membre du CM),
Kenza Bennis (secrétaire-researchiste du CM),
Dominique Daigneault (membre du CM),
Mélicia Côté-Douyon (membre du CM),
Andrée Fortin (membre du CM),
Zina Laadj (membre du CM),
Laurence Richard-Nobert (soutien à la recherche)

Recherche

Cynthia Lewis

Rédaction

Dorothy Alexandre, Kenza Bennis,
Mélicia Côté-Douyon, Andrée Fortin,
Cynthia Lewis, Laurence Richard-Nobert

Coordination

Kenza Bennis, secrétaire-researchiste du CM

Révision linguistique

Diane Grégoire

Conception et réalisation graphiques

Caroline Marcant – zigomatik.ca

Septembre 2020

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-7647-1793-6 (PDF français)

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
conseildesmontrealaises@montreal.ca
www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

 conseildesmontrealaises
 C_Montrealaises

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES	7
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	8
INTRODUCTION	9
1 L'ANALYSE CRITIQUE DU « BILAN DU PLAN D'ACTION EN ÉGALITÉ 2015-2018 »	10
1.1 La gouvernance	10
1.1.1 Les avancées	10
1.1.2 Les défis	11
1.1.2.1 Favoriser l'accès et le maintien des femmes aux instances décisionnelles	11
1.1.2.2 Augmenter la participation citoyenne des femmes à la vie municipale	12
1.1.3 Les recommandations du CM en matière de gouvernance	13
1.2 La Ville, employeur	13
1.2.1 Les avancées	14
1.2.2 Les défis	14
1.2.2.1 Adopter une approche intersectionnelle de l'égalité en emploi	14
1.2.2.2 Favoriser la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle	15
1.2.3 Les recommandations du CM concernant la Ville employeur	15
1.3 Les services aux citoyennes	16
1.3.1 Les avancées	16
1.3.2 Les défis	16
1.3.2.1 Assurer la sécurité des femmes	16
1.3.2.2 Augmenter l'offre de logements sociaux, abordables et sécuritaires	17
1.3.2.3 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	19
1.3.3 Les recommandations du CM en matière de services aux citoyennes	20
1.4 Les femmes, moteur de développement économique	22
1.4.1 Les avancées	22
1.4.2 Les défis	22

1.5	Les Montréalaises sur la scène internationale	23
1.5.1	Les avancées	23
1.5.2	Les défis	23
1.5.3	Les recommandations du CM relatives à la place qu'occupent les Montréalaises sur la scène internationale	23

2 LA VISION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES POUR UNE VILLE FÉMINISTE ET EXEMPTÉ DE DISCRIMINATIONS 24

2.1	Le droit à la ville pour toutes les femmes	24
2.1.1	Une ville pour toutes les Montréalaises	24
2.1.2	Les recommandations du CM en matière de droit à la ville	26
2.2	Les principes directeurs	28
2.2.1	Lutter contre les discriminations à l'égard de toutes les femmes	28
2.2.1.1	Reconnaître les discriminations envers les femmes	28
2.2.1.2	Transformer les défis en opportunités	29
2.2.1.3	Améliorer la gouvernance, les politiques et la fonction publique	30
2.2.1.4	Les recommandations du CM en matière de lutte aux discriminations	31
2.2.2	Reconnaître les Montréalaises comme actrices de changement	31
2.2.2.1	Reconnaître les femmes comme pilier du développement social de Montréal	32
2.2.2.2	Reconnaître l'apport des femmes au développement économique de Montréal	33
2.2.2.3	Reconnaître les femmes comme bâtisseuses de la ville	35
2.2.2.4	Adopter un langage non sexiste pour rendre les femmes plus visibles	35
2.2.2.5	Les recommandations du CM en matière de reconnaissance des femmes comme actrices de changement	35
2.3	Les conditions de réussite pour une ville féministe et exempté de discriminations	36
2.3.1	Une Ville responsable	36
2.3.1.1	Favoriser la transversalité des questions d'égalité	36
2.3.1.2	Impliquer les partenaires en matière d'égalité	37
2.3.1.3	Élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation	37
2.3.1.4	Impliquer les arrondissements dans les actions liées à l'égalité	39
2.3.1.5	Les recommandations du CM en matière de responsabilité de la Ville	39
2.3.2	Instaurer et pérenniser l'ADS+ à la Ville de Montréal	40
2.3.2.1	Systématiser l'ADS+ dans les processus décisionnels et les plans d'action	40
2.3.2.2	Les recommandations du CM en matière d'ADS+	42

2.3.3	Créer un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations	44
2.3.3.1	Instaurer un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations	44
2.3.3.2	Les recommandations du CM relatives au Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations	46
2.3.4	Assurer la pérennité, l'indépendance et les ressources du CM	46
2.3.4.1	Un conseil consultatif unique	46
2.3.4.2	Des défis à relever	47
2.3.4.3	Les recommandations du CM relatives à la pérennité, à l'indépendance et aux ressources du CM	49
3	LA PANDÉMIE DE COVID-19: LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE	50
3.1	Les femmes, premières victimes de la pandémie	50
3.2	Les groupes de femmes au front	51
3.3	Les mesures d'urgence de la Ville de Montréal	51
3.4	La prise en compte des femmes	52
3.5	Les recommandations du CM concernant les actions de la Ville pendant et après la pandémie de COVID-19	53
	CONCLUSION	54
	RECOMMANDATIONS	55
	NOTES	63

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises (CM) est composé de 15 membres bénévoles représentant la diversité des Montréalaises. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil de la ville ;
- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;
- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;
- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le CM constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif aux tendances et à l'expression des citoyen.nes et des organismes communautaires féministes actifs sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : vivre en ville, gouverner la ville et travailler à la Ville. Les travaux du CM portent ainsi sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte à la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur les conditions de travail des femmes fonctionnaires.

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADS+ Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle

ARTM Autorité régionale de transport métropolitain

BÉLD Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations

CCRE Conseil des communes et régions d'Europe

CDEC Corporation de développement économique communautaire

CDPDJ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CGLU Cités et gouvernements locaux unis

CLD Centre local de développement

CRDIM Conseil régional de développement de l'île de Montréal

CRÉ Conférence régionale des élu.es

FEM Forum économique mondial

FFQ Fédération des femmes du Québec

FQM Fédération québécoise des municipalités

ICREF Institut canadien de recherche sur les femmes

INM Institut du Nouveau Monde

IRIS Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

OCPM Office de consultation publique de Montréal

ONU Organisation des Nations Unies

PAÉE Programme d'accès à l'égalité en emploi

RABQ Réseau de l'action bénévole du Québec

SDIS Service de la diversité et de l'inclusion sociale

SHQ Société d'habitation du Québec

SPVM Service de police de la Ville de Montréal

STM Société de transport de Montréal

SUM Service de l'urbanisme et de la mobilité

TGFM Table des groupes de femmes de Montréal

INTRODUCTION

Depuis 2008, la Ville de Montréal s'engage à mettre en place des mesures porteuses en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement s'est traduit par l'adoption de la Politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »¹, dont découlent les plans d'action 2008-2012 et 2015-2018. Tel que prévu dans cette politique, le Conseil des Montréalaises (CM) doit effectuer un suivi de sa mise en œuvre. Le présent avis constitue donc une réponse au « Bilan du plan d'action 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »², publié en juin 2019 par la Ville.

Cet avis présente les principaux constats et réflexions des membres du CM à l'égard des réalisations du « Plan d'action 2015-2018 ». Il souligne les progrès qui ont été réalisés au cours des dernières années par l'administration municipale, mais également les nombreux défis qu'il reste à relever en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes à Montréal. En effet, la crise générée par la pandémie de COVID-19 a mis en exergue le fait que les femmes sont les actrices principales du tissu social et communautaire tout en constituant une des populations les plus vulnérables de la ville. Pour le CM, il est donc d'autant plus important que la Ville de Montréal poursuive ses avancées en matière d'égalité dans les prochains plans d'action en développement social.

Dans cet avis, les membres du CM présentent les résultats de leurs réflexions en trois parties. La première partie fournit une analyse critique du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018. Dans la deuxième partie, les membres du CM exposent leur vision pour une ville égalitaire et exempte de discriminations, qui s'articule autour d'un objectif principal, de deux principes directeurs et de quatre conditions de réussite. Les membres soulignent l'importance de lutter contre toutes les discriminations et de reconnaître les femmes comme actrices de changement afin que toutes les Montréalaises puissent jouir de l'ensemble de leurs droits. Pour atteindre cet objectif, la Ville doit se montrer responsable et rendre des comptes, créer un Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, appliquer l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans l'ensemble de ses processus décisionnels et assurer la pérennité, l'indépendance et les ressources du CM. Enfin, la troisième et dernière partie fait état des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les conditions de vie des Montréalaises et présente des recommandations sur la place des femmes dans les plans de relance de la Ville.

Le CM salue les avancées qui ont été réalisées dans les dernières années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les recommandations contenues dans cet avis servent à guider la Ville dans l'ensemble de ses champs de compétence. Ces recommandations sont en continuité avec la vision du CM pour une ville égalitaire et exempte de discriminations.

1

L'ANALYSE CRITIQUE DU « BILAN DU PLAN D'ACTION EN ÉGALITÉ 2015-2018 »

L'analyse critique du « Bilan du plan d'action 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »³ de la Ville de Montréal (ci-après appelé Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018) repose sur les constats et les réflexions du CM, inspirés par ses travaux antérieurs, les besoins exprimés par les citoyennes et les groupes de femmes rencontrés par le CM ainsi que par les études réalisées en collaboration avec différents partenaires. L'analyse est présentée selon les cinq axes à partir desquels le bilan a été rédigé.

Les membres du CM tiennent cependant à souligner qu'elles ne sont pas en mesure de faire un réel suivi de l'application du Plan d'action en égalité 2015-2018 en raison des lacunes méthodologiques de ce plan (manque d'indicateurs de suivi et d'évaluation), des données incomplètes qui y sont présentées ainsi que des ressources et pouvoirs limités dont dispose le CM.

Ce document ne présente donc pas une analyse exhaustive des résultats du Plan d'action en égalité 2015-2018, mais les principaux constats et réflexions des membres du CM à la lecture du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018.

1.1 La gouvernance

Les municipalités sont des instances de gouvernance de proximité. Elles disposent de mécanismes de participation qui leur permettent d'adapter leurs politiques publiques en fonction des différents besoins, réalités et intérêts des citoyen.nes. En s'assurant d'une participation citoyenne inclusive à tous ses niveaux de gouvernance, la Ville de Montréal peut contribuer à l'enrichissement des expériences de démocratie locale tout en jouant un rôle de premier plan dans l'atteinte de l'égalité de fait.

1.1.1 Les avancées

Le CM accueille positivement les efforts de la Ville pour soutenir l'avancement de carrière des femmes, comme la priorisation du développement des compétences et l'application du taux de nomination préférentielle prévu dans le « Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 »⁴.

Les programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) sont des programmes institués par la « Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics » qui permettent de contrer la discrimination en emploi. Ils s'adressent aux organismes publics (des municipalités, des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et sociétés d'État), à certaines entreprises privées ainsi qu'à certains organismes gouvernementaux⁵. À la Ville de Montréal, le Programme d'accès à l'égalité en emploi « propose une série de mesures pour promouvoir la diversité dans [les] équipes et assure un processus d'embauche juste et équitable aux femmes, aux Autochtones, aux minorités visibles ou ethniques et aux personnes handicapées »⁶.

Aussi, la Ville a mis en place plusieurs mesures bénéfiques de manière à favoriser l'accès des femmes aux instances décisionnelles, dont la création de sept jeunes conseils paritaires dans des arrondissements de la Ville et l'organisation annuelle de la formation-simulation Cité Elles MTL destinée aux femmes intéressées par la politique municipale.

Enfin, les membres du CM saluent la mise en place de formations sur l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) auprès des personnes élues, des gestionnaires et des professionnel.les. Elles se réjouissent également qu'un projet pilote d'intégration de l'ADS+ aux processus décisionnels de la Ville ait été amorcé depuis janvier 2019.

1.1.2 Les défis

1.1.2.1 Favoriser l'accès et le maintien des femmes aux instances décisionnelles

Selon le Bilan du plan d'action en égalité, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018, 336 femmes ont été nommées pour représenter la Ville dans différentes instances internes ou externes (commissions permanentes, comité exécutif, comités consultatifs en urbanisme, conseils d'administration, etc.). Ces données, issues du portail des données ouvertes de la Ville⁷, ne permettent pas d'évaluer si l'objectif de « faire de la parité pour gouverner le premier objectif de la politique [d'égalité]⁸ » a été atteint puisqu'elles ne font pas mention des proportions de femmes et d'hommes qui siègent aux différentes instances décisionnelles de la Ville. De plus, seul le genre des personnes nommées figure sur le portail des données ouvertes de la Ville. Il n'y a aucune information sur la proportion de femmes issues des minorités visibles et ethniques, des femmes autochtones ou en situation de handicap, qui permettrait de mesurer puis d'assurer la représentativité de toutes les Montréalaises dans les lieux de pouvoir.

Concernant les élu.es, les membres du CM se réjouissent de voir que la parité a été atteinte à Montréal : 53 femmes sur 103 personnes ont été élues lors des élections municipales du 5 novembre 2017⁹. Les membres du CM encouragent donc la Ville à poursuivre ses efforts pour maintenir cette parité. Elles invitent aussi la Ville à implanter des mesures pour atteindre la parité dans l'ensemble des instances de la Ville (internes ou externes, où siègent des représentant.es de la Ville) et pour améliorer les conditions de travail qui permettent de favoriser le maintien en poste des femmes élues (équité salariale, conciliation famille-travail¹⁰, code d'éthique, etc.).

Aussi, bien que la parité ait été atteinte au conseil municipal, celui-ci demeure encore peu représentatif de la réalité sociodémographique de la métropole. Parmi les 87 personnes élues qui ont répondu au formulaire d'auto-identification, 1 personne s'est déclarée handicapée, 6 se sont déclarées appartenant au groupe des minorités visibles et 14 au groupe des minorités ethniques¹¹. Il importe que la Ville agisse dans le but de contrer cette sous-représentativité dans ses instances décisionnelles, documente les obstacles systémiques qui en sont la cause et élabore des mesures audacieuses afin d'assurer la juste représentation politique de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais dans les lieux de pouvoir.

Enfin, il est à noter que la documentation qui s'intéresse aux femmes dans les lieux décisionnels se concentre davantage sur les obstacles rencontrés lorsqu'elles se présentent en politique, alors que les défis consistent également à les maintenir dans leurs fonctions une fois élues. La culture du milieu politique, peu accueillant pour les femmes, et le climat de travail sont souvent des causes pouvant expliquer le départ des femmes après avoir effectué un seul mandat.

En 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a effectué un sondage auprès de ses membres élues et celle-ci concluait que 30 % d'entre elles ont mentionné qu'elles avaient déjà été victimes d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination dans le cadre de leurs fonctions¹². Les situations d'intimidation figurent parmi les problèmes les plus fréquents. Lorsqu'il était question de discrimination, près de 20 % des élues (contre 12 % des élus) ont mentionné qu'elles ont déjà vécu une telle situation. Parmi les types de discrimination rapportés : les propos racistes et discriminants, ainsi que les blagues et les commentaires sexistes. Les discriminations et autres types de violence psychologique et physique ont été identifiés comme étant une des situations problématiques pouvant compromettre l'accès et le maintien des femmes en politique.

Les membres du CM saluent le nouveau « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement »¹³ dans lequel il est stipulé que « les membres du conseil doivent favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement ». Elles invitent la Ville à en faire la promotion auprès des élu.es et à mettre en place des moyens pour qu'il soit respecté. Elles recommandent aussi à la Ville d'offrir des ateliers de formation et de sensibilisation sur les discriminations que vivent les femmes en politique municipale, comme le suggère la FQM¹⁴.

1.1.2.2 Augmenter la participation citoyenne des femmes à la vie municipale

Les membres du CM soulignent l'absence de mesures concrètes dans le Plan d'égalité et le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 en ce qui concerne un aspect essentiel de la gouvernance locale, soit la participation citoyenne aux affaires de la Ville. En 2019, les membres du CM ont publié un mémoire sur la participation des Montréalaises à la période de questions du public du conseil municipal¹⁵. Les recommandations formulées s'appuyaient principalement sur l'état des lieux du projet « MTElles : pratiques participatives pour l'égalité »¹⁶, un projet portant sur la participation citoyenne des femmes à la vie démocratique montréalaise réalisé par Concertation Montréal, Relais-femmes et la Coalition montréalaise des Tables de quartier, ainsi que sur des constats établis au fil du temps par des groupes de femmes de Montréal.

Les recommandations concluent toutes à l'importance de mieux cerner les biais systémiques qui freinent la participation des femmes au développement des communautés et à l'importance de mettre en place des pratiques innovantes et inclusives de démocratie participative afin d'éliminer ces obstacles. Les membres du CM saluent la proactivité du Bureau de la présidence, qui a déjà appliqué plusieurs recommandations du CM. Toutefois, le Plan d'action en égalité et le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 ne proposent aucune mesure concrète pour documenter et enrayer les obstacles systémiques que rencontrent les femmes lorsqu'elles veulent participer à des consultations publiques ou à la période de questions du conseil municipal. Les membres du CM invitent donc la Ville à prendre en compte toutes les femmes dans ses consultations, tant au niveau de la ville-centre que des arrondissements, et à les inclure dans sa prochaine politique de participation publique et d'engagement citoyen.

1.1.3 Les recommandations du CM en matière de gouvernance

- **R1** Que la Ville de Montréal s'assure que ses instances décisionnelles (comité exécutif, commissions permanentes et présidences des commissions permanentes, comités consultatifs en urbanisme, conseils d'administration des organismes liés à la Ville) reflètent la réalité sociodémographique montréalaise.
 - R1 a.** Que la Ville de Montréal atteigne, d'ici cinq ans, une représentation des femmes comprise entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) au sein de ses instances décisionnelles.
 - R1 b.** Que la Ville de Montréal fixe et atteigne, d'ici cinq ans, des cibles de représentation spécifique pour les femmes des minorités ethniques, visibles, les Autochtones et les personnes en situation de handicap au sein de ses instances décisionnelles.
- **R2** Que la Ville de Montréal organise annuellement Cité Elles MTL afin de soutenir la présence des femmes en politique, y alloue les ressources nécessaires et en assure la pérennité d'année en année.
- **R3** Que la Ville de Montréal s'engage à formaliser l'ensemble des pratiques soutenant la conciliation famille-travail pour les élu.es et mette en place des pratiques normées et transparentes.
- **R4** Que la Ville de Montréal s'engage à appliquer les mesures présentées dans la « Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes » publiée dans le cadre de MTElles, un projet portant sur la participation citoyenne des femmes à la vie démocratique montréalaise.

1.2 La Ville, employeur

En tant que principal employeur de la région métropolitaine, la Ville de Montréal peut jouer un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie de toutes les Montréalaises.

Malgré les nombreux efforts accomplis au cours des dernières années, les membres du CM observent que des inégalités systémiques persistent en matière d'égalité et d'inclusion en emploi.

Elles invitent donc la Ville à devenir un employeur exemplaire et un modèle de fonction publique en offrant les mêmes opportunités d'embauche et de promotion en emploi pour l'ensemble des femmes et des hommes.

1.2.1 Les avancées

Les membres du CM se réjouissent des efforts déployés par le Service des ressources humaines pour publier des données ventilées selon le genre sur les cinq groupes visés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) et pour mettre en place des initiatives visant à soutenir l'avancement de carrière des femmes. Elles saluent aussi les initiatives qui visent à favoriser l'accès des femmes aux emplois à prédominance masculine : formation des responsables du recrutement au taux de nomination préférentielle, séances d'information sur les emplois cols bleus, formation des cadres sur la gestion de la diversité, partenariat avec la Concertation montréalaise femmes et emplois majoritairement masculins (CMFEMM), programme de recrutement de pompières et de pompiers destiné aux femmes, aux minorités visibles et ethniques ainsi qu'aux personnes autochtones.

1.2.2 Les défis

1.2.2.1 Adopter une approche intersectionnelle de l'égalité en emploi

Selon le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018, entre 2015 et 2018, la Ville a embauché 34 femmes parmi les 75 cadres de direction (45,3 %), 264 femmes parmi les 549 cadres administratifs (48,1 %), 240 policières parmi les 795 policiers (30,2 %), 202 femmes parmi les 1 276 cols bleus (15,8 %). Malheureusement, le Bilan ne fait pas état des pourcentages de femmes dans chaque catégorie d'emploi ni de l'évolution de ces pourcentages (par exemple, quels sont les pourcentages de cadres de direction féminins, en 2015 et en 2018) qui permettraient d'évaluer la proportion de femmes dans ces emplois et l'évolution de cette proportion.

Selon les données fournies par le Service des ressources humaines, les femmes représentent, en décembre 2019 : 56,50 % des cols blancs, 16,92 % des cols bleus, 1,33 % des pompières et pompiers, 33,91 % du personnel policier, 55,74 % des professionnelles et professionnels généraux, 41,46 % des cadres de direction, 46,96 % des cadres administratifs et 27,94 % des professionnelles et professionnels scientifiques. Aussi, parmi l'ensemble des employé.es, il y a 38,83 % de femmes, 14,82 % de personnes issues des minorités visibles, 6,47 % des minorités ethniques, 0,41 % des communautés autochtones et 1,06 % de personnes handicapées.

Considérant ces données et la sous-représentativité des femmes dans certaines catégories, le CM réitère l'importance pour la Ville d'adopter une approche intersectionnelle de l'égalité entre les genres dans sa fonction publique municipale, comme recommandé par les expert.es réuni.es lors du Symposium sur les femmes et le milieu de travail¹⁷. Selon ces expert.es, trois éléments importants permettent de faire progresser l'égalité entre les genres et la diversité en milieu de travail : l'adoption d'une approche intersectionnelle de l'égalité en milieu de travail, le changement de structures plutôt que celui des personnes, et la sensibilisation à l'égard de l'égalité entre les genres et la remise en question des mythes répandus sur les entraves à la progression des femmes sur le marché du travail (par exemple, la promotion de la diversité va à l'encontre de

la méritocratie, où les écarts de carrière entre les sexes sont le résultat d'un « choix »). De plus, il ressort de cela que les meilleures pratiques doivent être centrées sur les trois phases du cycle d'emploi, soit l'embauche, le maintien en poste des employé.es et l'avancement professionnel.

Cette approche intersectionnelle permettrait, grâce à des données différenciées et croisées, d'identifier les catégories d'emploi où les femmes, les femmes des minorités ethniques et visibles, les femmes autochtones et celles en situation de handicap sont peu présentes, puis de mettre en place des mesures visant à corriger les discriminations systémiques qu'elles subissent en matière d'embauche, de maintien en poste et de progression de carrière. Parmi ces mesures, le CM avait formulé plusieurs recommandations concernant la production de données genrées sur l'application du PAÉE pour chaque catégorie visée¹⁸; la révision des outils de sélection à l'embauche pour les cols bleus¹⁹, la sensibilisation pour contrer les préjugés sexistes²⁰ et capacitistes²¹, la mise en place de partenariats avec des organismes spécialisés²², etc.

1.2.2.2 Favoriser la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle

Les membres du CM notent qu'aucune mesure visant à favoriser la conciliation famille-travail (CFT) n'a été incluse dans le Plan d'action en égalité 2015-2018 ni dans le Bilan qui en découle, alors que « favoriser l'utilisation des mesures de conciliation famille-travail » est un des objectifs de la Politique d'égalité²³ et que le CM a formulé cette recommandation à plusieurs reprises²⁴. Des mesures structurantes sont aujourd'hui nécessaires afin que l'ensemble des employé.es de la fonction publique municipale puisse bénéficier d'une meilleure CFT. Ces mesures, qui concernent notamment le télétravail, sont d'autant plus importantes durant la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle un grand nombre d'employé.es font encore du télétravail.

1.2.3 Les recommandations du CM concernant la Ville employeur

- **R5** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre les objectifs fixés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour les cinq groupes visés dans le cadre du PAÉE, dans toutes les catégories d'emploi, au niveau de la ville-centre et des arrondissements.
 - R5 a.** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre les objectifs fixés pour les femmes et porte une attention particulière aux catégories d'emploi où elles sont peu nombreuses (cols bleus, policières, pompières, professionnelles scientifiques).
 - R5 b.** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) de femmes parmi les personnes autochtones, en situation de handicap, des minorités visibles et ethniques employées à la Ville, au sein de toutes les catégories d'emploi.
 - R5 c.** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) de femmes dans ses programmes spécifiques de la prochaine « Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi » (visant les employé.es ou les personnes autochtones, en situation de handicap, les minorités visibles et ethniques).
- **R6** Que la Ville de Montréal élabore et adopte une politique officielle de conciliation famille-travail (CFT) s'appliquant à l'ensemble du personnel dans tous ses services et arrondissements tout en tenant compte des besoins particuliers liés à des catégories d'emploi (par ex. : horaires des cols bleus).

- **R7** Que la Ville de Montréal forme l'ensemble du personnel du Service des ressources humaines sur l'ADS+ et qu'elle applique cette analyse à ses processus de recrutement, ses programmes, ses projets, ses politiques et ses plans en ressources humaines afin de prendre en compte toutes les femmes en matière d'emploi.

1.3 Les services aux citoyennes

Favoriser l'accès de toutes les femmes aux services municipaux constitue un aspect essentiel d'une ville égalitaire. Les membres du CM invitent la Ville de Montréal à continuer sa progression sur ce plan en portant une attention particulière à l'augmentation des services spécifiquement destinés aux femmes.

1.3.1 Les avancées

Les membres du CM reconnaissent les nombreux efforts et améliorations qui ont été réalisés par la Ville de Montréal dans l'offre de services s'adressant aux citoyennes. L'adoption d'une déclaration contre les violences à caractère sexuel²⁵ en 2018 et l'adhésion à l'initiative des « Villes sûres et espaces publics sûrs » d'ONU Femmes²⁶ en 2019 constituent certainement des messages symboliques importants en ce qui a trait à la sécurité des femmes.

En matière d'itinérance, les membres du CM félicitent la Ville pour le Plan d'action en itinérance 2018-2020, « Parce que la rue a différents visages »²⁷, dont l'élaboration a été basée sur une large consultation des partenaires et qui comprend plusieurs mesures spécifiques aux femmes.

Enfin, les membres du CM se réjouissent des initiatives mises en œuvre par les différents services municipaux afin de sensibiliser les partenaires aux besoins différenciés selon les sexes et intersectionnels et des efforts déployés par le Service de l'habitation pour mieux connaître les besoins des femmes.

1.3.2 Les défis

1.3.2.1 Assurer la sécurité des femmes

Les membres du CM réitèrent l'importance d'assurer une sécurité réelle de toutes les Montréalaises dans l'espace public²⁸ : « [...] il faut lutter contre les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel en même temps que de mettre en place des mesures de sécurité. Cette responsabilité incombe à toutes et à tous, et non uniquement aux femmes. » Pour aller plus loin que la déclaration contre les violences à caractère sexuel adoptée en 2018, un des premiers pas à poser serait que la Ville de Montréal adopte une position claire contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, incluant les violences à caractère sexuel, comme demandé par les groupes de femmes rencontrés lors de la journée de consultation « Femmes et enjeux municipaux » organisée par le CM en partenariat avec la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) en avril 2018.

Pour les membres du CM, l'adhésion à l'initiative « Villes sûres et espaces publics sûrs » d'ONU Femmes est une bonne occasion de s'inspirer des meilleures pratiques sur les plans

local, national et international afin de mettre en place des mesures porteuses qui rendent la métropole plus égalitaire, plus inclusive et plus sécuritaire. Dans un premier temps, le programme d'ONU Femmes est l'occasion de faire un état des lieux précis sur les violences faites aux femmes à Montréal. Une mise en œuvre effective du programme est tributaire d'une action concertée avec les groupes de femmes et d'une adhésion de tous les partenaires municipaux aux objectifs du programme. Une initiative de ce genre a d'ailleurs été récemment mise sur pied à Winnipeg²⁹. L'adhésion de la Ville à cette initiative doit être utilisée comme un levier pour mobiliser tous les acteurs concernés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans le but de nourrir les réflexions sur l'implantation du programme « Villes sûres et espaces publics sûrs », le CM rappelle que son avis « Montréal, une ville festive pour toutes » contient plusieurs recommandations en matière de sécurité.

Enfin, les membres du CM observent que l'actualisation du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire³⁰ » n'a pas été réalisée dans le cadre du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018. Considérant l'aspect fondamental de l'aménagement urbain sur la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans la cité, les membres invitent l'administration et ses partenaires municipaux à poursuivre le travail entamé pour donner suite à cette action.

1.3.2.2 Augmenter l'offre de logements sociaux, abordables et sécuritaires

« L'action municipale en habitation ne s'adresse pas spécifiquement aux femmes, mais elles en bénéficient grandement », mentionne le Bilan du plan d'action en égalité³¹. Plusieurs résultats sont rapportés concernant le développement de logements sociaux et communautaires, l'aide à l'achat d'une propriété, l'aide au programme d'adaptation au domicile, les inspections en matière de lutte contre l'insalubrité, mais le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 et le Plan d'action dont il découle ne font état d'aucun objectif mesurable ni de prise en compte des multiples réalités des femmes³².

Les membres du CM observent cependant que le logement constitue un enjeu majeur pour les Montréalaises. Alors qu'elles sont responsables de plus de la moitié des ménages locataires, les femmes sont en effet toujours plus à risque d'être mal logées, notamment en raison de leur plus grande pauvreté. Elles sont aussi plus nombreuses à vivre de l'insécurité dans leur logement³³. Les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap, les cheffes de famille monoparentale, les femmes immigrantes et racisées, les femmes victimes de violences conjugales, les femmes âgées, les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, les femmes à faible revenu rencontrent des obstacles supplémentaires importants pour se loger, tant pour ce qui est des possibilités que des conditions de logement³⁴.

Elles « font face à des traitements discriminatoires implicites ou explicites quand vient le moment de louer ou d'acheter. Ces multiples formes de discriminations font en sorte qu'elles doivent se tourner vers des logements trop petits pour leurs besoins, en mauvais état ou qui sont éloignés des infrastructures, ressources et services dont elles ont besoin. Ces traitements discriminatoires ne s'arrêtent pas au moment de l'accès au logement. De nombreuses femmes témoignent avoir vécu du harcèlement et ont subi des propositions indécentes où leurs corps étaient réduits à des

marchandises par leur propriétaire, concierge, gestionnaire, voisin ou co-chambreur. Cette difficulté à trouver et demeurer dans un logement sécuritaire amène de nombreuses femmes et familles à être à risque ou en situation d'itinérance³⁵ ».

Les problèmes d'accès au logement pour les femmes sont exacerbés dans un contexte où il y a rareté de logements locatifs et une augmentation constante du coût des loyers et des propriétés³⁶.

Il est cependant possible d'agir pour maintenir le parc de logements locatifs, et certains arrondissements ont commencé à adopter des mesures dans ce sens. Par exemple, l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté un projet de règlement visant à régir la subdivision et la réduction du nombre de logements³⁷, et l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie a légiféré pour confiner l'implantation des résidences de tourisme sur certaines artères³⁸.

Le logement représente donc un enjeu majeur pour les femmes, et le logement social s'avère une solution durable. Sans but lucratif et échappant à la logique marchande du profit et de la spéculation, ce type de logement permet en effet de fournir des logements qui répondent aux besoins spécifiques de populations économiquement, socialement et politiquement marginalisées³⁹.

En avril 2018, les représentantes des groupes de femmes rencontrées par le CM lors de sa journée de consultation « Femmes et enjeux municipaux », organisée en partenariat avec la TGFM, ont demandé à la Ville de Montréal d'augmenter l'offre de logements sociaux, abordables, décents, accessibles en transport en commun et à proximité des services essentiels.

Toujours en 2018, la Ville de Montréal a adopté la « Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 »⁴⁰. Elle propose également un nouveau règlement afin d'améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial sur son territoire : le Règlement pour une métropole mixte⁴¹.

Les membres du CM saluent ces initiatives structurantes de la Ville. Elles réitèrent l'importance d'augmenter l'offre de logement social, particulièrement le logement social et communautaire à Montréal, comme recommandé dans leurs précédents avis : « L'itinérance des femmes à Montréal » (2017), « Les femmes au centre de la ville » (2016) et « L'accès au logement pour les femmes de la région métropolitaine » (2014). La réalisation effective de ces unités de logements sociaux et communautaires est d'autant plus urgente que le développement des unités déjà prévues « accuse actuellement d'importants retards puisqu'environ 500 unités ont été livrées en 2017, ce qui est loin de la cadence de 1 250 par an pour atteindre la cible de 12 000 de la Ville de Montréal »⁴².

Plusieurs groupes de femmes ainsi que plusieurs organismes de défense des droits ont également rappelé l'importance d'augmenter l'offre de logement social à Montréal et d'augmenter le seuil de logements sociaux à 40 % dans le Règlement pour une métropole mixte lors des consultations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Constatant que les inégalités sociales et raciales sont révélées et amplifiées par la crise sanitaire liée à la COVID-19 dans certains quartiers, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) suggère

aussi d'augmenter l'accès au logement social afin de lutter contre la pauvreté et d'éviter la fragmentation du tissu social⁴³.

Des efforts doivent être également consentis pour développer une offre de logements sociaux qui répondent aux besoins spécifiques de plusieurs groupes de femmes, notamment les femmes immigrantes ou sans statut, les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap ou les aînées⁴⁴.

1.3.2.3 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 donne peu d'information. Il fait état de quatre mesures pour tenir compte de l'ADS+ dans le dénombrement des personnes en situation d'itinérance et du financement de trois projets Femmes-relais.

Tel qu'il a été mis en évidence dans plusieurs études⁴⁵, dont l'avis du CM, « L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », l'itinérance au féminin augmente et se complexifie. Les femmes en situation d'itinérance sont souvent invisibles, sont ou ont été plus exposées à différentes sortes de violences, et présentent des problèmes de santé mentale de plus en plus lourds. On compte aussi parmi elles une plus grande proportion de femmes autochtones, de femmes issues de l'immigration et de femmes trans.

Parallèlement, les ressources sur le terrain sont insuffisantes et les travailleuses sont à bout de souffle⁴⁶. Pourtant, « dans les ressources dédiées aux femmes, la demande dépasse largement le nombre de places disponibles : le taux d'occupation des refuges avoisine ou dépasse 100 %. Ces ressources refusent régulièrement des femmes par manque de place. [...] Ce manque de places peut être expliqué par le sous-financement des ressources pour femmes. [En 2018], Le Chaînon et le Pavillon Patricia Mackenzie ont dénoncé les inégalités concernant le financement : alors que les maisons pour itinérants masculins reçoivent 27 \$ de subvention par lit, celles pour femmes en reçoivent 9 \$. Elles comblent cet écart par des collectes de fonds »⁴⁷.

Considérant ces disparités, les membres du CM recommandent à la Ville de mettre en place des mesures ciblées, comme recommandé dans leur avis sur l'itinérance⁴⁸, pour lutter contre l'itinérance au féminin, soutenir les femmes en situation d'itinérance et les organismes qui les accueillent, et améliorer les conditions socioéconomiques des citoyennes à risque d'itinérance. Un effort particulier doit être fourni au sujet du dénombrement qui tient actuellement compte de l'itinérance visible, et donc peu de celle des femmes.

Concernant la pauvreté, la situation des Montréalaises reste préoccupante. En 2019, les Québécoises occupent 60 % des emplois à bas salaire⁴⁹. Le quart d'entre elles travaillent à temps partiel⁵⁰ et leur salaire horaire correspond à 88,6 % de celui des hommes⁵¹. À Montréal, 38,4 % des femmes locataires consacrent 30 % et plus de leur revenu au loyer et 17,5 % d'entre elles y consacrent 50 % et plus de leur revenu⁵². De plus, 7 % des femmes de l'île de Montréal dépendent de l'assistance sociale⁵³.

Les membres du CM rappellent donc l'importance de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser l'accès à un revenu décent pour les femmes⁵⁴. Cette mesure est d'autant plus importante aujourd'hui, à l'heure où les femmes subissent les effets de la pandémie de la COVID-19 dans plusieurs sphères, notamment pour ce qui est des pertes d'emploi. En avril 2020, le taux de chômage à Montréal atteignait 18,2 %⁵⁵. Au Québec, après trois mois, la comparaison des données du mois de mai 2020 par rapport à celles de février (situation avant la pandémie) montre que la baisse de l'emploi touche davantage les femmes (-14,7 %) que les hommes (-12,3 %)⁵⁶.

Enfin, toujours en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, les membres du CM sont aussi fortement préoccupés par les conditions d'extrême précarité dans lesquelles vivent de nombreuses femmes autochtones à Montréal. De récentes études ont démontré qu'elles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, les violences, les inégalités sociales, le racisme et les comportements discriminatoires perpétrés à l'égard des communautés autochtones⁵⁷. En 2018, le dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal estimait que la population autochtone constituait 12 % de l'échantillon, alors qu'elle représente un peu moins de 1 % de la population montréalaise. Les Inuits constituaient 25 % des Autochtones en situation d'itinérance, alors qu'elles et ils ne représentent que 5 % de la population autochtone à Montréal⁵⁸.

Les membres du CM saluent la nomination d'une commissaire aux relations avec les peuples autochtones, Marie-Ève Bordeleau, chargée de conseiller la Ville en matière de relations avec les peuples autochtones et de développer une stratégie de réconciliation pour la Ville de Montréal⁵⁹. Elles soulignent néanmoins que la Ville doit prendre en compte les besoins spécifiques des femmes autochtones afin de bonifier son offre de services. À titre de rappel, l'avis du CM, « L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », comprend des recommandations qui visent à améliorer les relations de la Ville et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec les membres des Premières Nations et les Inuits⁶⁰.

1.3.3 Les recommandations du CM en matière de services aux citoyennes

Sécurité

- **R8** Que la Ville de Montréal mette en œuvre des actions relatives au programme « Villes sûres et espaces publics sûrs », d'ONU Femmes, auquel elle a adhéré en 2019.
 - R8 a.** Que la Ville de Montréal consacre des ressources financières afin de mettre en œuvre ces actions.
 - R8 b.** Que la Ville de Montréal mette en œuvre ces actions en collaboration avec des groupes de femmes spécialisés dans les enjeux de sécurité des femmes dans l'espace public, ainsi qu'avec la Société de transport de Montréal (STM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les actions relevant de leurs champs de compétence.
- **R9** Que la Ville de Montréal actualise le « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » en utilisant une perspective intersectionnelle pour prendre en compte la sécurité des femmes dans l'espace public.

R9 a. Que la Ville de Montréal mandate le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour la refonte du Guide, en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et les groupes de femmes spécialisés dans les enjeux de sécurité des femmes dans l'espace public.

R9 b. Que la Ville de Montréal fasse la promotion du Guide afin qu'il soit mis en application au sein de la ville-centre et de tous les arrondissements.

Logement

- **R10** Que la Ville de Montréal se dote d'une stratégie en habitation qui reconnaisse le droit au logement⁶¹.

R10 a. Que l'offre de logement qui découle de cette stratégie soit à la portée de toutes les femmes.

R10 b. Que cette stratégie soit fondée sur une ADS+ afin de faire état des obstacles que rencontrent les femmes et de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

- **R11** Que la Ville de Montréal bonifie son offre de logements sociaux.

R11 a. Que la Ville de Montréal modifie son Règlement pour une métropole mixte afin d'augmenter ses objectifs d'inclusion de logements sociaux, avec une proportion minimale de 40 %, dans le but de répondre véritablement aux besoins des ménages locataires, plutôt que de répartir les logements entre 20 % de logements sociaux et 20 % de logements dits abordables.

R11 b. Que la Ville de Montréal s'engage à réserver un pourcentage d'unités de logements sociaux et communautaires pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, pour les femmes en situation de handicap et pour les femmes autochtones.

R11 c. Que la Ville de Montréal reconnaisse le droit au logement des personnes sans statut ou au statut précaire. Pour cela, qu'elle abolisse, dans son programme AccèsLogis Montréal, la clause limitant l'accès aux logements sociaux et communautaires des personnes avec statut de citoyen ou de résident permanent, imposée par la Société d'habitation du Québec (SHQ), comme recommandé par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)⁶².

R11 d. Que la Ville de Montréal élabore un plan d'action visant à ce que l'ensemble des logements sociaux et communautaires soit accessible universellement.

- **R12** Que la Ville de Montréal mette en place des mesures visant à lutter contre le harcèlement et toutes les autres formes de violences vécues par les femmes dans leur logement, qu'il soit social, communautaire ou privé.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- **R13** Que la Ville de Montréal offre un soutien financier conséquent et récurrent aux groupes de femmes et aux organismes qui viennent en aide aux femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

- **R14** Que la Ville de Montréal prenne en compte l'itinérance cachée des femmes dans son dénombrement. Pour ce faire, qu'elle applique une ADS+ et qu'elle adopte des méthodes diversifiées assurant la collecte de données spécifiques sur toutes les femmes en situation d'itinérance (femmes issues de l'immigration, réfugiées et sans statut ; femmes autochtones ; femmes en situation de handicap ; femmes 2ELGBTQIA⁶³ et aînées).
- **R15** Que la Ville de Montréal prenne en compte les besoins spécifiques des femmes autochtones dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la « Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones ».

1.4 Les femmes, moteur de développement économique

Considérant que les femmes représentent 48 % de la population active de la métropole⁶⁴, elles participent massivement au développement économique de la cité. Les membres du CM encouragent la Ville de Montréal à prendre en compte de façon plus systématique les enjeux de genre dans le développement économique.

1.4.1 Les avancées

Les membres du CM constatent que les deux actions prévues pour soutenir les femmes comme moteur de développement économique n'ont pu être réalisées, car elles concernaient les centres locaux de développement (CLD) et ces derniers ont été abolis peu de temps après la publication du Plan d'action en égalité 2015-2018. Le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 souligne cependant une avancée en matière d'égalité : la parité a été atteinte au sein des conseils d'administration des six pôles de PME MTL, un réseau de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal dont la mission était anciennement confiée aux CLD et à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal (CDEC)⁶⁵.

1.4.2 Les défis

Les membres du CM déplorent le fait qu'il y ait peu d'actions prévues et réalisées, de même que les femmes et le développement économique ne soient des sujets abordés que sous l'angle de l'entrepreneuriat. En 2008, la politique d'égalité soulignait déjà notre manque de connaissances à propos de la participation réelle des femmes à l'évolution économique de Montréal⁶⁶. Le CM recommandait d'ailleurs en 2012 de systématiser le recueil et la production de données sexuées dans les organismes qui réalisent des études et des statistiques sur la situation économique montréalaise⁶⁷. Cette recommandation est toujours d'actualité ainsi que celle d'intégrer des critères liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les critères d'octroi de contrats à des entreprises⁶⁸.

1.5 Les Montréalaises sur la scène internationale

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes sur la scène internationale ne cesse de gagner en importance dans tous les secteurs politiques. Les membres du CM encouragent la Ville à développer davantage de pratiques concrètes relatives à l'égalité, tant dans le cadre des missions à l'étranger que celui de la représentation de la Ville à l'international.

1.5.1 Les avancées

Les membres du CM se réjouissent des actions menées par la Ville de Montréal dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la scène internationale, comme la présentation du Plan d'action en égalité 2015-2018 sur diverses tribunes internationales, la participation au Forum Global d'ONU Femmes en 2018, ainsi que les actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Programme de coopération municipale Haïti-Canada.

1.5.2 Les défis

Les membres du CM pensent que la Ville de Montréal peut faire plus d'efforts pour atteindre un des objectifs de la Politique d'égalité : « Que les élu.es, les élus et les fonctionnaires témoignent dans toutes les activités de représentation internationale de la Ville, de l'importance de l'égalité des femmes et des hommes, tel que le reflète la Charte montréalaise des droits et responsabilités⁶⁹. »

Les membres du CM réitèrent donc certaines bonnes pratiques à cet égard, comme la représentation égalitaire de femmes et d'hommes dans les missions à l'étranger, ainsi que l'application d'une ADS+ dans les orientations stratégiques et les projets internationaux afin qu'ils profitent autant aux femmes qu'aux hommes⁷⁰. La Ville de Montréal pourrait ainsi s'inspirer de la politique internationale féministe du gouvernement fédéral⁷¹, qui inclut des indicateurs de rendement sur l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

1.5.3 Les recommandations du CM relatives à la place qu'occupent les Montréalaises sur la scène internationale

- **R16** Que la Ville de Montréal s'assure d'une représentation de femmes de l'ordre de 40 % à 60 % (dite zone paritaire) parmi ses représentant.es lors des missions et des projets à l'international, et ce, tant pour les fonctionnaires que pour les élu.es.
- **R17** Que la Ville de Montréal s'assure que sera intégrée systématiquement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les missions et les projets de coopération internationale qu'elle soutient et supervise. Qu'elle participe aux travaux en matière d'égalité dans les associations internationales, tels que Metropolis et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dont elle est membre.

2

LA VISION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES POUR UNE VILLE FÉMINISTE ET EXEMPTÉ DE DISCRIMINATIONS

Comment repenser la Ville de Montréal autrement en matière d'égalité et de condition féminine ? Quelles sont les causes structurelles et systémiques qui perpétuent, voire accentuent, des cycles d'exclusion et de pauvreté chez les femmes dans notre métropole ? Quelles sont les conditions de réussite que la Ville doit mettre en place afin que toutes les Montréalaises puissent jouir pleinement de leurs droits et de l'accès aux services, tel qu'il est stipulé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités ?

Ces questions sont au cœur de la deuxième partie de cet avis. Allant plus loin que l'analyse critique du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018, les membres du CM partagent leur vision d'une ville qui tend vers une égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

Cette égalité de fait repose sur deux principes directeurs : la lutte aux discriminations et la reconnaissance des femmes comme actrices de changement. Pour s'incarner, elle exige également d'être instaurée dans des conditions favorisant la réussite, qu'il s'agisse de volonté politique ou de ressources.

2.1 Le droit à la ville pour toutes les femmes

2.1.1 Une ville pour toutes les Montréalaises

Dans le projet de politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » que l'administration municipale présentait en 2007, il est mentionné en introduction qu'« une chose est certaine, l'égalité des femmes et des hommes est une question de droit fondamental et n'apportera que des avantages pour tous »⁷².

Pour le CM, vouloir atteindre ce droit à l'égalité pour toutes et tous doit orienter l'ensemble des actions de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un impératif pour qu'une réelle égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes soit atteinte.

La Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule d'ailleurs dans son premier article que « la ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens »⁷³. En ce sens, la Ville s'engage à « soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes »⁷⁴.

Atteindre cette égalité signifie que toutes les Montréalaises puissent jouir pleinement de l'ensemble de leurs droits. En d'autres mots, les Montréalaises doivent pouvoir jouir du « droit à la ville ».

Ce concept, d'abord développé par le sociologue français Henri Lefebvre⁷⁵, met de l'avant que la ville doit appartenir à celles et ceux qui l'habitent. Pour que toutes les Montréalaises puissent s'approprier ainsi la ville, il faut qu'elles puissent exercer leur droit à la participation et leur droit à l'appropriation de l'espace. Le droit à l'appropriation est le fait de pouvoir bénéficier de tout ce que la ville a à offrir, peu importe son genre, son statut socioéconomique, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa situation de handicap, etc.⁷⁶ Ce droit suppose que toutes les femmes puissent exercer, par exemple, leur droit au logement, leur droit à vivre dans des espaces publics sécuritaires et à utiliser des transports en commun accessibles. Quant au droit à la participation, il s'agit pour les femmes de pouvoir participer à définir et à façonner la ville afin que leurs milieux de vie reflètent leurs besoins et leurs aspirations⁷⁷. C'est seulement lorsque les femmes pourront jouir de l'ensemble de leurs droits qu'on pourra affirmer que l'égalité est atteinte.

À Montréal, l'importance du droit à la ville pour les femmes a été soulignée le 8 mars 2019 lorsque la mairesse Valérie Plante, à l'instar des mairesses des villes de Mexico et de Barcelone, a signé la déclaration « The Right to the City for Women », développée dans le cadre des travaux de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dont la Ville est membre.

Pour que toutes les Montréalaises puissent jouir du droit à la ville, les services municipaux doivent être adaptés à leurs réalités multiples. Une administration municipale sensible aux besoins diversifiés et différenciés des femmes et des hommes se questionne constamment sur la manière dont le genre, l'âge, l'origine ethnique, la situation de handicap, l'orientation sexuelle, le statut migratoire, le statut socioéconomique ou l'identité autochtone favorise ou limite l'accès aux services de la municipalité. Une compréhension profonde des obstacles auxquels font face les femmes, tant sur les plans géographique, économique et physique qu'en matière de logement, d'installations urbaines ou d'activités culturelles, permet aux décideuses et aux décideurs de réévaluer la prestation de services et de la réajuster en fonction des diverses réalités de la population. Porter une attention particulière au genre et aux autres formes de discrimination fait partie intégrante de la réalisation d'une ville plus égalitaire et plus inclusive.

Afin que toutes les femmes puissent jouir de l'ensemble de leurs droits à Montréal, les membres du CM énoncent dans les paragraphes suivants des principes directeurs et des conditions de réussite qui doivent orienter l'ensemble des actions de la Ville. Déjà, en 1988, le collectif Femmes et villes réclamait aux élu.es municipaux que les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte dans l'ensemble des activités municipales⁷⁸. Plus de 30 ans plus tard, le CM considère qu'il est grand temps que les femmes soient prises en compte dans tous les champs de compétence de la Ville. Cela suppose de ne pas cantonner les actions en matière d'égalité au seul champ du développement social. Le respect de ces principes et de ces conditions dans tous les champs d'action de la Ville est nécessaire pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

2.1.2 Les recommandations du CM en matière de droit à la ville

- **R18** Que la Ville de Montréal intègre systématiquement une ADS+ aux plans, stratégies et chantiers municipaux, notamment les plans d'action en développement économique, plan climat, plan d'urbanisme, chantier en accessibilité universelle, stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, stratégie en habitation, stratégie d'approvisionnement, politique de participation publique et d'engagement citoyen.

Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes

Dans le but de s'assurer d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes, il s'agit d'abord de prendre en compte les besoins différenciés des femmes pour concevoir les actions municipales. Tel qu'il a été mis en évidence dans les nombreux avis du CM, les femmes ont des réalités spécifiques qui nécessitent des mesures spécifiques dans tous les champs de compétence de la Ville, que ce soit la sécurité, le transport, les loisirs et la culture, le logement social, l'urbanisme, etc.

À titre d'exemple, les membres du CM préconisent la prise en compte des besoins différenciés de toutes les femmes afin de déterminer les actions que la Ville pourrait mettre en place afin de réduire les inégalités dans le transport en commun.

En effet, à bien des égards, les habitudes de mobilité des Montréalaises diffèrent de celles de leurs concitoyens en raison des rapports sociaux de genre. Selon l'enquête Origine-Destination de 2018⁷⁹, elles représentaient près de 54 % de l'ensemble des usagers des transports collectifs à Montréal, bien que la voiture demeure leur principal mode de transport dans les déplacements urbains. Il est aussi noté que les aires de déplacement des Montréalaises demeurent majoritairement locales, et ce, peu importe le lieu habité⁸⁰. Le fait que les femmes doivent plus souvent concilier vie professionnelle et responsabilités familiales implique plus de déplacements dans une journée et un pourcentage plus élevé d'arrêts. Cette mobilité se complique quand elle dépend des transports en commun.

Les barrières géographiques et physiques, conjuguées aux obstacles à la mobilité des femmes, peuvent aussi augmenter les disparités dans l'accès à un emploi, à un logement ou à des services de proximité de qualité⁸¹. À cela, il faut ajouter que le transport collectif est souvent insuffisant, non adapté et peu sécuritaire au regard des besoins spécifiques de toutes les Montréalaises. Ces situations ont nécessairement des répercussions sur leur autonomie globale. Enfin, il est essentiel d'accélérer l'implantation de l'accessibilité universelle dans l'ensemble du réseau de transport en commun, notamment en priorisant les stations de métro et les principales lignes d'autobus, et en tenant compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes à mobilité réduite, des familles ayant des poussettes, etc.⁸².

Les difficultés d'accès au transport en commun chez les femmes constituent un facteur d'exclusion sociale et de pauvreté. Ces liens démontrés entre les obstacles aux déplacements et la précarité des femmes sont en phase avec les réflexions de l'ONU autour de la mobilité durable et des réalités différenciées selon les sexes⁸³ et avec celles de Metropolis, l'association mondiale des grandes métropoles, qui considère que « la mobilité est devenue un outil essentiel du droit à la ville »⁸⁴.

Dans les prochaines décennies, les dimensions de genre revêtiront une pertinence croissante dans la planification stratégique de la mobilité durable. Comprendre les modes de déplacement des femmes s'avère donc fondamental pour valider les interventions de la Ville afin que celles-ci favorisent l'appropriation de l'espace urbain par toutes et tous.

Les recommandations du CM en matière de transport en commun

- **R19** Que la Ville de Montréal continue de promouvoir une tarification sociale du transport en commun dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- **R20** Que la Ville de Montréal travaille en partenariat avec l'ensemble des organismes et des instances concernés dans le but de mettre en place des mesures pour combler les besoins des femmes en situation de handicap en matière de transport adapté et de transport en commun.
- **R21** Que la Société de transport de Montréal (STM) prenne en compte les besoins de toutes les femmes dans la refonte du réseau d'autobus.
- **R22** Que la STM s'assure de mettre en place des mesures favorisant la participation des femmes à ses consultations publiques.
- **R23** Que la STM et la Ville de Montréal s'assurent que les principes du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » sont appliqués de façon systématique aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue, aux abords des points d'embarquement majeurs du réseau de transport en commun ainsi qu'aux liens piétons donnant accès au réseau.

2.2 Les principes directeurs

Pour les membres du CM, deux principes directeurs doivent guider la conception des politiques de la Ville et leur mise en œuvre : la lutte aux discriminations envers toutes les femmes et la reconnaissance des femmes comme actrices de changement.

Pour que ces principes directeurs s'incarnent réellement et donnent lieu à des changements structurels, les membres du CM invitent la Ville et sa direction générale à les prendre en compte dans sa « démarche d'alignement stratégique, dont l'objectif est de créer une vision commune et partagée de la métropole pour la prochaine décennie »⁸⁵.

2.2.1 Lutter contre les discriminations à l'égard de toutes les femmes

2.2.1.1 Reconnaître les discriminations envers les femmes

Pour la première fois de son histoire, au printemps 2020, la Ville de Montréal a reconnu « le caractère systémique du racisme et de la discrimination tout en s'engageant à les combattre »⁸⁶. En réponse au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)⁸⁷, la mairesse Valérie Plante déclarait ceci : « Nous sommes fermement engagés à mettre en place des solutions systémiques à ces problèmes systémiques. Nous devons agir maintenant et la Ville de Montréal doit être exemplaire⁸⁸. »

Pour les membres du CM, il s'agit d'un jalon décisif, car elles estiment que la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans toute leur diversité, s'avère le premier principe directeur qui doit guider la Ville dans toutes les sphères d'action qui relèvent de ses compétences.

Au cours des dernières années, le CM a martelé l'importance de mettre en place l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans le but de combattre les discriminations systémiques et persistantes que subissent les femmes. Cet avis ne fait pas exception.

Les femmes constituent la moitié de la population montréalaise. La lutte aux discriminations faites aux femmes devrait donc être une priorité dans les actions mises en place par la Ville. En effet, « une véritable démocratie ne peut s'exercer sans la contribution égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les sphères de l'activité humaine, autant dans la vie politique, sociale, économique que culturelle », mentionne la Politique d'égalité de la Ville de Montréal⁸⁹.

Les membres du CM reconnaissent le chemin parcouru en matière d'égalité depuis la mise en place de cette politique, en 2008. Elles estiment cependant qu'il reste du travail à faire pour que l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes soit réelle. À cet égard, ONU Femmes souligne que, bien que plusieurs progrès aient été réalisés pour contrer les discriminations fondées sur le genre, des efforts politiques doivent être consentis pour aider les femmes les plus marginalisées, notamment en s'attaquant aux inégalités croissantes et aux formes multiples de discrimination⁹⁰.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec rappelle que la Charte des droits et libertés stipule que « toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur,

le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit »⁹¹. Celle-ci est « [...] alimentée par des stéréotypes et des préjugés, conscients ou non, qui, en l'espèce, disqualifient ou stigmatisent des individus en raison de leur couleur, de leur apparence ou de leur appartenance, réelle ou présumée, à un groupe »⁹². La discrimination systémique est « [...] la somme d'effets d'exclusion disproportionnés qui résultent de l'effet conjugué d'attitudes empreintes de préjugés et de stéréotypes, souvent inconscients, et de politiques et pratiques généralement adoptées sans tenir compte des caractéristiques des membres de groupes visés par l'interdiction de la discrimination »⁹³.

Cette définition nous rappelle que l'atteinte de l'égalité de fait représente un défi d'envergure, mais incontournable pour toutes les sociétés éprises de justice sociale et de démocratie.

Rappelons que dans son rapport intitulé « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal », l'OCPM stipule que « les fonctionnaires insistent sur le caractère neutre et universel des services dispensés avec la mission de servir, de manière identique, toute la population, indépendamment de l'origine. [...] La commission a noté un malaise ou un manque de volonté chez de nombreux fonctionnaires, cadres et employés, à identifier les groupes les plus susceptibles de vivre des situations de racisme et de discrimination systémiques dans leur arrondissement. »⁹⁴.

2.2.1.2 Transformer les défis en opportunités

Dans un souci d'outiller les municipalités à reconnaître leurs angles morts au sein de leur administration, l'organisation Initiative : une ville pour toutes les femmes (IVTF) a publié, en 2015, un document intitulé « L'avancement de l'équité et l'inclusion : un guide pour les municipalités »⁹⁵, élaboré à Ottawa de concert avec de nombreux partenaires. Nous reprenons dans cette sous-section plusieurs des réflexions qui y sont développées.

Ce guide explique de façon concrète une démarche exhaustive en vue de corriger rapidement les difficultés rencontrées par les municipalités, lesquelles deviendront de plus en plus importantes, puisque les communautés connaissent des inégalités croissantes pour ce qui est des ressources, de l'accès aux services et du pouvoir. Ces injustices ont un coût social et financier pour les municipalités, tandis que « l'équité et l'inclusion créent des villes plus durables où les gens de tous les horizons ont le droit de participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle, et peuvent le faire »⁹⁶.

Il est possible de résumer le changement de position que demande une réelle volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination par trois questions fondamentales que la Ville devrait se poser dans tous ses processus décisionnels :

1. Qui est exclu de ce processus ?
2. Quelles barrières contribuent à cette exclusion ?
3. Que faut-il faire différemment afin d'éliminer ces barrières et favoriser l'inclusion ?

Les membres du CM trouvent important de souligner que la Ville connaîtra des réussites et des revers en raison des nombreux défis inhérents à cette tâche d'une grande ampleur. L'idée de transformer ces défis en opportunités reflète la position que la Ville doit adopter. En ce sens, le CM insiste sur le fait qu'il s'agit d'un processus dynamique qui demande d'embrasser les tensions qui lui sont inhérentes. Pour ce faire, il faut garder en tête que l'identité et les questions liées sont complexes et dynamiques, d'où l'importance d'écouter et de travailler en collaboration avec les groupes de femmes et les diverses communautés, car ceux-ci désirent vivement contribuer à trouver des solutions.

Par ailleurs, le CM tient à souligner qu'au sein même de ces diverses communautés, qu'elles soient autochtones ou racisées, il existe une diversité de perspectives dont il importe de tenir compte.

L'atteinte de l'égalité et de l'inclusion s'inscrit dans un processus en continu. Par conséquent, ce constat exige que la Ville développe des orientations et des plans d'action dans une perspective de pérennité, tout en faisant preuve d'une capacité d'adaptation dans leur mise en œuvre.

2.2.1.3 Améliorer la gouvernance, les politiques et la fonction publique

Les membres du CM réitèrent l'importance, pour la Ville, de procéder à des changements structurels afin de prévenir les discriminations et non simplement d'en limiter leurs conséquences. Elles plaident alors pour que la Ville questionne, analyse et agisse en amont sur les diverses causes systémiques qui emprisonnent trop de Montréalaises dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contrer les discriminations systémiques envers toutes les femmes requiert à la fois un portrait exhaustif de la situation, la reconnaissance de ces discriminations et une volonté politique d'y mettre fin⁹⁷. Cela signifie aussi de consacrer du temps et des ressources adéquates (humaines et financières), de réfléchir à des pistes de solutions viables et d'élaborer des politiques, des orientations et des programmes en collaboration avec celles et ceux qui sont directement touchés par les discriminations systémiques⁹⁸.

Pour être efficace, la lutte aux discriminations doit s'incarner autant dans la gouvernance que dans les politiques municipales et au sein de la fonction publique.

Sur le plan de la gouvernance, il a été observé que les sociétés qui favorisent l'égalité et l'inclusion au sein de leurs instances ouvrent la voie au « déploiement de solutions plus riches et plus complètes que si elles avaient été imaginées par un groupe homogène »⁹⁹. Selon le classement du Global Gender Gap Report 2020 du Forum économique mondial (FEM), les pays comme l'Allemagne, le Danemark, la Finlande ou la Norvège, qui montrent une forte présence de femmes en politique ou au sein des conseils d'administration, sont à même de mieux naviguer à travers les aléas des conjonctures sociales et économiques¹⁰⁰.

Pour ce qui est de l'administration municipale, la fonction publique doit être représentative de la population qu'elle dessert. « À mesure [que les municipalités] emploient du personnel et des cadres aux antécédents de plus en plus diversifiés et qu'elles deviennent plus représentatives des communautés qu'elles servent, elles approfondissent leur compréhension des points de vue de collectivités particulières¹⁰¹. »

Enfin, les politiques et les plans d'action de la Ville doivent nécessairement prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes et de toutes les femmes.

À ces égards, dans la première partie de ce document (Analyse critique du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018), les membres du CM émettent des recommandations afin que la Ville déploie des actions concrètes visant une égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes en matière de gouvernance, de politiques municipales et au sein de la fonction publique.

Sur le plan de la lutte aux discriminations, elles émettent trois autres recommandations prioritaires.

2.2.1.4 Les recommandations du CM en matière de lutte aux discriminations

- **R24** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'existence historique, sociale et économique des discriminations basées sur le sexe ainsi que sur les 13 autres motifs de discrimination invoqués par la Charte des droits et libertés de la personne.
- **R25** Que la Ville de Montréal donne, à l'ensemble de la fonction publique municipale (employé.es, professionnel.les, cadres) et au personnel des sociétés paramunicipales, des formations obligatoires portant sur le sexisme et toutes les formes de discrimination systémique (racisme, capacitisme, âgisme, etc.), tout en s'assurant que ces formations sont basées sur l'ADS+ et réalisées en collaboration avec des organismes communautaires impliqués dans la lutte contre ces discriminations, comme recommandé par l'OCPM¹⁰².
- **R26** Que la Ville de Montréal s'assure que les employé.es et les élu.es de la Ville sont représentatifs de la population montréalaise.
 - R26 a.** Que la Ville de Montréal s'assure que les employé.es en ressources humaines, les gestionnaires et la haute direction, qui jouent un rôle significatif sur le recrutement, sont représentatifs de la population montréalaise.

2.2.2 Reconnaître les Montréalaises comme actrices de changement

« Il aura fallu une pandémie pour reconnaître la valeur de notre travail », déclarait l'R des centres de femmes du Québec¹⁰³ le 23 mars 2020.

Au printemps 2020, durant la crise sanitaire liée à la COVID-19, de nombreuses voix féministes, dont celles de Françoise David¹⁰⁴, de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)¹⁰⁵ et du Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale¹⁰⁶, ont souligné le rôle prépondérant des femmes dans le « care », ce « travail de soin historiquement relégué au domaine féminin, qui fait l'objet de pratiques multiples qui dépassent la seule fonction maternelle, que l'on pense au travail domestique, au travail social, aux soins de santé, etc.¹⁰⁷ ». Elles ont également déploré la dévalorisation, notamment sur le plan de la rémunération, de ces métiers traditionnellement féminins. Les femmes sont effectivement majoritaires dans les services sociaux et de santé. Elles assument la plus grande part des tâches domestiques et des soins aux enfants¹⁰⁸. Elles occupent aussi la majorité des emplois où les interactions avec le public sont les plus importantes au sein des commerces essentiels.

Cette réalité est aussi celle des Montréalaises. Les membres du CM se joignent donc aux voix féministes qui réitèrent l'importance de reconnaître et de valoriser le travail visible et invisible des femmes, ainsi que leur contribution au développement social, économique et historique de Montréal.

La reconnaissance des femmes comme actrices de changement et bâtisseuses de la cité est le propre d'une ville ouvertement féministe. Les membres du CM invitent donc la Ville de Montréal à adhérer à ce principe directeur fondamental, autant comme employeur que dans le cadre de l'élaboration de ses politiques et de ses plans d'action afin d'atteindre une réelle égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

2.2.2.1 Reconnaître les femmes comme pilier du développement social de Montréal

Incontestablement, les Montréalaises sont à la base du filet social et du soutien aux personnes en situation de vulnérabilité. Longtemps perçues comme de simples usagères des services municipaux, elles ont démontré au fil du temps que leur leadership contribue non seulement aux transformations sociales de la collectivité, mais participe également à la construction d'une ville plus solidaire et plus résiliente. Pensons à leurs importantes contributions¹⁰⁹ – souvent invisibilisées et bénévoles – à la mise sur pied de cliniques communautaires, de comités logement ou de centres de femmes, de ruelles vertes, de corvées de nettoyage, des initiatives montréalaises qui sont toutes ancrées au cœur même des arrondissements.

Les groupes et organismes communautaires (où travaillent une majorité de femmes) qui œuvrent en continu auprès des personnes en situation de vulnérabilité exercent un rôle essentiel qui enrichit l'intervention municipale. Parmi ceux-ci, un grand nombre intervient directement dans les quartiers pour l'avancement des droits, la lutte aux inégalités et l'amélioration des conditions de vie des Montréalaises. En 2019, la Ville s'est dotée d'une Politique de reconnaissance et de soutien visant à officialiser le cadre des relations entre la municipalité et le milieu communautaire montréalais¹¹⁰. Par ce geste, dont les membres du CM se réjouissent, l'administration municipale souligne l'apport significatif de ces groupes et organismes en matière de développement social et économique et reconnaît l'importance de la contribution des femmes à la communauté. En conformité avec ses moyens et ses compétences, la Ville vise à octroyer un « soutien financier au milieu communautaire dans le cadre de programmes ou de plans d'action dotés de budgets spécifiques »¹¹¹. Mais cela est loin de combler tous les besoins sur le terrain.

Les groupes pour femmes (y compris les centres de femmes et tous les groupes locaux, régionaux et nationaux) sont confrontés depuis plusieurs années à de nombreux défis affectant la réalisation de leur mission, notamment en matière de stabilité financière. Non seulement ces groupes souffrent d'un sous-financement chronique de la part des gouvernements, mais le financement par projet au détriment du financement à la mission les fragilise, comme l'expliquent notamment l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)¹¹² et la Fondation canadienne des femmes¹¹³. « Alors que le premier est un financement ciblé, lourd en démarches bureaucratiques et en redditions de compte, le second correspond au financement de base qui permet aux organismes communautaires de remplir leur mission globale et de répondre aux besoins – parfois imprévisibles – qui se manifestent¹¹⁴. »

L'insuffisance du financement se répercute directement sur la qualité des services essentiels offerts aux usagères, ainsi que sur les conditions de travail des travailleuses du milieu communautaire (augmentation

des demandes de subvention et des redditions de comptes, heures supplémentaires, charge mentale, épuisement, etc.). Est-il utile de rappeler que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans ce secteur au Québec¹¹⁵ ?

En conséquence, et particulièrement dans un contexte de crise sanitaire, « [...] l'augmentation substantielle et la pérennisation d'un tel financement sont plus nécessaires que jamais¹¹⁶ », comme le réclament de nombreux groupes de femmes, dont la Fédération des femmes du Québec¹¹⁷ et la Fondation canadienne des femmes¹¹⁸. Les membres du CM invitent donc la Ville de Montréal à se doter de mécanismes pour pérenniser le financement des groupes de femmes.

La reconnaissance de l'expertise des groupes de femmes doit également se traduire par une reconnaissance du temps alloué et des frais liés¹¹⁹ à leur participation aux affaires municipales, y compris sur la scène internationale. Ces organismes sont en effet de plus en plus sollicités pour trouver des solutions aux difficultés vécues par les Montréalaises sur de nombreux enjeux, tels que les problèmes d'accès au logement, l'itinérance des femmes, l'intégration des nouvelles arrivantes. Leur contribution est précieuse pour les orientations et les interventions de la Ville.

Les membres du CM tiennent aussi à souligner la contribution essentielle des femmes âgées au développement social de la ville et invitent l'administration municipale à reconnaître leur travail. Les femmes âgées constituent en effet la majorité des bénévoles dans le secteur communautaire et « les bénévoles de plus de 55 ans sont les plus généreux en temps et sont ceux qui ont la durée moyenne la plus élevée quant au nombre d'années de bénévolat »¹²⁰.

2.2.2.2 Reconnaître l'apport des femmes au développement économique de Montréal

Formant plus de la moitié de la population, les femmes contribuent significativement à l'économie montréalaise, que ce soit au sein de la fonction publique ou des institutions, comme entrepreneures ou employées, ou grâce au travail non rémunéré qu'elles accomplissent auprès de leur famille et de leur communauté. À propos de ce dernier, « à la base de l'économie, des filles et des femmes (surtout celles vivant dans la pauvreté et issues de groupes marginalisés) assument chaque jour l'équivalent de 12,5 milliards d'heures de travail de soin non rémunéré et bien davantage encore pour des salaires de misère. Leur travail est pourtant essentiel dans nos communautés. Il est le gage de familles épanouies et d'une main-d'œuvre productive et en bonne santé¹²¹ », résume un rapport d'Oxfam.

La Ville de Montréal joue un rôle primordial dans le développement économique de la ville. En tant que locomotive économique, elle a mis au point une « Stratégie de développement économique 2018-2022 » afin de « consolider le rôle de Montréal comme force économique, notamment dans les secteurs d'avenir, et d'en faire une référence pour un développement économique innovant, inclusif et durable »¹²². Par l'entremise de huit plans d'action qui concrétisent cette Stratégie¹²³, l'administration municipale a mis en place une série de mesures visant à accélérer le développement économique de Montréal.

La Ville de Montréal est également un employeur majeur de l'agglomération de Montréal et octroie des contrats de biens, services et travaux exécutés dont la valeur dépasse le milliard de dollars annuellement¹²⁴. L'administration municipale a donc une grande influence ainsi que les moyens de changer les choses tant pour les personnes que pour les organisations qui participent à la vie économique.

Quel est l'apport des Montréalaises dans le développement économique de leur ville ? Quelles sont les mesures économiques de la Ville qui les concernent ? De nombreuses questions se posent à ce sujet.

Concernant les plans d'action liés au développement économique, les membres du CM se réjouissent que la Ville propose des actions visant à soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le « Plan d'action en entrepreneuriat »¹²⁵. Malheureusement, les membres du CM notent que les femmes sont invisibles dans les sept autres plans, dans lesquels ne figurent pas de données, d'objectifs ou de mesures les concernant. La Ville propose différentes actions dans ces plans, mais plusieurs questions peuvent se poser pour ce qui est de la prise en compte des femmes dans ces actions ainsi que des impacts sur elles. Par exemple, quelle est la proportion de femmes dans les projets et les initiatives financés et soutenus par la Ville ? Aussi, quelle est la part de femmes dans les initiatives liées au développement de la main-d'œuvre financées par la Ville ? Est-ce que la Ville s'est fixé des objectifs de parité dans les missions économiques et commerciales à l'étranger qu'elle coordonne ?

En matière de contrats octroyés par la Ville, quelle part de ces sommes revient à des entreprises qui comptent des femmes dans leur direction ou leur conseil d'administration ? Sur le plan de la Ville employeur, quelle part de la masse salariale de la Ville est consacrée aux femmes, et à quelles femmes ? Quelles proportions de la masse salariale vont aux femmes autochtones, aux femmes en situation de handicap et à celles des minorités visibles et ethniques ? Quelle est la répartition des emplois permanents et temporaires chez les femmes et les hommes ?

L'égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes est certes un enjeu de justice sociale, mais c'est également un facteur important de développement et de prospérité économique. « L'amélioration de la sécurité économique des femmes est essentielle puisqu'elle contribue grandement au maintien et à la croissance de l'économie canadienne », soulignaient à cet égard les membres du comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes du Canada dans son rapport sur « La sécurité économique des femmes : assurer l'avenir de l'économie canadienne »¹²⁶. Ce comité recommande de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité et le leadership économiques des femmes, dont l'élaboration de politiques économiques sensibles au sexe, la mise en place de politiques en milieu de travail favorisant les femmes, l'accroissement du nombre de femmes dans les milieux de travail à prédominance traditionnellement masculine, dans des postes de haute direction et au sein des conseils d'administration.

Pour les membres du CM, il est donc primordial que la Ville s'assure que les politiques et les stratégies en matière d'emploi impliquent toutes les femmes dans toutes les sphères du développement économique de Montréal.

Les membres du CM invitent donc la Ville de Montréal à appliquer une ADS+ aux politiques et aux plans de développement économique, ainsi qu'à ses appels d'offres et à ses contrats de service, mais aussi à réaliser un chantier sur le développement économique et les femmes à Montréal afin de dresser un état des lieux de la situation.

2.2.2.3 Reconnaître les femmes comme bâtisseuses de la ville

Ces dernières années, la Ville de Montréal a posé plusieurs gestes significatifs pour rendre visible la contribution des femmes au développement de la métropole. Elle a ainsi mis en place « Les bâtisseuses de la cité », une série de nominations pour rendre hommage aux Montréalaises et souligner leur contribution au développement de la cité, de 2011 à 2017¹²⁷. En 2016, a été créée Toponym'Elles, une banque toponymique féminine qui vise l'augmentation de la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise¹²⁸.

Enfin, en 2017, à la suite d'une recommandation des membres du CM, la Ville a nommé « place des Montréalaises » une nouvelle place publique en hommage aux citoyennes qui ont marqué l'évolution de la métropole¹²⁹.

Les membres du CM se réjouissent de ces actions et réitèrent l'importance de poursuivre ces efforts dans le but de mettre en valeur la contribution des femmes comme actrices et bâtisseuses de la cité et d'adopter des politiques mémorielles dans ce sens afin « d'agir sur l'institution imaginaire des identités collectives »¹³⁰. Elles soulignent aussi l'importance de reconnaître l'apport des femmes autochtones et des femmes issues de l'immigration dont les contributions sont invisibilisées dans l'espace public¹³¹.

2.2.2.4 Adopter un langage non sexiste pour rendre les femmes plus visibles

Utiliser un langage non sexiste, comme le recommandent les membres du CM dans leur avis sur le langage non sexiste¹³², est une question de reconnaissance et de respect pour les femmes. C'est pourquoi les membres du CM se réjouissent de la décision de la Ville de Montréal de donner suite à leurs recommandations lors du conseil municipal du 25 mai 2020¹³³. Elles invitent maintenant l'administration municipale à les mettre en application dans les meilleurs délais.

2.2.2.5 Les recommandations du CM en matière de reconnaissance des femmes comme actrices de changement

- **R27** Que la Ville de Montréal reconnaisse la contribution des femmes à l'histoire et au développement de Montréal en leur accordant une plus grande importance dans l'élaboration de ses politiques mémorielles (toponymie, commémorations, signalisation historique, activités et lieux culturels, etc.).
 - R27 a.** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'apport des femmes autochtones et des femmes immigrantes et/ou racisées à l'histoire et au développement de Montréal.
- **R28** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise des groupes de femmes et soutienne leur capacité d'intervention.
 - R28 a.** Que la Ville de Montréal se dote de mécanismes pour permettre une augmentation substantielle, pérenne et prévisible du financement de base visant à assurer les services essentiels auprès des femmes.
 - R28 b.** Que la Ville de Montréal offre une indemnité quotidienne et des délais raisonnables avant la consultation pour favoriser et soutenir la participation des groupes de femmes consultés par la Ville dans le cadre d'élaboration d'orientations, de programmes et de politiques (par exemple, consultations publiques, comités de travail, projets municipaux, etc.).

R28 c. Que la Ville de Montréal s'assure de consulter et de travailler en partenariat avec les groupes de femmes pour l'élaboration et le suivi des politiques, des plans et des actions en matière d'égalité.

- **R29** Que la Ville de Montréal conçoive l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes comme un moteur important du développement économique.

R29 a. Que la Ville de Montréal s'assure que les études et les statistiques sur la situation économique montréalaise incluent des données différenciées et croisées.

R29 b. Que la Ville de Montréal s'assure que toutes les femmes sont considérées comme des actrices du développement économique et qu'elle prenne en compte toutes les femmes dans chacun de ses plans d'action de développement économique.

R29 c. Que la Ville de Montréal intègre des modalités sur l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les critères d'octroi de tous les projets de développement économique qu'elle subventionne et dans les contrats aux entreprises enregistrées dans son registre de fournisseurs – particulièrement les entreprises qui réalisent les projets d'infrastructure. Par exemple, ces critères pourraient tenir compte du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration de l'entreprise, du pourcentage de femmes employées, du respect des obligations en matière d'équité salariale, etc.

R29 d. Que la Ville de Montréal forme et accompagne le personnel des services en développement économique et en approvisionnement à l'ADS+.

2.3 Les conditions de réussite pour une ville féministe et exempte de discriminations

Cette section présente les conditions que les membres du CM jugent nécessaires pour mettre en pratique les principes directeurs et tendre vers une ville véritablement féministe.

2.3.1 Une Ville responsable

Afin de soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes, les membres du CM réitèrent l'importance d'une réelle responsabilité politique et administrative et d'une reddition de comptes en ce qui concerne les mesures municipales en matière d'égalité¹³⁴.

2.3.1.1 Favoriser la transversalité des questions d'égalité

Dans un premier temps, le maintien des postes d'élues responsables de la condition féminine est essentiel pour assurer le suivi des dossiers relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les membres du CM tiennent à saluer le leadership et l'engagement des élues responsables de ces dossiers. Néanmoins, une plus grande implication des instances politiques et décisionnelles de la Ville dans le suivi de ces dossiers permettrait de leur attribuer une plus grande visibilité et d'en faire une préoccupation transversale.

Lors de la conception de la politique d'égalité, une commission permanente de la Ville avait recommandé de créer un comité de mise en œuvre de la politique qui inclut l'élue responsable, des fonctionnaires et des personnes de la société civile¹³⁵. Étant donné que le prochain plan d'action en développement social

recoupe plusieurs secteurs de services municipaux, les membres du CM considèrent qu'il est d'autant plus important qu'un comité de la sorte fasse le suivi de celui-ci. Le suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action permet de rendre compte des avancées et des défis. De plus, les rapports produits par ce comité agiraient comme un mécanisme public de reddition de comptes. À notre avis, l'atteinte des cibles du plan d'action intégré en développement social demande un large consensus et un travail de concertation entre les services, les arrondissements et les partenaires communautaires.

Enfin, le CM réitère la nécessité d'une prise en compte transversale des enjeux d'égalité sur le plan administratif également. En ce sens, la responsabilité, et donc l'obligation de rendre des comptes, en matière d'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes ainsi que de l'ADS+, doit incomber aux membres de la direction des services, des directions, des divisions et des arrondissements. Ainsi, il est nécessaire d'intégrer des cibles en matière d'égalité dans les objectifs des cadres et dans les critères d'évaluation du rendement du personnel cadre afin de réellement favoriser la transversalité et l'atteinte de résultats.

2.3.1.2 Impliquer les partenaires en matière d'égalité

Les membres du CM rappellent également l'importance d'impliquer davantage les citoyen.nes, les organismes communautaires et les partenaires en égalité dans toutes les étapes d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques municipales. Leur implication dans des consultations régulières, prévues et communiquées suffisamment à l'avance, avec les services de la Ville, est nécessaire dans le but d'assurer une meilleure connaissance des besoins, des réalités et des impacts des mesures sur le terrain, dans la recension des bonnes pratiques et afin d'échanger sur les différentes expériences relatives aux politiques et aux plans d'action. Une plus grande implication de ces personnes et de ces groupes d'expert.es aurait pour avantage de faire rayonner les engagements de la Ville pour l'égalité, de faciliter la participation citoyenne dans l'élaboration et le suivi des mesures d'égalité et de développer de meilleures connaissances sur les réalités, les besoins et les expériences des citoyen.nes¹³⁶.

2.3.1.3 Élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation

Comme souligné dans l'analyse critique du présent avis, le manque d'indicateurs de suivi dans le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 constitue une lacune méthodologique d'importance, puisque cela ne permet pas d'évaluer l'avancée et l'étendue des effets des mesures mises en place.

En ce sens, les membres du CM insistent sur l'importance d'élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation pour chacune des mesures formulées dans les prochains plans d'action en développement social. Ces indicateurs constituent un moyen indispensable pour mesurer l'atteinte des cibles identifiées, l'utilisation des ressources et, plus généralement, de l'état d'avancement des travaux et de la mise en œuvre d'une politique ou d'un plan d'action¹³⁷.

La présence d'indicateurs permet de quantifier ou de qualifier les écarts entre les résultats attendus et les résultats obtenus tout en soulignant les lacunes et les angles morts d'une politique ou d'un plan d'action. Ils permettent alors à l'administration municipale de prendre les décisions appropriées afin de faire des ajustements et ainsi s'assurer de l'atteinte véritable des objectifs énoncés. De plus, ils sont nécessaires pour garantir la transparence par rapport à l'évaluation des impacts de la politique sur le terrain.

Dans le but de faire le suivi et l'évaluation du plan d'action, il est évidemment nécessaire que celui-ci comporte des objectifs spécifiques et mesurables ainsi qu'un échéancier. De plus, il est primordial que les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) soient identifiés en amont lors de l'élaboration du plan d'action afin de garantir une cohérence dans la définition des objectifs visés par chaque action. Enfin, l'évaluation du plan d'action, à l'aide des indicateurs, doit se faire à intervalles réguliers au moment de la mise en œuvre.

Des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation

Dans leur avis « Pour un nouveau départ : relever le défi du prochain plan d'action en faveur de l'égalité »¹³⁸, les membres du CM ont présenté des exemples d'indicateurs pour réaliser le suivi de la politique d'égalité en s'inspirant du « Guide pour la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale »¹³⁹. Nous rapportons ici quelques-uns de ces exemples d'indicateurs.

Enjeux	Indicateurs
Ville employeur	Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes, de minorités visibles, de minorités ethniques, de personnes en situation de handicap et de personnes autochtones occupant des postes de cadres
Logement	Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes, de minorités visibles, de minorités ethniques, de personnes en situation de handicap et de personnes autochtones occupant des logements insalubres
Transport	Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes, de minorités visibles, de minorités ethniques, de personnes en situation de handicap et de personnes autochtones usagères et usagers du transport en commun
Violences	Mesure de l'insécurité dite subjective : pourcentage de femmes et d'hommes, de minorités visibles, de minorités ethniques, de personnes en situation de handicap et de personnes autochtones qui ne se sentent pas en sécurité dans les espaces publics
Aménagement sécuritaire	Nombre et pourcentage de projets d'aménagement du domaine public ayant appliqué les normes du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire »
Lutte à la pauvreté	Montant du soutien financier accordé par la Ville à des ressources destinées spécifiquement aux femmes en situation d'itinérance et pourcentage par rapport au montant total accordé aux ressources destinées aux personnes en situation d'itinérance

2.3.1.4 Impliquer les arrondissements dans les actions liées à l'égalité

Finalement, les membres du CM tiennent à rappeler l'importance de favoriser une plus grande collaboration entre la ville-centre et les arrondissements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Cette plus grande collaboration doit commencer par un recensement des bonnes pratiques en matière d'égalité déjà mises en place dans les arrondissements¹⁴⁰. En effet, plusieurs arrondissements collaborent déjà activement avec des organismes de quartier. Les membres du CM invitent donc la Ville à organiser une collecte des données sur ces pratiques afin de mieux saisir l'étendue et la forme que ces pratiques revêtent pour ensuite en faciliter la reproduction à une plus grande échelle.

Les membres du CM désirent également souligner la nécessité d'élaborer et d'adopter, dans chaque arrondissement, un plan d'action local en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes¹⁴¹. Puisque chaque arrondissement diffère sur le plan de la composition socioéconomique de sa population ainsi que sur celui de ses pratiques et priorités, le développement et la mise en place de plans d'action locaux s'avèrent nécessaires pour prendre en compte les réalités spécifiques des femmes dans chaque quartier. Ces plans d'action locaux permettraient en outre de réaffirmer l'engagement des arrondissements dans l'atteinte de l'égalité de fait et de faciliter l'adaptation des objectifs et des priorités en fonction des besoins, des expériences et des réalités locales.

Afin d'assurer la bonne coordination des actions et des pratiques entre la ville-centre et les arrondissements, les membres du CM croient important de nommer une personne élue responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes au sein de l'administration de chaque arrondissement, de même qu'un.e employé.e responsable de ce dossier. En plus d'agir à titre d'intermédiaire entre la ville-centre et les autres arrondissements et de faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière d'égalité, la personne élue devra procéder à une reddition publique des comptes en matière d'égalité vis-à-vis des partenaires du milieu communautaire et de la société civile¹⁴².

2.3.1.5 Les recommandations du CM en matière de responsabilité de la Ville

- **R30** Que la Ville de Montréal mette en place un comité de suivi de la mise en œuvre des plans en développement social, que ce comité soit paritaire et qu'il inclue les élu.es responsables, des fonctionnaires de plusieurs services et des arrondissements ainsi que des partenaires communautaires œuvrant auprès des femmes.
- **R31** Que la Ville de Montréal élabore des indicateurs de suivi et d'évaluation, en collaboration avec des expert.es de chaque secteur et les partenaires communautaires, pour chacune des mesures des plans d'action en développement social.
- **R32** Que les arrondissements de la Ville de Montréal élaborent et adoptent des plans d'action locaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes, que ces plans d'action mettent de l'avant des engagements et définissent des mesures concrètes dans les domaines d'action identifiés comme prioritaires par l'arrondissement.

R32 a. Que chaque arrondissement de la Ville de Montréal affecte un.e employé.e et un.e élu.e responsables de l'application du plan d'action local en faveur de l'égalité. Ces personnes contribueront à la reddition de comptes en matière d'égalité en travaillant en collaboration étroite avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), qui assure le suivi de la politique d'égalité au niveau central.

R32 b. Que la Ville de Montréal recense et diffuse les pratiques prometteuses des arrondissements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

2.3.2 Instaurer et pérenniser l'ADS+ à la Ville de Montréal

2.3.2.1 Systématiser l'ADS+ dans les processus décisionnels et les plans d'action

Pour que toutes les Montréalaises puissent jouir de leurs droits, la Ville a la responsabilité de lever les barrières systémiques à l'égalité dans l'ensemble de ses champs d'action. La deuxième condition à respecter pour concrétiser cette responsabilité consiste à inclure l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans les pratiques de l'administration municipale. Comme l'expliquaient les participantes à la journée bilan du Plan d'action en égalité 2015-2018 : « L'ADS+ peut aider la Ville à lever ces obstacles et à créer les conditions favorables à ce que [toutes les catégories de femmes] accèdent pleinement à leurs droits¹⁴³. »

Le Secrétariat à la condition féminine définit l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme un « processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national »¹⁴⁴. Toutefois, le genre n'est pas le seul marqueur d'identité d'une personne. C'est pour cette raison que plusieurs institutions, administrations et organisations conjuguent à présent l'ADS à l'approche intersectionnelle (le « + »). Cette approche intersectionnelle, l'ADS+, « vise, dans le même temps, à prendre en considération les impacts d'autres rapports sociaux de pouvoir ou systèmes d'oppression tels que le racisme, le sexisme, le classisme, etc. Ainsi, l'ADS+ met en lumière les formes d'oppressions distinctes vécues par différentes femmes dans des contextes spécifiques »¹⁴⁵.

En intégrant l'ADS+ dans les processus de la Ville, l'objectif est de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes et d'optimiser l'offre de services à la population, car « contrairement à un préjugé tenace, une offre de services ne peut être neutre »¹⁴⁶. En fait, très souvent, des règles, des normes, des politiques, des pratiques ou des exigences d'apparence neutre peuvent avoir un effet discriminatoire sur plusieurs groupes de personnes. À titre d'illustration, si un plan d'action en itinérance s'applique à toutes les personnes en situation d'itinérance, ce plan n'est pas neutre, car, en réalité, il ne prend pas en compte les spécificités de l'itinérance au féminin, qui est particulièrement moins visible. Si les femmes sont absentes du dénombrement, le plan d'action sous-estime l'importance d'avoir des mesures spécifiques pour les femmes, et les budgets alloués aux organismes en itinérance qui travaillent avec une clientèle féminine sont mal estimés et insuffisants par rapport aux besoins réels.

Concrètement, l'ADS+ est un outil de gouvernance qui permet de recueillir et d'interpréter des données quantitatives et qualitatives sur les réalités spécifiques des femmes et des hommes dans toute leur diversité. L'interprétation de ces données permet d'appréhender et d'observer les impacts différenciés entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes, des mesures envisagées ou adoptées par la

Ville. Cette analyse influence donc directement l'élaboration de politiques, de programmes et de projets autant sur le plan de la conception que sur ceux de la mise en œuvre et de l'évaluation. Ces démarches, lorsqu'elles sont accompagnées d'une ADS+, sont alors plus en mesure d'être adaptées aux besoins et aux intérêts différenciés des Montréalaises.

Au-delà du processus d'analyse, il s'agit aussi d'une perspective de justice et de transformation sociale, puisque l'ADS+ permet de comprendre le fonctionnement des discriminations systémiques que vivent les individus¹⁴⁷. Elle pose donc un regard critique sur les biais, les attitudes et les pratiques discriminatoires. De même, cette perspective permet de prévenir et de réduire les inégalités historiques, sociales et économiques basées sur le genre, l'âge, l'origine ethnique, la situation de handicap, l'orientation sexuelle, le statut migratoire, le statut socioéconomique, l'identité autochtone, etc.

En somme, lorsque l'ADS+ est systématiquement appliquée dans l'élaboration de mesures politiques, elle offre une lecture plus fine des différentes dimensions que compose le tissu social d'une collectivité et ouvre, par le fait même, vers des interventions municipales plus équitables et plus inclusives¹⁴⁸.

Dans le but d'assurer une implantation structurante et durable de l'ADS+ dans les pratiques de la Ville et de ses arrondissements, certaines conditions gagnantes doivent être mises en place. L'étude réalisée par l'ancienne Conférence régionale des élu.es (CRÉ) de l'agglomération de Longueuil sur l'ADS dans les champs d'intervention locaux et régionaux¹⁴⁹ a permis d'identifier les paramètres à respecter pour une implantation efficace de cet outil. En concordance avec ces paramètres, le CM souligne l'importance de :

- la disponibilité de données (quantitatives et qualitatives) populationnelles comparatives et différenciées ;
- la présence d'une structure administrative qui s'assure de l'implantation et du développement d'une culture d'ADS+ ;
- l'engagement des élu.es et des fonctionnaires ;
- l'affectation de ressources humaines et financières suffisantes ;
- la prise en compte de l'apport des groupes de femmes ;
- d'indicateurs qui permettent de mesurer les avancements et l'atteinte de cibles définies au préalable ;
- de mécanismes de reddition de comptes administratifs et politiques.

En novembre 2018, la Ville de Montréal annonçait sa volonté « d'intégrer à terme l'analyse différenciée visant à prévenir les discriminations systémiques dans toutes ses politiques, programmes et services »¹⁵⁰. Pour expérimenter cette approche, la Ville a mis en place un projet pilote de deux ans, en partenariat avec Relais-femmes, composé de formations et d'accompagnements en ADS+, dans plusieurs services, directions et arrondissements. En 2019 et 2020, une capsule vidéo ainsi qu'un aide-mémoire¹⁵¹ sur l'ADS+ ont été créés pour les employé.es de la Ville.

Les membres du CM félicitent la Ville pour ces mesures et l'invitent à poursuivre ses efforts afin d'implanter durablement l'ADS+ dans ses processus décisionnels.

2.3.2.2 Les recommandations du CM en matière d'ADS+

- **R33** Que la Ville de Montréal se dote d'un plan d'action (avec cibles, budget, indicateurs de progrès et échéancier) visant l'implantation de l'ADS+ dans tous les plans d'action, politiques, programmes, projets et budgets de la ville-centre et des arrondissements.
 - R33 a.** Que la Ville de Montréal intègre dans l'échéancier des projets le temps nécessaire pour réaliser une ADS+.
 - R33 b.** Que la Ville de Montréal consacre un pourcentage du budget de chaque projet à l'ADS+.
 - R33 c.** Que la Ville de Montréal produise et rende publiques des données populationnelles différenciées et croisées.
 - R33 d.** Que la Ville de Montréal développe un système de reddition de comptes (avec des personnes-cadres responsables) sur l'intégration de l'ADS+ dans les projets des services et des arrondissements.
- **R34** Que la Ville de Montréal consolide sa connaissance de l'ADS+ et une expertise interne en la matière.
 - R34 a.** Que la Ville de Montréal forme une masse critique de fonctionnaires et l'ensemble des cadres et des élu.es à l'ADS+ (les formations doivent être obligatoires, offertes en continu et adaptées à chaque service).
 - R34 b.** Que la Ville de Montréal développe une expertise interne en ADS+ (avec, par exemple, des personnes ressources dans chaque service et arrondissement, des expert.es pour accompagner la mise en œuvre de l'ADS+, des guides sur l'ADS+ spécifiques pour chaque service, une documentation centralisée des exemples d'application de l'ADS+ à la Ville et une communauté de pratiques en ADS+).
 - R34 c.** Que la Ville de Montréal élabore et diffuse largement un plan de communication interne et externe sur la mise œuvre de l'ADS+.

La budgétisation sensible au genre

Plus que tout autre outil de gouvernance, le budget municipal reflète les priorités de la Ville, que ce soit dans le domaine de l'habitation, de la mobilité, du développement social et économique ou de la transition écologique. Au gouvernement fédéral, depuis 2018, chaque décision budgétaire est éclairée par une ADS+ ; c'est ce qu'on appelle une budgétisation sensible au genre. En misant sur des mesures budgétaires sensibles au genre, il est possible pour les responsables municipaux d'assurer une planification plus efficace des finances publiques¹⁵² et une distribution plus équitable des ressources¹⁵³.

Selon le Conseil de communes et régions d'Europe, « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation dans une perspective de genre des budgets existants à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des recettes et des dépenses afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes »¹⁵⁴. Les gouvernements locaux peuvent également mesurer les effets différenciés des mesures budgétaires sur les femmes et les hommes dans toute leur diversité¹⁵⁵. En ce sens, le Nouveau programme pour les villes (*New Urban Agenda*) invite les gouvernements signataires à mettre « particulièrement l'accent sur une budgétisation tenant compte des questions d'âge et d'égalité des sexes »¹⁵⁶. En intégrant l'ADS+ dans ses décisions budgétaires, la Ville est mieux outillée pour répondre aux besoins des différents groupes et peut ainsi favoriser l'atteinte de l'égalité par ses pratiques budgétaires.

Par exemple, la commune d'Ixelles, en Belgique, a mis en place une budgétisation sensible au genre en créant trois catégories de dépenses dans son budget : neutre, genré et « genrable ».

La catégorie « neutre » comprend des dépenses qui n'ont pas de dimension de genre, comme l'achat de matériel de bureau. La catégorie « genré » porte sur des mesures spécifiques qui visent l'égalité, comme les ressources financières allouées aux formations ADS+. Enfin, la catégorie « genrable » fait référence aux dépenses qui peuvent avoir un impact différencié sur les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes, comme dans le cas du financement des infrastructures sportives.

Depuis l'adoption du budget sensible au genre, la commune d'Ixelles a, par exemple, recruté davantage de femmes dans les métiers traditionnellement masculins et a attribué du financement pour rendre les parcs plus accessibles à toutes et à tous¹⁵⁷.

2.3.3 Créer un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations

2.3.3.1 Instaurer un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations

L'instauration, à Montréal, d'une structure administrative consacrée aux enjeux d'égalité et de lutte aux discriminations est une idée promue depuis bientôt deux décennies. Au sommet de Montréal, en 2002, il était question de créer un « bureau Femmes et Ville » qui devait assurer la mise en œuvre de la politique d'égalité¹⁵⁸. En 2006, lors du colloque « Montréal, une ville à la mesure des femmes », organisé par l'administration municipale, il s'agissait d'une proposition prioritaire :

« Que la Ville se dote d'un Bureau de condition féminine qui assure la mise en œuvre et l'évaluation (observatoire) de l'égalité femme-homme en travaillant en lien avec la Ville, ses arrondissements, les éluEs et les citoyennes et citoyens. Ce bureau doit disposer de ressources substantielles à même le budget de la Ville pour s'assurer d'une équipe en position stratégique présente à la Ville et dans tous ses arrondissements. Ce bureau doit être situé à un haut niveau dans la structure de la Ville¹⁵⁹. »

La demande pour un tel bureau a été réitérée par les groupes de femmes lors de la journée bilan du dernier plan d'action en octobre 2019¹⁶⁰. Or, jusqu'à présent, la création de ce bureau n'est toujours pas prévue et l'administration municipale, jusqu'à tout récemment, n'a chargé, au cours des 15 dernières années, qu'une seule personne au dossier de l'égalité au sein du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Pourtant, des exemples reconnus de telles structures administratives existent déjà. Des villes comme Barcelone, Vienne et Berlin ont mis sur pied des bureaux responsables de l'égalité et celles-ci sont considérées aujourd'hui comme des cheffes de file sur les questions d'égalité. Pour le CM, la Ville de Montréal peut devenir un leader au Canada sur ces enjeux en créant une entité (ici appelée Bureau) consacrée à l'égalité et à la lutte aux discriminations.

À l'heure actuelle, les femmes constituent un des nombreux dossiers traités par la Division des relations interculturelles et luttes aux discriminations (parmi les dossiers relatifs aux jeunes, aux aîné.es, aux familles, aux personnes en situation de handicap, etc.), dans le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Les membres du CM invitent l'administration municipale à prendre en compte les femmes dans tous les dossiers de la Ville (et non pas uniquement en développement social) et à leur consacrer des ressources spécifiques.

Le Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations (BÉLD) constituerait l'ancrage administratif principal garantissant une prise en charge efficiente et transversale des enjeux d'égalité et de lutte aux discriminations. Ainsi, toutes les fonctions concernant l'atteinte de l'égalité et de la lutte aux discriminations seraient réunies dans la même unité administrative, ce qui empêcherait que la responsabilité soit trop diffuse au sein de l'appareil municipal. Pour l'instant, il n'y a pas de structure à la Ville de Montréal en mesure de mener les changements nécessaires pour que l'égalité et la lutte aux discriminations soient une réalité pour toutes les Montréalaises. Afin d'atteindre cet objectif, le BÉLD réunirait deux pôles, celui de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes, et celui de la lutte aux discriminations, qui vise à contrer toutes les formes de discriminations.

À ce titre, le BÉLD pourrait travailler de concert avec la personne qui remplira la fonction de commissaire à la lutte au racisme et la discrimination, comme recommandé par l'OCPM¹⁶¹. Le CM salue l'engagement de la Ville à cet égard¹⁶² et considère qu'il s'agit d'une opportunité de coordonner toutes les actions de la Ville en matière d'égalité et de lutte aux discriminations.

Une autre fonction importante du BÉLD serait de soutenir l'ensemble des services dans l'application de l'ADS+ dans tous les champs d'action de la Ville et de ses arrondissements. Instaurer une unité administrative qui agit comme un mécanisme central de l'ADS+ est essentiel pour assurer sa réelle application et pour éviter qu'elle ne soit la préoccupation de tout le monde et de personne en même temps¹⁶³. Pour ce faire, le BÉLD ne doit pas être perçu comme « la police de l'ADS+ », mais plutôt comme une ressource pouvant accompagner tous les services dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Le CM insiste sur l'importance des deux pôles du BÉLD. Ceux-ci sont tout aussi nécessaires, car il est primordial que les actions qui visent l'égalité ne soient pas toutes comprises sous le chapeau de l'ADS+ et de la lutte aux discriminations. Les femmes constituent la moitié de la population et non pas un groupe spécifique : leur prise en compte de façon transversale ne doit pas aboutir à les invisibiliser. Des mesures spécifiques pour les femmes sont indispensables afin qu'elles puissent jouir de l'ensemble de leurs droits.

Concrètement, le BÉLD permettrait de :

- concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les programmes touchant à l'égalité et à la lutte aux discriminations ;
- coordonner les actions interservices sur les questions touchant l'égalité et la lutte aux discriminations ;
- favoriser la collaboration avec les partenaires sur les enjeux d'égalité et de lutte aux discriminations ;
- coordonner le financement offert aux groupes de femmes ;
- solliciter la participation de toutes les Montréalaises pour éclairer la prise de décision ;
- collecter des données qui permettent de mesurer les progrès en matière d'égalité et de lutte aux discriminations ;
- coordonner l'implantation de l'ADS+ à la ville-centre et dans les arrondissements ;
- accompagner les services et les arrondissements dans l'identification de leurs capacités organisationnelles en ADS+ ;
- accompagner les services et les arrondissements dans la mise en œuvre de l'ADS+ dans leurs projets respectifs ;
- renforcer l'expertise interne en matière de formation ADS+ et d'accompagnement de projets ;
- animer une communauté de pratiques ADS+ ;
- centraliser la documentation et documenter tous les exemples d'application de l'ADS+ afin de rendre l'information facilement accessible à toutes et tous les membres de l'administration.

Pour que le BÉLD puisse jouer son rôle de leader, il faut assurer sa portée et sa pérennité au sein de la structure administrative de la Ville. À cette fin, des paramètres essentiels ont été identifiés dans des travaux antérieurs¹⁶⁴. Celui-ci doit donc :

- disposer de ressources humaines et financières adéquates, récurrentes et prévisibles à long terme ;
- être autonome ;
- être directement rattaché à la direction générale afin d'avoir une posture stratégique au sein de l'appareil municipal ;
- être en mesure d'exercer l'autorité nécessaire pour instaurer et faire le suivi des mécanismes de reddition de comptes.

Le CM considère qu'une prise en compte transversale des enjeux d'égalité et de lutte aux discriminations exige des moyens spécifiques. Ces moyens sont indispensables pour assurer l'impulsion des actions au niveau central et un suivi de leur application dans les services et les arrondissements. Cette décision relève avant tout d'un choix politique. Elle reflète l'importance accordée par la Ville aux questions d'égalité et de lutte aux discriminations, et traduit les moyens que la Ville se donne en vue d'atteindre l'objectif de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

2.3.3.2 Les recommandations du CM relatives au Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations

- **R35** Que la Ville de Montréal se dote de moyens concrets pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes en créant un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations qui dispose des ressources humaines et financières adéquates et qui est directement rattaché à la direction générale.

2.3.4 Assurer la pérennité, l'indépendance et les ressources du CM

Grâce à ses travaux de recherche, à sa connaissance des enjeux municipaux, à sa vision et à son ancrage dans le milieu féministe, le CM est un allié de taille pour la Ville de Montréal. Il lui permet d'identifier et de comprendre les enjeux d'égalité et lui propose des pistes de solutions afin de faire de Montréal une ville égalitaire pour toutes les femmes.

Dans le but de préserver cette instance unique et reconnue dans tout le Canada, les membres du CM invitent la Ville de Montréal à assurer sa pérennité, son indépendance et ses ressources de manière à pouvoir poursuivre sa mission.

2.3.4.1 Un conseil consultatif unique

Le CM a été créé en 2004 grâce aux revendications féministes des Montréalaises formulées au Sommet de Montréal de 2002. Lors de ce forum, des citoyennes de toutes origines et des groupes de femmes ont pris la parole et partagé haut et fort leurs attentes en ce qui concerne la condition féminine à la Ville de Montréal. Une délégation de femmes a soumis d'importantes recommandations, dont certaines ont

été retenues par l'administration municipale. C'est ainsi que la Ville de Montréal, faisant preuve d'un leadership exemplaire, a créé le CM et a attribué des ressources humaines et matérielles consacrées aux questions d'égalité et de condition féminine.

Depuis 15 ans, grâce à l'expertise et à l'implication de plus de 80 membres bénévoles, le CM a produit 40 avis, mémoires et études. Uniques en leur genre, ces travaux allient rigueur scientifique, partenariats avec les populations et les groupes ciblés et expertise de la fonction publique montréalaise. Ils permettent de produire des données de recherche inédites et d'éclairer des enjeux peu connus et documentés, et ainsi de guider les décisions de la Ville de façon rigoureuse et innovante.

Les travaux du CM ont permis à la Ville de faire de grands pas vers l'égalité par l'entremise de plusieurs actions structurantes, comme la production de données selon le genre et par catégories du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) dans les rapports du Service des ressources humaines ; la création de Cité Elles MTL (une simulation du conseil municipal spécialement conçue pour les femmes) ; la création de la place des Montréalaises pour rendre hommage aux femmes qui ont participé au développement de la ville¹⁶⁵, l'adhésion à l'initiative « Villes sûres et espaces publics sûrs » d'ONU Femmes¹⁶⁶ et la Déclaration contre les violences à caractères sexuel¹⁶⁷.

Pendant de nombreuses années, les membres du CM ont aussi sensibilisé les élu.es et les fonctionnaires aux discriminations systémiques subies par les femmes et à l'importance d'adopter l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) pour les combattre. Elles félicitent donc l'administration municipale pour sa décision, en 2018, de mettre en place l'ADS+ dans ses politiques¹⁶⁸. Elles se réjouissent également que la Ville prenne en compte les recommandations du mémoire sur le langage non sexiste¹⁶⁹ afin de représenter les Montréalaises dans les communications de la Ville.

La structure et le modèle de gouvernance du CM sont salués tant à Montréal, au Québec qu'ailleurs au Canada et à l'international. Au cours des dernières années, le CM a partagé ses meilleures pratiques auprès de la Ville de Laval, qui a créé un Conseil des Lavalloises¹⁷⁰, basé sur un modèle similaire au CM. Les Villes de Sherbrooke et de Gatineau ont aussi manifesté leur intérêt pour mettre sur pied une telle structure et ont eu des échanges avec le CM. Par ailleurs, en 2018, la Fédération canadienne des municipalités a réalisé une étude de cas portant sur la gouvernance du CM¹⁷¹ en plus d'avoir convié le CM à prendre part à un webinaire pancanadien sur la même question. La même année, le CM a été invité à participer à la conférence internationale ONU Femmes, à Edmonton, afin d'y présenter son avis portant sur la sécurité des femmes cisgenres et transgenres dans les festivals. Finalement, notons que le CM est cité dans de nombreux ouvrages et recherches en ce qui a trait à ses travaux et à sa gouvernance. Citons par exemple un rapport publié en 2019 pour Initiative : une ville pour toutes les femmes, intitulé « Advancing Gender Equality in the City of Ottawa »¹⁷².

2.3.4.2 Des défis à relever

Lors de la création du CM en 2004, dans la foulée de consultations publiques pilotées par le comité Femmes et développement régional du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM)¹⁷³, il avait été décidé :

- que le CM allait dépendre directement du conseil municipal ;
- qu'il y avait une volonté de le pérenniser en l'enchâssant dans la Charte de la Ville ;
- que sa permanence est garante de son autonomie et de son indépendance face aux administrations municipales ;
- que les membres du CM seraient sélectionnées par un comité extérieur et indépendant.

Il avait aussi été convenu que le rôle et la mission première du CM seraient de conseiller le conseil municipal et le comité exécutif à leur demande, mais également de sa propre initiative et par tout moyen qu'il juge utile, et de donner son avis et ses recommandations sur tout dossier ayant un impact sur la vie quotidienne des Montréalaises ou des employées de la Ville.

Depuis de nombreuses années, le CM travaille étroitement avec l'administration municipale, tant avec les élues responsables de la condition féminine que les fonctionnaires responsables du dossier de l'égalité. Les membres saluent cette collaboration constructive et souhaitent ardemment la poursuivre. Elles veulent donc partager certaines préoccupations relatives à la pérennité, à l'indépendance et aux ressources du CM afin de pouvoir poursuivre cette collaboration dans les meilleures conditions.

Les membres souhaitent tout d'abord attirer l'attention de l'administration municipale sur le fait que les dispositions 83.15 à 83.18 prévoyant la création et les diverses règles encadrant le fonctionnement des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal (Conseil des Montréalaises, Conseil interculturel de Montréal et Conseil jeunesse de Montréal) ont été supprimées de la Charte de la Ville de Montréal depuis l'octroi du statut de métropole par la Ville de Montréal en 2017. En d'autres mots, la pérennité des conseils consultatifs n'est plus assurée, car les élu.es de la Ville de Montréal peuvent décider de les supprimer de leur propre chef alors que cette décision devait auparavant être approuvée par l'Assemblée nationale du Québec. Les membres du CM expriment leur vive inquiétude à ce sujet et invitent l'administration municipale à trouver des moyens d'assurer la pérennité des conseils consultatifs.

Au fil des ans, la notoriété et le rayonnement du CM ont grandi et son expertise féministe s'est établie. Les membres du CM s'en réjouissent, mais observent que le CM est de plus en plus sollicité, autant par des organismes communautaires que par des institutions universitaires et gouvernementales. Il est aussi de plus en plus interpellé par la Ville de Montréal. Ainsi, le CM est partenaire dans l'organisation de Cité Elles MTL et participe à divers comités (comme ceux liés à la place des Montréalaises ou aux violences sexuelles) et activités de la Ville (Caravane de la démocratie). Depuis 2017, la Ville a proposé au CM de se pencher sur la sécurité des femmes pendant les festivals, la conciliation famille-travail des élu.es, la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1, la participation des femmes durant la période de questions du conseil municipal ainsi que sur le langage épïcène. Devant ces demandes d'expertise de l'administration municipale de plus en plus fréquentes, les membres réitèrent l'importance, pour elles,

de choisir d'y donner suite ou non, selon leurs priorités et échéanciers, afin de conserver l'autonomie et l'indépendance du Conseil et de réaliser sa mission première : travailler sur les enjeux et les priorités des groupes de femmes, et éclairer les angles morts de la Ville concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

Les membres soulignent également l'importance de l'indépendance du CM, tant sur le plan politique que sur le plan administratif, afin qu'il puisse poursuivre adéquatement sa mission de chien de garde en matière de condition féminine et d'égalité, et garder une saine distance avec les élu.es et les fonctionnaires de la Ville. Les membres invitent donc la Ville à conserver ses bonnes pratiques : des processus de décision politiques et administratifs indépendants et des bureaux situés à l'extérieur de l'hôtel de ville et des services de la Ville.

Les membres du CM ont à cœur d'améliorer la qualité de vie des Montréalaises ainsi que les conditions de travail de toutes les femmes œuvrant dans la fonction publique. Cependant, contrairement aux services de la Ville et à d'autres instances démocratiques, les 15 membres du CM sont des bénévoles. En outre, le CM ne dispose que d'une secrétaire à temps partiel (partagée avec les deux autres conseils consultatifs) et d'une seule employée, la secrétaire-rechercheur responsable de la coordination du conseil, des relations avec les partenaires internes et externes, de la production des recherches et des communications. Dans ces conditions, force est de constater que les ressources humaines actuelles du CM sont limitées et en inadéquation avec la portée et l'ampleur considérables de ses activités et de ses travaux.

2.3.4.3 Les recommandations du CM relatives à la pérennité, à l'indépendance et aux ressources du CM

- **R36** Que la Ville de Montréal garantisse la pérennité du CM afin d'assurer la représentation des femmes (notamment grâce aux relations privilégiées du CM avec les groupes de femmes) et l'expertise du CM auprès de l'administration municipale.
- **R37** Que la Ville de Montréal garantisse l'indépendance du CM, tant sur le plan administratif que sur le plan politique.
- **R38** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du CM, notamment pour produire des données rigoureuses et formuler des recommandations qui permettent d'orienter efficacement les travaux de la Ville dans sa lutte aux discriminations envers les Montréalaises ou les employé.es de la Ville.
 - R38 a.** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du CM en augmentant les ressources humaines et financières du CM afin de lui permettre de poursuivre sa mission.
 - R38 b.** Que la Ville de Montréal crée un poste permanent de coordonnatrice à la recherche.

3

LA PANDÉMIE DE COVID-19 : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

« Les femmes sont majoritaires à soigner, nourrir, laver et éduquer. Cette crise a de lourdes répercussions sur l'organisation de leur travail et de leur famille, en plus d'affecter leur santé. Les incidences sociales et économiques sont nombreuses pour celles qui prennent soin du Québec », écrit la présidente du Conseil du statut de la femme, Louise Cordeau, à propos de la pandémie de COVID-19¹⁷⁴.

Dans le but de diminuer les impacts de cette crise sur les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité, de nombreux groupes de femmes ont réorganisé leur travail et offert de nouveaux services à leur clientèle, et la Ville de Montréal a mis en place plusieurs mesures d'urgence. Parallèlement, les groupes de femmes tirent la sonnette d'alarme afin qu'elles puissent être consultées et prises en compte dans les plans de relance des gouvernements.

3.1 Les femmes, premières victimes de la pandémie

Parce qu'elles travaillent en très grand nombre dans les services de santé et de services sociaux, les femmes sont effectivement en première ligne en période de pandémie, mais l'ensemble des femmes est affecté par cette crise sanitaire et par la crise économique et sociale qui en résulte. Celles-ci sont plus à risque de contracter la COVID-19 en raison du type d'emplois qu'elles occupent et de leurs contacts avec des personnes malades ou des personnes du grand public¹⁷⁵. Elles sont aussi davantage exposées à la violence conjugale et plus anxieuses¹⁷⁶. Leurs responsabilités familiales et leur charge mentale ont énormément augmenté en raison de la conciliation famille-travail¹⁷⁷. Alors que leurs revenus sont encore inférieurs à ceux des hommes, elles ont subi plus de pertes d'emploi¹⁷⁸ et sont donc plus exposées à la pauvreté et aux risques d'itinérance¹⁷⁹.

Ces difficultés sont exacerbées chez les femmes autochtones, immigrantes, racisées et en situation de handicap¹⁸⁰. Elles le sont également pour les femmes âgées vivant seules et ayant souvent peu de contact avec leur communauté. Les femmes âgées, qui constituent la majorité des personnes âgées (55 % des personnes de 65 ans et plus, et 70 % chez les 90-99 ans), sont en effet plus touchées par la pauvreté que les hommes et sont nombreuses à vivre des situations d'isolement social, note le Conseil du statut de la femme¹⁸¹.

3.2 Les groupes de femmes au front

Durant la crise sanitaire, les groupes de femmes ont dû s'adapter aux règles de confinement et de distanciation sociale. De nombreux organismes ont réorganisé leurs services de façon virtuelle et ont ouvert des lignes téléphoniques pour faire de l'écoute, du soutien psychosocial, de l'accompagnement et donner des références. Plusieurs ont organisé des cafés-rencontres virtuels afin de briser l'isolement des femmes ainsi que des ateliers informatifs en ligne liés à la pandémie (informations sanitaires multilingues, cliniques juridiques, ressources éducatives pour les enfants, ressources dans le quartier, etc.). Aussi, plusieurs centres ont mis en place des services de dépannage alimentaire.

Au printemps 2020, la Fondation canadienne des femmes a mené un sondage auprès de 500 organismes travaillant auprès des femmes, provenant de toutes les provinces et de tous les territoires du pays¹⁸². Selon les 120 réponses recueillies, le sondage révèle que 67 % des organismes répondants ont mis sur pied de nouveaux programmes et services dans le but de répondre aux besoins en temps de pandémie, et qu'un peu plus de la moitié ont vu une augmentation de 30 % dans la demande de leurs services. Plusieurs organismes ont également perdu des bénévoles en cours de route, non seulement en raison du confinement, mais également parce que leur base de bénévoles est composée de personnes à la retraite ou encore en situation de handicap. Aussi, plus de la moitié des organismes répondants affirment être dans une situation financière précaire, certains affirment avoir dû fermer leurs portes et annuler leur campagne de financement, considérant que les donateurs individuels tournent désormais leur attention vers les services d'urgence en réponse à la COVID-19. En somme, 82 % des organismes consultés craignent de devoir fermer leurs portes.

3.3 Les mesures d'urgence de la Ville de Montréal

Pour soutenir les citoyennes et les citoyens en situation de vulnérabilité, la Ville de Montréal et ses arrondissements liés ont mis en place plusieurs mesures d'urgence qui méritent d'être soulignées et que les membres du CM recommandent de maintenir. Ainsi, la Ville a contribué à hauteur de 1 140 000 \$ au Fonds d'urgence lancé par Centraide¹⁸³ pour soutenir les organismes communautaires qui répondent aux besoins de première nécessité. Plusieurs arrondissements ont distribué des denrées alimentaires, des repas et des masques à leurs résident.es.

La Ville a octroyé une aide d'urgence à la ligne téléphonique 211 Grand Montréal¹⁸⁴, un service de référencement sociocommunautaire multilingue, et réalisé une campagne pour inviter les personnes âgées de 70 ans et plus à rester chez elles et à appeler la ligne 211¹⁸⁵.

Plusieurs initiatives pour les personnes en situation d'itinérance ont été mises sur pied, dont l'ouverture de centres de jour à l'extérieur et de centres d'hébergement ainsi que la réquisition de quatre hôtels afin de subvenir aux besoins d'hébergement des personnes en situation d'itinérance¹⁸⁶.

Enfin, grâce à la collaboration du CM, la Ville a diffusé largement des campagnes de SOS violence conjugale et de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour aider les femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Sur le plan économique, la Ville a instauré une série de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises montréalaises. Elle a mis sur pied un comité d'expert.es économiques, dont le rapport sur la relance économique de Montréal dans le cadre de la COVID-19, fait état de 16 recommandations portant sur le soutien financier, la main-d'œuvre, les entreprises et les commerces, le transport et l'urbanisme, les industries culturelles et le tourisme¹⁸⁷. Et, en juin 2020, elle a lancé un « Plan de relance économique de Montréal »¹⁸⁸.

Les membres du CM notent que le comité d'expert.es économiques n'est pas paritaire et qu'aucun partenaire, expert.e en égalité ou groupe de femmes, n'a été consulté pour l'élaboration du Plan de relance économique. Elles espèrent donc que les femmes seront prises en compte lors de la réalisation de ce plan.

3.4 La prise en compte des femmes

Sachant que les femmes sont plus touchées par la crise sanitaire, plusieurs organismes rappellent l'importance d'avoir une approche genrée et inclusive de la pandémie. « La seule façon d'atténuer véritablement les effets disproportionnés sur les femmes est de veiller à ce que l'analyse féministe et intersectionnelle soit un élément clé de toutes les initiatives, non seulement pendant cette pandémie, mais aussi au moment où nous nous en remettrons », souligne l'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF)¹⁸⁹. À cet égard, il est important de produire des données genrées et détaillées dans le but de mesurer les impacts de la pandémie et des mesures d'urgence sur toutes les femmes et les communautés vulnérables, souligne la Fédération des femmes du Québec (FFQ)¹⁹⁰.

De plus, les femmes doivent être impliquées dans les décisions, soulignent les groupes de femmes. Il est important de « reconnaître, de soutenir et d'inclure le leadership et l'expertise des femmes afin de mieux répondre aux conjonctures sanitaires, sociales et économiques de la pandémie », stipule ONU Femmes¹⁹¹.

Non seulement les femmes doivent être impliquées dans les décisions, mais la relance économique doit les prendre en compte. C'est le message qu'envoyaient en avril 2020 plus de 1 700 femmes de tous horizons au premier ministre du Québec, François Legault, à l'initiative du Réseau des femmes en environnement. Dans cette lettre, les femmes demandaient également au gouvernement de ne pas oublier le développement durable dans la relance économique du Québec¹⁹².

Les mesures mises en œuvre afin de relancer l'économie après la crise financière de 2008-2009 ont davantage profité aux hommes qu'aux femmes, lit-on dans le dossier sur la COVID-19 du Conseil du statut de la femme¹⁹³. D'où l'importance de faire une ADS+ du plan de relance économique afin que non seulement les femmes soient prises en compte dans les mesures de relance économique, mais aussi qu'elles ne soient pas les principales victimes des restrictions budgétaires à venir.

3.5 Les recommandations du CM concernant les actions de la Ville pendant et après la pandémie de COVID-19

- **R39** Que la Ville de Montréal prenne en compte les femmes dans ses plans de relance post-COVID-19, tant sur les plans social et économique que sur le plan climatique.
 - R39 a.** Que la Ville de Montréal implique les femmes et les groupes de femmes dans les prises de décisions relatives à la gestion de la pandémie de COVID-19 et aux plans de relance.
 - R39 b.** Que la Ville de Montréal inclue systématiquement une ADS+ aux stratégies et aux plans de relance post-COVID-19 afin de s'assurer que toutes les femmes sont prises en compte et en bénéficient.
 - R39 c.** Que la Ville de Montréal s'assure que la part de financement destinée aux groupes de femmes dans l'enveloppe budgétaire consacrée aux groupes communautaires est équitable.
- **R40** Que la Ville de Montréal crée un nouveau fonds d'urgence destiné aux groupes communautaires en s'assurant que les groupes de femmes auront accès à ce fonds, en particulier les groupes dont la mission vise à soutenir les femmes âgées, les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap.
- **R41** Que la Ville de Montréal tienne compte des besoins spécifiques des femmes âgées dans ses plans de relance.
 - R41 a.** Que la Ville de Montréal instaure des mesures spécifiques pour les femmes âgées afin de les soutenir et de briser leur isolement. Par exemple, le maintien et la promotion auprès des âgées de la ligne 211 Grand Montréal ; la mise en place d'appels personnalisés ; l'offre d'activités de sport, culture et loisirs destinées aux âgées ; les partenariats avec les organismes qui viennent en aide aux personnes âgées.

CONCLUSION

L'analyse critique du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 et la présentation de la vision du CM pour une ville égalitaire et exempte de discriminations s'inscrivent dans un contexte particulier de l'histoire montréalaise, contexte qui a fortement animé nos réflexions.

Le Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 a permis de prendre la mesure du chemin parcouru. Les progressions sont significatives, mais des actions plus stratégiques doivent être mises en place. Pour ce faire, des efforts politiques doivent être consentis, notamment en s'attaquant aux formes multiples de discrimination systémique qui affectent les femmes.

Les prochains plans en développement social exigent une certaine prudence. Si le CM salue les efforts de la Ville dans l'intégration transversale de l'égalité dans ses actions en développement social, les membres tiennent à s'assurer qu'une approche spécifique pour les femmes et la prise en compte de leurs divers besoins demeurent une priorité.

Du même souffle, le CM réitère l'importance que les principes qui sous-tendent les nouveaux plans d'action en développement social ne limitent pas le projet de l'égalité au seul champ du développement social. Les enjeux touchant les Montréalaises sont complexes, multiples, diversifiés et s'inscrivent dans l'ensemble des champs de compétence de la Ville.

L'impact de la pandémie mondiale de COVID-19 et les mesures musclées pour tenter de freiner sa propagation ont fait ressortir des disparités sociales et économiques importantes, dont les effets sont démesurés sur les femmes – particulièrement celles qui sont les plus marginalisées. En raison de l'importance des répercussions sur celles-ci, les femmes doivent absolument se retrouver au cœur des efforts de relance.

L'égalité de fait et la lutte aux discriminations ne deviendront réelles que dans la mesure où elles seront intégrées à tous les niveaux de la Ville et au sein de chacun des arrondissements, et ce, aussi bien dans les services offerts à la population qu'à l'interne. Afin de concrétiser cette intégration, les principes directeurs et les conditions de réussite présentés dans cet avis paraissent incontournables.

Au terme de cet avis, les membres du CM réitèrent leur position. La Ville doit poursuivre ses engagements en matière d'égalité. Elle a la responsabilité de répondre véritablement aux besoins de toutes les Montréalaises et de fournir des conditions de vie qui leur assurent la pleine jouissance de leurs droits.

RECOMMANDATIONS

1 ANALYSE CRITIQUE

Les recommandations émises dans cette section concernent les actions déployées dans les plans d'action de la Ville de Montréal.

La gouvernance

- **R1** Que la Ville de Montréal s'assure que ses instances décisionnelles (comité exécutif, commissions permanentes et présidences des commissions permanentes, comités consultatifs en urbanisme, conseils d'administration des organismes liés à la Ville) reflètent la réalité sociodémographique montréalaise.
 - R1 a.** Que la Ville de Montréal atteigne, d'ici cinq ans, une représentation des femmes comprise entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) au sein de ses instances décisionnelles.
 - R1 b.** Que la Ville de Montréal fixe et atteigne, d'ici cinq ans, des cibles de représentation spécifique pour les femmes des minorités ethniques, visibles, les Autochtones et les personnes en situation de handicap au sein de ses instances décisionnelles.
- **R2** Que la Ville de Montréal organise annuellement Cité Elles MTL afin de soutenir la présence des femmes en politique, y alloue les ressources nécessaires et en assure la pérennité d'année en année.
- **R3** Que la Ville de Montréal s'engage à formaliser l'ensemble des pratiques soutenant la conciliation famille-travail pour les élu.es et mette en place des pratiques normées et transparentes.
- **R4** Que la Ville de Montréal s'engage à appliquer les mesures présentées dans la « Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes » publiée dans le cadre de MTElles, un projet portant sur la participation citoyenne des femmes à la vie démocratique montréalaise.

La Ville, employeur

- **R5** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre les objectifs fixés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour les cinq groupes visés dans le cadre du PAÉE, dans toutes les catégories d'emploi, au niveau de la ville-centre et des arrondissements.
 - R5 a.** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre les objectifs fixés pour les femmes et porte une attention particulière aux catégories d'emploi où elles sont peu nombreuses (cols bleus, policières, pompières, professionnelles scientifiques).
 - R5 b.** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) de femmes parmi les personnes autochtones, en situation de handicap, des minorités visibles et ethniques employées à la Ville, au sein de toutes les catégories d'emploi.
 - R5 c.** Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) de femmes dans ses programmes spécifiques de la prochaine « Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi » (visant les employé.es ou les personnes autochtones, en situation de handicap, les minorités visibles et ethniques).

- **R6** Que la Ville de Montréal élabore et adopte une politique officielle de conciliation famille-travail (CFT) s'appliquant à l'ensemble du personnel dans tous ses services et arrondissements tout en tenant compte des besoins particuliers liés à des catégories d'emploi (par ex. : horaires des cols bleus).
- **R7** Que la Ville de Montréal forme l'ensemble du personnel du Service des ressources humaines sur l'ADS+ et qu'elle applique cette analyse à ses processus de recrutement, ses programmes, ses projets, ses politiques et ses plans en ressources humaines afin de prendre en compte toutes les femmes en matière d'emploi.

Les services aux citoyennes

Sécurité

- **R8** Que la Ville de Montréal mette en œuvre des actions relatives au programme « Villes sûres et espaces publics sûrs », d'ONU Femmes, auquel elle a adhéré en 2019.
 - R8 a.** Que la Ville de Montréal consacre des ressources financières afin de mettre en œuvre ces actions.
 - R8 b.** Que la Ville de Montréal mette en œuvre ces actions en collaboration avec des groupes de femmes spécialisés dans les enjeux de sécurité des femmes dans l'espace public, ainsi qu'avec la Société de transport de Montréal (STM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les actions relevant de leurs champs de compétence.
- **R9** Que la Ville de Montréal actualise le « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » en utilisant une perspective intersectionnelle pour prendre en compte la sécurité des femmes dans l'espace public.
 - R9 a.** Que la Ville de Montréal mandate le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour la refonte du Guide, en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et les groupes de femmes spécialisés dans les enjeux de sécurité des femmes dans l'espace public.
 - R9 b.** Que la Ville de Montréal fasse la promotion du Guide afin qu'il soit mis en application au sein de la ville-centre et de tous les arrondissements.

Logement

- **R10** Que la Ville de Montréal se dote d'une stratégie en habitation qui reconnaisse le droit au logement¹⁹⁴.
 - R10 a.** Que l'offre de logement qui découle de cette stratégie soit à la portée de toutes les femmes.
 - R10 b.** Que cette stratégie soit fondée sur une ADS+ afin de faire état des obstacles que rencontrent les femmes et de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

- **R11** Que la Ville de Montréal bonifie son offre de logements sociaux.
 - R11 a.** Que la Ville de Montréal modifie son Règlement pour une métropole mixte afin d'augmenter ses objectifs d'inclusion de logements sociaux, avec une proportion minimale de 40 %, dans le but de répondre véritablement aux besoins des ménages locataires, plutôt que de répartir les logements entre 20 % de logements sociaux et 20 % de logements dits abordables.
 - R11 b.** Que la Ville de Montréal s'engage à réserver un pourcentage d'unités de logements sociaux et communautaires pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, pour les femmes en situation de handicap et pour les femmes autochtones.
 - R11 c.** Que la Ville de Montréal reconnaisse le droit au logement des personnes sans statut ou au statut précaire. Pour cela, qu'elle abolisse, dans son programme AccèsLogis Montréal, la clause limitant l'accès aux logements sociaux et communautaires des personnes avec statut de citoyen ou de résident permanent, imposée par la Société d'habitation du Québec (SHQ), comme recommandé par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)¹⁹⁵.
 - R11 d.** Que la Ville de Montréal élabore un plan d'action visant à ce que l'ensemble des logements sociaux et communautaires soit accessible universellement.
- **R12** Que la Ville de Montréal mette en place des mesures visant à lutter contre le harcèlement et toutes les autres formes de violences vécues par les femmes dans leur logement, qu'il soit social, communautaire ou privé.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- **R13** Que la Ville de Montréal offre un soutien financier conséquent et récurrent aux groupes de femmes et aux organismes qui viennent en aide aux femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- **R14** Que la Ville de Montréal prenne en compte l'itinérance cachée des femmes dans son dénombrement. Pour ce faire, qu'elle applique une ADS+ et qu'elle adopte des méthodes diversifiées assurant la collecte de données spécifiques sur toutes les femmes en situation d'itinérance (femmes issues de l'immigration, réfugiées et sans statut; femmes autochtones; femmes en situation de handicap; femmes 2ELGBTQIA¹⁹⁶ et aînées).
- **R15** Que la Ville de Montréal prenne en compte les besoins spécifiques des femmes autochtones dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la « Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones ».

La place qu'occupent les Montréalaises sur la scène internationale

- **R16** Que la Ville de Montréal s'assure d'une représentation de femmes de l'ordre de 40 % à 60 % (dite zone paritaire) parmi ses représentant.es lors des missions et des projets à l'international, et ce, tant pour les fonctionnaires que pour les élu.es.
- **R17** Que la Ville de Montréal s'assure que sera intégrée systématiquement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les missions et les projets de coopération internationale qu'elle soutient et supervise. Qu'elle participe aux travaux en matière d'égalité dans les associations internationales, tels que Metropolis et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dont elle est membre.

2 LA VISION DU CM POUR UNE VILLE FÉMINISTE ET EXEMPTÉ DE DISCRIMINATIONS

Les recommandations de cette section concernent les changements structurels que le CM souhaite voir réalisés par la Ville afin de tendre vers une égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

Le droit à la ville

- **R18** Que la Ville de Montréal intègre systématiquement une ADS+ aux plans, stratégies et chantiers municipaux, notamment les plans d'action en développement économique, plan climat, plan d'urbanisme, chantier en accessibilité universelle, stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, stratégie en habitation, stratégie d'approvisionnement, politique de participation publique et d'engagement citoyen.

Le transport en commun

- **R19** Que la Ville de Montréal continue de promouvoir une tarification sociale du transport en commun dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- **R20** Que la Ville de Montréal travaille en partenariat avec l'ensemble des organismes et des instances concernés dans le but de mettre en place des mesures pour combler les besoins des femmes en situation de handicap en matière de transport adapté et de transport en commun.
- **R21** Que la Société de transport de Montréal (STM) prenne en compte les besoins de toutes les femmes dans la refonte du réseau d'autobus.
- **R22** Que la STM s'assure de mettre en place des mesures favorisant la participation des femmes à ses consultations publiques.
- **R23** Que la STM et la Ville de Montréal s'assurent que les principes du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » sont appliqués de façon systématique aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue, aux abords des points d'embarquement majeurs du réseau de transport en commun ainsi qu'aux liens piétons donnant accès au réseau.

La lutte aux discriminations

- **R24** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'existence historique, sociale et économique des discriminations basées sur le sexe ainsi que sur les 13 autres motifs de discrimination invoqués par la Charte des droits et libertés de la personne.
- **R25** Que la Ville de Montréal donne, à l'ensemble de la fonction publique municipale (employé.es, professionnel.les, cadres) et au personnel des sociétés paramunicipales, des formations obligatoires portant sur le sexisme et toutes les formes de discrimination systémique (racisme, capacitisme, âgisme, etc.), tout en s'assurant que ces formations sont basées sur l'ADS+ et réalisées en collaboration avec des organismes communautaires impliqués dans la lutte contre ces discriminations, comme recommandé par l'OCPM¹⁹⁷.
- **R26** Que la Ville de Montréal s'assure que les employé.es et les élu.es de la Ville sont représentatifs de la population montréalaise.
 - R26 a.** Que la Ville de Montréal s'assure que les employé.es en ressources humaines, les gestionnaires et la haute direction, qui jouent un rôle significatif sur le recrutement, sont représentatifs de la population montréalaise.

La reconnaissance des femmes comme actrices de changement

- **R27** Que la Ville de Montréal reconnaisse la contribution des femmes à l'histoire et au développement de Montréal en leur accordant une plus grande importance dans l'élaboration de ses politiques mémorielles (toponymie, commémorations, signalisation historique, activités et lieux culturels, etc.).
 - R27 a.** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'apport des femmes autochtones et des femmes immigrantes et/ou racisées à l'histoire et au développement de Montréal.
- **R28** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise des groupes de femmes et soutienne leur capacité d'intervention.
 - R28 a.** Que la Ville de Montréal se dote de mécanismes pour permettre une augmentation substantielle, pérenne et prévisible du financement de base visant à assurer les services essentiels auprès des femmes.
 - R28 b.** Que la Ville de Montréal offre une indemnité quotidienne et des délais raisonnables avant la consultation pour favoriser et soutenir la participation des groupes de femmes consultés par la Ville dans le cadre d'élaboration d'orientations, de programmes et de politiques (par exemple, consultations publiques, comités de travail, projets municipaux, etc.).
 - R28 c.** Que la Ville de Montréal s'assure de consulter et de travailler en partenariat avec les groupes de femmes pour l'élaboration et le suivi des politiques, des plans et des actions en matière d'égalité.
- **R29** Que la Ville de Montréal conçoive l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes comme un moteur important du développement économique.
 - R29 a.** Que la Ville de Montréal s'assure que les études et les statistiques sur la situation économique montréalaise incluent des données différenciées et croisées.

R29 b. Que la Ville de Montréal s’assure que toutes les femmes sont considérées comme des actrices du développement économique et qu’elle prenne en compte toutes les femmes dans chacun de ses plans d’action de développement économique.

R29 c. Que la Ville de Montréal intègre des modalités sur l’égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les critères d’octroi de tous les projets de développement économique qu’elle subventionne et dans les contrats aux entreprises enregistrées dans son registre de fournisseurs – particulièrement les entreprises qui réalisent les projets d’infrastructure. Par exemple, ces critères pourraient tenir compte du pourcentage de femmes siégeant au conseil d’administration de l’entreprise, du pourcentage de femmes employées, du respect des obligations en matière d’équité salariale, etc.

R29 d. Que la Ville de Montréal forme et accompagne le personnel des services en développement économique et en approvisionnement à l’ADS+.

La responsabilité de la Ville

- **R30** Que la Ville de Montréal mette en place un comité de suivi de la mise en œuvre des plans en développement social, que ce comité soit paritaire et qu’il inclue les élu.es responsables, des fonctionnaires de plusieurs services et des arrondissements ainsi que des partenaires communautaires œuvrant auprès des femmes.
- **R31** Que la Ville de Montréal élabore des indicateurs de suivi et d’évaluation, en collaboration avec des expert.es de chaque secteur et les partenaires communautaires, pour chacune des mesures des plans d’action en développement social.
- **R32** Que les arrondissements de la Ville de Montréal élaborent et adoptent des plans d’action locaux en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes, que ces plans d’action mettent de l’avant des engagements et définissent des mesures concrètes dans les domaines d’action identifiés comme prioritaires par l’arrondissement.
 - R32 a.** Que chaque arrondissement de la Ville de Montréal affecte un.e employé.e et un.e élu.e responsables de l’application du plan d’action local en faveur de l’égalité. Ces personnes contribueront à la reddition de comptes en matière d’égalité en travaillant en collaboration étroite avec le Service de la diversité et de l’inclusion sociale (SDIS), qui assure le suivi de la politique d’égalité au niveau central.
 - R32 b.** Que la Ville de Montréal recense et diffuse les pratiques prometteuses des arrondissements en matière d’égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

L’ADS+

- **R33** Que la Ville de Montréal se dote d’un plan d’action (avec cibles, budget, indicateurs de progrès et échéancier) visant l’implantation de l’ADS+ dans tous les plans d’action, politiques, programmes, projets et budgets de la ville-centre et des arrondissements.
 - R33 a.** Que la Ville de Montréal intègre dans l’échéancier des projets le temps nécessaire pour réaliser une ADS+.
 - R33 b.** Que la Ville de Montréal consacre un pourcentage du budget de chaque projet à l’ADS+.

- R33 c.** Que la Ville de Montréal produise et rende publiques des données populationnelles différenciées et croisées.
- R33 d.** Que la Ville de Montréal développe un système de reddition de comptes (avec des personnes-cadres responsables) sur l'intégration de l'ADS+ dans les projets des services et des arrondissements.
- **R34** Que la Ville de Montréal consolide sa connaissance de l'ADS+ et une expertise interne en la matière.
 - R34 a.** Que la Ville de Montréal forme une masse critique de fonctionnaires et l'ensemble des cadres et des élu.es à l'ADS+ (les formations doivent être obligatoires, offertes en continu et adaptées à chaque service).
 - R34 b.** Que la Ville de Montréal développe une expertise interne en ADS+ (avec, par exemple, des personnes ressources dans chaque service et arrondissement, des expert.es pour accompagner la mise en œuvre de l'ADS+, des guides sur l'ADS+ spécifiques pour chaque service, une documentation centralisée des exemples d'application de l'ADS+ à la Ville et une communauté de pratiques en ADS+).
 - R34 c.** Que la Ville de Montréal élabore et diffuse largement un plan de communication interne et externe sur la mise œuvre de l'ADS+.

Le Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations

- **R35** Que la Ville de Montréal se dote de moyens concrets pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes en créant un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations qui dispose des ressources humaines et financières adéquates et qui est directement rattaché à la direction générale.

La pérennité, l'indépendance et les ressources du CM

- **R36** Que la Ville de Montréal garantisse la pérennité du CM afin d'assurer la représentation des femmes (notamment grâce aux relations privilégiées du CM avec les groupes de femmes) et l'expertise du CM auprès de l'administration municipale.
- **R37** Que la Ville de Montréal garantisse l'indépendance du CM, tant sur le plan administratif que sur le plan politique.
- **R38** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du CM, notamment pour produire des données rigoureuses et formuler des recommandations qui permettent d'orienter efficacement les travaux de la Ville dans sa lutte aux discriminations envers les Montréalaises ou les employé.es de la Ville.
 - R38 a.** Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du CM en augmentant les ressources humaines et financières du CM afin de lui permettre de poursuivre sa mission.
 - R38 b.** Que la Ville de Montréal crée un poste permanent de coordonnatrice à la recherche.

3 LA PANDÉMIE DE COVID-19: LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

Ces recommandations visent les plans de relance de la Ville à la suite de la pandémie de COVID-19.

Les actions de la Ville pendant et après la pandémie de COVID-19

- **R39** Que la Ville de Montréal prenne en compte les femmes dans ses plans de relance post-COVID-19, tant sur les plans social et économique que sur le plan climatique.
 - R39 a.** Que la Ville de Montréal implique les femmes et les groupes de femmes dans les prises de décisions relatives à la gestion de la pandémie de COVID-19 et aux plans de relance.
 - R39 b.** Que la Ville de Montréal inclue systématiquement une ADS+ aux stratégies et aux plans de relance post-COVID-19 afin de s'assurer que toutes les femmes sont prises en compte et en bénéficient.
 - R39 c.** Que la Ville de Montréal s'assure que la part de financement destinée aux groupes de femmes dans l'enveloppe budgétaire consacrée aux groupes communautaires est équitable.
- **R40** Que la Ville de Montréal crée un nouveau fonds d'urgence destiné aux groupes communautaires en s'assurant que les groupes de femmes auront accès à ce fonds, en particulier les groupes dont la mission vise à soutenir les femmes âgées, les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap.
- **R41** Que la Ville de Montréal tienne compte des besoins spécifiques des femmes âgées dans ses plans de relance.
 - R41 a.** Que la Ville de Montréal instaure des mesures spécifiques pour les femmes âgées afin de les soutenir et de briser leur isolement. Par exemple, le maintien et la promotion auprès des âgées de la ligne 211 Grand Montréal ; la mise en place d'appels personnalisés ; l'offre d'activités de sport, culture et loisirs destinées aux âgées ; les partenariats avec les organismes qui viennent en aide aux personnes âgées.

NOTES

- 1** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2008. [http://servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/publications/PorteAccesTelechargement?lng=Fr&systemName=17543565&client=Serv_corp]
- 2** Ville de Montréal, « Bilan du plan d'action 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_EGALITE_2015_2018.PDF]
- 3** *Ibid.*
- 4** Ville de Montréal, « Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 », 2016. [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/emploi_fr/MEDIA/DOCUMENTS/plan_action_diversite_emploi_2016.pdf]
- 5** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), « Programmes d'accès à l'égalité ». [<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/responsabilites-employeurs/pae/Pages/default.aspx>]
- 6** Ville de Montréal, « Programme d'accès à l'égalité en emploi », 2020. [<https://montreal.ca/programmes/programme-dacces-legalite-en-emploi>]
- 7** Ville de Montréal, « Nomination par les instances politiques centrales », 2020. [<http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/nomination-par-les-instance-politiques-centrales>]
- 8** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2008, *op. cit.*, p. 13.
- 9** Ville de Montréal, « Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal », communiqué, 6 novembre 2017. [https://election-montreal.qc.ca/userfiles/file/ElectionGenerale2017/fr/communiques/communiqu%C3%A9_20171107.pdf]
- 10** Conseil des Montréalaises, « La conciliation famille-travail, un défi de taille pour les élu.es de Montréal », Ville de Montréal, 2017, p. 6. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/cm_avis_cft_montage_imp_page.pdf]
- 11** Ville de Montréal, « Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal », *op. cit.*
- 12** Fédération québécoise des municipalités (FQM), « On voit loin pour notre monde : des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités », 2017. [https://www.fqm.ca/wp-content/uploads/2017/12/FQM2017_Document-complet_Dostie-Goulet.pdf]
- 13** Ville de Montréal, « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », 2018. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_2018.PDF]

- 14** FQM, « On voit loin pour notre monde : des défis qui demeurent importants pour les femmes », *op. cit.*, p. 31.
- 15** Conseil des Montréalaises, « Pour favoriser la participation des Montréalaises à la période de questions du public du conseil municipal », Ville de Montréal, Déposé à la Commission de la présidence du conseil, 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/memoire_participation_femmes.pdf]
- 16** Relais-femmes, Concertation Montréal et Coalition montréalaise des Tables de quartier, « État des lieux : rapport d'évaluation des besoins, portrait de la participation des femmes dans les instances démocratiques de Montréal et pistes d'actions », Montréal, 2018. [http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/60648.pdf]
- 17** Gouvernement du Canada, « Les femmes et le milieu de travail – Comment les employeurs peuvent faire progresser l'égalité et la diversité – Rapport de Symposium sur les femmes et le milieu de travail », Emploi et Développement social Canada, 2019. [<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/symposium-femmes.html#h2.4>]
- 18** Conseil des Montréalaises, « Avis : garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal », Ville de Montréal, 2016, p. 31. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_FEMMES%20CADRES_2016_WEB.PDF]
- 19** Conseil des Montréalaises, « Col bleu : un emploi pas toujours rose ! », Ville de Montréal, 2013, p. 56. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/col_bleu_emploi_pas_toujours_rose.pdf]
- 20** *Ibid.*, p. 63.
- 21** Conseil des Montréalaises, « Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement », Ville de Montréal, 2019, p. 48. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/conseil_des_montrealaises_avis_logement_handicap_web.pdf]
- 22** Conseil des Montréalaises, « Col bleu : un emploi pas toujours rose ! », *op. cit.*, p. 57.
- 23** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2008, *op. cit.*, p. 16.
- 24** Voir entre autres Conseil des Montréalaises, « Avis : garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal », *op. cit.*, p. 37 ; Conseil des Montréalaises, « Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », Ville de Montréal, 2015, p. 13 [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_AVIS_BILAN%20PLAN%20D'ACTION%202008-2012.PDF] ; Conseil des Montréalaises, « Col bleu : un emploi pas toujours rose ! », *op. cit.*, p. 65.

- 25** Ville de Montréal, « Déclaration contre les violences à caractère sexuel », séance du conseil municipal, 28 mai 2018. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/D%C9CLARATION%20CONTRE%20LES%20VIOLENCES%20SEXUELLES_VF.PDF]
- 26** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal s'associe à l'initiative mondiale Villes sûres et espaces publics sûrs d'ONU Femmes », communiqué, 8 mars 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142372440&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=21706&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_actualites/coll_actualites]
- 27** Ville de Montréal, « Parce que la rue a différents visages : plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 », 2018. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ITIN%C9RANCE_HR_0.PDF]
- 28** Conseil des Montréalaises, « Montréal, une ville festive pour toutes : avis sur la sécurité des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », Ville de Montréal, 2017, p. 34. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf]
- 29** Comité directeur de Winnipeg, « Winnipeg, ville sûre – Initiative mondiale pour des villes et espaces publics sûrs de l'ONU, Contrer la violence sexuelle envers les femmes et les filles dans les espaces publics », 2016, p. 15. [https://www.gov.mb.ca/msw/publications/pdf/2016_winnipeg_safe_city_scoping_fr.pdf]
- 30** Ville de Montréal, « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire », 2002. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_amenagement_environnement_urbain_securitaire.pdf]
- 31** Ville de Montréal, « Bilan du plan d'action 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2019, p. 16. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_EGALITE_2015_2018.PDF]
- 32** *Ibid.*, p. 16-17.
- 33** Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), « Dossier noir : femmes, logement et pauvreté », 5^e édition, mars 2019, p. 2. [<https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>]

- 34** FRAPRU, *Ibid.*; Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM), « État des lieux des enjeux de logement vécus par les Montréalaises », Montréal, mars 2019. [<https://www.tgfm.org/files/etat-des-lieux-femmes-et-logement-montreal.pdf>]; Conseil des Montréalaises, « Avis sur l'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », Ville de Montréal, 2017. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/2017_CM_ITIN%C9RANCE%20DES%20FEMMES_IMP.PDF]; Conseil des Montréalaises, « Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement », Ville de Montréal, 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/conseil_des_montrealaises_avis_logement_handicap_web.pdf]
- 35** Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM), « État des lieux des enjeux de logement vécus par les Montréalaises », Montréal, 2019. [<https://www.tgfm.org/files/etat-des-lieux-femmes-et-logement-montreal.pdf>]
- 36** Philippe Hurteau, « Logement : une crise à venir ? », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), Montréal, 9 avril 2019. [<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/logement-une-crise-a-venir>]
- 37** Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest, « Le Sud-Ouest s'attaque aux évictions abusives », 19 mars 2020. [<https://www.newswire.ca/news-releases/le-sud-ouest-s-attaque-aux-evictions-abusives-865384541.html>]
- 38** Ville de Montréal – Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, « Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie : l'arrondissement resserre sa réglementation pour lutter contre la crise du logement », 11 février 2020. [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/rosemont-la-petite-patrie-l-arrondissement-resserre-sa-reglementation-pour-lutter-contre-la-crise-du-logement-869042316.html>]
- 39** FRAPRU, « Dossier noir : femmes, logement et pauvreté », *op. cit.*, p. 11 ; Conseil des Montréalaises, « Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement », *op. cit.*, p. 12.
- 40** Ville de Montréal, « Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 », 2018. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,143319549&_dad=portal&_schema=PORTAL]
- 41** Ville de Montréal, « Règlement pour une métropole mixte : Montréal, métropole de l'habitation », 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,143039283&_dad=portal&_schema=PORTAL]
- 42** TGFM, « État des lieux des enjeux de logement vécus par les Montréalaises », *op. cit.*, p. 16.
- 43** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), « Les inégalités sociales et raciales amplifiées par la crise sanitaire dans certains quartiers, déplore la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse », communiqué du 1^{er} mai 2020. [<http://www.cdpcj.qc.ca/fr/medias/Pages/Communique.aspx?showItem=913>]

- 44** Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), « Pour un véritable droit à la ville : mémoire sur le Règlement pour une métropole mixte présenté à l'Office de consultation publique de Montréal », Montréal, 2019. [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P104/7-21_fechimm.pdf]; TGFM, « Soutenir le développement de logement pour l'ensemble des Montréalaises et Montréalais », *op. cit.*; Conseil des Montréalaises, « Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement », *op. cit.*
- 45** Céline Bellot, et autres, « Rendre visible l'itinérance au féminin », Rapport de recherche pour le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2016. [http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/Femmes-itinerance_rapport_C.Bellot.pdf/a61da4d6-3ce5-4f30-adc9-ff215f3650e0]; La Rue des femmes, « Portrait de l'itinérance au féminin », Montréal, 2018. [<https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Litinerance-au-feminin-2018.pdf>]
- 46** Conseil des Montréalaises, « Avis sur l'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », *op. cit.*, p. 16.
- 47** TGFM, « État des lieux des enjeux de logement vécus par les Montréalaises », *op. cit.*, p. 13.
- 48** Conseil des Montréalaises, « Avis sur l'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », *op. cit.*
- 49** Luc Cloutier-Villeneuve, « Marché du travail et rémunération », Institut de la statistique du Québec, 2020, p. 6. [<https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/marche-travail-remuneration-no19.pdf>]
- 50** Conseil du statut de la femme, « Portrait des Québécoises en 8 temps », Québec, 2017, p. 17. [<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2017.pdf>]
- 51** *Ibid.*, p. 21.
- 52** FRAPRU, « Dossier noir : femmes, logement et pauvreté », *op. cit.*, p. 5.
- 53** Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale », Québec, 2020, p. 1. [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_AS-statistiques-2020-01.pdf]
- 54** Conseil des Montréalaises, « Avis sur l'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », *op. cit.*
- 55** Statistique Canada, « Enquête sur la population active, avril 2020 », Le Quotidien, 8 mai 2020, p. 7. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.pdf?st=ffAZBmBn>]
- 56** Youssef Hajoui, « Bulletin sur le marché du travail au Québec », Emploi Québec, mai 2020. [https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt-bmt-2020-05.pdf]

- 57** Direction de la santé publique de Montréal, « La santé des populations autochtones à Montréal. Un portrait réalisé par la Direction régionale de la santé publique de Montréal », Gouvernement du Québec, 2020. [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/2020_Portrait-Populations-Autochtones.pdf]
- 58** Éric Latimer et François Bordeleau, « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018 », 2019, p. 22. [<https://jecomptemtl2018.ca/wp-content/uploads/2019/04/rapport-montreal-rvision-8-avril-2019.pdf>]
- 59** Ville de Montréal, « La mairesse Valérie Plante présente la nouvelle commissaire des relations avec les peuples autochtones de la Ville de Montréal », communiqué, 9 février 2018. [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-mairesse-valerie-plant-presents-la-nouvelle-commissaire-des-relations-avec-les-peuples-autochtones-de-la-ville-de-montreal-673584323.html>]
- 60** Conseil des Montréalaises, « Avis sur l'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible », *op. cit.*, p. 23.
- 61** Bibliothèque du Parlement, « Quelques notions sur le droit au logement au Canada », Parlement du Canada. [https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201916E-a3]
- 62** Office de consultation publique de Montréal (OCPM), « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : rapport de consultation publique », Montréal, 2020, p. 180. [<https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/rapport-reds.pdf>]
- 63** 2ELGBTQQIA signifie personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle.
- 64** Ville de Montréal. « Bilan économique 2018 : agglomération de Montréal », 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN%20%C9CONOMIQUE%202018.PDF]
- 65** PME MTL, « Mission et historique de PME MTL », 2020. [<https://pmemtl.com/a-propos/mission>]
- 66** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2008, *op. cit.*, p. 19.
- 67** Conseil des Montréalaises, « Femmes au cœur de la Ville : 41 élues à votre service », Ville de Montréal, 2010, p. 27. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/Femmes_coeur_ville_41elues_avotreservice.pdf]
- 68** Conseil des Montréalaises, « Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », Ville de Montréal, 2015, p. 13. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_AVIS_BILAN%20PLAN%20D'ACTION%202008-2012.PDF]

- 69** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2008, *op. cit.*, p. 21.
- 70** Conseil des Montréalaises, « Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », *op.cit.*, p. 7 ; Conseil des Montréalaises, « Pour un nouveau départ : relever le défi du prochain plan d'action en faveur de l'égalité. Avis du Conseil des Montréalaises sur le Portrait 2010 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie politique », Ville de Montréal, 2012, p. 19. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_AVIS%20NOUVEAU%20D%C9PART%20%C9GALIT%C9_FINAL.PDF]
- 71** Gouvernement du Canada, « Indicateurs de la Politique d'aide internationale féministe », 2020. [https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_indicators-indicateurs_paif.aspx?lang=fra]
- 72** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal : politique et mesures de mise en œuvre », Projet de politique, version 18, 2007, p. 3. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/projet_politique_egalite_femmes_hommes.pdf]
- 73** Ville de Montréal, « Charte montréalaise des droits et responsabilités », 2017, p. 8. [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/charte_mtl_fr/media/documents/charte_montrealaise_francais.pdf]
- 74** *Ibid.*, p. 11.
- 75** Henri Lefebvre, « Le droit à la ville », éd. Anthropos, Paris, 1968.
- 76** Marie-Eve Desroches, « Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes », *Metropoles*, 2018, p. 1. [<https://journals.openedition.org/metropoles/5577>]
- 77** Ana Falú, « Espaces métropolitains égalitaires », *Observatoire Metropolis* 2018, p. 11. [https://www.metropolis.org/sites/default/files/metobsip4_fr_13.pdf]
- 78** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal : politique et mesures de mise en œuvre », Projet de politique, version 18, 2007, *op. cit.*, p. 5.
- 79** Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), « Enquête Origine-Destination 2018 : faits saillants de l'état de la mobilité des personnes dans la région métropolitaine de Montréal », 2018. [<https://www.artm.quebec/faits-saillants-eod-2018/>]
- 80** Conseil des Montréalaises, « Tableau comparatif des Enquêtes Origine-Destination 2013, 2008 et 2003 », Ville de Montréal, 2016.

- 81** Conseil des Montréalaises, « Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes », Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal 2007 », Ville de Montréal, 2007. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_plan_transport.pdf]
- 82** Société de transport de Montréal (STM), « Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 STM – L'excellence en mobilité », Ville de Montréal, 2016. [https://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/planaccessibilite_2016-2020.pdf]
- 83** ONU Femmes, « Transports publics sécuritaires pour les femmes », dans « Villes sûres », Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes, 2010. [<http://www.endvawnow.org/fr/articles/252-transports-publics-securitaires-pour-les-femmes.html>]
- 84** Metropolis, « Gender Keys 04: Mobility and Gender », 2020, p. 1. [<https://www.metropolis.org/sites/default/files/resources/Gender-keys.04.pdf>] [traduction libre]
- 85** Ville de Montréal, « Lancement de la consultation en ligne Rêvons Montréal 2020-2030 », communiqué, 18 avril 2019. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=31483]
- 86** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal s'engage à combattre le racisme et la discrimination systémiques », communiqué, 15 juin 2020. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32764&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/communiques]
- 87** Office de consultation publique de Montréal (OCPM), « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : rapport de consultation publique », Montréal, 2020. [<https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/rapport-reds.pdf>]
- 88** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal s'engage à combattre le racisme et la discrimination systémiques », *op. cit.*
- 89** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2008, *op. cit.*, p. 2.
- 90** ONU Femmes, « Déclaration et Programme d'action de Beijing. Déclaration politique et textes issus de Beijing+5 », Nations Unies, 1995 et 2014, p. 34. [https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/bpa_f_final_web.pdf?la=fr&vs=754]
- 91** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ), « Droit à l'égalité, discrimination et accommodement raisonnable », [<https://www.cdpedj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/html/egalite-discrimination-accommodement.html>]
- 92** CDPDJ, « Les formes de discriminations », 2018. [<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/html/formes-discrimination.html>]

- 93** *Ibid.*
- 94** OCPM, « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : rapport de consultation publique », *op. cit.*, p. 123-124.
- 95** Initiative : une ville pour toutes les femmes, « L'avancement de l'équité et l'inclusion : un guide pour les municipalités », Ottawa, 2015. [https://www.cawi-ivtf.org/sites/default/files/publications/advancing-equity-inclusion-f-web_0.pdf]
- 96** *Ibid.*, p. 6.
- 97** *Ibid.*
- 98** ONU Femmes, « Déclaration et Programme d'action de Beijing. Déclaration politique et textes issus de Beijing+5 », *op. cit.*
- 99** Louise Champoux-Pallié et Anne-Marie Croteau, « Pandémie : les femmes font-elles de meilleures leaders ? », *The Conversation*, 2020. [https://theconversation.com/pandemie-les-femmes-font-elles-de-meilleures-leaders-137048?fbclid=IwAR3Y7tt37py0g74O4o6evFwM9eh318LlhoG_K9bVN-z856SE7I0KksGZcvA]
- 100** World Economic Forum, « Global Gender Gap Report 2020 », Committed to improving the state of the World, 2020. [http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf]
- 101** Initiative : une ville pour toutes les femmes, « L'avancement de l'équité et l'inclusion : un guide pour les municipalités », *op. cit.*, p. 6.
- 102** OCPM, « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : rapport de consultation publique », *op. cit.*, p. 136-137.
- 103** L'R des centres de femmes du Québec, « Il aura fallu une pandémie pour comprendre la valeur de notre travail », 23 mars 2020. [<https://rcentres.qc.ca/2020/03/23/il-aura-fallu-une-pandemie-pour-comprendre-la-valeur-de-notre-travail/>]
- 104** Rima Elkouri, « Plus de pain et plus de roses », *La Presse*, 28 mai 2020. [https://plus.lapresse.ca/screens/a151eb36-c8ec-47ab-af99-94a9735c498a__7C__0.html?utm_medium=email&utm_campaign=internal+share&utm_content=screen]
- 105** Fédération des femmes du Québec (FFQ), « 10 idées pour sortir les femmes de la crise », 24 avril 2020. [<https://www.ffq.qc.ca/fr/nouvelles/10-idees-pour-sortir-les-femmes-de-la-crise>]
- 106** Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix), « L'apport des femmes au fonctionnement de la société : travailleuses essentielles en temps de crise, de second ordre en temps normal », *Presse-toi à gauche*, 24 mars 2020. [<https://www.pressegauche.org/L-apport-des-femmes-au-fonctionnement-de-la-societe-travailleuses-essentielles>]
- 107** Sophie Bourgeault et Julie Perreault, « Le care : éthique féministe actuelle », *Les Éditions du remue-ménage*, Montréal, 2015, p. 10.

- 108** Marie-Ève Gagnon-Paré, « La conciliation travail-famille en temps de pandémie », Conseil du statut de la femme, 28 mai 2020. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/famille/la-conciliation-travail-famille-en-temps-de-pandemie/>]
- 109** Ville de Montréal, Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, « Politique montréalaise pour l'action communautaire », 2019, p. 10. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_ACTION_20191030.PDF]
- 110** *Ibid.*
- 111** *Ibid.*, p. 17.
- 112** Julie Depelteau, Francis Fortier et Guillaume Hébert, « Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2013. [<https://iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires>]
- 113** Fondation canadienne des femmes, « Resetting Normal : Funding a Thriving Women's Sector », mai 2020. [<https://canadianwomen.org/resetting-normal/>]
- 114** Anne Plourde, « Une crise qui n'épargne pas les organismes communautaires », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), avril 2020. [<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/une-crise-qui-n-epargne-pas-les-organismes-communautaires>]
- 115** François Aubry, et autres, « Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère : enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires », 2005, p. 35. [http://www.relais-femmes.qc.ca/files/avantages_sociaux.pdf]
- 116** Anne Plourde, « Une crise qui n'épargne pas les organismes communautaires », *op. cit.*
- 117** FFQ, « 10 idées pour sortir les femmes de la crise », *op. cit.*
- 118** Fondation canadienne des femmes, « Resetting Normal : Funding a Thriving Women's Sector », *op. cit.*
- 119** Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, « Vers un nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire répondant aux espoirs des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux », décembre 2019. [<http://trpocb.org/vers-un-nouveau-plan-daction-gouvernemental-repondant-aux-espoirs-des-organismes-communautaires-autonomes-en-sante-et-services-sociaux/>]
- 120** Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ), « Portrait des bénévoles et du bénévolat », 2018, p. 37. [https://www.rabq.ca/admin/incoming/20180618151309_rapport.pdf]

- 121** Oxfam International, « Celles qui comptent : reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités », Oxfam, 2020. [<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620928/bp-time-to-care-inequality-200120-fr.pdf>]
- 122** Ville de Montréal, « Accélérer Montréal : stratégie de développement économique 2018-2022 », 2018, p. 4. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ACCELERER_MONTREAL.PDF]
- 123** Ville de Montréal, « Montréal : une administration proactive », Stratégie de développement économique 2018-2022, 2018. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,143058412&_dad=portal&_schema=PORTAL]
- 124** Ville de Montréal, « Un budget pour vous : budget 2020, PTI 2020-2022 », Montréal, 2020, p. 232-233. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET_2020_PTI_2020_2022_FR.PDF]
- 125** Ville de Montréal, « Entreprendre Montréal : plan d'action en entrepreneuriat », 2018, p. 34. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires_fr/media/documents/1_entrepreneuriat_planaction_vfinale.pdf]
- 126** Karen Vecchio, « La sécurité économique des femmes : assurer l'avenir de l'économie canadienne », Chambre des communes Canada, Ottawa, 2018, p. 2. [<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FEWO/rapport-12>]
- 127** Ville de Montréal, « Plan d'action 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », 2015, p. 13. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_PLAN_ACTION_2015-2018.PDF]
- 128** Ville de Montréal, « Toponym'Elles : Montréal fera rayonner les grandes personnalités féminines qui ont marqué l'histoire de la métropole », communiqué, 2 mars 2016. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=26453&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/communiques]
- 129** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal nomme la nouvelle place publique léguée par le gouvernement du Québec "place des Montréalaises" en hommage aux citoyennes qui ont marqué l'évolution de la métropole », communiqué, 28 juin 2017. [<https://www.newswire.ca/news-releases/legs-pour-le-375e-de-montreal---la-ville-de-montreal-nomme-la-nouvelle-place-publique-leguee-par-le-gouvernement-du-quebec--place-des-montrealaises--en-hommage-aux-citoyennes-qui-ont-marque-levolution-de-la-metropole-631345953.html>]
- 130** Johann Michel, « Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France », Paris, Presses universitaires de France, 2010, compte rendu de Geoffrey Grandjean dans les Cahiers de science politique de l'Université de Liège, p. 5. [<https://popups.uliege.be/1784-6390/index.php?id=470>]

- 131** Conseil des Montréalaises, « Les femmes au centre de la ville : mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur les orientations de la Stratégie centre-ville », Ville de Montréal, 2016, p. 18. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/20161107_OCPM_LES%20FEMMES%20AU%20CENTRE%20DE%20LA%20VILLE.PDF]
- 132** Conseil des Montréalaises, « Le langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes », Ville de Montréal, 2019. [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/memoire-le_langage_non_sexiste.pdf]
- 133** Ville de Montréal, « Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2020, 13 h », 2020, p. 5. [https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_PV_ORDI_2020-05-25_13h00_FR.pdf]
- 134** Conseil des Montréalaises, « Pour un nouveau départ : relever le défi du prochain plan d'action en faveur de l'égalité, Avis du Conseil des Montréalaises sur le Portrait 2010 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie politique », Ville de Montréal, 2012, p. 36. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_AVIS%20NOUVEAU%20D%C9PART%20%C9GALIT%C9_FINAL.PDF]
- 135** Ville de Montréal, « Recommandations : projet de politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, 2007, p. 5.
- 136** Conseil des Montréalaises, « Pour un nouveau départ : relever le défi du prochain plan d'action en faveur de l'égalité. Avis du Conseil des Montréalaises sur le Portrait 2010 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie politique », *op. cit.*, p. 24.
- 137** Secrétariat du Conseil du Trésor, « Guide sur les indicateurs », Gouvernement du Québec, 2003, p. 6 à 9. [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_indicateur.pdf]
- 138** Conseil des Montréalaises, « Pour un nouveau départ : relever le défi du prochain plan d'action en faveur de l'égalité. Avis du Conseil des Montréalaises sur le Portrait 2010 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie politique », *op. cit.*, p. 34.
- 139** Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), « Guide pour la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », avril 2009 [<https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/guide-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-charte-europeenne-pour-l39egalite-des-femmes-et-des-hommes-dans-l.pdf>]; « La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », États généraux du CCRE, Innsbruck, 2006. [<http://www.afccre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf>]

- 140** Conseil des Montréalaises, « Pour un nouveau départ : relever le défi du prochain plan d'action en faveur de l'égalité. Avis du Conseil des Montréalaises sur le Portrait 2010 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie politique », *op. cit.*, p. 38.
- 141** *Ibid.*, p. 38.
- 142** *Ibid.*, p. 5.
- 143** Institut du Nouveau Monde (INM), « Journée du Bilan du Plan d'action municipal 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Rapport de consultation », Montréal, 2019, p. 12.
- 144** Secrétariat à la condition féminine, « L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales, Guide synthèse », ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, 2007, p. 4. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ADS/ADS_Guide-2007.pdf]
- 145** Adélaïde Tanguy et Relais-femmes, « ADS+ : analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, Fiche synthèse », TRAJETVI, 2018, p. 2. [<http://www.trajetvi.ca/files/publications/fiche-synthe-se-ads-finale.pdf>]
- 146** Ville de Montréal, « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal : politique et mesures de mise en œuvre », Projet de politique, version 18, 2007, *op. cit.*, p. 14.
- 147** Patricia Hill Collins et Sirma Bilge, « Intersectionality », Polity Press – Key concepts, 2016.
- 148** Adélaïde Tanguy et Relais-femmes. « ADS+ : analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, Fiche synthèse », *op. cit.*
- 149** CRÉ agglomération de Longueuil et Secrétariat à la condition féminine, « Analyse différenciée selon les sexes (ADS) et champs d'intervention locaux et régionaux », Longueuil, 2015. [[http://www.tcgfm.qc.ca/download/1497365732-Rapport-final-ADS_format web léger \(25mai\).pdf](http://www.tcgfm.qc.ca/download/1497365732-Rapport-final-ADS_format%20web%20léger%20(25mai).pdf)]
- 150** Ville de Montréal, « Projet pilote de l'intégration de l'ADS+ : la Ville de Montréal revoit son processus décisionnel pour prévenir les discriminations systémiques », communiqué, 15 novembre 2018. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&dad=portal&_schema=PORTAL&id=30963]
- 151** Ville de Montréal, « ADS+ 101 : ensemble, nous formons toutes et tous la diversité », 2020.
- 152** URBACT Knowledge Hub, « Gender Equal Cities », Paris, mars 2019. [<https://urbact.eu/sites/default/files/urbact-genderequalcities-edition-pages-web.pdf>]
- 153** Oxfam International, « Guide rapide sur la budgétisation sensible au genre », février 2018. [<https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620429/gt-guide-gender-responsive-budgeting-280218-fr.pdf?sequence=18&isAllowed=y>]

- 154** Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), « Méthodes », Observatoire Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, 2020. [<https://charter-equality.eu/methods-and-evaluation/methodes.html?lang=fr>]
- 155** CCRE, « The town for equality: a methodology and good practices for equal opportunities between women and men », European Commission – DG Employment and Social Affairs, Paris-Bruxelles, 2005, p. 22.
- 156** Organisation des Nations Unies (ONU), « Nouveau programme pour les villes », Habitat III, 2017, p. 44. [<http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>]
- 157** URBACT Knowledge Hub, « Gender Equal Cities », *op. cit.*
- 158** Ville de Montréal, « 1^{er} Bilan et perspectives d'avenir. Annexe 1 : axes et projets », juin 2003, p. 78-80. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/axes_sommet.pdf]
- 159** Ville de Montréal, « Montréal, une ville à la mesure des femmes. Rapport sur les résultats des travaux du colloque, en préparation à l'élaboration d'une Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de la Ville », 2006, p. 19 [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Rapport_colloque_Une_ville_mesure_femmes.pdf]
- 160** INM, « Journée du Bilan du Plan d'action municipal 2015-2018 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Rapport de consultation », *op. cit.*, p. 21.
- 161** OCPM, « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal », Montréal, *op. cit.*, p. 110.
- 162** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal s'engage à combattre le racisme et la discrimination systémiques », communiqué, 15 juin 2020. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32764&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiquees/communiquees]
- 163** Arn T. Sauer, « Equality Governance via Policy Analysis? The Implementation of Gender Impact Assessment in the European Union and Gender-Based Analysis in Canada », Transcript-Verlag, Bielefeld, 2019. [<https://cup.columbia.edu/book/equality-governance-via-policy-analysis/9783837643763>]
- 164** Arn T. Sauer, « Equality Governance via Policy Analysis? The Implementation of Gender Impact Assessment in the European Union and Gender-Based Analysis in Canada. », *op. cit.* ; CRÉ agglomération de Longueuil et Secrétariat à la condition féminine, « Analyse différenciée selon les sexes (ADS) et champs d'intervention locaux et régionaux », *op. cit.*

- 165** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal nomme la nouvelle place publique léguée par le gouvernement du Québec “place des Montréalaises” en hommage aux citoyennes qui ont marqué l’évolution de la métropole », *op. cit.*
- 166** Ville de Montréal, « La Ville de Montréal s’associe à l’initiative mondiale Villes sûres et espaces publics sûrs d’ONU Femmes », *op. cit.*
- 167** Ville de Montréal, « Déclaration contre les violences à caractère sexuel », séance du conseil municipal, 28 mai 2018. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/D%C9CLARATION%20CONTRE%20LES%20VIOLENCES%20SEXUELLES_VF.PDF]
- 168** Ville de Montréal, « Projet pilote de l’intégration de l’ADS+ : la Ville de Montréal revoit son processus décisionnel pour prévenir les discriminations systémiques », communiqué, 15 novembre 2018. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&dad=portal&_schema=PORTAL&id=30963]
- 169** Ville de Montréal, « Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2020, 13 h », 2020. [https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_PV_ORDI_2020-05-25_13h00_FR.pdf]; Conseil des Montréalaises, « Le langage non sexiste : un autre pas vers l’égalité entre les femmes et les hommes », *op. cit.*
- 170** Ville de Laval, « Conseil des Lavalloises – Une initiative pour favoriser pleinement la participation des citoyennes lavalloises », communiqué, 12 mars 2019. [<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Nouvelles/conseil-lavalloises.aspx>]
- 171** Fédération canadienne des municipalités, « Voix plurielles : pratiques et outils pour appuyer toutes les femmes ». [<https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/voix-plurielles-pratiques-et-outils-fgl.pdf>]
- 172** Kristina Ropke, « Advancing Gender Equity in the City of Ottawa », Initiative : une ville pour toutes les femmes, 2019. [https://www.cawi-ivtf.org/sites/default/files/publications/report_advancinggenderequity_cityofottawa.pdf]
- 173** Comité Femmes et développement régional du CRDIM, « Le Conseil des Montréalaises », Consultations publiques portant sur la création du Conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal, 2003.
- 174** Louise Cordeau, « Les femmes et la pandémie », Conseil du statut de la femme, Québec, 2020. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/#title-pandemie>]

- 175** Pierre Tircher et Nicolas Zorn, « Inégaux face au coronavirus : constats et recommandations », Observatoire québécois des inégalités, Montréal, 2020, p. 6. [[https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/OQI%20-%20Ine%CC%81gaux%20face%20au%20coronavirus\(3\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/OQI%20-%20Ine%CC%81gaux%20face%20au%20coronavirus(3).pdf)] ; Institut national de santé publique (INSPQ), « Données COVID-19 au Québec », Gouvernement du Québec, 2020. [<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees>]
- 176** Caroline Déry, « La santé mentale des femmes en temps de pandémie », Conseil du statut de la femme, 28 mai 2020. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/sante/la-sante-mentale-des-femmes-en-temps-de-pandemie/>]
- 177** Marie-Ève Gagnon-Paré, « La conciliation travail-famille en temps de pandémie », Conseil du statut de la femme, 28 mai 2020. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/famille/la-conciliation-travail-famille-en-temps-de-pandemie/>]
- 178** Youssef Hajoui, « Bulletin sur le marché du travail au Québec », Emploi Québec, mai 2020. [https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt-bmt-2020-05.pdf]
- 179** YMCA Canada, « Passer à l'action : COVID-19 a fondamentalement changé le Canada », 2020. [<https://ywcacanada.ca/fr/agissez/agissez-maintenant/a-feminist-approach-to-covid-19/>]
- 180** FFQ, « 10 idées pour sortir les femmes de la crise », *op. cit.*
- 181** Conseil du statut de la femme, « Avis – Prendre soin : perspectives sur le vieillissement », Gouvernement du Québec, 2020. [https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avi_prendre_soin_20200416_vweb.pdf]
- 182** Fondation canadienne des femmes, « Resetting Normal: Funding a Thriving Women's Sector », mai 2020. [<https://canadianwomen.org/wp-content/uploads/2020/05/Resetting-Normal-Report-Womens-Sector.pdf>]
- 183** Ville de Montréal, « COVID-19 : Montréal contribuera au Fonds d'urgence de Centraide destiné aux plus vulnérables du Grand Montréal », communiqué, 24 mars 2020. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32487]
- 184** 211 Grand Montréal, « COVID-19 : la CMM octroie une aide d'urgence au 211 Grand Montréal », communiqué, 31 mars 2020. [<https://www.211qc.ca/blog/covid-19--la-cmm-octroie-une-aide-durgence-au-211-grand-montreal>]
- 185** 211 Grand Montréal, « COVID-19 : la Ville de Montréal invite les citoyens de 70 ans et plus dans le besoin à contacter le 211 Grand Montréal », communiqué, 15 mars 2020. [<https://www.211qc.ca/blog/covid19--la-ville-de-montreal-invite-les-citoyens-de-70-ans-et-plus-dans-le-besoin-a-contacter-le-211-grand-montreal>]

- 186** Ville de Montréal, « La Ville déploie une nouvelle série de mesures pour soutenir les personnes en situation d'itinérance », communiqué, 20 avril 2020. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32581&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/communiques]
- 187** Ville de Montréal, « Relance économique : dévoilement du rapport du comité d'experts économiques », 2 juin 2020. [https://montreal.ca/actualites/relance-economique-devoilement-du-rapport-du-comite-dexperts-economiques?fbclid=IwAR3e01hUORcKXIRR4Ppu9yx4sygn-zTZO6JHY0kxN7jkiP_j3DwbWAmmKiM]
- 188** Ville de Montréal, « Plan de relance économique de Montréal – Une impulsion pour la métropole : agir maintenant », 2020. [<https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1592400391/portail/czh9vyp17ajy5qmdetee.pdf>]
- 189** Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF), « Énoncé : Les femmes au Canada et COVID-19 », 6 avril 2020. [<https://www.criaw-icref.ca/fr/news/enonce--les-femmes-au-canada-et-covid-19-81>]
- 190** FFQ, « 10 idées pour sortir les femmes de la crise », *op. cit.*
- 191** ONU Femmes, « La prise en compte des besoins et du leadership permet de renforcer la réponse au COVID-19 », 19 mars 2020. [<https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/3/news-womens-needs-and-leadership-in-covid-19-response>]
- 192** Le réseau des femmes en environnement, « L'apport fondateur des femmes dans la création du Québec de demain », communiqué, 30 avril 2020. [<https://rqfe.org/les-quebecoises-se-mobilisent-en-faveur-du-quebec-de-demain>]
- 193** Marie-Hélène Provençal, « Impacts économiques de la pandémie sur les femmes », Conseil du statut de la femme, 28 mai 2020. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/economie/impacts-economiques-de-la-pandemie-sur-les-femmes>]
- 194** Bibliothèque du Parlement, « Quelques notions sur le droit au logement au Canada », Parlement du Canada. [https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201916E-a3]
- 195** OCPM, « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : rapport de consultation publique », *op. cit.*
- 196** 2ELGBTQQA signifie personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle.
- 197** OCPM, « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : rapport de consultation publique », *op. cit.*, p. 136-137.



**Dossier # : 1201615002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépot du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2019

Il est recommandé de déposer au Conseil municipal de la Ville de Montréal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2019.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-26 12:18
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1201615002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2019

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2016, le Conseil municipal a adopté une résolution afin qu'un bilan annuel du traitement des demandes d'accès aux documents lui soit déposé.

Dans le préambule de cette résolution, le Conseil reconnaît qu'une bonne gestion des demandes d'accès aux documents est un élément essentiel d'une saine transparence démocratique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0956 du 16 septembre 2019 (1191615001) - Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2018.

CM18 1187 du 22 octobre 2018 (1181615001) - Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2017.

CE18 1710 du 17 octobre 2018 (1187901002) - Adopter les orientations visant plus de transparence des organismes à but non lucratif (OBNL) bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville.

CM17 0648 du 12 juin 2017 (1171615001) - Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2016.

CM16 0815 du 21 juin 2016 - Motion pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information

DESCRIPTION

Le Service du greffe, en collaboration avec les arrondissements et le Service de police, a préparé un bilan consolidé des demandes d'accès aux documents. Il inclut :

- 1- La nature et le nombre de demandes d'accès aux documents reçues;
- 2- Le délai moyen pour les traiter;
- 3- Les dispositions de la Loi justifiant que certaines d'entre elles ont été refusées;
- 4- Le nombre de demandes d'accès aux documents acceptées, partiellement acceptées ou refusées;
- 5- Le nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission

d'accès à l'information; et
6- Des recommandations pour améliorer le processus.

Lors du dépôt du bilan 2019, nous avons pour objectif d'atteindre un délai de traitement moyen de 18 jours et de répondre dans les délais prévus pour 90 % des cas.

Nous avons atteint ces objectifs, et ce, bien que le nombre de demandes ait augmenté de 12,87 % et sans l'ajout de ressources additionnelles. Le délai moyen de traitement s'est établi à 17,63 jours et 90,71 % des demandes ont été traitées dans les 30 jours.

En 2020, nous avons établi les critères, en collaboration avec les secrétaires d'arrondissement, pour amorcer la diffusion proactive des documents remis lors d'une demande d'accès. La diffusion proactive consiste à rendre disponible sur notre site internet les documents remis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information. Elle est motivée par un souci de transparence.

Cette pratique est en cours aux ministères et organismes des gouvernements du Québec du Canada. L'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (A-2.1, r. 2) en fait une obligation pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Bien que la Ville de Montréal ne soit pas assujettie à cette obligation, nous amorcerons la diffusion proactive d'ici 2021.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LEBEL
Chef de Division de la gestion de documents,
des archives et de l'accès à l'information

Tél : 514-872-9290
Télécop. : 514 872-3475

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Réglementation, accès à
l'information et élections

Tél : 514-872-3007
Télécop. : 514-872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-08-26

Bilan du traitement des demandes d'accès aux documents

2019

Préparé par le Service du greffe

Déposé au Conseil municipal du 21 septembre 2020.

La Ville traite les demandes d'accès aux documents conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Nombre et nature des demandes

Le Service du greffe

Le Service du greffe traite les demandes d'accès visant les documents détenus par les services centraux.

Service du greffe	
Nombre de demandes	5 304
Délai moyen	17,63 jours
Délai médian	14,00 jours
<u>Nature des demandes</u>	
Études environnementales	41,25 %
Rapports du Service des incendies	36,23 %
Habitation	7,01 %
Rapports et études	5,25 %
Affaires contractuelles	4,75 %
Ressources humaines	2,35 %
Évaluation et taxes	1,01 %
Autres	2,14 %

Nous observons une hausse de 12,87 % des demandes d'accès aux documents.

Comme par les années passées, le Service de l'environnement détient les documents les plus demandés. Ces demandes visent des documents d'évaluations environnementales des terrains et les rejets industriels pour un emplacement précis. En grande majorité, les firmes d'experts en environnement formulent les demandes d'accès à ces documents dans le cadre d'analyse environnementale.

Les rapports du Service de sécurité incendie incluent les rapports d'intervention et d'inspection. Les firmes d'assurances de biens et les citoyens formulent ces demandes.

Les demandes relatives à l'habitation concernent principalement la salubrité et les subventions. Les citoyens et les organismes de défense des locataires désirent obtenir ces documents.

Ces trois catégories regroupent 84,49 % des demandes reçues par le Service du greffe.

La durée moyenne de traitement de 17,63 jours est en baisse comparée à l'année précédente (19,68).

Les arrondissements

Les secrétaires d'arrondissement traitent les demandes pour les documents détenus par leur arrondissement. (Voir annexe 1 pour les demandes par arrondissement)

Arrondissements	
Nombre de demandes	7 450
Délai moyen	13,63 jours
Délai médian	12,23 jours
<u>Nature des demandes</u>	
Immeubles	76,68 %
Circulation	8,40 %
Infrastructure	2,16 %
Affaires contractuelles	1,56 %
Autres	10,25 %

En 2019, le nombre de demandes d'accès reçues par les arrondissements a augmenté de 5,03 %. La durée moyenne de traitement de 13,63 jours s'est améliorée (16,26 jours en 2018).

Les demandes de dossiers d'« immeubles » comprennent les documents relatifs aux permis et aux inspections. Généralement, ces dossiers font l'objet d'une demande avant une demande d'un permis de rénovation ou d'une transaction immobilière. Les documents relatifs aux panneaux de signalisation et à l'application du règlement sur la circulation sont regroupés dans la catégorie « circulation ». Ces deux catégories totalisent 85,08 % des demandes d'accès.

Les dossiers d'« Infrastructure » concernent la réalisation des travaux. Les « Affaires contractuelles » regroupent les demandes au sujet des achats de biens et services des arrondissements. La catégorie « Autres » comprend les demandes visant les règlements, les documents d'archives, différentes statistiques, dossiers d'employés, etc.

Le Service de police

La Section des archives du SPVM traite les demandes du Service de police de Montréal.

Service de police	
Nombre de demandes	8 193
Délai moyen	30 jours
<u>Nature des demandes</u>	
Rapports d'évènement	97,18 %
Dossiers administratifs	2,9 %

Le nombre de demandes est stable au Service de police (8 309 en 2018).

Le nombre de demandes acceptées, partiellement acceptées ou refusées.

	Arrondissements	Service du greffe	Service de police
Documents remis	67,15 %	53,15 %	5 %
Documents remis en partie	22,14 %	32,65 %	68 %
Documents refusés	1,65 %	1,55 %	26 %
Documents inexistants	9,05 %	12,63 %	1 %

Le Service de police doit régulièrement caviarder des renseignements personnels avant de remettre des documents, ce qui explique le nombre important de réponses partiellement favorables. Le Service de police doit répondre défavorablement à plusieurs demandes. Ces demandes visent soit des enquêtes en cours ou des renseignements personnels qui doivent être protégés en vertu de la Loi.

Le Service du greffe doit également caviarder les informations personnelles des rapports d'intervention du Service de prévention incendie et des plaintes au Service de l'environnement. Pour les « documents inexistants », les recherches d'études environnementales pour une propriété sont souvent infructueuses.

Essentiellement, les refus sont motivés par les articles de Loi suivants :

- renseignements personnels (article 53 et suivants);
- renseignements industriels, techniques ou financiers d'un tiers (art. 23);
- recommandation et analyse dans le cadre d'un processus décisionnel (art. 37 et 39);
- renseignements industriels et financiers de la Ville (art. 22).

Le nombre de demandes de révision à la Commission d'accès à l'information

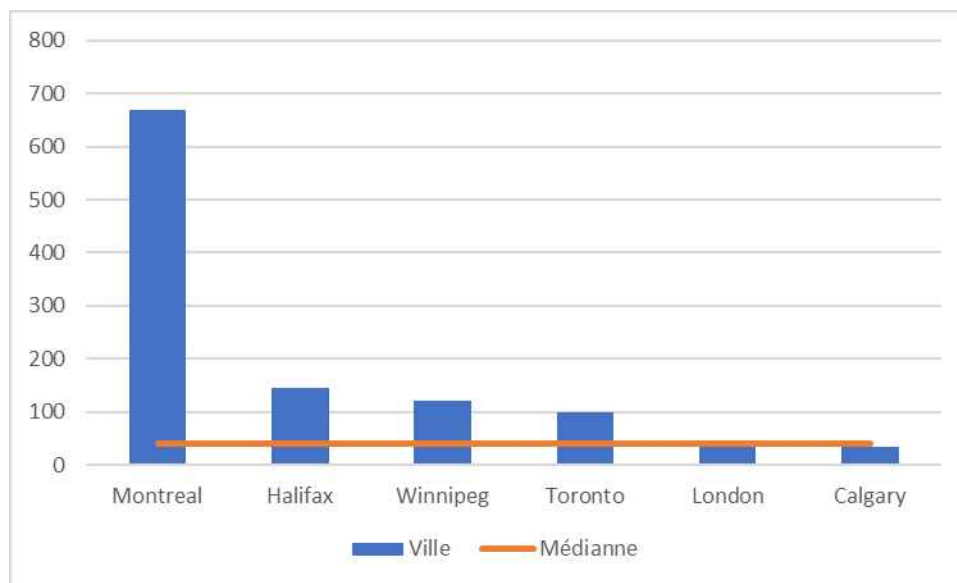
En 2019, La Commission d'accès à l'information a rendu 24 décisions suite à des demandes de révision des décisions du responsable et des responsables substitués de l'accès. Ces décisions concernaient le Service du greffe (5), le Service de police (15) et les arrondissements (4). Les décisions de la Ville ont été maintenues pour 20 cas et révisées dans 4 cas.

Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REM Canada)

Comme les années passées, les données du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REM Canada) révèlent que la Ville de Montréal traite un nombre élevé de demandes d'accès en comparaison aux autres villes canadiennes. Le graphique suivant le démontre de façon éloquent.

Nombre de demandes d'accès par 100 000 habitants (2018)

Les données de 2019 ne sont pas disponibles présentement



L'écart du nombre de demandes se justifie essentiellement par des procédures d'accès différentes des autres grandes villes canadiennes. Les demandes visant des documents fréquemment demandés ne sont pas traitées par le responsable de l'accès. Les services, qui détiennent les documents, remettent directement les documents aux demandeurs. Ainsi, la transmission des documents suivants n'est pas comptabilisée à titre de demandes d'accès :

- dossier d'immeubles (permis de construction);
- dossier environnemental;
- rapports d'intervention et inspection du Service des incendies;
- rapports d'évènement du Service de police.

Ces catégories de documents constituent la majorité des demandes d'accès traitées par la Ville de Montréal. Si nous excluons ces catégories de demande, la Ville de Montréal reçoit un nombre de demandes d'accès comparable aux autres grandes villes canadiennes.

Des frais exigés moindres et des demandes traitées à la fois par un arrondissement et la ville centrale justifient également le nombre plus élevé de demandes d'accès à la Ville de Montréal.

Suivi du bilan 2019

Nous avons atteint les objectifs quantitatifs fixés, bien que le nombre de demandes ait augmenté de 12,87 % et sans l'ajout de ressources additionnelles.

	Objectif	Réalisé
Délai moyen de traitement (jour)	18	17,63
Pourcentage des demandes traitées en 30 jours	90%	90,71%

Objectif 2020

En 2020, la Ville de Montréal amorcera la diffusion proactive des demandes d'accès.

La diffusion proactive consiste à rendre disponible sur notre site internet les documents remis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information. Elle est motivée par un souci de transparence.

Cette pratique est en cours aux ministères et organismes des gouvernements du Québec du Canada. L'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (A-2.1, r. 2) en fait une obligation pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

« 4. Un organisme public doit diffuser sur un site Internet les documents ou les renseignements suivants, dans la mesure où ils sont accessibles en vertu de la loi:

(...)

8° les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, à l'exception de ceux contenant:

- a) des renseignements personnels, à moins que ceux-ci aient un caractère public au sens de l'article 55 de la Loi;*
- b) des renseignements fournis par un tiers au sens de l'article 23 ou 24 de la Loi;*
- c) des renseignements dont la communication doit être refusée en vertu des articles 28, 28.1, 29 ou 29.1 de la Loi;»*

En plus des exemptions prévues par le règlement, les documents relatifs à des services de proximité ne feront pas l'objet d'une diffusion proactive. Ils contiennent des renseignements personnels et ont de l'intérêt que pour la personne qui fait la demande. À titre d'exemple, les documents suivants ne seront pas diffusés :

- rapports généraux du Service de prévention des incendies
- rapports d'événements du Service de police
- analyses de présence de plomb pour une adresse précise. Plusieurs informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville (<https://services.montreal.ca/presence-plomb/>) et en données ouvertes (<http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/resultats-plan-intervention-actifs-eau-voirie>)
- demandes de permis (construction, abattage d'arbres, etc.)
- avis de non-conformité (inspection)
- heures de la pose de signalisation pour le stationnement
- évaluations foncières et comptes de taxes (demandes spécifiques de citoyens)

Afin de mettre en œuvre cette initiative, les modalités de la diffusion proactive ont fait l'objet de discussions auprès des secrétaires d'arrondissement.

Annexe 1

Nombre de demandes par arrondissement

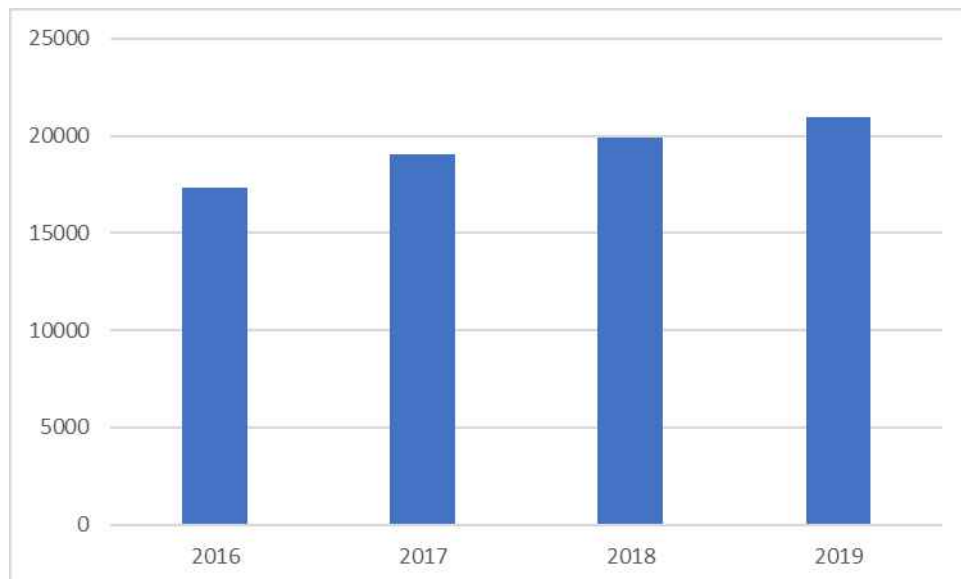
Arrondissement	Nombre de demandes	Nombre de demandes par 100 000 habitants
Ahuntsic-Cartierville	331	234
Anjou	174	378
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	509	290
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	84	427
Lachine	308	657
LaSalle	161	189
Le Plateau-Mont-Royal	902	834
Le Sud-Ouest	479	568
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	516	358
Montréal-Nord	328	373
Outremont	287	1 111
Pierrefonds-Roxboro	237	324
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	373	325
Rosemont–La Petite-Patrie	472	319
Saint-Laurent	308	293
Saint-Léonard	285	344
Verdun	416	574
Ville-Marie	685	719
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	595	401
Moyenne	392	414

Annexe 2 – Évolution (4 ans)

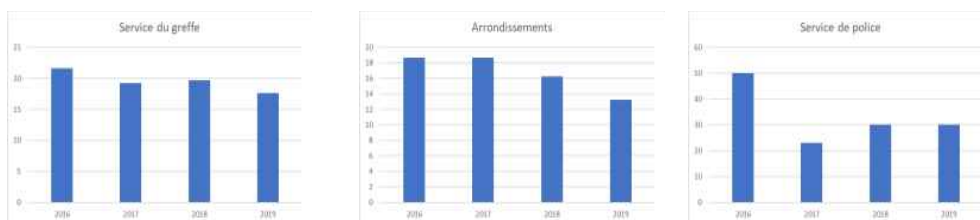
Nombre de demandes

	2016	2017	2018	2019
Service du greffe	3 815	4 196	4 699	5 304
Arrondissements	5 607	6 414	6 807	7 450
Service de police	7 897	8 436	8 398	8 193

Nombre total de demandes pour l'ensemble de la Ville



Délai moyen de traitement (nombre de jours)





Dossier # : 1206713001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Il est recommandé au conseil municipal,
de déposer le rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal
en conformité aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,
R.L.R.Q.C. c-11.4 et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal
(04-061) .

Signé par Isabelle C CHABOT **Le** 2020-09-14 13:46

Signataire : Isabelle C CHABOT

Présidente de la commission de la fonction publique de Montréal
Commission de la fonction publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1206713001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal L.R.Q., C. c-11.4 et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061-1), la Commission de la fonction publique de Montréal est tenue de rendre compte annuellement de ses activités au conseil municipal et de faire part de ses avis et recommandations par le biais du dépôt de son rapport annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0489 (13 mai 2019) - Dépôt du rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER
Agente conseil en ressources humaines

Tél : 438 350-8511
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-14

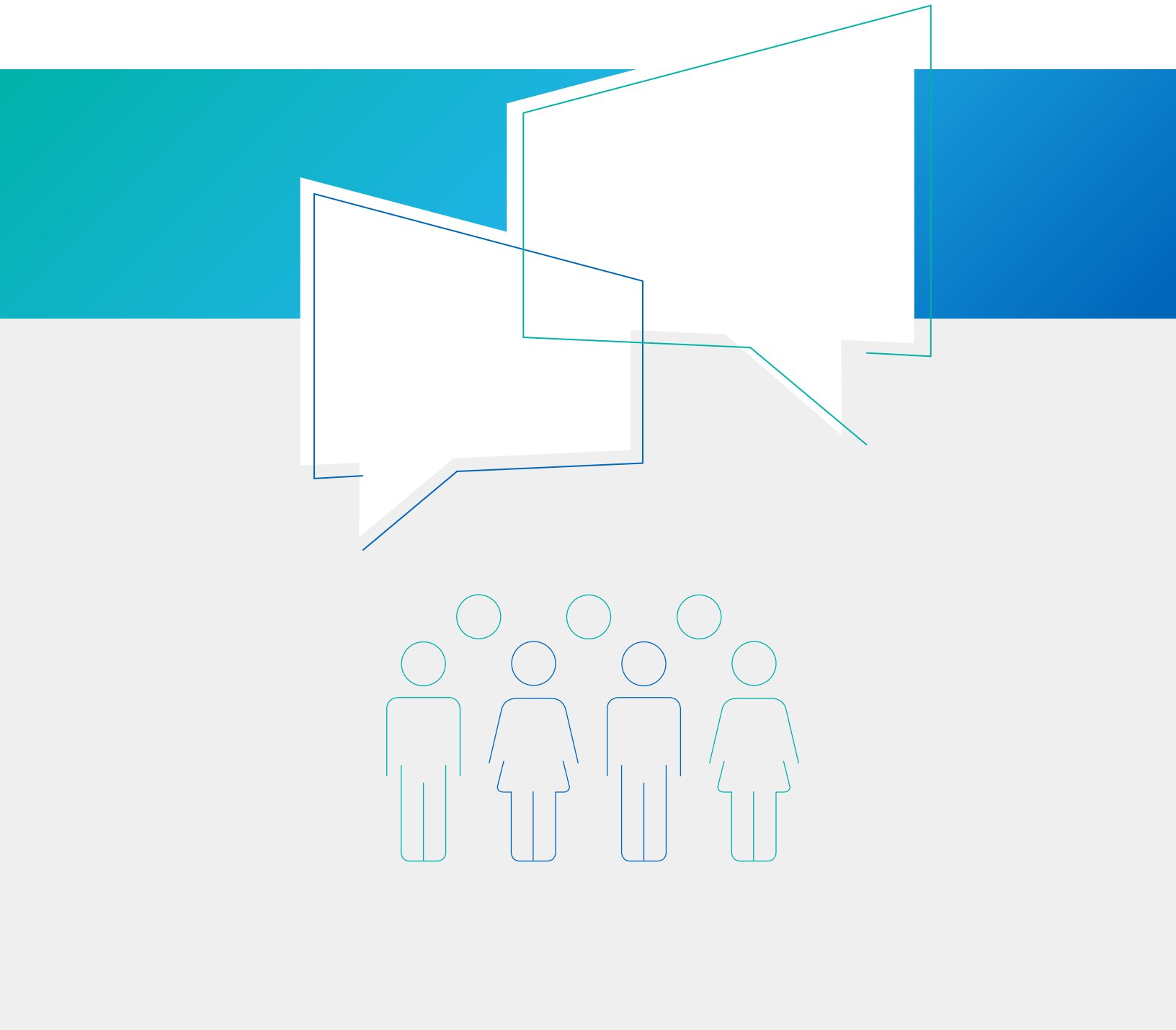
Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER
Agente conseil en ressources humaines

Tél : 438 350-8511
Télocop. : 514 872-1788

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle C CHABOT
Présidente de la commission de la fonction
publique de Montréal

Tél : 514 267-9073
Approuvé le : 2020-09-14





1

Mission et vision

2

Faits saillants

3

Mot de la présidente

5

Objectifs stratégiques et réalisations

9

Rapport d'activités

22

Budget

23

Organigramme

24

Équipe

MISSION



La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est une entité indépendante dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal.

À l'écoute de nos différentes clientèles, nous menons nos activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place.

Dans une perspective d'amélioration continue, nous émettons des recommandations et nous privilégions dans toutes nos interventions une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objectifs et neutres.

VISION

Devenir le centre de référence pour les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre à la Ville de Montréal.

FAITS SAILLANTS

En 2019, la CFPM
a maintenu le cap
afin d'atteindre
les objectifs stratégiques
fixés en 2017.

34

Demandes d'information

52

Plaintes déposées

32

Enquêtes menées

7

Recommandations émises au
Service des ressources humaines

39

Jours ouvrables, en moyenne,
pour traiter une plainte

MOT DE LA PRÉSIDENTE



2019 : l'année de la continuité

Conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), je vous présente le Rapport annuel de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019.

L'année 2019 a été marquée par la continuité des initiatives énoncées dans le plan stratégique 2017-2020. Premièrement, nous avons continué à renforcer le rôle de la CFPM en traitant les plaintes avec diligence et selon les nouveaux processus et procédures mis en place. Deuxièmement, nous avons poursuivi nos efforts pour accroître notre visibilité en mettant à profit différents moyens de communication pour rejoindre nos publics cibles internes et externes. Finalement, nous avons formulé des commentaires et des recommandations à la lumière du rapport de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations concernant les enjeux liés à la diversité et aux communautés autochtones.

2019 : l'année de la continuité... La Commission a d'abord poursuivi sa mission première qui consiste à traiter les plaintes en lien avec les processus de dotation de la Ville de Montréal et à émettre des recommandations lorsque jugé pertinent et nécessaire. L'année 2019 s'inscrit dans la continuité concernant la mise en application de la nouvelle procédure de traitement des plaintes ayant vu le jour l'année précédente. En plus de bien refléter la nature des plaintes que traite la CFPM, la procédure a montré sa pertinence et sa valeur ajoutée. Au total, 86 requêtes ont été reçues, dont 52 plaintes déposées. Parmi celles-ci, 32 enquêtes ont été menées dans un délai moyen de 39 jours ouvrables. De plus, sept séances de la Commission ont été nécessaires afin d'analyser la recevabilité des plaintes.

La CFPM a également poursuivi ses efforts dans le but d'accroître sa visibilité et ses communications, la seconde priorité établie dans le cadre de l'exercice de planification stratégique 2017-2020. De nouvelles initiatives de communication ont vu le jour, telles que la publication d'affiches et la distribution de signets promouvant les services de la CFPM. Un nouvel article a également été publié dans *l'Échocité*, le bulletin des employés de la Ville de Montréal. Le site Web de la Commission demeure toutefois le lien de communication par excellence pour interagir avec les clientèles internes et externes.

Finalement, la CFPM a formulé 11 recommandations au président et à la vice-présidente du Comité exécutif suivant le dépôt du rapport de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations. Celles-ci portaient principalement sur les recommandations, mesures et actions spécifiques de l'axe prioritaire 1 : Emploi à la ville de Montréal, représentativité et formation des employés de la Ville de Montréal face aux enjeux de la diversité et des communautés autochtones.

L'année 2019 s'est conclue par un changement d'importance à la CFPM, soit le départ de sa présidente, madame Julie Pepin, en poste depuis trois ans. C'est sous sa gouvernance que la Commission a pu accomplir les réalisations détaillées dans le présent rapport annuel. Je tiens à la remercier pour sa contribution au développement de la CFPM. Je souhaite également remercier les employés et les membres de la CFPM qui ont participé aux différents projets en cours d'année et qui ont su maintenir le cap pendant la transition.

Mon arrivée en poste à titre de présidente de la Commission de la fonction publique le 25 mai dernier sera pour moi inoubliable, car elle s'est déroulée en confinement et en télétravail. La pandémie de COVID-19 n'a pas empêché la Commission de poursuivre ses activités et elle m'aura permis de mettre à profit mes capacités d'adaptation et de gestion du changement. Cette année sera également marquée par de nouveaux projets que j'aurai le plaisir de mettre en œuvre. Premièrement, le dépôt du rapport sur le racisme et la discrimination systémiques par l'Office de la consultation publique contenait certaines recommandations destinées à la Commission, et une réflexion sur les actions à entreprendre à ce sujet est en cours. Deuxièmement, je souhaite poursuivre les efforts visant à augmenter la visibilité de la CFPM et à faire connaître davantage son rôle. Pour ce faire, de nouvelles initiatives verront le jour. Finalement, une nouvelle démarche de planification stratégique sera lancée à l'automne puisque 2020 marque la dernière année du plan en cours.

La présidente,
Isabelle Chabot

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉALISATIONS

Cette année encore, la Commission a poursuivi ses démarches visant à atteindre les objectifs établis dans son plan stratégique 2017-2020 et a commencé de nouvelles initiatives.

En 2017, la CFPM avait déterminé les quatre priorités organisationnelles sur lesquelles mettre l'accent d'ici 2020. Ces priorités, ainsi que les mesures prises en 2019 pour les atteindre, sont énoncées ci-après. Le tableau 1, quant à lui, présente le plan d'action pour l'atteinte des objectifs stratégiques.

Priorité 1 Accroître notre crédibilité

Dans le but d'accroître sa crédibilité auprès de ses parties prenantes et d'optimiser ses façons de faire, la CFPM a poursuivi la mise en place de sa nouvelle procédure de traitement des plaintes en matière d'enquêtes administratives. La figure 1 se trouvant en page 10 représente ce processus.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi ses efforts visant à réduire le délai moyen de traitement des plaintes recevables. Pour l'année 2019, celui-ci se chiffre à 39 jours ouvrables, soit 6 jours de moins que la cible.

Priorité 2 Améliorer notre visibilité et nos communications

Au début de l'année 2018, la Commission a adopté un plan de communication visant à mieux faire connaître ses services auprès de ses diverses clientèles, et en a poursuivi le déploiement en 2019.

Le site Web continue d'être mis à jour régulièrement afin de fournir l'information la plus récente à ses clientèles internes et externes. Des affiches et des signets font également la promotion des services.

De plus, la CFPM a fait l'objet d'un article dans le bulletin des employés de la Ville de Montréal, *l'Échocité*, en décembre.

Priorité 3 Utiliser notre neutralité et notre expertise pour offrir des services à valeur ajoutée

La Commission a formulé 11 recommandations à la suite du rapport de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations (TDILD). Celles-ci portaient principalement sur les recommandations, mesures et actions spécifiques de l'Axe prioritaire 1 : Emploi à la Ville de Montréal, représentativité et formation des employés.es de la Ville de Montréal face aux enjeux de la diversité et des communautés autochtones.

Priorité 4 Poursuivre la collaboration avec les parties prenantes

En 2019, la CFPM a poursuivi ses démarches visant à collaborer davantage avec les représentants du Service des ressources humaines (SRH) et des autres unités administratives. Cet objectif avait été fixé lors de la modification du Règlement de la Commission en mai 2016.

La collaboration s'est surtout effectuée sous la forme d'échanges d'information lors de rencontres avec les diverses clientèles de la Commission à savoir le SRH, certains syndicats et associations d'employés, la Direction générale et certains élus, dont M. Dorais, le président du comité exécutif de la Ville.

TABLEAU 1

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTION 2017-2020

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement et cibles	Atteinte	Non atteinte
PRIORITÉ 1 : ACCROÎTRE LA CRÉDIBILITÉ DE LA CFPM			
Quantifier les résultats relatifs aux plaintes dans le rapport annuel	Inclure des statistiques sur les plaintes et les personnes plaignantes › Rapport annuel 2016 › Rapport annuel 2017 › Rapport annuel 2018 › Rapport annuel 2019	• • • •	
Améliorer le délai de traitement moyen des plaintes	› 2017 : réduction de 50 % (49 jours ouvrables) › 2018 : 45 jours ouvrables › 2019 : 39 jours ouvrables	• • •	
Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité des services	Réalisation d'un audit du processus de traitement des plaintes › 31 décembre 2017 › 31 décembre 2019 ¹	•	•
	Actualisation de la procédure d'enquête interne et adoption de nouveaux outils › 30 juin 2018	•	
Soutenir le développement et le maintien des compétences des employés	Mise en œuvre de plans d'intégration pour les nouvelles ressources internes et externes › 2017 › 2018 › 2019	• • •	
	Pourcentage des employés qui ont participé à des activités de formation › 2017 : 100 % › 2018 : 100 % › 2019 : 100 %	• • •	
Renforcer le cadre de gouvernance	Révision de l'implication et du rôle des vice-présidentes › 30 novembre 2018	•	
PRIORITÉ 2 : ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE LA CFPM			
Moderniser l'image de la CFPM	Diffusion du nouveau logo › 30 avril 2018	•	
Exécuter le plan de communication incluant l'ensemble des actions visant à promouvoir la CFPM	Lancement du 1 ^{er} site Web de la CFPM › 30 avril 2018	•	
	Diffusion de courriels aux élus, employés et syndicats ; publication d'annonces sur l'intranet de la Ville et sur la page LinkedIn de la présidente pour les initiatives suivantes : › Lancement du site Web de la CFPM et parution de l'analyse comparative › Parution du Rapport annuel 2016 › Parution du Rapport annuel 2017 › Parution du Rapport annuel 2018 › Parution du Rapport annuel 2019	• • • • •	
	Diffusion d'un communiqué de presse concernant la publication du rapport annuel › 2016 › 2017 › 2018 › 2019	• • • •	
	Présentation des services de la CFPM › sur l'intranet de la Ville › dans une publication du bulletin interne <i>Échocité</i> › sur une affiche diffusée à l'interne › sur le site Web de la Ville › dans les courriels transmis par le SRH aux candidats non retenus ²	• • • • •	•

TABLEAU 1 (SUITE)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement et cibles	Atteinte	Non atteinte
PRIORITÉ 3 : UTILISER LA NEUTRALITÉ ET L'EXPERTISE DE LA CFPM POUR OFFRIR DES SERVICES À VALEUR AJOUTÉE			
Accroître le rôle de vigie de la CFPM	Publication d'avis professionnels portant sur des questions relatives à la dotation et la gestion de la main-d'œuvre › 2017 : 1 avis publié › 2018 : 1 avis publié › 2019 : 1 avis publié	• • •	
	Publication d'une analyse comparative des pratiques de dotation dans sept organisations publiques, dont la Ville de Montréal › 30 avril 2018	•	
PRIORITÉ 4 : POURSUIVRE LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES			
Accroître le partage de connaissances et d'information avec les parties prenantes	Nombre de rencontres avec la Direction dotation du SRH › 2017 : 3 › 2018 : 3 › 2019 : 5	• • •	
	Nombre de rencontres avec les syndicats et les associations d'employés › 2017 : 6 › 2018 : 3 › 2019 : 4	• • •	
	Nombre de rencontres avec la Direction générale et/ou le comité exécutif › 2016 : 1 › 2017 : 2 › 2018 : 1 › 2019 : 2	• • • •	
Accroître la qualité des recommandations émises au SRH	Pourcentage des recommandations adoptées ou en voie de l'être par le SRH › 2017 : non quantifié › 2018 : 80 % › 2019 : 80 %	• •	

1 : Non atteint en raison du départ de la présidente en poste.

2 : La Direction dotation du SRH a refusé la demande de la CFPM à cet effet.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La CFPM est un organisme indépendant qui relève directement du conseil municipal. Elle a pour mandat de faire enquête lorsqu'une personne fait appel à ses services après s'être sentie lésée dans le cadre d'un processus de dotation de la Ville.

Séances

En 2019, la CFPM a tenu sept séances ordinaires (21 février, 12 avril, 16 mai, 17 juillet, 15 août, 20 septembre et 24 octobre). Durant les séances, les membres de la Commission prennent connaissance des plaintes récemment traitées et l'enquêteur attitré au dossier leur expose les éléments d'enquête s'y rattachant. Après la présentation des dossiers, les membres statuent quant au bien-fondé des plaintes et peuvent proposer des recommandations à l'unité administrative ou à la personne concernée. Il peut arriver, après la présentation des conclusions d'une plainte, que des modifications importantes au rapport d'enquête soient demandées. Dans ces cas, une séance extraordinaire est organisée pour une seconde présentation du dossier par l'enquêteur en tenant compte des amendements proposés.

Définitions

En 2017, la Commission s'est munie de lignes directrices afin de faciliter la prise de décision quant au bien-fondé des plaintes qu'elle reçoit. Voici donc les définitions sur lesquelles elle se base :

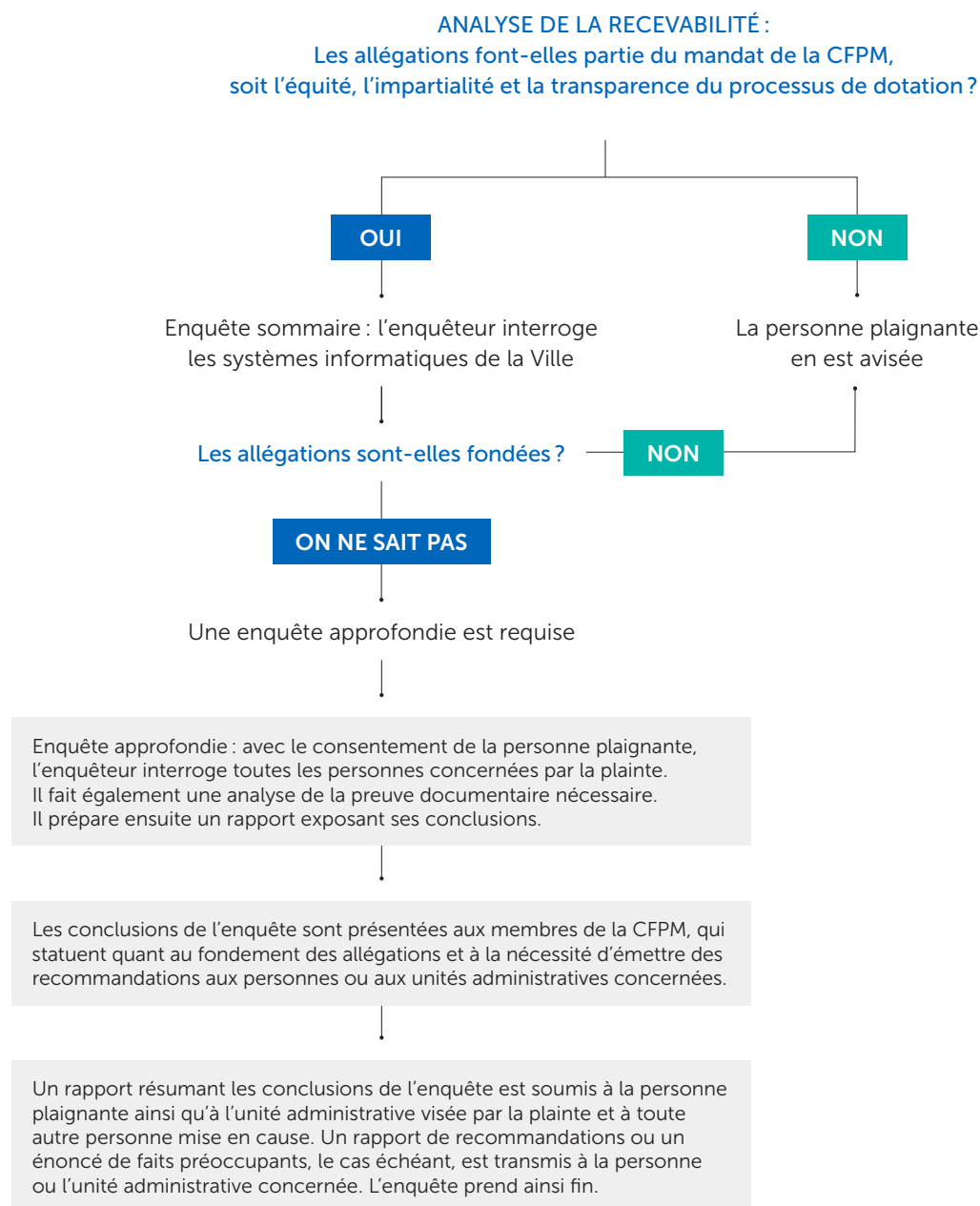
Plainte : La CFPM définit une plainte comme étant une demande d'intervention de la part d'une personne qui dénonce un manquement présumé dans le cadre d'un processus de dotation de la Ville de Montréal.

Analyse de la recevabilité d'une plainte : L'analyse de la recevabilité consiste à vérifier si les allégations invoquées au soutien de la plainte pourraient, pourvu qu'elles soient avérées, permettre de conclure que le processus de dotation de la Ville de Montréal n'a pas été mené de façon impartiale, équitable ou transparente. Lors de la réception d'une plainte, à moins que celle-ci ne sorte de son champ de compétences, la Commission analyse toutes les informations provenant de la personne plaignante et des systèmes auxquels elle a accès afin de déterminer sa recevabilité et le besoin de faire une enquête approfondie. Une plainte sera jugée recevable lorsque seule une enquête approfondie pourra mener l'enquêteur à tirer ses conclusions quant au bien-fondé des allégations de la personne plaignante. Avant de juger de la recevabilité d'une plainte, l'enquêteur doit généralement procéder à une enquête sommaire par l'entremise de recherches dans les systèmes informatiques de la Ville, auxquels il a un accès complet. Si ces recherches permettent à elles seules de déterminer que les allégations ne sont manifestement pas fondées, la plainte est jugée non recevable et la personne plaignante en est avisée (voir la figure 1).

FIGURE 1

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES DE LA CFPM

RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE PLAINTE



Procédure d'enquête approfondie : Lorsqu'une enquête approfondie est jugée nécessaire pour faire la lumière sur les allégations de la personne plaignante, l'enquêteur de la Commission s'assure d'interroger toutes les personnes concernées directement, et parfois indirectement, par la plainte. Après analyse de la preuve documentaire et testimoniale, l'enquêteur rédige un rapport présentant le contexte qui prévaut dans le service ou l'arrondissement concerné et les faits entourant les allégations. Il présente ses conclusions lors de la séance mensuelle de la CFPM, où les membres jugent du bien-fondé de la plainte.

Allégation fondée : L'allégation est fondée lorsque les éléments de preuve recueillis démontrent que le manquement soulevé par la personne plaignante est bien survenu. Étant donné que les enquêtes menées par la Commission sont d'ordre administratif, c'est la règle de la preuve prépondérante qui est utilisée. Ainsi, il faut que le manquement dénoncé soit plus probable qu'improbable pour que l'allégation soit jugée fondée.

Allégation non fondée : Lorsque l'allégation est non fondée, soit les éléments de preuve démontrent que le manquement n'est pas survenu, soit les éléments de preuve recueillis ne sont pas suffisants pour démontrer le manquement. Il peut en effet arriver qu'une allégation soit non fondée en raison de l'absence d'éléments de preuve. Ainsi, une plainte peut être déposée de bonne foi sans que la CFPM soit en mesure d'en démontrer le bien-fondé.

Les allégations évoquées par les personnes plaignantes concernent des irrégularités ou des manquements en matière d'impartialité, d'équité ou de transparence. La validité de la méthode d'évaluation des compétences constitue également un motif de plainte recevable, puisqu'elle se rapporte à l'équité. Il importe de définir chacun de ces termes afin d'en dégager une interprétation commune.

Équité : Le principe d'équité réfère à un sentiment ou à une perception de justice dans une situation donnée. Il constitue également la tendance à user de raison. En matière de dotation, l'équité réfère au fait d'attribuer à chacun ce qu'il mérite.

Impartialité : Le principe d'impartialité implique la neutralité et l'objectivité. En matière de dotation, cela signifie que les décisions sont prises dans le respect des règles applicables et en l'absence de parti pris ou de considérations partisans.

Parmi les allégations qui concernent la partialité, on retrouve celles relatives à la discrimination. Le principe de discrimination est défini par la *Charte des droits et libertés de la personne*, qui accorde une protection à tous les employés du Québec qui travaillent pour une entreprise de juridiction provinciale. Ainsi, selon la Charte :

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

Transparence : Le principe de transparence oblige généralement l'organisation à faire connaître le processus d'embauche, la nature et les exigences des emplois à combler et les modalités de participation aux processus de dotation de la Ville de Montréal.

Validité : Dans le cadre de l'évaluation des compétences, la validité réfère à la capacité d'un outil d'évaluation de mesurer ce qu'il prétend mesurer. Par exemple, un test de connaissance de la langue française sera jugé valide si ses questions portent sur la langue française et permettent réellement d'évaluer les connaissances des postulants en français.

Portrait des plaintes

Comme indiqué au tableau 2, **52 plaintes** ont été déposées à la CFPM en 2019, parmi lesquelles **12 se sont avérées recevables** et ont ainsi mené à une **enquête approfondie**. **20 plaintes ont fait l'objet d'une enquête sommaire**, mais ont été jugées non recevables par l'enquêteur, parce qu'une recherche dans les systèmes informatiques de la Ville a pu démontrer que les allégations étaient non fondées. 12 autres plaintes ont été jugées non recevables à la réception, soit parce que le délai de prescription de 45 jours ouvrables était dépassé ou que leurs motifs sortaient du champ de compétences de la CFPM. Finalement, **8 personnes plaignantes ont retiré leur plainte et se sont ainsi désistées**. On constate que la Commission a mené un total de 32 enquêtes en 2019, si on additionne les enquêtes approfondies et sommaires.

TABLEAU 2
PORTRAIT DES PLAINTES DÉPOSÉES

Type de plainte	Type d'enquête menée	#	%
Recevables	Approfondie	12	23
Non recevables	Sommaire	20	38
	Aucune	12	23
Désistements		8	15
TOTAL		52	

FONDEMENT ET MOTIFS DES PLAINTES RECEVABLES

Étant donné que certaines personnes plaignantes ont présenté plus d'un motif lors du dépôt de leur plainte, les 12 dossiers de plaintes recevables qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie ont mené à l'analyse de **19 allégations**. Parmi ces allégations, **4 se sont avérées fondées**.

Des 19 allégations qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie, les principaux motifs invoqués étaient la partialité lors de l'entrevue ou l'iniquité lors de l'administration ou de la correction de l'examen écrit (68 %). Une des allégations concernait le racisme, mais s'est avérée non fondée. Parmi les 12 personnes plaignantes qui ont témoigné lors d'une enquête approfondie, une seule a allégué un motif de discrimination, celui relié à l'âge.

COMPARAISONS 2018-2019

Le tableau 3 permet de comparer les données de 2019 à celles de 2018. La Commission avait reçu et traité 36 plaintes en 2018, si l'on exclut les désistements, alors que 44 plaintes ont été déposées en 2019, soit une **augmentation de 18 %**.

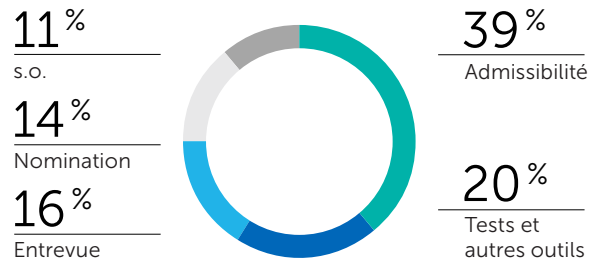
Comme l'indiquent les données du tableau 3, malgré une augmentation de 18 % du nombre de demandes d'intervention, **le nombre de plaintes recevables a baissé de 20 %**. De plus, le nombre de plaintes non recevables a connu une importante augmentation de 34 %. L'analyse des raisons de non-recevabilité des plaintes démontre que dans 53 % des cas, les règles de dotation ont été suivies par le Service des ressources humaines. Dans 22 % des cas, le délai de prescription a été dépassé. En dernier lieu, 15 % des plaintes non recevables étaient hors des champs de compétences de la CFPM. Les données du tableau 3 montrent une augmentation des activités de la Commission en 2019 par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le nombre de personnes s'étant désistées a légèrement diminué passant de 11 en 2018 à 8 en 2019. Comme le soulignent les données citées en page 14, on constate que seulement 2 % des processus de dotation de la Ville font l'objet d'une plainte à la Commission.

TABLEAU 3
COMPARAISONS 2018-2019

	2018	2019	Variation 2019-2018
Nombre de demandes d'intervention total (plaintes recevables et non recevables, excluant les désistements)	36	44	↑ 18 %
Nombre de plaintes recevables	15	12	↓ 20 %
Nombre de plaintes non recevables	21	32	↑ 34 %
Nombre de désistements	11	8	↓ 27 %
Délai de traitement moyen pour mener une enquête*	35	39	↑ 10 %

* calculé en jours ouvrables

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DOTATION VISÉES PAR LES PLAINTES



ÉTAPES DU PROCESSUS DE DOTATION VISÉES PAR LES PLAINTES

Les processus de dotation de la Ville comprennent plusieurs étapes, dont :

- › L'admissibilité, qui inclut principalement le tri des CV en fonction des exigences du poste telles que la scolarité et l'expérience requises ;
- › L'administration d'examens, de questionnaires ou de tests en ligne (TEL) portant sur les connaissances requises, les aptitudes linguistiques ou la personnalité ;
- › L'entrevue d'évaluation des compétences ou l'entrevue d'adéquation, qui est généralement de type structuré ;
- › La nomination.

En 2019, la Commission a effectué des enquêtes approfondies sur des allégations visant principalement l'admissibilité (39 %) et les tests et autres outils d'évaluation (20 %). Autrement dit, ces deux étapes du processus de dotation sont celles au cours desquelles les personnes plaignantes se sont senties le plus lésées, suivies des entrevues (16 %) et des nominations (14 %).

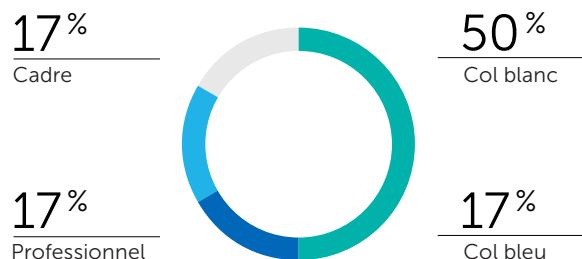
TYPES D'EMPLOI VISÉS PAR LES PLAINTES

Parmi les 13¹ processus de dotation visés qui ont donné lieu à une plainte recevable en 2019, la majorité, soit 69 %, était en lien avec des comblements permanents, alors que 15 % visaient des emplois temporaires et 15 %, une banque de qualification servant à créer des banques de candidats qualifiés en vue de pourvoir des emplois permanents et temporaires qui se libéreront éventuellement dans les unités d'affaires. Ces données sont sensiblement les mêmes que pour l'année 2018.

La CFPM juge normal que les plaintes reçues portent davantage sur les comblements permanents, qui sont beaucoup plus convoités par les candidats que les comblements temporaires.

¹ 13 processus de dotation étaient visés par les 12 plaintes.

CATÉGORIES D'EMPLOI VISÉES PAR LES PLAINTES



UNITÉ ADMINISTRATIVE VISÉE PAR LES PLAINTES



CATÉGORIES D'EMPLOI VISÉES PAR LES PLAINTES

En 2019, la moitié des plaintes recevables ont visé les emplois-cols blancs, soit 6, et un nombre égal de 2 plaintes ont visé les emplois-cols bleus, professionnels et cadres de la Ville de Montréal, soit 17 % chacun. Aucune des plaintes analysées ne visait un emploi pompier ou policier.

La représentativité des plaintes pour des emplois-cols blancs est légèrement supérieure, puisque 40 % des postes qui ont fait l'objet d'un affichage par le SRH sont ceux des emplois-cols blancs, tel que le démontre le tableau 4. Lors des dernières années, exception faite de 2018, la répartition du nombre de plaintes recevables traitées par la CFPM par catégories d'emploi a été proportionnelle à celle des demandes de comblement de postes faites au SRH.

TABLEAU 4
RÉPARTITION DES AFFICHAGES ET NOMBRE
DE POSTULATIONS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

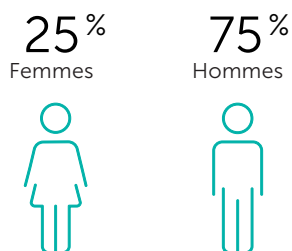
	Total de postulations	% Affichages
Cols blancs	128 198	56
Professionnels	45 294	20
Cadres	21 525	9
Cols bleus	13 980	6
Autres catégories d'emploi (pompier, policiers, brigadiers, divers)	21 160	9
TOTAL	230 157	100

Le SRH a procédé à **3 946 affichages** de postes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Ceci signifie que seulement 2 % des processus de dotation de la Ville font l'objet d'une plainte à la CFPM. Par ailleurs, plus de **230 157 candidatures** ont été reçues en lien avec ces affichages.

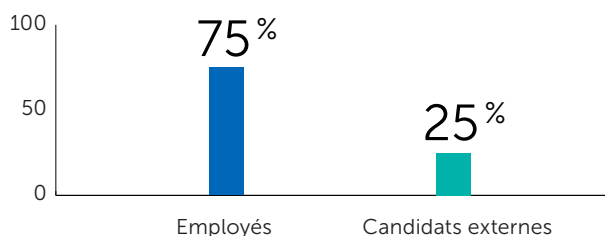
UNITÉ ADMINISTRATIVE VISÉE PAR LES PLAINTES

En analysant les formulaires de plainte et les témoignages des personnes plaignantes afin de déceler qui, du SRH ou d'une autre unité administrative, était visé par la plainte en question, la Commission a pu constater que le SRH est visé par les plaintes dans 67 % des cas, alors que pour 33 % des personnes plaignantes, c'est le service ou l'arrondissement qui cherchait à pourvoir le poste qui était en cause. Comparativement à l'année dernière, les pourcentages sont les mêmes.

GENRE



STATUT D'EMPLOI DES PLAIGNANTS



Portrait des personnes plaignantes

Les paragraphes et les graphiques ci-dessus dressent un portrait des personnes qui ont fait appel à la Commission pour des demandes d'intervention et pour lesquelles des enquêtes approfondies ont été menées.

GENRE, STATUT D'EMPLOI ET DIVERSITÉ

Parmi les 12 personnes qui ont déposé une plainte recevable à la CFPM en 2019, les hommes représentent 75 % des personnes plaignantes, alors que les femmes comptent pour 25 %.

Par ailleurs, tout comme c'était le cas en 2018, une plus grande proportion des personnes qui ont déposé une plainte recevable à la Commission était employée à la Ville de Montréal (75 %) comparativement aux candidats provenant de l'externe (25 %).

Parmi les personnes qui ont déposé une plainte recevable à la CFPM en 2019, 50 % s'étaient identifiées comme ne faisant pas partie d'un groupe visé, alors que 50 % ont mentionné appartenir à une minorité visible.

LES RECOMMANDATIONS

Tout comme en 2018, la Commission souhaitait en 2019 poursuivre l'amélioration de la qualité des recommandations qu'elle émettait au Service des ressources humaines, comme présenté dans le tableau 1. Les recommandations formulées devaient avoir une portée ayant une incidence positive sur un maximum de personnes. L'indicateur de rendement choisi est le pourcentage des recommandations que le SRH avait adopté ou était en voie d'adopter. La Commission souhaitait atteindre 80 % de suivi en 2019. Au total, la CFPM a émis sept recommandations au SRH et elle se réjouit de l'atteinte de cet objectif. Les recommandations sont énoncées dans le tableau 5.

TABLEAU 5
RECOMMANDATIONS ÉMISES AU SRH ET SUIVI EFFECTUÉ

Énoncé 1 de la recommandation
faite par la CFPM au SRH

La CFPM constate que l’affichage visé par la plainte mentionne : « Pour toute autre question à laquelle la FAQ n’aurait pas répondu, vous pouvez vous adresser à la boîte courriel dotation@ville.montreal.qc.ca en spécifiant le numéro de l’affichage dans l’objet de votre courriel ».

Les deux demandes du plaignant à cette boîte sont toutefois demeurées sans réponse, ce qui l’a incité à déposer une plainte. La CFPM comprend que le Service des ressources humaines ne peut répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées par l’intermédiaire de la boîte dotation@ville.montreal.qc.ca. Cependant, la Commission recommande au SRH, dans un but de transparence, d’adapter l’information qu’il diffuse à l’attention des candidats afin que celle-ci reflète mieux sa réalité opérationnelle. Par exemple, pour les affichages s’adressant aux candidats de l’externe, la CFPM suggère d’ajouter une mention indiquant que seuls les candidats retenus seront contactés. Dans le même ordre d’idées, il y aurait lieu de revoir la foire aux questions de la section Carrières du portail de la Ville de Montréal, où l’on invite les candidats à s’adresser à la boîte dotation@ville.montreal.qc.ca pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT
AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION**

Le SRH est en accord avec la recommandation de la CFPM. La direction de la dotation et de la diversité en emploi travaille actuellement à réviser tous les affichages provenant de son service dans l’objectif de les uniformiser le plus possible. En plus de cet objectif, la direction souhaite également améliorer l’expérience candidat avec des affichages clairs, précis et attirants. Dans cette perspective, il apparaît toujours pertinent de signifier aux candidats de quelle manière ils peuvent contacter la direction afin de répondre à leurs questions. Le lien vers la boîte dotation@ville.montreal.qc.ca sera donc systématiquement utilisé pour tous les affichages, et les équipes répondront aux demandes formulées par les candidats dans un délai raisonnable. La foire aux questions de la section Carrières du portail de la Ville de Montréal a, quant à elle, été retirée après la refonte du portail (dorénavant montreal.ca). Il existe toutefois toujours un lien vers la même boîte dotation@ville.montreal.qc.ca, mais celui-ci apparaît plutôt à la rubrique « soutien technique » pour la postulation en ligne. Toujours sous l’angle de l’expérience candidat, cette mention continuera d’être affichée afin d’assurer que les candidats intéressés peuvent postuler aisément sur le système.

TABLEAU 5 (SUITE)

Énoncé 2 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La CFPM recommande au SRH que les entrevues pour les processus visant l'emploi de secrétaire de direction soient effectuées par un comité composé d'au moins deux évaluateurs. En effet, dans un avis qu'elle a publié à ce sujet en décembre 2018, la Commission soutient que les entrevues à un seul évaluateur devraient être utilisées uniquement dans le cadre de processus temporaires et pour des emplois à faible niveau technique pour lesquels les enjeux sont mineurs. La pratique appliquée dans le cadre du processus faisant l'objet de la présente plainte est contraire à l'avis de la CFPM, puisque l'emploi de secrétaire de direction comporte des enjeux organisationnels importants. De surcroît, le processus mis en cause visait le comblement d'un poste permanent et non temporaire.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH n'est pas en accord avec cette recommandation de la CFPM. Les entrevues sont effectuées par un seul recruteur pour les processus temporaires et permanents de secrétaire de direction. Cette décision a été prise, puisqu'il n'y a pas d'expertise technique liée à l'emploi et que le recruteur a recours à un canevas d'entrevue structuré (profil de compétences établi, questions comportementales prédéterminées, sous-questions prédéterminées, questions d'approfondissement suggérées et ancrages pour assurer la standardisation de la cotation et la simulation de travail standardisée). De surcroît, les entrevues sont administrées par une recruteuse d'expérience qui possède une excellente compréhension de l'emploi et des méthodes d'entrevue. Cette façon de faire assure une évaluation valide et équitable, ainsi qu'une gestion efficiente des processus de secrétaire de direction. Le comblement des postes de secrétaire de direction est particulier, parce que les étapes de nominations temporaires et permanentes ne s'appliquent pas et que l'employeur nomme le candidat de son choix pourvu qu'il soit qualifié. Nous nous assurons donc de la qualification des candidats pour que le gestionnaire retienne celui de son choix.

TABLEAU 5 (SUITE)

Énoncé 3 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La CFPM a découvert, au cours de ses recherches, que des candidats ont été qualifiés au terme d'un minimum de trois affichages servant à combler un poste permanent pour le poste de secrétaire de direction (VACA). Bien que cette façon de faire ne soit pas proscrite par la convention collective des cols blancs, elle va à l'encontre de la pratique courante et connue des employés de la Ville, puisque ce type d'affichage ne comporte pas d'examen de qualification, contrairement aux affichages servant à constituer une liste de candidats qualifiés (QUAL) et visant à combler un poste permanent réservé (VPERM). La Commission considère que le recours à des évaluations qualifiantes dans le cadre d'un affichage servant à combler un poste permanent constitue une iniquité et un manque de transparence au sens large. En effet, les candidats aux affichages servant à constituer une liste de candidats qualifiés et servant à combler un poste permanent réservé peuvent s'attendre à être convoqués à de telles évaluations de leurs compétences. Cependant, cela n'est pas attendu dans le cadre de processus servant à combler des postes permanents vacants. Il est donc plus que probable que des candidats se soient abstenus de postuler à ces affichages, sachant que ceux-ci étaient réservés aux candidats déjà admissibles. Dans la mesure où le SRH procède parfois à des qualifications lors d'affichages servant à combler des postes vacants, la CFPM lui recommande de communiquer ce fait de manière transparente. La mention suivante pourrait, par exemple, être ajoutée aux affichages de banques de qualifications : « Bien que cet affichage soit réservé aux candidats admissibles, en l'absence d'ayant droit, le SRH se réserve le droit de procéder à des examens dans le but de constituer un bassin de candidats qualifiés ».

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH est en accord avec la recommandation de la CFPM. La direction de la dotation et de la diversité en emploi s'est assuré qu'il n'y a plus de qualification lors des processus servant à combler un poste permanent vacant. Ainsi, aucune mention n'a dû être ajoutée aux affichages. La pratique est manifestement connue chez les recruteurs, et les qualifications s'avèrent possibles uniquement dans le cadre des processus servant à combler un poste permanent vacant réservé et un bassin de candidats qualifiés.

TABLEAU 5 (SUITE)

Énoncé 4 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

Dans le cadre d'une enquête, certains des témoignages recueillis ont mis en lumière le fait que peu ou pas de formation n'est offerte aux recruteurs au sujet des entrevues d'évaluation des compétences des candidats (entrevue structurée). Autrement dit, il appert que les conseillers de l'équipe de la dotation des cols blancs, cols bleus et pompiers ne reçoivent pas de séances statutaires de perfectionnement au sujet de l'entrevue structurée, telle qu'administrée à la Ville. Or, il est plus que nécessaire que toute personne affectée à ce type d'entrevue soit formée selon les pratiques exemplaires en la matière. La Commission recommande ainsi au SRH de s'assurer que ses recruteurs affectés aux entrevues d'évaluation des compétences sont adéquatement formés pour mener ce type d'entretien. Ceci est d'autant plus important que le SRH a adopté l'entrevue à un seul évaluateur de façon plus soutenue depuis deux ans, notamment pour le comblement des postes d'agent de bureau, de secrétaire d'unité administrative et de préposé aux travaux généraux. Cela semble être aussi le cas pour le poste de secrétaire de direction.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

La direction du SRH est en accord avec cette recommandation de la CFPM. La direction de la dotation et de la diversité en emploi est soucieuse du développement des compétences de l'ensemble de son personnel. En ce sens, elle privilégie une approche de partage des connaissances et de coaching. Évidemment, un recruteur débutant sera formé à l'embauche, observé et coaché pour parfaire ses compétences. En ce qui a trait aux recruteurs expérimentés, elle privilégie une approche de co-développement et le partage de meilleures façons de faire en communauté de pratique.

TABLEAU 5 (SUITE)

Énoncé 5 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La Commission, sur la foi d'une expertise externe qu'elle a demandée, recommande au SRH d'effectuer une refonte complète de l'épreuve écrite pour l'emploi d'agent technique en génie civil, eaux et égouts. Le but de cette recommandation est de s'assurer que l'épreuve écrite correspond à un niveau de scolarité DEC. En effet, l'expertise neutre demandée par la CFPM montre que le niveau global de difficulté de l'examen est trop faible, ce qui ne permet pas de cibler et de retenir les bons candidats. De plus, le libellé de certaines des questions et des réponses se trouvant dans le corrigé de cet examen comportent des irrégularités qui, aux yeux de la Commission, doivent être corrigées afin que les candidats soient adéquatement évalués. La Commission a soumis au SRH l'intégral du rapport d'analyse effectué par un expert de contenu de la Commission scolaire des Trois-Lacs. Cette analyse neutre a été demandée au soutien du dossier, étant donné les irrégularités relevées par la CFPM dans le corrigé de l'examen écrit et les copies des candidats à cet examen.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

La direction du SRH est en accord avec la recommandation de la CFPM. Les outils d'évaluation de l'expertise ont été revus en totalité. Un comité composé de quatre gestionnaires experts du domaine (génie civil – eaux et égouts) et d'une conseillère en ressources humaines se sont penchés sur tout le contenu de l'examen écrit. Après discussion, il a été entendu qu'il fallait retirer celui-ci et le remplacer par un exercice préparatoire. Le corrigé a été fait au même moment, et des réponses précises sont attendues à chacune des questions. Des points sont attribués à chacune de celle-ci et des ancrages ont été ajoutés pour déterminer le résultat final du candidat. Ainsi, la direction de la dotation et de la diversité en emploi peut s'assurer de l'uniformité de l'évaluation pour tous. Cette nouvelle méthode permet de bien évaluer les candidats et de retenir les plus compétents pour l'emploi.

TABLEAU 5 (SUITE)

Énoncé 6 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La Commission recommande que les consignes de l'exercice préparatoire pour l'emploi de contrôleur de projet soient uniformisées. Plus précisément, il est suggéré que les directives présentées sous forme de documentation imprimée ou dans un fichier informatisé ne comportent aucune disparité. Cette recommandation vise à éviter toute confusion de la part des candidats pendant leur préparation et à s'assurer que ceux-ci comprennent clairement ce qui est attendu d'eux dans le cadre de l'exercice.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH est en accord avec cette recommandation de la CFPM. Le SRH convient également que les directives données dans le cadre d'un examen préparatoire se doivent d'être complètes et présentées de manière rigoureuse. Des rappels des pratiques exemplaires en la matière sont effectués périodiquement auprès des équipes de recrutement.

Énoncé 7 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La Commission a constaté que lors de sa postulation, la personne plaignante, qui est un employé-retraité de la Ville, a été invitée à se créer un autre profil dans SIMON, occasionnant ainsi un doublon puisqu'elle possédait déjà un dossier au Registre des postes. Ceci a provoqué une confusion auprès du personnel du SRH et a nui au plaignant. La Commission est d'avis que des aménagements pourraient être apportés à la plateforme de postulation en ligne SIMON afin d'éviter ce genre de situation et de permettre au SRH de mieux repérer les employés-retraités de la Ville de Montréal. Cette démarche pourrait aider le SRH à identifier plus facilement ces employés lorsqu'ils postulent aux affichages.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH est en accord avec cette recommandation de la CFPM, mais puisqu'il n'est pas possible d'effectuer les aménagements recommandés pour le profil des postulants retraités dans SIMON, le SRH explore la possibilité de questionner le candidat lors de sa postulation pour un affichage spécifique avec les questions suivantes : « Avez-vous déjà été employé de la Ville de Montréal ou d'un de ses organismes paramunicipaux ? Êtes-vous retraité de la Ville ? » Ceci permettrait aux recruteurs de connaître le statut d'ancien employé des candidats dès le début d'un processus de recrutement.

BUDGET

Le budget de dépenses de la Commission couvre les dépenses courantes et les charges de fonctionnement imputables à l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2019.

Pour l'année 2019, le budget original de la CFPM était de 726 000 \$. L'écart favorable de 374 300 \$ entre le budget original et les dépenses réelles est principalement attribuable à la rémunération directe des employés et des membres de la Commission qui a été moins élevée que prévu (314 900 \$) et des dépenses moindres que prévu dans les autres groupes de dépenses (59 400 \$).

BUDGET ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 (en milliers de dollars)

Budget original	726,0
Total des dépenses réelles	
Rémunération et cotisations de l'employeur	278,1
Transport et communication	6,5
Services professionnels, techniques et autres	62,7
Location, entretien et réparation	2,7
Biens durables et non durables	1,7
Écart (\$)	374,3*

* Les montants non utilisés ont été retournés dans les surplus de la Ville.

ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

MEMBRES DE LA COMMISSION

PRÉSIDENTE

Vice-
présidente

Vice-
présidente

ÉQUIPE DE LA COMMISSION

Secrétaire d'unité
administrative

Conseiller
spécialité

Conseiller
spécialité

Agente conseil en
ressources humaines

Ressources
externes

ÉQUIPE

L'équipe de la CFPM met en pratique dans toutes ses actions et décisions, les valeurs d'équité, d'impartialité, de transparence et de compétence en plus d'exercer ses fonctions dans l'intérêt du public avec objectivité et neutralité.

Membres

La Commission est composée de trois membres, une présidente et deux vice-présidentes, nommées par le conseil municipal. La présidente exerce ses fonctions à temps complet, alors que les vice-présidentes occupent une charge à temps partiel et ne peuvent occuper d'autres fonctions à la Ville de Montréal. Le mandat des membres actuels de la CFPM est de 4 ans et a été précisé dans la résolution de nomination du conseil de la ville.

Isabelle Chabot

Présidente

Membre de l'ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), madame Chabot a occupé des postes à responsabilités croissantes au sein de grandes organisations dans les secteurs municipal, du divertissement et bancaire, avant de se joindre à la Commission de la fonction publique de Montréal en mai 2020.

Son parcours lui a permis d'acquérir une solide expertise en gestion de la main d'œuvre, en recrutement et en sélection, ainsi qu'en développement des compétences, en développement organisationnel et en gestion du changement.

Marie-Chantal Lamothe

Vice-présidente

Originellement nommée par le conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2015 à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, madame Lamothe est une professionnelle chevronnée et reconnue en matière de gestion des ressources humaines. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA). Son mandat à la Commission a récemment été renouvelé pour une période additionnelle de quatre ans, débutant en mars 2019.

Elle occupe le poste de chef de la direction des ressources humaines à la Banque de développement du Canada depuis 2019. Elle est notamment responsable de la gestion des ressources humaines, des communications internes, des projets de gestion du changement et de transformation ainsi que de la diversité et de l'inclusion.

Elle possède une solide expérience dans des secteurs variés dont l'industrie pharmaceutique, bancaire et de l'aéronautique, de même que dans des firmes-conseils. Par ailleurs, Mme Lamothe participe également à plusieurs activités philanthropiques et siège sur divers conseils d'administration.

Micheline Van-Erum

Vice-présidente

Micheline Van-Erum a été nommée vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal par le conseil municipal lors de sa séance tenue le 13 juin 2017. Son mandat est d'une durée de quatre ans.

Avocate de carrière et aujourd'hui retraitée, madame Van-Erum a travaillé pendant plus de 30 ans au ministère de la Justice du Canada. Entre 2010 et 2016, elle y a agi en tant que sous-procureure générale adjointe. Dans le cadre de ses fonctions, madame Van-Erum a été membre de plusieurs comités d'importance du ministère de la Justice du Canada et de l'Agence du revenu du Canada. Elle a notamment siégé au Conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne de fiscalité.

En plus de son parcours professionnel jalonné de succès, madame Van-Erum a reçu, en 2015, le Prix commémoratif John-Tait pour l'excellence dans le respect des normes de conduite professionnelle les plus élevées et la représentation d'une fonction publique exemplaire.

Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2019, la CFPM comptait cinq employés, soit une présidente, une secrétaire d'unité administrative, deux conseillers et une agente-conseil.

cfp.montreal.ca

Ce Rapport annuel a été adopté lors de la séance de la Commission de la fonction publique de Montréal le 25 août 2020.

Coordination et rédaction Isabelle Chabot

Révision des textes dyade.com

Conception graphique dyade.com

Dépôt légal 3^e trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-7647-1791-2

Commission de la fonction publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 805, Montréal (Québec) H3A 1X6

T 514 872-4268

cfpm@ville.montreal.qc.ca